MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME XXVII

DEUXIÈME SÉRIE — TOME II

NOTES POUR L'HISTOIRE DES SAVOYARDS DE DIVERS ÉTATS

LES MÉDECINS

TANINGE ET SES ENVIRONS

LETTRES DES PRINCES DE SAVOIE A LA VILLE DE CHAMBÉRY (1393-1528)

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE MÉNARD, PLACE SAINT-LÉGER

1888

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité de ses opinions et de ses assertions.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

FONDÉE LE 6 AOUT 1855

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITE PUBLIQUE

PAR DÉCRET DU 8 OCTOBRE 1881

TOME XXVII

DEUXIÈME SÉRIE — TOME II

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE MÉNARD, PLACE SAINT-LÉGER

1888

LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

1887-1888

I

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 6 novembre 1887.

(*Présidence de* M. Mugnier.)

Le procès-verbal de la séance du 16 août 1887 est lu et adopté,

M. Joseph Collonge (de Rumilly), manufacturier à St-Etienne (Loire), présenté par MM. Mugnier et Gantin, et M. le baron Auguste Angleys, avocat à Chambéry, présenté par MM. Mugnier et Marie-Girod, sont reçus membres effetifs de la Société.

M. Marie-Girod présente au nom de M. Fuzier, avocat, des L. L. P. P. de Victor-Amédée III, du 15 juillet 1785, approuvant le contrat du 2 novembre 1784, Amand notaire, par lequel Jean-Louis

Vulliet de la Saunière, marquis d'Yenne, a affranchi, en exécution de l'édit du 19 décembre 1771 et pour le prix de 25,000 livres, la communauté de Saint-Jean-de-Chevelu, de tous droits et devoirs féodaux dépendant du marquisat d'Yenne et de la seigneurie de Chevelu.

M. Antony Dessaix fait une communication relative au nom de *Dorcas,* qui se lit sur une des inscriptions romaines d'Aix-les-Bains. Un échange d'observations a lieu à cet égard avec M. Laurent Rabut.

M. Mugnier, vice-président du comité d'inspection de la Bibliothèque publique de Chambéry, signale l'accroissement considérable que cet établissement vient de recevoir par la remise qui lui a été faite des livres qui constituaient la bibliothèque du Collège des Jésuites. Il donne à ce sujet les renseignements suivants tirés du catalogue dressé, il y a quelques années et d'après un ancien répertoire, par un professeur du lycée.

« L'ensemble des livres remis à la ville de Chambéry est d'environ 6,000 ouvrages formant, environ aussi, 10,500 volumes. Ils sont divisés en huit sections principales : *théologie,* 726 ouvrages ; *jurisprudence,* 163 ; *philosophie,* 327 ; *belles-lettres,* 1.116 ; *sciences,* 1.528 ; *beaux-arts,* 96 ; *histoire et géographie,* 1.600 ; *mélanges et polygraphes,* 455. Cette dernière section est censée former 2.905 volumes, mais il est à remarquer que dans ce nombre il existe une vingtaine d'ouvrages clas-

siques ou de brochures à plusieurs exemplaires : 10, 30, 60 et même 336 pour l'un d'entre eux.

Il n'y a presque pas de ce que l'on est convenu d'appeler les *grandes collections,* les *grands ouvrages,* et presque tous les ouvrages qui rentreraient dans cette qualification sont dépareillés. C'est ainsi qu'à la *Bibliotheca veterum patrum,* il manque 3 volumes sur 27.

Un certain nombre d'ouvrages importants ou curieux ont disparu, par exemple : *Anecdota ex Ambrosianæ Bibliothecæ codicibus,* le *Royal jeu des échecs*, 1615, *Analyse des échecs*, de Philidor, l'*Architettura,* de Palladio, la *Description historique de la Basilique métropolitaine de Paris,* le *Rituel des Théophilanthropes,* le *Dictionnaire néologique.*

L'absence de ces ouvrages remonte à longtemps déjà, peut-être à l'époque où les jésuites furent dissous (1848).

Le plus grand nombre des ouvrages des trois premières sections est en latin ; quelques-uns sont en grec, en allemand, en anglais, en italien. Pour la plupart, ils ont été édités au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles. Il y en a un certain nombre du XVI^e^ siècle, et nous avons noté trois à quatre *incunables : Sophologium,* Parisiis, 1477 ; *Opera Medica-Antidotarium*, Venetiis, 1497 ; *Plinii Historia naturalis*, Parisiis, 1514 ; *Chronicon Eusebii,* Parisiis, 1518.

Les littératures étrangères, la littérature ita-

lienne surtout, sont assez largement représentées. Il en est de même pour la *grammaire* et la *philologie*. On rencontre, en effet, de nombreux ouvrages sur les langues mortes, sur *toutes* les langues vivantes de l'Europe et quelques-unes de l'Asie. Cette série, jointe à celle de l'*archéologie* et à une vaste collection de *relations de voyages*, soit de P. Jésuites, soit d'autres voyageurs, est précieuse pour notre Bibliothèque publique qui n'était pas bien pourvue de ces catégories de livres. Ces ouvrages n'ont pas vieilli comme ceux qui traitent des sciences et des arts ; ils seront toujours fort utiles à consulter. Nous signalerons enfin un certain nombre de *Mémoires sur la Révolution française* et quelques manuscrits dont la valeur ne pourra être appréciée qu'à la lecture.

Le comité de la Bibliothèque publique et le bibliothécaire s'appliquent à compléter autant que possible la collection des écrivains savoisiens et des livres sur la Savoie. Parmi les ouvrages de cette espèce existant dans la bibliothèque des Jésuites, il y en a fort peu que la Bibliothèque publique ne possède pas déjà ; et il en est de même pour une grande partie des autres ouvrages, surtout pour les plus importants, *l'Art de vérifier les dates*, par exemple.

Il y aura donc, lorsque le Musée-Bibliothèque qui se construit actuellement sera prêt, un classement rigoureux à faire ; il faudra éliminer non seulement les *doubles*, mais encore les ouvrages

dépareillés et ceux qui n'offrent plus un intérêt réel. Ce serait de la puérilité que d'encombrer les rayons d'ouvrages qui ne devront jamais être consultés ; et cela pour le seul plaisir d'insérer dans nos Annuaires que la Bibliothèque de Chambéry compte quarante ou cinquante mille volumes.

En résumé, nous pensons que la Bibliothèque s'augmentera d'environ trois mille ouvrages utiles. Cet accroissement n'est certainement pas à dédaigner. »

La Société reçoit de M. Jules Vuy sa brochure : *Esquisses et souvenirs ;* de M. Laroche, procureur général, son discours de rentrée sur l'*Indépendance du pouvoir judiciaire ;* de M. F. Mugnier, son étude historique et philologique, *l'Hôpital d'Hermance au temps de Calvin* (1542) ; de M. A. Dessaix, sa chanson humouristique au Congrès des sociétés savantes de la Savoie de 1887, au Pont-de-Beauvoisin ; de M. Cl. Blanchard, sa *Note sur un Temple de Mercure au Bourget-du-Lac.*

Le président fait part à la Société de la mort de *M. Spencer Fullerton Bair,* secrétaire de la *Smithsonian-Institution* de Washington et directeur du Musée national des Etats-Unis, sous la direction duquel tant de remarquables et splendides ouvrages ont été publiés et nous ont été transmis. La Société s'associe avec empressement aux regrets causés par la perte de cet homme éminent.

Séance du 18 décembre 1887.

(Présidence de M. Mugnier.)

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Sur la présentation de MM. Marie-Girod et Boget et sur celle de MM. Mugnier et Domenge, M. Guillaume Tardy, géomètre à Chambéry, et M. J. Martin-Franklin, ancien officier d'artillerie, ancien président du Club-Alpin de Savoie, sont successivement reçus membres effectifs de la Société.

M. François Descostes, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, fait don de sa notice nécrologique intitulée : *Deux Illustrations du barreau de Chambéry : Me Perrier de la Bâthie et Me Roissard.* M. J. Martin-Franklin envoie l'un des dix exemplaires, tirés sur papier spécial, de l'ouvrage qu'il vient de publier avec M. L. Vaccarone : *Notice historique sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel II et les Grottes des Echelles.*

Le président signale l'intérêt qu'offrent ces deux publications de nos sociétaires. De vifs remerciments sont adressés aux donateurs.

M. Laurent Rabut présente une épingle romaine en os, trouvée dans les tranchées de la nécropole de St-Just, à Lyon. Cette pièce, fort bien conservée, est surmontée de la tête casquée d'un soldat. Le travail en est très fin.

M. Lathoud donne, comme prélude à un travail sur l'église du Bourget-du-Lac, des détails fort curieux concernant l'église romaine et le temple de Mercure auquel elle a succédé. M. Lathoud pense, en effet, que ce temple n'était nullement sur la montagne, mais à l'endroit même où l'on a découvert les colonnes et les cippes employés à la construction des monuments qui se sont superposés les uns aux autres.

M. Mugnier donne lecture d'un contrat du 24 juin 1562, par lequel les Dominicains de Chambéry vendent un pré situé à Cognin, lieu dit à la *Ratière,* près du *nant Foresan,* au bord de la route de Chambéry à Aiguebelette. La communication de ce document plein de renseignements intéressants est due à M. Revilliod, secrétaire général de la municipalité de Saïgon (Cochinchine française). Cette pièce s'ajoutera heureusement au travail publié par M. François Rabut sur les Dominicains aux tomes I et II des Mémoires de la société, 1re série :

Au nom de Dieu, soit. L'an mil cinq cent soixante deux et le 24e Juing par la teneur de ce présent public instrument A tous soit notoire que par devant moi notaire..... se sont..... constitues Reverends freres Pierre Revilliodi docteur en theologie prieur du convent Sainct Dominique de ceste ville de Chambery, Rd frere Jehan Foressi docteur en theologie, frere Humbert Barbichon supprieur (sic, *sous-prieur)* frere Pierre Gay secretaire, frere Loys Barrier, frere Georges Bastardi, procureur,

frere Jehan Pignati, frere Anthoyne Baudet, frere Nycollas Albert, frere Jehan Mollard, frere François Luttrinj, frere Pierre Pin, frere Humbert Basset, frere Jehan Alby et frere Gabriel Collobati (1) tous religieux du dit convent ..... lesquels ....ont affermes et et attestes par leurs foys et serments qu'ils ont pour ce prestes mectant leurs mains en leurs poitrines qu'ils sont en très grande necessite d'argent pour subvenir aux afferes et necessites urgentes deux et de leur dit convent et notamment pour satisfere a leurs debtes qui excedent la somme de unze cens florins car ils doibvent a noble Michel Guilliet seigneur de Monthouz 44 fl. 6 gros savoir pour prest par le dit s[r] de Monthouz au dit convent faict, au sire Henry Bay 10 escus aussi pour prest, a honneste Amed Piccolet marchand bourgeois de Chambery et a present syndic de Chambery 184 fl. 11 gros pour du drapt pour les dits religieux — a honneste Clement apothicaire du dit convent 20 fl. 10 gros 2 quarts pour marchandise... a Francois Berthier bochier 190 fl. 10 gros pour vendiction de chair, a Andre Cochet bochier 7 fl. 3 gros 3 quarts pour vendiction de chair — a la vesve de feu Claude Perrier fromagier 92 fl. 1 gros pour vendiction de marchandises tant par le dit feu Perrier que par la dite vesve tant fromage beurre que sire *(cire)*, a Th.... Albert 4 fl. 10 gros pour vendiction de drapt, au sire Anthoine Bel pour vendiction et expedition de bled et a M[e] Pierre Thomas Guavante 2 fl. 4 gros, a la femme de M[e] Loys Perrod procureur au Senat 13 fl. 7 gros 2

(1) L'écriture de notre document est très lisible, sauf pour un mot ou deux. Les noms des religieux qui se trouvent dans les listes du manuscrit du P. Pelin devront être lus : *Revilliaudi* et non Revilliandi, *Foresii* et non Forrerii, etc.

quarts pour vendiction et expedition de salleure de careseme et de ung barral de vin A Monsr le comm. Rallin et a Monsr le secretaire dyvone pour vendiction et expedition de unze vaisseaulx froment 65 (trois vingts cinq) fl. 6 gros (1) au cuisinier du convent pour ses salaires de l'annee 1561 30 fl. (2) Oultre lesquels debtes le dit convent necessairement [doibt] achepter du bled pour eux nourrir et allimenter car ils n'ont grand bled pour vivre.

A ceste cause n'ont moien de subvenir a leurs dites necessites tres urgentes et de paier leurs debtes sans vendre des immeubles de la dite religion et convent et aiant sur ce advisé et sestant a ces fins congreges par plusieurs fois capitulairement ont delibere et resollu que leur convient vendre le pre cy apres designe comme estant pour le present des biens moyns dommageables de leur dite religion et convent daultant que cest piece separee de leurs aultres biens.

A laquelle vendiction et allienation Revd pere frere Loys de Bolo, docteur en theologie vicaire général de la province des religieux dudit ordre Sainct Domini-

(1) Le froment coûtait donc légèrement moins de 6 florins le veissel (environ 80 litres). Le 13 mars 1562, Emmanuel-Philibert avait rendu un édit sur la valeur des monnaies. L'écu valait 3 livres. Le florin valait environ 13 sous ; le Duc en fit battre en 1578 qui valurent alors environ 15 sous.

(2) Le tout fait 654 fl. 8 deniers gros et 3 quarts, un peu moins du prix de vente qui va être indiqué. C'étaient là sans doute les dettes dont le paiement était réclamé et urgent. La somme qui resterait disponible était destinée à l'achat du blé pour l'année.

que (1) a consenti et permis ycelle fere sachant etc... ainsi qu'il appert de l'actestation cy apres tenorisée (2) *(Le vicaire général et les religieux ont cherché un acheteur et après avoir offert leur pré à divers ils n'en ont pas trouvé)* qui face meilleure condition et en offre plus hault que noble François Trouilloux, secretaire de Monseigneur en son Conseil d'Etat qui s'est offert en bailler sept cens florins pourvu qu'elle lui soit assurée *(la pièce de pré)* et maintenue de toute éviction. C'est pourquoi les susdits ont vendu à noble fran. Trouilloux, la dite piece de pre contenant environ 4 seytorees, avec les arbres y estants situee au territoire de Cognin, lieu appele en la *ractiere* jouxte le nant de Foresan du levant. Le pre terre et vigne de noble Jehan Gaspard Lambert seigneur de la Croix du couchant et du vent. Le chemin publicq tendant de Chambery a Aiguebelette de la bize et en partie du couchant... et pour le juste prix de 700 florins de petit poids monnoye de Savoye comptes et nombres et a requeste des vendeurs prins et retires par honneste Amed Piccolet marchand bourgeois de Chambery et de present syndic. *(Suivent les formules d'usage.)*

Faict audit convent et audit chapitre en presences de Monsr Me Auguste Mornier docteur en droicts advocat au Senat, Me Claude Duchesne procureur audit Senat et Thevenet? Musselin coudurier de St- Badolpht.

(1) Vr les *Dominicains de Montmélian*, au T. XXIII des Mémoires de la Société, p. 577.

(2) Nous avons déjà rencontré, en 1542, ce verbe qui est un idiotisme spécial à la Savoie et à la Suisse romande. On le chercherait vainement à Grenoble ou à Lyon et au-delà (Voir L'Hôpital d'Hermance en 1542, p. 8.)

Suit, en latin, l'attestation des religieux d'avoir offert le pré à divers et de n'avoir pas pu trouver mieux ; puis, celle du vicaire général : « Ego subsignatus frater Ludovicus debolo doctor theollogijs et R^mi prioris generalis ordinis... auctorit. vicarius substitutus in conventus reformatos nationis Sabaudiæ consentio ut dicta venditio fiat offerens^s me rattifficaturum dictam venditionem quotiens requisitus fuero. In quorum fidem presentibus proprio subscripsi cyrographo. Datum Chamberii die decima nona mensis Junii anni Dni millesimi quingentesimi sexagesimi secundi. *Debolo.* Et moy notaire ducal etc. signé : *Dupra.*

Suit le laod :

Emmanuel-Philibert par la grace de Dieu, etc... Vu le contrat receu et signe par M^e Amed Dupra du 24^e Juing 1562 par lequel R^d Pierre Revilliodi, etc et la pluspart des religieux ont vendu a noble François Trollioux... une piece de pre contenant environ quattre seytorees avec les arbres y estans situee au territoire de Cognin lieu appelle en la rattiere jouxte le nant du foresant etc... pour le prix de sept cens florins et avons icelle vente et toutes les choses contenues au dit contrat loue et ratiffie, louons approuvons et ratifions par les presentes moyennant la somme de cent seze florins 8 gros qu'il a paie en mains de notre fermier de la dite Chambre... Sans prejudice de nos aultres droicts et de l'aultruy. Si mandons... Donne au bureau de nos comptes a Chambery le 27^e de May l'an de grace 1563.

Par Monseigneur a la relation de la Chambre des Comptes, Signé Bruyset. — Lesquels cent seze florins huict gros Jay receu Anthoynes cl. fermier. Homologue et signe gratis. Chambet.

Le sceau de la Chambre, placé au-dessous de la signature Bruyset, a disparu.

On remarquera l'énormité de ce droit de laod ou d'approbation de la vente par le Seigneur. Il est du sixième du prix, soit de près du 17 pour cent. Bally, *Traité des Laods et Servis*, 2e édition, p. 2, nous apprend qu'il était encore à ce taux en Savoie, en 1741.

M. Marie-Girod soumet à la réunion une copie manuscrite d'un poème du chanoine Claude-Etienne Nouvellet, les *Divinailles* (1), et donne lecture de quelques passages de cette œuvre du poète annécien dont les exemplaires imprimés sont fort rares. L'*envoi* et les vers suivants méritent d'être rappelés :

> Va, mon petit livret, je ne charge ton front
> D'un tiltre ambitieux, comme ores plusieurs font,
> Je hay l'architecteur qui, privé de raison,
> Fait plus grand le portail que toute la maison.

Nouvellet adressait son petit poème à Georges de Mouxi, comte de Monréal, ambassadeur de Charles-Emmanuel Ier à Paris ; il lui explique qu'il a tiré ce nom de *Divinailles* d'un usage du pays de Savoie :

> J'auroy sans y penser, divinement baillé
> A mes bigearres vers le nom de Divinailles
> Nom pris d'un sort qu'icy l'on fait des esponsailles
> Et des folles amours, quand les voisins amis
> A la feste des Rois, d'ordre au foyer assis,

(1) Imprimé à Lyon, par Jean de Tournes, 1578.

La femme plus aagée empongne la palette
Dont on couvre le feu, creuse une fosselette
Ecartillant la cendre, et pour les deux amans
Prend deux grains de froment et les iette dedans;
Puis selon ce qu'on void par la chaleur de l'atre
Ces deux grains santeler, s'accorder ou combattre
Se suyvre ou se fuir, on iuge par cela
Qui aime plus ou moins de ces deux amans-là.

En citant le poème de Nouvellet, Grillet, *Dict. hist.* T. 1, p. 284, dit qu'il est écrit en style burlesque. L'expression est au moins exagérée. Les 550 vers de la pièce ne sont, en définitive, qu'une ingénieuse et longue demande de secours aux deux envoyés du duc de Savoie à Paris, de Mouxy et de Crest.

M. Charles Cabaud présente enfin une série de copies d'arrêts de la Chambre des Comptes de Savoie, dans lesquels on retrouve une vente de fiefs dépendant de la seigneurie du Bourget, et consistant dans les villages de Voglens, Villarchier, Ragier, Vivier et les maisons de Drunette, Frezenex, Sézarches et Clarefons, consentie sous grâce de rachat le 26 novembre 1582 par Charles-Emmanuel I[er] à son féal conseiller et Chambellan Amed de Gerbaix, seigneur de Sonnaz, gouverneur de Rumilly et bientôt du fort de l'Annonciade, à raison des bons services que ses ancêtres et lui ont rendus à la maison de Savoie et... en outre pour le prix de 1,000 écus d'or d'Italie (1). Les religieux

(1) A 72 sols 6 deniers pièce. Les droits de trésorerie sur cette vente s'élevèrent à 151 livres et 10 deniers.

des SS. Maurice et Lazare prétendaient posséder des droits sur ces fiefs et il ne fallut pas moins de cinq jussions du Duc pour décider la Chambre des Comptes à enregistrer la vente. Les finances du Duc étant épuisées par l'entretien des places fortes et par les dépenses de son voyage en Espagne, il vendit encore le 20 décembre 1586, pour le même prix de mille écus d'or d'Italie, de 6 florins 2 quarts pièce, le droit de rachat qu'il s'était réservé dans la première vente. Les de Sonnaz continuèrent à se montrer dévoués au Duc, et quelques années après, en décembre 1602, l'un d'eux trouvait une mort odieuse dans l'entreprise de l'*Escalade*.

Séance du 29 janvier 1888.

(Présidence de M. Mugnier.)

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre dernier est adopté sans observation.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique demandant de lui transmettre les estampages d'inscriptions romaines que la Société ou quelques-uns de ses membres posséderaient afin de constituer un cabinet d'estampages à la Bibliothèque nationale. La Société décide d'envoyer ceux qu'elle possède.

Il informe la réunion de l'adhésion donnée par l'Académie des Belles-Lettres de Savoie, la Société centrale d'agriculture et la Société de la Val-

d'Isère à la proposition de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de faire une exposition collective de leurs publications à l'Exposition universelle de 1889.

M. Boget présente l'affiche, en français et en italien, d'un concert donné dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Chambéry par une compagnie d'opéra italien, sous la direction de François Parucco et Antoine Rovida. Les deux parties du concert commencent par une symphonie à plein orchestre et se composent d'airs chantés par les artistes Antoine et Rose Bertini, Asdrubal Weber, Giordani, M^mes^ Zamara et Pauline Configliachi. Le concert a eu lieu un dimanche 23, sans autre indication (vers 1835?.)

Le Président présente au nom de notre sociétaire, M. Tavernier, le manuscrit d'un travail intitulé : *Taninge et ses environs, mémoire descriptif et historique*. Il analyse cet ouvrage et en lit quelques passages qui sont fort goûtés. La réunion décide l'impression de l'ouvrage dans ses Mémoires.

Le président signale dans les numéros 1 et 2 du *Bulletin historique et philologique* de Paris, de 1887, la relation latine d'une mission envoyée en juillet et août 1442 par la cité de Bourg auprès du pape Félix V (le duc Amédée VIII) alors à Bâle. Cette relation est suivie d'une nomenclature détaillée des dîmes, des droits funéraires et des offrandes dus au curé ; on y indique en outre la quotité imposée pour chacune de ces rede-

vances aux divers habitants divisés sous ce rapport en huit états. M. Brossard qui a publié cette pièce curieuse, fait naître le cardinal Alaman dans le Bugey ; les auteurs savoisiens l'indiquent comme né à Saint-Jeoire en Faucigny. En parlant de l'offrande *des trois derniers jours de Chalendes*, l'auteur place ces *Chalendes* à la *Chandeleur*. En réalité, il faut les placer dans la semaine de Noël que nos paysans appellent encore *Chalende*.

M. Mugnier signale divers testaments de membres de la famille Pobel, savoir : ceux de Catherin Pobel, premier président du Sénat, au XVI^e^ siècle; de son fils Reymond Pobel, second président au Sénat; de Claude-François Pobel, comte de Saint-Alban, chevalier du Sénat. Il analyse ainsi ces documents.

Testament de Catherin Pobel.

François Empereur, qui devint prévôt du Chapitre de Genève *(Annecy)* en 1574 et sénateur à la fin de 1580, était docteur en droit, probablement proto-notaire en 1571 et l'un des familiers du premier Président Pobel. Celui-ci l'entretint de ses dernières volontés, mais ne put pas les faire rédiger par écrit et les signer.

Après sa mort, et à la date du 16 octobre 1571, François Empereur dressa procès-verbal des déclarations du premier Président :

Au nom du Dieu tout puissant sachent tous présents et advenir que la volonté de feu M. Catherin Pobel seigneur

d'Ayse, d'Asnières et du Molard, conseiller d'Estat de Monseigneur et premier président en son souverain Senat de Savoye touchant de disposer de ses biens auroyt este telle que s'en suit a laquelle il m'a prie faire entendre a damoyselle *Jeanne Alardet* sa femme, a messieurs *Claude*, *Reymond*, *Thomas*, et *Claude-François* Pobel ses enfants, et damoyselles *Loyse* et *Jeanne* de Pobel ses filles et de les prier et de leurs commander de sa part, d'ycelle inviolablement observer pour l'amitié et reverence qu'il lui doivent, laquelle sienne dernière volonté jay a requeste de ma dite dame sa femme et de mes dits seigneurs ses fils et filles que lhors se trouvoient auprès d'elle réduit par escript comme s'en suit :

Il laisse ses funerailles a la discrétion de sa femme.

Il donne à sa fille Loyse. femme de noble Loys Reydet, s^r^ de Choisy mille écus d'or d'Italie avec ses vêtemens, sous la deduction de ce qu'elle aurait déjà reçu, il la prie de se contenter de cette disposition.

Il donne la même somme et de la même façon à sa fille Jeanne femme de noble Pierre Joly s^r^ de Chuyn.

Donne à m^re^ Thomas Pobel les sommes qu'il lui a livrées pour la poursuite des bénéfices qu'il possède ; sauf pour le cas où venant à les perdre par mutation de religion *(Thomas était prieur de Ripaille)* ou autrement *sans son fait*, il n'aurait plus 500 écus de revenus en biens d'église ; s'il en était ainsi Thomas aurait le quart de ses biens (1).

Donne l'usufruit de ses biens à sa femme sauf celui de la maison-forte du Molard et dépendances, ces biens ayant

(1) Thomas Pobel devint évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), mais il n'eut là qu'un titre purement honorifique, car tout son évêché était alors protestant.

été donnés en préciput à son fils Claude seigneur de Pierre, lors de son mariage avec Gabrielle Vionet.

Donne en prérogative (préciput) à Reymond les biens provenant de la dame de *la Croix,* situés à Joppet.

Il donne enfin par prérogative à Claude-François les biens de *Vecol ?* acquis de la dame comtesse de Tournon.

Il institue ses fils héritiers par égale part du surplus de ses biens qui sera ainsi divisé par tiers, ou par quart, si le cas prévu pour Thomas se produit.

Le 5 novembre suivant, cet acte est notifié à Rome, à m^re^ Thomas Pobel, qui y habitait alors, par Gaspard Reydellet, notaire de la curie romaine, en présence de Pierre-Paul Chaboud, clerc du diocèse de Lyon, et de François Parpiglion, de Seyssel. Thomas déclare adhérer à toutes les dispositions prises par son père. L'acte lui fut signifié une seconde fois, également à Rome, le 2 novembre 1575, par le même Gaspard Reydellet, en présence de Nicolas Rufli et d'André Favre, du diocèse de Genève. Thomas Pobel approuve encore le testament de son père.

Testament de Reymond Pobel,

second président en la Chambre des comptes et sénateur.

28 juillet 1591.

Il veut être enseveli dans l'église de Ste-Marie-Egyptiaque, « au lieu où reposent les os de feu M. le premier président Pobel mon très honoré père; » — legs à son secrétaire, à ses domestiques.., je donne à Catherine Michallet fille de feu noble

Guy Michallet dont je suis donataire universel 3,000 florins pour sa dot, une robe et cotte neuves d'étoffe convenable à sa condition ; et jusqu'à son mariage, l'habitation et l'entretien dans la maison; — l'assurant que la somme léguée est supérieure à sa légitime des biens provenant de son père, eu égard aux dettes qu'il a fallu payer (1); — lègue l'usufruit de la plupart de ses biens à damoyselle Claude Bally sa femme et institue héritière universelle leur fille Péronne Pobel. Il nomme exécuteurs testamentaires ses frères Claude Pobel, seigneur et baron de la Pierre, et Claude-François Pobel, seigneur de Pressey et de St-Alban, ambassadeur du duc de Savoie auprès des Ligues suisses.

Le testament est déposé aux minutes du notaire Jehan Dufour, de Chambéry.

Testament de Claude-François Pobel,

comte de Saint-Alban, chevalier au Sénat.
28 juillet 1618.

Il veut être enseveli dans l'église de Ste-Marie-Egyptiaque, au tombeau de ses prédécesseurs, revêtu de l'habit d'un religieux de cette église; donne 200 florins au couvent, 50 flor. au couvent de St-François en ville, 50 flor. aux religieuses de

(1) Il n'était pas très rare de voir des personnes tester en faveur d'un seigneur avec qui elles n'avaient aucun lien de parenté. C'était afin d'assurer à leurs enfants un protecteur et quelques débris de leur fortune.

Ste-Claire en ville, 50 flor. aux pauvres de l'Hôpital de St-François ;

Lègue à sa femme Marguerite Dupont, les biens qu'il a acquis de damoyselle Jeanne Dupont, et l'usufruit de tous ses biens provenant tant de lui-même que de feu Charles-Emmanuel Pobel leur fils et de messire Claude Pobel son frère ; lègue à Rev^me^ Thomas Pobel, évêque de St-Paul, son frère, l'usage de toutes les maisons qu'il possède ; lègue à sa belle-mère la dame de Rochette? 100 écus d'or ; lègue à ses filles Louise, Catherine et Jeanne-Françoise 2,500 ducatons de 7 flor. pièce, conformément à la volonté exprimée par sa femme dans son testament du même jour.

Institue ses héritiers universels dans tous ses autres biens ses fils Philibert et Claude-François Pobel, savoir : Philibert, dans les biens situés au baillage de Savoie, le comté juridiction et terre de St-Alban, La Croix et la Colliette et tout ce qui est dans la paroisse de Chignin, sans toutefois y comprendre le grangeage de Pré-Joppet, ni la maison de Corinthe et la vigne et la maison de Lamberget, dont l'usufruit appartient à la présidente Pobel et qui est parvenue au testateur tant par le décès de son fils Charles-Emmanuel que pour en avoir acquis une portion des héritiers d'Hector Lambert ; institue encore Philibert héritier de ses biens, situés dans les baillages de Faucigny, de Genevois et de Ternier.

Quant à Claude-François son autre fils, il lui

laisse une part plus grande de son héritage, parce que la mère a donné une portion plus considérable du sien à Philibert, suivant l'accord intervenu à ce sujet entre le père et la mère. Il l'institue en conséquence héritier de la baronnie de La Pierre avec ses dépendances, de tout ce qu'il a à Cognin, y compris la maison de Corinthe, la maison et la vigne de Lamberget ou de la Lamberge, aussi à Cognin, de la maison Lambert, du grangeage du pré Joppet; substitue ses fils l'un à l'autre, etc., nomme sa femme tutrice de leurs enfants, interdit tout inventaire, dit qu'il a placé, dans un sac cacheté de son sceau, les papiers touchant son ambassade en Suisse; rappelle que les testament et codicille de son frère Claude Pobel ont été reçus à Bonneville par le s^r^ Donier les 5 avril et 24 décembre 1603, veut que ses héritiers ne réclament rien à sa femme de ce qu'elle pourrait recevoir de la damoyselle Brunet? veuve du s^r^ de Bordeaux femme du s^r^ la Tulliane?, ni de ce que sa femme a reçu de la dame Anne Des Granges sa grand'mère.

« Finalement veut que sa femme et ses héritiers pressentent et suivent en tout et partout l'advis de mon dit seigneur evesque de Saint-Paul mon frère, supplie Reverendissime seigneur Philibert Milliet, evesque de Maurienne et messire Pierre Mareschal de Duing, comte de la Val-d'Isère, viscomte de Tarentaise et chevalier de l'Ordre de Savoie, d'être exécuteurs de son testament. »

Signé : Pobel de St-Alban.

Le 3 septembre 1626, la damoyselle Jeanne de Lambert dame de la Croix, requiert du Juge maje de Chambéry un *vidimus* des trois testaments.

Sur la proposition de MM. Mugnier et Marie Girod, M. Charles Schefer, membre de l'Institut, est nommé membre honoraire de la Société.

M. Perrot, trésorier, présente ses comptes pour l'exercice de 1887 ; une commission est nommée pour les examiner.

M. Antony Dessaix lit sur *Borée*, l'auteur dramatique cité dans le *Théâtre en Savoie,* la notice suivante :

QUELQUES MOTS SUR BORÉE, AUTEUR DRAMATIQUE DU COMMENCEMENT DU XVII[e] SIÈCLE.

M. Mugnier, notre infatigable président, a publié dans le dernier volume des annales de notre Société, un travail fort remarquable, dont *l'histoire du Théâtre en Savoie* constitue le fond, mais qui ne laisse pas que de renfermer quelques accessoires intéressants.

Il nous révèle le nom d'un auteur dramatique qui serait notre compatriote *Borée.* Le génie littéraire savoyard n'est pas tourné vers les sphères théâtrales ; Borée est le seul auteur dramatique que la Savoie ait produit dans les siècles passés, et le siècle présent n'en a guère fourni davantage.

Il faut cependant mentionner, comme l'a fait M. Mugnier, notre fameux jurisconsulte Favre qui voulut aussi essayer ses talents dans la tragédie. Il est en effet l'auteur d'une tragédie qui semblerait n'avoir pas été produite au théâtre, car je n'ai trouvé nulle part la date de sa représentation.

Cette œuvre a obtenu un certain retentissement. On y trouve deux vers qui n'ont pas peu contribué à la sauver de l'oubli, et il est probable que ce sont les seuls de la tragédie des *Gordians et Maximin* qui passeront à la postérité. Ces deux vers sont un monument d'amphigouri grammatical. Les voici :

> Lépide fut détruit, Antoine sans combattre,
> Lui-même se vainquit, vaincu par Cléopâtre.

Je reviens à Borée.

Nous lisons dans un dictionnaire, imprimé en 1775 et intitulé *Anecdoctes dramatiques*, cette appréciation de notre compatriote :

« Borée qu'on croit né en Savoie vers la fin du XVIe siècle, a composé *Clorise, Achille victorieux, la Justice d'amour, Rhodes subjuguée* et *Tomyris*.

« Parmi les auteurs que la barbarie a comme ensevelis dans la poussière, Borée est un de ceux dont la lecture est le moins supportable. Les extravagances de ces anciens poètes peuvent divertir quelquefois ; au milieu de leurs idées burlesques et de leurs hyperboles ridicules, on trouve des traits réjouissants et uniques ; mais Borée n'offre point cette ressource au lecteur. Il est toujours froid et ennuyeux dans son style et dans ses idées. On ne peut pourtant pas s'empêcher de convenir qu'il n'ait quelques qualités qui le distinguent.

« Il n'a point cette enflure choquante qu'on remarque dans les écrits de ses contemporains. Son style est plus net, et moins infecté de ces jeux de mots, comme ceux de son temps. Il n'occupe pas des actes entiers par de pompeuses déclamations. Ses scènes sont passablement dialoguées, et il y a ordinairement assez d'actions dans ses pièces. Il est vrai que c'est aux dépens de la vrai-

semblance, et que, pour fournir à son sujet, il met à contribution les quatre parties du monde ; mais c'est un défaut si commun à son siècle qu'on n'y fait presque pas attention. »

Ce portrait littéraire est composé de deux parties qui ne se gênent pas de se contredire l'une l'autre. La première fait de Borée un auteur méprisable, la seconde est plus indulgente, et, pour un peu, se déciderait à lui reconnaître un certain mérite.

J'ai pensé que ces renseignements, auxquels M. Mugnier ne pouvait s'arrêter sans donner à son travail des proportions excessives, pourraient néanmoins intéresser les membres de la Société d'histoire et d'archéologie qui ne demeurent indifférents devant aucune des manifestations de l'esprit national, quelle que soit sa nature et quel qu'ait été son succès.

Les *Anecdoctes dramatiques* où j'ai puisé mes renseignements ne sont pas nettement renseignées elles-mêmes. Les titres des œuvres de notre compatriote donnés par elles dans le premier volume ne sont pas identiques à ceux qu'elles leur attribuent dans le second, *Achille victorieux* du premier volume devient simplement *Achille* dans le second. En revanche, la *Tomyris* du premier volume devient la *Tomyre victorieuse* du second.

Clorise a été jouée en 1624 sous la qualification de *pastorale*. Du reste, il faut se rappeler que cette époque se noyait dans les rayons de *l'Astrée*. Pendant bien des années on a tiré de *l'Astrée* presque tous les sujets des pièces de théâtre. Les poètes se contentaient ordinairement de mettre en vers ce que d'Urfé y fait dire en prose aux personnages de son roman. Ces pièces s'appelaient des *pastorales*, auxquelles les *comédies* succé-

dèrent. On appelait même les *comédies* des *pastorales*, que déjà les *pastorales* avaient disparu devant l'éclat momentané de leurs triomphantes rivales. Il est vrai qu'à leur tour celles-ci furent éclipsées par les tragédies.

Je n'ai pas trouvé la mention de la représentation de *Béralde*, appelé aussi *Béral victorieux sur les Genevois*.

Achille a été traité par Hardy et Borée avant de l'être par Thomas Corneille, et celui-ci fut joué en 1673.

La *Justice d'amour*, pastorale en cinq actes et en vers par Borée, a été jouée en 1626.

Rhodes subjuguée prend la qualification de tragédie. Elle a été représentée en 1627.

Tomyris a été représentée la même année sous la même qualification.

Pour en finir avec Borée, j'ajouterai qu'il écrivait à une époque où n'avait pas encore apparu le génie de Corneille, et qu'ainsi nous comptons un compatriote parmi les précurseurs du plus grand génie dramatique de la France, comme nous en avons un, Claude de Buttet, parmi les prédécesseurs de Malherbe. Ne laissons pas tomber nos modestes titres à la gloire, personne ne nous en saurait gré au dehors et beaucoup seraient en droit de nous le reprocher au dedans.

Séance du 19 février 1888.

(Présidence de M. Mugnier.)

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de janvier.

La commission désignée pour contrôler les comptes de M. le Trésorier déclare en avoir reconnu l'exactitude. Il résulte de sa vérification

que les dépenses de l'exercice de 1887 ont été de 1.789 fr. 40 et les recettes de 2.217 fr. 90, d'où un excédent de recettes de 428 fr. 50. Cette somme jointe à celle de 2.400 fr. environ placée à la caisse d'épargne de Chambéry forme un total de plus de 2.800 francs, qui assure le bon fonctionnement matériel de la Société. Des remerciements sont adressés au trésorier.

Le Président invite la réunion à procéder aux élections des membres du bureau pour les années 1888 et 1889. Avant le vote, M. Laurent Rabut, l'un des secrétaires, déclare que ses occupations ne lui permettent plus de continuer à exercer ces fonctions et prie ses collègues de reporter leurs voix sur un autre membre.

Après un vote au scrutin secret, M. Mugnier est réélu président ; il en est de même pour tous les autres membres du bureau, sauf pour M. Rabut qui est remplacé par M. Paul Lathoud. Il est procédé ensuite à la nomination des diverses commissions. (Voir le tableau ci-après.)

M. Mugnier remercie la réunion de l'honneur qu'elle lui a fait en l'élisant de nouveau président de la Société ; il témoigne à M. Laurent Rabut les regrets causés par sa détermination et lui exprime la reconnaissance de la Société pour le dévouement qu'il lui a toujours montré depuis sa fondation.

M. Mugnier lit une lettre à cachet de Victor-Amédée II au premier président du Sénat, Antoine Gaud. Ce document n'a pas de date, mais il n'est

pas difficile de la déterminer approximativement, car Victor-Amédée y est désigné comme *roi de Sicile* et l'on sait qu'il devint roi de Sardaigne par le traité de Londres du 2 août 1718. D'un autre côté, M. Gaud fut nommé premier président le 16 août 1713. La lettre a donc été écrite de 1715, époque à laquelle Victor-Amédée était revenu de Sicile en Piémont, à 1718 (1).

Cette pièce nous apprend qu'un juif passant par Chambéry y était décédé et avait été enseveli dans un terrain acheté par ses coreligionnaires. Son corps fut bientôt exhumé par le chirurgien *Virginé*. Ce praticien en fit un squelette qu'il exposa dans sa boutique du faubourg Montmélian. La communauté des Juifs de Turin s'émut avec raison de ce singulier moyen de réclame et se plaignit au roi. Victor-Amédée montra l'esprit de justice dont il était animé en faisant remettre le corps à un mandataire envoyé par les Israëlites de Turin, et en prescrivant au premier président de faire amener devant lui le chirurgien et de le blâmer de son action. Il semble qu'il craignait que la population n'eût pas à l'égard des Juifs les mêmes sentiments que lui, car il recommanda à M. Gaud de faire accompagner le com-

(1) Si la date avait plus d'importance, on pourrait la préciser davantage en recherchant à quelle époque le marquis Joseph de St-Thomas fut ministre de l'intérieur, après avoir été ambassadeur et ministre des affaires étrangères.

missionnaire par un de ses gardes. Voici cette pièce curieuse :

Le Roi de Sicile, de Hierusalem, et de Chypre, etc.

Tres Cher, bien amé et feal Conseiller d'Etat. L'Vniuersité des Hebreux de cette ville *(Turin)* nous a tres humblement fait representer qu'vn de leur nation étant mort en Savoie pendant cet été, ses camarades l'auoient par notre permission expresse fait enterrer dans vn endroit prés de Chambery, dont ils ont achetté le terrein, et qu'elle a cependant apris que le Chirurgien Virginé du fauxbourg de Montmeillan a deshumé le Cadavre du dt Juif, et en a fait une anatomie, et a assemblé l'ossature, qui forme le squelettre, qui est à present dans sa Boutique, nous aiant tres humblement fait supplier de vouloir donner les ordres pour que le dit squelettre fût remis au present porteur de leur nation, pour qu'il l'apportat ici pour être enseueli dans leur Cimetiere, et leur demande étant tres juste vous enuoierez prendre le dit Chirurgien, auquel vous ferez vne forte reprimende sur la temerité qu'il a eu, et lui ordonnerez de remettre incessamment la ditte ossature au Porteur du present, le quel vous ferez à ce sujet accompagner par vn de vos Gardes, qui puisse vous asseurer de l'effectiue remission, et qui accompagne, s'il est besoin, le Juif jusques où il le requerra. Priant Dieu au reste qu'il vous ait en sa Ste Garde.

Signé : V. Amédée.

Contresigné : de St-Thomas.

(Archives du Sénat.)

Le même membre analyse comme suit deux testaments de la marquise de la Chambre, veuve

du comte de Montréal, fort intéressants à divers titres :

Le 2 septembre 1623 à Chambéry en sa chambre ordinaire dame Louise marquise de la Chambre, comtesse de Montreal et Lullie, vicomtesse de Maurienne etc., etc., fille de Jean M^is^ de la Chambre et d'Aymée de la Baume fait son testament.

Il commence ainsi : — Comme ainsi soit que toutes Choses créées et composées des quatre éléments soient corruptibles, périssables et sujettes à la mort. — ordonne que son corps où qu'elle meure, soit enseveli dans « l'église paroissiale de La Biolle dans la chapelle au pied du corps de feu M^r^ le Comte de Montréal notre mari avec les solennités acquises à notre qualité » — qu'il soit accompagné de 24 pauvres voisins de Longefan (la maison forte qu'elle habitait) à chacun desquels elle donne un habit de bureau blanc et 2 aunes de toile neuve et une paire de souliers de la valeur de 5 florins qu'ils porteront au devant de son corps. Le corps sera porté par 48 pauvres dont chacun recevra six sols et un repas, il y aura une aumône générale à la porte de la maison de Longefan ; chaque pauvre recevra deux livres de pain, demi-livre de chair ou de fromage, suivant le jour (gras ou maigre) et un potage.

Très-nombreuses messes et dons aux églises et communautés. Puis se ravisant, elle veut, si elle meurt à Chamoux ou à la Rochette, être ensevelie à la Rochette dans l'église des Carmes au tombeau de ses prédécesseurs marquis et comtes de la Chambre.

Donne à tous ses sujets de son mandement de Montfalcon (Albens, la Biolle) tous les laods et servis qu'ils lui devraient à son décès ; — donne à Théodore Boccon

son procureur la jouissance de son greffe de Montfalcon, lègue par institution particulière à noble Gaspard fils naturel de son frère feu Pierre, Marquis de la Chambre, 1200 ducatons effectifs ; autant à demoiselle Perrine fille naturelle du même, quand elle se mariera ou entrera en religion ; — 200 ducatons, outre la dot qu'elle lui a déjà donnée, à Anthoine femme du sr de la Pierre ; autre legs à autre Anthoine fille naturelle de son autre frère feu Charles-Emmanuel de la Chambre ;

.... Lègue à noble Jean François feu Philibert de la Chambre mille écus d'or de 3 francs pièce ; autant à son (frère dont le prénom est en blanc) ; autant à noble Garin de Challenddier Sr des Granges ; ... au premier fils à naître de Louis de Seyssel Marquis d'Aix, notre cousin, 10,000 écus d'or.

... Institue son héritier de tous les biens dérivant de la maison de la Chambre, Mgr le Sérénissime prince Thomas de Savoie fils de S. A. Sme Mgr Charles Emmanuel Duc de Savoie, et, dans le cas où le prince Thomas ou ses enfants nés ou à naître viendraient à mourir sans enfants, leur substitue Mre Louis de Seyssel marquis d'Aix

...Institue son héritier universel de tous ses autres biens M. Claude Antoine de Challendier, et lui substitue son frère Jacques de Challendier sieur de la Tour.

Cinq ans plus tard, la marquise de la Chambre fit un nouveau testament où nous lisons :

« Et puisqu'une partie de la nature humaine consiste aussi bien à disposer de ce qu'on veut être fait après sa mort des biens que nous les avons, comme de les avoir acquis et en avoir bien usé pendant notre vie C'est pourquoi, considérant l'incertitude de notre vie, et la varieté

des sujets que nous avons de changer ce que ci-devant nous pourrions avoir disposé, pour donner lieu à une autre et plus agréable volonté, par ce mien dernier testament que j'ai fait écrire de la main d'un mien confident pour me relever de la peine d'une longue et ennuyeuse écriture »... veut être ensevelie dans l'église de la Biolle auprès de son mari et laisse ses funérailles à la discrétion de son héritier ; — elle ne parle plus des enfants naturels de ses frères, sauf ceci : « je lègue à la Perrine qu'on dit avoir été donnée à feu m^re^ Pierre marquis de la Chambre mon frère sans l'appreuver et par aumône 300 ducatons à la charge qu'elle sera religieuse, et 500 ducatons à l'Anthoine *donnée* de mon même frère, outre sa constitution dotale, — au fils aîné de Claude Antoine de Challendier qui est enterré à Villiane en Piemont (Avigliano) mille écus pour lui faire apprendre la vertu. »

Les 24 pauvres, le jour de son enterrement, recevront un habit complet, mais 3 sols seulement en sus.

Institue héritier universel le M^is^ Louis de la Chambre dit de Seyssel, marquis d'Aix, son cousin et beau-fils de feu le M^is^ François de la Chambre en son vivant marquis d'Aix. — Substitutions..... puis toutes les clauses possibles de révocation des testaments antérieurs ; enfin entre parenthèses, cette phrase sublime du secrétaire : (ce que par anthonomasie et eucharistie nous appelons c'est le nectar ou l'embroisie dont le microscome nourrisson !)etc.

Fait à mon château de Longefan le 10^e^ d'octobre 1628.

Le même jour cet acte est remis au notaire Etienne Debalmetis d'Aix-les-Bains.

M. Auguste Finet présente une bulle de Benoît XIV, adressée aux Vicaires généraux et au Cha-

pitre d'Aoste, le siège vacant (1), et par laquelle il institue curé de l'église de St-André apôtre, du lieu d'Ancey, le prêtre Sulpice. Cette bulle est datée de Rome le 14 des calendes de mars 1740, année prise de l'Annonciation, 1re année de son pontificat, c'est-à-dire du 16 février 1741.

M. Carle montre une carte du club de Cruseilles sous la Révolution française. C'est une vignette représentant une femme sur un socle, tenant une pique surmontée du bonnet phrygien. Sur un écu sont écrits les mots : *Egalité, liberté ou la mort*, et sur un drapeau : *République française une et indivisible*. En haut, on lit : *Club de Cruseilles*. Le tout est entouré d'une couronne de feuilles de chêne. Au dos devaient se trouver le nom du sociétaire et la signature des président, secrétaire et trésorier du Club. La matrice de cette vignette est au Musée départemental.

M. Marie-Girod présente un manuscrit latin ayant appartenu à Monseigneur François-Amé Milliet, archevêque de Tarentaise, qui y met son nom en 1646. C'est un traité de logique de 278 pages. L'écriture est bonne, mais pleine d'abréviations. Le propriétaire a fait relier avec le traité 4 gravures de piété, savoir : Jésus expirant sur le sein de sa mère, St Nicolas de Tolentino, l'Ange gardien, et le Miroir de la vie et de la mort. Cette

(1) Pierre-François de Sales, curé de Chilly, y fut nommé en avril suivant.

dernière gravure représente une femme nue jusqu'à mi-corps; la moitié droite, de la tête à la ceinture, présente l'apparence de la jeunesse dans sa fleur, la moitié gauche est à l'état de squelette.

M. Lathoud montre un très beau parchemin de Charles-Emmanuel Ier contenant des lettres de confirmation de noblesse et d'armoiries à Etienne Gentil, originaire du Genevois et demeurant dans la vallée d'Aoste dont son père Jonas Gentil a eu le commandement. Cette pièce présente en tête les armoiries coloriées du duc de Savoie et au milieu celles de l'impétrant : « Un escu escartellé le 1er et dernier d'azur à trois espies de bled froment et les autres deux d'or à 3 berrettes (*bonnets*) de gueulles avec ung eaume clos pardessus en orfil et tortille et empenaché d'or et ung bras ysant du chef tenant une cimiterre en main avec cette devise : DE *(un cœur)* GENTIL. Cette patente a été donnée à Turin le 1 novembre 16... *(le reste manque)* et a été entérinée le 26 mars 1605.

M. Mugnier rappelle que, sous l'ancien régime, les denrées étaient ordinairement taxées. Après les temps de guerre et de peste, et celle-ci suivait bien souvent la première, le renchérissement devenait excessif. C'est alors surtout qu'on promulguait les taxes. En 1588, Charles de Rochette, alors président du Conseil de Genevois, fut chargé de taxer les denrées, d'accord avec les Syndics, dans les villes du Genevois et du Faucigny qui avaient des garnisons. (Arch. du Sénat.)

Après l'occupation de la Savoie par Louis XIII en 1630 et la peste qui accompagna la guerre, le prince *Thomas de Savoie*, gouverneur et lieutenant général, ordonna aux Syndics de Chambéry de s'assembler devant des commissaires du gouvernement pour taxer les marchandises et denrées. Ils élaborèrent un règlement que le prince fit publier à Chambéry le 24 janvier 1632 (1) et au bas duquel il enjoint à tous juges, châtelains et officiers locaux d'établir aussi, dans la huitaine, un taux raisonnable dans chaque châtellenie, ville ou bourgade. Les villages étaient ainsi exempts de la taxe.

En premier lieu le règlement rappelle que la taxe du pain devra être affichée chaque samedi à un pilier de la Grenette. Il prescrit à chaque boulanger d'avoir une marque distincte pour le pain qu'il vend.

Le *maximum* des vins blancs de Montmélian, Arbin, Tormeyry et Chautagne est fixé, pour les hôteliers, cabaretiers et autres débitants à 6 sols le quartolet ; celui des vins clairets de ces crus à 5 sols. — Les vins de Cruet, Chignin, St-Jeoire, Apremont, Monterminod, la Bâtie et Touvière seront vendus un sol de moins ; ceux des autres crus des environs, 2 sols de moins que les premiers.

Le règlement passe ensuite à la viande dont chaque qualité doit être pesée séparément, sans

(1) Petit in-8 de 12 pages, sans nom d'imprimeur.

aucune *berlaude* suivant les anciennes ordonnances. La livre de bœuf est taxée à 2 sols ; la livre du pourceau frais, à 3 sols ; les saucissons dyaux, costelettes et autres menusailles de pourceau à 4 sols.

Viennent ensuite le lard, le suif, les chandelles ; les fromages de Passier, de Gex, d'Abondance, le ceras gras de Faverges, les vacherins et chantemerles. Le beurre cuit est taxé à 4 sols la livre, le frais à 3 sols ; le quartelet de lait, 2 sols ; le pot d'huile de noix 16 sols ; la livre d'huile d'olive 6 sols ; la livre de sucre fin 30 sols. Aujourd'hui l'huile est plus chère que le sucre.

La livre de riz est à 3 sols ; l'on trouve successivement les œufs en hiver, les figues, raisins, amandes, la cire ordinaire, la cire d'Espagne, le papier. Quant à celui-ci les rames doivent être, à la forme des anciennes coutumes, de 500 feuilles, sans y placer du papier cassé ni rompu, et sans le raccourcir ou le rétrécir, à peine de confiscation.

La main de papier de 25 feuilles est fixée, celle de papier fin à la grande forme à 6 sols, celle de petite forme à 4 sols. Le papier fin ordinaire est à 3 sols; le commun à 2 sols.

On arrive à l'article du gibier ; l'énumération qui en est faite semble indiquer qu'il était plus abondant et d'un usage plus commun que de nos temps. Le pair *(la paire)* de gelinottes est à six florins, le faisan gentil, à 3 florins 6 sols ; suivent les perdrix rouges et *gringes*, la bécasse, le levraut

bon et beau, à 16 sols, ainsi que le lapin bon et gras ; les canards et sarcelles ; les grives et merles, 2 sols pièce ; le coq d'Inde gros et gras coûtera 5 florins, les poules grasses, 15 sols ; le chapon gras *d'haute graisse*, 3 florins. Puis le poisson : truite, 10 sols la livre, perche, lavaret, amble (ombre-chevalier), brochet, tanche, carpe, aloses, perchettes, harengs, la *molue* 6 sols la livre, *merlus* 5 sols.

On passe à la taxe des hôteliers. Il leur est interdit de prendre des hostes et gens de cheval qu'ils logeront et qu'ils traiteront avec bœuf, mouton, poule ou poulets, ou bien pigeons ou grives pour la disnée, davantage de 26 sols et 34 pour la soupée, à peine de 100 livres pour chaque contravention et du bannissement à la troisième.

Les gens de pied paieront pour le dîner 1 florin ; et 18 sols (1 florin et 1/2) pour le souper qui comprenait le feu et le lit.

Le foin, le charbon, les ardoises, la chaux, le sable, la pierre, le fer, les fers à cheval, les clous, les verres, les cuirs de bœuf, veau, mouton et chèvre, les souliers de différentes grandeurs, les bottes, les bottines, les escarpins, les mules ont leur tour. Les semelles en cuir d'Auvergne sont plus chères que celles en cuir du pays. On taxe aussi les journées des artisans, des manœuvres, hommes et femmes. On termine par des articles dont la vente était alors de chaque jour, et qui a presque cessé aujourd'hui parce que l'on ne voyage

plus à cheval ; il s'agit des selles et bâts. Les selles de grand cheval garnies de maroquin de chèvre, bride, sangle, poitrail, croupière et estrevières doubles, 35 florins. La façon des toiles, nappes, serviettes est taxée suivant l'ancienne coutume; celle des nappes de lin à *la petite Venise* est de 18 sols l'aune. Une mesure contre laquelle on se récrie quelquefois existait déjà et plus dure que maintenant ; il est interdit aux revendeurs d'acheter avant une heure après midi.

Le Président informe la réunion que le 2 mars la Société d'histoire et d'archéologie de Genève célébrera le cinquantième anniversaire de sa fondation par une séance publique et un banquet. Les présidents MM. Th. Dufour et Ch. Le Fort ont écrit aux Sociétés correspondantes pour les inviter à assister à cette fête.

Il donne connaissance d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adressant des instructions aux comités pour la réunion de 1888.

Séance du 11 mars 1888.

(Présidence de M. Mugnier.)

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Sur la présentation de MM. Mugnier et Ducret et sur celle de MM. Mugnier et Marie-Girod, MM. Victor Roche, avoué à la Cour d'appel et

François Pelaz, architecte à Chambéry, sont successivement élus membres effectifs de la Société.

Le président donne connaissance d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique du 5 mars courant, par laquelle les sociétés savantes sont informées que l'ouverture du Congrès de 1888 aura lieu le 22 mai prochain, à une heure et demie, au ministère, rue de Grenelle, n° 110, et que les travaux se poursuivront les 23, 24 et 25 mai. La séance générale se tiendra le 26 mai dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Les *Mémoires* doivent être indiqués au ministère avant le 25 avril ; les noms des délégués des sociétés doivent aussi être transmis avant cette date. Les sociétés ne devront désigner que les membres qui s'engageront à prendre une part effective au Congrès.

M. Charles Cabaud présente divers documents sur parchemin, savoir :

I. Quittance latine du 7 avril 1478, année prise de l'Incarnation, devant Me Humbert Demicelli d'Endoche, notaire public, *auctoritate delphinali* par N. Berthomeus de Boczosel, damoiseau d'Endoche à M. Pierre de Virieu (de Viriaco) de la somme de 42 florins. L'acte est passé à Visviers? *(Virieu?)* au château dudit lieu.

II. Vente, en latin, du 22 juin 1482, par Guiguet de Bergin, de St-Jean-de-Chevelu, à Pierre de Norio, *alias* Toller, d'une pièce de terre et de bois, pour 15 deniers gros monnaie. L'acte est

reçu par M^e *Jean* Philippe, de Gerbet, paroisse de Billième, diocèse de Belley.

III. Vente le 16 mai 1564 devant le notaire Jean Neyton : 1° d'une maison en rue de la Juiverie ou bien Fromagerie, appelée la maison de Bellegarde, à côté de la maison de M^e Jacques Bauduc, docteur en médecine, par noble homme Michel Guilliet, Seigneur de Monthouz, bourgeois et habitant de Chambéry, à noble Barthélemi Deville de Chambéry, secrétaire de Monsieur M^re Louis Oddinet, seigneur et baron de Montfort, bourgeois de Chambéry ; 2° d'une vigne au vignoble de Montmélian, au clos de Bellegarde, à côté de d^elle Marguerite Pellissonne, veuve de noble Janus Guerin-gallet. L'acte est passé à Chambéry dans la maison du seig^r de Monthouz en présence de R^d M^re Pierre Rubod, proto-notaire apostolique Chanoine de la S^te Chapelle de Chambéry.

Suit la quittance des droits de trezain et autres, appartenant à Son Altesse, par les fermiers de ces droits. Le chiffre n'est pas indiqué.

IV. Acte du 25 août 1564, même notaire, entre Gabriel, fils de feu Philibert Noël, seigneur de Bellegarde, et Barthélemi Deville, par lequel le droit de rachat qui appartenait à M. de Bellegarde sur les biens vendus par M. de Monthouz est échangé en faveur du s^r Deville contre des vignes et terres aux Marches, que celui-ci remet au seigneur de Bellegarde. L'acte est passé au lieu

de Bellegarde en présence des frères Charles et Claude Vauchier Seigneurs de Montgella.

V. Lettres Patentes du 7 août 1773, par lesquelles Victor Amédée III nomme l'avocat Jean-François Gabet, de Chambéry, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères.

M. Mugnier présente la copie émanée de la chancellerie de Turin, d'une lettre écrite de Berlin le 3 décembre 1737, au roi de Sardaigne, par Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, contresignée A. B. Borel Pedevils, en faveur de la veuve et de la fille de Claude Burnet, de Marcilly (*Maxilly*) en Chablais, mort à Stettin en Poméranie. Jacques, frère de Claude, revendiquait la succession de celui-ci, sous le prétexte que la veuve et la fille étaient luthériennes. La lettre royale atteste qu'elles sont catholiques : « Comme il est notoire que les suppliantes font constamment profession de la Religion catholique romaine à laquelle nous accordons le libre exercice dans une chapelle de notre château de Stettin, et que par conséquent le fondement sur lequel le susnommé Jacques Burnet établit sa prétention se trouve entièrement faux et abusif... Persuadé que V. M. prend plaisir à faire rendre toujours bonne et prompte justice à ceux qui se trouvent être obligés de l'en implorer, nous prenons la liberté de prier V. M. de vouloir bien donner des ordres pour que le dit Jacques Burnet soit entièrement débouté de sa demande

et que les suppliantes Gertrude Signolis et sa fille soient maintenues dans la paisible possession de l'héritage qui leur appartient en vertu du testament de leur défunt mari et père, priant Dieu au reste qu'il vous ait, Très haut, très Excellent et très Puissant Prince notre très cher et très aimé bon frère, en sa Sainte et digne garde. »

Cette lettre était accompagnée : 1° d'une copie de l'acte de mariage en date du 17 juillet 1706 de Claude Burnet, savoisien, et de Gertrude Signolis berlinoise, célébré à Berlin par fr. Engelbert Borges, des Frères prêcheurs, chapelain de la légation impériale et curé de la communauté catholique de Berlin ; 2° d'un certificat délivré le 20 décembre 1737 par fr. Augustin Despoye des Fr. Prêcheurs, curé des légions (*catholiques*) en garnison à Stettin, constatant que le marchand Claude Burnet, sa femme et sa fille ont toujours vécu en catholiques.

Ces deux pièces, écrites en latin, sont munies de sceaux fort bien conservés. *(Extrait de la correspondance du premier président Saint-Georges.)*

Le même membre montre à la réunion les fac-simile du petit sceau (1) et d'une lettre autographe de M^me^ de Warens du 13 octobre 1756, suivis de deux autres fac-simile de brouillons de lettres de la même personne existant aux Archives départementales. M. Mugnier explique qu'il a fait faire

(1) Un amour avec le doigt sur les lèvres.

l'an dernier par M. Champod, notre sociétaire, ces fac-simile, afin de démontrer matériellement que les brouillons de lettres et d'écrits divers de ces Archives sont bien de la main de la célèbre baronne. Cette reproduction est destinée à être jointe à un ouvrage fort étendu, historique et critique à la fois, sur Rousseau et Madame de Warens, par MM. A. de Montet, E. Ritter, doyen de la faculté des lettres de Genève, et Mugnier. Celui-ci traite de la vie de Rousseau et de sa protectrice, depuis 1726. M. de Montet a écrit les années de jeunesse en Suisse; M. Ritter fait l'histoire de l'éducation et des idées des deux personnages.

M. Fivel propose une nouvelle lecture d'une inscription latine de Grésy-sur-Aix et lit une note détaillée à ce sujet.

Séance du 22 avril 1888.

(Présidence de M. Mugnier.)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur la présentation de MM. Mugnier et A. Michel, M. Eugène Levet, ancien élève de l'Ecole polytechnique, est nommé membre effectif de la Société.

La démission de M. J.-J. Rabut, orfèvre à Paris, est acceptée.

La Société reçoit en don les ouvrages suivants : de M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut genevois, *le Codicille d'Ami Levrier* et *Adémar Fabri, prince-évêque de Genève ;* de M. Charles Lefort, ancien président de la Société d'histoire de Genève, ses *Notices sur d'anciens membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, (MM. Ed. Mallet, Pierre Odier, Georges Mallet, J.-J. Blumer, Louis Sordet et Am. Roget) ; de M. Laurent Rabut, les *Anecdoctes de l'abdication du Roy de Sardaigne Victor-Amédée* (manuscrit de l'époque) ; de M. François Mugnier, les *Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme*, avec les dix portraits à l'eau-forte qui accompagnent le livre ; du Conseil général de la Savoie, le Tome I^er^ de *l'Inventaire de la série C des Archives départementales de la Savoie ;* enfin, de M. le ministre de l'Instruction publique, et par la bienveillante intervention de M. Charles Schefer, membre de l'Institut, une série de grandes publications historiques et archéologiques. De vifs remerciements sont adressés à M. Schefer, ainsi qu'aux donateurs de tous ces précieux ouvrages. M. Antony Dessaix remet à la Société, à titre d'échange, le premier volume des *Mémoires et Documents de l'Académie chablaisienne*, in-8° de LXXII-158 pages. Ce volume, fort bien imprimé, contient d'intéressants mémoires. Il se termine par une table des matières fort détaillée et par un *index alphabétique* contenant les noms des *lieux*, des *per-*

sonnes et des *choses*. C'est un travail auquel on en saurait trop applaudir, car il facilite singulièrement les recherches et il permettra la rapide exécution d'une table méthodique générale à la fin de chaque série des *Mémoires*.

Le secrétaire donne lecture : 1° d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du 9 avril courant, annonçant que la 12e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira le 22 mai prochain, à *l'Ecole nationale* des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14, à Paris ; 2° d'une autre circulaire du 19 avril, relative au classement des objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux départements, etc., dont la conservation offre, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

M. Mugnier présente les pièces suivantes : 1° une affiche électorale sans date, de la *Typ.* et *Lith. de J. Philippe* (Annecy, vers 1856), par laquelle *le Comité* libéral d'Annecy présente aux électeurs la candidature, à la Chambre des députés de Turin, de M. *le comte de Cavour, président du conseil des ministres* ; 2° la copie suivante d'un acte de mariage contracté à Chambéry sous l'occupation espagnole :

L'an 1745 et le 29 avril se sont épousés *Hyacinthe* fils de feu François de *Vicio* et de feu Madeleine Conde, natif de Canco près d'Oneille d'où il est sorti à l'âge de 9 ans, a depuis resté en Espagne et est pèlerin depuis quelques années et a divers certificats pour prouver son

dire, et *Emmanuelle* fille d'Alphonse *Bernal* et de feue Francisque Garcia, pèlerine native de Madrid, veuve depuis le 7 septembre 1742 d'Emmanuel Torres soldat du régiment de Navarre, et a exhibé l'acte mortuaire ; et outre les papiers qu'ils nous ont produits ils ont prêté serment sur les Saintes Ecritures entre nos mains touchées, sur leur état libre, et les avons mariés comme vagabonds pour le salut de leur conscience. Ont été témoins R^d^ Dominique Assonsio, aumônier du régiment de Burgos qui nous les a présenté, etc.

Signé : Petit, official, curé de Lemenc.

Le même membre signale encore un mariage contracté à Chambéry le 1^er^ septembre 1730. C'est celui de Michel Vacher avec *Marie-Victoire,* fille d'Ibrahim *Jayceli*, et de la nommée *Aïcha*, de Tunis, prise sur mer par un capitaine d'une galère sarde. Le roi de Sardaigne Victor-Amédée II lui donne 1.000 livres de dot, après l'avoir fait instruire et baptiser. La Tunisienne mourut à Chambéry, à l'hospice des Incurables, le 12 septembre 1759, à l'âge de 50 ans environ.

M. Mugnier analyse enfin une série de titres de 1508 à 1527, intitulée : « Confessio nobilium et egregiorum Humberti Carterii, Nycolai Carterii ducalis secretarii et Petri Carterii, fratrum, filiorum dicti Humberti facta per dictum Nycolaum Carterii secretarium». Cette pièce contient : 1° une demande adressée au duc de Savoie par Humbert Cartier et par ses fils Pierre et Nicolas, celui-ci secrétaire ducal, pour obtenir l'abergement en

leur faveur de deux ruisseaux, soit *nants,* de Montagny sur Chambéry, appelés le *Tillet* et le nant des Fornets, ainsi que les moulins et battoirs qu'ils font mouvoir ; 2° l'enquête de *commodo et incommodo* du 1er février 1508 ; 3° l'acte d'abergement concédé le 14 du même mois par le duc Charles III, et 4° l'acte de reconnaissance de la teneur en abergement, passé le 24 mai 1527. On lit dans ces actes que les eaux descendent d'une montagne appelée *Combe-Louve*, d'un lieu appelé *pré Jopet* et d'une source nommée *Fontaine froyde.* A noter dans ces pièces l'expression latine *litteræ tenorizatæ, lettres ténorisées*, pour *relatées,* expression qui est restée en usage dans le langage juridique de la Savoie et de la Suisse romande.

Séance du 20 mai 1888.

(Présidence de M. Mugnier.)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur la présentation de MM. Mugnier et Toubin, M. Paul Bertulus, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry est élu membre effectif de la Société.

La Société reçoit en don de M. Pallias sa brochure intitulée : *Des Dauphinois importants,* reproduction partielle d'un manuscrit de la Bibliothèque publique de Lyon, et de M. Metzger, un joli volume orné de portraits, intitulé : *les Pensées de Mme de Warens ; Mme de Warens aux Char-*

mettes et au Reclus ; ses relations avec Wintzinried.

Le Président fait connaître à la réunion que le prochain Congrès des Sociétés savantes de la Savoie aura lieu à Rumilly, les 27, 28 et 29 août prochain.

Il invite les Sociétaires à transmettre, le plus tôt possible au Secrétaire du Congrès, l'indication des lectures qu'ils se proposent d'y faire.

M. Mugnier lit une charte relative aux démêlés des Chartreux de Vallon en Chablais avec le châtelain de Lullins, représentant les gens de sa châtellenie, au sujet des confins de leurs possessions respectives dans les montagnes.

Cette charte doit être ajoutée à celles que M. Léon Ménabréa a publiées dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 2e série, tome II.

Elle contient une espèce de procès-verbal de ce que nous appelons maintenant une *vue de lieux.*

Le bailli du Faucigny, Rolet Vuagnard, se rend en effet en 1311 sur les lieux du litige ; il y procède à une enquête dont il ne fait qu'énoncer le résultat et il constate qu'une certaine croix est bien depuis un temps immémorial une limite appartenant aux religieux de Vallon. Il éclaire ses recherches par l'examen des titres produits par les chartreux.

Outre le nom du bailli, nous trouvons dans la charte ceux du seigneur de la terre de Faucigny Hugues Dauphin (1), de Jacques Salteur de Cluses,

(1) Seigneur de Faucigny de 1301 au 24 février 1321.

notaire et juré de la curie de l'évêché de Genève (greffier), d'Anselme David, chanoine de Genève, d'Albert de Torrent, curé de Pers de Jean, curé de Cluses, du prêtre Colomb de Fésigny, du notaire Oglier, de Rodolphe de Chissé, châtelain de Lullins, et d'Albert de Bardenenche, châtelain de Châtillon. Ce dernier est à ajouter à la liste des châtelains de Châtillon, donnée dans le présent volume, 2e partie, page 19, par M. Tavernier.

Anno a nativitate domini millesimo tercentesimo medecimo indictione nona die veneris ante festum beatæ Mariæ Magdelenæ oblata fuit mihi Jacobo Salterii de Clusiis notario publico juratoque curiæ domini episcopi Gebennensis per religiosum virum dominum priorem domus de Vallone quœdam littera in pergameno sana et integra sigillata sigillo curiœ Foucigniaci impendenti, Cuius tenor sequitur.

Per hec verba Nos Roletus Vuaguardi ballivus in terra Foucigniaci pro illustrissimo domino Hugoni delphino domino Foucigniaci notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod cum questio seu discordia verteretur inter Castellanum de Lullins ex una parte et religiosos de Vallone nomine suo et prioratus sui de Vallone ex altera. Super hoc Castellanus dictus et gentes predictæ asserebant quod religiosi predicti tenebant et habebant quamdam crucem in monte Bellimontis prope Gembaz, in quo monte dicebant et asserebant se habere usum suum et quod ipsi turbabantur ibi perdictos religiosos indebitæ ac injustæ ut asserebant dissentire quod mons predictus hubi dicta crux est posita et omnia alia loca prout ut protenduntur usque ad portam Vallonis sunt (sint)

domini Foueigniaci et quod in omnibus et singulis locis predictis habebant et habere debeant usum suum, dictis religiosis in contrarium asserentibus et dicentibus quod dictus mons et omnia dicta loca predicta sunt et pertinent ad ipsos et prioratum predictum et sunt infra terminos ipsi prioratus; et quod ipsi steterunt in possessione vel quasi tenendi et habendi crucem pro termino in loco predicto ubi nunc posita est dicta crux, per tantum tempus quod in contrarium memoria non existit et quod nunquam illi de Lullins, illi de Gembaz nec etiam ulli alii usi fuerunt predicto monte nec in aliis locis predictis prout eorum termini designant nisi a duobus annis vel circa, quod aliqui eorum de Gembaz in dicto monte nitebantur uti de nemore dicti montis et quotiescumque ibi inveniebantur per dictos religiosos vel aliquos ipsorum tuendo et deffendendo possessionem et jus suum predictos utentes pignorabant.

Tandant *(tamdem ?)* ad justitiam *(instantiam)* et requisitionem partium predictarum accessimus ad loca predicta causa inquirendi veritatem tam de jure quam de possessione utriusque partis uuacum discretis viris Anselmo David canonico gebennensi et alberto de torrens curato de pœr, Rodolpho de Chisie Castellano de Lullins et quampluribus aliis de Gembaz et ibi vidimus oculo ad oculum omnia predicta loca de quibus erat contentio inter predictas partes, et diligenter inquisivimus tam de jure quam de possessione utriusque partis; et invenimus quod dicti religiosi erant in possessione vel quasi tenendi et habendi pro termino dictam crucem in loco ubi erat posita dicta crux, per tantum quod in contrarium memoria non existit Et quod alias fuit questio inter dictos religiosos et illos de Bellavalle super dicta cruce et dicto termino in curia domini Foucigniaci et fuit lata sen-

tentia per discretum Anselmum David tunc temporis judicem terræ Foucigniaci, pro religiosis de Vallone contra religiosos de Bellavalle, videlicet quod dicti religiosi de Vallone erant et stetebant in possessione tenendi et habendi dictam crucem in dicto loco pro termino suo tanto tempore quod memoria non in contrarium non existebat, de quaquidem sententia dicti religiosi fecerunt nobis plenam fidem. Item ostenderunt nobis dicti religiosi de Vallone quoddam mandamentum domini Hugonis Delphini domini Foucigniaci in quo continebatur quod ipse mandabat domino Alberto de Bardenenche Castellano Castillionis quod ipse dictos religiosos de Vallone tueretur et deffenderet et omnia bona jura et possessiones eorum et specialiter possesionnem termini supra dicti; de quoquidem mandamento fecerunt nobis fidem per quamdam litteram sigillo pendenti domini Foucigniaci sigillatam. Item ostenderunt nobis dicti religiosi privilegia sua in quibus continentur termini et limitationes prioratus de Vallone et de ipsis fecerunt nobis plenam fidem et invenimus quod predicta loca sunt inter terminos et limitationes predicti prioratus de Vallone. Item ostenderunt nobis donationem factam eisdem religiosis per illustrem virum inclitæ memoriæ [et] recordationis Aymonem (1) dum Foucigniaci in qua continetur quod dominus dedit dictis religionis dependentias montium vel rupium in vallim Vallonis ab alpe de Foron usque meridiem, et usque ad occidentem quidquid sui juris erat et infra terminos domus Vallonis continebatur.

Quare nos diligenter visis et inspectis nolentes venire contra privilegia dictorum religiosorum excommunicationis periculum evitantes, volentes observare mandata

(1) Aimon II, Seigneur de Faucigny de 1202 à 1253.

domini Foucigniaci, habito tractatu et consilio diligenti cum dictis viris, videlicet Anselmo David curato de pœr et de consilio ipsorum ordinavimus in modum qui sequitur : videlicet quod dicti religiosi in possessione predicta prout anterius extiterunt deffendantur et teneantur ut quod in possessione predictorum [jurium ?] de quibus erat contentio et in possessione dictæ crucis et dicti montis prout termini dictæ domus hoc designant per capita Bellimontis per gentes domini Foucigniaci ex nunc in antea, non turbentur, molestentur seu immerentur nec turbari debeant seu inquietari.

Cum ex premissis novimus et perpenduimus, quod hec est voluntas domini Foucigniaci, mandantes Castellano de Lullins qui nunc est et omnibus aliis qui pro tempore fuerunt quatenus dictos religiosos et dictum prioratum tueantur et deffendant ab omnibus eorum subditis in possessione de juribus dictorum religiosorum maxime in possessione dictorum locorum de quibus erat contentio inter ipsos.

Confitentes nos habuisse quadraginta libras gebenenses bonorum a dictis religiosis de Vallone pro eo quod dictus dominus Foucigniaci ita fecit et.... velit tueri et deffendere dictum prioratum et dictos religiosos in possessionibus eorum et juribus supradictis. Et quod ipse velit et debeat apponere sigillum suum presenti letteræ ad æternam memorium rei gestæ promittendo dictis religiosis eos deffendere et tueri in possessionibus et juribus eorum predictis et procurare quod dominus Foucigniaci sigillum suum apponat presenti litteræ ut in futurum maiorem obtineat firmitatem.

In quorum testimonium sigillum curiæ domini Foucigniaci presentibus duximus apponendum. Datum 8° idus julii anno domini millesimo tercentesimo unde-

cimo (1). Et sciendum quod nos prefatus ballivus dicta privilegia de quibus in presenti litteræ fit mentio ex integro confirmavimus et in predictis sigillum nostrum proprium unacum sigillo curiæ duximus apponendum ad maiorem confirmationem rei gestæ. Datum ut supra. Quas quadragenta libras supradictas habuit ac recepit dominus Rodolphus de Chissie a dictis religiosis nomine dicti domini Foucigniaci.

Et nos Hugo Delphinus dominus terræ Foucigniaci predictus ad majorem confirmationem omnium predictorum actorum per dictum ballivum nostrum predicta universa et singula ut supra scripta sunt et acta per dictum ballivum nostrum laudamus, confirmamus et etiam approbamus et sigillum nostrum presentibus duximus apponendum in robur et testimonium omnium predictorum. Datum ut supra.

Et ego predictus notarius et juratus dictæ curiæ domini episcopi gebenensis et curiæ domini Foucigniaci de autentico seu littera hujus novi exempli requisitus per dominum priorem hoc novum exemplum extraxi et feci sicut in ipso autentico seu littera originali continebatur sic et in ipso novo continetur exemplo, nihil addito vel remoto preter formam litteram presentium litteram fortasse vel sillabam, et signavi ad æternam memoriam et robore firmo omnium premissorum, rogans dictus dominus prior domino officiali curiæ gebenensis ut sigillum ipsius curiæ huic novo exemplo apponat in testimonium veritatis.

Actum dicta die veneris anno indictione quibuis supra apud Clusas in domo sacerdotum, testibus presentibus, videntibus et legentibus adhoc vocatis et rogatis, videli-

(1) 8 Juillet 1311.

cet domino Joanne curato de Clusis de Castellione domino Columbo de Fisignie presbitero et Petro Oglier notario.

Ut autem presens instrumentum maiorem obtineat firmitatem nos officialis curiæ gebenensis ad precem et requisitionem dicti domini prioris nobis oblatas per dictum notarium dictæ curiæ juratum cui super hiis consensuimus et committimus vices nostras fidem plenariam adhibentes reservata nobis predicta vice, esse et sic per ipsum et coram ipso predicta facta fuisse et celebrata, sigillum dictæ curiæ huic instrumento publico duximus apponendum huic cum signis notarii supradicti. Datum et actum anno et die quibus supra coram testibus supradictis cum sigillo impendenti.

(D'après une copie du XVI^e^ *siècle contenant diverses incorrections).*

Séance du 24 juin 1888.

(*Présidence de* M. Mugnier.)

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le Président rappelle que, dans des réunions précédentes, divers membres avaient manifesté le regret qu'il n'existât pas une traduction française de l'ouvrage en langue allemande du colonel Wurstemberger sur Pierre II, comte de Savoie. Cette traduction avait été commencée par M. A. de Gumoëns, et le premier volume en a même été publié à Berne en 1859. Malheureusement une mort prématurée a empêché l'auteur d'achever son œuvre. Le premier volume contient l'introduction

et l'histoire de Pierre depuis sa naissance jusqu'à la mort de son neveu le comte Boniface, 1263.

M. Croisollet, notaire à Rumilly et membre de la Société, envoie la copie d'un traité de Combourgeoisie intervenu en 1619 entre la ville de Rumilly et la ville de Seyssel en Bresse. L'original de ce traité, dit-il, se trouve aux archives de cette dernière ville. Il est écrit sur parchemin, entouré d'une guirlande de fleurs entremêlées de génies et surmontées des armoiries de Seyssel. Quelques mots principaux sont écrits en lettres dorées. Au bas était le sceau de la ville; il a disparu :

Traité de Combourgeoisie entre les villes de Seyssel et de Rumilly.

Les Scindicz Conseil et Bourgeois de la ville de Seyssel assemblez en la maison de Ville, en la presidence de noble François Troison, capitaine et chatelain de la dite Ville, estant bien et d'huement informez de l'ancienne union et bonne intelligence qui a esté cy-devant entre messieurs les Syndicz, Conseil et Bourgeois de la Ville de Rumilly et nos prédecesseurs, de la quelle nous avons aussi receu des témoignages bien assurez et des effets remarquables de leur affection en notre endroict, desirant de nostre costé, leur faire paroitre combien nous sommes obligez à leurs courtoisies, en attendant qu'il se présente l'occasion de nous en pouvoir revancher et de les servir comme nous le desirons et pour entretenir et conserver l'amitié et bonne voisinance que nous nous sommes promis les ungs aux aultres ensuite de l'heureuse alliance faite entre Sa Majesté et les Ancêtres du

serenissime duc de Savoie que nous souhaitons de toute nostrea ffection affermir à jamais, les Seigneurs Scindicz, Conseil et Bourgeois de Rumilly acceptant de nous semblablement les présentes, par lesquelles et pour les causes susdictes et aultres dignes considérations.

Nous les avons et toute leur posterité receu admis et accepté, Recepvons, admettons et acceptons pour Combourgeois en ceste notre ville.

A scavoir de jouir et se prévaloir en général et en particulier des franchises, libertez, immunitez, droictz et privilèges d'icelle pleinement et entièrement et paisiblement tout ainsi et comme en la même forme que nous et noz aultres comhourgeois en usons et jouissons sans qu'il leur soit jamais apporté aulcune difficulté au contraire, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté et de monseigneur le Duc et son gouverneur en Savoie *(un mot illisible)* d'obtenir de sa Grandeur les ratif *(lacéré)* s'il y a lieu pour plus grande validité des présentes (1) faictes et passées au Bureau du conseil de la dicte ville de Seyssel le cinquième jour du moys de septembre en mil six cent dix-neuf, sous le scel de la dicte ville et communauté signées par le secrétaire d'icelle.

Par mandement des sieurs Scindicz et Conseil.

Chapellu not. et secret.

M. Mugnier fait la communication suivante :

(1) Charles-Emmanuel I^er^ dit *le Grand,* échangea la Brese, le Bugey, le Val-Romey et le pays de Gex contre le marquisat de Saluces par traité fait avec Henry IV, à Lyon, le 17 janvier 1601. Ensuite de cet échange, Seyssel en Bresse se trouvant sous la domination du roi de France et Rumilly continuant à appartenir à la Maison de Savoie, on dût faire ratifier le traité par les deux Souverains.

LE PRIEURÉ DE ST-BERNARD ET DE ST-CLAIR.

Dans ses *Mémoires* pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, etc., page 138, Besson mentionne le prieuré de Saint-Clair. Il nous apprend que, desservi anciennement par des Bénédictins, il fut sécularisé au moment de l'établissement des *commendes* et donné à des prêtres séculiers, qui y tinrent un vicaire lorsqu'ils cessèrent d'y résider eux-mêmes. Ce prieuré est désigné sous le nom de Saint-Bernard et de Saint-Clair *de la Cluse,* à cause du passage étroit où il est situé. Les Romains ont construit le pont qui y existe aujourd'hui. En allant du pont au prieuré, on lit cette inscription rangée sur trois lignes :

L. TINCIVS PACVLVS PERVIVM FECIT.

Cette inscription, décrite bien souvent, a été publiée, dans leur grand ouvrage, par MM. Allmer et de Terrebasse. Ils rappellent que c'est sans doute en souvenir des possessions de L. Tincius dans le pays que le village voisin a été appelé *Dingy.*

Une charte que nous venons de retrouver complète heureusement les renseignements sur l'origine et la situation de ce petit établissement religieux au XIII^e^ siècle.

Amédée II, comte de Genevois (comte de 1280 à 1308), se trouvait au château de Menton le mercredi avant l'Assomption de 1293. Dans le but, peut-être, de remercier *Thomas,* seigneur du lieu, de l'hospitalité qu'il en recevait, le comte concéda au prieuré de Saint-Bernard, et pour l'affouage des

religieux, sa terre et son bois dits de Rampon, situés tout près. Il reconnaît Thomas comme fondateur et nominateur du prieuré, mais sous la condition que, lors des vacances du rectorat, les seigneurs de Menton nommeront à cette charge, et avant même les membres de leur propre famille, un prêtre *idoine* du nom et des armes du comte.

A prendre à la lettre les termes de la charte, ce serait ce Thomas de Menton qui aurait été le fondateur du prieuré, mais il est très probable que les mots *tanquam fondatori* indiquent simplement la qualité de *fondateur* appartenant à la famille de Menton.

Nos Amedeus Comes Gebennensis notum facimus universis quod nos pro nobis et successoribus nostris damus et concedimus pro remedio animæ nostræ et predecessorum nostrorum Thomæ Domino de Mentone, domicello, tanquam fondatori, nominatori et presentatori prioratus sanctissimorum Bernardi et Clari de Clusa pro ex focagio Prioris moderni (1) et successorum in dicto prioratu Priorum, modo tamen quod quotiescumque eum Rectore et administratore dictus Prioratus vacare extiterit, prefatus Thomas et successores sui in castro de Mentone, ante et post familliam suam unum ex armis et cognomine nostris Presbiterum idoneum legitime natum pro ejusdem prioratus rectore et administratore nominant et presentent, videlicet nemus nostramque terram de Rampone a via quæ vadit de Ponte Maladeriæ de Clusa versus domos inferius usque ad flumen de Cier (2).

(1) Le prieur était alors Aymon de M., moine de Talloires.

(2) Ce n'est que beaucoup plus tard que l'on a changé ce nom générique de *Cier* en celui de *Fier*.

et ad dicto Ponte usque ad Balinam de la Lovaterj quod nemus et terra predicta bona fide pro nobis et nostris heredibus et successoribus quibuscumque promittimus manutenere. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Acta fuerunt hœc in dicto castro Mentonis die Mercurii ante assumptionis festum beatæ Mariæ virginis anno domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio « et scellé sur une simple queue de parchemin, où est figurée une croix au milieu et à l'entour est écrit : Amedeus Comes gebennensis. » (Arch. du Sénat de Savoie ; Reg. ecclés., 8, p. 99 v°.)

Au XVII^e^ siècle, le prieuré dit *des Saints Bernard et Clair du Pas de la Cluse, de Dingy, de l'ordre de Cluny,* avait pour prieur commendataire *Jean Sonnerat* qui mourut en novembre 1641. Il eut pour successeur R^d^ *Melchior Brunet,* institué par bulles d'Urbain VIII du 10 des calendes d'avril 1642 (27 mars).

La commende passa au prêtre *Jean Sarrazin,* probablement en 1662 ; puis, toujours sur la nomination et présentation des barons, ensuite comtes, de *Menton* et *Montrottier,* elle fut donnée à *Jacques Marchand* par bulles d'Innocent XI du 15 des calendes d'août 1685 (18 juillet). Après la mort de Jacques Marchand et par bulles de Benoît XIII du 7 des ides de février 1729, le prieuré, *vulgò de St-Clair,* fut accordé à *Etienne Marchand,* alors sous-diacre et étudiant à Avignon au grand collège de Saint-Nicolas d'Annecy. (Arch. du Sénat. Reg. ecclé., 8, f^os^ 101 et suiv.)

II

MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Composition du Bureau.

MM. Mugnier François, président.

Dufour Auguste, Rabut François, } présidents honoraires.

Carret Jules, vice-président.

Marie-Girod, Lathoud Paul, } secrétaires.

Perrot Jacques, trésorier.

Toubin Alfred, Carle Joseph, } bibliothécaires.

Commission de publication.

Le Bureau de la Société. } MM. Revoil Alphonse. Comte Alexandre.

Commission pour la recherche des chartes et documents historiques.

MM. Dessaix Antony.
Dufour Auguste.
Marie-Girod.
Odru Laurent.
MM. Rabut François.
Rabut Laurent.
Revoil Alphonse.

Commission pour l'étude des monuments historiques.

MM. Descostes François.
Faga Laurent.
Ladrey Paul-Léon.
Rabut Laurent.

MM. Chastel Joseph.
Janin Edouard.
Meurianne Charles.

Membres honoraires.

MM.

Adriani, professeur d'histoire à l'Université de Turin.

Angelucci Angelo, capitaine d'artillerie à Turin.

Aubertin Charles, conservateur du musée et secrétaire de la Société d'histoire de la ville de Beaune (Côte-d'Or).

Daguet Alexandre, professeur à Fribourg (Suisse).

Delisle Léopold, membre de l'Institut, directeur-administrateur de la Bibliothèque nationale, etc., à Paris.

Diegerik, archiviste-prof. à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Dufour Auguste, général d'artillerie en retraite, à Turin.

Dupuis, président de la Soc. arch. de l'Orléanais, à Orléans.

Garnier Joseph, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Guichard, avocat, à Cousance (Jura).

Jussieu (de), archiviste de la Savoie à Chambéry.

Le Fort Charles, membre de la Société d'histoire et d'arch. de Genève, etc.

Macé Antonin, professeur à la Faculté de Grenoble.

Manno Antoine (le baron), membre et trésorier de l'Académie des sciences, etc., de Turin.

Montet Albert (de), publiciste à Vevey (Suisse).

Moreau Frédéric, à Saint-Quentin (Aisne).

Promis Vincent, conservateur de la Bibliothèque du roi d'Italie, à Turin.

Rabut François, professeur d'histoire au lycée de Dijon.
Ritter Eugène, doyen de la Faculté des Lettres à Genève.
Revillod Gustave, bibliophile à Genève.
Schefer Charles, membre de l'Institut de France, à Paris.
Serand Eloi, archiviste à Annecy.
Vuy Jules, avocat à Carouge (Suisse), vice-président de l'Institut genevois.

Membres effectifs.

MM.

Angleys Auguste (le baron), avocat à Chambéry.
Arminjon Ernest, ancien cons. à la Cour d'ap. de Chambéry.
Bal Joseph, négociant à Chambéry, conseiller d'arrondt.
Bard Georges, avocat à Bonneville.
Beauregard Alexandre, percepteur à Aiguebelle.
Beauregard Paul, greffier du Tribunal d'Asti (Italie).
Bel François, ancien député de la Savoie.
Bel Jean-Baptiste, avocat à Chambéry.
Berlioz Jean, pharmacien à Rumilly.
Berthet, maire d'Ugines, conseiller général.
Bertrand Francisque, conseiller général à Saint-Jean de Maurienne.
Bertulus Paul, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Blanc Félix, juge au tribunal civil de Bonneville.
Blanc Louis, directeur des postes et télég. à Chambéry.
Blanchard Claudius, greffier en chef de la Cour d'appel de Chambéry.
Boget Auguste, géomètre à Chambéry.
Bonjean Joseph, chimiste à Chambéry.
Bonnevie, géomètre en chef du cadastre de la Haute-Savoie.
Mme Bontron, née Burnier-Fontanel, à Reignier.
Bouche Frédéric, président du Tribunal de Chaudoc (Cochinchine française).
Bouvier Charles, avocat à Thonon.
Bouvier Charles, notaire à Rumilly.

Bouvier Louis, suppléant du juge de paix de Saillans (Drôme).
Brachet Léon, docteur-médecin à Aix-les-Bains.
Brachet Paul, avocat à Chambéry.
Brun Auguste, avoué à Chambéry.
Cabaud Charles, manufacturier à Chambéry.
Calligé Alphonse, avocat, homme de lettres, à Faverges.
Carbon Césaire-Emile, capitaine au 97e régiment de ligne à Chambéry.
Carle Joseph, commis-greffier au Tribunal civil de Chambéry, capitaine au 108e régiment territorial.
Carlioz Joseph, notaire à Rumilly.
Carret Jules, député de la Savoie.
Castellan, médecin-vétérinaire à Chambéry.
Champod Jean, lithographe à Chambéry.
Chastel Joseph, Procureur de la République à Bonneville.
Clerc Charles, commissionnaire de roulage à Chambéry, officier au 108e régiment territorial.
Cléret Louis, juge d'instruction à Chambéry.
Collonge Joseph, manufacturier à Saint-Etienne (Loire).
Comte Alexandre, subst. du Proc. de la Rép. à Chambéry.
Croisollet Jean-François, notaire à Rumilly.
Curtelin François, percepteur à Beaufort.
Davat Adrien, propriétaire à Aix-les-Bains.
Dénarié Jules, juge de paix à Chambéry.
Dénarié Victor, architecte à Chambéry.
Descostes François, avocat à Chambéry, ancien président de l'Académie de Savoie.
Dessaix Antony, archiviste-adjoint à Chambéry.
Didelot, professeur agrégé à la Faculté de médecine et de pharmacie à Lyon.
Domenge Joseph, banquier à Chambéry.
Drivet Claudius, chef de gare à Narbonne (Aude).
Dubois Eloi, procureur général à Grenoble.
Dubouloz Jacques, juge au tribunal civil à Annecy.
Dubouloz Jean-Marie, à Thonon.
Ducret François, avoué à la Cour d'appel à Chambéry.

Dunoyer Antoine, propriétaire à Chambéry.
Dunoyer Camille, pharmacien à Rumilly.
Durandard Antoine, avoué à Moûtiers.
Dupas (le comte), président du Conseil d'arrondt à Thonon.
Duval César, maire de Saint-Julien, député de la Hte-Savoie.
Evrot Joseph, professeur au lycée de Chambéry.
Faga Laurent, architecte à Chambéry.
Favier du Noyer Max (le baron), à Chambéry.
Finet Auguste, ancien avoué à Chambéry.
Fivel Théodore, architecte à Chambéry.
Fontaine Alfred, avocat à la Cour d'appel de Chambéry.
Forest Guillaume, fabricant de papiers à Chambéry.
Fraissard François, greffier du Trib. de com. à Chambéry.
Gaillard César, médecin à Chambéry.
Gantin Félix, notaire, maire de Rumilly, conseiller général de la Haute-Savoie.
Girod-Marie, géom., agent tech. des hosp. civils de Chambéry.
Golliet Aimé, prés. de chambre à la C. d'appel de Dijon.
Gotteland Antoine, conseil. à la C. d'appel de Chambéry.
Gotteland Abel, ingénieur en chef de la mission française à Athènes (Grèce).
Grosbert J.-M., avocat à Aix-les-Bains.
Guillermin Charles, avocat à Chambéry.
Guinard, ingénieur en chef des ponts et chauss. à Chambéry.
Guyon Jules, propriétaire à Thonon.
Hollande Dieudonné, docteur, professeur au lycée, directeur de l'Ecole prépar. à l'enseignement supérieur à Chambéry.
Humblot Eustache, com.-gref. à la Cour d'ap. à Chambéry.
Jacquelin Antoine, secrétaire de l'asile de Bassens.
Janin Edouard, professeur d'histoire à l'école Turgot (Paris).
Julien Joseph-Victor, ancien magistrat à Grenoble.
Lacarrière, conseiller de préfecture à Bordeaux.
Ladrey Paul-Léon, notaire à Chambéry.
La Ravoire Charles, avocat à Rumilly.
Lathoud Paul, architecte à Chambéry.
Létanche J., secrétaire de la mairie à Yenne.

Levet Eugène, ancien élève de l'Ecole polytec., à Annecy.
Loche (le comte de), à Grésy-sur-Aix.
Longue Joseph, avoué au Tribunal civil de Chambéry.
Mailland Joseph (l'abbé), docteur en théologie, aumônier des hospices civils à Chambéry.
Mailland Pierre, notaire à Aix-les-Bains.
Marchand Victor, notaire à Chambéry.
Marcoz François, inspecteur-voyer d'arrondissement en retraite à Thonon.
Mareschal Baptistin, avocat à Chambéry.
Mareschal de Luciane Clément (de), à Chambéry.
Martin-Franklin J., ancien officier d'artillerie à Chambéry.
Masson Etienne, tanneur, juge au Trib. de com. à Chambéry.
Ménard Claude-Paul, imprimeur à Chambéry.
Mercier Jules, avocat à Thonon.
Metzger Alfred, publiciste à Chambéry.
Meurianne Charles, sous-directeur du Crédit lyonnais à Bar-le-Duc (Meuse).
Michel A., fabricant d'horlogerie à Thônes.
Milan François, conseiller général de la Savoie, à Chambéry.
Mollard Noël, employé de banque, à Chambéry.
Monestès Gustave, banquier à Chambéry.
Monroë, dit Roë, Charles, docteur en méd. à Aix-les-Bains.
Monroë, dit Roë, Henri, premier président de la Cour d'appel de Chambéry.
Mossière François, directeur de l'*Indicateur savoisien*, à Chambéry.
Mugnier François, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Odru Laurent, juge au Tribunal civil de Chambéry.
Orsat Marcel, procureur de la République à Chambéry.
Parent Auguste, avoué à Chambéry.
Passy Jean, directeur de l'école d'horlogerie à Thônes.
Pateck Léon (le comte de), à Thonon.
Pelaz François, architecte à Chambéry.
Pepin Joseph, propriétaire à Gilly.
Perrier Antoine, avoué, maire, cons. général à Chambéry.

Perrier Charles, directeur de la Cie *le Soleil,* à Chambéry.
Perrot Jacques, huissier à Chambéry.
Piccard L.-E. (l'abbé), à Thonon.
Pierron Jean, receveur-économe à l'asile de Bassens.
Pillet Louis, avocat à Chambéry, vice-président de l'Académie de Savoie.
Pinget Louis, avocat à Thonon.
Ponet Louis, avocat à Chambéry.
Rabut Laurent, professeur de dessin à Chambéry, conservateur du Musée départemental.
Rebaudet Joseph-Claude, conseil. général à Aix-les-Bains.
Revil Joseph, pharmacien à Chambéry.
Revoil Alphonse, professeur au Lycée de Chambéry.
Rivaud Joseph, avocat à Paris.
Robesson Joseph, avocat à Chambéry.
Rochat Félix, avocat à Chambéry.
Roche Victor, avoué à la Cour d'appel à Chambéry.
Rodillon (l'abbé), publiciste à Lyon.
Rossi Joachim, géomètre à Chambéry, officier au 108e régiment territorial.
Roussy de Sales (le comte Eugène de), ancien officier d'artillerie, à Thorens-Sales, conseil. gén. de la Haute-Savoie.
Sautier Maurice, maire de Sonnaz.
Sevez Clément, juge au Tribunal civil à Chambéry.
Tardy Guillaume, géomètre à Chambéry.
Tavernier Hippolyte, doct. en droit, juge de paix à Taninge.
Thorens Philippe, maire de Thonon.
Tochon Pierre, président de la Société centrale d'agriculture de Savoie à Chambéry.
Toubin Alfred, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Tredicini de Saint-Séverin (le Mis), à Chambéry-le-Vieux.
Vallet Jean, sculpteur, professeur de stéréotomie à l'Ecole supérieure de Chambéry.
Vêne Charles, substitut du proc. de la Rép. à Périgueux.
Veyrat François, propriétaire à Grésy-sur-Isère.
Viallet Joseph-Elie, avoué à la Cour d'appel de Chambéry, conseiller général de la Savoie.

Sociétés correspondantes.

Aix (Bouches-du-Rhône)	Académie des sciences.
Agen	Société cent. d'agr., sciences et arts.
Amiens	Société des antiquaires de Picardie.
Angoulême	Société archéologique de la Charente.
Annecy	Société florimontane.
—	Académie salésienne.
Anvers	Académie de Belgique.
Auxerre	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon	Académie de Vaucluse.
Beaune	Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais	Société académique de l'Oise.
Besançon	Académie des sciences et arts.
Bordeaux	Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
Bourg	Société d'émulation de l'Ain.
Brest	Société académique.
Bruxelles	Académie royale.
—	Académie des sciences.
Caen	Société française d'archéologie.
Castres	Société littéraire et scient. du Tarn.
Chalon-sur-Saône	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
—	Chambre d'agric. et de commerce.
—	Société centrale d'agriculture.
—	Société d'histoire naturelle.
Châteaudun	Société dunoise d'archéologie.
Colmar	Société d'histoire naturelle.
Constantine	Société archéologique.
Dax	Société du Borda.
Dijon	Académie des sc., arts et belles-lettres.
Dijon	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

Dijon..... Société bourg. de géogr. et d'histoire.
Douai. . . . . Société d'agriculture, sciences et arts.
Fribourg (Suisse) . Société helvétique de St-Maurice.
Gap. . . . . Société d'études des Hautes-Alpes.
Gênes. . . . . Società ligure di storia patria.
Genève. . . . . Société d'histoire et d'archéologie.
— Institut national genevois.
Gratz (Styrie). . . . Comité historique.
Grenoble. . . . . Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
Havre (le). . . . . Société havraise d'études diverses.
Lausanne. . . . . Société d'hist de la Suisse romande.
Limoges . . . . . Société archéologique du Limousin.
Lyon. . . . . Société littéraire.
Mans (le). . . . . Revue histor. et archéol. du Maine.
Marseille. . . . . Société de statistique.
Mayenne. . . . . Société d'archéologie de la Mayenne.
Melun . . . . . Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne.
Montauban. . . . . Société d'histoire et d'archéologie de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. . . . . Société d'émulation.
Montréal (Canada) . Numismatic and antiquarian Society.
Moulins . . . . . Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers. . . . . Académie de la Val-d'Isère.
Nancy . . . . . Société d'archéologie.
Nantes. . . . . Société académique.
Narbonne . . . . . Commission archéologique et littéraire
Nice . . . . . Société des lettres, sciences et arts.
Nîmes . . . . . Académie du Gard.
Orléans. . . . . Société archéologique de l'Orléanais.
Ottawa. . . . . Institut canadien-français.
Paris. . . . . Institut des provinces de France.
— . . . . . Musée Guimet.
— Société d'anthropologie de France.
— ..... Société des antiquaires de France.

Puy (le)..... Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Rambouillet. . . . . Société archéologique.
Rennes. . . . . Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Romans . . . . . Société d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble, etc.
Rouen . . . . . Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
St-Jn de Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Omer. . . . . Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons . . . . . Société archéol., hist et scientifique.
Thonon. . . . . Académie chablaisienne.
Toulon. . . . . Société des sc., lettres et arts du Var.
Toulouse. . . . . Société archéol. du Midi de la France.
Troyes. . . . . Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin . . . . . Regia accademia delle scienze.
— Regia deputazione sovra gli studj di storia patria.
Valence . . . . . Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
Vannes. . . . . Société polymatique du Morbihan.
Washington. . . . . The Smithsonian Institution.
Vienne (Autriche). . Société impér. et roy. de géographie.
Zurich. . . . . Société des antiquaires.

LES SAVOYARDS DE DIVERS ÉTATS

LES MÉDECINS

NOTES RECUEILLIES

PAR FEU LE DOCTEUR LOUIS GUILLAND

MISES EN ORDRE ET PRÉCÉDÉES

D'UNE INTRODUCTION

PAR

François RABUT, Professeur d'Histoire

NOTICE

I

Le 13 janvier 1880, Louis Guilland faisait son testament dans lequel on lit les lignes suivantes :

« Si je meurs avant d'avoir publié la *Bibliographie aixienne* et les *Médecins de la Savoie,* je lègue les notes y relatives à mon ancien condisciple, resté mon ami, François Rabut. »

Guilland est mort le 22 octobre 1884.

Dans l'intervalle de ces deux dates, il avait publié la *Bibliographie aixienne* pour laquelle nous avions travaillé ensemble depuis plusieurs années en réunissant des fiches et en discutant le mode de publication.

Ce travail devait paraître sous nos deux noms, lorsqu'en décembre 1879, il m'écrivit qu'il voulait introduire dans cette publication quelques appréciations et il ajoutait : *Ceci est nécessairement personnel et pourrait porter les initiales de celui des deux collaborateurs qui endosserait le trait.* Je le mis alors à l'aise en renonçant à figurer sur le titre de l'œuvre.

Elle a paru en 1880 dans le XIX^e^ volume des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* et le volume suivant (XX^e^ 1881) contient un supplément ou appendice.

Dès lors, Guilland s'est occupé de recueillir de nombreuses notes sur les médecins de la Savoie. Je lui en avais fourni quelques-unes et j'ai pu ajouter encore quelques noms trouvés en poursuivant mes recherches sur l'histoire de notre province. Je puis aujourd'hui livrer à la presse un travail, dont la plus considérable partie est due à mon bien regretté ami et à la publication duquel il tenait beaucoup. Déjà plusieurs articles avaient été rédigés par lui ; on en reconnaîtra aisément le style à la fois spirituel et affable. Ce que j'ai pu ajouter se distinguera facilement par la sécheresse que fera excuser l'intention d'être exact (1).

II.

N'était-il pas juste de faire précéder la biographie des médecins savoyards d'une courte notice sur la vie et les œuvres de son auteur? Je l'ai pensé et je le fais tout simplement en attendant que ce cher docteur trouve un biographe à la hauteur de ses mérites.

Je vais me contenter d'une énumération de ses travaux après avoir dit un mot de sa vie si bien remplie :

(1) Lorsqu'il se sentit malade, Guilland m'écrivait : « Veux-tu accepter le legs de mes notes biog.-médicales?... De mes amis, toi seul es assez patriote, assez laborieux, assez toqué de recherches inédites, pour ne pas dédaigner ce legs et tâcher que le travail accompli ne soit pas perdu. »

Louis Guilland est né à Chambéri le 6 janvier 1820. Son père, Jean-François, docteur-médecin comme lui, était proto-médecin de la Savoie, médecin de la Maison royale en deçà des Alpes, sous le gouvernement sarde.

En 1829, Louis est entré, comme moi, en 5e, externe au collège royal de cette ville, tenu par les Jésuites. Il avait alors pour répétiteur un bon élève de rhétorique nommé Perrot, dont le père et le frère ont tenu un restaurant au faubourg Maché, et qui est entré dans l'ordre de Saint-Ignace (1).

Guilland fit ses premières études médicales à Chambéri, puis à Turin où il a pris son doctorat en 1842. L'année suivante, il a assisté aux leçons des écoles de Montpellier et de Paris ; il avait aussi visité les principales villes de l'Italie et plus particulièrement leurs hôpitaux et les villes d'eaux de l'Allemagne.

Marié en 1847 à Mlle Adèle Chavogny, appartenant à une famille qui avait de grands intérêts industriels dans le département du Rhône, il a trouvé en elle une compagne bonne et dévouée qui lui a rendu l'existence heureuse. De ce mariage sont nés trois enfants : Jean (1850) qui a pris son doctorat à Paris et exerce l'art médical à Aix-les-

(1) Les Jésuites tâchaient de recruter leurs meilleurs élèves. Tels ont été nos camarades, les frères Bouchet, fils d'un pharmacien de Chambéry, Ailloud, d'Aix-les-Bains, et autres.

Bains ; Marguerite (1853) mariée au notaire Antoine Gabet, de Chambéri, et Michel (1855), licencié en droit, chef de bureau du contentieux de la Compagnie du canal de Panama, à Paris.

Dès 1844, Guilland a exercé la médecine à Aix-les-Bains, où son caractère affable lui a fait trouver d'excellentes relations avec les médecins étrangers et les baigneurs instruits. Il passait l'hiver à Chambéri et l'automne à son cher Drumettaz, commune voisine d'Aix, où était sa maison de campagne qu'il appelait *le doux et vieil asile de la famille où je repose mon cœur de ses secousses* (1). Nous avions gaminé tout jeunes dans cette *villa* où j'allais le voir trop rarement pendant les dernières années de son existence.

Guilland a occupé une place très honorable dans l'exercice de la médecine thermale. Il n'a cessé que lorsqu'il a été remplacé par son fils. Il avait été pendant deux ans médecin des prisons de Chambéri.

Guilland a fait partie de toutes les sociétés scientifiques de la Savoie, auxquelles il a apporté une part notable de son talent et de son dévouement, comme on le verra dans l'énumération de ses œuvres principales.

Il fut reçu membre de l'Académie des sciences

(1) Lettre de 1867. Il me disait alors que je lui rappelais ce temps éloigné : *comme il est bon de se ressouvenir* surtout à mesure que le passé se met à dépasser l'avenir.

de Savoie le 6 juin 1850, et il en a été vice-président en 1861 et président en 1866, 1867 et 1868.

Membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie en 1857, il a fait partie du comité de publication de cette société en 1858.

Membre de la Société médicale qu'il a présidée en 1865 et qui a prospéré pendant sa longue direction.

Membre de la Société d'histoire naturelle.

Il était un des membres les plus actifs de l'Association des médecins de la Savoie, qu'il a présidée jusqu'au moment où, vaincu par la maladie, il a sollicité son remplacement deux ans avant sa mort (1).

En 1863, Guilland prenait une part honorable aux travaux de la section médicale du 36e Congrès scientifique de France, tenu à Chambéri du 10 au 30 août.

Il fut créé chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie en octobre 1877, et se réjouissait de tenir cette distinction du roi Victor-Emmanuel.

Guilland aimait beaucoup la ville d'Aix qu'il habitait la plus grande partie de l'année.

Il fut un des fondateurs du Cercle d'Aix et son président pendant plusieurs années, et là, encore,

(1) C'est ici la place de rappeler un fait qui l'honore. A l'occasion de sa démission, la Société voulait faire placer son buste en bronze dans le local des séances, mais ayant été pressenti, il refusa énergiquement, conseillant l'emploi de l'argent à une œuvre utile

il se dévoua de sa plume, de ses démarches et de sa santé quand il fallut défendre les intérêts de cette cité auprès des divers gouvernements qui se sont succédés et auprès des autorités locales. Ce qu'il a écrit pour atteindre ce but dans les journaux et dans les revues médicales est considérable, tantôt sous le voile de l'anonyme, ou sous ses initiales L. G. et parfois sous le nom formé par l'énoncé de ses initiales Elgé. On en trouvera une longue énumération dans la Bibliographie aixienne, ce qui me dispense de répéter ici cette liste; je vais seulement signaler ceux des principaux travaux qui n'y figurent pas.

1° Lettre à Messieurs les membres de la Commission provisoire pour la fondation d'un nouveau journal politique à Chambéry; février 1848; in-f° de 5 pages autographiées.

2° *Notice biographique sur le médecin Dacquin*, 1852; in-8° 37 depages;

Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie.* Ce travail a été le point de départ des recherches de Guilland sur les médecins savoyards;

3° *Projet d'une Société nationale des bains d'Aix;* 1856, in-8° de 13 pages;

4° *Les Bains d'Aix en Savoie;* 1857, in-8° de 11 pages, contient la bibliographie décennaire d'Aix (1846-1856). C'est la première pensée d'une bibliographie aixienne;

5° *Rapport de la Commission médicale des bains d'Aix;* 1860, in-8° de 14 pages;

6° Introduction au 4e volume, seconde série des *Mémoires de l'Académie de Savoie ;* 1861, contient des notices biographiques sur les académiciens décédés depuis 1854, au nombre de vingt ;

7° *Biographie du docteur Neyret ;* 1861. Tirage à part d'un article paru dans le *Courrier des Alpes ;*

8° *Restauration de la chapelle de Saint-Anthelme à Chignin ;* 1862, in-4° de 2 pages à 2 colonnes ;

9° *A propos de la note présentée au Conseil d'Etat par quelques médecins inspecteurs ;* 1863, in-8° de 23 pages ;

10° *Sur la section médicale du 30e Congrès scientifique,* tenu à Chambéri, les 10, 20 août 1863, in-8° de 21 pages ;

11° *Réponse au Discours de réception à l'Académie de Savoie*, de M. Boilleux, décembre 1863 ;

12° *De la Médication par les ferrugineux et plus particulièrement par les eaux de la Bauche ;* 1865, in-8° de 53 pages ;

13° *Réponse aux Discours de réception, à l'Académie, de M. Burnier et du Mis Costa ;* 1865.

14° *Jean-Claude Neyret* (Notice biographique) ; 1865, in-8° de 8 pages ;

15° *L'Eau minérale de Challes,* géologie, physique et chimie, physiologie et thérapeutique ; 1874. C'est l'œuvre d'une commission dont Guilland a été le rapporteur.

16° *L'Epoque préhistorique du Club alpin français,* dans l'annuaire de ce Club alpin; 1re année, 1874;

17° *Société de Saint-Vincent de Paul.* Noces d'or des conférences de Savoie, célébrées à Annecy le 17 juin 1883; in-8° de 35 pages.

Il faudrait ajouter à cette liste une quantité de notes et d'articles qui se trouvent dans les procès-verbaux de l'Assemblée générale annuelle des médecins de la Savoie et dans les Bulletins de la Société médicale de Chambéri, dans toutes les séances de laquelle Guilland, son président, savait donner un grand intérêt à ces réunions annuelles. Il y prenait la parole pour revendiquer les droits du corps médical, pour défendre la dignité professionnelle ou pour lire des notes nécrologiques sur les confrères décédés. Ses allocutions, toujours à la fois spirituelles et bienveillantes avec une pointe satirique artistement ciselée, étaient le clou de ces séances.

Quand la nouvelle de la mort de Guilland se répandit, ce fut une douleur générale et, bien qu'il n'eût jamais varié dans ses opinions politiques qui lui faisaient apprécier un gouvernement monarchique, constitutionnel et libéral comme le meilleur de tous, les journaux de toutes nuances firent son éloge. Le même mouvement se produisit dans les nombreuses sociétés dont il avait fait partie et qui ont inséré dans leurs mémoires des témoignages de leurs regrets et de leur admiration. Partout il a

été signalé comme un excellent citoyen, aimant son pays et sachant le servir. Aussi, cette mort fit un grand vide dans le monde littéraire et savant de la Savoie. Le caractère fin et affable de Guilland a été apprécié par tous ceux qui l'ont connu.

J'avais eu un moment la pensée de terminer cette notice par des extraits de sa correspondance avec moi, qui auraient montré combien il était affectueux et spirituel. C'eût été un excellent moyen de faire mieux connaître son esprit et son cœur, en même temps que de produire d'intéressants détails sur l'histoire des sciences et des lettres en Savoie. Mais je renonce à ce projet qui aurait beaucoup allongé cette notice. Mieux vaudra plus tard en faire l'objet d'une publication spéciale intitulée : *Correspondance littéraire de L. G.* Ce sera encore un hommage à la mémoire de cet excellent ami et bon citoyen et un service rendu au pays.

Dans cette publication des *Médecins savoyards* on suivra l'ordre alphabétique qui avait été adopté par Guilland. Il avait déjà rédigé dans cet ordre les premières fiches.

Outre Grillet et les biographies générales, on cite souvent les travaux de Trompeo et de Bonino. Le premier, auteur de *Medici ed archiatri della real Casa di Savoia*, et le second, auteur de *Biografia medica piemontese,* publié à Turin en 2 vol. in-8° ; 1824.

ABRÉVIATIONS.

D. M. T., docteur-médecin de Turin.
D. M. P., id. de Paris.
D. M. M., id. de Montpellier.
D. C., docteur chirurgien.

A

Abondance Joseph, médecin à Moûtiers, né le 12 mars 1731, de Maurice-Antoine et de Jeanne-Françoise Falcoz, reçu docteur à Turin, le 4 mai 1751, mort le 10 avril 1809, dans sa maison de Moûtiers, passée depuis à la famille Lachat.

Abondance était consulté dans toute la Savoie et dans la vallée de Grenoble, spécialement pour les maladies de poitrine.

Il fut vice-proto-médecin pour la province de Tarentaise. On retrouve dans les archives de M. Guilland, proto-médecin, une topographie médicale de l'arrondissement de Moûtiers qu'Abondance lui avait soumise en manuscrit et qui n'a pas été imprimée.

Il eut de son mariage avec Barthélemie Abondance trois enfants : l'aîné fut procureur impérial à Moûtiers ; le cadet fut chanoine ; une fille épousa M. Augier, receveur principal à Moûtiers.

Grillet (page 158, 3e volume) lui consacre neuf lignes. Mais M. Avet a reproduit, devant l'Académie de la Val-d'Isère, en 1868, les traits caractéristiques des trois médecins bien dignes de mémoire que Moûtiers a réunis au commencement du siècle : Abondance, Hybord et Crud.

Voici quelques lignes de ce travail relatives à Abondance :

M. Avet se souvenait « de la belle et vénérable figure du médecin Abondance, sous son chapeau tricorne, d'où s'échappait une abondante chevelure aussi blanche que la neige..... En s'approchant du lit d'un malade, il avait le don d'embellir encore sa vénérable figure par une expression rassurante de douce et affectueuse gaieté. Il inaugurait sa visite par des récits toujours attachants... Et tout en arrêtant le traitement à suivre, il continuait ses charmantes causeries dont personne mieux que lui ne connaissait le secret.

... Il ne négligeait jamais les caprices parfois instinctifs du malade, sachant qu'un remède vulgaire et inoffensif peut devenir très efficace si le malade y place toute sa confiance.

Adam Jean-François, d. m. t. (11 juin 1859), pratique à Talloires, près Annecy.

Adelon Pierre, de Châteauneuf, près de Dijon, chirurgien dans l'hôpital du roi d'Espagne à Chambéry, meurt dans cette ville le 17 décembre 1744, âgé de 25 ans.

Albert Marc-Antoine, d. m. p., né à Viry en 1759, décédé à Valeiry le 26 janvier 1821, inhumé le lendemain à Viry, a eu, de son mariage avec Marie Sauthier, de Viry, quatre fils, dont trois médecins, et ce sont :

Joseph, né à Viry en 1789, mort le 11 janvier 1858 à Saint-Julien, où il fut médecin des prisons, vice-proto-médecin et syndic, d. m. p., avait épousé

Mlle Burlaz, de Chevrier au Vuache. Il était l'aîné des quatre fils.

Caffe l'a nommé dans ses *Nécrologies*, p. 153 de la 25e année de son Journal (1857-58).

Henry, né à Viry en 1800, mort à Saint-Julien le 23 décembre 1850, médecin. De son mariage avec Irma Hermet, de la Haute-Loire, est né Nestor Albert, chanoine plébain de Thônes, auteur de la *Somme ascétique*, d'une *Vie de St-François de Sales,* et Herman, notaire à Vulbens.

Nicolas, né à Viry, décédé à Ferney.

Albert Joseph, d. m. t. (28 juillet 1846) membre de l'Association de la Haute-Savoie, a pratiqué quelque temps à la Motte-Servolex (Savoie) en 1858 ; puis à Thonon et à Evian.

Etranger à la dynastie des Albert chablaisiens, le docteur Joseph Albert est fils de M. Albert, mort trésorier à Thonon, mais auparavant attaché à la sous-préfecture de Saint-Jean de Maurienne, auprès de M. Balmain.

Albini Guido, physicien (1) de Mgr de Savoie en 1368, *Physicus recepit,* 3 flor. 6 g. (T. Chapperon, notes ms.)

Bonino (p. 42 du t. I) (2) écrit : Albini Guidone accompagna.... comme médecin de sa personne

(1) On appelait les médecins *physiciens* au moyen âge.

(2) *Biografia medica piemontese*, Torino, Bianco, 1842; 2 volumes in-8°.

et de l'armée, le comte Amédée VI, en Grèce. (1366-7). Il mourut à Venise le 13 avril 1367.

Albrier Maurice, chirurgien juré du roi, à Villaine en Duesmois (Côte-d'Or), originaire des Chapelles-Saint-Maurice en Tarentaise. (Voir pour lui et pour sa famille illustrée dans les lettres, les arts et la magistrature : *Les Naturalisés de la Savoie en Bourgogne,* par Albrier (1). On a écrit quelquefois Albriet.

Alphonse Jean, « chirurgien de santé, fera cha-« que année quatre anatomies publiquement..., « comme aussi ouvrira dans les maladies populaires « les corps qui en auront estés atteints... » (Délibérations du Conseil d'Etat et de santé en Savoye, 21 janvier 1685.) Reçu Bourgeois de Chambéri le 9 mars 1689. (Voir le tome XXVI de la *Société savoisienne d'histoire*, p. xxxvi.)

Amblard. « Amblard, médecin, épouse le 7 no-« vembre 1645 Christine de Serveta. » (Ms. Chapperon, *Généalogie.*)

Amblet Gaspard, d'Annecy, d. m. t. (18 frimaire an x).

Amedeus *(magister) de Chamberiaco physicus;* juif converti. (1431.)

(Voir Dufour et Rabut, *Soc. d'hist. et d'arch.*, et *Med. ed archiatri,* par Trompeo).

(1) *Société savoisienne d'histoire,* t. XIII, p. 244.

Ami Joseph, fut physicien de la ville de Chambéry en 1437, après Galbin. (Ménabréa, *Histoire de Chambéry.*)

Andrevetan Cl.-François, né à la Roche (Haute-Savoie), docteur de Paris, 17 août 1830.

Fondateur d'un prix de poésie à décerner annuellement par la Société florimontane d'Annecy. Il a publié :

Guérison de la cataracte sans opération, chez la veuve de Lattier.

Code moral du médecin, poème en six chants ; Paris, 1842.

La Savoie poétique ; Paris, 1845.

La Bataille de Magenta ; Annecy, 1859.

L'Italienne, hymne guerrier ; Bonneville, 1859.

Les Possédées de Morzine, drame pastoral ; Genève, chez Vaney, 39 p. in-8°, 1862.

La Sainte de Magland, drame villageois ; Bonneville, chez veuve Charvin, 71 p. in-16, 1862.

Lamentation sur l'état déplorable de la civilisation en Savoie sous le buon governo ; Bonneville, 1862, 74 p. in-8°.

Le Lac d'Annecy, ses environs et les hommes célèbres qui l'ont illustré ; Bonneville, 1863, 76 p. in-8°.

Fêtes de musiques et d'orphéons en Savoie; poème narratif, descriptif et lyrique ; Genève, chez Blanchard, 1868, 76 p. in-8°.

Poésies nouvelles ; Genève, 1870, 465 p. in-8°.

Nota. Ce volume reproduit quelques pièces déjà

publiées, en ajoute d'autres, et indique sur la couverture 17 publications diverses de l'auteur.

Satires sur les évènements contemporains; Genève, 1874.

Eglogues, Idylles et Arcachon, poème en quatre chants; Genève, Blanchard, 1872, 324 p. in-8°. Andrevetan est mort à la Roche le 8 juillet 1879; il a légué à sa ville natale la plus grande partie de sa fortune pour des œuvres de bienfaisance.

(Voir sa biographie dans la *Revue Savoisienne,* p. 70 de 1879, et dans l'*Association des médecins de la Haute-Savoie,* p. 17 et 18 de 1879.)

Andrier François, de Taninges, d. m. t. en 1832 (exerçait le 16 décembre 1834), mort le 18 janvier 1860, âgé d'environ 53 ans, à Evian, où il était médecin-inspecteur des Eaux.

A publié : *Eaux minérales alcalines d'Evian* et *Eaux ferrugineuses acidules d'Amphion en Savoie;* impr. Munier, Evian, 1845. Cette brochure a eu deux éditions.

(Voir Caffe (1), p. 56 de 1860.)

Andrier Jean, d. m. t., 30 janvier 1752, né à Samoëns. D'après Mont-Réal *(Auteurs civils,* f° 56 du 4me cahier ms, relevé par T. Chapperon, 2e p. du 2e cahier, archives de l'Académie de Savoie), Andrier a publié une 1re lettre à laquelle répondit Mauclerc par sa *Consultation d'un officier de san-*

(1) *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques.*

té. (Chambéry, 12 mars 1792.) Andrier fit une courte réplique datée de Samoëns, le 27 mars 1793.

Andrier Jean fut nommé *médecin des pauvres* à Evian, avec une annuité de 50 livres, par délibération communale du 24 août 1757. A l'indemnité attachée à ce service, se joignait une *condotta* (abonnement) des bourgeois d'Evian.

Anselme Pierre-François-Philibert, né à la Croix-de-la-Rochette le 1er juillet 1806, D. M. P., le 27 août 1836.

L'auteur de *Zhora* n'est pas lui, mais son frère.

Anthonio (Mestre) « physicien d'Anissie » en 1383. (Voir dans *Soc. sav. d'hist. et d'arch.*, t. XV, p. 20, son assistance aux couches de Bonne de Berry.)

Anthonioz Félix, D. M. T., 1817, né à Annecy 1796, fils de Claude-François, mort dans sa propriété de Saint-Jorioz le 26 juillet 1866, médecin en chef de l'hôpital d'Annecy, 1830-34, suppléant 1821-30, vice-président de l'Association départementale de la Haute-Savoie, maire de Saint-Jorioz 1864, membre de la municipalité d'Annecy, 34 ans, du Conseil d'arrondissement et de l'administration des Hospices, ancien capitaine de la garde nationale; Anthonioz a légué : 2,000 francs à l'Association; 400 francs à la Société philanthropique, et plus de 300,000 francs aux Hospices, avec affectation spéciale aux pauvres vieillards, etc.

(Voir *Compte rendu de l'Association*, 1866,

p. 4-7, par Callies; *Courrier des Alpes,* 21 juillet 1866, reproduisant le *Mont-Blanc.* Caffe, p. 384 de 1866.)

Anthonioz Claude-François, des Gets, D. M. T., 11 mai 1780, père du précédent, est mentionné sous le nom de Anthonion Claude-François, 45 ans, depuis 19 ans à Annecy, à la page 361 du *Dictionnaire des médecins français.*

Anthonioz François-Auguste, D. M. T., le 3 août 1830, admis à l'*Externat* le 16 décembre 1834, pratique à Taninges en 1858 et années suivantes.

Anuci (Me Jehan), licencié en médecine, médecin de la ville de Chambéry, le 14 février 1431, ne fut en charge qu'en passant entre Lamayrolla et Gervinus rappelé. (T. C., *Chambéry à la fin du XIVe siècle,* p. 233.)

Anzo (de) Thomas. « Barbitonsor Domini » en 1535. (Le Duc Charles III.) Note de T. Chapperon.

Arbario, chirurgien appelé auprès du Père Monod, prisonnier et malade à Miolans, en 1643. (Voir p. 129 de *Miolans, prison d'Etat,* par Dufour et Rabut.)

Arestan, de Chambéry. Deux médecins de ce nom, le père et le fils, signent comme jurés, en 1686, une réponse au Sénat contre le laboratoire de Copponay.

Armand Jean-Louis-Vincent, né au Cheyla (Ardèche) en 1797, mais originaire de Savoie, a écrit sur l'épilepsie et sur le choléra (Genève, 1867). Mort, le 10 mai 1875, peu après avoir célébré ses *noces d'or* au milieu de ses dix enfants et d'un grand nombre de petits-enfants, à Champagneux (Savoie), chez M. Galland, l'un de ses gendres, à 76 ans; mort d'une pneumonie contractée en faisant l'ascension de Saint-Maurice-de-Rotherens pour y visiter le curé de la paroisse, qui était malade.

(Voir Caffe, p. 254 de 1875.)

Armand Joseph, de Grésy-sur-Isère, d. m. t., le 7 juillet 1832.

Armand. L'*Annuaire* de l'an xiii indique un chirurgien Armand, à Modane. On trouve en effet à la page 363 du *Dictionnaire des chirurgiens français :* « Armand Pierre, de Briançon (?), 60 « ans, chirurgien de Turin en 1776, depuis 26 ans « à Modane. »

Armand Jules, neveu de Joseph, d. m. p., en 1878 : *De l'extension continue comme traitement de la coxalgie chez les enfants.* (Paris, chez Parent, 96 p. in-8°.) Succède au docteur Ducrest, démissionnaire et destitué en 1879, à la Maison Centrale et dans ses autres postes.

Arnal Gabriel, successeur du Dr Girin à Beaufort, à la fin de 1882, après un an d'interrègne, d. m. p., a été appelé dans cette vallée par des relations de famille à Chevron.

Arpin Charles, médecin, professeur de cosmographie, conseiller du Duc. (*Auteurs civils* de Mont-Réal, I, folio 23, 2e p. et ms. T. Chapperon, p. 56 du 4e cahier.)

A publié : *Synopsie du pays de Piémont et des Alpes avoisinantes,* avec des annotations à un *Traité des bains,* 1614. Cet ouvrage est indiqué par Bonino sous son vrai titre latin, avec la note s. l. n. d. L'auteur était né à Poirino. Malacarne donne sa bibliographie (1).

Audacio (Georges de), de Montcalieri, piémontais, comme plusieurs de ses collègues à Chambéry, fin du XIVe, paraît avoir été un apothicaire de certaine importance, puisque c'est dans son magasin que se réunit le conseil de ville, le 13 mai 1426, pour élire un médecin de ville. (T. C., p. 232. *Chambéry à la fin du XVIe siècle.*)

Audé Charles, D. C., membre du collège des médecins de Chambéry (1684), syndic dudit collège par délibération du 11 janvier 1685, signe en cette qualité en 1686 la *Réponse*, etc., contre Copponay, devint vice-doyen dudit collège en 1692 (ms. donné à la Société médicale de Chambéry par M. Edouard Guillermin). V. aussi Saint-Genix, 22, 483.

Copponay cite Odé *(sic)* et Georges comme deux victimes de la saignée et de l'*hémétique*.

(1) *Bibl. Méd.* antérieure au XVIe siècle.

Audé Jean Louis, vaccinateur à Chambéry en 1823 et 1826.

Nota. La rue Audé à St-Cloud n'a rien de commun avec les Audé de Savoie.

Audouy (de Marseille?) figure dans les Annuaires comme médecin-inspecteur des Eaux de Challes en Savoie (1869-72).

Avet Philibert-François, médecin à Oullins (Rhône), né le 28 avril 1797 à Talloires, de J.-B^te^ Avet et de Bernardine Golliet, de Manigod, a quitté Talloires de bonne heure pour aller pratiquer à Menthon, village voisin, puis à Oullins, où il s'est fait naturaliser le 9 octobre 1833. (Voir : *Naturalisés de Savoie*, par Albrier, p. 409, du vol. XV de la *Soc. sav. d'hist. et d'archéologie.)*

Avet Jean-Baptiste, officier de santé, père du précédent (1).

B

Baillix (sic), peut-être faut-il lire Bailly ou Bally?

A Chamoux, en 1858 encore, et déjà en 1819, il paraît être l'officier de santé indiqué par l'*Annuaire* de l'an xiii à Saint-Pierre-d'Albigny.

(1) Le berceau des Avet de Tarentaise, qui ont fourni le garde des sceaux du roi Charles-Albert, le général son fils, l'écrivain son frère, etc., est à Thônes; c'est sans doute aussi celui des Avet de Talloires.

Bally Jean-François, de Thônes, fils de Jean-Antoine, D. C. T., le 31 décembre 1788, né en 1757, mort le 5 novembre 1826.

Bally Joseph-Marie, né et mort à Verrens-Arvey (12 mars 1822, 14 janvier 1877), D. M. T., le 9 juin 1849.

La biographie de ce sympathique confrère a été donnée par le Dr Ducrest *(Assoc. méd. de la Savoie,* 1877, p. 30 à 41) en des pages bien dignes du modèle et du peintre. *Caffe* n'a fait que le mentionner, p. 31 de 1877 (1). Nous nous garderons de refaire ce qu'a si bien fait le Dr Ducrest.

Balthazard (Louis de), de Gachéo. Originaire de Savoie par sa mère, Marie Despine, fille du Dr Ch.-H.-A., a commencé ses études médicales à Reims. Aide-major stagiaire au Val-de-Grâce, D. M. P. en 1876. Thèse : *Etude sur le tubercule sous-cutané douloureux* (35 p. in-8°).

Bard Gaspard, D. M. T. en 1790, reçu aussi à Paris. Né à Morillon en 1769, mort à Thiez en mai 1833; fut attaché comme médecin à l'armée du Rhin, se fit ensuite nommer receveur particulier de l'arrondissement de Thonon, puis de celui de Bonneville, où il se remit à pratiquer la médecine en 1812, et fut vaccinateur officiel en 1823.

Barret ou Biolet. (Voir ce dernier nom.)

(1) *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques.*

Barthélemy, physicien (médecin) de la princesse Yolande au xv^e^ siècle. (V. Biolet.)

Barthélemy Pierre, *physicien*. Obit. de Saint-Jean de Maurienne, mort le 1^er^ novembre (pas d'année), donne 26 florins au chapitre pour le souper de la fête de la Toussaint. (Truchet, *Mémoire acad.*, tome I^er^, 4^e^ série, p. 57.)

Basin Auguste, né à Leysse près Chambéry, d. m. p. le 9 novembre 1865. Thèse : *De la blennorrhagie aiguë et chronique.*

Le 24 juillet 1874, second chirurgien-adjoint à l'Hôtel-Dieu, et adjoint désigné pour les incurables.

Lauréat de l'Académie de Savoie (prix de poésie, fondation Guy) pour son poème : *Les derniers jours d'un peuple* (1878-79).

Lauréat de la Société florimontane d'Annecy, (fondation Andrevetan).

A signé du pseudonyme *Auguste Delès : Le gendre de Locuste* (1878, chez Chatelain à Chambéry, 56 p. in-8°), étude en prose sur l'époque de Néron, dont la dédicace au D^r^ Guilland, rappelle un incident du Concours de poésie de 1876.

Protecteur des enfants assistés en 1880.

Basin François, frère puiné d'Auguste, élève au Val-de-Grâce, docteur en juillet 1881.

Baud Jean-Marie, né à Saint-Félix le 16 juillet 1776, mort à Louvain le 11 mars 1852, a été l'objet de notes nécrologiques par Caffe (p. 415 de la 19^e^ année, mai 1852 et encore à la page 110 de

1863). Une Notice sur lui a été publiée à Louvain en 1853. Mais elle est peu répandue, difficile à trouver, et la note de Caffe plus riche en documents se borne à peu près à mettre en relief son refus d'accepter les fonctions de médecin du Roi Guillaume, puis de Léopold. Caffe rapproche ce noble trait d'indépendance et de désintéressement de celui qu'un autre Savoyard, Ducis, opposait un jour à l'offre d'une voiture par Napoléon Ier, montrant à ce dernier un vol de canards sauvages qui traversait à ce moment l'horizon et invoquant pour lui-même l'analogie d'humeur avec ces libres voyageurs.

Ce fait est reproduit dans le journal *l'Italie* du 21 février 1882, d'après : *Mémoires intimes sur la Malmaison*.

Nous croyons utile d'analyser ici l'étude inédite offerte à la Société de médecine de Chambéry par le Dr Frédéric Brunier, son élève à Louvain, pour laquelle il put puiser dans la correspondance de son père, ami du Dr Baud, indépendamment de la *Notice* publiée à Louvain. (*Archives de la Société,* n° 165.)

Baud Jean-Marie, D. M. P., fut recteur magnifique, doyen et professeur à l'Université de Louvain, ancien chirurgien-major des armées de terre et de mer de France, médecin du Roi des Pays-Bas et des Belges, membre du Conseil municipal de Louvain, de l'Académie de médecine de Belgique, etc., président de la Commission médicale de Lou-

vain, etc., décoré de l'ordre de Léopold, du Lyon néerlandais, des saints Maurice et Lazare, etc.

Son père, syndic de Rumilly, chargé d'une nombreuse famille, confia son éducation à un ecclésiastique dont Baud garda toute sa vie un pieux souvenir. Après avoir brillamment terminé ses études classiques au Collège de Rumilly, il se disposait à concourir pour une bourse au Collège de Savoie, fondé à Louvain par Eustache Chapuis, d'Annecy, lorsque survint la Révolution française : singulier rapprochement ! les événements lui refusent une modeste place d'étudiant dans l'Université dont il devait être une des plus grandes illustrations !

Baud passa donc à Grenoble, y étudia sous le célèbre Villars, qu'au bout de deux années il suppléait déjà lorsqu'il se trouvait empêché. En 1799, il était chirurgien militaire au 1er régiment d'artillerie à cheval; mais, déjà auparavant, il avait pris part aux premières campagnes d'Italie, mérité l'amitié de ses collègues Broussais et Reille, et subit le typhus pétéchial au siège de Gênes.

Après un congé de convalescense passé dans sa famille, à Alby, il reprit son service, sollicitant sans cesse son licenciement, afin de pouvoir venir compléter ses études à Paris et y prendre son doctorat, entraîné par les événements à l'armée d'observation de la Gironde, parcourant l'Espagne (1801) avec le 2^{e} bataillon de la 92^{e} brigade, échappant à mille dangers grâce à un reliquaire que lui

avait donné une jeune veuve, et dont l'exhibition lui servait de passeport dans cette catholique contrée, et obtenant enfin son congé (mars 1802) pour se rendre à Paris. Mais au commencement de juillet 1803, après quelques mois d'école, il en repartait faute de la somme nécessaire à payer ses examens, et revenait à Alby dans l'intention de s'y fixer comme officier de santé. Comment, « dans « ce pays le plus misérable qui existe, » trouva-t-il les ressources qui lui avaient fait défaut? Le fait est qu'il retournait à Paris dès la fin de l'été, y partageait la chambre et le bois de son ami Brunier, et était enfin reçu docteur le 30 ventôse an XII (21 mai 1804), donnant pour thèse ses *Considérations médicales sur le tétanos.* »

Peu après il entrait dans le service de santé de la marine, et était attaché au port de Brest (1804-5), comme major de 2ᵉ classe, d'emblée et sans avoir encore navigué, quoique cette condition fût réglementaire. C'est sans doute ce qui a fait dire par erreur dans la biographie qu'il avait prit part à l'expédition de Saint-Domingue (1802-3). Il était en octobre 1808 devant Caprée et y méritait l'amitié de Lamarque qui la lui conserva toute sa vie. En 1812, il fut attaché au port d'Anvers, et y resta chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Bernard jusqu'à la chute de l'Empire. C'est dans cette ville qu'un chirurgien de marine, Savoisien comme lui et dont nous n'avons pu retrouver le nom, ayant été traité par un officier de f... Savoyard, Baud

prit fait et cause pour son camarade et blessa grièvement en duel l'insulteur. Autant en advint d'un second qui voulut prendre sa défense ; si bien qu'un ordre du ministre de la marine intervint pour défendre à Baud d'accepter des duels et aux officiers de lui en proposer.

Subissant la défaveur dont la marine était l'objet, sous Napoléon Ier, Baud, malgré son mérite et ses longs services, n'en avait reçu aucune distinction honorifique, trop indépendant, au reste, pour les aider à lui parvenir. Après 1811, il se retira à Bruxelles, auprès du professeur Curtet (de Chaumont en Savoie), qui le décida à prendre du service dans le nouveau royaume des Pays-Bas. Envoyé à Bois-le-Duc (Hertzogen-Bouh), en qualité de chirurgien en chef, il était occupé à organiser un grand hôpital militaire, tandis qu'on se battait à Waterloo, et eut ainsi le bonheur de ne se pas trouver dans les rangs opposés à ceux où il avait servi pendant plus de vingt ans.

Lorsqu'en 1817 se rouvrit l'Université de Louvain, les règlements prévenaient que les cours d'anatomie et de chirurgie se feraient en latin, (comme naguère encore à Turin), et Baud fut nommé *Lecteur,* sur le refus de Curtet qui ne voulut pas quitter sa belle clientèle de Bruxelles, uniquement parce qu'il savait le latin, ou plutôt parce que les chirurgiens belges ne le savaient pas. Mais ses connaissances spéciales le firent bientôt nommer *Professeur extraordinaire,* puis, en 1821,

Professeur ordinaire et, en 1828, *Recteur magnifique*. Dans cette place, il fit le meilleur usage de la faveur dont il jouissait auprès du premier ministre Van-Maanen.

Lors de la Révolution de 1830, Baud demanda un congé et voyagea en France, en Italie et en Savoie. Il reprit ses cours en 1831, présida en 1832 la Commission envoyée en Angleterre pour y étudier le choléra; et, en 1833, après avoir traité le duc de Brabant, il fut fait *doyen* de la Faculté de médecine et *échevin* de Louvain. Il prit comme président la part la plus active au projet de loi qui régit encore en Belgique l'exercice de la médecine et obtint — non sans beaucoup de peine — la régularisation des comptes de la fondation d'Eustache Chappuis pour le Collège de Savoie à Louvain. (Voir sur cette fondation la *Revue savoisienne.)*

En 1835, l'Université du Gouvernement était supprimée et remplacée par une Université libre dite catholique. On s'empressa de lui offrir la chaire de pathologie chirurgicale; mais sa délicatesse se refusant absolument à cumuler sa pension de retraite avec le traitement d'activité, il céda la première (3,000 francs) aux Hospices avec la même générosité désintéressée qui lui faisait remettre aux étudiants peu fortunés ses droits universitaires, et souvent ajouter à cette remise des dons de livres, d'instruments et d'argent.

Baud mourut à Louvain le 11 mars 1852. Wle-

minck, président de l'Académie royale de médecine, inspecteur général du service de santé, prononça l'éloge de son maître, « qui partout avait « su se placer au premier rang, servir d'exemple « à tous, conquérir les sympathies de tous... »

Baud, singulièrement instruit, en histoire et en géographie, parlait et écrivait presque toutes les langues d'Europe et s'était beaucoup occupé de numismatique. Une élocution facile et un grand charme d'expression donnaient à ses leçons un vif intérêt et beaucoup de grâce à ses entretiens. Il s'était fait, pour sa correspondance, un genre à lui, qui avait parfois un piquant rabelaisien. D'une taille moyenne, d'un physique singulièrement agréable; il avait une vivacité pénétrante de regard qui saisissait l'attention. Decaisne, *le peintre des Rois,* voulut faire, en 1832, le portrait de Baud, et ce fut un chef-d'œuvre de vérité et d'idéalisation à la fois. Pour le physiologiste, sa tête présentait un grand développement de la bienveillance, de la circonspection du langage et de la causalité, avec un peu de saillie ou causticité.

Non moins apprécié comme praticien que comme professeur, recherché comme ami, ses funérailles réunirent tout Louvain, riches et pauvres. Un monument par souscription lui a été élevé dans la cour d'entrée du nouvel Hôpital, et un autre à Héreut, lieu de sa sépulture. De tels honneurs revêtent une signification toute particulière quand on songe qu'ils furent rendus par la Belgique à un étranger.

Son œuvre scientifique est considérable, citons :

1° *Anévrisme vrai de l'artère fémorale,* suite du bubon *(Journal de médecine,* 1796) ;

2° Sa thèse sur le *tétanos,* dont il localise la cause immédiate dans l'orachmoï dite spinale, 1804 ;

3° *Invagination de l'intestin grêle; élimination d'un fragment d'environ trois pieds (Journal de Sédillot);*

4° *Réduction d'une luxation de l'appendice xyphoïde (Ibidem.);*

5° *Oratio inauguralis de laudibus quibus efferri potest memoria H. J. Rega, quondam in Univ. Lovaniensi professoris.* (Louvain, 1821, 32 p. in-4°.) *Rega* a été le précurseur de Broussais ;

6° *Nosographie chirurgicale* (mse.). Baud y a pris l'initiative d'une classification philosophique, et non plus topographique ; la bibliographie y est fort riche. Ses leçons sur les plaies par *armes à feu* étaient son chef-d'œuvre ;

7° *Grand atlas d'anatomie* (grandeur naturelle), publié à Bruxelles sous le nom de Curtet ;

8° *Température de l'eau préférable pour les cicatrisations* (14°), publié par Craninx, son élève, etc., etc.

Baud employait pour les fractures un *appareil à extension permanent,* supérieur à celui de Dessault, par la modicité du prix, la simplicité et le parallélisme de l'effort à l'axe du membre. Il avait

devancé la *suspension du membre* généralisée plus tard par Sauters et par M. Mayor. Il prenait la taillée de la crête du tibia, dans les *amputations de jambe,* par l'enlèvement d'un fragment triangulaire. Jules Guérin est un élève de cet ingénieur *orthopédiste*. Aux *ulcères atoniques* des membres, il apposait les *bandelettes* avec l'emplâtre de Vogel, bien avant Pasero et les autres. Il fit consciencieusement quelques essais de médication *homéopathique* et obtint des succès qui lui faisaient dire : « Il y a là-dessous quelque chose de vrai. »

Il a, dès 1822, conseillé la *noix vomique* dans certaines diarrhées rebelles, employé les stupéfiants au moyen des cigarettes ou de la pipe, et pratiqué la *laryngotomie* dans un cas de suffocation par maladie chronique du larynx, avec succès complet.

Baudet Tobie, « chirurgien, bourgeois de Moûtiers, » signe un acte comme témoin, le 18 octobre 1650, chez Bruet, notaire.

Baudry Félix, de Grésy-sur-Aix, naturalisé Français le 1er septembre 1671, domicilié à Villaine-en-Duesnois (Bourgogne). Il fut probablement la souche d'où est sorti Baudry de Marigny, seigneur de Villaine.... (Voir Albrier : *Les Naturalisés..... Soc sav. d'hist. et d'arch.,* tome XIII, p. 228.)

Bazile Prosper, médecin à Paris, l'un des quinze enfants de Bazyle Aimé, né à Sainte-Foy

en Tarentaise en 1764, mort à Rouen en 1829. Cette famille a donné, entre autres, Bazile du Clos Joseph-Gabriel, conseiller du Roi. (Albrier : *Les Naturalisés... (Ibidem.)*

Bazin Charles, aide-médecin de marine, novembre 1877, né à Chambéry, décédé à Toulon le 3 mai 1879, à 23 ans, enterré à Chambéry le 6.

Bazin Pierre, médecin à Saint-Pierre d'Albigny, où il a exercé, entre autres, les fonctions de maire. Reçu docteur à Turin le 9 juin 1849.

C'est le frère de l'ingénieur Bazin André, chef du service des Ponts et Chaussées à Dijon, honoré d'une médaille d'or à un Congrès de la Sorbonne pour ses travaux d'hydrologie. Il s'est utilement occupé des eaux de Brides et de Salins, tandis qu'il était *ingénieur du génie civil* à Moûtiers.

Beard Joseph, né et décédé à Rumilly, dans la maison paternelle (1808-1872).

Malgré l'irrégularité de son diplôme (1), Béard avait reçu dans sa ville natale le titre honorable de *Médecins des pauvres*.

(1) *Recours au Roi contre la sentence que je viens de subir dans mon dernier procès comme médecin ;* Chambéry, chez Bachet, mars 1857. Il paraîtrait, d'après cet intitulé, que l'on ne pourrait dire de Béard ce que Roger, président général de l'Association des médecins de France, a dit en 1882 de Littré, qui prodiguait, comme Béard, gratuitement et sans diplôme ses soins aux paysans de son village, que « les médecins patentés des communes voisines ne songè-« rent point à le poursuivre pour fait d'exercice illégal. »

Cette physionomie aussi sympathique comme homme que comme poète a été retracée avec charme et émotion par F. Descostes, son concitoyen, dans le *Courrier des Alpes* du 4 avril 1872. Dans le même numéro, une correspondance de Rumilly complète sa biographie.

Citons, parmi ses œuvres imprimées, outre le *Recours : Napoléon Bonaparte, épopée.* Ce fragment, imprimé en 1844, chez Saillet, à Annecy, a été réédité en 1847, avec quatre autres poèmes : *Joséphine, Répudiation, Veto pontifical, Sainte-Hélène.* (Chambéry, chez Bachet, 80 p. in-8°.)

Les *Chansons patoises,* bucoliques ou satyres, au nombre de plus de 150, n'ont jamais été publiées, bien qu'elles se chantent dans toute la Savoie. Qui n'a entendu : *Curossé, les Bœufs, Retour des bergers, la Pastenaille*, etc. (1).

Beaumont Benoît, mécanicien bandagiste distingué à Lyon, membre correspondant de la Société de médecine de Montpellier, auteur d'un Mémoire estimé *sur la guérison des hernies*, mort à Lyon en août 1843, à 73 ans, était né à Chambéry. *(Courrier des Alpes*, 8 août 1843.)

Beaumont (de) Pierre, chirurgien, se charge de visiter et *couper* les malades, *c'est-à-dire* percer la plaie. (Truchet, *ibidem,* p. 514, 519.)

(1) Elles viennent d'être publiées dans la *Revue savoisienne,* d'Annecy, 1887, avec une traduction française.

Bebert Joseph, de Chambéry, reçu docteur à Turin en 1856, mort à Chambéry le 5 mai 1863, à 33 ans, fils du notaire Bebert, petit-fils par sa mère du botaniste Bonjean, neveu de Bebert Pierre-Antoine, professeur de chimie, et beau-frère du géologue G. de Mortillet. (V. Caffe, p. 224 de 1863.)

Bellile Alfred-Humbert, de Chindrieux, reçu docteur à Turin le 16 juin 1859, maire de Chindrieux en 1878, conseiller général le 27 avril 1879; protecteur des enfants assistés en 1880; conseiller de l'Association des médecins en 1881; vice-président du Comice agricole, même année; mort en 1886.

Belloste Auguste, signait du titre de « médecin de la Duchesse douairière de Savoie, son livre intitulé : *Le Chirurgien d'hôpital.* (Amsterdam, 1807.)

Nous ne savons s'il était Savoyard.

Bellot Colomban, de Lanslebourg, d. m. t., le 22 juin 1830. Bouvier l'a cité comme botaniste. *(Revue savoisienne.)* (Etat civil).

Belly Louis, chirurgien à Chambéry. On le trouve en 1747 et en 1760.

Berlier Pierre, officier de santé, oculiste à Lyon, né le 31 décembre 1775, à Serrières en Chautagne, naturalisé Français le 17 avril 1822. Albrier, dans ses *Naturalisés (Soc. sav. d'hist-*

et d'arch., t. XIII, p. 232, et XV, p. 380), rappelle que la famille des Berlier est alliée aux Foisset, de Bourgogne, par le Dr Masson, et cite le général Jean-Baptiste Berlier et le conseiller d'Etat comte Théophile Berlier.

Bernard Sébastien-Joseph, ancien médecin ordinaire des Hospices militaires, né le 14 novembre 1758 à Modane, de Sébastien et de Jeanne Durand, naturalisé le 13 mars 1816. (Albrier, p. 283 du t. XIII. *Ibidem.)*

Est-ce le même qui figure à l'*Annuaire* de l'an XIII comme pratiquant à Chambéry?

Bernard Jean-François. Il y a encore celui que donne le *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français* (p. 303), avec les prénoms de Jean-François, » 49 ans, chirurgien de « Turin en 1785, depuis 17 ans à Aiguebelle. »

Bernard Jean-François a laissé à Aiguebelle le meilleur souvenir d'un homme bienveillant, dévoué à ses malades, jovial et d'une bonhommie malicieuse. En 1814-15, durant les rencontres entre l'armée des alliés et l'armée française, il opéra plusieurs soldats blessés.

Berthet Pierre-Denis-Justin, de Besançon, D. M. P. le 19 janvier 1833, mort le 4 juillet 1863, à Aix, où il s'était fixé après y être venu pour sa santé.

A publié : *Le Solitaire d'Aix-les-Bains*, par Pierre de Mirlori. Aix, Bachet, 1861.

Aix-les-Bains : Ses Thermes, Traité complet, descriptif et thérapeutique ; Chambéry, Puthod, 1862, 277 p. in-8°.

(Voir : *Gazette des Eaux,* page 289 de 1862; *Revue médicale*, de Sales-Girous, 15 décembre 1862; *Association de Savoie,* p. 2 de 1863; Caffe, page 319 de 1863.)

Berthet Aimé, né le 25 novembre 1806 à Bonvillard (Grésy-sur-Isère) de François, cultivateur, et d'Agnès Cordel. Admis au Collège des Provinces à Turin, où il fut condisciple d'Armand Joseph, de Grésy, il y prit son doctorat en 1830. En 1831, se trouvant à Paris, il alla soigner les cholériques dans l'Yonne, et se maria richement à Chagny, où il est mort sans laisser d'enfants. Il s'était fait naturaliser le 28 septembre 1844. (Albrier, p. 440 du t. XII.) Ses camarades de l'Université l'avaient surnommé *Jean-de-l'Ours,* à cause de sa remarquable villosité ou de ses allures rustiques, ou pour ces deux causes à la fois.

Berthet Constant, de Chambéry, mort victime de son dévouement au service des typhoïdes à l'hôpital de marine à Toulon, où il se préparait à la médecine navale. (Voir le *Courrier des Alpes* du 13 juillet 1875.) Le dernier adieu lui fut adressé par son maître et concitoyen, le Dr Quétant.

Berthet Constant, d'Aiton, interne aux hôpitaux de Lyon, tombé malade dans l'exercice de

ses fonctions, est mort à 23 ans, sépulturé à Aiton le 9 novembre 1881. *(Courrier des Alpes,* 12 novembre 1881.)

Berthet Jean-Claude, né à Sainte-Hélène-du-Lac le 15 novembre 1765, chirurgien-major de l'ex-23e régiment de ligne, naturalisé le 23 février 1816. (Albrier, p. 278 du t. XII de la *Soc. sav. d'hist. et d'arch.)*

Berthet Jean-Joseph, de Boëge, chirurgien à Turin le 10 juin 1778.

Berthet Michel, d. m. t. le 1er juillet 1829 (ou 1831 ?), admis à l'*exercat* le 12 décembre 1834, pratique à Boëge.

Bertholet Claude-François, de Talloires. La biographie de l'illustre chimiste savoyard, dont Cuvier a dit que l'Université de Turin avait donné à l'Europe son premier chimiste, est partout : Feller, Bonino, etc. Le *Dictionnaire des sciences médicales* (1828), le dénommait « Claude-Louis ». Grillet le cite, t. I, p. 216, d'après le ms des *Auteurs civils* de Mont-Réal (IV, f°, 39 à 126; II, f° 217). Replat a écrit la *Biographie du comte Bertholet*; Annecy, Saillet, 1842 (16 p. in-8°).

Il y a deux notices sur l'*Inauguration de sa Statue à Annecy* le 25 août 1844, l'une en 54 pages in-8°, chez Burdet à Annecy; l'autre en 16 pages in-8°, chez Puthod à Chambéry.

Bertholet a soutenu sa thèse médicale devant la Faculté de Paris en 1778 (in-8° de 28 pages).

Bertholet François-Marie, né à Collonges-sous-Salève, naturalisé français le 4 mai 1831. Albrier (ouvrage cité) a pratiqué la médecine à Saint-Amand (Cher).

Bertholet.... de la Rochette, chirurgien, avait la réputation d'un habile oculiste, et fut, à ce titre, mandé auprès de Lavini, prisonnier d'Etat à Miolan, en avril 1770. (*Miolan,* par Dufour et Rabut, p. 303-4.)

Berthoud Balthazard, né à Albertville le 18 décembre 1807, d. m. m. 1832, interne des hôpitaux de Lyon durant 14 ans, exerça à Albertville de 1843 à 1848, est mort à Paris.

Berthier Francis-Bertrand, d'Aix, fils de Louis, d. m. p., 28 mars 1873 ; sa thèse, chez Parent, 88 p. in-8°, est : *Des Eaux minérales de la Savoie....*

A publié, en outre : *The spas of Aix and Marlioz*, London, 1877, Adlard et Curchill (in-8° de xvi et 159 p.).

Simple note sur le *Traitement du rhumatisme articulaire chronique par les Eaux d'Aix ;* Aix, Gérente, 1877 (16 p. in-8°, extrait des *Annales de la Soc. d'hydrol. de Paris).*

Secrétaire de la Société du Grand-Revard, a donné aux journaux et au Club alpin quelques notes (1).

(1) *Savoie thermale,* 30 mai 1875. *Bulletin trimestriel du Club alpin français,* p. 45 du III^e^ de 1875.

Article bibliographique sur le Traité de Morell-Mackensie, dans la Revue de laryngologie, par Meure; Bordeaux, 1er septembre 1880.

Berthier Louis-Sébastien, d'Aix, d. m. t., 4 janvier 1844, était licencié *(pro doctor)* en chirurgie dans la même Faculté dès le 23 juillet 1841. Second inspecteur-adjoint de l'Etablissement thermal en 1862; vaccinateur cantonal à la même date jusqu'en 1880; chevalier de la Légion d'honneur.

A publié : « Observations médicales sur les Eaux d'Aix; » Chambéry, Puthod 1851, 44 p. in-8°. « Remarques sur l'action des Eaux d'Aix dans la phtisie pulmonaire; » Chambéry, Puthod, 1853, 16 p. in-8°. « Les Eaux d'Aix en 1856; » Chambéry, Puthod, 1856, 20 p. in-8°. « Compte rendu des Eaux d'Aix en 1857; » Chambéry, Puthod, 1858, 47 p. in-8°.

Bertrand Jacques, médecin à Saint-Jean de Maurienne (156-162).

« Il écrivit, dit *Grillet* (III, 285), par ordre de Charles-Emmanuel Ier, l'Histoire de Notre-Dame du Charmet, pleine de couleur locale, et intitulée : « Diva Virgo Charmensis; nova ejus « beneficia et miracula »; Lugduni, 1623, in-4°. Il y en a des traductions françaises par le Père d'Orlié et par Mgr de Vilette-Chevron, archévêque de Tarentaise. *Bonino* dit de même : (I, 364) « In « questo libro contingonsi molte notizie sulli arti « e sulla letteratura della Muriana. »

Bertrand professait au Collège Lambertin, fondé à Saint-Jean de Maurienne en 1570, par l'évêque Pierre de Lambert. (Dr Mottard.)

Voir : Ch.-Aug. de Sales : *(Diva Virgo Charmensis).*

Luc Walding : *(Bibl. fratrum minorum).* Papillon : *(Bibl. de Bourgogne)* Moreri : *(Supplément,* second vol. p. 807. Et le ms. *Auteurs civils* Mont-Réal, copie, T. Chapperon (p. 20 du IVe cahier).

Bertrand... (un médecin) reçoit « 22 deniers « de composition, pour avoir été frappé au nez « d'un coup de lancette par le barbier Jean Che- « valier). (Comptes de la châtelainie de St-Genix et Cordon, 1391-94, aux archives de la Côte-d'Or.)

Bertrand Léonard, à Aix, chirurgien, mort à 57 ans, le 28 février 1664, avait eu de son mariage avec Claudine Froment en 1638 :

Pierre, chirurgien à Aix, né en cette ville le 31 mars 1651. Il épousa Claudine-Françoise Bouquet, le 13 novembre 1720, c'est-à-dire à 70 ans, et se remaria, le 26 août 1737, à Charlotte Palatin. Mais, trois mois après ce nouveau mariage contracté à 86 ans, il mourait le 8 décembre 1737.

Claude...., cet autre chirurgien du nom de Bertrand, est mort le 26 avril 1686, à Aix.

Besson (Elisabeth, fille d'un) « médecin à Seyssel, » épousa, le 25 janvier 1712, C.-G. Paget.

(Voir C. Duval, *la famille Paget,* dans *Revue savoisienne,* 1881, p. 38.)

Besson Fortunat-Marin, né à Saint-Jeoire en Faucigny, en 1806, y est mort le 28 décembre 1876.

Elève du Collège des Provinces à Turin, y fut reçu D. M. T. « inter optimos » (examen du 21 juin 1833), le 10 juillet 1834.

Maire de Saint-Jeoire, conseiller provincial, après avoir été un instant professeur de belles-lettres au Collège de Mélan, où il compta parmi ses élèves les plus affectionnés l'ingénieur Sommeiller, ce confrère distingué a une belle page dans le compte rendu de l'Association de la Haute-Savoie (1875, p. 16, 18).

Besson Joseph, de Chambéry, D. M. T., 5 juin 1833, revint se fixer dans sa ville natale en 1838.

Médecin de l'Asile de Saint-Benoît, de l'Hospice de Mendicité, de l'Hospice des Incurables, de la succursale syphilitique; chirurgien en chef de la Maternité, professeur d'anatomie à l'Ecole secondaire de Chambéry, professeur d'accouchement pour les élèves sages-femmes; trésorier de l'Association des Médecins du département durant ses premières années; membre et Président du Conseil départemental d'hygiène.

Bianco, chirurgien-major au régiment de Savoie, en 1789 *(Miolan,* par Dufour et Rabut, page 371), probablement de la famille Bianco, fixée à Annecy.

Bibal Antoine, docteur en médecine à Saint-Jean de Maurienne, né dans le Languedoc, était venu s'établir, pendant la domination française (1536-1547), à Saint-Jean et y avait acquis une grande considération. Il y épousa Noble Antoinette. Il est signalé par Peletier dans son poème *La Savoie*. Il figure le 30 juin 1565 à une convention entre les syndics de cette ville et des gens chargés de nettoyer les maisons infectées pendant la peste. (Truchet. *Ibidem*, p. 514, 529.)

Billod François, d'une famille d'ancienne bourgeoisie d'Evian, y exerça de 1815 à 1835, et y mourut; avait pris son diplôme à Paris sous l'empire.

Billiottet Jean-Maurice, né le 29 novembre 1780, à Bourg-Saint-Maurice (Tarentaise), prit son doctorat à Paris le 27 novembre 1806. Sa thèse (Didot, 28 p. in-4°) est dédiée à sa mère, à son frère, à J.-G. Lachat, ancien notaire à Bourg-Saint-Maurice, « son bienfaisant directeur. » Elle a pour titre : « Dissertation sur la phtisie pulmo-« naire et sur l'emploi du lait dans son traite-« ment. »

Après avoir débuté dans son pays, il alla s'établir à Saint-Laurent de Chamousset (Rhône), et se fit naturaliser le 27 juin 1831. Aussi estimé et aimé comme homme que comme médecin, chevalier de la Légion d'honneur, il est mort à Saint-Laurent laissant sa belle clientèle à son neveu, le D[r] Paget.

Envoyant, le 20 janvier 1854, une *Imitation* à sa jeune parente, M^lle L., près d'épouser notre distingué confrère, D^r F., il lui écrivait : « Dans la « saison d'automne, la chaleur du sentiment se « ressent de l'abaissement de température atmos- « phérique, et les idées n'ont plus la fraîcheur du « printemps.... ».

Après cet aveu que démentait gracieusement sa lettre pleine d'une chaude, intelligente et juvénile affection, il citait à sa fiancée quelques vers de Marc-Antoine Petit, son ami d'université, sur les consolations qu'un médecin a besoin de trouver auprès de sa femme.

Billioud, d. m. p. 1846, inspecteur des Eaux de Saint-Gervais, dès l'annexion; vice-président de la Société d'hydrologie de Paris en 1878, mort subitement à Paris en juin 1883.

A publié : « Etude sur les Eaux médico-thermales de Saint-Gervais. » (Baillière.)

Le D^r Deligny, son confrère à Saint-Gervais, a annoncé sa mort dans le *Journal d'Aix,* dès le 1^er juillet 1883.

Biolet *alias* Barlet Barthélemi, qualifié mester, était médecin de la duchesse Yolande. Sa femme Anne, reçut de la régente un anneau d'or pour étrennes en 1467.

Il reçoit lui-même une bague d'or en 1472, sa femme, une bague en 1474. (Rabut et Dufour, *Les Orfèvres.)*

Biron Joseph, de Chambéry, né le 12 juillet 1816, mort le 12 avril 1866, à Atfé (Mahmardié), où il était médecin de l'Hôpital après avoir été médecin en chef de la province d'Assiout, et avoir servi 27 ans le gouvernement égyptien dans la Haute-Egypte et le Soudan. Notre condisciple et ami au collège royal tenu par les Jésuites de Chambéry ; passa à notre Ecole préparatoire ; il s'adonnait dès lors avec passion à la chimie et à la botanique. Passé ensuite à Lyon, il y obtint, en troisième année, le prix de pathologie interne. Guilland le retrouva en 1842 à Montpellier, où il venait de prendre ses grades.

Sa correspondance d'Egypte restée aux mains de Mme Bochet, veuve du pharmacien, sa sœur, réflète avec son ardeur scientifique et sa foi religieuse, les poétiques et rêveuses impressions de l'Orient.

Dans sa lettre du 24 avril 1850, datée de Kartoum, il annonce, après trois années de silence, sa grave maladie dans le Kordofan, et son mariage. Il salue son bon ami Guilland, « qui lui fit la conduite à son départ d'Europe... » Dans celle du 25 décembre 1865, qui fut la dernière, il venait de perdre sa femme du choléra, et lui-même souffrait de l'asthme qui avait déjà failli l'enlever dans le Kordofan : « Les dattes, ajoute-t-il, plus encore que le climat, m'ont rappelé de la tombe où j'étais déjà à demi-plongé.

Voir : *L'Egypte, journal d'Alexandrie,* 15

avril 1866; le *Courrier des Alpes* du 2 août (Dr Michaud); Caffe, p. 461; *Revue savoisienne*, décembre 1876 « Les Savoyards en Egypte » par E. Tissot, l'ingénieur annessien qui y a laissé de si honorables souvenirs.

Birraud.... né à Bernex près d'Evian, reçu à Paris à la fin du XVIIIe siècle, vint à Douvaine sous l'Empire, et y mourut en 1824.

Blanc Louis, né à Sallanches en 1813, fils du Dr Louis, D. M. T. en 1837, fixé à Aix en 1839 par son mariage avec l'aînée des trois demoiselles Bimet, dont les deux sœurs épousèrent : l'une, le Dr Petit Joseph, d'Albertville; l'autre, le Dr Magdelain Philibert, de Sallanches.

A publié, à son tour de présidence de la Commission médicale d'inspection, le rapport sur la saison de 1855. Paris, Jérôme Didot, 1856; 56 p. in-8°, mort le 30 juillet 1863.

Nécrologie par le Dr Guilland, au *Courrier des Alpes*, 5 août 1863, et par Caffe, p. 351 de la même année.

L'un des administrateurs du Cercle d'Aix, conseiller municipal, organisateur et chef du premier corps de musique qu'ait possédé la ville d'Aix, Blanc a témoigné partout de son dévouement civique, de son jugement droit, de son libéralisme éclairé, de son cœur affectueux et bon.

Blanc Léon, fils de Louis, né à Aix le 8 avril 1841; D. M. P. le 14 mai 1867.

Sa thèse a pour sujet « le souffre et les sulfureux dans les syphilis. (Mention honorable.) Il a donné une nouvelle note sur le même sujet à la Soc. méd. de Chambéry, ainsi qu'un « Compte rendu de l'ambulance fixe des Capucins, » p. 13 à 37 du Bulletin de 1873.

Il a été appelé, comme son père, à l'administration du Cercle et de la commune; adjoint au maire en 1879.

En 1880, il a accepté l'inspectorat des bains d'Aix, vacant par la destitution du Dr François Vidal, et refusé par le Dr Max. Legrand... Aucun de ses confrères n'ayant accepté d'être *adjoint à l'Inspecteur*, le ministre a envoyé de Paris, avec ce titre, en 1881, le Dr Puistienne.

« Rapport sur les Eaux thermales d'Aix en Savoie pendant l'année 1880. Etablissement thermal, considérations pratiques sur le mode d'emploi et sur l'action des Eaux d'Aix et de Marlioz. » Paris, A. Delahaye, 1881, 46 p. in-8° et plans en deux planches.

Blanc est médecin de l'Asile évangélique, membre du Conseil d'hygiène, président de la sous-section d'Aix du Club alpin.

Il publie en 1883 : « The mineral waters of Aix and Marlioz, practical considerations ou their action and application. »

Blanc Jean-Baptiste, né à Beaufort, 1812, d. m. t. le 19 juin 1833, l'un des délégués d'ar-

rondissement de l'Association des médecins du département; médecin à Aiguebelle jusque vers 1844, puis à Albertville; fils du notaire.

Blanc Joseph-François-Léon, fils de Jean-Baptiste, officier de santé à Grenoble en mai 1878, fixé à Albertville en 1879, retourne ensuite à Paris et y présente sa thèse pour le doctorat en 1881 : « Du traitement de la fièvre typhoïde par le calomel, le salicilate de soude et le sulfate de quinine. » Paris, imp. Parent, 57 p. in-8°.

Blanc Charles-Jacques, de Chambéry, professeur d'anatomie à l'Ecole secondaire de Chambéry, oncle de l'ambassadeur Albert Blanc, dont le père exerçait la pharmacie à Chambéry.

Blanc François, de Conflans, officier de santé, (*Annuaire* de l'an XIII), médecin de l'Hospice et des Prisons. A fait insérer au *Journal de Savoie*, n° 11 de 1818, une « Note sur les insectes qui attaquent les céréales. »

Il était né à Faverges en 1765, fut chirurgien militaire durant les guerres de la République, rentra à Ugines à la paix, passa ensuite à La Chambre, d'où il vint se fixer définitivement à Conflans, où sa nomination aux Prisons (Pat. Roy.) est du 6 juin 1817. Il y est mort en octobre 1840.

Blanc François, chirurgien à Chambéry, teste en 1738.

Blanchet Gaëtan, né à Evian en 1849, neveu par sa mère des Davet; aide-major aux Mobiles de

la Haute-Savoie en 1870-71, épousait en 1878 Mlle Berthe Dupraz, fille de son honoré et regretté confrère d'Evian, et mourait en 1881. (V. *Association de la Haute-Savoie,* p. 14-15.)

Bo Jean-Baptiste, docteur en médecine à Chambéry, 1748. (Reg. de l'Etat civil.) Il eut cette année un fils dont le comte Ponticelli, premier médecin de l'infant Don Philippe, fut parrain.

Bocca Joseph-Antoine, premier médecin à Chambéry en 1581. (Chapperon. *Chambéry au XIVe siècle,* page 221.)

Bocellin Pierre, de Savoie, professeur de chirurgien, a écrit *en langue du pays (?)* : « Pratitique sur l'infirmité contagieuse de la lèpre, » Lyon, 1540. (Bonino, I, 187, et ms, Mont-Réal.)

Boejat François, « de Taninge (en Piémont *(sic),* 52 ans, médecin de Turin en 1792, exerce à Chêne, près de Genève, depuis dix ans, a été médecin de l'hôpital civil de Sallanches de 1775 à 1790, puis de celui de Carouge. » *(Dictionnaire des méd., chir. et pharm. français,* p. 266.)

Boisset Pierre, l'aîné des dix enfants de Marc-Antoine, pharmacien de Chambéry, que leur père eût voulut voir tous pharmaciens ou pharmaciennes comme lui (Bonino).

Né à Chambéry le 9 août 1749, mort le 6 janvier 1805. Il étudia d'abord la chimie à Montpellier et à Paris et se fit recevoir pharmacien. Mais

ayant en 1779 publié à Turin sa « Lettre contenant l'histoire et un essai d'analyse des Eaux de la Boisse pour servir de réponse à la brochure de M. Chartaignier, de Lyon, » 69 p. in-8°, chez Priolo, cet ouvrage lui valut une *médaille d'or* du Roi Victor-Amé III, qui voulut faire les frais de son instruction médicale. Il fut à Turin l'hôte du marquis de Brézé, passa son doctorat en médecine.

Il fut l'un des médecins de l'Hôtel-Dieu en 1786, sa bibliothèque passa à son frère Bernard, puis à son neveu, le Dr Chevallay, qui en a fait don à la Société médicale. L'Académie médicale de Turin le nomma correspondant le 1er février 1781.

Le Dr Dominget écrivait à Bonino que Pierre Boisset « professa avec distinction la physique et la chimie à l'Ecole Centrale du Mont-Blanc; mérita l'estime et l'amitié particulière de Berthollet; et, bien qu'il jouit auprès de ses confrères et du public d'une haute réputation d'observateur profond et de praticien habile, ne laissa presque rien à ses héritiers, tant sa charité était inépuisable.... »

Voir le ms. *Mont-Réal* et *Chapperon*, p. 8 du second cahier, f° 71. *Grillet*, II, 248, et I,217, et surtout *Bonino*, II, 330-32, qui a dissipé l'obscurité subsistant dans les autres biographes par suite du nombre des pharmaciens Boisset, contemporains. En effet :

Marc-Antoine, le père, qui mourut en 1797, avait été pharmacien en chef dans l'armée espa-

gnole. Outre Pierre, d. m. et professeur, il eut, de son mariage avec Rose Fabry, d'Aix en Provence, morte à 29 ans, en 1763, des suite de sa dernière couche (T. C. *Généalogie.*) : 1° François-Joseph-Antoine, 1753; 2° François-Antoine, 1755, pharmacien à l'Hôpital militaire de Chambéry; 3° Bernard, 1763-1833, officier de santé, visiteur des pharmacies, marié à Joséphine Amphoux, morte en 1860; enfin, cinq filles, qui, ainsi que leurs cinq frères, furent plus ou moins pharmaciennes.

Boisson Jean, chirurgien au Châtelard en Bauges, y épousa Jeanne Bouchet, dont il eut un fils J.-B., né le 6 novembre 1719 et décédé le 30 novembre 1749.

Bojon Jacques-François, fils de François-Marie, greffier du mandement, né à Rumilly le 4 janvier 1808, d. m. t., décédé à Rumilly le 19 mai 1840.

Bolliet Claude, d. m. à Aix, mort le 26 septembre 1674, avait épousé Claudine Favre.

Bolliet J., d'Aix-les-Bains, d. m. m. Il a publié :

« Contribution à l'histoire des pansements antiseptiques et du pansement ouato-phéniqué, par J. Bolliet, délégué à l'épidémie de fièvre typhoïde de St-Banzille-de-Putois, août 1880. » Imp. Firmin et Cabiron, 1881; 88 pages grand in-8°.

Bompard Alexis, d. m. m. On a de lui :

« Quelques considérations sur la vaccine. » Montpellier, an IX, 1801.

Nota. Cette thèse est à la Bibl. acad. (Patria.) Le Dr Alexis s'était fixé à Paris où il est mort. Sa famille, originaire des Hautes-Alpes, s'était établie à Albertville et avait contracté des alliances avec les Perrier de la Bâthie et les Désarnod.

Bone Félix, de St-Gingolph, avait commencé ses études médicales à Chambéry en 1832.

Bon (Boniface) Castalis, médecin à Chambéry en 1343, témoin au testament du comte de Savoie. *(Chambéry à la fin du XIVe siècle*, p. 231.)

Boni (Magister), médecin à Chambéry en 1390. *(Ibid.)* C'est sans doute le même. Il est aussi cité par Menabrea *(Histoire de Chambéry) :* « Magister Bonus, physicien du Comte. »

Bonna, de St-Jeoire en Faucigny, étudiait en 1838 la médecine et était attaché à l'Hôpital de Nice, avec Rophile, dans le service du Dr Jarrin; s'occupait avec succès de botanique, n'a pas pris ses grades.

Bonafous Mathieu, né à Lyon et mort dans cette même ville en mars 1852. (Voir Caffe, p. 555 du vol. 1851-52. *Acad. de Savoie,* t. II de la 2e série, p. xxxiii-vi. — Fraisse : Discours prononcé sur sa tombe. *Acad. d'agriculture de Turin*, vi (Despines). *Acad. de Lyon*, éloge primé. *Dict. Larousse.*

Bonafous a beaucoup écrit comme agronome et comme biographe : la Savoie a une grande part dans ses publicatiens et aussi dans ses libéralités en faveur de Saint-Jean de Maurienne, où était mort son grand-père en 1771 ; création d'une bibliothèque et d'un jardin expérimental, legs pour une statue à Fodéré, etc. La ville de Turin a été son héritière.

Boniface (maître), « medicus et silurgicus » de Mgr le comte de Savoie.

Sept florins pour sa robe (1349-50) et une indemnité « pour dépenses faites en revenant de France où il était allé avec le Comte » (1355-57), figurent aux comptes de la Châtelainie de Bourg. (Archives de la Côte-d'Or.)

Bonjean Louis-François, né à Chambéry, médecin à Rio-Janeiro.

Parti de Chambéry le 12 décembre 1837, Bonjean s'est fait une situaton de premier ordre au Brésil. Il est membre honoraire de l'Académie impériale de médecine de Rio-Janeiro, dont il fut l'un des fondateurs, et membre agrégé de l'Académie de Savoie.

Il a publié : « O medico e o cirurgiao du Roca : nuovo tratado completo di medicina e cirurgia domestica. » Rio-Janeiro, 1847, 2 vol. in-8°, pl.

« Entretien sur les soins à donner en attendant le médecin. » Chambéry, impr. du Gouvernement, 1852.

Cette brochure est le résumé d'un cours professé à la Société d'Instruction Mutuelle de Chambéry, durant un séjour qu'il fit à cette époque dans sa patrie.

La famille Bonjean, originaire de la Côte-d'Aime en Tarentaise, s'est fixée à Chambéry dès le XVI^e^ siècle. Leurs patentes de bourgeoisie datent de 1555.

Bonjean Joseph, membre de l'Académie de Savoie, auteur d'ouvrages nombreux sur les eaux d'Aix, de Marlioz et de Challes, sur l'ergotine, la rage, etc., représente la 12^e^ génération de pharmaciens dans cette famille. On voit : « Jean-Claude fils de Louis, aposticaire et bourgois de Chambéry, propriétaire d'une maison rière les Cabornes, et d'un domaine à Drumettaz, qui, dans son testament du 24 novembre 1669, eslit la sépulture de son corps dans l'église de St-Dominique *au tombeau de ses prédécesseurs*, (1627-87). Michel à Chambéry (1627-81), Louis (1629-82), Etienne (1761). Jacques (1770), Joseph-Louis (1780-1846); le botaniste, père du D^r^ Louis et du chimiste Joseph, guide de l'impératrice Joséphine dans ses herborisations.

La biographie du botaniste Joseph a été donnée par Joseph Dessaix à l'Association florimontane, année 1853. L'impératrice fut marraine de Joseph, né le 11 septembre 1810. (L'*Echo du Salève,* 3 octobre 1868.)

Bonne (Jehan de) (V. M^e^ Bruno).

Bonne Félix, de Saint-Gingolph, d. t. en 1833? a rédigé une flore du Chablais et du Valais, est mort jeune à la suite de ses courses botaniques et d'excès de boisson.

Bonnefoy, de Sallanches, médecin à Rumilly, puis à Sallanches, 1885, a épousé M^lle^ Gaymoz, de Rumilly.

Bonnet Claude-André, de Longefoy en Tarentaise, maître ès-arts et bachelier en chirurgie de Turin, a soutenu, le 26 juillet 1823, à Paris, sa thèse doctorale sur « l'angine gutturale et trachiale inflammatoire. » (Dédiée à M. et à M^me^ Morin. Chez Didot.)

Nota. Le tome X de l'ancien *Journal de médecine,* donne une « Observation très remarquable d'une plaie avec ablation d'une partie du poumon et guérison... » La Bibl. du grand Dict. des Soc. méd. attribue cette observation à un docteur Bonnet, de Turin?

Bonvoisin (Bonvicino) Constant-Benoît, professeur de chimie à Turin, né à Centallo, d. m. t. 1765, professeur agrégé 1768, a donné « Analyse des principales eaux minérales de la Savoie, » aux pages 419-54 du 7^e^ vol. (2^e^ partie) des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin.* Ce travail est résumé par Bonino, dans son article biographique sur ce médecin-chimiste, p. 585-96 du tome second. Bonvoisin fit, avec l'abbé M. Donaudi, en 1784, son voyage scientifique en Savoie.

L'*Analyse* a été tirée à part (36 p. in-4°). Après quelques citations sur Evian, Amphion, Marclas, Etrambières, la Caille, Planchamp, la Boisse, Coise, Saint-Jean de Maurienne, Maltaverne, visitées en août 1784, « sur mandat de l'Académie, » l'auteur déclare se limiter dans le présent mémoire à *Aix,* qui tient en effet les pages 6 à 36.

Bordet Gaspard-Joseph, né le 1er février 1857, à Evian, d'ancienne bourgeoisie qui a donné plusieurs administrateurs distingués, externe par concours aux hôpitaux en 1877; interne en 1879; petit-fils maternel du Dr Duperier.

Borelly aurait écrit sur les Eaux d'Echaillon en Maurienne au commencement du xviie siècle. Ce renseignement que fournit le Dr Mottard ne s'appliquerait-il point à :

Borell Jean, né à Fénestrelle, alors en Dauphiné, le 22 décembre 1682, docteur de Marbourg en 1707, qui publia dans cette ville universitaire trois ouvrages. (Biog. du grand Dict. des Soc. méd. de 1820.)

Borgé Laurent, chirurgien à Saint-Jean de Maurienne en l'an xiii et encore en 1823, conseiller municipal.

Borson Jean-Louis, né à Saint-Pierre-d'Albigny, d. m. t. 1813 (Thèse : « De incubo... »), mort le 25 janvier 1862 à Chambéry, à 72 ans.

Voir : *Courrier des Alpes,* 5 et 9 février 1862;

Caffe, 10 février; *Association départementale*, même année, p. 5 à 11; *Soc. méd. de Chambéry*, Bulletin de 1874, p. 13 à 15.

La Société médicale de Chambéry a de lui deux ms : 1° sur la *Topographie médicale de Chambéry;* 2° *Notes thérapeutiques.* (Archives.)

Nous avons omis dans nos notices lues à la Sociétés médicale et à l'Association : « La prison de « Chambéry, telle qu'elle est, mais non pas telle « qu'elle pourrait être, ou critique de la lettre du « Dr Domenget à F. Caningham, par Arbustinot, « licencié en droit; » brochure de 22 p. in-8°, imprimée à Lausanne, le 28 décembre 1822.

Le Dr Borson était *neveu* du colonel d'artillerie Borson et du minéralogiste Etienne, et non leur *père,* comme on le lit au n° 73 des *Naturalisés,* d'Albrier.

Bouchage François, de Beaufort, d. m. 187..., enlevé à ses débuts dans son pays natal, le 14 octobre 1876, victime d'une épidémie typhoïde.

Petit-fils, par sa mère, du Dr Michel Bouchet, sa mort prématurée a laissé un vide qui n'est pas comblé et des regrets unanimes, dont témoigne un des Sonnets de l'avoué Viallet, ainsi que l'hommage rendu à sa mémoire par le Dr Ducrest, page 30 du *Bulletin de l'Association des médecins de Savoie* (1877).

Bouché Camille, médecin de l'Asile St-Jacques, à Nantes *(alias* Bouchet), mort en 1854. (Voir

un article nécrologique aux *Annales médico-psychologiques* d'avril. (Voir aussi la *Relation médicale,* publiée par Larrey en 1841, p. 167.)

Bouchet était né à Poitiers, mais originaire de Chambéry par son grand-père, ainsi qu'il me l'a dit quand je visitai son asile en 1843.

Je m'étonne que Caffe (1) n'ait pas signalé cette origine d'un aliéniste qui fut, à Nantes, comme Duclos et Fusier en Savoie, l'architecte, l'administrateur et le médecin de son hospice, où il était monarque absolu par son énergie de volonté et sa compétence incontestée.

Un autre Bouchet est mort non loin de Nantes, à Napoléon-Vendée, en décembre 1866, âgé de 82 ans, président de l'Association des médecins du département; mais il ne paraît pas qu'il fût parent de notre compatriote. (Voir Caffe, p. 544 de 1866.)

Bouchet Michel, « né au Châtelard le 8 août 1756, 46 ans, chirurgien de Turin, 1781, depuis 21 ans à Beaufort. » *(Dict. des méd., chir. et phar. français,* p. 363.) Le docteur Henry le cite dans son ouvrage sur l'Eau de la Boisse, publié en 1777 (p. 35). Il est mort à l'Asile de la vieillesse de St-Benoît, en décembre 1837. Son fils unique (Michel aussi) a exercé la pharmacie à l'Hopital-sous-Conflans (Albertville), avec un diplôme du 18 octobre 1815, jusque vers 1823, où il vint s'établir à Chambéry d'où était sa femme, M^lle^ Battaillard,

(1) XXI, 212.

près d'un oncle prénommé François, dont le fils Charles, pharmacien comme son père, est mort à Philadelphie, où il était allé fixer son domicile professionnel. Michel fils est mort à Turin, laissant deux fils, tous deux jésuites.

C'est donc dans la dynastie des Bouchet, du Châtelard, puis à Beaufort et à Chambéry, quatre pharmaciens presque comtemporains, apothicaires en même temps, outre les quatre chirurgiens : ce qui complique et obscurcit leur histoire.

Il y avait en outre à Chambéry, du même nom, un Bouchet, qui y exerça la médecine. Il avait épousé une demoiselle Thiollier, parente du président Rose. Il était frère jumeau du procureur, passa à Grésy-sur-Isère et revint mourir à Chambéry.

Un chirurgien, premier du nom, prénommé *Urbain*, pratiquait au Châtelard déjà en 1687-1708, et paraît avoir été le père de *François,* qui lui succéda dans sa profession et eut pour fils *Joseph,* chirurgien, père lui-même de *Michel* et de *Jean-Baptiste*, tous deux aussi chirurgiens.

Urbain, chirurgien au Châtelard (1687-1708).
|
François, chir. au Châtelard.
|
Joseph, chir., né au Châtelard, 6 mars 1728.

1.		2.	3.	4
Michel, 8 août 1756, mort à St-Benoit en décemb. 1837.		*J.-B.*, 12 mai 1751-1818.		(?)
Michel, ph., m. à Turin.			*François,* ph. à Chamb. dès 1775.	
à Dlle Bataillard.				
Les deux jésuites.			*Charles,* ph., m. Châtelard.	

Bouchet (Les), de Cruseilles, ne sont pas moins nombreux que ceux de Beaufort. Nous comptons :

Bouchet Georges, d. m. t. le 30 juillet 1828.

Bouchet François, d. m. t. le 27 juillet 1852.

Bouchet Jean-Pierre, pharmacien, diplômé en 1860, correspondant de la Commission météorologique d'Annecy.

Bouchet Louis, officier de santé (Lyon), le 28 décembre 1868.

Bourgeois Louise (*alias* Boursier), une des plus célèbres accoucheuses du commencement du XVII^e^ siècle, pratiquait à Paris où elle accoucha Marie de Médicis ; née à Chambéry.

A publié : 1° « Observations sur la stérilité, perte du fruit, fécondité, accouchement et maladies des femmes et des enfants nouveaux-nés » ; Paris, 1609 et 1649, 3 vol., a eu cinq éditions ; a été traduit en latin, en allemand, en hollandais ;

2° « Récit véritable de la naissance de Mgr et Mesdames les enfants de France » ; Paris, 1615, in-12 ;

3° « Apologie contre les rapports des médecins » ; Paris, 1627, in-8° (Traduction allemande, Francfort, 1629) ;

4° « Recueil des secrets de L. Bourgeois, sage-femme de la Reyne mère du Roy, auquel sont contenues ses plus belles rares expériences pour diverses maladies, principalement des femmes, avec leurs embellissements » ; Paris, 1632 et 1650 ;

5° « Instructions à une fille » ; Paris, 1642 ; 6° « L'Abrégé de l'art des accouchements » ; Paris, 1759 et 1778, est d'Angélique-Marguerite Boursier de Coudray, qui est de la même famille que Louise Bourgeois.

Voir Bonino, I, 354-5, et le Dr *Domenico Meli* (Préface de sa traduction de Mme Boivin ; Milan, 1822).

Bourgeois Urbain, chirurgien à Annecy, 1692. (Archives Le Blanc.)

Boursier (noble Pierre-Louis), de Chambéry, 1626 ; conseiller, médecin de chambre et médecin général pour S. A. Sérénissime le duc Charles-Emmanuel II, recteur de l'Académie de Turin. (Trompeo, 37.)

Trompeo indique une fille de Pierre-Louis Boursier, qui se maria dans la famille noble Mola de Larissé ? *(Med. et archiatri,* p. 37.)

On lit au *Ceremoniale,* n° 15 (1620), sa « Relazione della malattia e morte del Duca Carlo-Emanuele I°. » (Trompeo, 37-41. Cette relation a été publiée par son auteur en 1675. (Trompeo, 20.)

Bouvier Louis, de St-Félix, d. m. m. 21 mai 1850, a pratiqué à Annecy jusqu'en 1867, puis à Lancy près Carouge. Président de la Société botanique de Genève en 1877, correspondant de l'Académie de Savoie, de la Société florimontane et de l'Institut national Genevois.

Il a publié :

1850. « Bichat et son système de physiologie.» *(Thèse.)*

1852. « Incubation artificielle. » *(Rev. sav.)*

— « Jean-Jacques Perret, botaniste. » *(Ibid.* page 12.)

— « Herniaria Besmie à Montpellier » *(Ibid.* page 22.)

1852. « Trois lettres inédites de Berthollet. » *(Ibidem.)*

« Le Jardin de la mer de glace et sa végétation. » *(Ibid.* pages 107-20.)

1861. « Mgr Billiet. » *(Ibidem.)*

— « Barazan à Annecy. » *(Ibidem.)*

« Le secrétaire de Voltaire. *(Ibidem.)*

1862. « Neige rouge. »

— « Congrès de la Sorbonne. » *(Rev. sav.)*

1863. « Le Mont-Cenis, son histoire et sa végétation. » Annecy, Thésio, juillet 1862.

1864. « Histoire de la botanique savoisienne. » Lecture faite en 1863 à la session de Chambéry, de la Société botanique de France. *(Revue savoisienne.)*

1877. « De Saussure en Savoie. » Lecture au Congrès de Genève. (Bibliographie générale de l'auteur.) Il avait déjà abordé ce sujet dans la *Nymphe de Chamonix*.

1878. « Flore des Alpes, de Suisse et de Savoie. » Genève, chez Grosset et Trembley; 789 p. in-8°.

1882. *Idem,* 2e édition.

Boysson. (Voir *Boisson.*)

Brachet Claude, signe, le 4 mai 1775, à Rumilly, en qualité de chirurgien de la Royale Université de Turin, un certificat sur timbre délivré à un nommé François Gaillard, de La Fin, paroisse de St-Simon (Aix).

Brachet Fabien, fils du précédent, né à Rumilly en 1742, chirurgien, décédé à Rumilly le 22 juillet 1814.

Brachet Léon, né à Grésy-sur-Aix, d. m. m. du 26 août 1864, médecin aux bains d'Aix, médecin à l'Hospice d'Aix, dont son père a été un des principaux bienfaiteurs, conseiller et adjoint à la mairie d'Aix.

A publié :

1° « Thèse sur le rôle du parasite dans l'étiologie des maladies cutanées parasitaires »;

2° « Hémiplégie aux Eaux d'Aix. » (*Courrier de Savoie,* 12 janvier 1867);

3° « De la contagion de la phtisie tuberculeuse. » Nice, J. Gautier, 1867; 31 p. in-8°;

3° *bis* « Tétanos traité par les Eaux d'Aix »; Chambéry, chez Puthod, 1870, 14 p. in-8°;

4° « Du traitement des blessés aux Eaux d'Aix. »

(Compte rendu des Sociétés Instr. pour les blessés militaires; 1871) ;

5° « Aperçu clinique sur les Eaux d'Aix et de Marlioz et sur leurs adjuvants : Challes, St-Simon, le petit lait, les courants continus... » ; Paris, Baillière, 1875, 162 p. in-8° ; photographies, vignettes ;

6° « Protestation à propos d'une réclame protestante. » *Le Mont-Blanc,* 16 juillet 1876 ;

7° A signé, comme secrétaire de l'*Association des médecins du département*, ses comptes rendus de 1872-77-79-81 ;

8° « Tétanos traité par les Eaux d'Aix. » Chambéry, Puthod, 1870; 14 p. in-8° (Ext. de l'*Union médicale,* 26 octobre 1869) ;

9° « Epuisement nerveux et hystérie. » Traduit de l'anglais, de W. S. Playfair ; Paris, Masson ; 1883 ;

10° « Observation de cachexie pachydermique (Charcot), myxœdème crétinoïde. » (W. Gull et Ord.) Lu au Congrès des Sociétés savantes, à Aix. Gérente, 1882.

Branche Léonce, de Moûtiers, obtient le prix de 3me année à la Faculté de médecine de Lyon en août 1881, a épousé Mlle Alice Bouche, petite-fille du Dr Frédéric Girod, de Rumilly ; fixé à Lyon.

Breville (Jean-Louis de la), professeur de médecine à Chambéry. (*Alias* de la Breuille).

A publié en 1641, à Genève, chez Jacques de la Pierre, in-12° :

« Traité de la contagion et de ses remèdes », par noble Jean Loys de la Brévilie, médecin à Chambéry, dédié à l'A. R. de Madame la Duchesse de Savoie, reine de Chypre, etc.

Bonino (I, 387) indique ce livre comme publié aussi la même année, à Paris; in-8°.

Voir aussi : Mont-Réal et Grillet (I, 124).

« Noble Louis Labreuille » fut reçu en 1636 dans la Grande Congrégation dite des Nobles ou des Messieurs.

D'après le *Livre de raison Domenget*, il fut enseveli à Chambéry le 22 octobre 1657.

Brevard Pierre, chirurgien à Aix, en 1725.

Brois Pierre, chirurgien à Chambéry? (T. C.)

Broisin Aimé-Marie, né à Aïse en Faucigny, figure sur un tableau officiel des médecins qui ont soutenu leur thèse de docteur le 28 pluviose an IV, à Montpellier.

Il a publié dans la même ville : *Essai idéologique.*

Il s'occupa de la topographie médicale de l'arrondissement de Bonneville. Il était correspondant de la Société des sciences de Montpellier.

Broisin Claude, vice-proto-médecin à Bonneville, en 1840.

Un médecin du même nom vivait à Mieussi en 1858.

Brundel Nicolas, de Chambéry, établi chirur-

gien des enfants du Duc, à 450 livres par an, le 1er novembre 1599.

Le 25 août 1642, il écrivait, de Chambéry, à Madame Royale, lui donnant des nouvelles des Princes et des princesses Marguerite et Adélaïde :

« Mme la Princesse Marguerite, laquelle j'ai eu l'honneur de servir av voiage de Aix a ressenti des effets merveilleux de l'usage des bains de soulphre et d'alum, ainsi que lon a remarqué du marcher et de la force qui se va redoublant en les parties affoiblies... »

(Trompéo, p. 49, cite un Brondel qui est peut-être le suivant.)

Brundel Amé (noble et spectable), médecin, signe, le 17 mars 1651, comme parrain, à la profession de foi, chez les Augustins déchaussés de Chambéry, d'Amé Guilliomat, fils de Bernard, secrétaire de S. A. R., et au Conseil d'Etat de Savoie.

Bruc (le baron de). Ce fameux médicastre, qui a beaucoup habité Lyon, s'est arrêté plus d'une fois à Chambéry, entouré et choyé, ici comme là, par certains hauts personnages qui aimant avoir des guérisseurs titrés, plutôt que diplômés, se complaisaient à ne pas être traités par les *médecins de tout le monde*, et sont acquis de nos jours au baron de Bruc, au comte de Mattei, comme autrefois au seigneur Denys de Copponay.

(Voir une lettre de lui au docteur G. Dénarié, dans le *Courrier des Apes,* 26 et 30 août 1871.)

Brun, docteur médecin à Chambéry, visite Guillaume d'Albiez, le 15 septembre (ou novembre) 1714. (Archives Le Blanc, à Cruet.)

Brunet Louis, chirurgien à Aix (1717-81).

Brunier François-Philibert, d'Annecy, D. M. T. le 7 mai 1785. Le *Dict. des méd., chir. et pharm.* dit « 38 ans, depuis 14 ans à Annecy. »

Brunier Jacques, mort sexagénaire, en 1840, à Aiguebelle où il avait constamment pratiqué dès sa thèse intitulée : « Considérations générales sur le goître endémique, 26 ventôse an XII. »

Brunier Frédéric, fils de Jacques et frère de Paulin, né et mort à Aiguebelle (20 juin 1809, 19 mars 1862). Docteur en chirurgie et en accouchement de l'Université de Louvain, où il eut pour maître et pour ami son compatriote, le Dr Baud ; a pratiqué à Valloires jusqu'en 1849, d'où il vint à Aiguebelle succéder à son père.

Brunier Frédéric n'a que deux lignes de souvenir dans le 4e Bulletin de la *Société médicale* de Chambéry, dont il était le plus actif correspondant; et, par une étrange omission, il ne figure pas dans les nécrologies du Dr Caffe. Nous devons ici combler cette lacune imméritée.

Les pages 67-71 du compte rendu de la *Société médicale* (1859) analysent trois observations avec

anatomie d'un *lipôme* mammaire, et de deux *goîtres*, et l'opinion de notre confrère sur la nature *tuberculeuse* du goître, ainsi que sa statistique de cette endémie dans le Valais et à Valloires, concluant contre l'influence attribuée au *croisement des races*. La page 89 mentionne sa note relative à une eau minérale de St-Georges-d'Hurtières et à son action sur le goître. Sa proximité des minerais de fer et de cuivre avait amené à des inductions que l'analyse n'a pas confirmées. Sa *Topographie médicale de Valloires* (1) mérite une mention spéciale parmi ses nombreuses communications inscrites aux Archives de la Société, sous les numéros 156, 165, 184 *bis*, 201, 267. Nous devons citer aussi, comme particulièrement intéressantes, ses Notes biographiques sur son professeur *Baud*, sur *Dominique d'Etienne* (d'Aussois en Maurienne), et sur *Gavet* (de Rumilly), toutes trois mentionnées p. 110 du Bulletin cité, et utilisées dans ce Répertoire aux articles concernant ces trois médecins de Savoie.

Bruno (M^e^), de Rumilly, physicien, assiste au testament du Dauphin Jean, à Bonneville le 11 des cal. d'octobre 1282 avec les autres médecins, Clément de Genève et Jehan de *Bonne. (St-Genis*, III. p. 447.) Sans doute le même qui « reçut, en 1318, 21 sols viennois pour une visite, à Morges,

(1) Analysée, page 71 du Bulletin 1859, de la *Soc. méd.*

au Comte Amé. (*Chambéry la fin du XIV^e siècle*, page 369)

Brun, de la Rochette, 1596-1680. Delbène dit : « Brunus, octogenarius, apud Rupiculam, peritissimus medicus, nec indoctus ». (*Société sav. d'hist.*, IV, 45.)

Buchard François-Louis, né à Fréterives le 22 septembre 1807, D. T. le 21 mai 1831, mort pauvre à Grésy-sur-Isère le 15 juillet 1850, après une longue maladie, suite de chute. Il avait pratiqué quelque temps à Albertville.

Buchard Joseph-François, docteur-médecin à Chambéry, 1739 et 1751.

Buet, D. M. P., né aux Villards près Saint-Jean de Maurienne, mort au Pecq (Seine-et-Oise), en 1857, âgé de 54 ans.

Collaborateur de Fabvre à la *Lancette française*, à la rédaction de la *Clinique de Dupuytren*, médecin instruit, écrivain facile, médecin un instant d'un établissement thermal dans le Midi, puis à Nice; soulagé dans ses souffrances et son dénuement par le D^r Cerise. (Caffe, 112 de 1857-58.)

Buet François, à Morzine, D. M. T. 19 juin 1848, mort en septembre 1872. (*Association de la Haute-Savoie*, p. 9.)

D'une ancienne famille chablaisienne, le docteur Buet a dû un moment de célébrité qu'il n'avait pas recherchée, à l'épidémie hystéro-démonopathique de Morzine, qui débuta en 1867, mo-

tiva en avril 1861, la visite du Dr Constans (1) et ensuite celle du Dr Artaud.

Un docteur Buet (2) a porté la parole à Lamartine, en mars 1848 à Paris, au nom de la députation savoisienne, lors de l'expédition des *Voraces*.

Burdin Jean, né à Chambéry en 1770, d. m. p. a publié :

1° Cours d'études médicales, » Paris, 1803 (3 tomes en 5 vol. in-8°, chez Dupraz-Letellier);

2° « Réflexions et observations sur la médecine pneumatique et sur les principaux moyens de traiter les affections chroniques de poitrine. » (In Recueil de la Soc. de méd. de Paris, an ix, n° 54.)

Voir Grillet, III, 467.

Burdin Nicolas, d. m. m. 20 messidor an xii, né à Novalaise, est mort à Chambéry le 30 mars 1862, âgé de 79 ans.

Ancien médecin des armées, l'un des membres fondateurs de la Société médicale de Chambéry; il a légué à cette ville toute sa petite fortune pour fonder un prix de vertu. Il a laissé des ms. considérables relatifs à l'ophtalmologie; il était frère de Charles Burdin, ingénieur à Clermont-Ferrand.

On l'a souvent confondu avec Claude Burdin, collaborateur de Dubois (d'Amiens) pour l'*His-*

(1) *Relation sur une épidémie d'hystéro-démonopathie.* Paris, 1862. (Article bibl. par Caffe. p. 467 de cette année.)

(2) Membre de la Société phil. savoisienne, sous n° 92, rue Saint-Denis, 380.

toire académique du magnétisme animal, et fondateur du prix Burdin en 1857. Claude Burdin, mort à Paris 1858, était né à Lyon, mais il avait fait ses études classiques à Chambéry; c'est sans doute cette circonstance qui a induit en erreur plusieurs journalistes, médecins et notamment le le Dr *Aliquis,* de la *Gaz. hebd. de méd. et de chir.* (1er juin 1860.)

Burget (Me Pierre du), médecin, témoin dans la charte du Comte Amé IV, accordant aux religieux du Bourget la leyde du sel dans Chambéry. (Donation du 12 décembre 1243, passée au prieuré du Bourget, indiction 8e.) Me Pierre fut l'un des exécuteurs testamentaires du Prince Thomas, frère d'Amé IV.

(Voir Guichenon, *Hist. gén.,* IV, 68, et Bonino, I, 12.)

Burgos Jean, né à Jarsy en Bauges, le 3 février 1775, admis à l'Ecole de chirurgie de Montpellier par décret départemental du 20 thermidor an v; y donna, le 6 messidor an viii, sa thèse : « Influence des révolutions des âges sur les maladies chroniques » (35 pages, chez Tournel). Toutefois, son diplôme doctoral n'est délivré que le 19 frimaire an xiii. Un autre diplôme (*Societas medica*) entièrement imprimé, y compris ses noms, pays et date, lui avait été délivré dès le 15 prairial an vii.

Attaché aux armées, il fut blessé au genou en Espagne, revint à Jarsy qu'il quitta en 1810 pour

aller habiter Pontcharra, où il mourut en 1816 des suites de sa blessure.

Burgoz (et plutôt Burgos) Jacques-François, né à Chambéry le 9 octobre 1767, admis gratuitement à l'Ecole de chirurgie de Montpellier, par décret de l'Administration centrale du Mont-Blanc (20 thermidor an v). Thèse inaugurale du 22 avril 1802 (2 floréal an xi) : « Dissertation sur la rage. » Montpellier, chez Coucourdan.

Burnet François, d. c. t. 15 mars 1782, à Chilly.

Bussat Jean-Claude, d. m. t. 2 janvier 1856. A pratiqué à la Roche.

Buthod Louis, né le 23 mars 1817, de Maurice-Henry et de Marie-Pantaléon Empereur, au Bourget-du-Lac, d. c. t. le 9 août 1844 et d. m. t. le 24 juillet 1845.

Etats de service : Le 1er juillet 1845, entré au service comme chirurgien-major de 2e classe (sous-aide) à l'Hôpital militaire de Chambéry; passé avec son grade au 13e d'infanterie; promu chirurgien-major de 1re classe le 24 mai 1849; médecin de bataillon de 1re classe (aide-major de 2e) le 20 octobre 1850; médecin de régiment de 3e classe (aide-major de 1re) au 15e, le 25 octobre 1854; médecin divisionnaire de 2e classe le 25 mars 1860; démissionnaire du service d'Italie le 25 juin 1860; entré au service de France le 24 septembre 1860, comme médecin-

major de 1re classe à l'Hôpital de Chambéry ; médecin en chef dudit, du 10 octobre 1860 au 9 octobre 1861 et du 12 février 1869 au 26 juillet 1870; medecin en chef de la 3e ambulance du 7e corps à l'armée du Rhin; rentré à l'Hôpital de Chambéry le 7 octobre 1870 ; aux hôpitaux de Constantine, puis de Philippeville le 26 août 1871; ramené à l'Hôpital de Chambéry le 25 septembre 1873; admis à la retraite le 6 octobre 1876.

Campagnes : *Italie* (1848-49), chirurgien-major au 12e. *Crimée* (1855-56), médecin de régiment au 5e provisoire. Mention honorable (S. M. Victor-Emmanuel) à Traktir, 16 août 1855. *Italie* (1859, médecin de régiment au 15e, Mention honorable (Victor-Emmanuel) à Palestro, 13 et 21 mai. *Rhin* (1870), proposé après Sedan pour officier de la Légion d'honneur. *Afrique* (1871-73). — Total, 9 ans, et la Crimée comptée double, 11 ans.

Distinctions : Médaille de la Reine d'Angleterre (15 juin 1856 ; du Roi d'Italie (15 août 1860) ; mentions honorables d'Italie (Traktir et Palestro) ; Medjidié de 5e classe (6 janvier 1860) ; chevalier de la Légion d'honneur (12 août 1864) ; chevalier des saints Maurice et Lazare (28 juin 1865) ; officier de la Légion d'honneur (2 août 1875). On a vu que la proposition datait déjà de 1870.

Dans le corps sanitaire sarde, les promotions se faisaient, durant la carrière du docteur Buthod, par voie de concours à raison de trois candidats pour une place et dans l'ordre d'ancienneté. Le

passage d'une classe à une autre du même grade était à l'ancienneté.

Le premier de ces décrets exigeait des candidats, au corps de santé militaire, le double diplôme de médecine et de chirurgie, et abolissait, à l'instigation du docteur Riberi, toute distinction entre le personnel médical et chirurgical. Un programme annexé le 26 décembre 1850 déterminait la matière des examens pour les admissions et promotions. Le second décret réduit à deux les trois classes établies par le premier, fixe ainsi l'assimilation des grades :

Le médecin en chef est assimilé au lieutenant-colonel; le médecin divisionnaire au major; le médecin de régiment au capitaine; le médecin de bataillon au lieutenant; les adjoints au sous-lieutenant.

C

Cabias (Jean-Baptiste de), du Pont-St-Esprit en Val-d'Aoste, ainsi presque Savoyard (comme Cerise) par sa naissance, mais rattaché plus spécialement à l'histoire médicale de Savoie par son livre : « Les merveilles des Bains d'Aix. » Lyon, 1623, in-12, de 688 p., réimprimé en 1688.

C'était, dit Fantoni, un « homme simple, rien moins que lettré... » Dans le livre que nous citons, d'après le même critique, « aliqua sunt tolerabilia, nec prorsus comtemnenda, sed plurima tamen inepta, incerta, falsa, insuper fabulosa... » Nous

nous souvenons que C.-H.-A. Despine trouvait cette appréciation par trop sévère (Fantoni, opusc. med. et phys., 1738, p. 217) ; voir Bonino, I, 364 ; Grillet, I, 242.

Caffe Paul-Louis-Balthasar, né à Chambéry le 29 décembre 1803, mort à Paris le 19 janvier 1876, et sépulturé dans le tombeau de famille à Cognin ; d. m. p. le 5 juin 1833.

Aussi généreux envers son pays natal dans son testament, qu'il avait été obligeant envers tous, envers ses compatriotes surtout, durant sa vie, son nom a été donné à l'ancienne place Porte-Reine à Chambéry. L'une des formes de son patriotisme, celle sans laquelle cette étude eût été presque impossible, fut son soin à recueillir et conserver la biographie de ses confrères de Savoie. Le *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques*, qu'il avait commencé en 1833 et qu'il continua jusqu'à sa mort, a fait une part de plus en plus grande à la nécrologie médicale, notamment dès le tome VIII de la 2e série avec un titre spécial nécrologique à chaque table annuelle. Il y a en outre une table analytique décennale pour la période 1833-1843.

Les plus émues et les plus nombreuses nécrologies ne devaient pas manquer à celui qui fut le plus pieux biographe de ses collègues ; leur énumération peut seule trouver place ici :

Biographie des hommes du jour, t. VI, 2e par-

tie. *Panthéon biographique,* 1860. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie,* t. II, p. 315 (sur sa famille). *Courrier des Alpes,* 22 et 25 janvier 1876. *Mont-Cenis,* 26 janvier ; *Patriote savoisien. Association médicale de Savoie,* p. 19 à 28 de 1876 (par le Dr Guilland). *Association philanthropique savoisienne,* par l'avocat Rivaud (18 juin). *Journal des connaissances médicales* (31 janvier 1877). *Gazette des Eaux,* 3 février. *Société centrale des médecins de France.* 21 février 1877. (Piogey)...

Callies Jacques-Antoine, d'Annecy, D. M. P., dédiait, le 8 février 1816, à son père et à sa mère, sa thèse : « Essai sur l'acide prussique. »

Callies Jules-Aristide, D. M. T. 25 mai 1848 à Annecy, secrétaire de l'Association des médecins de la Haute-Savoie dès sa fondation.

Calligé François, né en 1808 à Chavanod, mort en 1873 à Faverges, D. M. T. après avoir étudié en 1835 le choléra à Gênes avec son condisciple le Dr Chevallay.

Le Dr Caffe a consacré trois colonnes de son journal à la bibliographie étendue et variée et à la biographie de cet esprit intelligent, progressif et patriotique.

Dans sa seconde « lettre rustique sur l'état de la médecine en Savoie » (1836), Calligé appelait de ses vœux l'organisation d'une Association médicale pour remédier au charlatanisme. Aussi sommes-nous surpris de ne pas voir son nom parmi

les adhérents de l'Association de la Haute-Savoie en 1864.

Canton, officier de santé (ou chirurgien ?), figure, comme pratiquant à Aix, à l'*Annuaire* de l'an XIII, à celui de 1805, et parmi les souscripteurs au *Dictionnaire* de Grillet en 1807. Se suicida dans la maison en face des *Thermes Albertins*.

Canton Alexis, D. C. T. le 28 décembre 1841, né à Moûtiers, mort au Col-de-Tende où il s'était marié. — Esprit facile, mais bizarre.

Canton François, D. C. T. 1842, né à Moûtiers, a pratiqué quelques années dans son pays ; puis, enlevant la femme d'un confrère, a passé en Amérique où il est mort. — Naturel aimable et gai, physique agréable, musicien.

Carlioz Jean-Marie, né à Menthonnex-sous-Clermont en 1819, D. M. T. le 7 août 1847. Exerce à Rumilly pendant deux ans ; puis de 1850 à 1853 à St-Louis et à St-Paul (Etats-Unis). En 1853, il fixe sa résidence à Oajaca (Mexique), où il est nommé professeur de chimie à l'Université de médecine par décret du Président de la République mexicaine. Il y épousa M^lle^ Regulès. Revient en 1863 à Rumilly où il continue à pratiquer la médecine. Médecin de l'Ecole normale de filles de cette ville ; y a été conseiller municipal ; adjoint au maire.

Carrel Jacques-Joseph, docteur chirurgien à Rumilly, marié à Péronne Salteur, mort le 23

novembre 1735, à l'âge de 65 ans; frère de Joseph Carrel, maître apothicaire à Rumilly.

Carret Joseph, d. m. t., né à Chambéry en 1814, mort le 17 mai 1883, docteur en 1839, auteur d'un appareil nouveau pour réduire les fractures, membre de l'Académie de Savoie; décoré par l'empereur au lendemain de l'annexion. Il a fait à l'Académie de Savoie de nombreuses communications sur des opérations chirurgicales quand il était attaché à l'Hôtel-Dieu : sur l'hypnotisme, sur les inconvénients de l'usage des poêles en fonte, la rage, etc. Il est l'auteur d'une notice historique sur les eaux de la Boisse.

Carret s'était adonné d'une manière spéciale à la chirurgie à la mort de Ennemond Rey, pour être adjoint à Rey père, à l'Hôpital de Chambéry où il succéda à ce dernier; il fut plus tard remplacé par le Dr Dumas. Il a fait des leçons d'hygiène au cours des jeunes filles.

Marié en premières noces à Mlle Irène Cléaz; en secondes noces à Mlle Henriette Bel, il n'a pas eu d'enfants.

Carret François, fils du pharmacien Antoine, neveu du Dr Joseph, né à Chambéry le 25 décembre 1841. Médaille des hôpitaux de Paris (Lariboisière, 1865.), d. m. p. le 3 août 1867.

Sa thèse soutenue le 12 juillet : « Diagnostic de la fièvre typhoïde à son début, et influence de cette maladie sur la grossesse. » Nommé médecin

adjoint des Hospices de Chambéry le 24 juillet 1874. Médecin en chef à l'Hôtel-Dieu, membre de la Société de médecine légale de Paris ; a publié divers travaux de médecine légale.

Carret Jules, frère de François, né le 6 janvier 1844, d. m. p. 13 août 1869 : « Quelques observations de mort rapide par congestion et apoplexie pulmonaire chez des individus atteints de maladie chirurgicale ».

Il avait présenté une première thèse qui fut refusée par la Faculté : « Les hérétiques de la médecine » , 4 août 1869. Paris, imp. Parent, n° 20 (76 pages in-4°) ; il rappele ce titre au frontispice de sa brochure sur le « Déplacement polaire ». Paris, 1877 ; in-12 de 277 pages, à laquelle il avait préludé par sa communication à la *Soc. sav. d'arch.*, (t. XVII, p. 233-42), dont il est vice-président.

A publié en 1870, à Paris, chez Armand, Le Chevalier, édit. : « La politique de Jean-Claude. », 140 pages in-12.

Conseiller municipal de Chambéry en 1871, il refuse l'élection en novembre 1877, et se mêle activement à la discussion *Eau et Gaz*, fin 1879. Il se porte candidat à la députation après la mort de Nadin Chevallay, et est élu en 1883.

Ses « Etudes sur les Savoyards (rythme des tailles et des mesures céphaliques) », communiquées au Congrès d'Alger de l'Association française pour l'avancement des sciences (avril 1881),

et à celui de la Rochelle (année suivante) ont été réunies dans le XXI[e] volume de la *Société savoisienne d'archéologie,* dont elles occupent les 108 premières pages.

Au Congrès de Montpellier de la même association française, il avait lu, le 3 septembre 1879 : « Détérioration du climat de la Savoie et variations des climats dans l'Europe occidentale » (24 pages grand in-8°, imp. Chaix et C[ie], 1879).

De sa collaboration avec le vulgarisateur Figuier, est née une plaisanterie prise par ce dernier au sérieux sur les « Savoyards hibernants ». (Voir *Annuaire* de 188.).

Mentionnons encore une « Complainte » à propos d'une rixe entre son oncle Joseph Carret et le docteur Michaud.

Il avait, durant ses études à Paris, rédigé la *Rive gauche* et le *Critique;* durant ses cours à Turin, il s'était enrôlé dans la légion garibaldienne. Il a fait la campagne de 1871 sous Garibaldi comme chirurgien.

Carron Jacques-Louis, né à Annecy le 2 juin 1771, d'un père médecin, mort le 16 juillet 1822, avait passé par le célèbre collège des Provinces de Turin pour arriver au doctorat qu'il prit le 3 février 1792. Après avoir suivi les armées et traduit l'*Epitome* de P. Franck, rentré dans sa patrie et devenu *médecin des épidémies* pour le département du Mont-Blanc, ses communications à l'Académie

de médecine de Paris lui valurent les *médailles* de 1808 et de 1810 et la médaille d'or pour les *vaccinations* le 18 janvier 1814. Le 15 février 1817, tandis qu'il obtenait une seconde fois la *médaille d'or* de l'Académie de Paris, le Gouvernement sarde lui décernait le titre de *professeur honoraire* à l'Université de Turin. Les actes de l'Académie contiennent huit de ses mémoires. Membre des académies de Paris, Lyon, Florence.

Voir Bonino, II, 496. Grillet, I, 221.

Carron du Villards (Charles-Jean-François), fils de Jacques-Louis, né à Annecy en 1799, D. M. T., mort à Rio-Janeiro le 2 février 1860, trois mois après son fils.

Carron Léon, qui étudiait en médecine et préparait la quatrième génération médicale de sa famille.

Voir Caffe, aux pages 12 et 152-4 de 1860, qui offrent sur Jacques-Louis quelques variantes avec la notice précitée de Bonino.

Guépin (de Nantes) mettait son traité au-dessus de celui de Sichel. (Notes de mon voyage en 1843.)

Castalis (Boniface-Bon), « médecin, demeurant à Chambéry, témoin au testament du Comte de Savoie en 1343. (Voir Me Bon et Boni.)

Cazalis Henri, né en 1843, du docteur Adolphe; D. M. P. fin de 1874, nommé inspecteur des eaux de Challes en mars 1875.

Avait, avant de prendre son doctorat, été atta-

ché à l'établissement de Divonne; démissionnaire en 1880 de l'inspectorat de Challes, il s'est fixé à Aix en 1881, où il a acquis une maison rue Lamartine. Le *Nouvelliste*, du 22 juillet 1883, l'ayant indiqué comme médecin consultant de la princesse Béatrix d'Angleterre, une rectification au profit du docteur Francis Bertier a paru au numéro suivant du même journal.

Cerise, d. m. t. 1828, né à Aoste en 1806, mort à Paris le 6 octobre 1869. Cerise fut presque de notre Savoie par ses amitiés intimes et par son berceau subalpin.

Voir Caffe, 1869, p. 163-4; et le Rd. P. Laurent, président de l'Académie de Saint-Anselme d'Aoste, qui y prononça son éloge le 25 novembre 1869. Cette seconde notice rassurera le lecteur sur le sens auquel on peut appliquer à Cerise la gratification de « néo-catholique ». Cerise fut, en effet, aussi orthodoxe que libéral.

Cessens Louis, de St-Félix, d. m. t. le 22 juillet 1850, élève interne à l'hôpital des saints Maurice et Lazare. Médecin en 1863 de l'entreprise du percement du Mont-Cenis; revient de Turin à Chambéry fin 1877; passe à Aix les étés suivants, et les hivers à Hyères pour des études météorologiques. Décédé vers 1885.

Chabert Jean-Baptiste-Alfred, né à Chambéry le 29 février 1836, surnuméraire aux hôpitaux militaires le 27 octobre 1857, d. m. c. t. le 12 juillet

1858, aide-major de 2e classe le 11 avril 1859, et aide-major de 1re le 18 septembre suivant; détaché au 67e de ligne en Algérie en 1864, à l'Hôpital thermal d'Amélie-les-Bains en 1865, major à Alger le 21 mai 1874, passe à Chambéry fin 1875 ; est actuellement médecin principal de 1re classe, chef de l'Hôpital militaire du Bey à Alger, officier de la Légion d'honneur et grand officier de l'Ordre du Nicham de Tunis.

Sa thèse est sur « l'action physiologique des purgatifs » (20 p. in-8°. Speirani, Turin). A publié de plus : « Esquisse de la végétation en Savoie ». Lecture à la session extraordinaire de la *Soc. botan. de France*, à Grenoble en août 1860. *(Bulletin,* t. VIII, p. 515; *Revue savoisienne,* p. 124 de 1864), et « Nécrologie sur Huguenin ». *(Ibidem.)*

Chaboud Jean, né à Aix le 20 mars 1847, ainsi imprimé au frontispice de son « Essai sur l'urée ». Thèse doctorale, soutenue à Paris le 12 août 1876, et non le 14 juillet comme l'indique le tableau officiel du département.

Chaine, porté à l'*Annuaire* de 1858 comme pratiquant à Saint-Jean de Maurienne. C'est sans doute une erreur typographique, et il faut lire :

Chaix François-Marius, de Saint-Saturnin. (Apud Garoullas Allobrogium... »), d. m. t. le 7 juillet 1840, mort à Saint-Jean de Maurienne où il pratiquait en 1862.

Chaley, officier de santé, à la Novalaise en 1867.

Chamot Jean-Claude, né à Sallanches en 1832, d. c. m. t. le 22 juillet 1858, maire de Sallanches de 1861 à 1866, mort le 13 mars 1869.

Voir sa nécrologie, par le Dr Magdelain, dans *Association de la Haute-Savoie,* 1869, p. 9-11 ; et aussi Caffe, 1869, p. 160.

Chamousset Auguste-Joseph-Marie, de Chambéry, d. m. p. le 30 octobre 1873, 1er chirurgien adjoint à l'Hôtel-Dieu de Chambéry le 24 juillet 1874.

Sa thèse est : « Recherches sur la phligmatia alba dolens ».

Il a donné ses observations aux *Bulletins de la Soc. méd. de Chambéry,* dont il était secrétaire : 1874, page 57, « cancer du psoas » ; 1877, p. 58, « péritiphlite » ; p. 63, « aphasie traumatique » ; p. 69, « maladie d'addifron » ; p. 75, « ostéite » ; p. 92, « fracture de la rotule » ; p. 104, « rigidité du col » ; p. 105, « fœtus monstrueux ». S'est fixé à Bellême (Orne) en 1885.

Champier, né à St-Symphorien près de Lyon, l'auteur des *Chroniques de Savoie,* imprimées à Paris en 1516, était médecin. Il fut conseiller et premier médecin de Mgr. Antoine, duc de Lorraine et de Louise de Savoie, mère de François Ier. (V. Bonino, I, 125.)

Champier Claude, fils du précédent, (voir Bonino, I, 239), a été professeur de médecine.

Chapelle François, chirurgien à Aix en 1751.

Chanodi Joannes, « chirurgus Domini (1401) habet 40 fl. pro anno. » (Arch. com). N'est-ce point le même que Chanus F. ou J. dont le même ms dit qu'en 1396 « chirurgus habuit a patre Domini ad vitam 40 fl. ? »

Chanlite, médecin du duc de Savoie Charles II. Cité dans les *Franchises* de Bourg en Bresse en 1522. (Rabut et Dufour.)

Chappet, indiqué comme médecin à Talloires en 1858.

Chappuis Jean-André, à Monnetier-Mornex, canton de Reignier, docteur de Strasbourg (1834); mort en 1867 (août ?).

Voir *Association de la Haute-Savoie*, 1867, p. 6.

Charrière Blaise, de Saint-Jean-de-la-Porte, où il a pratiqué de 1866 à 69, et où il est mort.

Il avait été élève à l'Hôpital militaire de Gênes en 1843.

Charrière (Joseph de la), d'Annecy, d. m. c., a publié, à Paris, fin du xvii^e^ siècle, plusieurs ouvrages catalogués dans le Dictionnaire de Pamkouke (1820), et dans le Dictionnaire historique d'Eloy. Bonino (I, 443) ne voit guère dans ses publications anatomiques que des compilations ; cette appréciation est celle du biographe du grand

Dict. des Soc. méd. Mais Eloy est plus favorable à notre compatriote, dont les œuvres chirurgicales et anatomiques ont eu de nombreuses éditions et plusieurs traductions.

La bibliothèque de M. Charles Guillermin contenait « Anatomie de la tête de l'homme » (Paris, 1703), dédié à « messire Paul de Lescheraines, marquis du Châtelard, conseiller d'Etat, président au souverain Sénat de Savoie. »

Charvet, de la Chapelle-Blanche.

Charvin, chirurgien aux Echelles en l'an XIII.

Charvoz Charles, D. T. le 16 octobre 1826, a pratiqué à Saint-Michel, son pays natal, jusqu'à sa mort.

Chatanoud-Cottin Jean-Pierre, né à Frangy en 1799, D. M. T. en 1822 (22 juillet), mort à Frangy le 23 décembre 1867.

A publié une *Thèse de philosophie,* soutenue publiquement à Chambéry en 1816, et sa thèse doctorale intitulée : *Pathologie générale.*

Voir Caffe, p. 495 de 1868; *Association de la Haute-Savoie; Courrier des Alpes* du 28 décembre 1867.

Chatenoud-Cottin Alexis-Benoît, neveu de Jean-Pierre, de Frangy, D. M. P. 29 août 1863 (ou 14 mars 1864).

Chatron Joseph-Antoine, né à Thônes en 1803, mort à Talloires le 4 juillet 1876, dans sa 72e an-

née ; avait épousé Mlle Amélie, fille de M. Le Pecheur de Branville. Chatron était médecin homéopathe.

Chaumet Antoine, chirurgien d'Annecy, né à Vacheresse, prit son doctorat à Turin, passa ensuite à Montpellier ou il fut l'ami de Rondelet et l'élève de Saporta ; puis à Paris où il suivit Jacques Silvius.

Il a publié : « Enchyridion chirurgicum externorum morborum... accedit morbi venerea eurandi methodus approbatissimus ». Paris, 1560-4-7. Lyon, 1570-8. Patavicæ, 1593-4. Portal louait cet ouvrage. Voir Bonino, I, 241.

Chautemps Amédée, à St-Julien, d. t. en 1856, le 9 août.

Chautemps Emile, neveu d'Amédée, né à Valleiry le 2 mai 1850, d. p. le 18 juin 1875, vice-président de la Société phil. sav. en 1876-7, chevalier de la Légion d'honneur, a donné une conférence à Paris le 16 mars 1878, au bénéfice de la bibliothèque communale de St-Martin-de-Belleville en Tarentaise, sous le patronage de Jules Philippe. Chautemps est conseiller municipal de Paris.

Chesnay, m. f., membre perpétuel de la Société philanthropique savoisienne, est mort à Paris.

Chevallay Claude-Francisque, de Chambéry, né le 19 janvier 1807, d. m. t. le 9 juin 1832, professeur des Instituts de médecine à l'Ecole secon-

daire de Chambéry, médecin des Prisons après le docteur Domenget et jusqu'en 1850, chevalier des saints Maurice et Lazare.

Avait été délégué au *choléra de Gênes* avec le docteur Calligé, son condisciple et ami. Membre fondateur de la Société médicale de Chambéry.

Chiron F., de Chambéry, D. M. P. 1878, thèse : « Essai sur le Kyste des machoires », imp. Worens à Argenteuil.

Cistre, docteur d'Avignon, agrégé au Collège des Médecins de Chambéry le 14 octobre 1686.

Claraz Balthasard, de Termignon, où il a pratiqué et où il est mort. L'*Annuaire* l'an XIII le place à Lanslevillard.

Elève du Collège des Provinces à Turin, avec Fodéré, officier de santé de 1re classe, amnistié du *crime d'émigration* le 17 brumaire an XI, médecin du Mont-Cenis par décret impérial du 15 avril 1812, sur la proposition de Dom Gabet, médecin honoraire de Sa Sainteté, le 15 décembre 1819.

Voir la *Vie de saint Pierre de Tarentaise*, par le chanoine Chevray, p. 255. *Courrier des Alpes*, 25 avril 1866. *Académie de Savoie* (communication du docteur Guilland, vol. IX de la 2e série, p. LXXVIII à LXXXIII), les *Légendes papale et napoléonienne*, par le comte Du Verger.

Claris Jean-Marie, de Bonneville, officier de santé, diplômé à Chambéry le 11 fructidor an XIII.

Clément (M°), médecin de Pierre II (le Petit-Charlemagne), à Belley, en 1268. (Trompeo, p. 28.)

Coche Jean-Marie, à Annecy, d. m. p. le 25 mars 1873, mort à Annecy du 16 au 17 octobre 1882, à 36 ans, et sépulturé le jour de la fête de saint Luc, était vice-président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Voir *Revue savoisienne* du 31 octobre et *Association des médecins de la Haute-Savoie* (1883).

Codret Annibal, de Sallanches, et non Codré, comme imprime Bonino (I, 302), avait étudié à Paris, puis à Padoue, où il prit ses grades en médecine avant de rejoindre, chez les jésuites, son frère Louis. Il professa à Messine et fut recteur des collèges de Lyon, de Chambéry qu'avait fondé son frère en 1564, de Turin et de Tournon. Il mourut provincial d'Aquitaine le 19 septembre 1599.

Collomb Jean-Marie, de Chambéry, aide-médecin de marine le 12 décembre 1878, embarqué pour la Cochinchine le 20 janvier 1877 et débarqué à Saïgon, y soigne en juillet les cholériques, les suit en août et septembre à Mytho; vaccine en janvier et février 1879 la province de Bien-Hoa, et rentre à Toulon le 26 avril; prend son doctorat à Lyon le 24 juillet 1883 avec la note *très bien :* « Essai sur l'hygiène et la pathologie de l'Annam et du Tong-Kin. (Lyon, imp. Lucien Duc, n° 170 de la 1re série des thèses; 64 pages in-4°.)

Combaz François-Pierre-Marie. (Voir Cuvex-Combaz.)

Comoz François-Joseph, né à Rumilly le 21 avril 1841, d. m. p. le 22 juin 1867 : « Inconvénients du taxis forcé »; thèse pour le doctorat, soutenue à Paris le 22 mai 1867. Paris, A. Parent, in-8°, 44 pages. En 1887, adjoint au maire de Rumilly, conseiller d'arrondissement, président du Comice agricole.

Conchet, né en Savoie, appelé à Arles auprès des Dulaurens vers 1560; il y fit ses études, passa ensuite à l'Ecole de médecine à Paris avec Charles Dulaurens, pratiqua dès 1574 à Lambesc, et mourut *premier médecin* d'Avignon.

Nous ne savons de lui que ce qui en est dit dans le charmant « Livre de famille » de Jeanne Dulaurens. (Une famille au xvi^e^ siècle, document original précédé d'une introduction, par Ch. de Ribbe, et d'une lettre du Rd Père Félix. Paris, Albanel, 1867.) La 2^e^ édition de cet ouvrage n'a rien ajouté, en ce qui concerne le docteur Conchet, à ce que nous trouvons pages 54-55 et 65-66 de la 1^re^.

Constant, inspecteur des Aliénés. (V. Buet.)

Constantin, docteur médecin, signe un arrêté du directoire du district de Saint-Jean de Maurienne, le 15 avril 1793. (*Mémoires ecclésiastiques*, par Mgr Billiet, p. 432.)

Copier. Le nom de ce médecin existe aux *Archives du Sénat de Chambéry*.

Copier Jean. Lorsque François de Sales faisait ses études à l'Université de Padoue il fut saigné par un Savoisien Jean Copier, médecin, 1591. (Charles-Auguste de Sales. *Histoire du Bienheureux François de Sales.*)

Cornuty Jean-Léon, né à Chevron le 31 mai 1838, d. m. t. le 13 juin 1860. « Dissertation pour le doctorat sur la parmentèse de l'œil. » Turin, J. Favale, de 39 p. in-8°. Stagiaire militaire au Val-de-Grâce le 25 décembre 1860, aide-major de 2e classe le 31 décembre 1861, de 1re classe le 31 décembre 1863, détaché au Mexique avec le 10e cuirassiers en 1864, mort du *vomito nero* à la Vera-Cruz le 4 mars 1867. (Voir Caffe, p. 222 de 1867.)

Coster Jacques, né à Chapeiry près Annecy le 8 septembre 1795, d. m. t. (Collège des Provinces) en 1821, autorisé à exercer en France en 1824, mort à Paris le 21 janvier 1868. (Voir Caffe, 1868, p. 47-8.)

Cottarel Emmanuel, né à St-Pierre-d'Alvey (Yenne) 1826, d. m. t. 1854, médecin à la Motte-Servolex dès 1860 au 12 novembre 1869, année où il y est mort.

Voir Caffe p. 511 de 1869. *Assoc. de Savoie,* p. 7 de 1870 ; *Société méd. de Chambéry,* p. 21 de 1874.

Coucy (François de), né à Menthonnex-sous-

Clermont en 1800, décédé à Lyon le 31 juillet 1858, sépulturé à Versonnex près Rumilly.

Après des études médicales faites à Chambéry et à Lyon, il fut nommé chirurgien-major en second dans la brigade de Savoie en 1830. Mais il renonça à cet emploi pour passer sous-lieutenant dans le même corps. Promu lieutenant, il devint aide-de-camp du comte de Maistre, gouverneur à Nice, où il fut durant deux années l'organisateur de toutes les fêtes de la haute société et des pièces de salon qu'on aimait y jouer.

Devenu capitaine au 2e régiment de Savoie, il fut chargé d'une mission diplomatique auprès de S. M. l'empereur de Russie, qui le traita avec une distinction particulière, le faisait inviter à toutes les soirées de la Cour, et lui fournit une monture pour le suivre dans les revues militaires.

Envoyé ensuite en Angleterre, il y épousa une anglaise ; puis, passé en expectative pour raison de santé, il fut nommé, le 28 juin 1848, hérault d'armes de l'Annonciade, et fait, le 10 février 1849, chevalier des saints Maurice et Lazare.

Plein de gaieté et de saillies, chéri de ses amis pour sa loyauté et sa bonté, recherché de tout le monde pour son excellente éducation et son entrain, on cite de lui des mots charmants : c'est à Nice qu'entendant dire autour de lui que Madame X... se trouvait mal : « C'est la première fois, murmura-t-il, qu'elle est de l'avis des autres. »

Couranjon Jean-Reymond-Emile, docteur-médecin à Beaufort, 1888.

Crey Jean-Pierre, chirurgien à Moûtiers, où il mourut le 31 juin 1762.

Croset-Mouchet Aimé, d'Annecy.

Crud Claude, d. m. t., mort à Moûtiers dans la force de l'âge et dans tout l'éclat d'une pratique exceptionnellement appréciée. (Voir Abondance et Hybord.)

Crud Jean-Marie, frère de Claude, chirurgien, mort le 13 septembre 1813, d'une angine contractée en opérant ses vaccinations dans les montagnes.

Cruse (Me Garbinus, *alias :* Galvinus, *alias :* Guerbinus), de Cologne, médecin de la ville de Chambéry, à 80 florins, de 1426 à 1439. *(Chambéry, fin du XIVe siècle,* p. 232.)

Cullery Laurent, du Villars, dédie à Mgr Yves de Solle, évêque de Chambéry, sa thèse sur : « l'hygiène des nourrices ». Paris, 9 novembre, 1815, n° 303.

Curtet François, né à Chaumont, se fit à Bruxelles une belle position, y appela son compatriote Baud après 1814 (V. ce nom), maria sa fille à l'astronome Quételet.

Grillet (III, 468) indique sa bibliographie comme le ms Mont-Réal, et ajoute entre parenthèse : « Notices fournies par ms C.-M. Pillet, de Paris.

Curtillet Jean, d'Aix, chirurgien-major en l'escadron de Savoie.

Cuvex-Combaz Félix-Pierre-Marie, de Beaufort, d. m. t. le 9 juillet 1841, mort à Beaufort.

D

Dagand Jean-Jacques, officier de santé à Albi, 1784.

Dagand Simon, né à Allèves en 1756, reçu docteur-médecin le 18 août 1781, à 25 ans; patenté accoucheur le 3 juin 1783; mort le 16 mai 1815.

Dagand François-Marie, d. m. t. en 1838 et en 1839; correspondant de la Société médicale de Chambéry, a exercé à Albi où il a rempli les fonctions de maire. Il a aussi été conseiller général et de la Chambre consultative d'agriculture de la Haute-Savoie. Il a rendu des services pour la vaccination, a écrit sur la phtisie pulmonaire (thèse), sur l'hygiène publique et sur l'hygiène scolaire, sur la crise agricole, etc.; mort en 1886.

Dagand, Paul, fils du président, d. m. p. en 1879, « Sur les usages thérapeuthiques des lavements froids » (thèse). Paris, in-8° de 49 pages.

Dangon, chirurgien à Montmélian, où il mourut le 5 octobre 1839, âgé de 84 ans, était né à Pignerol. Sa patente de chirurgien de la Faculté de Turin est du 19 mars 1792. (Inscrite à la Préfecture du Mont-Blanc le 16 messidor an II.)

Dantan Prosper, d. m. p. le 20 mai 1867; natif de Thonon, établi à Evian où il a épousé une demoiselle Taberlet.

Daquin Joseph (1952-1815) à Chambéry. Cette illustration de notre pays a été le sujet de tribut d'entrée de Guilland à l'Académie de Savoie, IIe vol. de la 2e serie, p. 171-206 (tirage à part) et encore p. cm-cix du vol. précédent. On consultera aussi : Grillet (I, 220, 242; II, 167, 245), ms; Mont-Réal (f° 10 du 2e cahier des *Auteurs civils*); Bonino (II, 474-6); Girod (Arch. XXI et p. 59 du tirage à part); Billiet, 361.

Cette publication de Guilland a donné lieu à une vive polémique à propos de la priorité de Daquin sur Pinel dans le *traitement des aliénés*. Voir : un rapport sur cet ouvrage, par le Dr Brière de Boismont, à la Société médicale d'émulation de Paris (*Union médicale,* 3 janvier 1854 et *Journal des connaissances médicales* de Caffe, p. 177-80 de 1853-54). Note sur un rapport à la même Société, par le Dr Casimir Pinel, neveu (*Union médicale,* 29 avril); Rapport du Dr Guilland fils sur les *Etudes médicales* du Dr Fusier, 1855 (publié par l'Administration de l'Asile à la suite des études, reproduit dans le *Courrier des Alpes* du 8 mai 1855); Motion des Drs Evrat et Roux au Congrès scientifique de Grenoble en 1857 (*Actes du Congrès* et *Gazette de Savoie,* 10 octobre 1857); Lettre du docteur Guilland (Caffe, n° du 10 janvier 1858, page 134).

Communication du Dr Evrat au Congrès scientifique d'Auxerre, 1858 (*Moniteur du Congrès d'Auxerre* 8 septembre, *Courrier des Alpes,* 23 septembre, *Actes du Congrès, Société d'arch. sav.*, et *Courrier des Alpes*, septembre, *Gazette de Savoie*, 14 septembre); Chronique par le Dr Fellalez à la *Revue étrangère médico-chirurgicale* (1er novembre 1858); Caffe (son journal p. 27, 134, 161, 176, 203 de 1857-58; correspondance Guilland, Evrat, Brière, Beaugrand, Pinel).

Polémique suscitée à propos de l'*Eau de la Boisse*. Lecture du Dr Carret Joseph, à l'Académie de Savoie, le 21 novembre 1878 (*Courrier des Alpes* du 30). Observations du Dr Guilland à l'Académie, le 5 décembre (*Courrier des Alpes* du 19). Lecture du Dr Carret à l'Académie, le 28 avril 1879.

A propos du nom de Daquin donné à l'une des rue de Chambéry, rectification orthographique et topographique par le Dr Guilland à l'Académie de Savoie, le 2 mars 1878 (*Courrier des Alpes,* n° 65).

Postérieurement à notre étude de 1852, nous avons retrouvé quelques fragments du *Cours d'hygiène,* professé par Daquin à l'Ecole centrale du Mont-Blanc; ils nous ont fait vivement regretter l'ensemble.

Dardel Amédée, fils d'un médecin du même nom, né à Aix, d. c. m. t. le 7-28 juillet 1854 (thèse

sur la « Coxarthrocace » ; Turin, Biancardi, 40 pages in-4°), médecin à Aix où il est décédé.

Davat Gaspard-Adolphe, dont le père, pharmacien à Aix, fut fermier des Bains sous l'Empire, durant la direction médicale du Dr Desmaisons, a été lui même maire, commandant de la garde nationale, conseiller général, administrateur du Cercle, de la Compagnie du gaz, fondateur de la Caisse d'épargne, vice-président du Comice agricole.

Ancien interne des hôpitaux de Paris, D. M. P. en 1832 ; D. M. T. en 1834 ; membre correspondant de la Société de chirurgie de Paris, de la Société littéraire de Lyon, de l'Académie de Savoie, ses publications sont : « De l'oblitération des veines » (Archives de médecine, 1833). « De la cure radicale des varices » (Paris, 1834-36). « Plaies d'armes à feu » *(Gaz. des hôpitaux,* 1842.) « Nouveau mode de traitement des fractures de la clavicule » *(Union médicale,* 1840). « Du goître et de ses causes » (Congrès scientifique de Lyon, 1841). « Lignites du bassin d'Aix » (Société géologique de France, séant à Chambéry). « Inscription antique » *(Journal d'Aix).* « Nouveau mode de traitement de l'hydrocèle » *(Gaz. médicale de Paris,* 1850). « Lettres à M. François sur les sources thermales d'Aix » *(Gaz. des hôpitaux,* 1855). « Compte rendu des Eaux thermales en 1854 » (ce compte rendu présidentiel a été par erreur typographique attribué à l'année 1844, dans la biblio-

graphie publiée par le Dr Davat lors de l'annexion ; il a été imprimé en 1855, chez Didot à Paris). « Des Eaux d'Aix dans les maladies osseuses » (Société de chirurgie, 1855). « Blessures graves du diaphragme » *(Annales d'hyg. et de chir. légale,* 1857). « Solution de la question savoisienne : *La Savoie indépendante* » (Chambéry, Ménard, 1860, 8 p. in-8°). Actualité : *France, Piémont, Savoie* (Aix, Bachet, 5 mars 1860, 24 p. in-8°). « Note à l'appui de la candidature de M. le Dr Adolphe Davat *(sic),* à la place d'inspecteur des Eaux d'Aix (Savoie) » (2 p. in-4°, Paris, imp. E. Donnaud, s. d.). « Fragment poétique sur l'autonomie savoisienne » *(Revue du lyonnais,* 1863, p. 304). « Hygiène d'Aix » (extrait du journal *La Savoie,* 1862). « Note sur les questions à l'ordre du jour du Conseil municipal d'Aix » (8 p. in-8°, Bachet, 1865). « Les Abattoirs d'Aix » *Courrier des Alpes,* 17 mars 1870). « Etablissement thermal d'Aix : questions d'intérêt public, lettre au ministre » (Paris, Plon, 1878, 28 p. in-8°). « Etude sur l'oblitération des varices » *(Journal de chirurgie,* 1878, 8 p. in-8°).

Davet Aimé-Julien, comte de Beaurepaire, né à Evian en 1797, famille originaire de Flandres, docteur médecin de Pavie en 1820, mort en 1874 à Paris où il pratiqua l'homéopathie sans exclure l'allopathie ; revenait chaque année passer quelques semaines dans sa propriété de Publier en Chablais, dont il a été le bienfaiteur généreux, s'y

reposant d'une pratique aussi étendue que distinguée. (Voir Caffe, p. 207 de 1874.)

Déage Jean-Guillaume, de Cornier en Faucigny; docteur-médecin d'Avignon le 26 mai 1731; est autorisé à exercer la médecine en Savoie, le 1er novembre 1751, par le Magistrat de la Réforme de Turin, est nommé, par le même Magistrat, le 27 du même mois, proto-médecin de la ville de Moûtiers et de la Tarentaise.

Déage Pierre-Marie, né à la Motte-Servolex en 1828, d. m. t. 1856, mort à Chambéry le 20 juin 1862, médecin-adjoint à l'Hôtel-Dieu.

Voir *Courrier des Alpes,* 14 juin 1862. Caffe, p. 270 de 1862. *Société médicale de Chambéry,* p. 17 de 1874.

A épousé, en 1858, Mlle Caroline Poidebard, dont il a eu deux filles : Marie et Clotilde.

Debauge Jean, à Saint-Genix.

Debeauge Jean, aussi de Saint-Genix, d. t. 11 ou 12 août 1856, pratique à Lyon où il a concouru en 1878 pour l'agrégation.

Debiol Jean-Louis, de Scionzier, d. m. t. le 30 mai 1774.

Dechamps Jacques *(alias* Deschamps) né à l'Hôpital-sous-Conflans (Albertville) en 1799, d. m. t. en décembre 1827, mort à Albertville en 1847.

Delachenal (ou De Lachenal) Jules, fils de Louis-François et de Marguerite Domenget, sœur

du Dr Domenget, frère de Francisque, conseiller à la Cour d'appel de Turin, né à Ugines en octobre 1830, fit ses études classiques à Mélan et à Chambéry, fut ensuite admis par concours au Collège des Provinces de Turin, et mourut en juin 1855, au moment d'y prendre son doctorat.

Il avait fait hommage, en août 1854, à la Société médicale de Chambéry, d'un exemplaire de la thèse du célèbre Werner de La Chenal. (Voir Werner.)

Delaucourt Antoine (ou Dellozcourt), de Saint-Jean de Maurienne, après avoir entrepris les études médicales, les a abandonnées pour celles du droit, a pris en 1879 sa retraite de Juge de paix.

Delavenay (ou De Lavenay) Claude-André, docteur-médecin, né le 14 mai 1786 à Amancy, près Bonneville, naturalisé français le 3 juin 1818· (Albrier, *Soc. d'arch. sav.*, t. XVII, p. 357), devenu médecin en chef des hôpitaux civils de Clermont, de la même famille, croyons-nous, que Delavenay Hippolyte, sous-lieutenant à la Légion de la Haute-Marne (op. cit., p. 359), et que Victor-Hippolyte-Mathieu, fils de Claude-Joseph, conseiller d'Etat (op. cit., 277).

Delavenay Christophe-René, frère du susdit Claude-Joseph, né, comme lui, à Chilly près Frangy, présenta à Paris, le 5 mars 1812, sa thèse sur la « Dyssenterie.

Delavenay Sébastien, fils de Christophe-René,

D. M. P. le 12 mars 1844 et D. M. T. le 12 décembre même année, établi à Yenne, protecteur des enfants assistés en 1880, meurt le 7 février 1883.

Delavenay Camille, frère du précédent, D. T. le 18 juillet 1854, établi à Seyssel, conseiller général, Chevalier de la Légion d'honneur, se retire en 1868 à sa campagne de Desingy, porte-drapeau de la Faculté de Turin en 1854, par décret ministériel et par élection ; exerce actuellement à Pringy près Annecy.

Deluermoz Eugène, officier de santé (Lyon, 28 décembre), pratique à Vulbens.

Demartenay, à Cluses.

Demarthenex Claude-François, de Scionzier, D. M. M. le 15 brumaire an XII.

De Mey (*alias* Demay), né en Belgique, autorisé à exercer en France, acquit les Bains de St-Gervais de M. Gonthard, en 1839, y est mort en 1871, âgé de 77 ans. Il contribua habilement à donner à cet établissement de la vogue, aussi bien parmi les protestants genevois avec la duchesse d'Orléans, que parmi les fervents catholiques avec les évêques Rendu, etc.

Son offre d'héberger les évêques d'Italie, lors de la persécution de 1866, lui valut un bref pontifical de Pie IX, en date du 26 septembre 1866. (*Semaine religieuse* de Lyon, et *Courrier des Alpes.*) (Voir Caffe, 1870-71, p. 462.)

Dementhon, chirurgien à Yenne. (*Annuaire* de l'an XIII.)

Demotz, « médecin de Chambéry, trouvé mort « en son lit; tout le jour devant, gai, très sain, et « roulé par toute la ville, ce 20 décembre 1680... » *(Livre de famille Domenget,* d'Aix.)

Dénarié. La Savoie septentrionale fournit plusieurs médecins de ce nom vers le milieu de ce siècle :

Dénarié Alphonse, de Pérignier près Thonon, d. m. p. le 8 juillet 1869, a pratiqué quelque temps à Pérignier.

Dénarié Claude-Marie, d. m. t. le 23 mars 1837, a pratiqué à Morillon, berceau de la famille où il était né ; y mourut vers 1860.

Dénarié Amédée, né le 28 janvier 1855 à Chambéry, fils de Louis, conseiller à la Cour d'appel, docteur en médecine de la Faculté de Lyon (18 décembre 1883), ancien interne des hôpitaux de Lyon (Concours de 1879, reçu le premier, lauréat du prix Bonnet.)

Il a publié :

« Des altérations du fœtus mort-né. »

« Leçons recueillies au cours de M. le professeur Delore. » *(France médicale,* n° 79, 1879.)

« Observation du cancer du péritoine. » (*Lyon médical*, janvier 1882).

« Sur un cas de mort par thrombose des artères mésentériques. » (*Lyon médical,* avril 1882).

« Sur un cas de kératite syphilitique. » (*Lyon médical,* décembre 1882.)

« Dystocie due à une tumeur du col de l'utérus, opération de Porro. Guérison. » (*Lyon médical,* mai 1883).

Thèse de doctorat « Contribution à l'étude de la syphilis cornéenne. » (Thèse couronnée par la Faculté de médecine; médaille de bronze.)

Dénarié Gaspard-Antoine, né à Chambéry le 31 octobre 1829, D. M. T. le 27 juillet 1853. Thèse : *Essai sur l'âge de retour chez l'homme*; Turin, Speirani et Tortone, in-4°, 24 pages. A publié, dans le *Courrier des Alpes* divers articles sur l'hygiène publique, notamment en 1856 sur le reboisement des forêts, et des articles politiques en 1860 dans le *Courrier des Alpes,* l'*Univers* et la *Patrie;*

De l'établissement d'un bain d'eau courante à Chambéry. Chambéry, Chatelain, 1883, in-8°, 26 pages.

Guide aux Charmettes, in-18, 22 pages (1).

M. Dénarié est encore auteur de diverses biographies insérées dans les Comptes rendus des assemblées annuelles de la Société des médecins de la Savoie. Ces assemblées se terminaient toujours par un joyeux dîner. Le 26 mai 1885, le docteur Dénarié en dressa ainsi le menu :

(1) Le docteur G. Dénarié a épousé M^lle^ Reymond, propriétaire de la célèbre maison des Charmettes, habitée par M^me^ de Warens et Jean-Jacques Rousseau.

Menu Rondeau.

Pour bien dîner saumon sauce hollandaise
S'arrosera de vin blanc de Chignin,
Creusez profond timballe milanaise,
Avec Bordeaux filet périgourdin ;
Que le salmis, ce chef-d'œuvre divin,
Soit salué d'un noble coup d'Arbin,
Du petit pois passez au chapon fin ;
Mais lentement..... il faut être à son aise
Pour bien dîner
Salade russe et sorbet à l'anglaise
Las ! mèneront doucement à la fin,
Point n'oublier qu'en médical festin
Propos salés font goûter le vieux vin,
Rien ne vaudra vieille gaîté française
Pour bien dîner.

Denina, médecin militaire, docteur de 1842, s'était fixé à Annecy.

Denis, de Lyra, 1406. La ville de Chambéry lui allouait, cette année-là, 80 flor. pour donner ses soins « en conscience et à peu de frais » aux personnes qui s'adresseront à lui (ms. Chapperon).

Depoisier François-J^{h}-Jules, né à Samoëns, où son père, négociant de Strasbourg, s'était venu marier ; reçu d. m. t. le 31 août 1858.

Le canton de Samoëns le porta au Conseil général en 1860 ; mais il donna sa démission en 1862, sous le préfet Ferraud, lorsqu'il vit de près, écrit Caffe (p. 83 du 43^{e} vol. de son journal), les agis-

sements « des préfets de l'Empire... » On lui offrit aussi la place de médecin cantonal, et la présidence du Comice agricole ; il refusa la première « parce que l'indemnité était dérisoire, » et la seconde « parce qu'il était profane..... » Puis, trouvant que le régime français étouffait ses aspirations libérales, il émigra à Genève, s'y fit autoriser à pratiquer et y devint Président de la Société savoisienne.

A l'avènement de la République, il rentra en France et suivit comme chirurgien-major le 3e bataillon des mobilisés de la Haute-Savoie. Après la guerre, il s'établit à Caluire près Lyon, où il voulut créer une école libre.

Il y est mort le 2 juillet 1875, léguant à Samoëns sa bibliothèque, dont la légataire n'a pû, croyons-nous, se mettre en possession.

Voir Caffe (Journal du 15 janvier 1876). C'est la dernière nécrologie médicale savoisienne qu'ait rédigée Caffe, qui mourut le 19. Voir le *Patriote savoisien* du 4 juillet 1875, et *les Alpes* (d'Annecy), des 21 mai et 1er juin 1876.

Depraz Charles, né sur la frontière franco-suisse, d'un père employé aux douanes sardes, D. M. T. le 8 juillet 1852, pratique d'abord à Chamonix, en même temps que le Dr Feyge, de 1856 à 1860 ; alternait vers 1867 entre Evian et Nice, où il se fit une spécialité de la direction et de la propagande *Hammam*, puis des *Sking-zink* qu'il importe au Valentin à Turin en 1876.

On trouve les preuves de son activité prosélytique dans les journaux du littoral méditerranéen et de Turin, dont la Société médicale de Chambéry a reçu de lui les principales insertions. (Voir le compte rendu du *Congrès médical de Turin* en 187., la *Gaz. di Torino* du 28 novembre 1877, la *Gaz. piém.* du 19 avril 1878, le *Littoral de San Remo* « passim ») et notamment au 14 mars 1880 où, écrivant à l'hygiéniste Mantegazza, sénateur italien, il se fait gloire de déployer dans son apostolat la tenacité « des mulets de Savoie et l'ardeur des loups de Maurienne. » Lorsqu'il s'agit d'élever un monument à Victor-Emmanuel, il propose de créer dans ce but à Rome des « Thermes Victor-Emmanuel. En février 1882, lors du voyage de Gambetta à Nice, il en obtint une audience dans le même but.

Deschamps Auguste, né à Héry-sur-Ugines, le 29 juillet 1801, a pratiqué à Paris, rue Jean-Jacques Rousseau, 12; membre de la Société philanthropique savoisienne.

Deschamps Albert, fils de Louis, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, né le 25 juillet 1858, à Annecy, où son père était juge au tribunal civil, entré à l'Ecole de médecine de marine de Toulon en 1878, et reçu le 6e de la promotion, fait son premier voyage dans la Nouvelle-Calédonie, à bord de la *Creuse,* séjourne à Chaudoc (Cochinchine) en 1881. D. M. P. Thèse de doctorat : « Contribution à l'étude

du choléra endémique en Cochinchine » ; Paris, A. Parent, Davit, successeur, 1884. Médecin de la marine française ; 1888, démissionnaire, se fixe à Grenoble.

Descostes Augustin, né à Rumilly, frère du notaire et oncle de l'avocat François, chevalier des saints Maurice et Lazare.

Reçu docteur à Turin, il débuta dans son pays natal, fit partie de la députation qui alla à Paris demander à Napoléon III l'annexion de la Savoie, et fut élu Conseiller d'arrondissement en 1860. Mais il ne tarda pas à passer à Lyon, puis à Beaujeu où il s'établit définitivement vers 1864.

Le *Moniteur viennois* contient un article de lui sur Rumilly (8 février 1881). Il a donné au *Lyon médical* la nécrologie du Dr Clément (19 janvier 1881).

Desmaisons Joseph-Bernard, d. m. t. 1752, né à Duingt, berceau de cette famille médicale, si bien connue à Chambéry, à Paris, à Turin, en Russie. Desmaisons J.-B. se fixa à Chambéry vers sa 30e année, c'est-à-dire peu après avoir pris ses titres. Il s'y logea rue Tupin (1) et épousa, le 26 juillet 1762, Christine-Marie, veuve Guichon. Il devint médecin des royales prisons, du fort et de la garnison de Miolans, proto-médecin et fut bibliothécaire de l'Ecole centrale à sa création. (Voir *Dict. des méd. français*, p. 361.)

(1) La rue Tupin ou de la Grenaterie était une partie de la place St-Léger, à droite de l'église de ce nom.

Desmaisons François-Marie, d. m. t. en 1824, avec dispense d'âge, et préludant par cette faveur aux lauriers académiques, que devaient cueillir dans cette même Université ses neveux Reymond. Il était né à Chambéry en 1804, mais avait dès 1829 obtenu l'autorisation d'exercer en France, où il se fit à Paris une clientèle aussi affectionnée que distinguée. Mort à Paris le 21 juillet 1856.

Voir sa nécrologie au *Journal* de Caffe, son ami, p. 420 du XXIII[e] volume.

Desmaisons Jean-Jacques, d. m. t. 1782, fils de Joseph-Bernard, naquit à Chambéry; il eut trois enfants : le docteur François-Marie, fixé à Paris; Jean-Jacques, devenu en Russie grand maître de l'Institut oriental de Pétersbourg, et une fille, mère du D[r] Reymond, professeur à Turin.

Lorsque la Savoie devint française, Jean-Jacques succéda au D[r] Joseph Despine comme médecin inspecteur des Eaux d'Aix. Son caractère aimable, sa parfaite éducation, la distinction et la beauté de sa femme, avait fait de son salon l'un des plus recherchés de Chambéry durant l'Empire, qui donnait tant d'animation à notre petite capitale par les fréquents passages de troupes et l'importance géographique du département. Il était médecin des prisons et de l'Hôtel-Dieu.

Voir *Dict. des méd. français*, p. 362.

Despines Joseph, souche d'une famille de médecins, né au Châtelard en 1737, d. m. t. en 1761, a

exercé à Annecy ; médecin du roi de Sardaigne Victor-Amédée III, 1783 ; premier médecin directeur des Eaux d'Aix en 1787 ; a eu un fils médecin, le suivant. Il introduisit en 1769 l'inoculation variolique dans les Etats sardes, mort à Annecy en 1830.

Despines Charles-Antoine-Humbert, né à Annecy, directeur des Eaux d'Aix, membre de l'Académie de Savoie, chevalier de la Légion d'honneur, créé baron en 1841 par lettres patentes du roi de Sardaigne, mort en 1852. Père de Constant Despines. (Voir bibl. aixienne.)

Despines Constant, né à Annecy en 1807, mort le 14 mars 1873 à Aix, fils du baron Charles-Antoine-Humbert, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre des saints Maurice et Lazare, directeur des Eaux d'Aix, mort en 1873 à St-Innocent. Auteur de publications sur Aix. (Voir la bibliographie aixienne.)

A l'annexion, en 1860, il a été remplacé dans l'inspection des bains par un conseil de médecins.

Despines Prosper, né à Bonneville le 11 mars 1812, d. m. p., correspondant de l'Académie de Savoie, a publié :

« Psychologie naturelle », 3 vol. in-8°, 1868.

« Contagion morale », in-8°, 1870.

« De la folie.... étudiée sur le malade et sur l'homme en santé », in-8° de 1,000 pages, couronné par l'Institut, 1874.

« Théorie physiologique de l'hallucination »,

1881, etc., etc. (Voir l'énumération au supplément *Larousse.*)

Desprez *(alias* Despré) Victor, né à St-Blaise, canton de Cruseilles, le 1er mars 1811, commença ses études médicales à Chambéry en 1832 et fut reçu docteur à Turin le 29 mai 1837.

Il pratiqua d'abord au Mont-Sion, puis au Chable-Beaumont; puis, dès 1852, à Saint-Julien, où il devint successivement médecin des prisons, des épidémies et de l'hôpital militaire, membre du Conseil d'hygiène, membre du Conseil d'arrondissement et son président de 1860 à 1870.

En janvier 1882, le préfet le destitua de ses fonctions de médecin des prisons qu'il exerçait depuis trente ans, entouré là, comme partout, de l'estime de ses confrères et de ses concitoyens, mais entaché de cléricalisme, membre du conseil de fabrique de sa paroisse, du comité des écoles libres, mort le 24 juillet 1883.

Voir *Echo du Salève*, 29 juillet; *Association des médecins de la Haute-Savoie.*

Deswatines, de Clermont (Oise), nommé directeur des sourds-muets à Cognin, en mai 1882.

Reçu docteur à Paris le 29 août 1857, s'est fixé dès lors à Eu, où, membre de l'Association de la Seine-Inférieure, il a été l'un de ses administrateurs jusqu'en 1880, où, ayant accepté la direction médicale de la maison de santé de Clermont (Oise), après le retentissant crime Estoret, ayant pris en

main la réhabilitation et la libération de Gaudissard, détenu arbitrairement dans cette maison, il fut condamné « pour délit de presse », la preuve n'étant pas autorisée, et dût se consoler de ce désagrément avec les protestations de l'Association, du Conseil général et du Ministre.

D'Etienne Dominique, né à Aussois en Maurienne en 1743, fit ses premières études classiques, suivant la coutume de ces temps, chez le curé de son village. Docteur en médecine de Turin, il passa tout jeune en France et y devint chirurgien-major dans la marine royale. Il occupa ce poste vingt-cinq ans. A l'époque de la Révolution, il revint à Aussois où il exerça jusqu'à sa mort, survenue en 1819. D'un désintéressement extraordinaire, ayant même refusé d'intervenir au partage des biens de ses ancêtres, il fut pleuré des pauvres et sa mémoire est encore vénérée dans son pays. Il n'a laissé aucune fortune et était resté célibataire.

Cette trop courte note biographique a été communiquée par un de ses arrière-neveux au docteur Frédéric Brunier, qui l'a transmise à notre Société médicale, ainsi qu'un volume in-12, manuscrit, recouvert en parchemin avec une attache en cuir, conservé dans la famille d'Etienne, comme écrit et même composé par lui.

Ce manuscrit, placé dans notre bibliothèque sous le n° 267, paraît être un résumé de cours ou de lectures ; il donne divers aphorismes et formu-

les. Il ne laisse lire aucune signature, aucune date, mais est tout de la même écriture.

Faut-il rapporter à l'époque du retour d'Etienne en Savoie ces lignes que je copie telles qu'elles subsistent sur la couverture du volume ?

« Je viens au bruit de la renommée de V. A. prendre port dans les terres de son obéissance, ne pouvant trouver dans le monde un abry plus assuré. Je crois qu'elle ne *(résolve)* ra point pour moi seul les loix que sa bonté a déiá faites en faveur de tous les malheureux et de tous les coupables. Et quoique je ne le sois que par les voyes d'honneur, *(j'implore)* le secours de sa protection comme extrêmement nécessaire à mon repos. Je ne luy représenteray point ma naissance ny ma profession : il suffit qu'elle sçache que je n'ay point commis de crimes dont tous les hommes qui (font) profession d'honneur ne (veul) lent être accusé et convaincu de quoi je l'asseure et je serai toute ma vie

Monseigneur ob.....

medecin comme ses parents et comme beaucoup de ses *pays,* était d'une taille très-élevée, environ deux mètres. »

Devaux Pierre-François, chirurgien à Aix en 1786, figure comme officier de santé à l'*Annuaire* de l'an XIII.

Le *Dictionnaire des médecins de France* indique un « Devaux Jean-Claude, de Servion, 47

ans, reçu à Berne en 1780, et exerçant à Thonon depuis cinq ans... » La différence de l'orthographe, des prénoms et de la résidence, ne permettent pas de faire un seul praticien de ces deux indications.

Dezauche Henri, né à Annecy vers 1800. Dezauche a pratiqué à Paris, y est devenu médecin du ministère de la justice. L'un des fondateurs de de la Société philanthropique savoisienne, il en a été le second président, et en est resté président honoraire lorsque, renonçant à la pratique médicale qu'il exerçait rue St-Honoré, 353, il s'est retiré à Colombe, dont il était maire durant la guerre de 1870, et où il a présidé la Commission cantonale des indemnités de guerre pour le canton de Courbevoie.

Décoré de la Légion d'honneur, nous le voyons présider avec MM. Jules Philippe et Mayet, députés, et le Dr Philbert, une conférence au bénéfice de la bibliothèque de St-Martin-de-Belleville, faite à Paris le 16 mars 1879.

Dianand Gabriel, de Chambéry. Il fut nommé médecin de l'Hospice des Aliénés au Betton le 16 août 1829, par suite de la démission du Dr Mollard qui refusait d'y prendre domicile. Après six mois d'un voyage d'instruction aux frais de l'Administration, Dianand se fixa résolument dans cette insalubre résidence, et en demeura douze années médecin titulaire; mais, éprouvé par l'endémie paludéenne, il vit celle-ci servir de point de départ

à une maladie aiguë, qui l'enleva en 1842, martyr de son dévouement.

Il laissait deux fils en bas âge, qui, élevés à Genève et devenus ingénieurs en Italie, y moururent bientôt tragiquement.

Sa mère était, ainsi que M^me^ George, mère de M^me^ Fanny Martin-Chapperon, née Folliet, à Saint-Jean de Maurienne.

Voir Duclos, *Etudes médicales,* p. 5, et *Mémoire,* p. 16; Tournier, p. 2 de la *Biographie* de Duclos, et *Courrier des Alpes.*

Dichon Claude, chirurgien, bourgeois de Moûtiers (procuration à Bruel, notaire, du 16 juillet 1650).

Dijoud François, de la Rochette, D. T. le 18 juillet 1854, mort le 29 décembre 1880. Fixé dès son retour de Turin dans son pays natal, la confiance et l'estime publique en firent successivement un membre, puis le chef de la municipalité du chef-lieu, conseiller de l'arrondissement et l'un des syndics du canal du Gelon. Dans toutes ses fonctions administratives, comme dans la pratique de son art et dans la vie privée, démontra les qualités du citoyen et du chrétien.

Nous pouvons être brefs sur cette belle et utile existence, qui a été retracée dans le *Courrier des Alpes* du 1^er^ janvier 1881, et surtout dans le *Bulletin de l'Association des médecins du département*, par le D^r^ Ducrest, son digne apprécia-

teur, son émule dans le bien, et, comme lui, enlevé prématurément, victime de son dévouement à tous et à tout.

Il a donné au *Courrier des Alpes* quelques articles d'édilité remarquables, et notamment sur la route de la Rochette à Allevard (août 1877).

Dissipatis (maître Michael de), astrologue et médecin de la ville de Chambéry le 14 juin 1415. (Voir Chapperon *(Chambéry au XIV^e siècle)*, pages 230 et 232).

Dolin Jean-Baptiste, né à Nimes, de Jacques Dolin, de Chambéry, étudia à l'Université de Turin de 1827 à 1831, date de son doctorat. Il se rendit ensuite à Paris le 9 décembre 1831, et y succombait le 13 juillet 1832, au choléra qu'il y étudiait avec la passion et l'abnégation professionnelles. Son compatriote et ami, D^r Caffe, lui ferma les yeux : il est à regretter que la série des piquantes et émues nécrologies, consacrées par notre publiciste, n'ait commencé qu'un an plus tard avec son entrée au *Journal des connaissances médicales.*

Domenget Louis, né à Chambéry en 1790, docteur en médecine à Paris l'année 1815, mort à Chambéry le 5 février 1867.

Chirurgien-major dans la jeune garde ; il a été le parrain de la source de Challes, professeur de chimie à l'Ecole secondaire de Chambéry, médecin des prisons, de la mendicité et de la fa-

mille royale en Savoie. Savant et naïf à la fois, aussi spontané et brillant dans la causerie qu'érudit par sa prodigieuse mémoire, mi-partie de son siècle et de celui des croisades, enthousiaste de toutes les gloires, prompt à tous les dévouements, sa vie a été décrite avec autant de tact que d'affection par une plume à la fois élégante et aimante *(Courrier des Alpes,* 7 et 9 février 1867); par Caffe (page 5 de son Journal, 1er mars), et par Guilland Louis, une fois déjà, pages 5 à 9 de l'*Association départementale* (année 1867).

Son œuvre bibliographique est presque entièrement consacrée aux eaux de Challes :

Citons seulement ici, en dehors de cette série de publications, sa « Lettre à François Cuningham, » auteur d'une brochure imprimée à Genève en 1820, sous ce titre : *Notes recueillies en visitant les prisons de Suisse, de Turin, de Chambéry*, etc.; chez Plattet, en 15 pages in-8°, qui provoqua une riposte du docteur Borson.

Donches *(alias* Donche) François, né à Saint-André-les-Boëge en Faucigny, le 13 juin 1835.

Docteur de Paris et de Turin, chirurgien-major dans les armées impériales, naturalisé le 23 décembre 1814 (Albrier, *Mémoires de la Société savoisienne d'archéologie,* XVII, 350); le docteur Donches avait laissé ses livres et quelques manuscrits à un neveu qui se destinait à la médecine et mourut au cours de ses études.

Donnat Joseph, de Mont-Saxonnex, d. c. t. le 3 juin 1786.

Donzel Benoît, « fils de F.-Louis (1664), chirurgien de feu Madame Royale, nommé vicla-vaire en Chambre, à 86 ducatons. (T. Chapperon.)

Doppet François-Amédée, né à Chambéry en 1753, mort à Aix-les-Bains en 1800.

« Mauvais poète, mauvais médecin, mauvais écrivain et mauvais général, mais plein de bravoure et d'honneur, passionné pour la patrie et la liberté..., » dit le *Dictionnaire des sciences médicales* de 1820, résumant ainsi deux pages biographiques. Le *Parthénon* donne son portrait et sa nécrologie dans sa 63e livraison. La *Biographie Michaud* lui consacre trois colonnes, formule sur lui le même jugement que le dictionnaire cité tout à l'heure, et tient ses *Mémoires* pour son meilleur ouvrage. Ces « Mémoires politiques et militaires, imprimés à Carouge en 1797, sont analysés et appréciés par André Folliet, page 450 de son histoire de Dessaix. (*Acad. savoisienne,* vol. V de la 3e série.) Larousse lui donne une trentaine de ligne. La *Revue savoisienne* d'août 1861; Grillet, *Dictionnaire*, II, 172; Bonino, II, 422 426; Caffe, 1860, p. 280, en ont aussi parlé. Sa *bibliographie* ne forme pas moins de 20 ouvrages divers d'après les ms de Mont-Réal. Grillet, II, p. 173, énumère la plus grande partie de ses productions.

Dubois de Saint-Sigismond Claude-Joseph, né à Chambéry, diplômé.

Dubois fit un peu de médecine équitante à Albertville, où il habitait le charmant vallon dont il a allongé son nom. Il publiait à Paris, le 26 mai 1814, un « Essai de physique », qui fut, croyons-nous, sa thèse inaugurale. Dans son épitre dédicatoire à M^me^ Birague, de Bourgue, sa mère, il fait allusion à son aïeul Alexis, à son père Hyacinthe, *physicien* (???). Claude Genoux lui a dédié une de ses pièces, celle intitulée : *Promenade*. Le *Courrier des Alpes* du 8 juin 1848 contient de lui une protestation contre le projet de loi allouant une indemnité aux députés du Parlement du Turin.

Dubois, médecin, habitant à Aix, vient s'établir à Chambéry en 1689. Sur la requête du D^r^ Leigle, le Collège médical de Chambéry le tient pour médecin étranger (3 juin).

Dubouloz Jean-Bapt., de Montmélian, D. M. T. le 15 juin 1833, soumis à l'exerceat en 1841, après avoir refusé une consultation chez M. Paccard, avec mon père, son ancien professeur en 1830, il a eu des querelles confraternelles avec Richard, puis, après la mort de celui-ci, avec Paget (1874-76). Investi, dans le canton et au-delà, d'une confiance méritée comme praticien aussi dévoué qu'instruit, cette popularité avait enflé un naturel ardent et orgueilleux ; mais les événements qui suivirent la République de 1870 (et peut-être aussi l'influence de sa femme) le ramenèrent alors aux

sentiments religieux et à une profession franchement catholique, tout en le laissant *libéral impénitent*.

Parrain de l'eau de Coise, médecin de l'Hospice, vaccinateur et protecteur de l'Enfance (1881), conseiller, puis vice-président de notre Association à la démission du Dr Jarrin en 1881, il avait été délégué avec MM. Chevalay et Calligé pour aller étudier à Gênes le choléra en 1832; mais il n'y arriva qu'après l'extinction de l'épidémie.

Ses ancêtres, originaires d'Hermance, passèrent ensuite à Thonon, puis, au commencement du XVIIIe siècle, à Annecy, où son trisaïeul était marchand drapier. Une autre branche est retirée à Thonon, d'où le médecin Joseph, le conseiller à la Cour, etc.

Dubouloz Joseph, de Thonon, D. M. T. le 1er juillet 1839, pratique à Thonon de 1840 à 1887; y est membre du conseil d'hygiène en 1869, conseiller de l'Association des médecins de la Haute-Savoie.

Dubois Antoine,

Duboys Louis, né en 1637, D. M., marié à une de Lornay.

Duboys Jean, marié en 1673 à une Turk.

Duboys Jacques, mort en 1679, peut-être le même que Jean, dont le prénom aurait été altéré?

Duboys Nicolas, mort en 1728.

Ces cinq médecins, du nom de Duboys, figurent aux registres de la paroisse d'Aix.

Duc François-Marie, officier de santé, meurtrier de sa femme adultère, parla dans les clubs, en avril 1848, à Paris, contre le projet d'invasion de la Savoie par les *Voraces* (T. C.); était membre de la Société philanthropique savoisienne, sous le n° 530; il y est porté comme *médecin-accoucheur,* rue du Petit-Lyon-St-Sauveur, 26.

Ducrest Joseph, né à Ugines le 7 février 1827, d. m. t. vers 1854. Sa thèse avait pour projet : *Les hémorroïdes;* a édité les œuvres de Trésal et fait sa biographie, ainsi que celles des docteurs Reymond, Bally, Maigre; a écrit contre l'*exercice illégal* de la médecine, des poésies, etc. (*Assemblée générale* de 1883, p. 17 et 5..)

Ducroz, originaire de Sixt en Faucigny, chirurgien militaire en Algérie, blessé au combat de Beni-Mered le 11 avril 1842, amputé du bras droit, chevalier de la Légion d'honneur le 29 mai 1842, mort en 1844, à l'âge de 24 ans.

Il est représenté deux fois dans les bas-reliefs du monument élevé à Bouffarik, en 1887, au sergent Blandau.

Dufresne Pierre, né le 18 mars 1765 à La Tour, près Viuz-en-Sallaz, décédé le 14 novembre 1813.

Il fit ses premières études auprès d'un chanoine Augustin de l'abbaye de Sixt, curé à La Tour. En

1785, il suivit à Annecy le cours de philosophie, et, l'année suivante (1786-7), le cours de M. Fontaine, professeur distingué de physique et de mathématique, s'adonnant simultanément à l'histoire naturelle et à la botanique et donnait des répétitions, car sa famille était pauvre et ne pouvait l'aider que faiblement dans la voie qu'il s'était tracée.

Ses études botaniques le mirent en relation avec le D^r^ Villars, auteur de la *Flore du Dauphiné,* qui le distingua ; et, le voyant indécis sur le choix d'une carrière, lui conseilla la médecine, et l'emmena à Grenoble. Dans l'école dite de Chirurgie (1787-90), il apprit l'anatomie sous le père Ovide, dont les talents avaient fait la réputation de cette chaire. Il suivait les hôpitaux militaires sous la direction de Villars, médecin en chef. Il passa la fin de 1790, 1791 et une partie de 1792 à Turin, où il complèta ses études médicales, prit le grade de *prodocteur* (licencié) le 22 juillet 1791, et celui de docteur en physique et en médecine, le 1^er^ mai 1792. Pendant toutes ses études, le modeste gain de ses répétitions fut sa principale ressource.

A Turin, sa valeur fut appréciée par le docteur Balbis, nommé, à la Restauration, professeur de botanique à Lyon par le docteur Bellardi Louis, dont il sut gagner l'amitié. Dans son appendice *ad floram pedemontanam,* ce botaniste le nomme plusieurs fois comme ayant découvert des plantes nouvelles, et rend témoignage des matériaux qu'il

lui a fournis. Il lui dédie le *lichen Dufresnii*, et ajoute : « Reperiit D. clarissimus Dufresne apud Turrim in Sabaudiâ... *Obs.* species videtur distincta, cujus nomen cl. inventori dicavi in grati animi testimonium » (page 80 de l'éd. de Turin, Briolus, 1792). Plus bas, au *lichen aurantiacus,* on lit : « Supra lapides Augustæ Taurinorum detexit Dufresne. necnon in Sabaudiæ rupibus. » A la page 57 : « *Lichen lactans.* Nascitur suprà cortices arborum in Sabaudiâ observante D. Dufresne, med. doct. et optimo cl. Villarii discipulo, cui debeo plures præsertium ex cryptogamicis cives, quas industrius vir apud Faucunates et in variis montibus Sabaudiæ legit, mihique humanissime communicavit. » Il lui attribue aussi la découverte du *lichen scruposus,* du *lichen oderii,* venant de Chamonix, du *boletus inversus*...

Dufresne se fixa à La Tour pour y exercer la médecine. S'occupant d'agriculture, il introduisit la pomme de terre dans son pays, y propagea l'élevage des mérinos. Il fut nommé agent national du district de Cluses, directeur de l'usine à fer de Servoz qui fournissait des armes blanches aux armées françaises.

Accusé de détournement par Simon, prêtre réfractaire, il fut emmené à Paris; tous ses papiers furent brûlés. Il fut jugé et reconnu innocent par la Convention, qui envoya le vrai coupable Simon à l'échafaud.

Il utilisa son séjour à Paris en étudiant les arse-

naux, hôpitaux, etc. Un permis du Conseil des anciens et du Comité de salut public lui facilita en outre l'étude de la fabrication des poudres.

Il revint ensuite dans son pays, où il épousa en 1799 Péronne Berthet, dont il eut le Dr Louis, et Léandre, juge de paix à St-Jeoires, marié à la sœur de l'ingénieur Sommeiller et mort en 1880.

A la chute des Jacobins, il donna sa démission de Préfet du Mont-Blanc, et n'accepta plus aucune charge politique. En 1812, sur la proposition du Préfet du Léman, il fut nommé, par le Gouvernement impérial, médecin des épidémies pour tout le district de Bonneville à Cluses. Il suffit à cette lourde tâche pendant l'épidémie typhoïde qui sévit cette année-là dans ce pays presque sans voies de communication. Mais, le 14 novembre 1813, il reçut la mort en sauvant la vie de l'un de ses domestiques, écrasé par un tonneau.

Nota. Ces documents biographiques m'ont été communiqués par un de ses neveux, Dufresne-Sommeiller.

Pierre Dufresne a publié : « Mémoires sur les avantages d'une nouvelle espèce de froment de mars, ou tremois, cultivé dès quelques années à Viuz. » Chambéry, chez Dufour, in-8°.

Voir Grillet, III, 297 et Mont-Réal, p. 8 du 2e cahier (4 f° 70). Grillet ni Mont-Réal ne donnent son prénom : Grillet écrit : « Agent national *provisoire* », et attribue à la mort de Robespierre sa libération.

Dulaurens. (On écrit aussi en deux mots Du Laurens, et d'autres Laurent.)

Voici toute une illustre famille médicale, dont le berceau fut savoyard, dont Bonino et Malacarne ne disent rien, que Trompeo (p. 27) fait naître « à Nice ou à Chambéry », dont Grillet dit un mot (t. II, p. 191), mais que les Recueils biographiques et bibliographiques français ont honorablement mentionnée et qui fait l'objet de la charmante monographie de Charles de Ribbe : *Une famille au XVI^e^ siècle* (Paris, 1867). Cette monographie fut signalée à l'Académie de Savoie pour son mérite intrinsèque et surtout pour l'origine savoyarde de la famille Dulaurens, par T. Chapperon, à son retour d'un voyage à Paris; les renseignements qu'on trouvera ici sont la substance de la note qu'il lut à l'Académie (t. X, p. xlii de la 2^e^ série), ainsi que de l'appendice ajouté par Ch. de Ribbe sur André Dulaurens, dans la 3^e^ édition (1879, p. 199 à 209).

Le chef de la famille, Louys Dulaurens, naquit à Pignet près Chambéry, fut fait docteur en médecine à Paris, pratiqua à Tarascon, puis à Arles, où il mourut le jour de Noël en 1574, âgé de 63 ans. Il avait épousé en 1553 Louise de Castellan, sœur d'Honoré de Castellan, professeur à Montpellier et médecin de Charles IX.

Il en eut plusieurs enfants, dont la venue ainsi que l'histoire du foyer paternel ont été suave-

ment retracés par sa fille dans ce précieux *livre de famille,* retrouvé et édité par Ch. de Ribbe.

André Dulaurens, le plus célèbre de ses fils, celui que Trompéo fait naître à Nice ou à Chambéry, naquit à Tarascon le 9 décembre 1558. Professeur à l'Université de Montpellier, il en devint chancelier.

Il remit sa chaire à Ranchin, tandis qu'il accompagnait la duchesse d'Uzès à Paris. Henri IV l'y consulta et l'y retint en qualité de son 1er médecin. Le roi le combla, ainsi que les siens, des témoignages de sa reconnaissance, donna à son frère Gaspard l'abbaye de Sénanque, à son frère Honoré l'archevêché d'Embrun, et celui d'Arles à un autre de ses frères du nom de Gaspard, comme l'abbé de Sénanque.

La biographie d'André est au tome Ier du *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence et du comtat de Venaissin.* Ses œuvres sont énumérées dans l'*Encyclopédie des sciences médicales* (1840). Le *Dictionnaire des sciences médicales de* 1820 lui consacre une page.

Charles-Baptiste, autre fils de Louys, né à Tarascon le 21 septembre 1555, mourut jeune encore, mais déjà 1er médecin d'Arles en 1588.

Richard, fils aussi de Louys, exerça la médecine à Lyon, puis à Arles.

Dumaz Jules, de Chambéry, petit-fils de Dumas le conventionel, reçu docteur de Paris le 20 mars

1872, fut adjoint aux hôpitaux de Chambéry par délibération administrative.

Ayant demandé qu'une salle fut mise à sa disposition pour y opérer et traiter ses ophtalmiques pauvres, et que la survivance du titulaire lui fut garantie, il vit ces deux demandes écartées par l'Administration, sur l'opposition du chirurgien en chef. Dès lors, il s'appliqua activement à la pratique de son art, et spécialement à la chirurgie oculaire. Chargé en 1880 de la protection des enfants assistés pour le canton de la Motte-Servolex, il accepta, en novembre de la même année, la succession du docteur Joseph Carret, relevé de ses fonctions de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry.

Ses publications médicales sont :

1872. Thèse inaugurale sur « l'oblitération artérielle des membres par ambolie et par thrombose ». Paris, chez O. Petit, imp. Magny.

« Hygiène des touristes ».

1874. Le chapitre des effets physiologiques dans la « Monographie des Eaux de Challes », publiée par la Société médicale de Chambéry.

1874. Le 4e « Bulletin de la Société médicale de Chambéry » (1859-74), à titre de Secrétaire de cette Société.

1875. « Hygiène de la vue, » p. 509 à 559 des *Mém. de l'Acad. de Savoie* (t. IV de la 3e série, avec 9 figures).

Même année. « Considérations sur l'opération de la cataracte ». Chambéry.

1877. « Les troubles de la vision et le service militaire ». (Voir *Bulletin de la Soc. de médecine* de Chambéry, p. 1 à 51.) Ce Bulletin contient de lui diverses autres communications.

1879. « Relevé des principales opérations chirurgicales pratiquées par le Dr Dumaz, dans sa clientèle ». Mémoire présenté à la Société de médecine de Chambéry. (Imp. Ménard, 115 p. in-8°).

On lit dans son discours présidentiel, comme maire, à la distribution des prix aux Ecoles laïques, en août 1876, dans les journaux de cette date :

Dumaz est membre de la Soriété médicale de Chambéry ; de l'Association des médecins du département; correspondant de l'Acad. de Savoie.

Dumaz fut successivement conseiller municipal et maire de Chambéry. Il est depuis deux ans médecin-directeur de l'hospice des Aliénés de Dijon (Côte-d'Or).

Dumont Etienne *(alias* Montanus, Montius), sous ces noms et avec les prénoms d'Etienne, de Jérôme, de Sébastien, on cite trois auteurs très féconds dont la copieuse biographie par Mont-Réal (ms I, 14 et II, 44), par Bonino (I, 175), par Malacarne (255), se confond un peu entre les uns et les autres, entre Sébastien le père et Jérôme son fils. — Ces biographes les font naître en Savoie, tandis que le *Dict. des sciences médicales*

de 1828, Haller, Larousse, placent le berceau de cette famille à Rieux, en Languedoc.

L'origine savoyarde est adoptée par Eloi, Champier, Burnier *(Soc. d'arch.* VI, 454), René, Moreau, « De sectione venæ in pleuritide », Grillet (II, 72).

Leurs publications les placent dans la fin du XV^e^ siècle et le commencement du XVI^e^.

Du Pasquier, soit Pasquier, dit Dubois, chirurgien au Bourget-du-Lac, en 1809.

A cette époque, le D^r^ Grossy, qui n'était pas encore marié, envoie, pour accoucher la fille Véronique Vullier. Elle met au monde un enfant qui est baptisé comme fils du D^r^ Grossy. (Voir Grossy.)

Dupont-Vieux, chirurgien de marine, puis médecin à Thônes, a été conseiller général du département de la Haute-Savoie, décédé en décembre 1887.

Duret, chirurgien à Annecy, y tient boutique, rue Sainte-Claire, en 167..

Dussaix Jean-François-Félix, fils de Pierre-Georges et de Joséphine Ducrest, né à Bonneville le 10 mai 1802 ; D. M. T. le 28 décembre 1832. Thèse latine : « De Peritonœo et de Hydrothorace. »

Le D^r^ Dussaix suivit, à Paris, en 1734, 1735 et 1736 la clinique du D^r^ Récamier, à l'Hôtel-Dieu, et les cours d'accouchement des docteurs Capu-

ron et Paul Dubois, qui, tous, lui remirent des certificats élogieux. Il a professé la médecine à Thônes, au Châtelard et à Annecy où il est décédé le 29 mai 1883.

Dyonisius de Lyra (*alias* de Lyria, *alias* de Leris), médecin de la ville de Chambéry. Ses honoraires furent portés, le 2 mars 1406, à 80 fl., soit le double de ceux de son prédécesseur, « vu le sens et l'habileté de ce physicien. » (Menabrea, *Histoire de Chambéry.* T. Chapperon, *Chambéry au XIV^e^ siècle,* page 231-2.)

E

Emery François, né à Aiguebelle, d'un père intelligent et actif, qui fut successivement cultivateur à Bonvillard, puis vétérinaire, et enfin notaire.

Emery pratiqua à Aiguebelle de 1860 à 1870; passé à Paris à cette époque, il y est mort en 1876. Il avait été vaccinateur de son canton et conseiller de l'Association départementale.

Empereur César-Constantin, de Sainte-Foy en Tarentaise, a présenté à Paris, en 1876, sa thèse : « Essai sur la nutrition dans l'hystérie ». Marié à la fille du D^r^ Martin, ancien député, il pratique à Bourg-St-Maurice, admis dans l'Association départementale en 1879; ayant publié dans les journaux une narration de l'éboulement du Bec-Rouge et du désastre de Brévières, il obtient une médaille

à propos de ce sinistre. Conseiller d'arrondissement, etc., il pousse à la laïcisation des écoles.

Mmembre de la Commission pour la publication des œuvres de Trésal.

F

Fabri Honoré. (Il y a eu des médecins de ce nom à Aime et à Moûtiers).

On a de lui : « Pulvis peruviana, febrifugus vendicatus », publié à Rome en 1655, sous le pseudonyme d'*Antimus Konygius*. « Tractatus duo... posterior de homine ». Paris, 1666. « Synopsis optica ». Lyon, 1667.

La biographie Michaud prétend qu'il enseigna la circulation avant Harvey. Larousse lui consacre une quinzaine de lignes, et signale son titre de grand pénitencier de Rome. Le *Dictionnaire des sciences médicales* (1820).

Falcoz Jean-Baptiste, né à Saint-Jean de Maurienne, mort en mai 1824, a été vaccinateur et conseiller communal.

Fallon. (Voir Fattoud.)

Fantin Jean-Louis, figure en 1792-3 comme chirurgien du régiment de Maurienne, sous les ordres du chirurgien-major Lyonne, à l'état-major de la compagnie Colonnelle. (Voir la biographie de Lyonne et la brochure du marquis Tredicini : *Un régiment provincial de Savoie*, page 68.)

Fantoni Jean-Baptiste, né en 1675 à Turin, a écrit sur les Eaux minérales « De aquis gratianis, vulgò d'Aix dictis » ; et : « De aquis maurianensibus ad fanum S. Genesii et Statiellis ». Ces deux dissertations, insérées dans ses *Opuscula* (p. 202, 282), sont adressées à J.-P. Lancisi, en septembre et décembre 1718. Elles sont très élogieusement citées par Bonino (*op. cit.* v, II, p. 83 à 108) ; elles sont mentionnées aussi par Michaud (biog.) et Larousse. Malacarne le qualifie de *celebratissimo*.

Fattoud François, né à Planaise, mort à Montmélian le 14 février 1817, à 72 ans.

Le *Dictionnaire des chirurgiens français,* page 363, lui consacre la mention suivante sous le nom altéré de *Fallond :* « 56 ans, chirurgien de la Faculté de Turin en 1787, depuis 15 ans à Montmélian. — *Nota.* Le citoyen Fallond a été reçu, en 1771 à Bordeaux, chirurgien de la marine pour les voyages au long cours ; les citoyens Delor et Dubruel, chirurgiens-majors de l'amirauté, et Navarre, lieutenant-général, ont signé son diplôme. » Fattoud passa plusieurs années dans les Indes-Orientales.

Fauché-Decorvey, de Grenoble, fermier des Eaux de Brides, par cession du bail Moret, dès le 26 juillet 1847, à publié à Nice, en 1846 : « Eau minérale de Brides ; saison de 1845, par le Dr....., médecin-inspecteur. »

Favre Jean-Claude, né à Annecy en mai 1778,

médecin-vétérinaire de la République et du canton de Genève, mort à Hyères le 15 février 1845. Elève de l'Ecole vétérinaire de Lyon, il y suivit les cliniques de l'Hôtel-Dieu. Vétérinaire du département du Mont-Blanc, la chute de l'Empire le renvoya à Genève où il professa en 1827-28 un cours d'hygiène vétérinaire, qui fut publié par la classe d'agriculture. Plusieurs de ses ouvrages ont été couronnés ; l'Académie de médecine de Paris le nomma correspondant en 1835. (Biographie de 8 pages in-8°, sans date, par J.-L. Hénon, à Lyon, chez Nigon.)

Favre Jean, né à Giez. Il vint se fixer à Faverges en revenant de Paris, en décembre 1813, mort le 27 août 1865 à Faverges.

Favre Hyacinthe, fils du précédent, docteur de Turin le 18 juillet 1849, pratique à Faverges.

Cette famille est distincte de celle du célèbre vétérinaire d'Annecy.

Ferragus, docteur-chirurgien à Chambéry, y signe, le 17 mars 1684, la requête pour un Collège des médecins et, en 1683, une réponse de ce collège à Copponey.

Ferrières (Jean de), d'Avignon, *alias :* Joannus de Feyria, médecin de la ville de Chambéry en 1411 (Menabrea, *Hist. de Chambéry),* à raison de 40 florins par an. (Chapperon, *Chambéry au XIV^e^ siècle,* p. 231.)

Feyge Joseph, né à Megève en Faucigny, docteur de Turin le 4 août 1849, a pratiqué à Chamonix de juin 1856 à janvier 1860, puis à la Chambre en Maurienne, où il est devenu médecin-vaccinateur le 1er avril 1863, et conseiller de son arrondissement ; protecteur de l'enfance en 1880.

Le nom des Feyge du Faucigny s'est orthographié *Fége, Feige*, mais jamais *Feigoz* comme ceux de Saint-Jean d'Arves, ni *Fesge* comme pour ceux d'Aiguebelle. C'est à cette dernière famille qu'appartient un Fesge, conseiller général en l'an XIII, ainsi qu'un notaire Fesge, dont l'existence nous avait été relevée par l'examen, dans la collection céramique de M. Martin-Franklin à la Calamine, Chambéry, d'une *gourde commémorative,* que les anciens Maurienais se faisaient fabriquer et peindre à Nevers, et qui a longtemps passé pour un spécimen fort recherché des amateurs de la faïencerie de Saint-Jean de Maurienne. Cette gourde, en terre épaisse, polychrome, de 40 centimètres de hauteur, portant sur une face le saint Jean avec sa croix et son mouton, et sur l'autre un scribe, debout, sa plume à la main, sous le porche de sa maison, peut passer pour un type caractéristique de cette céramique. Les anses sont figurées par deux têtes de bélier. Il porte en exergue : « Jean-Baptiste. Fesge *(un mot effacé)* en Savoie, notaire royal : 1718. » Il est à rapprocher de celle que possède le Dr Dénarié, et que nous mentionnerons au nom du chirurgien *Gallians* et de celle de la collection Vuillermet, à Saint-Jean.

Fleuret Louis-Philibert, né à Annecy en 1800 et y est décédé le 13 janvier 1861, d. m. c. de Turin, a exercé momentanément à Brides en 1830, prit son examen d'*exercent* le 29 décembre 1834, fut médecin sanitaire en 1858.

A publié : « Biographie de François Calloud » *(Société florimontane,* 8 mai 1856.)

« Médecine légale pratique, considérée dans ses rapports avec la législation actuelle des Etats sardes, ouvrage particulièrement destiné aux médecins et aux avocats ». Annecy, A. Burdet, 1842, de VI et 335 pages in-8°.

« Epidémie du choléra à Annecy en 1854 » *(Association florimontane,* 1855, p. 233-42).

Voir Caffe, 1861, p. 42, qui donne par erreur le 15 janvier pour date de sa mort, et le *Courrier des Alpes* de 1861, n° 16.

Fleury Joseph, fils de Mamert, né à Saint-Amour en Bourgogne (Jura), d. m. m. le 24 mai 1747, puis de Turin, se fixe à Chambéry, où en juin 1749 il épouse M^lle^ Péronne Lard, cette jeune personne dont Rousseau a dit dans ses *Confessions* : « qu'elle aurait été la plus belle fille qu'il eût jamais vue s'il y avait quelque véritable beauté sans vie et sans âme » ; fut nommé le 20 novembre 1752 proto-médecin de Savoie, en remplacement du D^r^ Grossy.

Publia en 1778 une petite brochure intitulée : *Lettre sur la vertu des eaux ferrugineuses de la*

Boisse; sans nom de lieu ni d'imprimeur ; mort à Chambéry le 27 octobre 1781.

Fleury Alphonse, d. m. t. le 30 juillet 1860, médecin à Annemasse.

Flocquet (Noble Jean-François), médecin du Duc en 1599 (Chapperon).

Fodéré François-Emmanuel, né à Saint-Jean de Maurienne le 8 janvier 1764, mort à Strasbourg le 4 février 1835.

Nous n'avons pas à reproduire ici la vie de notre illustre compatriote, « père de la médecine légale ». Elle a été esquissée ou détaillée bien des fois. (Voir Grillet, I, 217 et III, 287, qui a imprimé parfois « Foderet » ; Michaud ; Ducroz de Sixt, Paris, 1845 ; M. P. M. Marseille, 1843 ; Larousse ; un article nécrologique au *Journal de Savoie,* 1835, par le Dr Mottard, et la *Notice historique* du même, en 31 pages in-8°, chez Puthod, à Chambéry, en 1843 ; *Société d'archéologie* de Maurienne, IV, 390 ; le discours du Dr Arella, à l'inauguration de son monument, p. 126 du *Giornale della Società medica di Torino,* n° de septembre 1846 ; le discours de rentrée de l'avocat général Bloch à la Cour d'appel de Chambéry, le 4 novembre 1879, et celui de l'avocat général Gabet, à Monaco, le 18 octobre 1880, etc.

Notre Académie de Savoie a de lui (vol. VII de la 1re série, p. 13) : « Recherches toxicologiques médicales et pharmaceutiques sur la grande ciguë ».

La Société linnéenne de Leipzig lui a dédié la *Foderea*. Le *Courrier de Savoie* a publié de lui une « Lettre » inédite, le 16 octobre 1864. Son « Voyage aux Alpes-Maritimes », resté, si nous ne nous trompons, manuscrit, lui fut volé. (*Messager de Nice*, 21 décembre 1860.)

Fodéré obtint au concours et à l'unanimité, malgré sa nationalité et sa religion, à 50 ans, la chaire de médecine légale de Strasbourg. Il écrivit jusqu'à son *dernier jour*, et mourut à 71 ans, ne laissant à ses dix enfants d'autre fortune que sa réputation impérissable de savant. Il avait épousé en 93 la fille du Dr Moullard, médecin de l'Hôtel-Dieu de Marseille, et cette union avait été bénie pendant la terreur dans la cave de son beau-père.

Elève du Collège des Provinces à Turin, il avait pris ses grades dans cette Université le 12 avril 1787. Le cimetière de Sainte-Hélène garde sa tombe à Strasbourg.

Fodéré, fils aîné du professeur François, était médecin cantonal en Alsace lors de l'invasion prusienne de 1870, et, pour rester fidèle à la France, a accepté alors une judicature de paix à Combles (Somme).

Fodéré Marie-Adrien, fils cadet du professeur, né à Strasbourg le 29 juin 1816, y prit sont doctorat le 19 février 1842. Sa thèse était sur « les fonctions de la moelle épinière; il l'avait composée à l'hôpital civil où il était interne.

Passé à Paris dès son diplôme, il y a été successivement médecin du 5e dispensaire de la Société philanthropique, du bureau de bienfaisance, d'une crèche et d'un asile, de la Société des sauveteurs médaillés, de celle des instituteurs et institutrices, de l'œuvre de saint François-Xavier. Aide-major dans la garde nationale en 1848, médecin suppléant à la garde de Paris durant le choléra de 1849 et la guerre de Crimée; il a obtenu cinq médailles.

Fodéré Barnabé, D. M. P. le 14 décembre 1869, lauréat de l'Ecole préparatoire de Grenoble pour 1863-64, est né à Bessans, berceau de la famille des Fodéré.

Il a pratiqué quelques années à Saint-Jean de Maurienne; puis, vers 1878, il est devenu médecin de la Compagnie du tunnel du Saint-Gothard.

Fois, médecin cubiculaire de S. A. R. le comte de Maurienne, durant l'émigration révolutionnaire de la Cour à Sassari. (Trompeo, page 7.)

Folliet Antoine, d'Aix-les-Bains, docteur de Paris en 1878. Sa thèse est sur « la fièvre intermittente chez les enfants en bas âge ».

Folliet Gaspard, d'Evian, D. M. T. le 18 décembre 1850, il délaisse bientôt la médecine pour la floriculture et les affaires publiques, maire en 1860, et conseiller général.

Fontaine J., docteur de Paris, ancien chef de clinique de Sichel, a pratiqué successivement à

Arpajon, à Orléans, s'y est marié, et s'est fixé ensuite à Paris, doit être né ou originaire savoyard.

Fontaine Joseph-Auguste, d. m. p. 31 août 1861, revenu d'abord à Bonneville, est retourné ensuite à Paris, où il a pris la direction dans l'établissement d'air comprimé de Chateaudun.

Fontaine Julien, de Conflans, d. m. t., avait pris son exercat le 29 mai 1835, et pratiqué à St-Pierre d'Albigny où il est mort.

Fontanel Joseph-François fils d'Henry, né à Vangy-Saint-Germain en Semine, province du Genevois, d'une famille ancienne et honorée, était officier de santé à l'armée d'Italie, sous le citoyen Guérin, dans la division du général Bertrand, lorsque l'administration centrale du Mont-Blanc, par arrêté du 20 thermidor an V, lui octroya une place gratuite à l'Ecole de chirurgie de Montpellier. Dès le 28 pluviôse an VII, « d'Hypocrate MMCL, Joseph Fontanel « è loco Sancti Germani in partitione dictâ *de l'Eman* », était agrégé à la Société de médecine de Montpellier; et le 28 vendémiaire an VII, à l'âge de 29 ans, il obtenait son diplôme de docteur en médecine. Toutefois, sa thèse « Essai sur la contagion », figure à la collection de l'an VIII, et avait été présentée le 9 floréal. Il paraît que l'intervalle, entre cette présentation et son diplôme, avait été rempli par un nouveau rappel aux armées.

Cette thèse était dédiée à F. V''' Ginestons; car,

Fontanel, par son éducation excellente, ses goûts aristocratiques et ses opinions politiques et religieuses, avait obtenu, dès ses années universitaires, l'amitié des nobles familles de Ginestons, de Montlor, etc., de même que plus tard, rentré dans son pays, nous le voyons lié de particulière affection avec les évêques Bigex et Rendu, avec le Dr Martin aîné (de St-Rambert), avec le Dr Berlioz, de Lyon.

Sa première étape de médecine civile fut Châtillon-en-Michaille, près de Nantua, mais il passa bientôt au Blanc, chef-lieu d'arrondissement sur la Creuse (Bas-Berry). C'est là, que de 1807 à 1823, s'écoula la plus brillante partie de sa carrière, honoré de la confiance des de Marans, des de La Rochetalon, de Boisman, de Lamirault St-Hilaire, de Chatenet de la Trémouille, ainsi que des autorités locales, le député de Bondy, le sous-préfet, le maire.....

Il s'y était conquis, surtout comme accoucheur, une brillante réputation; et, pour renoncer aux avantages qu'il y avait trouvés, il fallut des circonstances tout intimes et personnelles qui le ramenèrent d'abord à la Balme de Sillingy, puis à Cernaz, hameau de St-Germain, son pays natal, près de Seyssel, et enfin à Usinens, où il mourut après avoir charmé jusqu'à sa mort ses déceptions et sa solitude par le culte des vieilles amitiés, et aussi, disons-le, par la dive bouteille.

On sait que Jean-Marie Fontanel, licencié de

Sorbonne, y professa la philosophie au Collège des Irlandais, Anglais et Ecossais réunis. L'avocat Fontanel, frère du Dr Joseph-François, avait mérité à Lyon, une juste réputation ainsi que son autre frère, notaire à Carouge, et père de Dr Adolphe Fontanel, maire de cette ville, et membre du Grand Conseil.

Un quatrième frère, avocat à St-Julien, s'y distingua aussi et maria une de ses filles à M. Pissard, député de la Haute-Savoie en 1860. Par ses sœurs, mariées l'une au Dr Lacombe, l'autre à M. Vincent, Fontanel, était allié aux familles médicales des Tissot, des Albert, des Dupraz.

Fontanel Adolphe, neveu de Joseph-François, né à Régny, où s'établit la branche dont est sorti Burnier-Fontanel. Il prit son doctorat à Paris en 1843, après avoir vécu plus de dix années au quartier latin, au n° 156 de la célèbre rue St-Jacques.

Très répandu comme praticien, il se laissa envahir par la politique, devint maire de Carouge, puis membre du Grand Conseil de Genève; et, dans des postes que sa qualité de catholique lui rendait plus difficile qu'à un autre, ne laissa pas que de rendre de nombreux services à ses coreligionaires.

Il est mort en 1879.

Forestier. Trois médecins de ce nom appartiennent à cette famille qui a illustré Aix dans les armées de l'Empire.

Son berceau est Amancy, d'où le premier de la dynastie, Antoine, chamoiseur, vint à Aix vers 1700.

Le docteur Jean-Jacques, né le 20 mars 1780, mort le 22 juillet 1846, présenta sa thèse doctorale à Montpellier en 1808, « sur la fièvre traumatique, dans les armées. » Comme les deux généraux ses frères, il avait, avant de revenir se fixer à Aix, pris part aux guerres de la République et avait été médecin en chef de l'Hôpital militaire français à Séville, où il mérita la croix de la Légion d'honneur.

Auguste, son fils, prit son doctorat à Turin le 24 juillet 1843, fit partie comme son père du service de santé militaire en France.

Fixé à Aix, il y résuma sa pratique et celle de son père dans le « Conseiller du Baigneur » ou Etude pratique sur les vertus des Eaux d'Aix », publiées en 1857, 303 p. in-8°, à Chambéry, chez Pouchet.

Empruntant au Dr Constant Despines son heureuse idée des *Indicateurs*, inaugurés en 1853; Forestier en a donné de 1868 à 1876 plusieurs éditions singulièrement usuelles, sous le titre spécial de *Vade-mecum*. Il a publié en outre quelques pamphlets et un journal : « La Saison d'Aix », qui a paru de 1876 à 1879. (Voir notre *Bibl. aixienne.*)

Forestier Henry, fils d'Auguste, petit fils de Jacques, né comme eux à Aix, externe aux hôpi-

taux de Lyon par le concours d'octobre 1880, après une première année d'études ; admis comme élève du corps de santé militaire au concours de 1882.

Forno Joseph, né en Piémont aux environs d'Asti, attaché d'abord comme médecin militaire au régiment de Coni, passa en 1844 à l'hôpital divisionnaire de Chambéry. Il y prit sa retraite vers 1850, à l'époque où une loi nouvelle imposait le double doctorat en médecine et en chirurgie à tous les membres du corps de santé miltaire sarde, et s'y maria. Il dut reprendre ses fonctions dans l'armée lors de la guerre de 1848, mais tomba malade à Vallegio, en août, peu après l'ouverture de la campagne. Il est mort à Chambéry le 20 février 1862, à l'âge de 60 ans.

Voir quelques lignes dans le *Journal de Caffe,* 1862, p. 111, et dans le second Bulletin de la *Société médicale* de Chambéry, page 4.

François Joseph-Marie-Louis-Ferdinand, né à Aix le 16 avril 1806, docteur de Paris en 1832, naturalisé français le 6 novembre 1833, rédacteur en chef et propriétaire de la *Revue indépendante* de 1842 à 1848.

La biographie de notre compatriote, plus connu comme littérateur, comme disciple de S^{t}-Simon et prisonnier politique, que comme médecin, a été donnée au *Siècle* par Carnot, et reproduite avec de nombreuses additions par son ami, le D^{r} Caffe, aux

pages 558-60 de son *Journal* (20 décembre 1868), ainsi qu'au numéro du 15 décembre du *Courrier des Alpes*.

Francoz Félix-Aimé, de Trévignin, d'une ancienne et honorable famille de propriétaires-cultivateurs, à l'un desquels on doit la vulgarisation en Savoie de l'utilité de la feuille de frêne comme fourrage.

Thèse doctorale à Paris, le 25 juin 1873 : « Essai sur la dyagnostic et le traitement de l'hépatite et des abcès du foie » (imp. Parent). Il avait fait ses études professionnelles à Lyon, où il avait été interne des hôpitaux. Fixé à son retour de Paris à Annecy, il s'est agrégé à l'Association départementale, adjoint au maire 1885-88.

Frandin Charles, de Chambéry, mort avant la fin de ses études commencées à Turin en 1829 et continuées à Chambéry, où il suivait en 1830 les cours de deuxième année.

Froment. Deux chirurgiens de ce nom ont pratiqué à Aix, leur pays natal, et y sont morts : l'un, Michel, le 21 février 1664, à 96 ans ; l'autre, Etienne, le 18 février 1697. Ce dernier avait épousé, le 14 juin 1686, Marie Bertrand, tandis qu'une sœur de Michel (Claudine) avait été mariée en 1638 au chirurgien Léonard Bertrand, chef d'une autre dynastie médicale aixienne.

Fusier François, né à Maltaverne, comme le Dr Duclos, son prédécesseur à la direction de l'Asile

des aliénés, auquel il succéda en 1852, avait pris ses grades à Turin le 6 juillet 1850.

L'administration a publié ses « Etudes médicales faites dans les Asiles de France, d'Allemagne et de Suisse, sur les dispositions d'intérieur d'un Asile d'aliénés » (Chambéry, 1855, 70 p. in-4°.) ; ainsi que ses « Comptes rendus médicaux de 1861 et de 1862 sur l'Asile de Bassens ». Le second rempli 44 pages in-4°.

L'Asile de Bassens, soit son médecin-directeur en chef, a obtenu la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878.

Le Dr Fusier, membre correspondant de l'Académie de Savoie, a été élu effectif le 3 avril 1879. Chevalier des saints Maurice et Lazare et de la Légion d'honneur.

Fusier Marie, fils aîné du précédent, 1er interne à l'Asile de Bassens.

G

Gabet (un médecin), signe à Chambéry en 1686 la Réponse du Collège des médecins à Coponay. Ce devait être un des aïeux de dom Gabet, abbé du Mont-Cenis, qui opéra (sans diplôme, mais *par grâce d'Etat)* les jambes de Napoléon Ier, menacées de congélation le 19 avril 1805, et en eut, pour prix de son opération, le décret daté d'Alexandrie, le 11 floréal an xiii, pour l'agrandissement de l'Hospice du Mont-Cenis. (Voir *Histoire de dom Gabet,* par Lse Françoz. Lyon, 1879, p. 118 à 133.)

Gaillard Victor, né à Sallenôve, sous-aide-major à l'armée d'Italie, D. M. P. en 1864. Sa thèse « sur l'Hematose » est mentionnée par F. Rabut, dans son *Bulletin bibl. de Savoie,* de l'année 1864.

C'est sans doute lui qui, revenu en Savoie, se fixa à Annecy. Il s'est agrégé en 1882 à l'Association des médecins de la Haute-Savoie.

Gaillard Michel-Benjamin, né à Sallanches le 2 août 1806, D. M. P., décoré de la Légion d'honneur pour soins donnés aux blessés de juillet 1830, il vint s'établir à St-Marcellin (Isère) en 1833. Il y fut successivement médecin-adjoint des Hospices en 1845, et médecin titulaire en 1848, médecin des prisons, des épidémies, des pompiers, membre du Comité d'hygiène.

Il se noya en 1873, en se baignant, malgré son âge avancé, dans le torrent de la Bourne, près de St-Nazaire-en-Royan.

Voir pages 66, 67 des *Annales de la Société de médecine et de pharmacie de l'Isère,* année 1873.

Gaillard César, d'Aix-les-Bains, D. M. T. le 31 juillet 1850, *cum laude.* Remarquablement doué, et malgré ces brillantes études universitaires et quelques premiers succès pratiques où apparaissait son tact médical, Gaillard, dénué du savoir-faire plus important dans la médecine thermale que le savoir, abandonne peu à peu la profession pour se consacrer entièrement, et avec des fruits remarquables, à l'administration de sa fortune et

à l'éducation de ses fils, qu'il conduisit jusqu'à la rhétorique.

Membre actif des sociétés médicales d'Aix et de Chambéry, il leur a pourtant donné : « Note clinique sur l'action des Eaux d'Aix dans le traitement des phlegmonies chroniques des articulations, suivie de l'exposition d'un cas remarquable de gangrène multiple » (Chambéry, Puthod, 1855, 32 p. in-8°), et « Recherches cliniques sur l'action des Eaux d'Aix dans le traitement des paralysies » (Aix, Bachet, 1861, 32 p. in-8°).

Ces notes montrent, par leur allure bien différente de la légèreté ordinaire des publications hydro-médicales, ce qu'eût été Gaillard en pratique professionnelle.

D'autres communications au *Courrier d'Aix*, au *Courrier des Alpes*, témoignent du citoyen indépendant, de l'administrateur consciencieux. (Voir notre *Bibl. aixienne.)*

Gaillard a été trésorier du Comice agricole d'Aix presque dès sa fondation, et n'a pas résigné cette fonction lorsque les mauvais procédés du préfet Saysset-Schneider motivèrent, en 1881, la démission collective du bureau du Comice.

Galbin *(alias* Galbinus, Guerbin), allemand, médecin appointé de la ville de Chambéry vers 1426, avec Jacob. (Ménabréa, *Hist. de Chambéry.)*

Gallais Marie-Pierre-Léopold, d. m. p. le 19 février 1867, exerce à Bonneville.

Gallet Jean-Claude, officier de santé de la Faculté de Lyon, le 20 avril 1875, exerce à Rumilly.

Galley Claude, né à Annecy le 13 septembre 1774 (ou 1776?), 19e et dernier fils de Jean-Michel Galley et de Anne-Françoise Amblet, figure en frimaire an VII parmi les officiers de santé de l'Armée du Nord; fut naturalisé le 28 juillet 1819. (Albrier, aux Mémoires de la *Soc. d'archéologie* de Savoie, t. XV, p. 366.)

Gallians... sur une gourde en faïence, teintée de deux bleus et un jaune, avec une Bellone et des emblèmes chirurgicaux, propriété du Dr Gaspard Dénarié, et analogue aux faïences commémoratives que nos Mauriennais demandaient, dans la première moitié du XVIIIe siècle, aux fabriques de Nevers, on lit en exergue : « M. Gallins . cerrugiens . assinas . du . régiment . de Charantais. 1730. »

Nous ne savons si ce Gallians appartenait aux familles savoyardes de ce nom. Bonino (p. 267 de son 2e volume) cite un « J.-B. Galliani, médecin piémontais, auteur de Réflexions sur le travail d'Ignace Monti. Gênes, 1764. »

Les archives du ministère de la guerre éclairciraient le point; mais on sait que leur accès n'est pas facile.

Galliard Jean-Marie, D. M. T. le 1er juillet 1830, né à Serrières en Chautagne en 1806, d'une fa-

mille de propriétaires, mort le 18 mai 1882, Gaillard n'a jamais quitté le foyer paternel, y a exercé 52 ans les fonctions municipales et 25 ans celles de maire, outre sa profession.

Sa nécrologie est aux pages 13, 15 du Bulletin de l'*Association des médecins du département.*

Galiardi *(alias* Galiandi) Petrus. 1357. « Capellanus et physicus Domini. » (Th. Chapperon.)

Envoyé au chevalier Aymard de Clermont par le comte de Savoie, son cousin, pour le soigner. M. François Rabut a trouvé cette note aux archives de la Côte-d'Or. (Lettres datées de Rossillon, 11 septembre 1353. Comptes de la châtellenie de Saint-Martin, 1353-55.)

Ganivet Jean, de Cruseilles, commença ses études médicales à Chambéry, y suivait en 1830 les cours de la 3e année et s'y montrait exact. Il entra, nous ne savons avec quel diplôme, au corps sanitaire espagnol de dom Pedro, puis quitta la trousse chirurgicale pour les épaulettes de capitaine dans la même armée.

Gantin Georges, de Vallières, près de Rumilly, d. m. m. le 30 nivose an xii, revint pratiquer à Rumilly où il est mort plus que septuagénaire le 26 octobre 1844. Etait beau-frère de Frédéric Girod, qui suivra à son rang alphabétique.

Garcin. Voir Grillet, I, 342, d'après lequel Garcin publia vers 1720 : « Lettres sur l'usage des Eaux d'Aix en Savoie, pour guérir les rhumatis-

mes », par le Dr Garcin, de la Société de médecine de Londres.

D'après Fantoni, ce célèbre médecin *neocomensis* a inséré, dans le *Mercure helvétique,* deux autres lettres ou dissertations sur les Eaux d'Aix, et Fantoni ajoute : « Is naturam et vires aquarum diligentius quam nemo unquam persecutus est... De reumatismo, difficili sanè morbo et diuturno, quam efficaciter sanare valent hœc baluca, satis docte et perite disseruit. »

Garin Maurice, de Faverges, d. m. t., prit son *exeat* le 6 décembre 1834, mourut vers 1850, dans son pays natal, après y avoir acquis certaine considération.

Garin figure comme exerçant à Moûtiers en l'an xiii. *(Annuaire?)*

Garnier François, né à Montriond, d. m. t. le 9 juillet 1857 *(alias* 1837 ?), y pratique.

Gasca G., médecin italien, venu en France au moment de la guerre de 1870, a fait la campagne en qualité d'aide-major dans un régiment d'artillerie affecté à une batterie de mitrailleuse.

Après la guerre, il s'est fixé à la Motte-Servolex, ensuite d'une autorisation ministérielle; il a pratiqué la vaccination pendant 12 ans, il en a été révoqué en 1887 à cause de sa nationalité. Médecin de la compagnie des sapeurs-pompiers pendant 12 ans, alors qu'elle existait, et de la brigade de gendarmerie pendant 18 ans, ses services ont toujours

été gratuits. Aujourd'hui, il est médecin du pensionnat des Frères et du dispensaire Costa.

Gascoz André, « chirurgien, bourgeois de Moûtiers, » signe, le 7 janvier 1650, à un acte Bruel notaire.

Un autre Gascoz (François, aussi maître chirurgien et bourgeois de Moûtiers, paraît à un en acte 1680.

Gassilloud François, de Seyssel, où il a pratiqué toute sa vie et a été longtemps maire, y est mort le 15 décembre 1879, à l'âge du siècle. Il était docteur-médecin de Montpellier, en date du 30 août 1830. La nécrologie de ce confrère bien méritant a été donnée par le Dr Callies au Bulletin de 1880 de l'*Association de la Haute-Savoie* (pages 20 à 22).

Gassilloud Antoine, frère du précédent, né comme lui à Seyssel, ex-interne des hôpitaux de Lyon, docteur en médecine à Montpellier le 15 mai (*alias* juin?) 1829, y présenta comme thèse : « Aperçu physiologique et hygiénique sur la femme en couche ». Il avait antérieurement pris à Turin, en 1838, un diplôme de médecin, chirurgien et maître accoucheur, et s'est fait remarquer à Chambéry par sa pratique habile et heureuse en cette dernière spécialité.

Retiré ensuite à sa campagne du Bourget-du-Lac, il a continué, malgré son âge et une fracture de la jambe, d'y pratiquer en sa verte vieillesse, se baignant encore dans le lac en 1882.

Gavard Hyacinthe, né à Montmélian en 1753, mort à Paris en 1802, où il était devenu l'élève favori et l'ami du célèbre anatomiste Desault. Chose à remarquer : notre illustre compatriote fut refoulé à Paris après avoir été refusé au concours pour l'admission au Collège des Provinces de Turin, de même que Dupanloup fut renvoyé à Paris du grand Séminaire de Chambéry.

La biographie de Gavard serait bien pour nous tenter; mais elle a été publiée un peu partout. Bonino lui consacre les pages 493-95 de son 2e volume, et nous apprend qu'il avait étudié trois ans la pharmacie à Chambéry, sous le chimiste Pierre Boisset ; qu'entré dans la pharmacie navale militaire, il fut durant six mois prisonnier de l'Angleterre, et professa à l'Ecole de Mars à Paris, etc.

Jourdan (*Biog. méd.* Paris. 1821) s'étonne de sa mort presque ignorée... La *Bibl. Michaud* lui consacre trois colonnes fort élogieuses sous la signature de Chamberet. Larousse le classe parmi les anatomistes les plus distingués du XVIIIe siècle. Le *Dictionnaire des sciences médicales* (1820) n'accorde pas moins d'une page et demie « à cet anatomiste célèbre, à ce professeur charmant. » Grillet reproduit (aux pages 220 de son Ier volume et 129 du IIIe) une note qui se lit aux ms Mont-Réal et qui aurait été fournie à Grillet par l'abbé Nicolle de la Place et C.-M. Pillet. Feller donne une dizaine de lignes à l'anatomiste célèbre, au professeur couru.

Membre de la Société de médecine de Paris et de Marseille, de la Société des Allobroges de Paris, où il proposait en 1791 d'ouvrir un comité d'instruction pour les ramoneurs; médecin au quartier de santé de l'Ecole de Mars, où il essaya la méthode spéciale d'enseignement. Gavard a publié un grand nombre d'ouvrages. Le Dr Brunier a résumé les biographies données sur lui dans la *Biog. méd.* et le *Dict. historique;* le manuscrit de Brunier, déposé aux archives de notre Société médicale, sous le n° 156, a été analysé sommairement à la page 110 du *Bulletin* de 1859 de cette Société, qui possède quelques-uns de ses ouvrages.

Après avoir débuté par quelques communications à divers recueils :

1° « Fracture de la clavicule et sa luxation scapulaire; bandage nouveau. » *(Journal de méd. chir. et pharm.,* 1787, LXX-445.)

2° « Ligature d'un polype uterin. » *(Ibidem,* LXXII-259.)

3° « Pince à gaine. » *(Ibidem,* LXXIII, 76.)

4° « Emplâtre de cantharides dans les commotions du cerveau. » *(Ibidem,* LVXXVIII, 1791 et *Journal de Dessault,* I, 177.)

Gavard a publié ses œuvres magistrales :

5° « Traité d'ostéologie selon Dessault. » Paris, 1791, in-8°; 2e édition, 1795.

6° « Méthode pour apprendre en même temps

à écrire sous la dictée et lire, à l'usage des écoles primaires. » Paris, an III; 100 p. in-8°.

7° « Traité de myologie selon Dussault. » Paris, an IV, in-8°. Il y a une 2e édition.

8° « Traité de splanchnologie. » Paris, an IX, 582, p. in-8°. Il y a une 2e et une 3e édition.

Gavard Joseph Marie, de Viuz-en-Sallaz, docteur en droit et en médecine; correspondant de l'Académie de Turin le 1er février 1784; sous-préfet à Bonneville en 1807. (V. Grillet, I, 217 et III, 446.)

Gavard Alexandre, de Viuz-en-Sallaz, D. M. T. le 21 juillet 1854.

Gavet Jacques. Les notes Mont-Réal disent : né à Rumilly en 1674, étudiant en médecine à Montpellier, gradué à Avignon où ses thèses furent présidées (1694) par le célèbre M. Delafont, exerçait à Chambéry. Ses ouvrages, où l'on voit une foule d'observations curieuses et des connaissances étendues, sont : 1° « *Nova febris idea*, seu novæ conjecturæ physicæ circà febris naturam, quibus prœmittitur simplex et brevis explicatio motûs, fermentationis, generationis animantium, materiæ et motûs sanguinis, motûs cordis et arteriarum, tandemque secretionis humorum. » Genève, Semptibus societatis, 1700, in-8° (V. Manget, *Bibl. méd.*, I, 2, 1731.); 2° *Traité de la peste* ou « Conjecture physique sur sa nature et ses causes. » Lyon, 1722, chez Bruyset, in-12. Dédié à

S. E. le comte de Sales des Lances, gouverneur de Savoie.

Grillet ajoute à ces deux ouvrages un troisième *Traité des fièvres,* in-8° ; Genève, 1700 ; mais il ne fait sans doute ici que traduire le vrai titre : « Nova febris... » (Voir Bonino, I, 451-452.)

Gavillet François-Joseph, de Marcellaz, D. M. T. le 2 juillet 1839 ; maire de Marcellaz, conseiller d'arrondissement en 1860, décédé vers 1878.

Son fils, médecin aussi, a pratiqué à Fillinges et a prédécédé à son père.

Gay François-Laurent, né à Taninges le 27 octobre 1768, officier de santé par certificat de la préfecture du 15 messidor an XI ; a pratiqué à Rivière-Anverse près de Taninges. Marié à Chambéry à M^lle^ Henriette Pomel, le 7 août 1811, y est mort le 16 décembre 1844.

Gay Marie-Prosper, chirurgien, né à Chilly-les-Frangy le 30 juin 1775, maire de Musinens (Ain), naturalisé le 26 décembre 1821. (Albrier, *Soc. sav.*, XV, 379.)

Genon médecin, léguait à l'hospice de Charité de Chambéry 200 livres, par acte du 28 août 1714, Michal notaire. (De Travernay, *Hospice de Chambéry*, p. 105.)

Nous ignorons son lieu de naissance.

Genoud Pierre-François, D. M. P. le 19 août 1863, pratique à Thonon, son pays natal.

Genoud Pierre-Marie, de Douvaine, d. m. t. le 6 février 1836, pratique à Douvaine; est « Roi des Chevaliers-Tireurs de Thonon en 1848. » L'Association des médecins de la Haute-Savoie lui fait octroyer en 1880 une rente viagère de 300 francs, qui est portée à 400 francs en 1881.

Geoffroy Philibert, de Thonon, d. m. t. le 26 février 1827, médecin des prisons, vaccinateur; mort le 4 août 1875.

George Claude, né le 16 mai 1637 à Chambéry, mort le 30 septembre 1681, sans enfants. Son père, Aimé, est le premier de ce nom, et cette famille avait, dès 1574, droit à rentes et fiefs nobles. Claude avait pour frère le jésuite Louis; son testament est du 16 mai 1690, et celui de son Aimé est du 7 avril 1665.

George François, neveu de Claude, d. m., né à Chambéry, faubourg Maché ; marié à Aymée Poucillon le 6 février 1679.

Signe au Collège des médecins de Chambéry, en 1684 et encore en 1686 (contre le laboratoire Copponay); y succède, le 12 avril 1886, à Ch. Audé, en qualité de procureur-syndic. Copponay, *Très humble remontrance*, page 23, attribue sa mort survenue le 12 février 1699, à l'abus des saignées.

George avait légué à la Charité, le 17 septembre 1681, sept mille florins pour doter annuelle-

ment une fille pauvre. (Travernay, *Hospices de Chambéry*, p. 102.)

George Hyacinthe, médecin à Chambéry en 1732. Il habitait une maison Derrière-les-Murs.

Gervinus (Galbinus? Guerbier?) V. Cruse.

Gex Marc-Samuel-Charles, naquit à Chambéry le 28 décembre 1803. Son père, Jean-Marc était de La Sarraz, canton de Vaud ; commissaire des guerres sous le Ier Empire, et plus tard pourvoyeur de l'armée des Alpes ; il est mort en 1811 à Chambéry, où l'avait fixé son mariage avec Mlle Rose Gaillard, propriétaire de l'Ecu de France, au faubourg Montmélian.

Marc Gex, son fils, commença ses études médicales à Chambéry, sous MM. Rey, Guilland, etc., et passa ensuite à Turin. S'étant rendu en 1825 à Lyon, il fut l'élève et le commensal de Richard, de Nancy, et fit deux années d'internat dans son service de la Maternité. Il exerça les mêmes fonctions aux hôpitaux de Strasbourg pendant une troisième année, et en repartit à la fin de 1829 pour aller demander ses grades à Turin.

Mais s'étant fait renvoyer de cette Université pour je ne sais quel acte d'indiscipline, il en repartit une seconde fois sans diplôme ; se maria à Chambéry avec Mlle Clapasson, et obtint utérieurement en France le titre d'officier de santé.

C'est avec ce demi-diplôme que cet homme remarquablement doué par l'esprit et par le cœur,

lauréat des concours de Lyon, mais dénué de cette pondération nécessaire à assurer le succès des plus brillantes qualités, exerça pendant 38 ans la médecine à la Chapelle-Blanche, prodiguant à toutes les populations voisines ses soins gratuits, accrus encore de remèdes et de secours. Il mourut le 7 juin 1873, dans sa belle propriété de Villard-Léger, et eut des funérailles en rapport avec les services rendus par l'affluence et l'intensité des regrets.

Sa fille, Amélie Gex, poète distingué, s'est attachée à reproduire dans notre patois savoyard les scènes et les légendes de notre vie rurale. Elle a obtenu, en 1881, le prix de poésie de l'Académie de Savoie, pour son poème remarquable : *Histoire d'une âme.*

Gigot de Villefaigne (Jean-Nicolas), né au Mans (Sarthe) le 6 octobre 1747. Il avait marié sa fille à un M. Moreau, acquéreur du château de St-Innocent, près d'Aix. Gigot acheta de son gendre ce château et s'y fixa dès lors; il a pratiqué la médecine en Savoie de 1803 à 1826, date de sa mort.

Gigot avait commencé ses études médicales à Angers, puis vint les continuer à Paris en 1768. En 1770, il fut un des vingt élèves admis à l'école pratique. Très estimé de ses professeurs, il fut associé libre de l'Académie royale de médecine. En 1771, il entra comme chirurgien-major au régiment d'Orléans-cavalerie et suivi le régiment jusqu'en 1792. Il fut gradué docteur-médecin à

Besançon le 14 juin 1779. Le 1er juin 1792, il fut envoyé à l'armée des Alpes. Le 1er germinal an IV, il est nommé chirurgien en chef à l'hôpital de Dunkerque et l'an IX à l'hôpital militaire d'Amiens.

Mis à la retraite en 1803, il vint se fixer à Saint-Innocent où il pratiqua la médecine comme œuvre de bienfaisance.

Gilbert (Maître), physicien d'Agnès de Faucigny; il est témoin de cette dame en mai 1262. (Saint-Genis, *Hist. de Savoie*, III, p. 446.)

Ginet Jacques, né à Rumilly en 1694, D. C. T. en 1731; chirurgien-major du régiment de Tarentaise en 1733, puis, en 1736 et jusqu'en 1772, du régiment de la Reine, qu'il ne quitta que pour prendre sa retraite. Il mourut subitement à Suse en 1775, et Bonino (II, 179) soupçonne, d'après le comte de Loche, qu'il fut empoisonné par son domestique comme il se disposait à revenir en Savoie dans sa famille.

Ginet Pierre, fils de Jacques, né à Rumilly vers 1721, syndic de Rumilly en 1791.

Ginet Louis-François, né à Sales, près Rumilly, en 1788, D. M. P. le 6 juillet 1815, sur présentation de thèse traitant des « Moyens hygiéniques propres à prévenir la phtisie héréditaire ou constitutionnelle. » (*Alias*, 19 octobre 1815.)

Il pratiquait à Rumilly où il s'allia à la fille de Jacqueline d'Humilly de Mortairy, née d'Asnières de Gantellet.

Vice-président de l'Association de la Haute-Savoie, il a sa nécrologie aux pages 13-14 du Bulletin de 1881. Mort à Rumilly le 21 mars 1881. Il a été longtemps syndic de Rumilly, puis maire et conseiller général.

Girin Jean-François, qui figure à l'*Annuaire* comme pratiquant à Beaufort en 1882, en était reparti dès 1881, dégoûté par les petites tracasseries locales, et n'y a eu de successeur qu'à la fin de 1882. Il était du Jura.

Girod Antoine, chirurgien à Aix, mort en 1656, avait épousé une Duboys qui prédécéda en 1650, dont le corps fut retrouvé « intact » à sa sépulture. (Livre de raison Domenget, et ms T. Chapperon.)

Il eut un fils du même prénom, qui mourut en 1685.

Girod Etienne-Auguste, issu d'un Nicolas Girod, qui fit fortune en Amérique à la fin du XVIII^e^ siècle, a été diplômé à Paris le 8 juillet 1869. C'est lui, croyons-nous, qui présenta à l'Académie, le 2 janvier 1877, un mémoire sur « l'Affaissement de la trachée après la trachéotomie. » Au surplus, il s'est bientôt retiré de la pratique qu'il avait entreprise à Annecy.

Girod Joseph-Frédéric, de Rumilly, d. m. t. le 30 mars 1830, exerça le 20 décembre 1834, fils de Victor-François ; maire de Rumilly, conseiller général (Voir Caffe, 1868, p. 526), membre du conseil d'hygiène, vice-président de l'Association

en 1881, à la mort du nonagénaire Ginet. Décédé à Rumilly le 9 mai 1883.

Girod Louis, né à Bons, exerce à Cluses; agrégé à l'Association de la Haute-Savoie en 1882.

Giroud Pierre, né à Montmélian, y est mort le 5 février 1830. Il avait été chirurgien-major dans les armées françaises; licencié en 1815, il se retira dans sa famille. Il a laissé une réputation d'habile chirurgien « antè pocula. »

Gonthier Barthélemy-Philippe, de Chambéry, élève du Collège des Provinces à Turin, où il prend, le 18 février 1822, son double diplôme de médecine et de chirurgie. Mort à Chambéry en 1828, correspondant de la Société médicale pratique de Paris.

Voir *Réflexions médicales et philosophiques* du Dr François Guilland. Chambéry, 1829.

Gordon, chirurgien de la ville de Chambéry, examina au fort de Miolans, le 10 janvier 1717, la Muratore stygmatisée, la Coré, et la Ribollet enceinte et stygmatisée : « les stygmates ne donnaient ni sang, ni douleur. »

Voir *Miolan, prison d'Etat,* par Dufour et Rabut, p. 196-7.

Gotteland Pierre, né à Barberaz le 6 octobre 1796, diplômé le 18 juin 1818, mort à Chambéry le 19 décembre 1875. Vice-conservateur, puis conservateur du vaccin pour le duché de Savoie,

il perdit ce poste à l'annexion, n'obtint pas de retraite et n'en réclama pas. Membre de la municipalité de Chambéry, il y attacha son nom à la réglementation de la prostitution. Fondateur et administrateur de la Caisse d'épargne, administrateur des hospices, il se montra partout assidu et dévoué.

Voir sa nécrologie au *Bulletin de la Société médicale de Chambéry* (1877).

Gouriet (un) figure à l'*Annuaire* de l'an XIII comme officier de santé à Chambéry. C'est, paraît-il, une altération du nom de Gouvert, bien que celui-ci figure au même Annuaire, comme docteur.

Gouttry Claude-Joseph, à Flumet, non diplômé, exerçait en vertu d'un certificat de la préfecture de Bonneville, sous date du 10 messidor an XI.

Gouvert Antoine, de Saint-Paul-sur-Yenne, soutint sa thèse le 29 nivôse an X : « Essai médico-chirurgical sur les anévrismes en général. » (Montpellier, 40 p. in-4°, imp. Izard et Ricard.) Elle était dédiée à Daquin.

Il s'établit à Chambéry vers l'an XIII, après avoir séjourné à Paris, où il s'éprit vivement de Bichat, et devança, dans son admiration pour ce génie, la réaction en sa faveur qui ne devait s'opérer que de nos jours par les travaux de Schopenhauër et de Claude Bernard. Ce dernier a eu le tort de ne pas imiter le discernement du maître parmi les forces vivantes et les forces chimiques. (Voir Paul Janet, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1880.)

Doué d'une grande activité physique et morale, aussi infatigable écrivain que chasseur, il fit partie de la municipalité de 1826 à 1840, et fut archiviste de la ville en 1826 ; membre de la Junte provinciale de statistique, médecin des hôpitaux, membre de toutes les administrations, de la Chambre de commerce et d'agriculture, vice-président de l'Académie, à laquelle il donnait ses communications agronomiques, vénérable de la loge des *Amis réunis*, etc.

Indépendamment de son « Traitement contre le choléra morbus mis à la portée de tout le monde, mémoire transmis aux conseils de charité et autres administrations de bienfaisance *(sic)* du duché de Savoie, par le Conseil général de charité. » (19 p. in-8°, Chambéry, imp. du Gouvernement.) Gouvert a alimenté toute la Ire série des *Mémoires de l'Académie de Savoie :*

« Précis historique de l'introduction et de la propagation de la vaccine en Savoie » (I, 196).

« Constitution agricole et médicale de la Savoie » en 1825 (II, 1), 1826 (III, 1), 1827 (IV, 27), 1828 (V, 15), 1829 (V, 56), 1830 (V, 96), 1831 (VI, 17).

« Mémoire et observations sur les engagements squirreux des seins et des testicules » (II, 285).

« Utilité de la saignée, préjugés trop répandus contre elle en Savoie » (IV, 89).

J'ai souvent entendu mon père raconter qu'atteint d'une fièvre bilieuse en 1815, il fut sauvé de

la saignée que voulait lui imposer Gouvert par le veto énergique et sauveur du Dr Daquin.

« Unité de la science de l'homme envisagé comme objet de l'art de guérir » (V, 206).

« Des marais en Savoie sous le rapport de l'hygiène » (VI, 49).

« Topographie médicale de la vallée de Chambéry au lac du Bourget, et particulièrement de la Motte-Servolex » (VI, 114).

« Rapport sur le mémoire du professeur Buniva, touchant la doctrine homéopathique » (VII, 39).

« Mortalité hivernale des nouveaux-nés » (VIII, 167).

« Fièvres intermittentes catarrhales *(grippe)* à Chambéry en 1837 » (IX, 101).

Gouvert est mort à Chambéry le 22 mars 1842. Voir sa nécrologie à la Chambre d'agriculture et de commerce, vol. VI, p. LXXXV. Voir aussi l'Introduction du XIe vol. de l'Académie, page LII et le Compte rendu de 1846, page C.

Gouviat , officier de santé à Chambéry *(Annuaire* de l'an XIII). Ce nom, comme celui de Gouriet, paraît avoir été imprimé par Gouvert.

Grossy François, né à Châteaufort en Chautagne vers 1680, était médecin du roi Victor-Amédée II, lorsque celui-ci fut arrêté à Montcalier par les ordres de son fils Charles-Emmanuel III. Il revint à Chambéry où il fut le médecin de Mme de Warens, de Claude Anet et de Rousseau. Il avait

épousé Mlle Bonnaventure Nycollin, dont il n'eut qu'une fille, Françoise-Hyéronime, mariée en août 1736 à Joseph Rey, bourgeois de Chambéry, capitaine au régiment de Tarentaise. Dans son testament Mme Rey légua la bibliothèque de son père à celui de ses enfants qui se ferait médecin.

Le docteur Grossy avait eu un fils naturel d'une servante de son frère Jean-Claude Grossy, procureur du roi à Belley. Ce fils prénommé Etienne lui intenta un procès pour obtenir des aliments. Le docteur contesta sa paternité et obtint d'abord gain de cause, mais le fils réussit à prouver plus tard que son père avait suborné des témoins ; le procès fut revisé et le docteur condamné à servir une pension de 150 livres. Il quitta alors Chambéry et paraît s'être retiré à Massigneu en Bugey. Il y mourut le 18 octobre 1752. A Chambéry, il était séparé de sa femme et habitait le deuxième étage de la maison du sénateur Dichat « au bas des Royales Prisons. »

Guilland Jean-François, né au Châtelard en Bauges, père de Louis Guilland et d'un second fils, prêtre et mort jeune, D. M. M., a publié sa thèse l'an v de la République (1797) : « De l'influence des climats sur les tempéraments, dissertation présentée à l'Ecole de santé de Montpellier et soutenue le... fructidor an v. » Montpellier, Izard et Ricard, in-8° de 60 pages. Dédiée au citoyen Joseph Despines.

Jean-François Guilland exerçait à Chambéry où

il était proto-médecin de la Savoie, médecin de la maison du roi de Sardaigne, médecin de l'Hôtel-Dieu et des hospices de la ville et professeur de l'Ecole de médecine de Chambéry.

En 1828, il a publié, n'étant alors que médecin de LL. AA. le prince et la princesse de Carignan en Savoie : « Quelques réflexions médicales et philosophiques » 1828, Platet, in-8° de 24 pages. Il écrivait aussi dans le *Journal de Savoie*.

Guilland Jean, petit-fils du précédent, fils aîné de Louis, d. m. p., exerce à Aix-les-Bains.

H

Hebert François était, en 1737, à Chambéry, chirurgien-major du régiment de Chablais.

Hybord M.-C., d. m. m., né aux Allues (Tarentaise) vers 1775, mort en 1824; sa biographie a été écrite par Antony Luyrard (Moûtiers, 1855).

Créateur de l'établissement des bains de Brides en 1818, le docteur Hybord exerça à Moûtiers et à Brides. Il était patriote et charitable. Pendant la disette de 1815-1816, on l'a vu sortir, dans la soirée, chargé d'un sac de blé qu'il portait lui-même aux familles pauvres. (Voir Caffe, 1868, p. 528.)

Son fils Henri, docteur-médecin de Montpellier, a pratiqué dans le département de Seine-et-Oise, mort à Meung (Loiret) en avril 1883.

Son petit-fils Paul mort à Meung en 1874, à 31 ans, a publié : « Etudes critiques sur la mé-

thode d'Esmarch. » (Archives générales de médecine, décembre 1873.)

« Des calculs de la vessie chez la femme et les petites filles. » Thèse passée le 21 février 1873.

J

Jacques, de Montcalier, physicien de la comtesse de Savoie en 1322. (Ménabréa, *Histoire de Chambéry.*)

Jean (maître Jean), Mauriennais, physicien et archiâtre de Savoie, signe, dit Guichenon, au testament de Sibille de Baugé, comtesse de Savoie, femme d'Amé V, morte en 1296. » (Voir Bonino, I, 18.)

Sa signature se lit aussi en 1288, comme témoin, dans un acte passé au Bourget, entre le comte de Savoie et certain Gilet de Briord. Il était à cette époque médecin de la ville de Chambéry. (Th. Chapperon, p. 225 et 231, notes ms.)

Joegnoz Joseph-Marie, « non diplômé, certificat délivré par le sous-préfet de Bonneville le 27 floréal an xi » (à Sixt).

Joyre Claude, 1700, « chirurgien de Son Altesse. » (T. C.)

Juvin Jean-Antoine, à Yenne, l'an xiii.

L

Lachat Michel, né à Cruseilles, d. m. t. en 1836 ? a exercé dès son retour de Turin à Ferney-Voltaire, où il est mort le 4 décembre 1870.

Lachenal (Werner de), professeur de botanique à Bâle, où il naquit en 1736 et mourut en 1800, est tenu d'origine savoyarde par les Delachenal de Savoie.

Un article inséré au 27 mars 1854, ou 1855, sous les initiales J. M. (Dr Michaud), soutient l'origine savoyarde de la famille de Werner éteinte en 1851 en la personne de Frédéric, neveu de Werner, professeur de philosophie positive à Bâle.

C'est à ce titre que la bibliothèque de notre Société médicale de Chambéry reçut, le 4 août 1854, de Jules Delachenal, étudiant en médecine : « Obs. bot. méd... Basiliæ », 26 novembre 1776, par Wernerus de « Lachenal, physicæ et medicinæ doctor ».

Le *Dict. des Scien. méd.* ne le mentionne pas ; mais Larousse lui consacre cinq lignes et Michaud dix.

Lachenal, d'Annecy, a un article de six colonnes dans l'*Union savoisienne* du 25 février 1883.

Lacombe Joseph-Hélène, de Seyssel, où il est mort d'apoplexie en 1851, avait subi sa thèse à Paris en 1830 : « Essai sur l'autorité dans ses applications aux sciences médicales (Didot).

Lacombe Anthelme, fils de Joseph-Hélène et de Mlle Fontanel, à Seyssel, d. m. p. 1868 : « Du traitement de la fièvre typhoïde », 5 août 1868, Paris, imp. Parent. De famille deux fois médicale par

son père et par sa mère, il a épousé la fille du docteur Dagand.

Agrégé généreusement aux deux Associations de la Savoie et de l'Ain, il joint l'agronomie à la médecine.

Laffin Jean-Frédéric, à Sallanches, d. m. p., 17 juillet 1876.

Lagnet-Fleury Alphonse, d. m. p. le 6 août 1860, pratique à Annemasse, figure à l'Association sous le nom de *Fleury*.

Lagrange Pierre, de Chambéry, *archiâtre* du comte Boniface en 1253, le plus ancien des 182 titulaires. Il reçut dans sa maison, le 4 juillet 1250, le comte Boniface de Savoie et le comte Thomas, de Maurienne, lorsqu'ils confirmèrent au Prieuré du Bourget la donation de levée du sel à Chambéry, accordée le 12 décembre 1249. (Bonino, I, 12.)

C'est le même qui est désigné parfois simplement : Pierre du Bourget.

Laissus Jean-Alexis, né en 1802, d. m. t. le 9 mai 1828, vice-proto-médecin pour la province de Tarentaise, médecin directeur des eaux de Brides-la-Perrière.

Son *Manuel du baigneur* a eu deux éditions.

Laissus Camille fils de Jean-Alexis, né à Moûtiers en novembre 1835, d. m. t. le 9 juin 1859. Membre correspondant de la Société de méd. de

Lyon (1862), de la Société d'hydrol. de Paris (1863), de l'Académie de Savoie (1880), correspondant de l'Académie méd. de Turin, lauréat à ce titre de l'Académie de médecine de Paris, avec rappel de médaille d'argent en 1878, conseiller général.

Médecin inspecteur de Brides et Salins, il n'a conservé que l'inspection de Salins de 1880, où la place fut dédoublée en faveur du Dr Philbert.

A publié :

« Mémoire sur les eaux thermales de Brides. » (*Société d'hydrol.*, 1860.)

« Les eaux thermales de Brides en 1860-61 ». Moûtiers.

« Etude médicale sur les eaux thermales purgatives de Brides, suivie de considérations sur les eaux minérales de Salins ». 1863.

« Notice historique, physique, chimique et médicale sur les eaux thermales chlorurées de Salins ». Paris, J.-B. Baillière, 1860.

« Notice sur les eaux minérales de Tarentaise, lecture à la Sorbonne ». 1876.

« Eau de mer thermale de Salins ». Paris, J.-B. Baillière, 1877.

« Notice sur les eaux thermales de Bonneval ». 1879.

« De l'emploi combiné des eaux de Brides et de Salins dans les affections utérines chroniques ». Paris, J.-B. Baillière, 1880. (62 p. in-8°.)

« Stations médicales de montagnes en Tarentaise ». *(Journal de Brides et Salins*, 1883.)

Lamayrolla (Me Gaspard), médecin de la ville de Chambéry en 1430-31, à 100 florins. (T. Chapperon, *Chambéry au XIVe siècle*, p. 233.)

Landre Nicolas, chirurgien à Aix en 1745.

Laquin Michel, médecin du comte Amédée, « reçoit 200 livres d'or du comte et de la comtesse, père et mère du comte. (Lettre datée de Péroges, le 18 juillet 1394. Châtellenie de Rossillon et Ordonnaz. Comptes de 1393-95 aux archives de la Côte-d'Or.)

Lard Jacques, né à Chambéry le 15 mai 1737, de Jean-François et de Marie Beauregard, mort le 3 mars 1788 (T. C.). L'un de ses fils, Jacques, timonier de l'*Indomptable*, mourut à Port-au-Prince le 6 ventôse an vi. L'*Annuaire* de 1776 le porte comme médecin des Hospices, rue Juiverie. Fleury le cite dans sa brochure sur les eaux de la Boisse, en 1778, page 20. On le voit recevant un legs de 200 livres du docteur Pierre Gollier, par testament du 16 décembre 1769.

J.-J. Rousseau était un habitué de la maison Lard

Lassalle Prosper-Antoine, à Seyssel, d. m. m. 14 décembre 1869. Sa thèse, soutenue à Montpellier le 23 avril 1869, est : « Du traitement de la tumeur et de la fistule lacrymales ».

Ses frères exploitent les phosphates calcaires de Desingy.

Lathoud François-Benoît, né au Bourget-du-Lac le 25 octobre 1853, Thèse : « Contribution à l'étude des spasmes traumatiques. (Derenne, 99 pages in-8°.)

Il alla s'établir à Yenne, lors du départ du docteur Naussac, à la fin de 1880, ayant obtenu de la préfecture la part attribuée à ce dernier dans le service des enfants assistés et des vaccinations, que Naussac partageait avec le Dr Delavenay. Lorsque celui-ci mourut, le 7 février 1883, Naussac usant de l'influence politique électorale du maire d'Yenne à la préfecture, obtint que celle-ci rapportât le décret qui répartissait les services sanitaires du canton en deux moitiés égales dans l'intérêt public, non moins que conformément à l'équité et à la bonne confraternité. L'obtention de ce monopole força le Dr Moiroud, d'Yenne, à s'expatrier.

Lavanchy figure comme médecin à Sannoëns dans l'*Annuaire* de 1858.

Léger Charles-François, né à Paris en 1813, mort à Ivry (Seine), docteur de 1841, médecin du Val-de-Grâce, de la Salpétrière et de l'Hôtel-Dieu.

Son nom, ses relations intimes avec Caffe, Terrier et Hybort, nous font lui attribuer une origine savoisienne. (V. Caffe, p. 527 de l'année 1868.)

Legrand Maximin, né en Bourgogne, D. M. P.,

collaborateur de l'*Union médicale* à Paris, pratique à Aix dès l'été de 187., et y devient propriétaire.

Mettant son talent de publiciste au service de notre station, il a achevé de conquérir ses lettres de naturalisation par son noble refus de l'inspectorat vacant en 1880 par la destitution du Dr Vidal. Nommé membre honoraire de notre association, il l'a représentée aux assemblées générales de Paris.

Il a publié, outre ses nombreuses insertions dans la presse médicale, que l'on trouve dans la *Bibl. d'Aix* jusqu'en 1880 : « Aix-les-Bains, Marlioz et leurs environs, Guide médical et pittoresque ». Versailles, chez Cerf, 1871 ; 105 p. in-12.

Leopardi (André de), médecin de Venise, résidant à Belley, reçu par le duc Amé VIII sous sa sauvegarde. Lettres du 24 avril 1425, datées de Lagnieux. (Comptes de la châtellenie de Rossillon et Ordonnaz, 1425-26. Arch. de la Côte-d'Or.)

L'hopital, chirurgien du fort de Miolan jusqu'en 1750. (Dufour et Rabut, *Miolan*, p. 278.)

Lionnet (*alias* Lyonnet) Robert, d'Annecy, professeur de médecine à Valence, a publié :

« Limographia seu : Reconditarum pestis et contagii causarum disquisitio ejusdemque curatio methodica ». Lyon, 1639 ; in-8°. Ce volume rare existait en 1800 à la bibliothèque des hospices d'Annecy et à celle de Viallet, de Chambéry.

« Dissertatio de morbis hereditariis, quâ pro-

batur morbos Ludovici XIII fuisse adventitios, non hereditarios ». Paris, 1646 (ou 1647), in-4°.

Les biographies du *Dictionnaire de médecine* de 1820, font naître Lyonnet au Puy-en-Velay. La peste désola le Velay en 1629-30. Mais Lyonnet, qui fut médecin consultant de Louis XIII, était bien d'Annecy.

Voir Bonino, I, 385. Mont-Réal et Chapperon ms. Hœller *Bibl. pratique,* II, 641).

Lobet (noble Antoine), 1599, « médecin ordinaire ». (T. C.).

Lochon François, de Thonon, né en 1833, D. M. T. le 3 août 1860, mort le 13 avril 1879.

Voir sa nécrologie par Callies, aux pages 14-17 de l'*Association de la Haute-Savoie,* 1879.

Louis de Nice *(alias* de Provence), 1445-74. Juif converti, filleul et médecin du duc Louis de Savoie, directeur des Salines de Tarentaise. (Voir le travail de Dufour et Rabut, *Mémoires de la Soc. sav. d'hist. et d'arch.,* tome XV, p. 5 à 51.)

Louys Pierre, de Chambéry, chirurgien de la Charité à Lyon le 1er avril 1623 : il est le second de la série. (Voir Pelequin, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon,* page 192.)

Luppoz Jean-Jacques, officier de santé, né à Bourg-Saint-Maurice en 1815, a exercé la pharmacie à Aime et à Moûtiers.

Lyonne Philibert, fils de Claude, né à Mont-

mélian, professeur de chirurgie et médecin des hospices de Chambéry, mort à 80 ans, le 3 juillet 1788.

Il professait la chirurgie à Chambéry en 1751. Il avait pris en apprentissage de son art Etienne Rubellin, de Rumilly.

Lyonne *(alias* Lionne) Benoît, fils de Philibert, figure à l'*Annuaire* de 1776, Grande-Rue, à Chambéry, comme chirurgien-major du régiment de Tarentaise. Nous retrouvons ce fidèle sujet au rôle de ce régiment de septembre 1792 à mai 1793, ainsi qu'à sa reconstitution à Suse. (Voir *Un régiment provincial de Savoie,* par le Mis Tredicini, page 64. Genève, chez H. Trembley, 1881, petit in-4° de 300 pages, non mis en vente.)

A publié : « Observations sur la nature et les propriétés des Eaux de la Boisse ». (Imp. Gorrin, 33 pages in-8°, Chambéry.)

Il est né à Chambéry le 18 juin 1743, il est mort le 3 septembre 1803 ; a été chirurgien des hôpitaux et des prisons de Chambéry. Grillet dit qu'il était recommandable par son humanité et son désintéressement.

M

Macé Charles, d. m. p. 1853, ex-médecin de marine, pratique à Aix, durant l'été dès 187., dirige l'*Echo des villes d'eaux,* de concert avec Auguste Parmentier, et rédige le *Journal d'Aix,*

suite de la *Savoie thermale* dès le 7 septembre 1879.

A publié : Medical guide to the Marlioz waters ». (Paris, 1871?) *Traslated by John* ». P. Léonard. (Voir la *Bibl. d'Aix.)*

Magdelain Jacques-Marie, de Sallanches. Après de brillantes études classiques au séminaire faucigneran de Meylan, il fut attaché quelque temps à l'institution célèbre de Sorrèze comme professeur.

En mai 1824, il présentait à Paris sa thèse inaugurale : « Sur l'eau thérapie hydrothérapique préventive », et faisait bientôt après une conférence sur son doctorat à Turin.

Il est mort le 20 mars 1866, à 75 ans. Sa nécrologie est au 27 mars du *Courrier des Alpes,* et page 160 du *Journal de Caffe.*

Magdelain Philibert, fils de Jacques-Marie, suivant les traces studieuses et honorables de son père, fut admis par concours au *Collège des provinces* de Turin, et prit ses grades dans cette Université le 25 juillet 1846.

Magnin Jean-Marie, de la Mure, D. M. T. 1837, mort à Esserts, commune de Reignier, le 19 juin 1871, à 62 ans. Ugines avait été le théâtre de son heureuse et dévouée pratique dès la mort du Dr Salomon en 1843 jusqu'en 1869, où son frère, Mgr Magnin, évêque d'Annecy, voulut qu'à la mort du Dr Chappuis, il s'installât à Monetier-Mornex.

Là, comme à Ugines, il s'oublia et s'usa au service des autres.

Le Dr Mongellaz, son ami intime, a prononcé sur sa tombe quelques paroles reproduites dans l'*Echo du Salève* (25 juin).

Magnin Alexis, d. m. t. le 29 mai 1839, a pratiqué à Saint-Jean de Maurienne où il est mort.

Magnin Thomas, né à Rumilly le 7 octobre 1759, reçu maître en chirurgie à Turin le 11 mars 1783. cinq ans seulement (et non six comme de règle) après son entrée au Collège des provinces en 1779, Il passa ensuite à Paris où, lié avec Doppet et Charles-François Thiébaud, d'Evian, il fonda avec ces deux jeunes confrères une association « pour élever à Turin un traitement du magnétisme animal. » A la suite de cette convention signée le 15 août 1784, Magnin fut envoyé à Turin, y ouvrit, non sans peine, des rapports avec divers personnages influents.

Attaché comme officier de santé de 2e classe à la Légion des Allobroges, il y fit en cette qualité 5 ans, 4 mois et 21 jours de service, y compris trois campagnes, dont celle d'Espagne; et forcé de se retirer pour infirmités, une pension de 800 fr. lui fut liquidée le 17 prairial an vi. Cette pension fut convertie en solde de retraite de 463 fr. par la loi du 28 fructidor an vii (art. 54) et finalement réduite à 270 fr. par billet royal du 19 mars 1817. Il avait été délégué par le Club des Jacobins de

Chambéry pour préparer les communes au vote du 14 octobre 1792. (Voir Dessaix, *Histoire de la réunion de la Savoie à la France,* p. 106-175.)

Il mourut vers 1830, à Grésy-sur-Aix, où il avait épousé la fille du comte de Grésy et Cessens, François-Vincent Carron, veuve en premières noces de noble Joseph-Marie Perret d'Angloz. (Voir de Loche, *Histoire de Grésy,* p. 33.) Celle-ci mourut à Chambéry le 12 septembre 1841, faisant héritier son filleul, le chevalier de Mouxy, dont le gendre, Dr Edouard Revel, a bien voulu nous communiquer les titres et documents qui nous ont permis de rédiger cette notice.

Maigrat Pierre-Marie, né au Villard-de-Beaufort en 1790, soutient à Paris sa thèse : « sur la paralysie en général, le 17 mai 1815 ». Il avait commencé ses études médicales à Lyon, où il fut, croyons-nous, interne de l'Hôtel-Dieu.

Il pratiqua à Albertville, fut vice-proto-médecin pour cette province, fut nommé médecin-directeur de l'hospice des Aliénés du Betton, par délibération administrative du 12 mars 1842; mais sa santé se délabrant, ne prit pas possession de ce poste, bien qu'il l'eût demandé. Il mourut à Albertville le 4 juin 1844.

On lit dans le *Voyage de Topfer à la Grande-Chartreuse,* en 1833, ces lignes sur Maigrat : « C'est un homme aux gros traits, mine allobroge, « air de bon sens et de bonté, qui ennoblit un

« extérieur campagnard.... Cet homme, après « avoir consumé sa fortune aux études sévères, s'in- « quiète fort peu de la recouvrer par la pratique, « recevant le modique salaire des personnes aisées « qui le lui envoient sans que jamais il le récla- « me, et allant venant par la vallée et montagnes « chez les familles indigentes, pour l'amour gra- « tuit du bien et de son art. Aussi le dernier des « paysans le chérit et le vénère. »....

C'est lui, qui, au lendemain de son mariage, rencontrant *matinalement* son confrère Borson sur la place Saint-Léger, lui lançait ces mots souvent répétés depuis : « Enrossé, mon cher! En- « rossé! » Pothey a écrit :

« Tuer mari quelque peu volage
Le lendemain du mariage,
Tuer sa femme à son réveil...
La nuit porte conseil. »

Mailland (Maître Barthélemy), médecin de la ville de Chambéry en 1442, à raison de 50 florins, probablement le dernier de ces titulaires.

(Voir T. Chapperon, *Chambéry au XIV^e siècle* et Ménabréa, *Histoire de Chambéry.)*

Maigre Benoît-Marius-Henry, né à Lyon d'une famille originaire de la Savoie, D. M. P. le 28 janvier 1870, vint s'établir en 1877 à Albertville où il se maria, et où il mourut, à 38 ans, le 19 septembre 1877, membre de l'Association médicale. Sa nécrologie a été donnée par le docteur Ducrest dans le Compte rendu de 1878.

Il a été médecin adjoint, puis médecin titulaire le 9 août 1875 de la maison centrale d'Albertville, membre de l'Académie de la Val-d'Isère. Sa thèse a pour sujet : « Des phénomènes chimiques de la digestion, à propos d'une observation de tumeur du pancréas »; Paris, 1886, in-8° de 40 pages.

Maitral Jacques-Charles, (*alias* Maitrat), médecin à l'Hôpital-sous-Conflans (*Annuaire* de l'an XIII).

Né au Villars-de-Beaufort, il avait prit sa thèse à Montpellier en 1796 : « Essai sur les maladies du pylore, présenté et soutenu le .... thermidor an V » (petit in-8°, que l'on trouve coté 2 fr. 50 dans l'*Ami des livres,* 1865, sous n° 173).

Mallian (maître Claudius de), 1254, bourgeois de Seyssel; « consiliarius et physicus noster vigilavit super nos... » Pension de 100 florins. (T. Chapperon, ms.)

Maniot... l'*Annuaire* de l'an XIII mentionne un chirurgien à l'Hôpital-sous-Conflans, ainsi nommé? N'est-ce point un double emploi de Maitrat?

Manassès, 1466, chirurgien juif. (Voir Dufour et Rabut, *Mémoires de la Société sav. d'hist. et d'arch.,* t. XV, p. 19.)

Manget. Fantoni cite ce médecin parmi les praticiens d'Aix qui, vers 1718, étaient partisans de l'emploi de ces eaux dans la goutte.

C'est peut-être Manget Jean-Jacques, médecin

genevois (1652-1742), qui a compilé divers ouvrages dont la nomenclature est *apud* Larousse (20 lignes et surtout Michaud).

Mansoz Georges, de Chindrieux, commence l'étude de la médecine en 1830, à Chambéry, mais n'a pas continué.

Marcoz Jean-Baptiste, né à Jarrier en Maurienne en 1759, mort à Lyon le 5 novembre 1834. Il avait pris son diplôme de docteur en médecine à Turin, mais se voua exclusivement aux mathématiques et à l'astronomie.

Dès le 27 mars 1790, nous le trouvons déjà membre correspondant de l'Académie des sciences du Turin (Grillet, I, 217). Il avait donc déjà des titres à cette distinction antérieure à l'envoi de ses deux Mémoires : 1° « Linearum rectarum divisio in quolibet partes æquales, per lineas rectas et circulares », et 2° « Des équations dont s'évanouissent deux termes affectés de l'inconnue » (Grillet, II, 288).

Sa bibliographie comprend en outre : 3° « La vraie durée de l'année solaire et du mois lunaire d'Hipparque et de Ptolomée ». Chambéry, Bergoin, 1803; 4° « l'astronomie ancienne discutée dans ses principaux points; illégitimité des tables solaires d'Hipparque avouée par lui-même » (22 pages in-8°, extraites du *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, mai et juin 1827, Paris); 5° « L'astronomie solaire d'Hipparque soumise à

une critique rigoureuse ». Paris, 1828, in-8° ; 6° Astronomie solaire simplifiée ». Paris, 1832, in-8° ; 7° « Erreur des astronomes et des géomètres d'avoir admis l'accélération séculaire de la lune ». Paris, 1833, in-8° ; 8° « Remarques critiques sur l'histoire de l'astronomie ancienne de Delanche ». 1819.

Professeur de mathématique durant cinq années à l'Ecole centrale du Mont-Blanc, député à la Convention et aux Cinq-Cents, sa biographie se retrouve dans Grillet, au *Journal de Savoie* (n° 23 de 1835), aux *Mémoires de l'Académie de Turin*, au IV^e^ vol. de la 1^re^ série de l'*Académie de Savoie*, au 1^er^ août 1883 de l'*Indicateur savoisien* (éloge prononcé par le professeur Evrot) et au 30 décembre 1882 du même journal à propos du buste exposé par Jean Vallet au concours d'Annecy. Aussi, en faisant appel à des documents pour cette biographie, la Chambre des entrepreneurs de Chambéry a montré sa gratitude pour le fondateur du cours de stéréotomie et de dessins linéaires. Son testament date du 26 août 1834.

Marcoz habita trente années une modeste maison, sur le chemin du Petit-Barbaraz, devenue maintenant le « Restaurant-Champêtre.

Sa réputation était inférieure à son réel mérite de savant.

Marge Claude, reçu en 1636 dans la Grande Congrégation des Messieurs, de Chambéry.

Marin Jacques-Ambroise, né à Sallanches le 4 août 1773, chirurgien de 1re classe dans la marine militaire française, naturalisé le 20 décembre 1815 (Albrier, *Soc. archéol. sav.*, XVII, 273), retraité en 1829, mort à Toulon où il s'était marié.

C'est un oncle du Dr Marin Charles-Antoine, docteur en théologie d'Avignon, chanoine et chantre de l'ancienne collégiale de Sallanches, qui fut aumônier du cardinal de Rohan. (Bonnefoy.)

Marin Maximilien, neveu de Jacques-Ambroise, chirurgien de marine de 2e classe, mort jeune encore à Toulon, en 1837.

Marmichon, chirurgien à Chambéry en 1730.

Martel Gaspard, de Menthonnex-sous-Clermont (Mont-Blanc), présentait, le 24 messidor an v, à Montpellier, sa thèse : « Considérations générales sur l'usage de la saignée dans les maladies aiguës ». Elle est dédiée à son frère aîné, et son diplôme est, d'après les archives d'Annecy, du 19 ventôse an x ?

Martin François, chirurgien à Taninges, par certificat du sous-préfet du 15 messidor an xi.

Martin Jules-François, officier de santé de la Faculté de Lyon en date du 21 septembre 1872 (*alias* 21 février 1873), pratique à Saint-Gervais et à Chamonix.

Martin Joseph-Marie, de Bourg-St-Maurice, étudia le droit à Turin deux ans, ne prit pas ses

grades, n'en fut pas moins élu en 1857 député à Turin où il ne parla jamais, et conseiller provincial en 1860.

Son frère, médecin à Aime, avait épousé Mlle Georgine de Montmayeur. Il est mort en 1877.

Martin Joseph, d'Albertville, ex-élève interne à l'asile de Bassens, mort à Albertville à 24 ans, à la veille de son diplôme et au même jour ou expirait Bally, de Verrens-Arvey, le 14 janvier 1877.

Masset, officier de santé à Saint-Pierre d'Albigny (*Annuaire* de l'an XIII).

Massola Sabin-Joseph, né à Chambéry le 10 avril 1824; entré au service militaire le 22 mars 1847, en sa 5me année d'études, en qualité d'élève du corps de santé militaire, il a pris son doctorat à Gênes le 4 mai 1848. Médecin dès lors dans la marine royale, il y était sous-aide le 4 juillet 1852 et aide-major de 2e classe le 1er janvier 1853. Passé à cette date, par permutation, dans l'armée de terre avec le grade de médecin de bataillon de 2e classe, il entrait, au 1er janvier 1855, dans la 1re classe de son grade. Ayant opté à l'annexion pour la France le 11 juin 1860, il était promu au choix médecin-major de 2e classe, et affecté, le 10 août 1861, à l'hôpital militaire de Chambéry. Puis il passa en 1re classe le 23 juillet 1870, et fut, sur sa demande, mis à la retraite le 10 août de la même année.

Il avait fait dans l'Adriatique la campagne de

de 1848-49, deux ans de navigation en paix (1850-1851), la campagne de Crimée (1855-56), et celle d'Italie (1859). Il en apportait la médaille d'Italie de Victor-Emmanuel et celle de la reine d'Angleterre (15 juin 1856), celle de Napoléon III (15 avril 1860); il était chevalier de la Légion d'honneur le 28 décembre 1868 et chevalier de la Couronne d'Italie le 5 mai 1879.

Quant à ses services civils, les voici :

Professeur de pathologie générale à l'Ecole préparatoire de Chambéry du 21 décembre 1856 jusqu'à la suppression de notre Ecole le 11 juin 1860; président de la Société médicale de Chambéry en 1868-69 et en 1876-77; médecin visiteur des prostituées jusqu'à la suppression de ce service par le conseil communal en 1871; inspecteur de l'eau de la Bauche (22 janvier 1878).

Si, avec de tels titres, il demanda et ne put obtenir l'inspection de Challes, c'est bien que ces places ne s'accordent qu'à l'intrigue, et qu'en outre, par deux fois et à deux vacances successives, la jalousie locale préféra la nomination d'un étranger au succès d'un voisin.

Ayant pu nous procurer ces états de services ainsi que ceux du Dr Buthod, nous nous sommes plu à les reproduire comme documents de l'avancement dans le service sanitaire militaire sarde et français.

Outre ses états de services militaires et civils, le Dr Massola présentait à l'appui de sa candida-

ture à l'inspection de Challes les publications suivantes :

1° « De l'ergotine dans la diarrhée et dissenterie épidémiques de l'armée sarde en Orient ». *(Académie de méd. de Paris*, 1856.)

2° « De l'arsenic dans les bronchites chroniques ». *(Société méd. de Chambéry,* 1859, p. 84.)

3° Constitution médicale de 1857-58 ». *(Journal de méd. militaire,* 1858.)

4° « Fracture de la rotule ». *(Ibidem,* 1858.)

5° « Topographie médicale de Chambéry ». *(Conseil méd. de Paris,* 1861.)

6° « Epidémie typhoïde dans la garnison de Chambéry ». *(Journal de méd. militaire,* 1862.)

7° Trois cas de fulguration ». *(Ibidem,* 1864.)

8° « Empoisonnement arsenical, suite de cautérisation dentaire ». *(Ibidem,* 1864.)

9° « Les trochisques Vichet dans la coqueluche ». *(Ibidem,* 1866.)

10° « Thermomètre médical; théorie des vasomoteurs; médication isolante par le collodion élastique ». *(Ibidem*, 1868.)

11° « Observations cliniques aux eaux de Challes, en 1874-77.)

12° « Médecine docitrique de Burgraeve » *(Société méd. de Chambéry*, 1876.)

13° « Nouvelle édition de la Monographie des eaux de Challes », publiée par la *Société méd. de Chambéry.*

Massola Alphonse, fils de Sabin, élève du

Val-de-Grâce, aide-major militaire de la marine, mort au Sénégal de la fièvre jaune le 5 septembre 1878. (Sa nécrologie au *Courrier des Alpes* du 15 octobre 1878.)

Masson Charles-Dominique-César, de Compesières, officier de santé de Paris le 14 brumaire an XI.

Masson Albert-Marie, de Chambéry, D. M. P. 1878. « De la gastro-élytro-tomie ». Thèse dédiée à la mémoire de sa mère et de son oncle « Poupelle », qui l'a fait élever. Paris, Oct. Doin.

Médecin adjoint à l'Hôtel-Dieu de Chambéry le 27 décembre 1878 ; à Saint-François et à la Maternité en septembre 1881 ; membre correspondant de l'Académie de Savoie en 1881 pour son « Etude sur le paludisme aux environs de Chambéry ». (Voir la bibliographie de ce travail au 30 juin 1881 du *Courrier des Alpes* et au 23 juillet de l'*Indicateur savoisien,* et le travail lui-même au volume des *Mémoires de l'Académie.*)

Matthey (et non Maffei, comme ont imprimé les *Annuaires*), médecin à Saint-Gervais en 1831.

Mathieu (Maître), médecin de Pierre II (le Petit-Charlemagne), à Belley en 1268. (Trompeo, page 28 de ses *Archiatri,* etc.)

Mauclerc Hippolyte, quoique s'étant beaucoup évertué à faire bruit de sa personnalité, n'a pas les honneurs d'une biographie ni dans Larousse, ni dans Michaud. Nous ne recomposons les princi-

pales étapes de sa vie agitée qu'au moyen d'un « Mémoire justificatif du citoyen Mauclerc, chirurgien-major du 5e bataillon des côtes maritimes de l'Ouest » (18 pages in-4°), écrit en prison, à Grenoble, pour incivisme, pluviose an II.

« Réponse du même officier de santé adressée de Chambéry le 12 mars 1792 à une lettre du Dr Andrieux, de Samoëns. »

Mauclerc habitait Paris dès 1789, et dit avoir été le 5e à la prise de la Bastille dont il publia la description.

Il avait, dès 1787 et 88, eu trois ouvrages couronnés par la Société littéraire de Châlons-sur-Saône, et, en 89, il présentait à l'Assemblée constituante son projet de « Réforme des lois criminelles » (60 pages), et la « Traite des nègres » (24 pages). Entre temps, il collaborait au « Tonneau de Diogène » ; signalait à l'Assemblée législative « les abus des hôpitaux de Paris », et à l'Assemblée populaire de Grenoble « les biens des émigrés ». Il faisait représenter sur le théâtre de cette dernière ville : « le Triomphe de l'Egalité ». Deux de ses ouvrages (nous ne savons lesquels) avaient été, en 1787, déchirés par les censeurs royaux. La Société de Chambéry imprima de lui une « Lettre contre Simond » qu'il accusait de violence, lettre qui paraît avoir été le principal motif de sa détention à Grenoble. Esprit turbulent, aussi incommode à ses alliés qu'à ses adversaires ; il subit une autre détention à la Force après la journée du Champ-de-Mars.

Sous-aide-major à l'armée des Alpes, chirurgien-major au 64e, à l'armée du Midi, à Barcelonnette en 1792, à Chambéry avec Doppet, au régiment de Boulonais à Annecy ; il est aux Jacobins de Paris et aux clubs des Amis de la liberté de diverses villes, dont il préside l'un d'eux.

Mehling. On lit dans un article du *Salève* (24 février 1884) que le Dr Mehling a pris ses grades en France et en Suisse et qu'à la date précitée il venait de Genève s'établir à Saint-Julien.

Megaland, « officier de santé à Moûtiers en l'an XIII... »

D'après les souvenirs d'une de ses nièces, pensionnaire à Saint-Benoît, il avait été chirurgien-major.

Mercier François, né à Chevenoz, commune d'Abondance, a pratiqué à Thonon. (Voir Caffe, page 528 de 1851.)

Merel Pierre, né à Cruseilles le 16 février 1831, élève au Collège des Provinces, D. M. T. le 9 juillet 1859, pratiquait à Thônes avec un dévouement tout chrétien, et fut tué le 24 janvier 1867 par une chûte de traîneau aux Villards.

Voir *Courrier des Alpes*, 29 janvier 1867 ; Caffe, p. 64 de 1867 ; *Association de la Haute-Savoie*, p. 6 de 1867.

Mermet, « chirurgien des prisons de Chambéry, en survivance de Trépier, place de Lans... »

(*Annuaire* de 1776).) Est-ce lui ou Louis Mermoz qui figure sous le nom de Merme au registre de la Grande Congrégation des Messieurs, comme mort en 1781 ?

Mermier Pierre, docteur en droit et en médecine à Talloires en 1622.

Mestrallet Jean-Baptiste, né à Termignon le 21 mai 1768, mort à Saint-Jean de Maurienne le 29 octobre 1850, chirurgien de Turin en 1798.

Son diplôme, émané du Prieur du collège de chirurgie de l'athénée de Turin, mentionne qu'il a pris les trois examens prescrits le 20 avril 1797, le 17 mai même année et le 13 avril 1798 date du diplôme qui l'autorise à exercer dans tous les Etats sardes la chirurgie et les opérations chirurgicales. Ce diplôme a été enregistré au greffe du tribunal de l'arrondissement de Saint-Jean de Maurienne le 2 messidor an XI et le 5 au bureau de la sous-préfecture de Maurienne. Il est en latin, écrit sur parchemin.

Mestrallet ne paraît pas avoir beaucoup pratiqué. Il est nommé juge de paix du canton de Lanslebourg par décret impérial du 3 février 1809 et syndic de Termignon par l'intendant Fernex le 15 mai 1818, notaire et tabellion le 20 août 1819 par le roi Victor-Emmanuel 1er, puis de nouveau juge de mandement à Lanslebourg le 20 décembre 1822, etc. (Ces renseignements ont été fournis par son petit-fils Camille Mestrallet, percepteur.)

Michaud Charles, né à Saint-Innocent le 20 juin 1781, y mourut le 13 août 1862. Il avait fait une ou deux années d'études chirurgicales, n'avait pris aucun diplôme, arrachait les dents, et figure comme chirurgien dans l'*Annuaire* de l'an XII.

Michaud Jean-Clément, né à Samoëns en 1820, D. M. T. en 1845, mort en 1871 à l'Asile de Saint-Jean-de-Dieu de Lyon. Sa biographie est dans Caffe (n° du 10 juillet 1871), dans les comptes rendus de l'*Association* (1871, p. 6 et 10-11).

Médecins des prisons, il fut destitué en 1860 pour un punch séparatiste offert aux officiers français *(Gaz. heb. de chirurgie,* 1er juin 1860). Il fut vaccinateur (1er avril 1863), membre du Comité départemental d'hygiène, médecin assermenté, adjoint aux hôpitaux jusqu'à ce que les taquineries du Dr Carret l'en eussent exclu, médecin des pauvres dès 1854 à 1871. L'un des organisateurs de ce service comme membre de la Société médicale, il mit 500 francs à sa disposition pour secours aux convalescents. De même, il abandonna au service de bienfaisance les honoraires qui lui étaient alloués pour soins aux cholériques. Il rédigea le *Tarif pharmaceutique* adopté par le bureau de bienfaisance de Chambéry. (Puthod, 1869.)

D'une activité qui devint à la fin pathologique, d'une facilité d'écrivain égale à sa rapidité de conception, d'un cœur chaud et dévoué, il fut, avec Revel père, le plus efficace fondateur de l'*Association départementale* et son secrétaire de 1862 à

1869; il en rédigea avec autant de charme que de vigueur les comptes rendus, le mémoire l'Assistance médicale rurale (1868) et les ordres du jour. De même, à la *Société médicale* dont il fut secrétaire de 1854 à 1858, et à laquelle il communiqua sans relâche sur les épidémies, la déontologie, les honoraires, les poêles en fonte, le cannabis indien *(Bulletin,* III, p. 37).

Entraîné par sa passion pour « redresser les torts », dans des luttes ardentes où ses adversaires ne se firent pas faute de dépasser les bornes académiques et confraternelles, il subit à 49 ans certaines fatales prédispositions à la manie et au ramollissement cérébral.

Outre ses publications officielles, il donnait de fréquents articles aux journaux du pays. Il écrivait dans le *Courrier de Savoie,* sous le pseudonyme de Levert. Il a donné ses lettres parisiennes : « La spécialité, les spécialités, les spécialistes » *(Courrier des Alpes, passim*). A propos de « dégel et de médailles dégelées » *(Courrier de Savoie,* 7 février 1867), signe Lannoy de Gall. « La chasse au canard, nouvelles pharmaceutiques » *(Courrier des Alpes,* 28e année, n° 15). « Les médecins de Savoie et la France médicale » *(Courrier des Alpes*, 1er janvier 1867). « Taxe des honoraires des médecins pour rapport et expertise légales » *(Courrier des Alpes,* 31 décembre 1868 et 2 janvier 1869). « Réponse à l'Ermite de Cluny ». « Rappel à la Commission pour les

vaccinations ». « Plaintes d'un Anglais » *(Courrier des Alpes,* 30 septembre 1864). « Sur le service des indigents à Chambéry » *(Courrier des Alpes*, 3 décembre 1867).

Michaud Jean-Baptiste, chirurgien, bourgeois de Thonon. Nous voyons (Biog. Dessaix, par Folliet, p. 441) sa veuve, Louise Gentoz, épouser, à Thonon, le 30 janvier 1702, Philippe Dessaix, qui émigra de Marignier à Bonneville, puis à Thonon, et devint le père d'André-Joseph, maître chirurgien.

Michaud Joseph-Abraham, docteur en médecine à Thonon, proto-médecin, syndic de Thonon en 1738, 1742, 1743, 1746 et 1753. En 1742, il fut délégué avec M. de Sonnaz d'Habères, l'autre syndic, auprès de dom Philippe pour demander un allègement aux réquisitions dont la ville avait été frappée. *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne,* I, p. 116, et Pissard, *Hist. de Thonon,* page 284.

Michaud Maurice, docteur en médecine à Thonon, l'un des syndics de cette ville en 1718 et en 1727. (*Acad. chab.*, I, p. 115 et 166.)

Michaud... vivait à Thonon en 1823, y exerçait.

Michael (maître), « physicien et astrologue », soignait les pauvres *amore Dei,* médecin de la ville de Chambéry en 1411, après Jean de Ferrière. (Ménabréa, *Histoire de Chambéry.)* Est-ce le même que Michaël de Verrutis ?

Michel Jean-Baptiste, médecin, de Moûtiers, émigré en 1793. (Listes de l'émigration du département du Mont-Blanc, de l'an II à l'an VII.)

Michel, médecin et astrologue, au service d'Amédée VIII, en 1415. (Cibrario. *Specchio cron.*) Est-ce le même à la femme duquel la princesse Yolande donne pour étrennes, en 1466, un anneau d'or garni d'un rubis? (Dufour et Rabut, *Orfèvres,* p. 99.)

Michon Jean-Alexandre, d'Onnion en Faucigny, suivait les cours de 3e année à Chambéry, en 1830, et fut reçu docteur à Turin le 14 août 1837. Figure parmi les praticiens de Modane de 1866 à 1878.

Milliard Claude, maître chirurgien à Chambéry, natif d'Aoste en Dauphiné, 1730, 1746. (Reg. de l'état civil de Chambéry.)

Millias, est porté à l'*Annuaire* de 1776 comme médecin, domicilié au faubourg Montmélian à Chambéry.

Million Prosper-Gabriel, né à Chens, canton de Douvaine, en 1817 et élève des Jésuites à Brigg.

Il commença ses études médicales à Lyon en 1837, passa à Montpellier en 1838 et à Paris en 1839 jusqu'en 1841, où il revint à Lyon concourir pour l'internat. Après son stage, en novembre 1846, il prit son doctorat à Paris. En 1851, il était nommé au concours médecin des hôpitaux de St-Etienne; il y devint en 1856 médecin de la ma-

nufacture d'armes, et reçut en 1874 la décoration de la Légion d'honneur.

Million Gabriel-Alexandre, frère de Prosper-Gabriel, né comme lui à Chens en 1821, a fait ses études scolaires chez les Jésuites, d'abord à Brigg, puis à Mélan.

Il commença ses cours de médecine à Montpellier en 1840, vint à Lyon en 1841, y fut lauréat, 1er prix en 1843, et reçu interne la même année, se rendit à Paris en 1848 pour y présenter sa thèse doctorale le 29 mars. Revenu à Evian, il fut membre du conseil d'hygiène de l'arrondissement en 1869, médecin-inspecteur d'Evian en 1875.

Million Jean-Pierre, de Megève, où il débuta après avoir pris son doctorat à Turin le 4 juillet 1830. Il passa plus tard à Chamonix où il est mort.

Millioz Humbert, né à Saint-Pierre d'Albigny le 1er décembre 1770, y est mort le 12 septembre 1826. Après avoir d'abord reçu, le 6 ventôse an XI, un certificat de capacité, il prit à Paris, le 10 germinal an XII son diplôme de docteur, enregistré à la préfecture du Mont-Blanc le 22 floréal an XII, et au tribunal le 24. Sa thèse était intitulée : « Essai sur le scorbut qui a régné à Alexandrie en Egypte, pendant le blocus de cette place, en l'an IX, présentée et soutenue à l'Ecole de médecine de Paris le .... pluviôse an XI, par Humbert Millioz, médecin et chirurgien de 1re classe des armées ». Paris, imp. Bossange, Masson et Besson, an XI (1803) ;

37 p. in-8°. Le 4 ventôse an XII, la Société de médecine de Marseille le nommait correspondant.

Ses états de service, délivrés à Paris le 1er pluviôse an XI, établissent qu'il fit les campagnes de 1793 comme médecin de 3e classe et fut au siège de Toulon. Il fut attaché à l'hôpital militaire de Toulon, médecin de 2e classe durant les années II à V. Promu en 1re classe le 1er floréal an VI, il était à la prise de Malte, au premier débarquement, à la prise d'Alexandrie, aux batailles de Chébrais, des Pyramides, de Salabée, aux sièges d'El-Arich, de Jaffa, d'Acre, aux batailles du Mont-Tabor, d'Aboukir (an VII), d'Héliopolis (30 ventôse an IX) et d'Aboukir, au blocus d'Alexandrie.

Nommé en l'an X à la 72e demi-brigade comme chirurgien de 2e classe, il protestait par lettre du 9 germinal au Conseil de santé des armées. La réponse signée Parmentier, Coste et Heurteloup (11 germinal) constate qu'en Egypte le nombre des titulaires de 1re classe étant alors illimité, permit au médecin en chef de l'armée d'Orient de lui délivrer une commission de 1re classe en récompense de son zèle; mais, aujourd'hui, le nombre étant fixé à 60, plusieurs chirurgiens distingués promus en 1re classe avant même que Millioz fut au service ont dû redescendre en 2e. On lui offrait, toutefois, de l'employer dans le grade qu'il avait eu en Orient s'il lui plaisait de s'embarquer pour Saint-Domingue.

Par sa lettre datée de Paris, rue de Seine, 115,

hôtel de France, 15 germinal, il refusa soit l'expédition de Saint-Domingue, soit la 72e demi-brigade.

Miramond, officier de santé de l'Ecole de Paris (16 mai 1825), devenu propriétaire en Savoie par acquisition du domaine Raymond, à Fournet (Méry), y signait : docteur médecin ; y est mort vers la fin de 1877, était de Pontoise.

Moiroux, né à Yenne, obtient en juillet 1883 une des deux places de médecin des enfants assistés du canton d'Yenne. Le docteur Lathoud qui avait l'autre place ayant obtenu que la préfecture rapportât le décret qui répartissait les services sanitaires du canton en deux moitiés et ayant été nommé seul, Moiroud quitta Yenne et devint médecin de l'usine de Tenay (Ain). Il avait la réputation d'être exact, laborieux et rangé.

Monroë Marie-Charles-François, né à Lyon le 22 mai 1852, fils de M. Henri Monroë actuellement Premier Président de la Cour d'appel de Chambéry ; d. m. Lyon du 6 août 1879. Thèse : *Du Drainage capillaire par les crins,* veuve Chanoine, Lyon, 1879. Cette thèse a été traduite en espagnol par le Dr Baldomero Gonzalez Alvarez, de Madrid.

De l'action des Eaux thermales d'Aix-les-Bains dans le traitement de la sciatique, in-8°, 42 pages, Genève, imp. genevoise, 1888.

Le Dr Monroë est médecin-adjoint de l'hôpital

d'Aix-les-Bains et membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Mollard Léon, de Bassens, docteur de Turin en 1834, devenu riche par son mariage avec M^lle^ de La Croix, et valétudinaire, avait à peu près renoncé à sa profession pour s'occuper d'agriculture dans son beau domaine de la Cluse (St-Alban), où il est mort en juillet 1864. Il avait coopéré à la fondation de la Société médicale de Chambéry.

Son fils, élève de l'Ecole des Chartes, est bibliothécaire d'Auxerre et archiviste de l'Yonne. (Voir Caffe, 1884, p. 335.)

Mollard Charles-Louis, né à Chambéry en 1789. D. M. P. le 22 mai 1815, mort le 5 février 1865. Sa thèse sur « l'hygiène des femmes enceintes », dédiée au D^r^ Rey, préludait à sa spécialité d'accoucheur apprécié.

Il fut nommé médecin des aliénés le 28 juin 1827 avec obligation de deux visites par semaine au Betton : l'appointement était de 1,200 fr. Il y fut remplacé en 1829 par le D^r^ Dianand, qui accepta la résidence devenue nécessaire.

Il fut l'un des fondateurs de la Caisse d'épargne de Chambéry et l'un de ses plus zélés administrateurs dès avant 1837, et devint, le 8 mars 1849, l'un des vice-syndics de Chambéry.

Président aimé de la Société médicale de Chambéry et de notre Association départementale, sa biographie se retrouve à la page 6 des Comptes

rendus de cette Association (1865) ; aux 7 février 1865 du *Courrier des Alpes,* et 8 du *Courrier* de *Savoie* et encore 21 mai de ce journal ; à la page 80 de Caffe (20 février 1865). au *Lyon médical* des 16 février et 1er mars ; au *Léman* du 12 février, au Bulletin de mars de la *Société centrale d'agriculture.*

Mollard Pierre. Les archives Le Blanc mentionnent un médecin de ce nom à Moûtiers en 1572.

Molloz Jean-Dominique-Marie, d. m. t., médecin juré du duché d'Aoste, auteur d'un « Traité des eaux de Courmayeur » (Genève, 1728), analysé par Bonino. (II, 825, et mentionné par Mont-Réal, ms. 2e fol. 221 et T. Chap., 68 du 2e.)

Nous le nommons ici quoique Val-d'Aostain, soit pour le mérite de son ouvrage d'hydrologie, soit parce que cette province a, comme la Savoie, formellement défendu sa langue française jusqu'à 1860 et même 1870.

Monard Jean, d'Aix-les-Bains, interne par concours aux hôpitaux de Lyon, d. m., lauréat du prix Gerdil en 1877, il a renoncé à ce bénéfice à la fin de 1879 après avoir publié « Contribution à l'étude de la détermination du principe sulfuré des eaux minérales de Bagnère-de-Luchon. » (Paris, 1879, chez Delahaye.)

Il a inséré dans l'*Echo des villes d'eaux* (août 1878) : « Valeur thérapeuthique des phosphates »

et (octobre même année) « Une excursion à Brides et Salins. Le *Lyon médical* (juillet 1880) a donné son travail remarqué sur « la métallothérapie en 1820 », dans lequel il restitue au docteur C.-H.-A. Despines sa part légitime, et réduit à leur valeur relative les expériences du docteur....

En automne 1881, il était envoyé au Sénégal en mission scientifique pour y étudier la fièvre jaune.

Membre de la Société médicale de Chambéry le 17 décembre 1879; de l'Association départementale mai 1880; volontaire en 1870 dans les Chasseurs des Alpes, il a obtenu la médaille militaire « pour un an de service, une campagne et une blessure.

Monnet Laurent, docteur et chevalier, membre de la Société philanthropique savoisienne, sous nos 494 puis 148, est inscrit à Paris, rue de Londres, 7. Toutefois, nous le trouvons en septembre 18.., à Turin, complimentant à son passage Thiers à la tête d'une députation de la colonie française.

Mons Etienne (Montius), savoyard, professeur et médecin au XVIe siècle, a publié :

« De his quæ ad rationalis medici disciplinam, laudes et prœmium pertinent libellus », in-4°, Lyon, 1537.

« Annotationnes in errata recentiorum medicorum ». (Ms Mont-Réal.)

Mons Jérôme, professeur au XVIe siècle, fils de

Etienne, suivant d'autres de Sébastien, a beaucoup publié de 1534 à 1567 ; a été médecin et conseiller d'Henri II, ami de Symphorien Champier.

A publié entre autres :

1° « Anasceve morborum », 3 v. Lyon, chez Jean de Tournes, 1560, in-8° ;

2° « La médecine pratique ». Venise, in-8°, 1624.

3° « Le voyageur, soit l'itinéraire » ;

4° « De admirandis facultatibus quarum causæ latent, centuriæ duo ».

5° « Selecta aliquot in aphorismos reducta », en 3 sections, suivies d'une déclamation contre la louange de la médecine, par un impie Erasme. Rotterdam ;

6° « Un petit livre de la discipline », savoir : louanges, conseils et récompenses de la médecine ;

7° « De la médecine théorique », 1 v. Lyon, chez J. de Tournes et Pujey, 1556, in-8° ;

8° « De re medicina, sex sermones (sectes, disciplines, devoir, excellence, conseils, stipendia des dogmatiques ; différences et jugements des humeurs »)). Lyon, chez Trechsel, in-8°, 1534 ;

9° « Deux commentaires de la science active de la médecine ». Lyon, de Tournes, in-8°, 1567. (Le premier, de la salubrité pour prolonger la vie ; le second, des canons universels pour la cure) ;

10° « Compendium très réduit de la science de la cure ». (J. de Tournes, 1556, in-8°.) On y a joint : Sylloge des purgations ;

11° Halosie des fièvres qui sont les plus graves

des maladies », liv. 10. Lyon, in-4°, 1556, J. de Tournes ;

12° « Les secours de la chirurgie pour les affections qui exigent une cure subite » ;

13° « Les cures du mal vénérien et des maux qui l'avoisinent ». *(Ibid)* ;

14° « Des fièvres des enfants et de la plupart des autres maux ». *(Ibid)* ;

15° « Un livre du mal français », Tournes et Pujey, 1558, in-4°.

Nota. Les n°s 11, 10, 9, 12, 1, 2, sont attribués par la *Bibl. des scien. méd.* de 1820 à Jérôme de Monteux ou de Monteus.

Montagni Hyacinthe, chirurgien à Chambéry, 1748 (Etat civil).

Montfalcon Louis-Apollonie, originaire du Pont-Beauvoisin, frère du général Montfalcon, baron de l'Empire, oncle du baron maire de Compessières.

Le docteur Montfalcon (le savant historiographe, bibliothécaire de Lyon, s'orthographie Monfalcon et a prénom Jean-Baptiste). Est né vers 1760. On voit son nom parmi les souscripteurs du *Dictionnaire* de Grillet (1807). Son diplôme est de Turin (1787) ; il s'établit ensuite à Carouge. *(Dictionnaire des médecins français,* p. 266-7.)

Voir Mont-Réal, ms., IV, 92, et T. Chapperon, II, 23, qui renvoient à la *Bibl. britannique.*

Montgellaz Pierre-Joseph, né à Flumet en

1795, D. M. P. 1820, et D. M. T. 1822, mort le 9 mars 1860. Sa thèse (Paris, 14 août) sur les « Irritations intermittentes », a été reproduite en 1821, en 2 vol. in-8° (Paris), et a eu une nouvelle édition en 1839.

Il avait en outre publié en 1828 : « Art de conserver la santé et de prévenir les maladies héréditaires », et « Reflexions sur la nature et le siège des affections convulsives, comateuses, mentales », etc.

Député cinq fois élu par le canton de Reignier où il résidait, il a des articles nécrologiques au *Courrier des Alpes* (n° 126 de 1860) ; Caffe, 30 mars ; *Académie de Savoie,* vol. IV^e^ 1861, page LXVII. Larousse lui consacre dix lignes, ainsi que Michaud ; mais tous tous deux parlent plus spécialement de sa femme, Fanny, nièce du célèbre doyen de la Sorbonne, Burnier-Fontanel.

Fanny Montgellaz (1798-1830), auteur de l'*Influence des femmes* », avait débuté par *Louis XVIII* et *Napoléon aux Champs-Elysées* », sans nom d'auteur, qu'elle écrivit au bénéfice de la grande souscription en faveur des Grecs, en 1825 chez la veuve de Bertholet, à Arcueil, et qui rapporta 1,200 fr. Cette note peu connue est tirée d'une lettre écrite par le docteur au bibliothécaire Bouchet, le 16 novembre 1845. Voir Larousse, Michaud, Caffe et Hemrion. *(Annuaire biographique.)*

MONGELLAZ Joseph, fils de Pierre-Joseph, D. M. T.

le 30 août 1858, avec une thèse de 32 pages in-4°, chez Speirani : « Considérations sur l'hérédité dans les maladies ». Membre du conseil d'hygiène en 1869, maire de Reignier et conseiller général, il a quitté Reignier en 1880, passant à Genève ; mais les élections municipales de mai 1884 le reportent en tête de liste et à la mairie.

Monthoux, chirurgien à St-Michel, en l'an XII.

Morard Ignace, D. M. en 1573, propriétaire à Bellecombe-le-Bois (Tarentaise), portant pour armoiries une tête de maure... Sa famille avait construit un château à Moûtiers, sur l'emplacement qu'occupe actuellement le clos Du Verger, et qui avait passé d'un Pierre des Cours aux comtes de Savoie. (*Archives Le Blanc.*)

Moret Joseph-Etienne-Hippolyte, de Sallanches, D. M. M. 10 messidor an XII.

Moret Louis, de Magland, D. M. T. le 20 ou 30 juillet 1829 ; exerceat le 29 décembre 1834.

Mottard Antoine, Saint-Jean de Maurienne, D. M. T. 11 juillet 1833, médecin des eaux d'Echaillon, vaccinateur, magistrat sanitaire, médecin des épidémies pour lesquelles son rapport de 1877 lui valut une mention honorable (1880) ; absorbé par une pratique des plus actives, appelé en outre par la confiance de ses concitoyens à la mairie et au conseil divisionnaire (1859), Mottard a trouvé encore le temps de publier, soit dans les journaux,

soit à part, un « Annuaire d'observations météorologiques » paru de 1835 à 1843 ; « Reflexions sur la petite vérole et la vaccine » (1839) ; « Extraction de l'huile des pepins de raisins » (1839) ; « Notice historique sur Fodéré » (Chambéry, Puthod, 1843) ; « Nécrologie du docteur Dupraz » (*Courrier des Alpes*, 1857) ; « Les fonctionnaires forcés à la résidence dans les foyers cholériques », etc.

Président de la Société d'archéologie de Maurienne, il a enrichi de plusieurs communications cette institution fondée par lui ; conservateur du jardin d'acclimatation Bonafous.

Son 50e anniversaire professionel a été fêté par tous ses amis dans une réunion spontanée dont le *Courrier des Alpes* a donné le récit, le 26 juillet 1883.

Mouthon Joseph-Marie, de Burdignin ? médecin à Taninges, en vertu d'un certificat de la préfecture du 15 messidor an XI.

Moyettaz Eugène, à Thônes, D. M. M. 18 mars 1872, médecin des douanes, membre de l'Association.

Mugnier Claude, maître chirurgien à Chambéry en 1743 et en 1746. (Reg. état civil.) Le docteur Salomon était à cette dernière date parrain de son fils.

Mugnier Claude-Eugène, de Bellecombe en Tarentaise, D. M. P. mars 1865, médecin de la

Comp^ie des paquebots transatlantiques, décembre 1868, et attaché dans une situation importante au Canal de Suez par la bienveillance motivée de Ferdinand de Lesseps en mai 1882, il avait débuté à Moûtiers, et se trouve mentionné par Trésal dans le numéro du 16 juillet 1865 de son journal, *Brides-Salins*.

Notre Association départementale l'avait élu conseiller en 1866.

Muratore Antoine, chirurgien de profession, fils d'un cabaretier d'Asti, époux de certaine Marianne Muratore, détenue à Miolans pour sorcellerie. (*Miolan, prison d'Etat,* p. 197.) Elle l'avait quitté pour suivre un vagabond et se tua en se précipitant du haut des remparts.

N

Naussac Hyacinthe-Charles-Emmanuel, d'Yenne, d. m. p. 8 avril 1868, établi dans son pays natal, il partageait en 1880 l'inspection des enfants assistés avec le D^r Delavenay ; mais, bientôt après, il allait occuper le poste de médecin-adjoint à l'hospice de St-Jean-de-Dieu, près Lyon, où il est mort le 28 février 1883, âgé de 40 ans. La nécrologie de cet estimé et sincèrement regretté collègue est à la page 14 du *Bulletin de notre Association,* et au *Lyon médical*.

Neyret Jean-Claude, né à Lescheraines le 18 avril 1778, mort le 31 février 1864 ; maire de sa

commune, représentant de son canton au Conseil provincial; ce « patriarche des Bauges » a sa biographie dans le Bulletin de l'Association *(Dauphiné médical,* 1864, et tirage à part, et *Léman* du 12 février 1865). Mon hommage à ce vénérable ami a été analysé par Caffe (p. 94). (Voir aussi le *Courrier des Alpes* du 20 février 1864.)

Jean-Claude était fils d'un médecin Charles-Claude, cité par Fleury, dans son ouvrage sur la Boisse (p. 35).

Il a eu lui-même un fils médecin, Julien, d. m. t. de 1831, mort en 1862. (Voir Caffe, p. 159.)

Un quatrième du même nom, mais de Gy en Genevois, avait commencé ses études médicales en 1830 à Chambéry, mais il ne paraît pas qu'il ait continué.

Neyret Victor-François, de Faverges, où il pratique après avoir débuté en Bauges, d. m. p. 1er septembre 1870, mort en 1884 à 44 ans.

Neyrod Louis, de Chaumont, diplômé en chirurgie à Turin en 1767, a pratiqué dans son pays natal au-delà de la fin du siècle. *(Dictionnaire des médecins français,* p. 268.)

Noel Claude-Marie, né à Thonon en 1798, y a pratiqué dès son doctorat pris à Paris le 24 juin 1826, et complété par l'Exerceat le 11 décembre 1834. Il est magistrat sanitaire en 1858 et meurt en 1865? (Voir Caffe, cette année, p. 320.)

Un autre Noel signe, comme « chirurgien con-

sultant de l'armée », au diplôme de François Rémond, à Chambéry, l'an II.

Novel (dit Catin), né à la Rochette, aide-major à la brigade de Savoie en 1835; appliqué à l'hôpital militaire de Chambéry, avec Rophile, en 1842; mort à Alexandrie où il avait pris sa retraite en 1848.

Nycolas, physicien de Nice, vient à Ivrée traiter le duc Philibert atteint de la pierre, février et mars 1474. *(Yolande,* p. 100 et *Orfèvres.)*

O

Obriot (dit La Palme), d'où l'on fit plus tard : Aubriot de la Palme-Etienne Louis, chirurgien, né à Oréancey en Bourgogne, se maria à Chambéry ; y faisait baptiser un premier enfant en 1707; y avait perdu, le 30 novembre 1706, un frère? André.

Origan *(allias* Oregan) N. Jacques, D. M., né à Kisach en Irlande, marié à Chambéry le 3 août 1709, à M^lle^ de Dalmas (ms. T. Chap.), signe, le 19 août 1722, « médecin du Roy de Sardaigne », un certificat pour l'*Eau Dardel.*

Orsat Claude, « chirurgien et apothicaire, à « Rivière-Enverse ». (Certificat préfectoral du 15 messidor an XI.)

P

Paccard Michel-Gabriel, né à Chamonix, D. M. T. le 16 juin 1779, membre correspondant de

l'Académie des sciences de Turin le 13 mars 1785.

Paccard a publié en 1786 : « Premier voyage à la cime de la plus haute montagne du continent ». Son portrait, par Bakler, d'Albe, conservé à la maison commune de Sallanches, porte en épingle : « Scendit inaccessos brumali sydere montes ».

Voir : Grillet, I, 217, et II, 197 ; Bonino, II. 472; *Dictionnaire des médecins français*, 267 ; Bourrit, *Voyage à la sommité du Mont-Blanc*, 1786; ms. T. Chap., 4e du IVe, et Mont-Réal, III, 501.

Paccard fit cette première ascension du Mont-Blanc en 1786, avec Jacques Balmat : Saussure et Bourrit l'avaient tentée inutilement en 1785.

Pacotte François, d. m. m. 15 décembre 1868, domicilié à Aix jusqu'en 1879, où il vendit sa maison au Dr Roë, et prit, l'année suivante, la direction de l'établissement hydrothérapique de Serins, à Lyon en 1880.

Paget Antoine-Marie, de Montmélian, d. m. m. 25 juin 1874; membre de l'Association départementale.

Palmerins, né à Florence, médecin d'Amédée VI et de la ville de Chambéry de 1355 à 1362.

(Voir Dufour et Rabut, *Mém. et doc. de la Soc. savoiv. d'hist. et d'arch.*, tome XIV, p. 18.)

La ville de Chambéry s'adressa à lui pour em-

prunter 300 florins afin de les offrir au comte Vert à l'occasion de sa réception de chevalier.

Pannerin, d'Hauteville, à la Rochette en 1714.

Panthot Jean-Baptiste, né vers 1640 à Lyon, a publié :

« Dissertation sur l'usage des bains chauds principalement sur ceux des bains d'Aix en Savoie », in-4°, Lyon, 1700. Bonino le croyait Savoyard.

Panvin Amédée, médecin de Son Altesse au château de Montmélian en 1700. Il reçoit en 1716, sur déclaration du contrôleur général, une somme de 8 livres, 2 sols, 4 deniers pour approvisionnements, etc. (Dufour et Rabut, *Montmélian, place forte.)*

Parpaglianus, Parpalian Michel, de Seyssel, professeur de médecine, a traduit Caton sous ce titre : « Paraphrase sur les ouvrages de morale de Caton » ; Lyon, 1546.

Parpalian Bernardin, conseiller du duc Charles-le-Bon, fut envoyé par le prince de Savoie à Rome pour remercier le Pape de l'érection de Chambéry en évêché.

(Voir sur les deux Parpaglian ms. Mont-Réal, Bonino, Michaud, etc.)

Pascal Hugues, médecin du comte de Savoie Amédée VIII, en reçoit 40 coupes de froment. (Compte du châtelain de Gex, 1406-7. Archives de la Côte-d'Or).

Pascal François-Guillaume, médecin à Domène, né en 1753, marié à Marie-Anne Bertrand, fille de Charles Bertrand, avocat à Chambéry.

Un Pascal A., médecin du couvent et de l'hôpital de la Grande Chartreuse, médecin cantonal à St-Laurent-du-Pont (Isère), a publié dans ce siècle-ci un prospectus sur ses *pilules végétales :* « Traitement spécifique et curatif du rhumatisme et de la goutte. »

Pasteur, médecin à la Chambre en 1844, n'avait pas pris ses grades.

Payot Joseph-Marie, d. m. m., est né à Bourg-Saint-Maurice et mort le 30 novembre 1880, à Saint-Laurent de Chamousset. Sa thèse, imprimée en 1846, a pour sujet : « Essai sur la chorée ».

Il a d'abord pratiqué auprès de son oncle Billiottet, puis à Saint-Laurent de Chamousset. L'oncle et le neveu étaient tous les deux bien doués, le neveu, encore plus que l'oncle, avait une grande facilité d'élocution.

Payot...., médecin à Sallanches, fut reçut dans l'Association médicale en 1882.

Pelletier Jacques, du Mans, était médecin, mathématicien et poète, a été attiré à la Cour de Savoie par la duchesse Marguerite de France, épouse d'Emmanuel-Philibert. Il a parcouru la Savoie et a publié à Annecy, chez Jacques Bertrand en 1572, un long poème intitulé : *la Savoie*,

dont Joseph Dessaix a donné une seconde édition dans le premier volume des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*. Bonino et Grillet font erreur sur la date de ce poème qu'ils mettent en 1600.

Pellissier *(alias* Pellicier), d'Evian, d. m. t. en 1833, mort en 1848 ; exerçait à Evian.

Pelloux Pierre-Joseph, né à la Roche, d. m. t. en 1777, a exercé à la Roche. (Voir *Dictionnaire médical*, p. 267.)

Pelloux Joseph-François, fils du précédent, d. m. t. en 1821, année où il prit part aux tentatives constitutionnelles et fut exilé avec Coster, Pellegrini, Santa Rosa, Collegno, etc., conseiller général en 1860. (Voir Caffe, page 16 de 1867.) Pelloux est mort en 1867 ou en fin de l'année 1866. Il avait été maire de la Roche où il était très aimé; ses fils Louis-Jérôme et Thomas-Léon ont fait partie de l'état-major de l'armée d'Italie en 1878.

Pelloux Thomas, de la Roche, non diplômé, exerçait avec un certificat du préfet de Bonneville du 7 prairial an xi. Nous ignorons sa parenté avec les précédents.

Perraud ou Perrand, docteur-médecin de Mgr de Bernex, évêque d'Annecy en 1734. *(Vie de Mgr. de Rossillon de Bernex.)*

Perret Jean-Jacques, né à Aix-les-Bains le 25

janvier 1762, mort au même lieu le 24 mars 1836.

Le Dr L. Bouvier a fait sa biographie (*Assoc. florim.*, 8 janvier 1852; voir encore *Bulletin des eaux d'Aix*, par Constant Despines, Annecy, 1830; Larousse et Michaud.)

Perret C.-François, d. m. t. en 1831, mort en 1865, à 58 ans. Il étudiait à l'Ecole de médecine de Chambéry en 1830; a exercé à St-Pierre d'Albigny. Il était conseiller général en 1869, il s'occupait d'horticulture.

Perret Eugène, nommé officier de santé à Strasbourg 7 novembre 1866, a exercé successivement à Flumet en 1866, à Thônes en 1867, à Sallenôve en 1882, à Cluses en 1883.

Perrier Pierre-Marie-François, né à Taninges, chirurgien et apothicaire avec certificat du préfet du 15 messidor an xi.

Le *Dictionnaire des chirurgiens français* cite (page 364) un Perrier Pierre-François, chirurgien de Turin, 1772, exerçant à Saint-Pierre d'Albigny, breveté chirurgien du fort de Miolan en 1771 par Victor-Amédée, et qui aurait exercé pendant plusieurs années à l'hôpital militaire d'Aix, et enfin qui aurait été nommé inspecteur-adjoint des eaux d'Aix par arrêté du 8 vendémiaire an ix. Ce doit être le même que Pierre-Marie-François.

Socquet, dans l'*Analyse des eaux d'Aix*, men-

tionne un Perrier dont il ne donne pas le prénom, officier de santé à Aix en l'an XIII.

Perrier, médecin à Albertville, y exerça vers 1833 et mourut à Saint-Gervais. C'était le frère de l'avocat Perrier, juge de paix à Chamoux.

Perissin François, d'Annecy, D. C. T. le 15 mars 1786.

Perissoud Jean-Marie, né à Thusy (Rumilly), D. T. 23 janvier 1834, exerçait à Annecy, mort le 8 avril 1872. (Voir Caffe, 15 janvier 1873 ; *Association médicale*, 1872, page 9 et 1873, page 8.) A laissé mst un livre de famille.

Perollaz Marie, de Sallanches, D. M. T. 18 octobre 1784,

Perrotin Alphonse, de Chambéry, D. M. P. « Des injections hypodermiques d'ergotine ». Parent, 1881, 50 p. in-8°. Avait commencé ses études à Lyon et à Grenoble, adjoint aux hôpitaux de Chambéry en 1883.

Perrotino, docteur-médecin piémontais, qui, après avoir servi dans l'armée sarde, a exercé pendant 14 ans la médecine civile à Chambéry où il a laissé d'excellents souvenirs jusqu'en 1858, année où il quitta Chambéry pour se reposer. Il est mort à Acqui en juillet 1862. Avait reçu la croix des saints Maurice et Lazare et la médaille de la valeur civile.

Perroux Jacques, bourgeois d'Annecy, méde-

cin à Chambéry est obligé de vendre son mobilier pour payer une dette envers le marchand Mathieu. (7 juin 1735, minutes du notaire Genin.)

Péthellaz Angel-Balthazard-François-Joseph, né à Lanslebourg (Savoie) le 13 juillet 1852, D. M. M., médecin de 1re classe de la marine, nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 7 juillet 1885, actuellement (1888) médecin en chef de l'hôpital du Pénitentiaire de Saint-Laurent-du-Maroni, à la Guyanne.

Thèse de doctorat : « Etude sur une épidémie de choléra observée dans la province de Haï-Dzuong (Tonkin) ». Montpellier, Firmin et Cabiron, 1887.

Petit Alix, de Saint-Jean de Maurienne, né en 1783, mort à Paris le 23 avril 1860, élève de Daquin. (Voir Caffe, 1860, p. 165, article reproduit par *la Savoie.)* Sa thèse, soutenue à l'Ecole de médecine de Paris le 11 décembre 1806, est intitulée : « Propositions sur divers points de médecine et de chirurgie ». Il a légué ses livres et ses manuscrits à la Société médicale.

Petit Maurice, de Saint-Jean de Maurienne, D. M. T. 8 août 1856, a exercé à Saint-Jean de Maurienne, puis au Châtelard. Il a été conseiller général. Il a donné sa démission de l'Association parce que Bouchet allait au Châtelard.

Petit Joseph, né à Chambéry en 1814, a étudié à Turin en 1838, a exercé à Albertville, proto-

médecin en 1847, vaccinateur en 1863, mort à Aix chez le Dr Blanc, le 13 juillet 1869, à 55 ans. (Voir *Association,* 1871, p. 6 ; article par Brachet.)

Petit Laurent, père du précédent, était chirurgien et dentiste à Chambéry, chirurgien de Turin 1789, fut contrôleur des banquets de la loge des *Amis réunis*.

Petit Joseph, de Tresserve, d. m. p. 28 juin 1868 ; exerce à Aix, conseiller général.

Petit Eugène, de Chautagne. Thèse à Paris en 1878, sur la « Méningite dans l'endocardite », avait étudié à Grenoble, Lyon et Paris. Frère du curé de Cognin, fixé à Saint-Pierre d'Albigny en 1879.

Petitjean Joseph-François, docteur en 1818 ou 1820, mort à Moûtiers en mars 1865, à l'âge de 67 ans, médecin de l'hôpital des prisons, vaccinateur, membre de l'Association médicale. (Voir Caffe, 1865, p. 176.)

Petrus de Albiaco, phisicus. (Voir *Académie,* tome II des Documents, p. 415.)

Petroz Cl.-Henri, né à Montmélian le 2 novembre 1788, d. m. p., pharmacien à Paris où il est mort le 10 janvier 1867. (Voir Albrier, *Soc. d'hist.*, tome XV, p. 400; Caffe, 1868, p. 112.)

Petroz Antoine-Pierre, fils d'Henri, mort à 29 ans, d. m. p. en janvier 1854.

Petroz Antoine d. m. p. 1808, né le 2 juillet 1781, à Montmélian, naturalisé le 3 octobre 1831, mort le 29 août 1859 à sa campagne de Plessy-Bouchard (Seine-et-Oise). Son secrétaire, de 1851 à 1859, Crétin, aussi de Montmélian, a publié en 1864 : « Etudes de thérapeutique et de matières médicales », de Petroz, précédées d'une biographie étendue. (Caffe, 1859, p. 532, la biographie de Michaud et Larousse.)

Peysson, collègue de Songeon en Pologne, mort à Lyon le 22 mars 1848. (Voir *Gazette médicale*, avril 1848.)

Peytavin Joseph-Emile, né aux Chapelles en Tarentaise, était neveu du cardinal Billiet, d. m. m. 31 mars 1868; thèse sur les « Calculs biliaires », le 3 décembre 1867, médecin de la Compagnie royale des mines de Tarentaise.

Philbert E., d. m., médecin consultant à Brides et à Salins, a publié une brochure sur le « Traitement de l'obésité par les eaux de Salins » ; nommé inspecteur des eaux de Salins en 1880 par suite de la division de la place de Laissus. (Décret du 12 mars.)

Piaget médecin du roi de France en 1750. (V. Michaud et Larousse.)

Pichat Bruno, du Pont-Beauvoisin, étudie à Chambéry en 1830, d. m. m. 2 mai 1838; vaccinateur au Pont-Beauvoisin en 1860.

Pichat Jacques, chirurgien à Aix, 1670-1712.

Pichenot, médecin adjoint à l'asile de Bassens en 1883.

Pichollet Claude-François, d. m., né à Eloïse le 16 mars 1784, fit comme chirurgien les campagnes de Saxe et de France en 1813, 1814, il fut maire à Eloïse pendant les Cent jours; mis à l'écart à la Restauration, il fut syndic de cette commune de 1815 à 1860, mort en juillet 1867. Sa bienveillance et sa charité l'on fait appeler le Père de la commune. (Voir l'*Echo du Salève,* juillet 1867.)

Pichollet Jean-Pierre, né à Sallenôve en 1802, d. m. t. en 1827, a exercé jusqu'en 1878, mort en 1879. (Voir sa nécrologie par Callies dans *Association de la Haute-Savoie,* 1879, p. 13-44.)

Pichon Guillaume, de Chambéry, exerçait dans cette ville; il donne en 1613 pour la chapelle de la grande congrégation de N.-D. de l'Assomption, 22 ducatons et demi. (Girod, *Soc. sav. hist. et arch.*, tome XXI, page 297.) Reçu dans la Congrégation en 1619, mort en 1630.

Pierre (maître), du Bourget, médecin (physicien), est témoin dans une charte de 1249, par laquelle le comte Amédée de Savoie donne aux religieux du Bourget la leyde du sel dans Chambéry. (Voir Guichenon, *Hist. généal.*, IV, 68 et Burnier, sur le *Bourget*, p. 34 et 99.)

Pierre, médecin de la ville de Chambéry, est

témoin dans un acte de 1288. (Th. Chapperon.) Maître Pierre reçoit plus tard 40 livres d'honoraires. (Archives de la Côte-d'Or. Compte du châtelain de Pont-de-Vaux, de 1296-99.) C'est peut-être le même que le précédent.

Pierre de Macon, médecin en 1416. (*Mémoires Société arch.*, tome XV, p. 8 et 21, Dufour et Rabut.)

Pierre de l'Hôpital, chirurgien en 1731 à St-Pierre d'Albigny. (Arch. Le Blanc.)

Pignal Jean-Louis, né à St-Geoire (Faucigny), médecin et chirurgien, a pratiqué à Chambéry en 1840 et les années suivantes.

Pignal Gustave, né en 1846 à St-Jeoire où il est décédé, avait un diplôme d'officier de santé. A exercé à Ugines en 1871-72, puis à Chamonix.

Pillet Amédée, né le 20 janvier 1738, d. m., est cité en 1778, marié à Chambéry à Gasparde Pomel en 1772; il fut le père : 1° du chanoine Maurice-Barthélemy ; 2° de Marguerite, mariée à M. Ménabréa ; 3° de Pierre-Louis, capitaine ; 4° de Louis, colonel. Il est l'ancêtre par Pierre-Louis des Pillet de nos jours.

Pinget Xavier, né à Boëge en 1798, a exercé à Bonneville et à la Roche, mort en janvier 1868, à 70 ans. (Voir Caffe, 1868, p. 96.)

Pinget Joseph, né aux Villards-sur-Boëge, d. m. t. 1827. Son *Exercat* est du 27 décembre

1834, a pratiqué à Thonon, avait commencé ses études à l'Ecole de médecine de Chambéry.

Piollet Pierre, né le 20 juillet 1794 à Yenne, naturalisé français le 30 janvier 1822, chirurgien aide-major à Belley en 1822. Il paraît qu'il a été reçu docteur-médecin à Paris en 1817; il était déïste et libéral. On trouve quelque part : né à Lucey d'un père médecin.

Après avoir été successivement aide-major dans la garde royale, et chirurgien-major d'un régiment d'artillerie, légionnaire, il s'est retiré à Lucey où il exerçait avec avec désintéressement l'homéopathie; mort à Toulouse en 1880.

Piot Charles-Jules-François, d. m. p. le 15 juin 1873, pratique à Aiguebelle, membre de la Société médicale de Chambéry en 1876 et de l'Association des médecins.

Pissard Joseph-Marie, chirurgien à Sallanches, certificat du préfet du 15 messidor an xi.

Planchamp Claude-François, de Mieussy, certificat de Turin du 4 janvier 1791.

Pocquel, chirurgien à Aix-les-Bains vers le milieu du xvii^e^ siècle, épouse en secondes noces Françoise Pimbel le 20 octobre 1672, meurt le 16 décembre 1675. (Livre de raison Domenget.)

Pomei ou Pomey (noble Jean-Pierre), conseiller et médecin du duc de Savoie en 1599. (T. C.)

Un autre Pomey, peut-être le même, est en

1664 lecteur ordinaire et médecin de Charles-Emmanuel et des princes de Savoie, doyen du vénérable collège médical de Turin. (Trompeo, 13:)

Ponet *(alias* Poncet), figure ainsi que son fils dans la réponse à Copponay en 1684.

Ponticelli (Dom Sylvestre comte de), premier médecin de S. A. R. l'Infant dom Philippe en Savoie, 1742-48. (Reg. état civil.)

Ponsard Félix, aux Echelles, d. m. t. 6 août 1855, vaccinateur 1er avril 1863.

Portay Jean-François, né à Féternes (Evian), chirurgien à Thonon où il est mort. C'était un excellent opérateur. Il était chirurgien de l'hôpital. Il a marié sa fille unique au docteur homéopathe Dessaix.

Porte Jean-Charles, né à Moûtiers le 9 décembre 1833. Sa thèse inaugurale, imprimée à Paris 1862, a pour sujet : « Le climat de la Savoie sous le rapport hygiénique et médical ». Il était médecin dans l'armée et fut nommé aide-major de 2e classe le 31 décembre 1862. Mort en 1864.

Potot Pierre, d. m., doyen du collège de médecine de Chambéry du 11 janvier 1685 au 21 juillet 1695; signe avec son fils Maurice, aussi d. m., la réponse au Sénat, des médecins, chirurgiens et apothicaires jurés contre le laboratoire de Copponay en 1686.

Poulet Pierre, de St-Jorioz, d. m. t. 16 jan-

vier 1844 ; mort le 10 juillet 1878, à l'âge de 62 ans. (Voir Callies dans *Association de la Haute-Savoie.)*

Prallet, officier de santé, an XIV, à Arvillard d'où il était natif ; mort à la Rochette. Il était plus cultivateur que médecin.

Prallet Hippolyte, docteur le 29 mars 1854, médecin à Chambéry, médecin de l'Hôtel-Dieu le 24 janvier 1874 jusqu'en juin 1881 ; a aussi été vaccinateur en 1863, ce qui lui a valu une médaille en 1868.

Prallet Laurent, D. M. à la Rochette, son pays natal, en 1846 et 1847.

Prémaz Laurent, né à Montriond (Haute-Savoie), D. M. T. en 1840, a exercé à Chevenoz, puis à Evian en 1858, est mort dans cette ville en 1859.

Prévost, chirurgien à la Chambre (an XIII), était de Faverges où il est retourné.

Probel Jean-Pierre, chirurgien de Turin 1774, a exercé longtemps à Faverges, environ 28 ans. (Voir *Dict. des chir. français*, p. 364.)

Provence Michel, de Sallanches, D. T. 16 janvier 1844. *(Alias* D. P. 22 juillet 1844.)

Puget (Antoine du), chirurgien du duc de Savoie en 1514, avec un traitement de 20 écus à courir du 18 septembre. (Th. Chapperon.)

Puget Jean-Marie, à la Roche, D. M. P. 8 octo-

bre 1814, mort le 29 mars 1862, à 78 ans. Il pratiquait à la Roche, était correspondant de l'Académie des sciences de Savoie et de la Société médicale de Chambéry. Sa thèse imprimée à Paris en 1814 est intitulé : « Essai sur l'éducation physique des enfants ». (Voir Caffe, p. 175 de 1863 et troisième compte rendu de la *Société méd.*, p. 10.)

Pugin Charles, chirurgien, assiste à la question de Jeanne David. (Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie,* II, 176; et à la question à laquelle fut soumis le soldat Tranquillio à Miolan le 29 septembre; Dufour et Rabut, *Miolan,* p. 222.)

On trouve sur les registres de l'état civil de Chambéry un autre Pugin Guillaume, chirurgien, notamment en 1748.

Puitz (Barthélemy du), chirurgien du duc Louis de Savoie qui lui donne, pour lui et pour ses enfants, les biens confisqués à Louis de Tison. (Compte du Châtelain de Rossillon et Ordonnaz, de 1490. Archives Côte-d'Or.)

Q

Quoëx (Me Claude de), chirurgien-barbier à Talloires en 1470-1476; souche d'une famille noble d'Annecy, qui porta de gueules à la fasce d'or chargée d'une fasce d'azur et accompagnée de six bezans d'or, trois en chef et trois en pointe.

Quoëx (Nicolas de), chirurgien-barbier à Talloires, 1520-1523.

Quoëx (Noble Jean de), l'un des chirurgiens d'Emmanuel-Philibert ; ses lettres de chirurgien sont du 6 juillet 1561. Il fut détaché, d'ordre du duc, au service du comte de Tournon, gouverneur de Savoie en 1570 et exempté de la taille. Il fut en 1582 chirurgien du duc de Genevois et Nemours.

Quétand Marius-François, de Chambéry, médecin de la marine. Nommé au concours professeur agrégé de médecine à l'Ecole navale de Toulon, membre de l'Académie des sciences du Var. Auteur d'un travail qui a pour titre : « Topographie médicale de quelques contrées de la côte occidentale d'Afrique. »

Embarqué le 15 mars 1880 pour les Antilles, il fut nommé, en septembre de l'année suivante, chef du service de santé dans les Indes françaises, à l'âge de 42 ans.

Quindet Jn-Bte, médecin à Moûtiers en 1810.

R

Rabut Jean-Jacques-Toussaint, fils de François, né à Chambéry, le 26 octobre 1854, a fait ses études secondaires au Lycée de Dijon, prit successivement son baccalauréat des lettres et son baccalauréat restreint des sciences, suivit pendant trois années avec succès les cours de l'Ecole de médecine de Dijon, étudia pendant un an à l'Ecole de médecine navale de Brest d'où il sortit aide-médecin de la marine en 1877 et, de là, fut envoyé à Toulon, son port d'attache.

Le 25 janvier 1879, il alla à Brest pour s'embarquer sur le *Calvados* pour la Californie, en qualité de médecin en sous-ordre. Il revint de ce voyage et débarqua à Toulon le 7 novembre de la même année, ce qui lui faisait neuf mois et quelques jours d'embarquement; le 26 novembre, il embarqua sur le *Colbert,* cuirassé de 1er rang, puis en décembre sur le *Cassard,* puis sur la *Dévastation* en 1881, et, à la fin de l'année, il venait de prendre les examens de concours pour le grade de médecin de 2e classe quand il fut atteint par la maladie gagnée sur la *Dévastation* échouée.

Il revint au foyer paternel où il mourut, dans les bras de ses parents, le 25 mars 1882, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Les honneurs militaires lui ont été rendus par l'état-major, le corps de santé et la musique du 27e de ligne.

Ract Georges, né à Chambéry, docteur à Turin en 1854. Thèse « du panaris », mort en octobre 1868. Reçu membre de la Société médicale en février 1858, a exercé dans sa ville natale où il a été chirurgien adjoint à Carret, à l'hôpital. (Voir Caffe, 1868, page 512; *Courrier des Alpes*, 12 décembre, et *Journal de la Savoie,* 25 novembre et 4 décembre.

Rafford Victor, de Megève, D. M. T. 10 décembre 1779, émigré.

Ramel, de Montmélian, médecin de la Maison de Savoie en 1261.

Rannaud Pierre-André, à Sixt, D. M. T. 20 novembre 1823, figure au tableau en 1861 et en 1867; disparaît entre 1867 et 1877.

Raoul, de Montmélian, médecin de la Maison de Savoie en 1261, professeur de médecine à Vicenze. (Voir Trompeo, page 26.)

Ratel Mathieu, né à Modane le 20 juillet 1769, y est mort le 21 décembre 1840; docteur-chirurgien de Turin en l'an VII; pratiquait à Modane après avoir été trente ans chirurgien-major de la brigade de Savoie, émigré.

Remonet François, d'Annecy, chirurgien l'an II à Chambéry, a exercé aux armées pendant six ans, puis à Ugines. (*Dic. chir. français*, 365.)

Renand Gabriel, de Bonneville, D. M. T. 10 août 1818. (*Listes* de 1861, 1867 et 1877.)

Rendu, D. M. P., mort à Compiègne en 1875, à 63 ans, était originaire de la Savoie. (Voir Caffe, page III, et Larousse.)

Revel Etienne-Edouard, né à Cluses en 1793, pratiquait à Chambéry. Il était membre de l'Académie de Savoie, dont les *Mémoires* renferment quelques-uns de ses travaux (1). Il avait déjà publié à Paris, en 1815, un mémoire sur « l'allaitement maternel ». Il a aussi publié, dans le *Journal*

(1) 2me série, tome I, page 227 et page LXXXIV. M. Revel était trésorier de l'Académie.

de médecine de Turin, un article sur un « cas de médecine légale ». Revel Etienne-Edouard est mort le 31 décembre 1865. (Voir *Courrier des Alpes*, 3 janvier 1866 ; *Soc. méd.* 26 janvier ; *Acad. de Savoie,* tome IX, 2e série, page LXV et suivantes, etc.)

Revel Edouard, fils du précédent, D. M. T 27 juillet 1852, né à Chambéry, y a exercé, trésorier de l'Association médicale, archiviste de la Société de médecine, ex-médecin du chemin de fer et des hôpitaux; fixé à Grésy-sur-Aix.

Rey Joseph-Robert, chirurgien agrégé de Turin en 1779, professeur et chirurgien en chef de l'hospice civil de Chambéry par patentes du 13 avril 1785, chirurgien des prisons. *(Dict. des chirurgiens français,* p. 365.)

Rey Aimé-Thérèse, fils du précédent, né à Chambéry le 12 septembre 1782, mort le 15 mars 1855, D. C. P. en 1803. Sa thèse a pour sujet : « Essai sur les hémorrhagies produites par des causes externes, et sur les moyens propres à y remédier ». Membre de l'Académie de Savoie et de la Société médicale de Chambéry, de la Société d'histoire naturelle, correspondant de la Société de médecine clinique de Paris, a publié : « Hypertrophie de la langue ». *(Acad.*, tome VII, p. 59.)

(Voir Comptes rendus, *Société médicale,* 1859 ; *Acad. de Savoie,* tome IV, 2e série, LXVI, etc.)

Son fils Ennemond a suivi la carrière de son père... (Voir les mêmes articles nécrologiques.)

Rey François, à Annecy, d. p. 28 juillet 1869.

Reymond Charles, d'une famille originaire de Saint-Jean-de-Belleville, d. m. t. 2 juillet 1857, agrégé en 1866, professeur à Turin en 1873.

Reymond Claude-Marie, né aux Allues le 11 mai 1778, mort à Beaufort en juillet 1870. Il exerçait à Thônes lorsqu'il publia « Manuel théorique et pratique sur les accouchements difficiles et contre nature ». Moûtiers, 1838, in-12, de 214 p. (Voir *Assoc. médicale,* 1872, p. 9.)

Reymond Maxime, à Bozel, chirurgien, mort à Beaufort en 1862 ?

Richard Jean, à Montmélian, chirurgien l'an xii, aide-major du I^er^ empire, prisonnier sur les pontons anglais avec Songeon, mort peu après, en 1815.

Richard Jean-Baptiste, né à Montmélian le 14 février 1810, fils du précédent, d. m. m. en 1845 à son retour d'Afrique, mort le 28 février 1871. (Voir l'article nécrologique par Louis Guilland, *Association méd.*, page 6 de 1871.) Caffe a reproduit l'article de Guilland, page 96 de 1872.

Richard Jean-Pierre, né à Termignon en 1824, d. m. t. 22 décembre 1852 ; vaccinateur en 1863, mort le 12 janvier 1876, a été maire de Thermignon. (Voir *Assoc. méd.*, 1876, p. 5.)

Rieux Jean-Jacques-Germain, né à St-Pierre,

mort le 19 février 1876, vice-proto-médecin en 1840. (Voir *Société méd.*, 1851, p. 38; *Lyon méd.*, 26 mars 1876; Caffe, 30 mai 1876.)

Rieux Léon, son fils, à Lyon, chevalier de St-Sylvestre, a publié considérations sur « l'étranglement de l'intestin dans la cavité abdominale, etc. », 1858.

Ringuet Albert-Eugène, né à Rumilly, D. M. T. 1er janvier 1838, mort à 51 ans. (Voir Caffe, 10 mai 1863.)

Riondet, médecin aux Echelles en 1765.

Ritaud, médecin à Chambéry, Grande-Rue. (*Annuaire* de 1776.)

Rivod, syndic, juré et bourgeois de Chambéry, examine en 1717 les sorcières Coré et Ribollet, détenues à Miolan. (*Miolan, prison d'Etat,* Dufour et Rabut, pages 198 et 204.)

Rivollet Maurice, de Veyrier, chirurgien de Turin en 1785. (Voir *Dict. chir. français,* p. 268.)

Robert Alexis, né à Cluses le 17 février 1806, D. M. P. 9 mai 1834, a pratiqué 5 ans à Paris, est revenu à Cluses en 1839, y est mort le 21 mai 1874. (Voir *Assoc. médic.)*

Rochette Joseph-Louis, d'Annecy, D. C. T. le 18 août 1781. Il a servi à l'hôpital civil comme élève et comme chirurgien en chef. Despines, dans son travail sur les reliques de saint François de Sales,

nous apprend que Rochette a enlevé ces reliques, les a conservées pendant la révolution et « a enchaîné et arrangé ces ossements ainsi que ceux de sainte Jeanne de Chantal. »

Roë (M' Roë, Monroë dit Roë). (V. Monroë.)

Rogès Jean-Charles, né à Talloires le 21 mars 1774, fils d'Antoine, bourgeois d'Annecy, et de noble Elisabeth de Villarémond, Gilly et autres lieux. Reçu docteur en médecine à Strasbourg le 28 vendémiaire an XII; il a exercé à Valloires (Maurienne), à Alby et enfin à la Roche où il est mort le 11 octobre 1852. (Renseignements fournis par son petit-fils Rogès, curé d'Hauteville.)

Rogès Jean-Claude, né à Talloires le 17 janvier 1783, D. M. M. et œnophile, a été reçu docteur en 1837 et a pratiqué 50 ans à Talloires; il est mort en 1869. (Voir *Assoc. méd.)* Rogès avait d'abord été autorisé chirurgien à Turin où son père avait déjà exercé.

Rogès Jean-Baptiste, d'Aix, D. M. T. en 1838, a été président de la Société locale de l'Aube; il est mort à Troyes en 1868, et non en 1852 comme le dit Albrier, à l'âge de 68 ans. (Voir Comptes rendus de l'*Association*, 1868-69, p. 5; Caffe, p. 208 de 1868.)

Rogier de Beaufort (le baron), docteur-médecin, aide-major au 7e d'infanterie sarde, mort à Turin le 22 août 1858. (Voir Caffe, 308.)

Est-il Savoyard ?

Rohel, médecin à Faverges, grand-père de la femme d'Alfred Puget.

Ronia Pierre, de Chambéry, compagnon-chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1821. Le compagnon-chirurgien était un élève chargé des pansements. (Voir Petrequin. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon*, p. 103.)

Rophile François, de Saint-Jeoire en Faucigny, étudia en médecine à Chambéry et à Turin, attaché au 2e régiment de Savoie, qu'il suivit à Nice en 1838 où il fut appliqué à l'hospice militaire sous le docteur Jarrin, chirurgien en chef; puis chirurgien en second à l'hôpital militaire de Chambéry en 1842, major de 2e classe en 1843, détaché plus tard au fort de Lesseillon, chirurgien en chef à Peschiera où il se distingua; mort à Turin en 1858. (Voir Caffe, 350.)

Rosset Nicolas, de Méry, chirurgien à Aix en 1719.

Rosset Joseph-Marie-François, né à Albens le 27 décembre 1767, d. m. t., mort à Saint-Girod le 7 septembre 1846, a été chirurgien-major dans les armées du roi de Sardaigne, puis de la France et fit les campagnes d'Italie et d'Allemagne, commanda en chef à l'hôpital d'Alexandrie. Admis à la retraite en 1815, il fixa sa résidence légale au Pont-Beauvoisin (France) et passa les vingt dernières années de sa vie tantôt au Pont-Beauvoisin, tantôt à son château de Marcellaz à Saint-Girod,

où il soignait les pauvres et les aidait de ses aumônes. Il avait été naturalisé français le 15 août 1817.

Rosset Amédée, de Chambéry, médecin à Chambéry, était originaire de la Maurienne, mort en 1853. Neveu du précédent.

Rosset Léon, médecin à Albens, D. M. P. 20 août 1867, protecteur de l'enfance en 1880, membre de l'Association médicale en 1881, a été conseiller général.

Rossi *(alias* Roux), médecin de la Cour de Savoie sous Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. Il fut aussi attaché au président de Lescheraines, affecté d'une maladie mentale; il vint respirer l'air natal à Saint-Pierre d'Albigny. Il y était déjà venu en mai 1707, année où il traita le président dans cette localité d'où il regagna Turin l'année suivante au mois d'octobre.

Rostaing Jean-François, à St-Michel, D. M. T. 5 août 1851, conseiller général en 1861, vaccinateur au 1er avril 1863; a été maire de sa commune.

Rouhault Pierre-Simond, premier chirurgien du roi de Sardaigne et de ses armées, médecin consultant du duc d'Aoste à Turin le 12 avril 1725, mort en 1740, professeur de chirurgie à Turin, très habile dans son art. Entre autres ouvrages insérés dans les *Mémoires* des Académies de Turin et de Paris, citons le meilleur des ouvrages connus sur « les plaies de la tête », Turin, 1720. (Voir Bonino qui lui attribua une participation à l'ou-

verture du cadavre du duc d'Aoste le 12 avril 1726 ; voir encore Larousse et Michaud.)

Rouph en consultation pour Lavini, 1769. (Voir *Miolan*, p. 308.)

Roussel, de Genève, mais propriétaire et habitant de Collonges-sous-Salève, a eu le prix de 1,000 fr. de l'Académie en 1879 pour travaux sur « Transfusion du sang ». (Voir *Echo du Salève.)* Il a été promoteur de l'ambulance de Collonges en 1870, chez les sœurs de la Charité.

Rousset François, attaché à la personne des princes de Savoie à la fin du XVI^e^ et au commencement du XVII^e^ siècle, gradué à Montpellier sous la présidence de Rondelet et sous la protection de Saporta, dont il fut l'hôte. Chirurgien habile, il inventa des procédés très ingénieux et des plus méthodiques pour l'opération de la taille.

Il a publié : « Assertio historica pro partu Cæsareo ». Paris, 1560 ; « Apologia pro partu Cæsareo ». Paris, 1598. On ignore le lieu de sa naissance.

Roux Louis, chirurgien à Aix, 1713.

Roux Jules-Amédée, né en France de parents savoyards ; Caffe le dit originaire d'Annecy. Il fit ses études avec succès à Paris où il fut prosecteur du professeur Gerdy. Attaché à l'ambassade de France à Madrid qu'il quitta à cause de sa santé, se rendit à Smyrne puis en Russie où il fut médecin

du gouverneur de Iaroslaw; fut amené à Pétersbourg où il fut un des médecins du Théâtre français impérial; revint en France où il mourut subitement à Paris ou à Passy en 1856. Il était venu en Savoie l'année précédente. (Voir article très curieux de Caffe, p. 195 du t. XXIV et 30 mars 1850.) A fait des legs à l'hôpital d'Annecy et aux écoles de Passy.

Rubin Claude, de la Roche, d. m. t. en 1774. (Voir Larousse.)

Ruffier, chirurgien à Aix, an xiii.

Rullier Pierre-Fortuné, d. m. t. le 4 août 1849, né le 21 avril 1820; vaccinateur en 1863, exerçait encore à Bourg-Saint-Maurice en 1869.

S

Saffon Guillaume. (Voir Guillaume.)

Salomon, médecin juif. (Voir *Mémoires de la Soc. savois. d'hist. et d'arch.*, t. XV, p. 20.)

Sallavuard, médecin à Abondance en 1858, a étudié la médecine à l'Ecole de Chambéry.

Salomon Jean-Baptiste, docteur-médecin, marié avec Françoise Rivol en 1731; il maria sa fille Marie-Marguerite (née à St-Jean de Maurienne) avec Louis-François Gariod le 17 avril 1740. Il est témoin au testament de Georges Aimé, avocat, le 22 février 1749; médecin de M^me^ de Warens et de Rousseau, après le docteur Grossy.

Salomon Joachim-Laurent-Thomas, né à Ugines en 1800, mort au Touvet en 1856, était officier de santé, a toujours dit qu'il était docteur en chirurgie et en médecine de Turin, a exercé à Ugines de 1825 à 1845; puis, au Touvet de 1845 à 1856.

Salomon Mathieu, médecin, conservateur du vaccin l'an XIII à Annecy. Il était de Saint-Jean de Maurienne.

Salteur Geoffroy, médecin au fort de Montmélian le 1er octobre 1594.

Saluce Claude, chirurgien à la Rochette l'an XIII, né le 27 janvier 1761, dans ce bourg, a étudié à Lyon, est mort à la Rochette le 14 décembre 1818; conscrit en 1721, il a servi pendant 12 ans dans les hôpitaux militaires de Turin et autres lieux. Parlant avec facilité le latin et l'italien, il fut en 1814 un des interprètes pendant l'invasion; son fils a été un des pharmaciens les plus instruits de Chambéry.

Salvy-le-Grifoul, chirurgien à Thonon (1682-1690).

Sanson (maître), médecin juif, soigne Catherine, fille d'Amédée V, au château du Bourget en 1310, avec maître Barthélemy et son fils. *(Specchio cron.,* Dufour et Rabut, vol. XV. p. 18 des *Mémoires de la Société sav. d'hist.)*

Sandouville Albert, à Evian, D. M. P. 7 juillet 1823, figure au tableau en 1861.

Sauthier, à Menthonex près Rumilly, 17 ..... 18..

Sauthier Jean-Marie, de Magland, thèse à Paris, 8 août 1822, sur les « phénomènes essentiels à l'apoplexie ».

Savigny Pierre-Alexandre, de Perly-Certoux (canton de Confignon), a étudié la médecine à Chambéry en 1835-40, d. c. t. 30 juillet 1842, pro-docteur de Turin 23 juillet 1841, mort en 1863 à Genève, membre du grand Conseil.

Savoye Antoine, de Saint-Jean de Maurienne, médecin de Saïd-Pacha, vice-roi d'Egypte, mort au Caire du choléra le 16 juin 1855, à 40 ans. (V. Caffe, page 420.)

Savoyen Louis, de Moûtiers, mort en 1861, à 50 ans environ, a été un moment professeur à Chambéry, réformateur des études à Moûtiers. « Travaux sur l'ozone ». (Voir Caffe, 56.)

Schayne Balthazard, de Chambéry, chirurgien breveté 1er juin 1624, le second de la série. (Voir Petrequin. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon*, page 192.)

Sécretan, de Lausanne, propriétaire des bains de la Caille, mort en 1860 à Onex, près Genève. (Voir Caffe, 1861, page 42.)

Seigle François-Joseph, docteur-médecin à Aix en 1684, signe, cette année, la requête pour le collège de médecine de Chambéry du 17 novem-

bre. Il proteste contre Dubois, d'Aix, qui pratique à Chambéry sans être agrégé (1689). Il est condamné à une amende le 31 janvier 1695, « pour être en arrière de tout le passé et n'avoir daigné se rendre à son devoir quoique convoqué par billet d'assemblée et encore qu'on l'ait envoyé chercher. »

Sestier Hyacinthe, de Lanslebourg, chirurgien, breveté le 16 juin 1685. (Voir Petrequin, *ibidem*, pages 101, 126, 154 et 189.)

Sevez Auguste, du Bourget-du-Lac, aide-médecin de la marine à Toulon où il meurt à 24 ans, en juin 1878, victime de son travail et de son dévouement.

Sibilat ou Sibillat Anthelme, né au Pont-Beauvoisin (Savoie) en 1772, officier de santé et chirurgien dans les armées, mort en 1860. (Voir Caffe, p. 308, une colonne.)

Silva Louis, de Chambéry, mort en août 1875, exerçait à Genève. (Voir *Echo du Salève.)*

Simon François, né au Châtelard, d. m. t., a pratiqué au Châtelard en 1846, conseiller provincial, mort en 1860. (Voir Caffe, 1860, p. 294.) Un de ses neveux est mort étudiant en médecine.

Socquet Joseph-Marie, né à Megève en 1771, d. m. t., médecin des armées sardes, puis des armées françaises jusqu'au traité de Campo-Formio (1797), 1er démonstrateur au grand Collège de

pharmacie de Venise, docteur ès-sciences de Paris, professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale de Clermont-Ferrand, puis à l'Ecole centrale du Mont-Blanc et au Collège de Chambéry où il enseignait les sciences en 1808; secrétaire de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Académie des sciences de Turin, officier de l'Université. (Voir Grillet, I, 218, et III, 24, qui le fait naître en 1769; Albrier qui le fait naître en 1768 et naturaliser en 1818; voir surtout Saint-Martin, biographie de Socquet en 1839.)

Socquet est mort à Turin le 17 juin 1839; il a laissé de nombreux ouvrages; thèses sur la chimie, traitement du choléra, analyse des eaux d'Aix, de la Perrière, etc., extraction des mines, manuel de vaccination, essai sur la pneumonie; et autres.

Socquet Jean-Antoine, né à Aiguebelle le 15 janvier 1810, D. M. P., médecin des hôpitaux de Lyon, naturalisé français en 1836, mort à Lyon le 10 septembre 1883. Il a publié :

« Mémoire sur une nouvelle combinaison de l'iode » (Lyon, 1854).

« Principes d'économie médicale » (1849). Et un grand nombre d'autres mémoires qui lui ont valu plusieurs médailles d'or, entre autres de la Société médicale de Bordeaux. (V. Albrier, *Naturalisés; Société sav. d'hist.*, XII, 420.) Il avait aussi professé quelque temps la médecine dans l'Ecole de Lyon.

Soignon Girard, chirurgien du Dauphiné, habitant à Lyon, reçoit du duc de Savoie, par lettres datées du Villars, du 20 août 1451, une vigne en albergement. (Arch. Côte-d'Or. Compte du châtelain de Treffort, de 1451-53.)

Songeon Joseph-Marie, né à Chambéry le 20 janvier 1780, mort dans cette ville le 18 juillet 1874 à l'âge de 95 ans, avait servi dans les armées françaises et a été prisonnier sur les pontons de l'Angleterre, vint à la Restauration exercer dans sa ville natale en 1816. Thèse : « Aperçu sur l'emploi des antispasmodiques dans les fièvres intermittentes ». 1807, Paris. (Voir Caffe, 1874, p. 286 et suivantes ; *Association médicale*, *Société médicale de Savoie* et *Revue savoisienne,* 28 février 1875.)

Sonnet Gabriel, né à la Chavanne en 1802, pharmacien de l'Ecole de Lyon ; il partit pour Buenos-Ayres en 1828 et s'y fit recevoir médecin, revint en Savoie en décembre 1850, prit un nouveau doctorat à Montevideo en 1855 et y fut médecin du président de la République de l'Uruguai. Il y mourut le 17 juin 1863. Il a publié « Observations topographiques et médicales recueillies sur les bords de la Plata. »

Sourdet Jules, de Séez, d. m. p. Sa thèse a pour titre : « Accidents et complications des avortements spontanés, provoqués et criminels », 1876. Aide-major aux mobiles de Macon (siège de

Paris 1780-71), passe en février 1798 dans Seine-et-Oise.

Suarès, né à Saint-Sigismond où il est chirurgien en l'an XIII. C'est peut-être bien lui qui signe *Georges Suarez* une consultation à l'hôpital de Chambéry avec Falquet le 20 novembre 1811. Il passait pour descendre d'un médecin venu en Savoie avec les troupes espagnoles et resté à Ugines.

Suchard Jean-Marie, d. m. t. 7 novembre 1853, (*alias* 8 août), médecin à la Roche, du conseil d'hygiène en 1869, mort le 14 juin 1880. (Voir *Association de la Haute-Savoie*, 1880, p. 23.)

Sylvoz Joseph-Philippe, de Grésy-sur-Isère, chirurgien à Chambéry en 1781, a exercé à Grésy-sur-Isère pendant de longues années, cité par Daquin. (Voir *Dictionnaire chir. franç.*, p. 365.)

T

Taberlet François, d. m. t. en 1829, mort en 1830.

Taberlet Jean-François, d'Evian, neveu du précédent, d. m. p. 7 septembre 1864. Sa thèse est sur « les eaux d'Evian et d'Amphion ». Il avait commencé ses études à Turin; il exerce à Evian et a exercé quelque temps à Thonon, a eu en 1883 l'inspectorat d'Evian, a été député en 1872.

Tardy, chirurgien à Saint-Pierre d'Albigny en 1705. (Archives Leblanc.)

Tardy François-Lazare dit Zaret, de Chambéry, de la promotion de 1830, n'a pas pratiqué; mort en 1880, le 8 mars à Chambéry, à 70 ans.

Tardy Lazare, fils du précédent, élève du Val-de-Grâce. Thèse en 1877 : « Altération des nerfs dans la paralysie générale ». Sa carte porte : ancien chef de clinique ophtalmologique. Il annonce dans les journaux : consultation gratuite le samedi pour le mal des yeux.

Tavernier Franç.-Joseph, de Morzine, D. M. T. 30 janvier 1834, exerce à Thonon; du conseil d'hygiène en 1869; aux eaux d'Aix en 1870-74; membre de l'Association médicale.

Teixeira, portugais, officier de santé, exerçait la médecine à Yenne. Il avait servi comme aide-major dans le corps d'armée espagnol, enrôlé par Napoléon; se trouvant sans emploi, il vint, vers 1824, avec un nommé Gevaudan, exploiter à Yenne une prétendue mine de charbon de pierre. Après la déconfiture de cette Société, ayant arrangé avec succès une jambe cassée, il a exercé pendant 15 ou 20 ans la médecine et la petite chirurgie à Yenne. Il y était encore en 1858.

Tempia laissait vacant le proto-médicat de Tarentaise en 1776. (Voir *Annuaire* de 1776.)

Ternerier Denis, médecin du duc de Savoie en 1469. (Dufour et Rabut, vol. XV, page 22 des *Mémoires de la Soc. sav. d'hist.*)

Terrier François, d'Annecy, né en 1793, médecin à l'hôpital militaire, puis aide-chirurgien de la marine sous le Ier Empire, mort le 24 décembre 1874, au château de Periaz, à Seynod près d'Annecy. C'était un homme très libéral dans tous les sens du mot ; imbu des idées philosophiques du XVIIIe siècle, il prit part au mouvement constitutionnel de 1821 et fut interné pour 15 ans à Seynod. Il y exerçait gratuitement la médecine pour les pauvres qui sortaient rarement du château de Periaz sans emporter des marques de sa générosité. Il était cependant dépourvu de fortune. (Voir Caffe, 1875, p. 80.)

Terrier Louis-Nicolas, fils du précédent, d'Annecy, D. M. T. 23 juillet 1855, a été camarade de Callies ; a été attaché au service de santé de la Compagnie du canal de Suez où il est mort en 1869. (Voir Caffe, p. 512.)

Tessier, né en Savoie, médecin du grand hôpital Saint-Jean, docteur collégié à Turin en 1842 ; auteur d'un traité sur les bains dans les affections de la peau, est mort il y a peu d'années à Turin dans un âge avancé.

Thevenet Pierre-Marie, de Magland, D. C. T. 28 mars 1789.

Thevenot (*alias* Thevenod) Jules-François-Félix, D.M. T. 28 juin 1828, mort à Viuz-en-Sallaz le 2 mars 1865, à 61 ans.

Thevenot Jean-Louis, de Viuz-en-Sallaz, C. M.

1788, reçu la même année à Turin, exerçait dans sa ville natale. *(Dict. chir. fran.*, p. 268.)

Thiébaud Charles-Antoine, amené à Evian par un sieur de Blonay en 1750, D. M. T. en 1753, mort très âgé.

Thiébaud Charles-François, fils du précédent, né à Evian, pharmacien en 1778, D. M. C. T. en 1783, mort à Evian en 1840. Médecin distingué et habile administrateur, il a été maire sous la République et sous l'Empire. Thiébaud passa, le 15 août 1784 à Paris, une convention avec Doppet et Magnin pour élever à Turin un baquet mesmerien. On connaît des lettres adressées par Doppet, de Turin, à Thiébaud, chirurgien, hôtel du St-Esprit, rue de Tournon, faubourg Saint-Germain, à Paris, les 12 septembre et 2 octobre 1784.

Thiébaud Charles-Gabriel, fils du précédent, a étudié en France sous l'Empire. Il était aux hôpitaux de Besançon pendant le typhus de 1814, D. M. C. T. en 1815, vint à Evian et à Thonon où il fut pendant 25 ans chirurgien de l'hôpital, mort en septembre 1846.

Thomas, D. M., aide-major au 79e en garnison à Thonon où il est mort en 1862. Devait être alsacien.

Thonion Bernard, docteur en 1858, exerçe à Annecy où il fut membre du conseil d'hygiène en 1869, trésorier de l'Association.

Tiollier Joseph, de Chambéry, auteur du « Brevis medecinæ discursus ». Lausanne, 1677, in-16.

Tivat Joseph-François, à Gaillard (St-Julien), d. t. 12 avril 1842.

Tissot chirurgien à Arvillard, an xiii, mort en 1805 ou 1806 à l'âge d'environ 55 ans.

Tissot Joseph, né à Chambéry, d. m. c. t. 6 août 1847; est resté en Italie.

Tissot Jean, de Chambéry, reçu le premier au concours d'octobre 1877, aide-médecin de la marine à 21 ans, à Toulon.

Tournier Antoine, né à Chambéry le 2 avril 1849, élève des lycées de Chambéry et de Lyon, a fait ses études médicales avec succès. Reçu docteur le 13 janvier 1875; médecin stagiaire au Val-de-Grâce 1876, a fait une campagne à Constantine 1877, a été un an à l'hôpital militaire de Rennes 1878, a fait une station thermale à Bourbonne-les-Bains 1879, puis a été aide-major de 1re classe au 109e de ligne à Chaumont (Haute-Marne).

Sa thèse : « Etude sur les inflammations pustuleuses de la peau ». Montpellier, 1875, 56 pages in-4°. En 1870, il avait été envoyé de Lyon à Aix pour soigner les blessés à l'hôpital militaire.

Travers Philippe, né à St-Félix le 17 septembre 1799, d. m. t. 1er juillet 1830. Devenu riche par un mariage, il a abandonné la médecine, mort

en 1887 le 28 mai. Il a été plusieurs années maire d'Albens.

Trelat Ulysse, né à Paris vers 1827, vient s'établir à Menthon en octobre 1876.

Tremey Jean-Pierre, médecin de la fonderie royale d'Albertville et des mines où il succédait à Villard le 13 avril 1833. Il était né à Moûtiers le 11 mai 1792. Officier de santé, il avait été chirurgien de la jeune garde en 1813 avec Domenget ; il est mort à Aime le 26 mars 1864. Il a publié :

« Instruction sur le régime à suivre par les ouvriers des mines royales de Savoie afin de se prémunir du choléra et sur la conduite à suivre si la maladie se déclare », 1836, in-8°, chez Blanc à Moûtiers.

Trépied Jean-Baptiste, chirurgien des prisons de Chambéry en 1784. Il fut bâtonné par le capitaine Togrola parce qu'il avait causé une hémorrhagie en coupant le filet à un de ses enfants, et en eut une indemnité de 280 livres. (*Miolan*, p. 259.)

Trésal Jean-Baptiste, né à Hauteville-Gondon 19 janvier 1789. Thèse le 19 mai 1815 : « Essai sur la fièvre adipeuse qui a régné dans l'île de Walcheren en 1809, précédé d'un aperçu topographique de la même île ». Paris, Didot, in-4°. Il y était probablement attaché à l'hôpital militaire. Il a exercé à Moûtiers, à Aoste, à Aime où il revint en 1854 ; magistrat de santé à Moûtiers en 1856, poète, membre et lauréat de l'Académie

de Savoie, auteur de l'*Amédéïde*, poème en six chants, publié en 1844 et en 1847, du poème sur le diguement de l'Isère, etc., des bulletins des eaux de Salins, etc., membre de l'Association médicale, mort le 11 juin 1873. (Voir Caffe, p. 256.)

Trésal Alexandre son fils, médecin à Bourg-St-Maurice, puis à Moûtiers, vaccinateur en 1863, mort le 20 février 1877 ; auteur d'*une excursion à Tignes (Gazette méd. de Lyon*, 16 janvier 1865.)

Trombenat Jean, séquestré à Thonon pour avoir saigné un pestiféré, septembre 1578. (Piccard, *Histoire de Thonon*, p. 220.)

Trouillet Thomas, chirurgien à Paris, né à Chambéry le 23 février 1763, naturalisé français le 2 juillet 1820. (Voir Albrier.)

Truchet Victor-Félix, à Annecy, né en 1798, d. m. m. 28 avril 1835, mort en 1874. (Voir Caffe, page 368 de 1874.)

Truffaz Joseph-Marie, de Bons en Chablais, d. m. t. en 1829, mort à Bons entre 1850 et 1860.

Turinaz Humbert, du Châtelard, cousin du docteur François Guilland ; mort à Amiens.

Turinaz Jean-Joseph, a publié chez Didot en 1828 : « Conseils à une jeune mère », in-4°.

Turinaz Alfred, né au Châtelard, a étudié à Grenoble en 1871-73, à Paris en 1873-74 ; reçu à Grenoble officier de santé en 1874, protecteur de l'enfance en 1880, membre de l'Association médicale.

U

Ulliel Philibert, médecin, mort le 11 octobre 1777 à Moûtiers, collègue d'Abondance.

Usannaz Maurice, d'Aime, officier de santé en 1858-69, vaccinateur en 1863, né aux Chapelles (canton de Bourg-St-Maurice) ; il a laissé des notes originales, des éphémérides, etc.

V

Vallet, chirurgien à Chambéry, a signé le 14 février 1676 les statuts de la confrérie des saints Cosme et Damien.

Valliend, officier de santé à la Trinité, an (XIII), n'exerçait pas, vivait solitaire, sans besoin et sans bruit, fumant sa pipe du matin au soir ; mort entre 1818, 1820.

Vandiol François, de Bagnol, amené par le prince Victor-Amédée de Carignan vers 1712 à Turin, s'y fixa et fut chirurgien de la citadelle par patentes royales du 11 mars 1732 et de la compagnie des gardes suisses par lettres du 12 avril même année ; professeur de chirurgie à l'Université, médecin de la maison de Carignan, mort le 5 octobre 1756 nonagénaire.

Vandiol René, fils du précédent, lui succéda dans toutes ses places, fut en outre chirurgien du collège des nobles et mourut en mai 1712. il avait épousé une demoiselle Ailloud, de Grésy-sur-Aix.

Vasta, médecin l'an XIII à la Chambre. Expulsé de Naples pour causes politiques; il vint exercer à la Chambre où pendant 20 ans il a joui d'une bonne réputation. Il s'est rapatrié vers 1820 et a écrit plusieurs fois à ses amis savoyards depuis Nola (Naples).

Vauduc Jean-Jacques, docteur en médecine à Chambéry où il possédait une maison rue Juiverie en 1564. (Note fournie par M. Mugnier, conseiller à la Cour d'appel.) Peut-être faut-il lire Bauduc.

Vaudey, officier de santé à Moûtiers (an XIII). Le nom de Vaudey se trouve à Montvalesan-sur-Belleville et aux Chapelles.

Vaullet François, né à la Roche, a d'abord exercé à Paris, puis à la Roche où sa santé l'avait ramené au pays natal en 1871.

Vauthier Pierre-Achille, D. T. 31 août 1868, exerce à Thonon en 1878, membre de l'Association médicale.

Vège *(alias* Veigié) (noble Pierre de), né à la Roche, vivait vers la fin du XVI^e^ siècle. Cité par Rossoto, Grillet, III, 215 et Bonino I, 347 qui donnent les titres de ses deux ouvrages : « Pax fidissima et probatissima méthodicorum seu Galenicorum, etc., » et « Pestis præcavendæ et curandæ methodus, etc.... »

On lui doit encore « Formulæ de Epilepsiæ Podagræ, hydropisis et lepræ curatione », Lyon,

1619, in-8°, et 1620, in-12; Genève 1628, in-12. Il a été chirugien au fort de Montmélian.

Verine Jean-Baptiste, né à Chevron ou à Mercury-Gemilly en juillet 1806, d. m. t. 20 juin 1834; exerçait à Albertville depuis son doctorat, vaccinateur en 1863, médecin de la maison centrale et de la garnison jusqu'en 1876, année de sa mise à la retraite. Il est mort le 17 juin 1881. (V. Comptes rendus de l'*Association* du 11 juin 1881 et le *Journal d'Albertville.)*

Verrutis (Michael de), médecin ducal en 1471 (Ménabréa, *Yolande*, p. 12).

Vespre Jean, chirurgien à Chambéry, signe le 14 février 1674 les statuts de la confrérie des saints Cosme et Damien. Il possédait en 1732 une maison rue Saint-Antoine.

Veuillet de Vulliet François, né à Chambéry le 6 septembre 1790, d. m. m. en 1822, mort à Paris le 20 février 1866. (V. Caffe, 1866, p. 95.)

Verna *(alias* Vernat), signe comme prieur du collège à Turin les diplômes de Rosset et autres, et à Chambéry celue de Sylvoz Joseph-Philippe.

Veyrat, de Montmélian, d. m. p., a épousé la fille du sénateur Parent, est venu exercer à Chambéry; a pour spécialité les maladies de l'oreille et du nez.

Veyrat Jean-Pierre, à Grésy-sur-Isère, second de la promotion de 1830.

Veyrat Auguste-Emile, d. m. p. en 1825, à Turin en 1849, a exercé à Aix en 1841, mort à l'Hôtel-Dieu de Chambéry à 67 ans en 1868. (Voir sa nécrologie au compte rendu de l'*Association médicale* de 1868, et Caffe 1868, p. 191.)

Viallet Louis, d. m. p. On le croit d'une famille originaire de Beaufort en Tarentaise qui a fourni des banquiers à Toulouse. Médecin à Rodez (Aveyron), professeur d'accouchement à la maternité de cette ville, fondateur du premier hospice ophthalmique de France (asile de Saint-Cyrice), ce qui lui a valu une médaille d'honneur de la Société d'encouragement de Paris, auteur de nombreux travaux de médecine et d'archéologie.

Viaud *(alias* Vian), Pierre-François, chirurgien en 1750 et 1760 à 1770, à Saint-Pierre d'Albigny où il est né, chirurgien-major du fort de Miolan. *(Miolan*, Dufour et Rabut, p. 378.) C'est sans doute le même qui, en 1796, conseille de concert avec Rouph une tisane anti-ophthalmique pour Lavini. *(Ibidem,* p. 303, et arch. Leblanc.)

Vidal François, né à Aix-les-Bains où il exerce; notre condisciple au Collège de Chambéry, d. m. t. 6 juin 1843; auteur de nombreux ouvrages sur les eaux, sur l'hospice d'Aix-les-Bains, etc. (Voir *Bibl. aixienne.)*

Vidal Georges, père de François, d. m. m., mort à Aix le 4 juillet 1864 à 73 ans. (Voir Caffe, page 464 de la seizième année, et *Société médicale* de Chambéry.)

Vidirné ou Virginé, médecin du faubourg Montmélian à Chambéry. Il en est question dans l'*Histoire du Sénat,* de Burnier, II, 236.

M. Mugnier vient de communiquer à la Société d'histoire une note que l'on croit devoir reproduire ici :

« Vers 1715, un juif passant par Chambéry y était décédé et avait été enseveli dans un terrain acheté par ses coreligionnaires. Son corps fut bientôt exhumé par le chirurgien *Virginé.* Ce praticien en fit un squelette qu'il exposa dans sa boutique du faubourg Montmélian. La communauté des Juifs de Turin s'émut avec raison de ce singulier moyen de réclame et se plaignit au roi. Victor-Amédée montra l'esprit de justice dont il était animé en faisant remettre le corps à un mandataire envoyé par les Israëlites de Turin, et en prescrivant au premier président de faire amener devant lui le chirurgien et de le blâmer de son action. Il semble qu'il craignait que la population n'eût pas à l'égard des Juifs les mêmes sentiments que lui, car il recommanda à M. Gaud de faire accompagner le commissionnaire par un de ses gardes. »

Voici cette pièce curieuse :

Le Roi de Sicile, de Hierusalem, et de Chypre, etc.

Tres Cher, bien amé et feal Conseiller d'Etat. L'Vniuersité des Hebreux de cette ville *(Turin)* nous a tres humblement fait representer qu'vn de leur nation étant

mort en Savoie pendant cet été, ses camarades l'auoient par notre permission expresse fait enterrer dans vn endroit prés de Chambery, dont ils ont achetté le terrein, et qu'elle a cependant apris que le Chirurgien Virginé du fauxbourg de Montmeillan a deshumé le Cadavre du dt Juif, et en a fait une anatomie, et a assemblé l'ossature, qui forme le squelettre, qui est à present dans sa Boutique, nous aiant tres humblement fait supplier de vouloir donner les ordres pour que le dit squelettre fût remis au present porteur de leur nation, pour qu'il l'apportat ici pour être enseueli dans leur Cimetiere, et leur demande étant tres juste vous enuoierez prendre le dit Chirurgien, auquel vous ferez vne forte reprimende sur la temerité qu'il a eu, et lui ordonnerez de remettre incessamment la ditte ossature au Porteur du present, le quel vous ferez à ce sujet accompagner par vn de vos Gardes, qui puisse vous asseurer de l'effectiue remission, et qui accompagne, s'il est besoin, le Juif jusques où il le requerra. Priant Dieu au reste qu'il vous ait en sa Ste Garde.

Signé : V. Amédée.

Contresigné : de St-Thomas.

(Archives du Sénat.)

Vieillard François-Marie, chirurgien du duc de Savoie qui donne, en 1579, 150 écus de pension aux enfants de Vieillard : Marguerite, Charles, Julie, Philibert et Jean-Baptiste.

Vieillard Jean-Baptiste, fils du précédent, remplace son père auprès du prince. (Comptes de l'hôtel de Savoie.)

Vignet Claude, chirurgien à Aix en 1692 et

1695. Il figure alors comme témoin dans des actes notariés. (Minutes Vidal.)

Vignon, chirurgien à Chambéry, témoigne en faveur de Copponay 1677 et en 1683.

Villard *(alias* Villars), officier de santé l'an xiii, médecin de la compagnie royale des mines de Tarentaise, né à Chambéry en 17.., il est mort à Peisey en mars 1845. Il avait servi dans l'armée d'Italie, caractère jovial.

Vinay, né à Thonon le 15 novembre 1845. d. m. p. 1873. Fixé à Lyon depuis la fin de ses études, il y a conquis une situation très honorable. Il a concouru pour l'agrégation à la fin de l'année 1879 et a été nommé l'année suivante; médecin des hôpitaux de Lyon, rédacteur du *Lyon médical* où il a inséré en 1883, en août et en septembre une étude sur les causes qui ont préservé Lyon du choléra.

Voisin Benoît, d'Annecy, fils d'un père savant botaniste, a publié :

1° « La Panacée végétale composée à Talloire et dépuratif du sang.... »

2° Le Médecin familier et sincère.... »

Nous reproduisons ici un article bibliographique de F. Rabut sur ce livre dont la préface renferme des détails autobiographiques de Voisin, article inséré dans le *Patriote* du 4 septembre 1881 :

Ce livre, dont il y a eu plusieurs éditions en français et en italien, et des traductions en allemand et en anglais,

a pour titre : *Le Médecin familier et sincère qui apprend à un chacun à se guérir soi-même de toutes les maladies vénériennes, de même que de la goutte nouvelle, et de calmer les douleurs de celle qui est invétérée, et d'en retarder les attaques des années entières et plus, et de guérir plusieurs autres espèces de maladies avec son secret qu'il a du dépuratif du sang et de sa panacée végétale, composé et distribué par le sieur* Benoît VOISIN..... à Turin, 1741 ; in-12, de 132 pages chiffrées et 18 non chiffrées.

Ce livre a paru cette année 1741 en deux éditions, une françoise et l'autre italienne. Il y a une édition italienne de 1747, in-8°, d'après Bonino, qui a consacré une page à Voisin ou Voysin dans sa *Biografia medica piemontese.*

Benoît Voisin nous apprend à la page 11 de son livre qu'il est bourgeois de la ville d'Annecy. C'est dans cette ville qu'il naquit en 1686 et qu'il fut initié par son père aux élémeuts de la botanique et de la chirurgie.

Son père était, dit-il, un des plus habiles botanistes de son temps. Il alla ensuite continuer ses études à Paris, où il travailla deux ans ans à l'Hôtel-Dieu et deux ans à la Charité des hommes. Protégé par le prince Eugène de Savoie, il fut nommé médecin et chirurgien-major de l'armée de l'archiduc Charles, en Catalogne, alors que, dans la guerre de la succession d'Espagne, ce prince autrichien disputait le trône de Madrid au petit-fils de Louis XIV, Philippe d'Anjou, proclamé sous le nom de Philippe V.

En 1709, il suivit l'archiduc à Francfort et assista à son couronnement comme empereur. Mais il ne tarda pas à revenir en Savoie et auprès du duc Victor-Amédée, qui le nomma médecin et chirurgien-major de ses gardes-du-corps et de sa maison en campagne.

A ce titre, il le suivit dans ses expéditions militaires (1733-34).

Le duc le nomma encore inspecteur des hôpitaux militaires. Il revint ensuite à Anneci avec le titre de docteur en médecine et de professeur de chirurgie en Savoie. Enfin, il fut chirurgien-major du régiment de Tarentaise. Il avait 71 ans quand il donna la 2e édition du « Médecin familier. »

Mais revenons au livre qui nous apprendra diverses autres choses, et d'abord, qu'en 1741 il résidait à Annecy; puis que la royale Université de médecine de Turin a approuvé son livre, son dépuratif du sang et sa panacée végétale *composée de plus de 65 sortes de simples,* en 1737, et que le roi de Sardaigne a permis d'imprimer avec privilège, la même année.

Voisin n'est pas modeste : ses remèdes et ses cures ont attiré, dit-il, l'admiration de tous les généraux et principaux officiers des armées de France et de Sardaigne. Les témoignages lui en arrivent d'un nombre de villes.

Laissons-le-parler :

« Outre toutes les opérations de la chirurgie que je fais avec dextérité, j'excelle dans celle de la litotomie et dans celle de la fistule à l'anus; je suis oculiste, et je fais celle de la cataracte, de la fistule lacrimatoire, etc. »

Son dépuratif du sang est un secret que lui a donné un savant philosophe et alchimiste, Abraham Melkutot-Mordacay, qui venait de pèlerinage à Saint-Jacques, à Alexandrie, où Voisin était alors chirurgien-major, le 20 octobre 1733, et qui avait alors cent moins deux ans, mais n'en paraissait avoir que cinquante. Ouf ! Il y a des pages entières comme cela.

A la page 88, il parle de deux médecins de ses amis qui sont morts de la goutte, l'un nommé Fernex, âgé de cinquante-huit ans, très savant dans la médecine, et l'autre nommé Buchard, âgé de 43 ans, très savant aussi.

Voisin ne manque pas d'avertir le public et de le mettre en garde vis-à-vis de la contrefaçon. Ses pillules sont pliées dans un *carreau* de papier où sont imprimés ses armes et son nom, et sa panacée est renfermée dans des boîtes d'étain fin, sur le couvercle desquelles figurent lesdites armes.

Ces armoiries sont gravées sur bois et se trouvent au revers du faux-titre de son livre, au-dessous des armes du roi de Sardaigne : *un lion rampant sur un fond d'or* dans un écu ovale, surmonté d'un casque et soutenu par deux palmes, à l'entour de la légende : **Benedictus Voysinus D. M. Sabaudus,** et dans le bas ces mots : *Privilégié de S. M.*

A propos d'image, rappelons que le portrait de Voisin a été dessiné et gravé par Gardella.

Le livre de Voisin coûtait 10 sols et était donné pour rien à ceux qui achetaient une certaine quantité de ses drogues.

On le trouvait à Lyon, chez M. Delaroche, imprimeur et libraire, rue Mercière, et chez tous ceux qui tenaient des bureaux (lisez dépôts) des produits pharmaceutiques de notre empirique.

Or, ces bureaux étaient très nombreux. Leur liste qui termine le volume contient 128 villes, et les grandes villes avaient deux ou trois bureaux. O sainte réclame !

Je finis en transcrivant de cette liste les bureaux de la Savoie et ceux des villes étrangères tenus par des Savoyards :

A Chambéry, chez le sieur Morel, marchand-perruquier.

A Saint-Jean de Maurienne, chez le sieur Salomon fils.

A Moustier, chez le sieur Gazagne.

A Thonon, chez le sieur Jourdan, marchand.

A la Bonne Ville, chez le sieur Berard, maître chirurgien.

A Sallanche, chez le sieur Dumont, maître chirurgien.

A Orléans, chez le sieur Beaufort, marchand savoyard.

A Livourne, chez le sieur Muffat, marchand savoyard.

A Leipzic, chez le sieur Couturier, marchand savoyard.

A Cologne, chez le sieur Dulcis, marchand savoyard.

A Hanôvre, chez le sieur Bouchendy, marchand savoyard.

A Nuremberg, chez le sieur Léaval, marchand savoyard.

A Ausbourg, chez le sieur Mainard, marchand savoyard.

A Franfort, chez le sieur Termignon, marchand savoyard.

A la Cité d'Aoste, chez M. Léaval, très habile maître chirurgien, etc., etc.

Aujourd'hui, le livre de Voisin est coté 3 fr. 50 dans les catalogues des livres anciens.

Voutier Joseph, à Aime en 1871, puis à Albertville en 1877; protecteur de l'enfance en 1880, mort le 14 décembre 1880.

Vouttier François, à St-Julien, docteur en 1858, 10 août; il exerce à St-Julien de 1867 à 1877, alité dès octobre 1879 à avril 1880, mort le 11 de ce mois. (Voir *Association de la Haute-Savoie*, page 22.)

Vulliel François, docteur-médecin à Ferté-St-Aubin (Loiret), figure sous le n° 71 de la Société philanthropique savoisienne.

Vulliet (Voir Caffe, 1869, p. 40.)

Vulliez Louis, d'Evian, docteur-médecin sous l'Empire, en France, mort en 1840.

Werner de Lachenal (voy. Lachenal), docteur en médecine et en physique, né à Bâle en 1736. Thèse imprimée à Bâle en 1776 : « Observationes bot. med.... »; botaniste distingué que les Delachenal, de la Savoie, croient parent de leur famille. (Voir Larousse et biog. Michaud.)

Y

Ysaac (Jacot), juif, médecin de la ville de Chambéry en 1418-1427, au traitement de 18 florins. (Chapperon.)

MÉDECINS ET OFFICIERS DE SANTÉ

EXERÇANT DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA SAVOIE ET DE LA HAUTE-SAVOIE EN 1888.

SAVOIE.

Docteurs en médecine.

Anselme Joseph, la Rochette.
Armand Jules, Albertville.
Armand Joseph, Grésy-sur-Isère.
Arnal Gabriel, Albertville.
Arnaud Joseph-Léopold, la Rochette.
Basin Auguste, Chambéry.
Berthet Jean-Louis-Hyacinthe, Albertville.
Boudrie Guillaume, Bassens.
Brachet Léon, Aix-les-Bains.
Broquère, Bassens.
Buthod Louis, Chambéry.
Carret François, Chambéry.
Carret Jules, Chambéry.
Cazalis Henry, Aix-les-Bains.
Chaboud Jean, Aix-les-Bains.
Chiron François, Chambéry.
Davat Gaspard, Aix-les-Bains.
Debeauge Jean, Saint-Genix.
Demeaux Marc-Antoine, Aix-les-Bains.
Dénarié Gaspard, Chambéry.
Dénarié Antoine-Amédée, Chambéry.
Dubouloz Jean-Baptiste, Montmélian.
Empereur Constantin, Bourg-Saint-Maurice.
Emonet Claude-Félix, de Serrières.
Folliet Antoine-Marie, Aix-les-Bains.
Fusier François, Chambéry.
Gaillard César, Aix-les-Bains.
Gaillard Jean-Marie, Serrières.

Gasca Gaëtan, la Motte-Servolex.
Grand François, Chambéry.
Guilland Jean, Aix-les-Bains.
Grange Gaspard-Victor, St-Jean de Maurienne.
Gravier Emilien, Modane.
Humbert François-Agricole, Aix-les-Bains.
Jarre Léon, Saint-Genix.
Jarrin François, Chambéry.
Laissus Camille, Moûtiers.
Lathoud François-Benoît, Yenne.
Lagrange Maximin, Aix-les-Bains.
Liénard Jacques, les Echelles.
Macé Charles, Aix-les-Bains.
Masson Albert-Marie, Chambéry.
Massolaz Sabin, Chambéry.
Michel François-Henri-Eugène, Moûtiers.
Monnard Jean, Aix-les-Bains.
M'Roë Charles, Aix-les-Bains.
Mottard Antoine, Saint-Jean de Maurienne.
Paget Antone-Marie, Montmélian.
Petit Joseph, Aix-les-Bains.
Petit Eugène, Saint-Pierre d'Albigny.
Peytavin Emile, les Chapelles.
Pichat Bruno, Pont-Beauvoisin.
Piot Charles-Jules-François, Aiguebelle.
Prallet Hippolyte, Chambéry.
Puistienne Joseph, Aix-les-Bains.
Rendal Stanley-Morton, Aix-les-Bains.
Revel Edouard, Grésy-sur-Aix.
Raymondon Louis-Antoine-Prosper, Chambéry.
Richard Edouard-Cyrille, Termignon.
Rosset Léon, Albens.
Rullier Fortuné, Bourg-Saint-Maurice.
Travers Philippe, Albens.
Veyrat Ernest, Chambéry.
Vidal François, Aix-les-Bains.
Wakefiel William, Aix-les-Bains.

Officiers de santé.

Ringuelet Auguste, Valloires.

Turinaz Alfred, le Châtelard.
Waill Georges, à Queige.

HAUTE-SAVOIE

Docteurs en médecine.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY.

Adam, à Talloires.
Boymond Marie-A., à Annecy.
Callies Jules-Arist., à Annecy.
Carlioz Jean-Marie, à Rumilly.
Comoz F.-J., à Rumilly.
De Lavenay Camille, à Pringy.
Dupare Claude-Marie, à Annecy.
Favre Hyacinthe, à Faverges.
Francoz Félix, à Annecy.
Gaillard, à Annecy.
Madelain, à Annecy.
Moyettaz Eugène, à Thônes.
Rey François, à Annecy.
Thonion Bernard, à Annecy.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE.

Anthonioz François, à Taninges.
Berthet Alphonse, à Taninges.
Besson Jean, à Saint-Jeoire.
Bonnefoy J.-E., à Sallanches.
Duport René, à la Roche.
Gallais à Bonneville.
Gavard Alexandre, à Viuz-en-Sallaz.
Girod Louis, à Cluses.
Grivel Alfred, à Cluses.
Guebey Jean, à Saint-Jeoire.
Guy Hector, à Bonneville.
Laffin Jean, à Sallanches.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN.

Chatenoud Alexis, à Frangy.
Chautemps Amédée, à Saint-Julien.
Dupuis Albert, à Annemasse.

Favre Charles-Eugène, à Annemasse.
Goy Emile, à Reignier,
Jacquet Louis, à Saint-Julien.
Lassalle, à Seyssel.
Mehling Stanislas, à Saint-Julien.
Montgellaz François-Joseph, à Reignier.

ARRONDISSEMENT DE THONON.

Albert Joseph, à Thonon.
Blanchard Jean-François, à Thonon.
Bordet Gaspard, à Evian.
Dénarié Alphonse, à Thonon.
Dubouloz Joseph, à Thonon.
Dumur, à Evian.
Garnier François, à Montriond.
Genoud P.-F., à Thonon.
Germain François, à Douvaine.
Million G.-A., Evian-les-Bains.
Rocques Henry, à Evian-les-Bains.
Taberlet, à Evian-les-Bains.
Tavernier François, à Thonon.
Vauttier Pierre-Achille, id.

Officiers de santé.

Boimond Jean-M., à St-Jeoire.
Bouchet Louis, à Cruseilles.
Deluermoz Eugène, à Vulbens.
Gallet Jean-Claude, à Rumilly.
Perret E., à Alby.

ERRATA ET ADDENDA

Page 32, ligne 5, au lieu de : l'*orachmoï dite*, lisez : l'*arachnoïdite*.

— 40 — 14, } au lieu de : Berthier, lisez : Bertier.
— 41 — 3, }

— 51 — 4, au lieu de : *chartaignier*, lisez : *chastaignier*.

— 51 — 14, au lieu de : *Dominget*, lisez : *Domenget*.

— 54 — 3, *publicatiens*, lisez : *publications*.

— 58 — 11, au lieu de : *Caningham*, lisez : *Cuningham*.

— 72 — 9, au lieu de : M Pierre *du Burget*, lisez : *de Burgeto*,

— 81 — 11, au lieu de : *plainsanterie*, lisez : *plaisanterie*.

— 84 — 27, au lieu de : *Garoullas Allogrogium*, lisez *Garocellas Allobrogium*.

— 85 — 13, au lieu de : *phligmatia*, lisez : *phlegmatia*.

— 85 — 17, au lieu de : *psoas*, lisez : *proas*.

— 86 — 5, au lieu de : *arch. com.*, lisez : *arch. cam.*

— 88 — 3, ajouter : a exercé à Chambéry.

— 88 — 9, au lieu de : *curandi*, lisez : *curandi*.

— 96 — 4, au lieu de : *1952-1815)*, lisez : *(1752-1815)*.

— 125 — 22, au lieu de : *Pignet*, lisez : *Pugnet*.

— 128 — 11, au lieu de : *ont lit dans*, lisez : *on lit*.

— 128 — 14, au lieu de : *soriètè*, lisez : *sociètè*.

— 150 — 9, au lieu de : *baluea*, lisez : *balnea*

— 154 — 20, au lieu de : *noca*, lisez : *nocæ*.

— 155 — 6, au lieu de : *noca*, lisez : *nocæ*.

— 156 — 15, au lieu de : *Aimè*, lisez : *ainè*.

Page	166,	ligne	15, au lieu de : *M.-C.*, lisez : *Claude-Philibert.*
—	174	—	23, au lieu de : *Pelequin*, lisez : *Petrequin.*
—	209	—	5, au lieu de : *en épingle*, lisez : *en épigraphe.*
	212	—	9, au lieu de : *4777*, lisez : *1777.*
	225	—	13, ajouter après *il mourut* ces mots : *à Dijon.*
—	234	—	à la dernière ligne ajoutez : *vit encore en 1753.*
—	235	—	au lieu de : *1721*, lisez : *1781*

J'avais d'abord pensé à donner en un supplément les renseignements qui m'étaient parvenus pendant l'impression de ce travail ; mais, mieux conseillé, je laisse passer quelque temps avant de le faire, pensant que ceux qui auront lu le livre pourront, d'ici à ce moment, m'adresser des faits ignorés ou même des noms nouveaux. Je remercie aujourd'hui ceux qui m'ont fourni quelques détails pour compléter l'œuvre de mon regretté ami.

R. F.

TANINGE

ET

SES ENVIRONS

MÉMOIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE

PAR

Hippolyte TAVERNIER

Docteur en Droit ;
Membre de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ;
Membre correspondant de l'Institut Genevois ;
Lauréat de la Société Florimontane.

« *Nescio qua natale solum dulcedine captos*
« *Ducit, et immemores non sinit esse sui.* »

« La terre natale a je ne sais quel attrait qui nous enchaîne et ne nous permet pas d'en perdre le souvenir. »
(Ovide ; *Pontiques*, L. 1, lettre 3.)

TANINGE ET SES ENVIRONS

I

De l'étroit d'Antart à Taninge. — Le bourg ; premier aspect. — Origines historiques et étymologie du nom. — Franchises et Bourgeoisie. — Le Comté. — Chute du régime féodal. — Familles distinguées. — Monuments et curiosités. — La ville moderne. — Institutions et commerce.

Franchir la cluse d'Antart est l'affaire de quelques minutes. Le défilé est étroit et ne laisse de place que pour le Giffre et la chaussée. Jadis, un cordon calcaire, d'une hauteur quelconque, unissait par la base les deux monts voisins, Orsaix et Antart ; la rivière, rencontrant cet obstacle, a formé en amont un lac. Avec les siècles, les eaux, rompant le barrage, se sont écoulées peu à peu. Les cassures du rocher, sur l'une et l'autre rive, attestent assez ce travail de la nature. « Combien d'anciens bassins lacustres on reconnaît encore au pied des remparts ébréchés des montagnes. Telles

sont les plaines de Sallanches, de Bonneville, de Taninge, de Samoëns et tant d'autres ayant encore l'horizontalité de niveau que leur ont donnée les alluvions déposées par les eaux dormantes. Dans ces incessantes révolutions, la nature, qui avait formé ces lacs, s'est servie de la même cause pour les détruire. Les torrents avaient empli les bassins, ils les ont vidés plus tard en rongeant les parois inférieures (1). »

On débouche sur un terrain plat. La vue est circonscrite : à droite, par une colline verdoyante ; à gauche, par une grande montagne à escarpements rocheux. La plaine s'élargit, animée par les cultures, les hameaux, les vergers ; elle s'enchâsse longuement entre des versants mi-boisés, couverts de végétation jusqu'à la ligne de faîte. Voici la tour haute et grise d'un clocher et, dans le lointain, la coupole blanche du Buet. La route court entre une fromagerie et un gros village à campanile, passe entre des bâtiments de ferme et un faubourg, et, bientôt, vous entrez dans une petite bourgade. Un torrent, un beau pont neuf, des quais ombragés de tilleuls, une vaste église, des maisons proprettes aux toits d'ardoises, une villa somptueuse, un monticule herbeux : tel est le premier aspect de la ville.

Taninge, bourg de 780 habitants, commune de 2,316 âmes, avec une superficie de 4,001 hectares,

(1) Elisée Reclus, *Nouvelle géographie*, 1887, p. 209.

chef-lieu de canton (altitude 645 mètres). Hôtels : *les Balances*, *l'Union ;* plusieurs auberges et cafés. Situé sur la ligne transversale des cols des Gets et de Châtillon ; au point d'intersection de la route départementale de Bonneville à Samoëns et de la route nationale n° 202, de Grenoble à Thonon ; à l'angle d'une belle plaine, entre le mollard de Brion et le pied du Marcelly, à l'entrée des gorges du Foron : « Bourg bien bâti, mais mal percé, » a dit un voyageur. Allons d'une rue à l'autre et esquissons la chronique.

Histoire

Tout d'abord, écrivons Taninge sans l'*s* final, comme on écrivait généralement avant 1860. L'origine de ce bourg se perd dans l'obscurité des siècles. S'il faut en croire Albanis Beaumont, « la ville de Taninge a été fondée par une colonie de Bourguignons qui chassèrent de cette vallée une tribu celtique. Suivant le même écrivain, la loi *Gombette* y fut en vigueur jusqu'au x^e^ siècle (1).

(1) *Description des Alpes*, II, 129. « D'après les recherches que j'ai faites sur les lieux, la ville de Taninge n'est pas ancienne ; elle daterait du vi^e^ siècle, époque où elle fut fondée par une colonie de Bourguignons qui chassèrent de cette vallée une tribu celtique indépendante malgré la conquête romaine. Elle formait une espèce de *pagus* qui dépendait, à la vérité, des *Acitavones*, mais, comme les Romains n'avaient pas jugé cette vallée, alors couverte de forêts,

Quoiqu'il en soit, le nom de Taninge (Tagninge, d'après le patois oral ; *Tagningium*, d'après les manuscrits latins), a une terminaison du Nord. Le radical *Tan*, *Tann* ou *Tanne,* qu'il signifie caverne, sapin ou plutôt chêne (1), a pu être le nom propre d'un chef burgonde, dont un descendant, Amédée de Taninge, vivait en 1262. Viennent ensuite Johannette de Taninge, en 1317 ; Rodolphe de Taninge, en 1357 ; Guillaume, *dominus Guillelmus* de *Tagningio,* en 1369 ; noble Aimon de Taninge, juge du Faucigny, 1414-1425 ; Pierre de Taninge, licencié en droit, homme-lige du prince, qui déclare tenir de ce dernier en fief des terres situées dans la paroisse de Flérier. Enfin, un Antoine de Taninge possédait un droit d'aigage, dans le Foron, en 1506 (2). Les biens de cette famille sont passés aux nobles de la Grange dans le XVI^e^ siècle.

digne de leurs regards, ils s'étaient contentés d'un tribut que leur payaient les habitants de cette contrée alpine. Ce qu'il y a de bien certain c'est que les lois Gombettes y ont été en vigueur jusques vers le X^e^ siècle. Il en est fait mention dans les diverses chroniques du pays qui viennent à l'appui de ce que j'ai avancé ci-dessus, d'après un vieux manuscrit du XII^e^ siècle, que j'ai eu occasion de consulter et qui est encore en ma possession. »

(1) *Tannec* (celt). — Chênaie. *Tanne*, *Tannen* (allem.), Sapin, de Sapin; *Tan-na* (patois) grotte.

(2) *Regeste Genevois,* p. 237. — *Inventaire de l'abbaye d'Aulps.* — Arch. de Turin. — *Abeille de Chamonix,* juillet 1864.

D'après une légende, la bourgade s'élevait sur la rive droite du Foron. Un éboulement de rochers l'aurait détruite presque en entier ; après le désastre, l'église fut transférée au village de Flérier. Au moyen âge, Taninge dépendait de la châtellenie de Châtillon et Cluses. Notre bourg ne devint chef-lieu de mandement, avec un juge spécial, qu'en 1815. Il dut son importance au commerce et son histoire n'est guère un peu connue que dès le commencement des temps modernes, soit dès la fin du XV^e^ siècle.

En 1457, le bourg de Taninge obtient le marché du jeudi et la foire d'avril. Plus tard, en 1543, Charlotte d'Orléans, mère et tutrice de Jacques de Savoie-Nemours, concède un conseil de ville, deux syndics, un châtelain, juge des causes minimes, plus des libertés assez étendues dont la teneur est codifiée en vingt-six articles. Ces franchises s'appelaient la Bourgeoisie. On devient bourgeois par Lettres-patentes, ou par le fait de demeurer depuis un an dans l'enceinte d'un territoire déterminé. Le bourgeois est lige et franc ; il est sous la protection du prince, il dispose à volonté de ses biens ; s'il meurt intestat, ses parents sont ses héritiers. Il peut tenir des fiefs francs, placer des bancs sous la halle en payant un droit à la ville et au domaine. La prison pour dette civile est abolie. Octroi sur la vente du vin au profit de la ville. Telles furent les principales dispositions de ces franchises (1).

(1) *Documents* III, IV, VIII. — Arch. de Turin et du château du Wache.

Ces privilèges profitaient à ceux qui demeuraient dans le bourg et sa banlieue, depuis Flérier inclusivement jusqu'à Chessins, et depuis les forges des Vuavres jusqu'au pont d'Etaisières. Les franchises commerciales sont ensuite augmentées de trois autres foires, celle de la saint Barthélemi, en 1563, celles du 7 janvier et du 3 novembre, en 1696. Ces deux dernières foires ont été accordées par le prince « en récompense de la fidélité des habitants et de leur bonne conduite pendant la guerre, et sans finance payer » (1).

En dehors du bourg franc, le territoire se partageait entre divers fiefs ou rentes féodales de propriété privée et le fief du prince. Ce dernier, appelé aussi le *Domaine,* était de beaucoup plus considérable : il fut aliéné par Victor-Amédée, en 1700, pour le prix de 72,000 florins, à Paul-Joseph de Gex, baron de Saint-Christophe et érigé en titre de comté (2). Quinze ans plus tard, ce fief a pour maître le président Joachim de la Grange. Mais l'institution ne fut heureuse pour personne. Il y eut lutte entre le nouveau comte et ses compatriotes, lutte plus âpre encore après l'établissement des communes, en 1738, et qui finit par l'extinction du comté. En effet, le roi accorde aux communes de Taninge et de Rivière-Enverse le droit de rachat, après quoi ces communes se font rétrocéder le fief pour le prix de 49,000 livres

(1) Arch. de Turin. — *Document* VIII.
(2) *Document* X et XV.

(1762) (1). Dès ce moment on affranchit corps et biens les habitants taillables. Les autres possesseurs de fiefs en firent autant, si bien que plusieurs années avant la fin du même siècle, le peuple se trouva libéré de la taillabilité dans toute l'étendue de la paroisse de Flérier (2).

Enfin le roi Charles-Albert accorde au bourg de Taninge le titre et les privilèges de ville (29 décembre 1835) (3). La ville paraît avoir des armoiries qui, suivant M. François Rabut, sont « écartelé en sautoir, à dextre et à senestre d'azur, en chef et en pointe de gueules, à trois chevrons d'argent, ceux du chef renversés, sur le tout de Savoie. Ces armes sont à enquérir » (4).

Au nombre des familles distinguées, aujourd'hui éteintes ou émigrées, qui ont habité le bourg de Taninge, il y eut, outre les nobles dits de Taninge, les suivantes : d'Avonay, de Mandolle, de Chignin, Burdet, Goudard, Duclos, de la Grange, toutes qualifiées nobles. Entre les familles qui ont donné des notaires et des avocats, on compte cel-

(1) Arch. de Turin, Patentes n° 56.

(2) Joachim, quinzième enfant de Jean de la Grange, né à Taninge le 4 août 1674, juge-mage du Faucigny à 24 ans, sénateur à Chambéry, puis président au même Sénat. En 1742, s'étant trouvé momentanément gouverneur de cette ville, il la préserva du pillage en calmant le général espagnol à qui les habitants voulaient en refuser l'entrée. (Grillet, *Diction.* III, 403.)

(3) *Document* XI.

(4) *Revue savoisienne,* 1863, p. 24.

les-ci : Pleyson, Mermet, Fabry, Faure, Ducrettet, Jay, Clerc, Mullin, Duchastel, Perron, Parchet, Saddoz, Pellis, Danthon, Richard, Moënne, Montant, Jacquier Joachim, Messy, etc.

Maintenant, disons un mot de quelques-unes de ces maisons et des principaux édifices et monuments.

L'Église

Dédiée à saint Jean-Baptiste, construite en 1825-1832, sur le dessin de l'architecte Prosper Dunant, l'église est de style néo-grec. La façade principale est ornée de quatre pilastres d'ordre dorique avec leur entablement et fronton, le tout reposant sur un socle qui fait le tour de l édifice. La porte, garnie d'un chambranle avec frise et corniche, occupe l'entre-pilastre central. Deux niches sans moulures. La façade, qui fait attique au-dessus de l'ordre, est terminée par une corniche avec sa frise ; elle est percée d'une grande fenêtre demi-circulaire avec son bandeau qui repose sur une plinthe. La décoration intérieure montre des pilastres d'ordre corinthien simplifié, avec leur entablement et attique, disposés sur chaque pied-droit des portiques. La voûte est à berceau, à plein cintre, divisée par des arcs doubleaux et renfoncement qui correspondent aux pilastres et aux pieds-droits des portiques. Les arcs des portiques sont ornés d'une archivolte et d'une imposte avec moulures ; au niveau de l'imposte est placée la tribune garnie d'une balustrade et supportée

par des colonnes d'ordre dorique grec. Les bas-côtés ont neuf autels ou chapelles. La voûte, dominant le sanctuaire, est un quart de sphère embelli de peintures imitant des rosaces dans des caissons. La nef, y compris le sanctuaire et le vestibule, a, dans œuvre, 49 mètres de longueur et 11 mètres de largeur. Bref, le visiteur suppléera le reste (1). La tour du clocher, avec sa lanterne octogone, a 39 mètres. Un touriste a trouvé que la flèche n'était pas en harmonie avec la tour : « Ce clocher, dit-il, a des prétentions qui ne se continuent pas. » Beau temple qui attend encore ses orgues.

Edifices et maisons historiques

En remontant la rue principale, notons quelques anciennes demeures des autres siècles : 1° Château des nobles Duclos (hôtel des Balances). Là vivait, en 1635, noble Claude-Urbain Duclos, seigneur d'Hauteville (Combloux), veuf de Michelle Mermet, remarié à Antonine Desbordes. Vient ensuite son neveu, noble Balthasard Duclos, marié à Marguerite d'Arenthon d'Alex, dont il a *a*) Antoine, né à Taninge en 1671, officier de dragons ; *b*) Marguerite, femme de noble Claude Duboin ; *c*) Isidore qui continua la branche aînée, à Cluses et à la Place (Thiez) ; le suivant, noble Charles Duclos, mort en 1729, marié à noble Marie

(1) Plan-devis, aux archives de la mairie.

de Comnène, veuve Delarieu, dont il eut : Jean, Isidore et Jean-François. Ce dernier, par son testament du 26 mai 1768, Pralon, notaire, fait héritier noble Jacques-Gabriel Duclos, seigneur de la Place, et lègue trois mille livres à Jean Duclos fils de la Marie Chappuis. La maison-forte devint, à la fin du siècle dernier, une auberge tenue par Jean-Dominique Duclos. La place, devant l'église, faisait partie du manoir. 2° Maison de Chignin (aux frères Pralon). Elle est flanquée d'une tour à pigeonnière. Les nobles de Chignin, de Taninge, ainsi que la branche qui demeura à Cluses et qui eut la seigneurie de la Place, descendaient de l'illustre famille de Chignin, près Chambéry, à laquelle appartient saint Anthelme, évêque de Belley, général des Chartreux. En 1626 vivaient, à Taninge, Georges, 80 ans ; Jean, fils de Nicolas, 43 ans ; Etienne, chanoine de Moûtiers, 40 ans ; Georges, fils de Nicolas, 41 ans ; François, 30 ans. Après avoir donné un curé à la paroisse, en 1480, R^d^ Ambigar de Chignin, et plusieurs autres ecclésiastiques, vicaires, recteurs de sainte Anne et régents de l'école publique, plus des syndics, à la ville et des femmes à plusieurs maisons de la vallée, nos de Chignin s'éteignent à François, marié à noble Philiberte de Marigny, qui fut son héritière (1). Une console de cheminée porte les armes de la famille : « de gueules au chevron chargé de mouchetures d'hermine. »

(1) Registres du presbytère.

3° Maison Vuy (à Charles Rouge). Cette maison, qui fait angle sur la place, était, en 1651, une hôtellerie tenue par Félix Vuy, pour devenir ensuite la demeure des notaires Pierre et François-Joseph Vuy et du châtelain Georges Vuy. La famille s'est partagée en trois branches : l'une est allée s'établir à Contamine-sur-Arve et de là à Carouge ; l'autre, en Piémont ; la troisième, en Allemagne. Celle-ci, qui vient de s'éteindre, eut pour chef Pierre-Joseph Vuy, médecin de l'archevêque de Trèves, mort à Sarrebruck à l'âge de 109 ans (1). A la branche de Carouge appartient M. Jules Vuy, jurisconsulte, poète et historien, père de M. Alphonse-Jules-Aimé ; né le 21 septembre 1815, docteur en droit.

4° Maison des nobles d'Avonay (à Joseph Lavanchy), sur le *Char*, contiguë à la maison Joëgne. Nous parlerons de cette famille à l'article « village d'Avonay. »

5° Maison actuelle Crochon-Signoud, au-dessus de la fontaine et regardant la place publique. Quels furent les anciens habitants de cette maison remarquable, aux fenêtres géminées, avec meneaux, accolades et chanfreins ? Peut-être les Burdet ou les Goudard, deux familles contemporaines et sans doute alliées. Pierre Burdet, fondateur de la chapelle de saint Antoine, en l'église de Flérier, vivait en 1394. On trouve en-

(1) Lettre au maire de Taninge de M. Karl Alberts, libraire à Oberwesel, dont la mère est une demoiselle Vuy (20 septembre 1883).

suite Claude et Lancelot en 1437 (ce dernier, ainsi que Pierre, était notaire), les frères, François, docteur en droit, Henri et Claude, en 1456 ; noble Angelin Burdet, en 1568 ; noble Aimon, père d'Etienne et de Claude Burdet, en 1585 (1).

Raoul Goudard achète d'Aimon Passerat des prés, au Pradelis, en 1372.

Laurent Goudard était notaire en 1480, et noble Nicolas Goudard en 1522. Ces deux dernières maisons sont assises sur les déclivités du mont Brion.

Brion

Ce monticule protège la ville contre le torrent. Il a reçu son nom *(bry)* haut, *(on)* eau, de la tribu gauloise qui vint camper alentour. Il appartient au triasique moyen, repose sur le terrain houiller et présente, avec des marnes jaunâtres ou rougeâtres, un calcaire peu utilisable. Ce calcaire, gris ou noir, en plaques ou en rognons, bréchiforme ou jaspoïde, renferme des traces de végétaux indéterminables. L'ancien glacier du Giffre est venu buter là et y a laissé, outre un grand dépôt argileux, une surface polie au sud-est. Quoiqu'en dise Albanis Beaumont, on n'a pas la preuve que notre mamelon eut un château-fort au moyen âge (1). Une chapelle, sous le vocable du Saint-Sacrement,

(1) Arch. de Turin. — Visites des évêques de Genève.

(2) Au xiiᵉ siècle le bourg de Taninge, dit M. Beaumont, était déjà fermé de hautes murailles flanquées de tours et défendu par un château dont il ne reste que quelques masu-

fondée le 10 juin 1632, Ducrettet notaire, par noble François de Chignin, y subsiste jusqu'en 1794. Jolie vue sur la vallée. A son flanc sud-occidental fut construite la Voie-Neuve, à la fin de l'autre siècle, chemin qui a succédé à un antique sentier dont on aperçoit les traces parmi les broussailles et dont une branche descendait vers le Foron pour atteindre, par un pont en bois, le hameau des Vuavres.

Chapelle de sainte Anne

Au sommet de la place et sur les bords du Foron, voici un vieil édifice avec beffroi aplati en oignon, une sorte de clocher à la russe. C'était une chapelle dédiée à la mère de la Vierge Marie. Un cartouche en pierre de la façade porte le millésime 1583. Suivant une légende, ce fut à la suite d'une grande inondation qu'on aurait bâti là une chapelle protectrice. Son histoire n'est bien connue qu'à partir de 1606, année où le conseil de ville fondait une rente de 40 florins annuels « pour recevoir les prédicateurs de carême. » La chapelle devint comme une succursale du culte, on y chantait, fêtes et dimanches, les Vêpres fondées en 1727 par la comtesse de Taninge, dame Marguerite d'Arestel. Unie à la régence du Saint-Esprit (celle-

res et qui fut détruit par les barons de Faucigny, les habitants ayant refusé d'obéir aux ordres de ces princes pour se lier avec le seigneur de Verchei. (*Description des Alpes,* II, 129.)

Beaumont, suivant son habitude, ne cite aucune source.

ci école publique), sainte Anne eut des recteurs qui furent en même temps les instituteurs ou régents jusqu'à la Révolution (1). Après avoir été un instant le temple *de la Raison*, où se tenaient les assemblées populaires, l'édifice reprit sa destination religieuse qu'il perd en 1833. Rappelons que vers 1638, les évêques, députés pour informer sur la béatification de saint François de Sales, savoir André Frémiot, archevêque de Bourges, Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, et dom Juste Guérin, « choisirent, pour faire les enquêtes en Faucigny, la chapelle de sainte Anne, à Taninge. On y entendit 137 témoins, dont environ 80 répondirent en attestant un ou deux miracles sous la foi du serment (2). » Ce palladium de la bourgade est aujourd'hui une scierie avec habitation du propriétaire.

Jaquemart

Avant de quitter la place publique n'oublions pas feu l'Hôtel-de-Ville et sa cloche appelant les plaideurs aux audiences du juge du mandement. L'horloge publique, auparavant à Sainte-Anne, avait pour compagnon *Jaquemart*, le gai sonneur des heures. Le vieux serviteur municipal est maintenant à la retraite, mais il aime encore la foule et le bruit. Il faut le voir, le lendemain de la vogue, faisant avec entrain son tour de la ville en habit à

(1) Arch. de la mairie et du presbytère.

(2) *Pouvoir de saint François de Sales.* — Annecy, 1865, in-8°, chez Burdet.

épaulettes, chapeau gancé, bottes à l'écuyère. Toujours populaire, Jaquemart.

Le Foron

Traversons sur le vieux pont notre torrent. Foron du gaulois *for* (amont), et de *on* (cau), l'eau d'en haut ou le torrent. Il a ses jours de colère. Ainsi, en juillet 1571, il emporte le pont, des moulins, des maisons. Citons aussi les dates : 20 novembre 1825, 2 septembre 1853, 1er novembre 1859. La crue de 1853 est décrite en ces termes dans une délibération du conseil municipal : « Un sac d'eau tombé sur la montagne a grossi Foron au point qu'il s'est répandu de toutes parts en emportant les artifices et presque toute la promenade publique avec les arbres séculaires qui en faisaient l'ornement. Il s'est replié ensuite sur la rive gauche où il a rompu une digue en pierres de taille, construite à grands frais, il y a douze ans, pour protéger la route provinciale. » Plus fortement digué que jamais, le fougueux torrent se rabat sur son lit qu'il creuse profondément en mettant à découvert un banc de grès houiller.

La villa Humbert

Au débouché du pont, voici, sur des terrasses disposées en parterre, le *Clos-du-Chalet*, une belle résidence créée en 1856-1857, par M. Humbert, dans l'ancien parc des comtes de Taninge.

Le 7 août 1859, le comte de Cavour, venant de Chamonix par le col d'Anterne, avec un cousin, M. de la Rive, l'intendant Bergoin et le guide Auguste Balmat, arrive à Taninge. Grand dîner à la villa, dîner auquel sont conviés les notables de la ville. M. de Cavour parla peu, écouta bien, se montra gracieux. Pas un mot de politique : craignit-il, le célèbre ministre, de laisser échapper son secret, car lui seul savait, à cette heure, que dans quelques mois la contrée, berceau de la famille royale, cesserait d'être italienne ? Il passa ici deux jours. Le 24, même mois, viennent à leur tour les princes de Savoie, Humbert et Amédée, accompagnés du géologue Sismonda. Les princes sont gais, enjoués, comme des écoliers en vacances. Le futur roi d'Italie cause de chasse et de la faune des Alpes ; le duc d'Aoste joue au billard et bat son monde au carambolage. De Taninge les fils de Victor-Emmanuel vont à Sixt, d'où, revenus à Samoëns, ils assistent à une fête de nuit, au milieu des illuminations et de l'allégresse générale.

Le Clos-du-Chalet occupe les dépendances du château des comtes de Taninge, comme nous l'avons dit. Ce manoir, acquis par la commune de la marquise du Wache, en 1850, fut vendu à M. Humbert 30,000 francs, le 21 mars 1857. Le château, que le nouveau propriétaire fit raser, s'élevait là où se montre aujourd'hui la caserne de la gendarmerie. Il était de l'autre siècle, à toit

aigu d'ardoises et comprenait : « au rez-de-chaussée, trois caves, une cuisine, lavoir et chambre voûtée ; au premier étage, cinq chambres, une chapelle, archives voûtées ; au deuxième étage, sept chambres, deux greniers à plafond, galetas au-dessus. » L'on verra au Decument XV la généalogie de ses anciens habitants.

Hospice des Capucins

Au XVII[e] siècle, les Pères, le plus souvent des Cordeliers de Cluses, qui venaient prêcher le carême à la chapelle de sainte Anne, logeaient à l'hôtellerie (la Croix-Blanche). Frappé de cet inconvénient, un marchand, Claude Desbois, leur donna sa maison appelée dès lors l'*Hospice des Capucins*. C'est aujourd'hui l'auberge Pessat.

L'Ecole du Saint-Esprit

On passe au bas du Clos-du-Chalet et l'on atteint, à l'angle sud-ouest, la croix dite du *Saint-Esprit*. Ce nom rappelle le souvenir de la première école publique du pays dont la maison se trouvait là. « Par acte du 28 avril 1632, Delagrange notaire, Jean fils de Pierre Roget, fondait, dans la chapelle de sainte Anne, un autel dédié au Saint-Esprit, à charge, par le recteur qui sera nommé, d'enseigner la jeunesse et d'y célébrer la messe les jours fé-

riaux. » La Régence, ainsi que s'appelait l'institution, prospéra. Jean Roget avait donné à cette fin quatre journaux de terre au *Cruat*, une montagne aux *Verchères,* une vigne à Châtillon ; cinq cents florins, plus une maison et son jardin, lieu dit *vers la Tour*. Ces dons s'accrurent, dans la suite, de plusieurs fondations particulières à charge de messes. Jusqu'à 1793 cette école eut huit instituteurs ecclésiastiques, les Révérends François Pavy, Benoît Delarieu, François Delarieu, Jean-François Delagrange, Claude Chastry, Bernard Bel, Jean-Baptiste Martin et Jean-Baptiste Briffoz. Dès lors, ce furent des instituteurs laïcs jusqu'en 1833, année où l'on confia l'instruction primaire aux Frères des écoles chrétiennes. (Arch. de la mairie et du presbytère de Taninge.)

Maison Pellis

Tout auprès, sous le n° 4092, se montrait la maison des Pellis, aujourd'hui à M. Basile Orsat. On trouve les notaires Jean et Jacques Pellis ; ensuite Jean Pellis, docteur en droit, en 1693, marié à Marie Delagrange ; enfin, l'avocat Jean-François Pellis, marié à Charlotte-Françoise Jorand. Josephte Pellis, l'une de leurs quatre filles, eut, dans le partage du 7 avril 1734, quatre journaux de terre au *Clos-Devant*.

Bregil. La Tour

Vient ensuite *Bregil* ou *Bresil* et *la Tour,* petit faubourg où se voit, avec de jolies demeures, un superbe moulin à turbine, dirigé par M. Jean-Claude Bel. Ce nom de La Tour semble remémorer quelque construction féodale; mais légende et manuscrits sont muets.

A Bregil demeura, pendant près de deux siècles, la branche cadette des de la Grange ou Delagrange, domaine acquis d'un François Pittet, le 29 mars 1598, Deronis notaire, pour 3,300 florins. Là se sont succédé, de père en fils, au sein d'une famille nombreuse, les notaires Aimé, François, Jean, autre François et Jean-Claude Delagrange ; ils s'allièrent, par mariage, aux familles Carrier, Dumullin, Bastian, Famel, Anthoine, Bel, Dumont, de Verdale, Presset, etc. On trouve François-Joseph Delagrange, avocat, François-Louis-Marie, sénateur, et Joseph-Marie, procureur à Bonneville. Ce dernier vend Bregil le 3 septembre 1774, M^e^ Jean-Claude Delagrange notaire, au notaire François-Joseph Jacquier. A Bonneville, les Delagrange donnèrent des femmes aux familles Bastian, Décret, Jacquier, Pacthod, Rey, etc. A cette branche appartiennent dom Claude Delagrange, religieux du Saint-Bernard, prieur d'Aulps et de Chésery, et Claude-Jacques Delagrange, curé-doyen de Viry.

Haute-Ville

Remontons le quartier qui s'élève en côte sur les premiers gradins de la montagne. Voici d'abord, au lieu dit *en Bellegarde,* François Lullin, tourneur de son état. Ce beau vieillard vous apprendra qu'il descend, par une branche émigrée de Genève à la Réformation, des nobles Lullin de cette ville, « la plus ancienne, dit Galiffe, de toutes nos familles genevoises actuelles. La branche aînée fut proscrite par le parti intolérant (1). » Nos Lullin, de Taninge, avant de s'établir ici, il y a un siècle et demi, demeuraient à Loëx, près Fillinges. Grillet rappelle cette origine en parlant de Jean Lullin, né à Taninge le 20 février 1729, et qui fut, à Chambéry, un libraire-éditeur de renom (2).

Ce vieux faubourg éparpille ses maisons et ses martinets sur un sol inégal coupé de murgiers. Les pierres, dont sont formés les murs secs, sont toutes de ce calcaire brèche de la haute montagne qui domine l'endroit. La présence de ces blocs, comme l'aspect des lieux, accusent un ancien éboulement. La catastrophe aurait eu pour point de départ cette dent sans nom qui précède le pic de Marcelly, dent qui se montre encore fière, sinon menaçante ; heureusement les couches s'inclinent vers l'intérieur du massif. Il y a, sur cet

(1) *Familles genevoises,* p. 83.
(2) *Diction.* III, 401.

événement, une tradition dont nous parlons plus loin. En amont de ce quartier, au lieu dit *Epinettes,* jaillit du sol une source assez abondante pour alimenter d'une excellente eau les cinq fontaines de la ville.

Quittons la ville haute et, longeant le nant *de Croyère*, rentrons dans la ville basse par le faubourg qui avoisine le Foron. Ici furent autrefois les meilleurs moulins du pays avec le grand four banal.

Voici maintenant la rue des Arcades, rue bordée à droite de maisons à jardins qui furent les demeures d'anciens bourgeois, et, à gauche, d'une ligne de maisons avec magasins et ateliers ornés de portiques. Cette rue aboutit à la partie orientale du bourg, au débouché du val des Gets et de la vallée d'Aulps, quartier peuplé d'auberges et fort commerçant. Entrepôt d'ardoises de Morzine. Les carrières fournissent par an deux millions de ces ardoises ; le marché principal est à Taninge. Les grosses, de beaucoup plus nombreuses, vendues vers 1873 jusqu'à 45 francs le millier, coûtent, en 1886, de 30 à 33 francs. Le haut de ce faubourg, au pied du rocher, s'appelle *à la Pendue,* nom patibulaire dont l'origine est perdue, mais qui doit rappeler quelque tragique événement. Ici, pour traverser la ville, la route nationale emprunte la route dite de Sixt à Annemasse. Cette dernière route, créée vers 1853, aux frais des communes riveraines, a coûté à la

commune de Taninge, pour sa part, cinquante mille francs. Voie très fréquentée ; les comptages des ponts et chaussées donnent 80 colliers par jour.

Le marché du jeudi, huit foires, des banques-escomptes donnent au trafic local une vive impulsion (1). Outre les animaux domestiques et leurs produits, on vend des écorces, planches, bois de chauffage, bois d'œuvre pour charpente, charronage, menuiserie, des râteaux, etc. Il y a une brasserie, des martinets, des scieries, des taillanderies, des tanneries, etc. Deux foires de poulains. Les mulets et mules de Taninge sont très demandés en Piémont, en Dauphiné et jusqu'en Espagne ; la race est à la fois fine et robuste.

La première moitié de ce siècle jusqu'en 1860 (année à laquelle s'arrêtent nos recherches), le conseil communal et l'initiative individuelle ont été d'une activité remarquable. Après la construction de cette grande église et du presbytère sont venus divers travaux, embellissements, institutions. De ce nombre sont : les bâtiments scolaires, fontaines, quais-digues, éclairage de la ville, etc. Ont été établies, la gendarmerie (carabiniers royaux) en 1822, la musique en 1838, la pharma-

(1) Deux courriers et deux diligences par jour. — Il y a soixante ans, le service de la poste aux lettres se faisait par un piéton venant de Bonneville à Taninge deux fois par semaine.

cie en 1839, la compagnie des pompiers en 1844, la société philanthropique en 1853, etc., le tout sans subvention du département ni de l'Etat. Ce mouvement s'est accentué encore depuis 1860, notamment en matière de voirie. Ainsi les conquêtes du progrès s'enchaînent les unes aux autres ; chaque génération apporte son contingent pour en transmettre l'héritage aux descendants (1).

(1) En 1848, les trois mandements réunis de Taninge, Saint-Jeoire et Samoëns forment un collège électoral pour nommer un député au parlement Sarde. La votation se fit dans notre bourg. On élut le baron Georges-Marie Allamand de Sixt, ancien juge du mandement de Taninge, et, successivement, l'avocat François Bastian, l'ingénieur Sommeiller, le comte de la Fléchère.

II

Industrie et mœurs. — La mine de charbon. — Anciennes forges et maîtres fabricants. — La chaudronnerie. — Ouvriers en bâtiment ; colonie genevoise. — Emigration et millionnaires. — Mouvement de la population. — Familles anciennes et familles modernes.

Avant de commencer nos promenades par monts et par vaux, un mot sur la vie industrielle du pays dans le passé et au temps présent.

Voici d'abord un produit naturel du sol qui, s'il se présentait dans les conditions voulues, serait de nature à améliorer considérablement la situation économique de la vallée. A quelques cents mètres en amont de la ville, les gorges du Foron montrent un chétif hameau appelé *Vers les Vuavres*. Là, sur les deux rives du torrent affleure un charbon fossile, mine qui, dans ce siècle, a été plus d'une fois l'objet de recherches, jamais d'une exploitation régulière. Signalé, dès la fin de l'autre siècle par le *Journal de Genève*, exploré dès lors par des personnes du pays, par un Anglais, M. Farr, ce gisement fut étudié par les géologues vers 1850, au moment qu'un autre étranger, M. Marchand, y faisait des fouilles. On a constaté, en cette

localité, la présence de roches triasiques (cargnieule et gypse), et, plus bas, le grès houiller bien caractérisé. Ce dernier terrain renferme des végétaux déclarés identiques aux espèces du terrain houiller. M. Heer regarde Taninge comme l'endroit le plus riche en plantes fossiles et il en donne la liste (1).

D'autre part, M. François Burtin, de Taninge, ingénieur des mines, a examiné ce bassin dans un rapport manuscrit adressé, en 1856, au directeur des mines de Saint-Etienne. Il explique géologiquement la formation de ce charbon, dans les conditions où ce dernier se trouve relativement aux roches cristallines de la chaîne des Alpes, et il dit que l'absence de principes gazéïfiables doit le faire placer parmi les anthracites, espèce de charbon qui se rapproche plus ou moins de la houille. Enfin, après avoir fait l'historique des recherches, M. Burtin termine par ces considérations : « Il est (le charbon des Vuavres) d'un noir grisâtre, brillant, à texture feuilletée ; il a une densité qui varie entre 1.60 et 1.70 ; il brûle en laissant une cendre grisâtre, ne s'agglutinant pas, impropre à la fabrication du coke. Pour brûler, il exige un courant d'air continu, de sorte que le menu de ce

(1) Alph. Favre, *Recherches géologiques*, II, § 302. Nous avons donné au musée d'Annecy plusieurs de ces empreintes végétales. Il s'y est trouvé un échantillon de *Sigillaria* qui, d'après M. Revon, manquait dans les plantes fossiles de la Savoie. (Lettre du 8 décembre 1882.)

combustible serait sans emploi ; mais, avec les procédés connus d'agglomération, on pourrait l'utiliser avec avantage. Le charbon de Taninge, moins utilisable pour les forges, peut, selon moi, être employé dans les hauts fourneaux pour cuire la chaux, pour le chauffage domestique, chauffage des chaudières, etc. Il serait à souhaiter qu'une compagnie riche se mît à faire des recherches actives pour connaître l'allure et la richesse du gîte. Cette mine est d'un accès facile et, à très peu de frais, on établirait une bonne route pour venir en ville. Je suis convaincu que des hommes de l'art, visitant soigneusement ces montagnes, y découvriraient d'autres gîtes très utiles et peut-être abondants, tels que minerais de fer, de plomb ou d'étain. »

Une tentative d'exploitation a été faite, en 1878, par M. Antoine Laroche ; la mine fut attaquée vigoureusement par trois galeries, une sur la rive droite, deux sur la rive gauche. On recueille quelques beaux échantillons, on lance un pont sur le torrent, on construit un four à plâtre. Mais, faute de capitaux, à ce qu'il paraît, ce dernier essai ne réussit pas mieux que les autres.

Si l'on remonte à deux ou trois siècles, on trouve que le vallon des Vuavres avait une usine où l'on fabriquait des faux et autres instruments à l'usage de l'agriculture. Ces outils, dit un écrivain du XVII^e^ siècle, Augustin Chiesa, étaient l'objet

d'un commerce considérable tant en Savoie qu'en Piémont et en Lombardie (1).

« Taninge borgo non molto grande ma assai populato come quello che eccede 1,500 persone, ove si fabricano e si vendono le falci le quali non solamente per tuta la baronia di Faucigny et Savoja, ma anche per Lombardia e Piemonte in tanta quantità si distribuiscono, ch' alcuni hanno creduto haver da esse la provincia il nome di *Falciniacum* riportato. » *(Corona reale,* II, 89).

Jacques du Mullin, « maistre feseur de daux et dailles, » fabriquait ici des faux portant la marque d'un rasoir surmonté du soleil. Des rivaux lui prennent sa marque, il réclame ; le duc de Savoie lui accorde le privilège (1578) (2). Au nombre des maîtres « faucheurs ou faucheux, » comme on appelait ces fabricants, citons : Aimon Foncet, Jean Dessuet, Jean-François Pittet, Joseph Mogenier, etc. Jean Roget, l'un d'eux, travailla aux forges de Vizille pour le fameux Lesdiguières. Le gouverneur du Dauphiné en fut très content. Par un certificat élogieux, délivré à ce Taningeois, il déclare qu'il l'a servi fidèlement deux ans (20 août 1612) (3).

Le fer, employé par nos ouvriers, provenait sans doute de l'usine de Sixt, celle-ci créée par l'ab-

(1) Grillet, *Diction.* III, p. 403.
(2) Arch. de Turin, sect. III, reg. n° 17.
(3) Arch. de la famille Roget.

baye. Cependant la ruche de nos forgerons avait essaimé. D'après une légende, quelques-uns, comme Joseph Foncet, s'en allèrent en Allemagne, emportant avec eux le secret de leur art. Un autre, Jean Ducrest, part pour le Dauphiné; il obtient d'Henri, duc de Genevois, la marque de fabrique, « un dauphin autour duquel il gravera son nom, » et il épouse Luciane, sœur de l'avocat Jean Pellis. En 1639, il demeurait à Voiron où il fabriquait « des faux belles et bonnes qu'on débitait dans tout le royaume de France. » Un jour, le roi Louis XIII se trouvant au château du sire de la Buisse, voulut visiter les forges de Jean Ducrest et demanda à voir confectionner une faux ; ce qui fut fait. Charmé, le monarque fait distribuer quelques pièces d'or aux ouvriers et confirme au patron la possession de la marque du *dauphin couronné*. Ses descendants ont continué là cette profession jusqu'à 1836. Leur aciérie de la Tivolière était devenue célèbre. De nos jours la famille est représentée par M. Camille Ducrest, commandant de cavalerie en retraite, et par M. Louis Gautier, président à la Cour d'appel de Grenoble, fils d'Aspasie Ducrest ; tous les deux sont venus à Taninge et nous les avons accompagnés vers les *Vuavres*. Un Louis Ducrest et son camarade nommé Rophillie, de Taninge, émigrèrent en Espagne d'où ils ne sont pas revenus (1).

(1) Arch. de la famille Ducrest.

Le nom de *Vuavres* ou Forges est resté à l'endroit qui, autrefois, s'appelait *en Pellis*. Notre houille n'aurait pas été, ce semble, employée dans ces martinets. Les clouteries et forges qui se trouvaient à Taninge en 1782, consommaient,pour faire du charbon, deux mille chariots de bois qui provenait en partie de Sixt (1). On ne fabrique plus de faux dans notre bourg, mais la taillanderie prospère toujours.

Il y eut aussi, à une époque, les travailleurs en cuivre, et l'on faisait un commerce assez actif d'ustensiles fabriqués avec ce métal. L'un d'eux, Jean Foncet, s'établit, dans l'autre siècle, à Saint-Jeoire, où il fit de bonnes affaires. Son fils, Jean-Joseph, excellent jurisconsulte et conseiller d'Etat, est la tige des barons Foncet de cette dernière ville. Un Joseph Avril, bourgeois de Taninge et chaudronnier, partit pour l'Alsace et demeura à Büchelberg. Son fils, Claude Avril, était, en 1773, greffier de S. A. le prince de Heitersheim, dans le Palatinat (2).

Une autre industrie, toujours en vigueur, c'est l'art du bâtiment. Suivant Albanis Beaumont, cette profession remonterait jusqu'aux Burgondes. « C'est à cet amour pour le travail, dit-il, qu'il faut attribuer l'aisance, la propreté et le degré d'instruction que l'on observe dans cette partie du

(1) Arch. de la mairie de Taninge.
(2) Arch. de la mairie de Taninge.

Faucigny. Chaque homme qui sort de chez lui pour aller exercer au dehors l'état de maçon ou de tailleur de pierre, rapporte, dans l'année, une moyenne de 250 livres, et, comme chaque printemps il sort de la vallée quinze cents hommes, il y rentre ainsi plus de trois cent mille livres» (1).

Le chantier principal est à Genève. A partir de 1850, époque où l'enceinte fortifiée a été rasée, cette ville a doublé sa population. Or, elle a eu jusqu'à trois cents travailleurs de Taninge. Plusieurs d'entre eux, devenus contre-maîtres, entrepreneurs, architectes, se sont créé une honnête aisance et y sont demeurés. Ils conservent entre compatriotes des relations aimables. Travail, honneur, probité, voilà leur devise ; un bon exemple à toute la colonie. Cependant le souvenir de la patrie est resté vivant dans les cœurs. Des bords du lac on aperçoit la grande Pointe de Marcelly. Lorsque l'été arrive, ils songent aux parents, à la maison natale. Une excursion est arrêtée et vite en voiture.

Laissons l'un d'entre eux raconter à sa manière leur arrivée à Taninge : « Nous entrons dans une vallée resserrée, les rochers nous surplombent, le ruisseau coule au fond du ravin, le paysage est splendide. Les vigies, perchées sur l'impériale, signalent, dans le lointain, le clocher de la ville : nous y voilà. Mais, que se passe-t-il ? Des mes-

(1) Op. cit. II, 127, 129.

sieurs en barrent l'entrée, des tables sont dressées sur la place, on tire les boites. Y a-t-il fête ? oui, c'est la fête de tout le monde. Ils ont appris le projet de leurs parents et amis, ils les reçoivent dignement. C'est le maire, c'est le notaire qui nous souhaitent la bienvenue. Notre président, dit le *Petit-Gris* (M. Pierre Grange), qui a la parole à son commandement, leur répond. On trinque, on boit, on retrinque, en un mot l'on est heureux. La musique de cuivre s'en mêle et nous accompagne à l'hôtel. Bref, la fête est complète. » *(Souvenirs d'une promenade dans la vallée du Giffre,* 11 pages in-8°.)

Nos émigrants ont abordé les grandes villes de France : Grenoble, Lyon, Marseille, Bordeaux, Paris, etc. A Paris, où elle prospère, la colonie des enfants du pays vient de se grouper en une Société de secours mutuels portant le titre d'*Union fraternelle de la vallée du Giffre*, sous la présidence de M. Bourgoin, négociant. Plusieurs sont allés en Algérie, en Amérique et jusqu'en Australie. La famille d'André Burtin possède à Novo (Illinois) un domaine agricole valant deux millions de dollars. Le récit de toutes ces émigrations serait trop long (1).

Au groupe des voyageurs en France, sous le régime sarde, appartiennent M. Humbert, an-

(1) Elles méritent une notice spéciale dont nous recueillons les éléments.

cien négociant en bois, et M. Rubin Marie-Auguste, né au Châtelard, près Taninge. Ce dernier, pauvre et orphelin, partit fort jeune pour Paris. Plus tard, il gagna le Pérou d'où il est revenu, il y a quelques années, possesseur de dix-huit cent mille francs. Il vient de mourir célibataire après avoir testé ; il laisse 5,000 francs à chacun des hospices de Saint-Sigismond, de Cluses et d'Annecy, ainsi qu'une égale somme aux représentants de chaque branche collatérale de sa famille ; il donne 25,000 francs à la ville de Lima, « en reconnaissance, dit-il, de l'amitié que j'ai reçue dans ce pays où j'ai fait ma fortune. » Enfin, il crée pour ses héritiers les hospices de Paris.

Mais ces départs multipliés entraînent la dépopulation de nos villages. Voici quelques chiffres qui le prouvent assez. La population de la paroisse entière de Flérier, y compris la Rivière, était, en 1412, d'environ 800 âmes ; en 1765, elle s'élevait à 2,200. Seule, la commune de Taninge avait, en 1801, 2,534 habitants, chiffre qui est allé en augmentant jusqu'à l'année 1844, où il atteignait le beau chiffre de 4,200 (1). Dès lors, la population n'a cessé de décroître ; elle ne compte plus, en 1881, que 2,253 âmes. De 1812 à 1822 la moyenne annuelle des décès fut de 63, celle des naissances de 84. De 1860 à 1870 cette moyenne

(1) Visites des évêques, à la Bibliothèque de Genève. — Arch. de la mairie de Taninge.

est de 70 pour les décès et de 56 pour les naissances. Cette diminution, que l'on constate ainsi dans la commune de Taninge seule, se rencontre également dans les autres communes du canton, excepté à Côte-d'Arbroz. Ainsi, le canton de Taninge qui, il y a quarante ans, avait 9,000 habitants, n'en compte plus aujourd'hui que 6,650.

Si au lieu d'un petit canton des Alpes on regarde le pays en général, on voit la même chose un peu partout. « Dans toute la France, dit M. Leroy-Beaulieu, la population urbaine est le tiers, la population rurale est les deux tiers du nombre total des Français. Or, depuis plusieurs années, on remarque ce grand fait économique, savoir : progrès constant de la population des grandes villes et décroissance de la population rurale. D'autre part, et pour le territoire envisagé dans son ensemble, on signale comme un symptôme fâcheux, inquiétant même pour un prochain avenir, à savoir que l'accroissement se ralentit progressivement depuis 1851, et que l'on peut prévoir l'époque où cet accroissement s'arrêtera peut-être pour se transformer en un mouvement rétrograde. L'augmentation vient surtout de l'émigration d'étrangers. Si les mœurs ne se réforment pas, avant quinze ou vingt ans nous n'aurons plus aucun excédent de naissances sur les décès, et il se produira une sorte de migration occulte, mais continue d'éléments étrangers, belges, allemands, italiens, conquérant la France à la dérobée, et,

dans quelques siècles, l'élément purement français pourra ne plus être en majorité dans notre vieille Gaule » (1). Dieu nous en préserve !

La lutte pour la vie et le besoin d'acquérir un peu d'aisance ne sont pas le seul mobile de ce courant des gens de la campagne vers les villes ; il y a aussi le désir de devenir riche en peu d'années. Mais ce désir est-il bon ? La fortune a son ivresse, et l'une des erreurs du parvenu est de croire que l'argent c'est tout. D'ailleurs, ainsi que l'a dit un spirituel écrivain : « la fortune, tant enviée de ceux qui en sont privés, ne fait pas le bonheur de ceux qui l'ont, parce que ceux qui l'ont ne s'en servent pas assez pour faire le bonheur de ceux qui ne l'ont pas » (2). Enfin, si la spéculation enrichit vite, elle ruine plus vite encore.

Vu l'état économique dans lequel se trouve aujourd'hui la vallée du Giffre, beaucoup de nos concitoyens, sans doute, sont contraints d'émigrer. Toutefois, depuis 1850, ce mouvement est excessif. Quelques-uns abandonnent tout esprit de retour, vont jusqu'à vendre leur patrimoine ; mais viendront les regrets, et plus d'un peut-être redira cette plainte toujours si vraie exprimée par ce couplet de nous ne savons plus quel auteur :

(1) *Journal officiel,* 30 août 1882.

(2) Alexandre Dumas fils. Discours pour le prix Monthyon, 1877.

— « Vous m'avez dit : à Paris, jeune pâtre,
Viens, suis-nous, cède à tes nobles penchants ;
Notre or, nos soins, l'étude et le théâtre
T'auront bientôt fait oublier les champs !
— Je suis venu; mais voyez mon visage :
Sous tant de fleurs mon printemps s'est fané !
Ah ! rendez-moi, rendez-moi mon village
Et la chaumière où je suis né ! »

Les étrangers prendront les places vacantes. Cependant à Taninge on tient encore bon avec la forte réserve des vieilles familles, celles-ci répondant à quarante-quatre noms patronymiques. Voici ces noms : Amoudruz, Avril, Baud, Bel, Bon, Bosonnet, Bouvet, Brun, Burtin, Coste, Decostaz, Delintraz, Deront (jadis Derons), Dessuet, Devant, Dorier, Dumont, Emonet, Favre, Gay, Gerdil, Grange, Henriod, Humbert, Jacquier, Laurat, Lavanchy, Marcelly (autrefois de Marciller), Michallat, Mogenier, Montant, Mugnier, Mullatier, Passerat, Pel, Perrier, Pralon, Pittet, *aliàs* Pictet, Nachon, Rouge, Roget, Roullet, Rubin, Vuy (1). Les personnes qui portent ces noms forment les cinq sixièmes de la population totale. Les Burtin et les Grange comptent jusqu'à trente feux. Les registres anciens de la paroisse renferment des noms d'hommes, noms

(1) *Document* II, où sont dénommés cent chefs de ménage de la paroisse de Flérier, relevés par le duc Louis de certaines déchéances encourues pour omission d'investitures. (Arch. de Turin.)

aujourd'hui perdus, tels que : Biron, Bondard, Bullier, Cathan, Deleschaux, Descombes, Dufour, Dumullin, Duperrier, Durier, Faure, Gentil, Gonet, Guyat, Isambert, Lethant, Levet, Macheret, Robert, Rophilie, Foncet, etc. A côté des anciennes familles précitées et non éteintes, il en existe encore d'autres, de nos jours, familles plus ou moins récentes et qui comptent jusqu'à soixante-quatre noms. Elles sont, pour la plupart, venues des communes des environs ; quelques-unes sont originaires du Dauphiné ou de la Franche-Comté. Parmi les derniers étrangers venus ici, il y en a de la Suisse et du Piémont, une douzaine de ménages en tout. Le sang indigène, nous l'espérons, se défendra toujours.

D'autre part, quelques-uns de nos émigrés sont déjà rapatriés, tout heureux. A leur imitation, d'autres rentreront sans doute dans cette vallée que la nature a parée de tant de charmes et qui leur offre de nobles et doux souvenirs.

III

Mélan. — Aspect et monuments. — Signification du nom et origines historiques. — Une villa princière. — La Chartreuse et Béatrix de Faucigny. — Donateurs illustres et sépultures. — Le Collège et son Observatoire. — Pourpris et paysage.

Mélan, au sud-est et à un demi-kilomètre de la ville de Taninge ; agglomération de bâtiments aux toits d'ardoises, isolés dans la plaine, entre le Giffre et le Foron. Collège d'instruction secondaire, autrefois chartreuse et prieuré de Dames. Curiosités principales : une chapelle gothique et des cloîtres.

Albanis Beaumont explique le nom de Mélan par « les eaux traversant les terres de Mars. » Il y eut là, ajoute cet écrivain, un village qui fut submergé par le Giffre au VIII^e^ siècle (1). Mais l'étymologie de ce nom n'est pas si compliquée : Mélan signifie tout simplement, comme Milan, le milieu du pays. « En effet, dit M. Ch. Toubin, professeur au lycée d'Alger, au temps de la Gaule indépendante, chaque tribu avait une localité où

(1) *Description des Alpes,* II, p. 131-139.

résidaient les druides et où se tenaient les assemblées annuelles des guerriers. Cette localité, située au centre même du territoire, était appelée *médiolan* et *meadon*, mots qui tous deux signifiaient sanctuaire central et qui, en s'altérant, sont devenus, au moyen âge, *Moidon*, *Médion*, *Malain*, *Meylan*, *Montmélian*, etc. De toutes les parties du territoire, les personnages marquants s'y faisaient transporter après leur mort pour y être inhumés » (1). Bref, temple, *vicus* ou nécropole, Mélan ne nous a transmis de ces temps reculés que son vocable gaulois.

Les seigneurs de Faucigny firent de Mélan une belle résidence à leur usage. Agnès, épouse du comte Pierre de Savoie, dictait, à Mélan, son testament à son clerc Jean de Collonges, en présence de son médecin Gilibert, de son chapelain Vestevent et de huit autres personnes, prêtres séculiers, moines, chevaliers (mai 1262). Ce document, en langue romane, est clos en ces termes : « Fait au mandement de Chastelion, en la terre de Fucignie, en la parroche de Fleirie, en un lue qui est appelez Melans, dedans la chapelle. » (Saint-Genis, *Hist. de Savoie*, III, p. 441-446.)

Agnès et le comte Pierre étant morts, Béatrix, leur fille, gouverne le Faucigny. De son mariage avec le dauphin Guigues VII, elle a trois enfants, Anne, Catherine et Jean. Formée à l'école du

(1) Lettre au maire de Taninge, 8 mai 1880.

Petit-Charlemagne, son père, cette princesse administrait ses Etats d'une main à la fois ferme et libérale ; on l'appelait la *Grande Dauphine.* Jean, son fils, qui devait lui succéder, était sa joie et son orgueil ; mais, hélas, il trépassa à l'âge de dix-huit ans, à Bonneville. La pauvre mère, en proie à une douleur qui ne peut se décrire, s'arrachait les cheveux, déchirait ses vêtements. Ses femmes la contenaient à grande peine, et, pour la consoler, lui présentent un jeune enfant issu du mariage de sa fille Anne avec Humbert, sire de la Tour (1).

Les grandes épreuves rapprochent de Dieu l'âme humaine. La pensée de la fragilité des choses de ce monde n'aura pas été étrangère au projet que Béatrix méditait pour l'exécuter bientôt : établir un couvent et y finir ses jours. Le Faucigny avait déjà plusieurs monastères d'hommes ; il n'avait encore aucun couvent de femmes. Or, une institution de ce genre devait répondre aux mœurs de l'époque. Il y avait plus de cent ans que saint Anthelme de Chignin, prieur de la Grande-Chartreuse, sollicité par de saintes femmes qui voulaient vivre en communauté sous la règle de Saint-Bruno, avait chargé le bienheureux Jean d'Espagne de leur rédiger des statuts. Telle fut l'origine des chartreuses de dames dont la ferveur s'est soutenue jusqu'à la fin de l'autre siècle (2).

(1) Cibrario, *Storia,* II.
(2) Petits Bollandistes, Saint-Anthelme.

En 1284, deux ans après la mort du dauphin Jean, Béatrix se trouvait à Mélan le samedi après Saint-Luc, et aussi le 4 novembre. L'année suivante, le 3 juin, elle posait à Mélan les bases d'une chartreuse de filles à établir dans sa propre villa. Cette donation est antérieure de sept ans à la date jusqu'ici admise par les historiens ; on en trouve la preuve dans un inventaire manuscrit et inédit des titres de ce couvent (1). Le pape Clément V et Gaston de Baugé, second mari de Béatrix, donnent leur approbation. Puis, le 12 avril 1292, elle fait rédiger la grande charte de fondation (2). Ce document énumère les biens donnés en 1285, savoir les bâtiments de Mélan et leur pourpris jusqu'à l'île de Chessins, l'alpe de Roy, le pré de Lyex, le tènement de Brédillon, etc. Il en ajoute d'autres comme la pêche du Giffre. Il y aura 40 religieuses et 7 religieux prêtres, dont deux, le vicaire et le procureur, sont chargés de l'administration. A la tête de la communauté est une prieure. Catherine, sa fille, y prend le voile.

Cependant Béatrix n'oubliait pas ses devoirs de souveraine. Elle donne au bourg *du Château*, Burgum castri, le nom de Bonneville. Cette ville qu'elle aimait est dotée par elle de franchises et de libertés considérables pour l'époque (1289) (3).

(1) In-f° cartonné, 56 feuillets utiles, sur papier ; analyse de 394 pièces, sacs de procès et liasses ; 1285-1788.

(2) Arch. de la mairie de Rivière-Enverse.

(3) Charte publiée par MM. Lullin et Lefort, d'après une copie trouvée par M. Eugène Burnier.

Comme elle avançait en âge, elle met Hugues Dauphin, son petit-fils, en possession de la terre de Faucigny, se réservant pour elle les mandements de Sallanches et de Châtillon. Après quoi elle se retire à Mélan et meurt le 10 avril 1310. On enterra Béatrix dans la chapelle de ce couvent où, dit-on, reposait déjà son premier mari (1). Plus tard, Humbert de Cholay, le célèbre ministre des derniers barons de Faucigny, choisissait de même sa sépulture à Mélan, dans une chapelle qu'il fonda à cette fin en 1345. Ainsi Mélan eut après Contamine-sur-Arve l'honneur d'être une nécropole princière.

Les biens de Mélan, affranchis par le prince, étaient allodiaux. La chartreuse exploitait ses possessions par les mains de certains serviteurs appelés *Frères donnés*, *Sœurs données*. Les princes de Savoie prirent ce prieuré sous leur protection spéciale et Amédée VII y fondait une chapelle en 1374 (2). La chartreuse se recrutait dans les premières familles du pays, familles toujours peuplées de nombreux enfants. Elle subsiste ainsi paisiblement pendant cinq siècles. En 1793, ces Dames sont expulsées, leurs biens sont confisqués. Les terres, autour du monastère, furent lo-

(1) A. Chiesa, op. cit. p. 95 : « Morta intanto la vechia Beatrice nel 1310 e sepolta nella chiesa delle monache certosine in Melan, come scrisse il Chenè. »

(2) Inventaire précité.

tisées en cent portions et vendues (1). Restait le corps principal de l'édifice, avec les jardins, que l'abbé Ducrey achète quelques années plus tard pour y créer un collège qu'il dirige jusqu'en 1833. Viennent ensuite les PP. de la Compagnie de Jésus qui y demeurent quinze ans avec trois cents élèves. Aujourd'hui, Mélan est un petit séminaire diocésain sous la conduite des PP. de Saint-François de Sales, prêtres savoisiens ; il y a cent étudiants.

Les monuments les plus intéressants à voir sont, avons-nous dit, l'église et les cloîtres. M. le chanoine Poncet les a fort bien décrits : « L'église, dit-il, longue de $31^{m}40$, large de $9^{m}95$, et d'une élévation égale, à une seule nef, frappe au premier coup d'œil. Elle est d'une ampleur qui séduit et d'un calme qui convenait merveilleusement aux saintes filles qui devaient la fréquenter. Dégradée avant la Révolution, sous prétexte de peintures et de restaurations à l'italienne, elle vient, grâce à l'intelligente initiative du P. Messelod, d'être rétablie dans ses anciennes formes.

(1) Arch. de la mairie. — Suivant une légende orale, la chartreuse était gardée par de gros chiens dont le souvenir est resté dans un proverbe local. Niez-vous, par exemple, un méfait qu'on vous impute? de suite on vous répliquera : N'y est portant pas lou chin de Mélon (ce ne sont pourtant pas les chiens de Mélan). » A Taninge on dit, en patois, *Mélon*, avec une tendance marquée à prononcer les suffixes *an* en *on*.

Les arcs doubleaux et les nervures à cinq pans de la voûte retombent sur des culs-de-lampe. Le fond du chœur, carré, est éclairé par une grande et magnifique fenêtre, à deux meneaux, dont la baie centrale est plus élevée que les deux voisines, et qui vient d'être enrichie, comme celle-ci, d'un très beau vitrage à personnages. Tout cela est contenu dans un vaste encadrement ogival, décrit, à l'extérieur, par un évasement à double retraite, surmonté d'une archivolte faisant goutte pendante. L'intérieur de l'église est encore orné de belles et nombreuses stalles et du riche parquet en bois de diverses couleurs qui s'y trouvait du temps des chartreuses. Cette belle construction, faite en grandes assises de tuf, rappelle celle des abbayes d'Aulps et d'Abondance, bien qu'un peu postérieure. Les mêmes matériaux et les mêmes formes architectoniques se trouvent encore à la chapelle de Flérier, chœur conservé de l'ancienne église de Taninge. Ces deux édifices sont bien du XIII^e^ siècle.

« Chose remarquable, en examinant les anciennes constructions du petit cloître ou bâtiment extérieur qui servait de logement aux prêtres attachés à la maison, on aperçoit, dans le bas des murailles, de petites fenêtres romanes entièrement bouchées. Ceci paraît indiquer que, antérieurement à la construction du grand couvent et de l'église, il y avait déjà là, peut-être, un commencement de communauté avec une chapelle. C'est là,

sans doute, ce qui aurait déterminé le choix de l'emplacement actuel.

« En rentrant au couvent, on trouve une construction élevée, deux siècles plus tard, qui sert de vestibule à l'église : c'est le cloître. La longueur des galeries est de 23 mètres d'un côté du préau, et de 17^{m}60 sur le côté perpendiculaire, ce qui donne un carré long. La largeur est de 3^{m}85 sur une hauteur de 3^{m}63. Cette élévation peu considérable, mais suffisante pour des religieuses, eu égard à l'âpreté du climat, est justifiée, du reste, par la position des fenêtres du couvent qu'une plus grande élévation aurait bouchées. Les voûtes de ce cloître sont à nervures allongées, à cavet, et reposent, ainsi que les arcs doubleaux, sur des culs-de-lampe. Les galeries sont partagées, dans leur longueur, par des arcades dont les trumeaux sont en pierre de taille avec colonnettes prismatiques aux tores espacés sur les angles. Une belle porte d'entrée de même style avec trois colonnettes de chaque côté, encadrant le linteau et la voussure, et une quatrième, portant un pinacle, a été construite simultanément pour l'église, l'utilité de la galerie le demandait. En face, sur l'un des trumeaux, a été placé également un beau bénitier élégamment taillé et faisant corps avec celui-ci. Toute cette construction, dont les caractères appartiennent évidemment à la dernière période ogivale, est d'une date qui n'est pas douteuse du reste ; on a eu soin de l'écrire sur une espèce de

cartouche, à l'angle sud-est de cette galerie : 1530. » (1).

Le bâtiment extérieur, aux fenêtres romanes bouchées, devait être, à l'origine, la chapelle de la villa princière qui a précédé le couvent, chapelle desservie par un aumônier ou chapelain. On voit encore, à Mélan, la chapelle du Comte-Rouge, avec les armes de Savoie sculptées au-dessus de la porte d'entrée, plus une autre chapelle latérale montrant l'épitaphe de l'abbé Ducrey. Celle-ci est peut-être la chapelle sépulcrale qui, au témoignage de l'inventaire des titres de notre chartreuse, aurait été fondée par le sire de Cholay. Quoiqu'il en soit, les monuments funéraires, s'ils ont jamais existé, relatifs à ces anciens et illustres morts, sont perdus. On ne retrouve pas les tombes de Béatrix, du Dauphin son époux, ni celle de leur fils Jean.

A l'exception d'un second étage construit par les jésuites, et de l'entrée principale du monastère qu'ils ont changée en la reportant du levant au couchant, Mélan est encore à peu près tel qu'on le voyait avant 1793. Un observatoire météorologique et hydrométrique, créé et dirigé par l'abbé Alexandre Montagnoux, professeur de physique et médaillé du Ministère, est installé dans

(1) *Etude sur les anciennes églises de la Savoie,* Mém. de l'Académie Salésienne, tom. VII

les jardins ; il correspond avec Annecy et Paris (1).

Autour de la plaine fleurie se déroule une double colline avec ses hameaux et ses prés-bois d'une splendide verdure, le tout couronné par un panorama onduleux de cimes, depuis le Môle jusqu'aux neiges du Buet. Il n'a pas son égal le massif du Marcelly (2), vu de cette plaine, de jour comme de nuit, *per amica silentia lunæ ;* il se dresse là, pareil à une tente gigantesque montrant les ombres et les reliefs de ses plis, pompeux décors sculptés dans la grande montagne. Annales plus de six fois séculaires, traditions pieusement conservées, lieu favorable à l'étude, air pur, paisible athénée, séjour aimé, voilà Mélan.

(1) Il faudrait tout un volume pour faire la monographie complète de Mélan. Une plume élégante et autorisée saura l'écrire.

(2) De *mar* ou *mor*, grand, et de *celly, cellier,* bois.

IV

De Taninge à Châtillon. — Le pont d'Etaisières et le bois des Dames. — Le Fayet : traversée du col. — Le rocher du Cuar et ses ruines. — Chronique du château. Aimon II et le Petit-Charlemagne. — Le Faucigny et les Dauphins de France. — Autour du manoir : un sujet de peinture, le gaz hydrogène carboné. — La Pointe d'Avy.

Un joli ruban de route, bordé d'arbres plantés de nos jours, partant de la ville, va droit au sud et atteint, après avoir traversé la plaine dans sa plus grande largeur, le pont d'*Etaisières* (1 kilomètre et demi). Ce pont, un bel ouvrage, construit par l'Etat en 1876, sous la direction de M. Xavier Vidonne, entrepreneur de travaux publics, remplace un vieux pont à tablier étroit, en pierres de cargnieule et à deux arches. Ce dernier succédait à un pont primitif en bois porté sur des piles ou étais de même, circonstance qui explique le vocable *Etaisières* et non les *Tésières* (1).

Au débouché du pont neuf on laisse à droite un

(1) M. Vidonne vient d'achever avec succès la route nationale n° 202, de Taninge à la Dranse par les Gets.

joli motif de promenade, le *Bois-des-Dames*, ainsi nommé en souvenir des religieuses de Mélan qui possédaient la ferme de Brédillon ; on laisse à gauche le *Petit-Saint-Bernard*, auberge pittoresque ; et, suivant les lacets d'un sentier coupant la vieille route, le long des sapins du *Bois au Seigneur*, on atteint un bouquet de hêtres, au *Fayet*. Jolie vue sur Mélan, le bourg de Taninge et le grand pic de Marcelly. Le Fayet, *fagetum*, endroit peuplé de fayards, rappelle le substantif *fao* (hêtre) du vieux celtique, mot resté dans le patois.

Le Fayet marque l'entrée du passage, heureusement peu élevé (700 mèt.), qui conduit dans la vallée de l'Arve. Le sol, formé de sables et de graviers d'alluvions, laisse voir des cailloux roulés cristallins, gneiss, micaschistes, etc. La présence de ces pierres prouve que les torrents glaciaires de Chamonix ont une fois bavé sur le Giffre. On traverse un plateau, jadis un étang, on prend à gauche, entre la chapelle de *Mont-Provent* et l'école, un chemin neuf ; on aborde un village rustique, et, par une courte rampe, que l'on vient d'adoucir, on escalade la terrasse où se montre l'église (765 mètres ; 45 minutes de Taninge).

Tout auprès se dressent des pans de murs brunis par le temps. La façade orientale, haute de 40 pieds, tapissée de lierres, est percée de trois ouvertures superposées, baies d'anciennes croisées, celles-ci dépourvues de leurs pieds-droits et de leurs linteaux. Ces ruines, allant du nord-est au

sud-ouest, forment un parallélogramme. Le corps principal de l'édifice mesure 24 mètres sur 17 mètres de largeur, non compris l'épaisseur des murailles qui est de 1[m]30. A l'ouest, les restes d'une tour carrée à trois étages. Plus de charpente ni de toit. Les cargnieules taillées des angles sont enlevées. Au-delà de ces ruines vient un bouquet de sapinettes suivi d'un promenoir gazonné dominant de 300 mètres la plaine de l'Arve. Belle vue sur la vallée de Cluses-Bonneville et sur les monts sévères où se cache la chartreuse du Reposoir. Ce belvédère s'appelle le *Cuar* et l'endroit Châtillon.

Châtillon, *castrum Castellionis*, a donné son nom à une noble famille, dont trois membres sont témoins de certaines donations faites aux chartreux du Reposoir par les princes du Faucigny : Alimard de Châtillon, en 1185 ; Conon, en 1203, et Girard, *vice dominus de Castellone*, en 1209 (1). Au XIII[e] siècle, le château appartient à Aimon II, seigneur souverain du Faucigny ; il y réside. Cluses est la capitale de la contrée. Ce prince régna cinquante ans et porta haut le nom de Faucigny : à lui remontent les premières franchises codifiées dont jouirent les petites villes du pays. Agnès, sa fille et héritière, est mariée à un prince de Savoie ; « Pierre, sixième fils du comte Thomas qui fut, par sa vertu et prouesse, sur-

(1) Regeste genevois. — Menabrea, *Orig. féod.*

nommé le Petit-Charlemagne » (1). Les fiançailles sont célébrées à Châtillon (février 1234) (2). Le fiancé a trente ans, il est déjà célèbre, il grandira encore en renommée : maître du Chablais, du Bas-Valais, du pays de Vaud, protecteur de Berne, possesseur de l'anneau de Saint-Maurice, signe d'investiture des Etats bourgondes, conseiller du roi d'Angleterre Henri III, son neveu, arbitre entre ce prince et St-Louis roi de France, son autre neveu ; il allait devenir, en 1263, comte titulaire de Savoie (3). L'époux d'Agnès prend soin des forteresses du Faucigny, répare le château de Châtillon et meurt, comme sa femme, en 1263, sans avoir eu le temps d'accomplir le dessein de restaurer au profit de la Maison de Savoie l'antique royaume de Bourgogne. Le Petit-Charlemagne et son beau-père, Aimon II, auraient, dit-on, caressé ce projet en causant ensemble sur le rocher de Châtillon.

Béatrix, leur fille, héritière du Faucigny, garda, nous l'avons dit, le château de Châtillon jusqu'à sa mort (4). Enfin, le dernier baron, Humbert Dau-

(1) *Chronique de Savoie,* p. 162.

(2) Regeste genevois, p. 177.

(3) Wurstemberger, *Peter Graf von Savoyen,* Berne, 1856. Regeste genevois, p. 235.

(4) 13 février 1280. — Vente par Jean, seig^r d'Albon, à Béatrix, dame de Faucigny, de la juridiction qu'il avait dans la vallée de Certons pour 130 livres. — Actum apud Castellionem in castro sibi in camera juxtà salam ubi inter-

phin, inféode à Béatrix de Vienne, sa tante, femme de Hugues de Chalons-Arlay, le mandement de Cluses et Châtillon. Abattu par la perte de sa femme, sans enfants, dégoûté du monde, ce prince céda ses États à la couronne de France (1349). C'est en souvenir de cette cession que les fils aînés de la Maison de France ont porté le titre de Dauphins. Ainsi le Faucigny obéit, pendant six ans, au roi Jean dit le Bon, jusqu'au traité de Paris par lequel cette baronnie fut rétrocédée au comte de Savoie Amédée VI (5 janvier 1355). Mais le château de Châtillon resta encore pendant cinquante ans aux mains des héritiers de Béatrix de Vienne, jusqu'à l'abandon que Jean de Chalons-Arlay fit de tous ses droits au duc Amédée VIII (13 janvier 1406) (1).

Dès lors notre château cesse d'être une demeure princière ; il ne sera plus que la résidence des officiers, les châtelains placés à la tête du mandement ou châtellenie, jusqu'à l'époque inconnue où il tomba pour ne plus se relever (2). On dit qu'il

fuerunt viri dni Guill^tus de Prissiaco miles, Giletus Alamandi, Ihes de Revoreya, Jacquetus de Boegio, Ponetus Clavelli et Amedeus de Nuereto. Et ego Radulphus de Valle P.

(Arch. de Turin. Sect. I. Paq. 10).

Certons ou *Certous* fut le nom que porta, au moyen âge, la partie supérieure de la vallée du Giffre.

(1) Arch. de Turin, sect. III, n° 7, paquet 6 et n° 10.

(2) Voir, au Document V, les noms de plusieurs de ces fonctionnaires.

fut brûlé par les Bernois en 1589. Avec ses débris on a bâti l'église actuelle. Auparavant l'église devait se trouver au bas du rocher, au village de *Martelet* (marteret, *mortuarium*), vocable qui rappelle le souvenir d'un ancien cimetière. Ce rocher, où se sont agitées les graves affaires de la politique et de l'administration, est maintenant désert. De l'orgueilleux manoir il ne reste que des décombres cachés sous la mousse et les broussailles, linceuls de toutes les ruines, comme pour rappeler au passant l'éclat fugitif des grandeurs humaines.

Le rocher de Châtillon, de calcaire brèche, est coupé verticalement à l'est et plonge sur les maitairies et les vergers ; ce roc couronné d'arbrisseaux, cette église, ces ruines féodales, etc., le tout ensemble présente un tableau qui mérite l'attention des artistes. A côté de ce paysage, le sol montre une merveille d'un autre genre : il s'agit d'une émanation de gaz hydrogène carboné, flambant à l'allumette. On peut voir ce fluide chez un villageois, Victor Grangerat, qui, par un trou pratiqué dans le bois du plancher, en éclaire sa chambre du poêle. Ce gaz, dit M. Alphonse Favre, rappelle, sur une petite échelle, ce qu'on raconte des flammes qui sortent de terre aux environs du Caucase et au mont Olympe, phénomène observé par Pline (1). Ces sources d'hydrogène

(1) *Recherches géologiques*, II, § 401.

carboné, rares dans les anciens Etats sardes, car on n'en avait trouvé que dans l'île de Sardaigne, ont été signalées sur plusieurs points, en Italie, surtout au pied des Apennins. Il y a de ces gaz qui brûlent depuis les temps les plus anciens, comme au mont Chimère, dans l'Asie-Mineure. Les lieux de l'Asie où se dégagent ainsi des matières inflammables ou enflammées ont été en grande vénération parmi les adorateurs du feu, comme chez les Guébres. Généralement, disent les livres, on utilise ces feux naturels pour la cuisson de la chaux, des briques, des poteries. Dans quelques contrées le peuple les emploie pour faire cuire ses aliments, et souvent il provoque le dégagement du gaz, qu'il enflamme ensuite par des trous plus ou moins profonds (1). Ce gaz, qui se manifeste plus prés du Giffre, au hameau de Prèle, ne serait peut-être autre chose que le gaz détonnant des houillères, le *grisou*, et proviendrait du terrain houiller de Taninge.

De Châtillon on peut, en passant par les crêtes de *Vellard* et par l'ermitage-oratoire du *bienheureux Innocent* (2), un anachorète, gravir la pointe d'Orsaix (2 heures). D'autre part, une promenade agréable, c'est à la croix d'Agy ou de la Reposière (1 heures 1/2). Il faut monter à Balmotte (862 mètres). Au-delá de ce hameau on laisse à

(1) Beudant, *Minéralogie*, § 179.

(2) L'existence de cet ermite est attestée par Augustin Chiesa : « Castiglione, patria del B. Innocenzo anacoreta il cui corpo in quella chiesa riposa. » Op. cit. II, 90.

droite la crête de *Guidon*, on suit à travers champs un chemin facile et, après avoir fait un coude près d'un oratoire, on grimpe aux *Hauts-Cheseaux* (1,054 mètres). Berceau de la famille Puthon, jadis Pucton : en 1489 vivait Martin Pucton *de altis casalibus* (1). Ce nom gaulois, Pucton, de *puch*, *puy* (haut), et de *ton, toun* (village), traduirait à la lettre le vocable moderne *Hauts-Cheseaux*. Ce hameau dépassé, on laisse à droite la route de Saint-Sigismond pour prendre, sur le dos de la colline, un sentier bordé de trembles, d'aubépines et de sorbiers. C'est ainsi que, au chant des pâtres et des bruants, on arrive à l'orée d'un bois noir, et au pied d'un mamelon constellé d'orchis lilas, de genêts d'or et de campanules bleues. Quelques minutes encore et vous atteignez le sommet planté d'une croix monumentale bardée de fer-blanc (1,311 mètres). Vue sur le bassin de l'Arve et sur le val de Giffre, et panorama circulaire de montagnes que commande le roi des monts, à la tête neigeuse, d'une blancheur immaculée.

Agy ou Avy (de *acus,* aiguille) est le point terminal à l'est, comme Orsaix à l'ouest, du V très ouvert entre les branches duquel passe le col de Châtillon ; c'est pour notre vallée un petit Rigi qui aura un jour son chalet-restaurant, première halte d'une excursion au lac de Flaine et à Pointe-Pelouse.

(1) Arch. de la mairie de Châtillon; vol. de Reconnaissances pour l'église de ce lieu.

V

De la ville au rocher d'Antart. — Faubourg et banlieue. — Souvenirs du XIII^e^ siècle. — Flérier : étymologie du nom. — L'ancienne église et sa légende. — Chronique féodale. — Vieilles familles. — Un tumulus burgonde. — L'éboulement du Perray. La voie gallo-romaine. — Vallon des Suets et ses alentours.

Au sortir de la bourgade par le pont neuf, la route sillonne la plaine entre le domaine de *Maneguet* et le *Clos-Devant* qui attend sa villa. Vient ensuite *Bregil-la-Tour*, un faubourg animé par le tic-tac des superbes moulins à turbine, dits *du Commerce,* dont il a été déjà parlé.

Ici, vous quittez la route pour prendre à gauche un chemin sinueux (l'ancienne grande route), qui passe entre deux fermes. Ces fonds de terre, *Contamine* et *Vers-les-Chênes*, rappellent un don que fit Agnès de Faucigny aux bénédictins de Contamine-sur-Arve, en ces termes : « Encor doin et outroi à la maison de Contamine l'arbergement dou Prel ensemble toz ses appendimenz, salve l'autrui raison, liquez arbergement assis entre la ville de Floirie et la ville qui est appelée

li Chenaz » (1). *Li Chenaz* veut dire les *Chênes ;* il y avait donc là, à une époque, des habitations ; le mot *villa* indiquant, dans le parler du moyen âge, un hameau, un village. A cet endroit il y avait encore, au commencement de notre siècle, des chênes séculaires. Le dernier de ces beaux arbres, le chêne de Melly, abattu il y a quelques années, mesurait plus de cinq mètres de tour.

Voici, maintenant, à un kilomètre de la ville de Taninge, *Flérier,* gros village avec une chapelle. La chapelle, abrégé de la vieille église paroissiale, conserve le chevet de celle-ci avec des fenêtres trilobées, en tufs calcaires, dans le style gothique lancéolé. Au bas du maître-autel sont couchées deux pierres tombales en mémoire, l'une de Jean Roget fils de Pierre (1620), l'autre, d'un curé de la paroisse, noble Benoît fils de Marin Delaunoy (1676). A l'entour est le cimetière, supprimé en août 1825, et qui, jadis, se prolongeait, en aval de la route, dans les vergers où l'on a trouvé des cercueils en pierre de *chelioa*, sorte de calcaire ardoisier qui se débite bien en dalles.

Flérier, *Florie, Floirie*, *Fleyrier*, en patois *Fleyri*, en latin *Fleyriacum :* vu son antiquité, le vocable mérite une certaine attention. La vieille finale *ac*, rendue en roman, puis en français, par ie, ier, y, ay, ey, etc., a souvent, dans les substantifs communs, le sens de collectivité tiré des objets

(1) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, loc. cit.

de la nature, plantes, pierre, eau, etc., et, pour les noms propres d'hommes, le sens d'appartenance, de domaine, de famille. En effet, les Gaulois employaient les suffixes *ac, ec;* les Romains, *acus*, *acum*, pour adjectiver des noms d'hommes et en faire des noms de propriétés. Si donc on applique ces données au nom qui nous occupe, Flérier viendrait de *flos,* la fleur, et voudrait dire un lieu abondant en fleurs, le *Fleuri*, ou bien, et plus vraisemblablement, de *Florus*, un propriétaire gallo-romain (1). En souvenir de cet indigène on aura appelé sa villa d'abord *Floriac* ou *Floiriac*, ensuite, après l'invasion burgonde, *Fleyry*, par suite de la propension qu'a le patois local de changer la diphthongue *oi* en *ey* et l'*ier* en *y*.

Quoiqu'il en soit, le village de Flérier devint le chef-lieu de la paroisse. Suivant une tradition rappelée dans une requête du conseil de Taninge

(1) A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. d'Arbois de Jubainville communiquait une note sur le *fundus* (domaine) et la *villa* (constructions servant à l'habitation du cultivateur et du propriétaire) : « Les noms de lieux de la Gaule, dit-il, ayant la terminaison *iacus,* dérivent, en général, de gentilices (noms de famille) romains ou gallo-romains. Ils ont été formés à l'aide du suffixe celtique *a-cos.* Ce sont des noms de *fundi*, comme l'établit la comparaison avec la « Table alimentaire » de Veleia, où l'on trouve notamment un « *fundus Quintiacus.* » *Journal officiel,* 7 juillet 1886. (Voir Houzé, *Signification des noms de lieux en France,* p. 73.)

au préfet du Léman, M. de Barante, requête signée par le maire, M. Jean-François Orsat, en 1804 : « L'église était anciennement au bourg ; « des ravins, soit éboulements, l'ayant détruite « avec la majeure partie du bourg, on fut forcé de « profiter de l'église de Fleyrier qui appartenait « à des moines » (1). Telle est la légende ; une variante de cette tradition ajoute que la première église s'élevait dans la côte de *Nale*, à l'ouest de notre ville. A part cette légende on ne trouve rien pour éclairer les origines de cette église. Les chartes en font pour la première fois mention sous l'épiscopat d'Aimon de Grandson, évêque de Genève, en 1227. Les premiers curés connus sont Anthelme, en 1250, et Pierre de Bonne, en 1301. La paroisse reçut des visites pastorales en 1411, 1471, 1481, 1517, etc.; visites dont les procès-verbaux se voient aux archives de Genève. Le premier de ces titres donne à la paroisse 160 feux, le second, 200 feux. Flérier, situé dans la partie occidentale du territoire, n'était pas un chef-lieu convenable, surtout lorsque la paroisse comprenait encore la rive gauche du Giffre. Aussi, en 1825, on transféra l'église à la ville où, pendant la durée des travaux, on fit le service divin dans la chapelle de Sainte-Anne. Nous parlerons, dans une notice spéciale, de l'histoire ecclésiastique de la paroisse de Flérier.

(1) Arch. de la mairie.

Au xv^e^ siècle, le territoire de Flérier se partageait entre deux fiefs principaux, le fief de *Nex* et le fief du *Saix* (1), du nom de leurs anciens maîtres. Le premier de ces fiefs, après noble Antoine de Nex, est passé successivement à divers propriétaires : aux nobles Mercier, à Jean Avril, docteur ès-lois, au notaire Humbert Montain, etc., pour tomber ensuite entre les mains des sires de Chignin. Ceux-ci, outre leur maison de la ville, avaient, à Flérier, un manoir, aujourd'hui maison Pel. Leur héritière, la dame de Berbey, Marie de Marigny, comtesse d'Aviernoz, vendait, en 1737, actes Joseph Biord, notaire, divers biens et terres situés à Flérier, entre autres huit journaux à M^e^ Joseph Pralon, avec le droit à la chapelle de Sainte-Catherine, en l'église paroissiale.

Entre les familles, aujourd'hui disparues, qui demeuraient à Flérier, citons les Platel, les Courtois, les Garin, le notaire Pierre Jay, « abergataire des protocoles de M^e^ François Jay, son père, » etc. Au nombre des familles anciennes non éteintes, il y a les Montant, *Montemps, Montain,* qui eurent deux notaires au siècle dernier ; les Burtin qui donnèrent, en 1597, un curé à la paroisse, R^d^ Humbert Burtin ; les Laurat, un curé à la même paroisse et un notaire, Claude Laurat, en

(1) Inventaire à nob. Jean de *Saxo* et à la dame de *Mussiaco*, sa mère, pour ses châteaux, fiefs et arrière-fiefs. (Arch. de Turin. Sect. I).

1632, tige de toutes les branches actuelles des Laurat ; les Pel, dont un ancêtre, Jacques Pel, était déjà affranchi, en 1574, par le prince Jacques de Savoie, suivant l'original sur parchemin en nos archives. Les Pralon eurent, dans le siècle dernier, un médecin, deux notaires et un avocat. Le village de Flérier, gardien de tant de souvenirs, a l'aspect d'une rustique aisance : bon climat, beau vallon et doux nom qui résume à lui seul la vieille patrie locale.

Au-delà de Flérier on rejoint, en face de la fromagerie, la grande route. Tout auprès se montrent deux monticules herbeux que relie une courbure en forme de selle de cheval. Derrière ces frères jumeaux se cache, au pied des chênes, une combette mignonne, dite les *Cochenées* ou *Combe-Chénaie*. Le mamelon occidental, défriché en 1829, puis fouillé archéologiquement en 1880, a donné une dizaine de tombes en dalles de cette pierre schisteuse vulgairement nommée *chelion* (1). Dans l'une de ces tombes gisait une belle tête entière, dont un côté, où se voyaient quelques cheveux, était fracassé : un caillou ovale, de la grosseur d'une pierre de fronde, était tout proche

(1) MM. le docteur Anthonioz, Louis-Antoine Orsat, notaire, et Eugène-François Mornal, greffier, nous ont aidé dans ces recherches. En 1820, on avait trouvé trente tombes dont une en dalles de grès plus grande que les autres. (Récit de M. le docteur Anthonioz qui a vu défricher l'endroit.)

de ce crâne. Dans les autres tombes, dont l'une était maçonnée avec des briques ou fragments de tuiles, on a trouvé divers ossements humains avec quelques têtes bien conservées, un morceau de poterie, deux plaques en métal où se voit une croix. Ces objets, mis sous les yeux de M. Louis Revon, nous ont valu les solutions que voici : « Votre fragment de pierre verte appartient à des vases fabriqués avec une serpentine tendre appelée *pierre ollaire*, parce qu'on en faisait et qu'on en fait encore, dans les Grisons, des ustensiles et des fourneaux travaillés au tour. Ces vases se rencontrent à la fin de l'époque romaine, mais surtout pendant toute la période burgonde. Le morceau de tuile rouge est une *tegula* romaine, tuile à rebords qui alternait avec les tuiles rondes, les *imbrices*. On en rencontre souvent dans les tombes des Burgondes, ceux-ci utilisant les matériaux fabriqués par leurs prédécesseurs. Les ronds sont tracés avec le doigt par le potier comme marque de fabrique. Les agrafes de baudrier sont en fer avec un placage en cuivre et un alliage blanc. Il y a l'empreinte d'une étoffe que la rouille a conservée. Les tombes que vous trouvez sont évidemment burgondes (v^{e}-x^{e} siècles) (1). »Ces têtes et ces agrafes sont au musée d'Annecy.

Dans le voisinage, un joli hameau nommé Pompagny ; en amont, rocher de quartzite qui doit

(1) Lettre du 7 janvier 1881.

recouvrir le terrain houiller. Vient ensuite le *Perray*, grande accumulation de blocs où croît un bois de fayards. Cette traînée de pierres s'étend du pied de la montagne jusqu'au Giffre. La plaine en montre du volume d'un grenier ; on en détruit beaucoup de notre temps. Ces blocs, tous, sont de cette brèche qui compose le massif du Marcelly : ils proviennent non pas d'une moraine glaciaire, mais d'un éboulement. Des hommes ont-ils été témoins de ce drame de la nature ? Nul ne le sait (1). Il ne faut pas confondre cette chute de rochers avec l'éboulement dont il est parlé plus haut ; l'un est à quinze cents mètres de l'autre. Tout porte à croire que l'événement est fort ancien ; aucun titre n'en fait mention et la tradition est muette. Si d'en bas on lève les yeux vers le haut de la montagne, on remarque une coupe verticale sillonnant, à angle rentrant, une partie de la surface ainsi que de larges déchirures des couches ; c'est l'endroit d'où serait partie l'avalanche de pierres. Au bas de cette paroi vient une pelouse verte, jadis boisée ; on y faisait du charbon au XVII^e^ siècle. Un jour que la peste sévissait à Flérier, les habitants étaient allés se réfugier dans cette lanche (2).

(1) A Flérier on croit que l'éboulement est contemporain de saint François de Sales. C'est une erreur : on confond avec les chutes de rochers survenues à Sixt en 1600 et en 1602.

(2) Archives du presbytère, 1655.

Le hameau des *Montant* campe sur ces abîmes. D'ici, on prend le vieux chemin circulant au pied d'une crête d'abord boisée, ensuite rocheuse, aux redans de laquelle s'accrochent des ifs éplorés et un beau lis, le *lilium croceum* (chaix), de couleur jaune, très rare en France, et qui paraît avoir été acclimaté dans nos jardins. Au point de départ du tronçon de la route, rectifiée depuis peu, un ouvrier a trouvé, à deux mètres de profondeur, une médaille bronze de *Julia Aquilia Severa*, femme de l'empereur Elogabale. Vue pittoresque sur la gorge d'Antart et ses alentours. Ce tronçon neuf vous conduit au village des *Suets* (45 minutes de Taninge).

Suet, *Soet* ou, avec le son doux du C, *Çoet*, tire son nom antique des bois au milieu desquels ce village est construit. Un ruisselet court parmi des roches éboulées. On aperçoit le Mont-Blanc. Ce territoire formait une fois un fief, dont le seul titulaire connu fut noble François de Chignin, coseigneur des Suets. Le village a donné son nom aux Dessuet, fort ancienne famille du pays.

Au-delà des maisons s'étend, entre le versant septentrional du mont Antart et le pied du Marcelly, un très joli vallon que traversait, au moyen âge, la route de Taninge à Genève (1). Voici, à

(1) Le nom *Antart* a son petit air gaulois, mais n'abusons pas de l'étymologie. On trouve *passim* dans les chartes, « Entert. »

gauche, la prairie fraîche et rapide des *Pra-penaz :* on y voit un bloc erratique, de calcaire noir, mesurant 4 mètres de hauteur sur 5 de largeur et 7 mètres de longueur. Un peu plus loin, rencontre d'une source, mère du ruisselet : cette eau, la *Fontaine d'Antart* des chartes, était la limite juridictionnelle entre la *Salteria* de Flérier et la *Salteria* de Mieussy. On passe au bas d'une grande lanche boisée, surface unie comme on n'en voit nulle part, et, prenant un sentier bordant la paroi nord-occidentale, on gravit le sommet (915 mètres). Vue sur le bassin de Mieussy et sur le bassin central de Taninge-Samoëns. Les chênes, de l'espèce rouvre, qui croissent autour de ce rocher, ont abrité, une fois, la bête qui aime les glands : son nom est resté au mas dit le *Bois au Sanglier*, comme le nom de l'ours à son voisin, le mont *Orsaix (ursi saxum).*

Revenons sur nos pas. Après avoir tourné l'angle nord-est d'Antart, où se voit un calcaire à pierre de taille, on atteint, sur la droite, un pan vertical du rocher, surface polie comme une stèle, où sont gravés ces deux vers :

« Aimez Dieu de tout votre cœur ;
Lui seul donne le vrai bonheur.
— par François Pinal. 1831. »

Le signataire de l'inscription rupestre a tenu, dans la maison voisine, une école privée dont on se souvient encore au pays. *Sur Châtel*, nom de

cet écart, est une oasis de verdure attachée au flanc oriental de ce rocher. Enfin, à l'angle sud-est et près du défilé d'Antart, se montre, au *Rocher-Rosset*, un banc de marbre rouge brun, non encore exploité. Une plaquette, donnée au musée d'Annecy par le maire de Taninge, M. Jean-Claude Humbert, a été très remarquée. Le conservateur, M. Louis Revon, nous écrivit ceci : « Votre marbre est magnifique, les teintes en sont variées, agréablement mêlées et vives, sans être trop criardes. C'est supérieur à tout ce que j'ai pu comparer dans notre nombreuse série de brèches savoisiennes (1). » En 1820, Flérier et les Suets avaient 328 habitants.

(1) Lettre du 18 janvier 1882.

VI.

De Taninge à Verchey. — Panorama de la vallée. — Les Six-Villages. — Villas modernes et vieux manoirs. — Familles et souvenirs. — La voie antique et les méfaits du Giffre. — Visite aux ruines d'un château. — Avonay : le commandant d'Avonay et le général Perrier. — La montagne de Loy. — Roches cristallines.

Au sortir de la ville, par la porte orientale, le voyageur a sous les yeux une plaine longue et étroite courant entre deux versants mi-boisés. Derrière un rideau de vernes, coule sournoisement le Giffre. Dans le fond, se dresse fièrement une chaîne de rochers lamés de névés, avec ses hautes cimes : Criou, l'Avoudru, le Buet, les Aiguilles rouges et une pointe chamoniarde, l'Aiguille-Verte. Dans un plan inférieur, la robe verte et fraîche des alpages. En avant, vous aurez, s'égrenant le long de la route, une série de hameaux et de villettes qui vous présenteront leurs habitants, anciens et nouveaux. Une brève esquisse en passant, cher lecteur !

Voici d'abord une grosse ferme, avec maison de maître, appelée, de son nom antique, *vers les Hôtes*. Assise devant un tableau unique en son

genre : au premier plan, la chartreuse de Mélan, campée dans sa plaine fertile ; au second plan, les prés-bois de la rive gauche, avec Avy, la gentille montagnette. Celle-ci, verte en été de la base au sommet, se pare, en automne, d'une tunique délicatement nuancée. Les pentes en sont douces, la cime est arrondie ; bref, un vrai ballon des Vosges en plein Faucigny. A la villa des Hôtes vécurent, à la fin de l'autre siècle, le médecin Jean Andrier et sa femme, noble Françoise-Josephte Lejeune, de Samoëns (1). Ils eurent : 1° Claude-François Andrier, notaire et châtelain à Taninge, marié à Jeanne-Pauline Anthonioz, dont est né Jean-Baptiste Louis, notaire à Taninge ; 2° Jean-Baptiste, percepteur, marié à Marie-Thérèse Folliet, dont sont nés Joseph, curé de Lugrin ; François, médecin à Evian, marié à Annette Jordan, qui ont Thérésa, femme de l'avocat Grivaz, et Edouard, notaire à Evian, marié à Eugénie Grobel.

Vient ensuite, dans un riche territoire, la ferme des *Buchilles*, avec une vieille porte en pierre

(1) Au nombre des médecins, chirurgiens, docteurs en médecine qui ont exercé à Taninge, il y eut : Gervais Dumullin, 1684 ; François Pralon, 1693 ; Etienne Perret, 1698 ; Jean-Claude Perret, 1701 ; Jean-Jacques Richard, 1706 ; Claude-François Richard, 1721 ; François Bel, 1742 ; Jean-Baptiste Boëjat, 1760 ; Pierre Perrier, 1757 ; François Perrier, 1792 ; Dominique Lavanchy, François Boëjat, 1793 ; François-Martin, 1814-1860 ; Alfred-Jacquier, 1870-1876. Aujourd'hui, il y a les docteurs François Anthonioz et Berthet Alphonse. Jadis on les nommait *physiciens*.

taillée, cintrée, ouvrant sur la route. Ici fut une fois la résidence des nobles de Mandolle ou Mandollaz, seigneurs des *Bochillies*, avec une maison-forte. Le souvenir oral de cette seigneurie et de ses maîtres est perdu. La mention qu'en font les manuscrits remonte au XV^e^ siècle. On trouve un Amédée de Mandolle et sa femme, Nicolarde de Marigny, en 1414 ; Jacques, vice-bailli du Faucigny, en 1475. Annable, fille de Philibert de Mandolle et de Pernette de Chignin, épousa spectable Claude-Nicolas Arpaud, ce juge-mage du Genevois qui ouvrit le testament de saint François de Sales (1). Le dernier seigneur des Buchilles fut noble Jean-Gaspard de Mandolle, mort en 1659. Cette famille est au nombre des fondateurs des franchises de notre bourg et lui a donné des syndics et des conseillers. En 1716, un comte d'Aviernoz possédait le fief de Mandolle, fief qui comprenait un martinet aux Vuavres, l'oriége de Rontine et quatre-vingts poses de terre.

Près des Buchilles, entre la plaine et le coteau, se montre un petit hameau, Gelinge, *Gillingium*, où vivait, en 1297, un Rodolphe de Gillinge. Sur une console de cheminée de la maison Garin sont gravées les armes des Mandolle : « d'or à la bande

(1) En 1630, ces deux époux fondent et dotent une chapelle à Annecy-le-Vieux, près de Brogny, où ils sont enterrés. On a trouvé leur pierre tombale avec une inscription. (*Revue savoisienne*, 1860, p. 84.)

d'azur, accompagnée de trois cotices de sable » (1). En 1820, Gelinge avait 27 habitants. Des Buchilles on arrive à Chessins, patrie de l'abbé Eugène Ducrettet, de l'ordre des pères Maristes, missionnaire dans les îles de l'Océan Pacifique. Un Amé de *Chissins* est mentionné dans le testament d'Agnès de Faucigny, comme père nourricier d'un certain Aimon. Au-delà de Chessins, la route traverse, à la *Millière*, un ancien marais que tournait, en amont, la vieille route, au lieu dit *Haute-Rive*.

A vingt minutes du bourg on atteint *la Palud*, village qui tire son nom latin *palus* d'un ancien marais ; peuplé, en 1830, de 67 âmes. A gauche se voit une grosse villa, créée par M. Audéoud, qui essaya d'y acclimater la race ovine des mérinos. Familles éteintes : Lhoste, Delavilla, Ros, etc. Un Rodolph Puthod, de Vuipens (canton de Fribourg), est venu s'y fixer dans l'autre siècle. Résidence du notaire Jean Guicquet, en 1607, et

(1) Les noms de lieux de la Savoie septentrionale terminés par *inge* sont vraisemblablement formés avec le suffixe germanique *ing* ou *eng*. Ce suffixe est un patronymique et s'attache à des noms d'homme : il désigne l'ensemble d'une famille et, de là, son centre d'habitation. Il en serait de même de Neydens, Franclens, Usinens, Vulbens, etc., et des noms de la vallée du Giffre, Chessins, Samoëns, Secoen, etc. Tous ces noms désigneraient des localités formées à l'époque burgonde. (Voir notre notice sur les noms de lieux en *inge*. — *Revue sacoisienne*, 1881, p. 20.)

du notaire Pierre Perrier, époux d'Anne-Catherine Dunoyer, dont la fille, Françoise, est la mère du cardinal Gerdil. Ce domaine appartient aujourd'hui à M. Moget François. Ce village rappelle, par deux exemples d'infortune, le danger qu'il y a, pour le campagnard, de vouloir mener de front deux choses à la fois, l'agriculture et le négoce, alors surtout qu'il peut déjà vivre du travail de ses terres.

En amont de la Palud et près d'un territoire dit *à la Vigne*, il y a un joli hameau qui donna son nom de *Vernaix* ou *Vernex* à une antique famille. En 1660, le hameau avait pour habitants, Aimé Rubin, Laurent Henriod, Jean Michallat, Aimé Devant et ses neveux. Aujourd'hui, les notables de l'endroit sont MM. Nicolas Sermonet et Joseph Devant.

A 30 minutes c'est *Plonnay*, au bas d'une combette d'où une cascatelle se précipite sur la roue d'un moulin. Jolie habitation de M. P. Saulnier, descendant de Jean-Claude Saulnier, de Bonne, et de Marie Gaudin, dont le fils Henri épouse, le 9 décembre 1772, Françoise Vuy. Source minérale cachée par la végétation dans le verger de M. Joseph Nicodex. Patrie des quatre frères Grange, arrivés par leur travail à une honnête aisance. L'un d'eux demeure encore à Paysandu (Amérique du Sud). Berceau de la famille Vuy, *alias* Gaillard.

Voici Verdevant ou *Verdevens ;* au pied d'un

roc sourcilleux le *Guillami* ou *Vuillamy ;* sur les bords d'un torrent peu aimable (146 habitants en 1820). Maison d'école avec un campanile ; capitale des *Six-Villages* (les autres sont la Palud, Plonnay, les deux Juteninge et Etry). Patrie du capitaine Chométy, du 76e de ligne, à Nantes. Anciennes sont les familles Henriod, Michallat, Mugnier (1).

Un marchand de ce village, Joseph Puthon, émigra vers 1727, en Lorraine ; il s'établit à Remiremont, devint échevin de cette ville et y fit souche de bourgeois. Son fils et son petit-fils sont avocats au Parlement. La famille se partage ensuite en deux branches anoblies, l'une de robe et l'autre d'épée. Celle-ci a donné plusieurs officiers distingués, entre autres le colonel Marc-Antoine Puton, baron d'Empire, aide de camp de cet autre Savoyard, l'héroïque général Humbert immortalisé par le poète Ponsard dans la légende du *Lion amoureux* (2). La branche militaire est aujourd'hui représentée par le baron Victor Puton, capitaine du génie. L'autre branche est représentée par Auguste, docteur en médecine à Remiremont,

(1) Aimonet de Verdevens était notaire en 1383. Nicolas Gay, notaire, y demeura en 1586.

(2) *Notice sur les Puthon* (nom qui a perdu l'*h* en Lorraine), par Albert Albrier, dans le tome XV des Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Ce général Humbert serait originaire de Bellentre, en Tarentaise (Savoie).

et par M. François Alfred Puton, inspecteur général des forêts, directeur de l'Ecole forestière à Nancy, officier de la Légion d'honneur. Notre savant professeur, docteur en droit, a publié plusieurs ouvrages ; citons entre autres, la *Louveterie* et un *Manuel* du code forestier devenu classique en France. Il aime la Savoie et, depuis vingt ans, il se plaît à nous le redire dans des lettres charmantes (1). Son fils, Bernard, est avocat à la Cour d'appel de Nancy.

Au-delà de Verdevens on traverse des filets d'eau sulfureuse et ferrugineuse et l'on atteint, près de la villa de M. Pierre-Joseph Gerdil, un antique village, Juteninge, *Justigningium* et, dans le patois oral, *Chegninge*. Sous cette dernière forme le nom signifierait un lieu abondant en chênes, *la chênaie*, étymologie que confirme la flore locale. Le village est partagé en deux groupes, le Grand-Juteninge et le Petit-Juteninge. Le premier a sa chapelle dédiée à la Vierge-Marie et à saint Théodule, et un vieux tilleul. Résidence d'une vieille famille de ce nom : noble Vincent de Jutigninge et son fils Hippolyte, en 1517 ; Nicoud, fils de noble Jean de Jutigninge,

(1) En 1872, comme il cherchait le berceau de sa famille, M. François-Alfred Puton finit par découvrir, à l'aide des titres conservés chez des cousins, Ignace et Jean Puthon de Verdevens, son pays d'origine à Taninge (ancienne paroisse de Flérier), et plus anciennement à Saint-Sigismond, près Taninge.

1559, mari d'Aima de Marigny, mort sans enfants. Une branche de ces gentilshommes, alliée aux Galiffe, de Genève, demeurait dans cette ville d'où elle fut expulsée avec les autres grandes familles savoyardes attachées au parti ducal. Plus tard, vint à Juteninge noble Louis-Auguste Marin, un petit-fils de Claude Marin, l'ami de saint François de Sales, à Thonon ; ce Louis-Auguste était marié à demoiselle Marie Duboin, de Samoëns (1). La maison Gerdil, près du tilleul, montre, dans son fenil, un vieux salon avec des lambeaux de peinture à la fresque. Alentour est le lieu dit *la Vieille-Tour*. Ces villages eurent, au XVII^e^ siècle, les notaires Mathieu Vuillet et Pierre Amoudru. Ancienne et nombreuse est la famille Nachon ; remarquable, la famille Coppel. M. Joseph, fils de Michel Coppel, géomètre, est, en ce moment, entrepreneur de travaux publics dans l'Ain. En 1820, le Grand-Juteninge avait 82 habitants ; le Petit, 67.

L'ancienne route, à partir de Chessins, serpentait entre plaine et coteau et desservait chacun de ces villages. L'entretien était à la charge des propriétaires riverains, sous la surveillance du châtelain. La plaine, sans défenses, était livrée au bon plaisir du Giffre. En 1763, une crue terrible, survenue à trois reprises, ravagea 541 journaux de terre, perte qu'on évalua à 37,515 livres, une grosse somme pour ce temps-là. « On construisit

(1) Registres de la paroisse.

des digues en pilots à un ou deux rangs remplis de fascines et surchargés de pierres. Les digues du Foron furent à arches remplies de gros cailloux, ou à chevalets, et couchées de gros arbres surchargés de pierres » (1). De nos jours, les riverains, associés en syndicat, font de grands travaux d'endiguement avec des pierres brutes tirées de l'éboulement du Perray (Flérier).

Au sortir du Petit-Juteninge on laisse à droite le hameau de *Clos-Luche*, à gauche le chemin qui mène au hameau d'*Etry ;* on passe au sommet du cône d'évasement du torrent de Graveruaz et l'on aborde un moulin campé devant une cascade. Après avoir franchi le nant on tourne, au sud, un mamelon boisé et, gravissant la côte près d'une ferme isolée, on atteint une terrasse que bordent les fayards. Jolie vue sur la vallée. Cette esplanade, large de 18 mètres, longue de 40 mètres, est flanquée de pans de murailles en maçonnerie. Ruines d'un château féodal au pied duquel passait jadis la route de Taninge à Samoëns. Ce manoir, dit Albanis Beaumont, appartenait à une famille qui s'est éteinte au XIV^e^ siècle. « Vuillelme de Verchei, dernier rejeton de ces seigneurs, eut la tête tranchée pour avoir refusé d'adhérer à certaines soumissions qu'exigeait de lui Hugues de Genève, lieutenant général du dauphin Humbert,

(1) Arch. de la mairie.

en Faucigny » (1). Quoi qu'il en soit, les chroniques du XV^e^ siècle parlent d'une maison-forte de Gravernel (2) et mentionnent des personnes de ce nom. Humbert de Gravernel fut abbé de Sixt ; François de Gravernel fit la campagne de Milan sous le duc Amédée VIII ; un autre Humbert de Gravernel reçoit, en 1463, l'investiture des fiefs qu'il possède en Faucigny (3). Armes : « De sable à la croix d'argent, cantonnée de 4 coquilles oreillées d'or (Besson). » Cette seigneurie, qui s'étendait en partie sur les Six-Villages, passa aux sires de Thoire et, de ceux-ci, aux barons de Saint-Christophe, de Samoëns. Ces villages ont des pâturages et bois communs, fonds dont la propriété leur a été reconnue par un arrêt de la Cour d'appel de Chambéry du 10 juillet 1857.

Les ruines appelées *au Devant* ou *Devens* ont pour propriétaire le père Brun. Le voici qui vient à nous et, d'un air paterne, prend la parole : « Un jour que je fouillais dans ces décombres, dit-il, j'ai trouvé trois pièces d'or carrées que je vendis à Genève pour cinq piastres. En 1848, au moment qu'ils furent expulsés de Mélan, les jésuites, voulant bâtir ici un pavillon d'été, m'offraient trois mille livres pour prix de cette terrasse. » Le

(1) *Description des Alpes,* IV, 139.

(2) Gravernel, d'après le comte A. de Foras. On trouve aussi le nom écrit *Graceruel.*

(3) Arch. de Turin. Riondel, *Rec. sac.* 1875, p. 69.

bon vieillard nous parla en outre d'un sac de parchemins que son frère avait jetés au feu. Faut-il regretter d'être venu trop tard et de ne pas en savoir davantage ? — Non, dit Méry : « l'histoire précise tue la fleur de l'émotion ; devant la ruine rien n'est beau que le vague de l'ignorance ! » Mais laissons à leur solitude cette poussière féodale et son gardien. Après avoir une dernière fois contemplé le paysage, nous descendons par les prés en fleurs au chant des merles sous la ramée. La nature est toujours jeune.

Nos Six-Villages occupent le versant méridional du chaînon de Loy, celui-ci séparant la vallée du Giffre du val des Gets. A la partie sud-ouest de ce massif et à un kilomètre en amont du bourg de Taninge, se montre un ancien village, *Avonay*. Dans les temps préhistoriques la langue de terre bordant la rive gauche du Foron à partir du Brion jusqu'au roc de *Cheray*, aurait été peuplée d'aulnes et de frênes. L'endroit planté d'aulnes fut dénommé par les premiers habitants *Vernet*, nom qui subsiste encore, et la localité où le frêne dominait, *Onnen* ou *Aunnay*. En effet, le patois oral a gardé cette forme *en Aunnay* pour désigner le village que les chartes écrivent *Avonay*. Or, ce nom d'*Aunnay* est celtique, il désigne un lieu abondant en frênes, la *frênaie* (1). A l'entrée du village se voit une chapelle dédiée à saint Guérin,

(1) Houzé, op. cit., p. 23.

abbé d'Aulps. Une peinture à l'huile y représente le bienheureux monté sur une mule au moment de quitter son couvent pour se rendre à Sion, dont il était évêque. Le petit édifice fut construit par les notables et syndics de la *dizaine* d'Avonay, suivant acte du 5 mai 1726, Perrier notaire, et bénit le 28 août par le curé, R^d^ Favre. Avonay avait, en 1820, 309 habitants ; il en a perdu plus de la moitié. Familles anciennes qui y subsistent encore : Bosonnet, Brun, Delintraz, Jacquier, Perrier, Pralon. Ce village a donné son nom à une antique famille ; on y trouve Rodolphe et Rolet d'Avonay, notaires (1421-1433). Vient ensuite noble Louis d'Avonay, commissaire à terrier de la chartreuse du Reposoir et fondateur, en 1470, de la chapelle de saint Pierre, en l'église de Flérier. En 1565 vivaient nobles Rolet, François, Jacques et vénérable M^re^ Claude d'Avonay qui transigent avec les syndics de la ville de Taninge au sujet d'un emplacement joignant la halle (1) ; en 1580, nobles Bernard, Jean-François, Claude l'aîné et Claude le jeune, fils de noble Rolet d'Avonay. Ce Bernard d'Avonay fut capitaine sous le baron d'Hermance, au château-vieux des Allinges, et servit avec habileté et bravoure les ducs de Savoie à la fin du XVI^e^ siècle (2). La famille, après

(1) Minutes Cornut, notaire à Samoëns.

(2) Arch. de M. le commandant d'Avonay, à Besançon. Presque tous les titres de famille, qui étaient nombreux, ont été perdus lors de l'invasion de 1815. — (Document VII.)

avoir donné des syndics et des conseillers de ville à notre bourg, émigra en Franche-Comté. De 1620 à 1664, ils vendent à Nicolas de la Grange une maison, le droit de patronage de la chapelle de saint Pierre et un domaine à la montagne de Loy, au *pra-Gontraz* (1). Les d'Avonay ont gardé, au-delà du Jura, les traditions d'honneur qu'ils avaient emportées du pays d'origine ; ils sont aujourd'hui représentés par un commandant d'artillerie en retraite, M. Jean-Fortuné-Adrien-Adolphe d'Avonay, officier de la Légion d'honneur, et par sa sœur. M. d'Avonay est venu, en 1865, à Taninge, visiter le berceau de sa famille ; il a été reçu par M. Jean-Joseph Perrier, conseiller du village.

Avonay est la patrie des frères Perrier, fils de Marie Perrier, médecin, et de noble Jeanne de la Grange, l'un major, l'autre général de division en Piémont. Celui-ci, Louis-François, né à Taninge le 10 novembre 1804, est décédé, près Chambéry, au château de la *Croix-Rouge*, domaine que lui avait légué sa tante par alliance, dame Marthe Favre de Saint-Etienne, veuve du chevalier Joseph-Marie de la Grange. Il laisse de son mariage avec Thérèse Carena, entre autres, un fils, M. Charles Perrier, que nous avons eu le plaisir de visiter dans son gracieux manoir. La mémoire de ces

(1) Inventaire manuscrit des comtes de Taninge, en nos archives.

deux officiers supérieurs reste attachée à la Brigade de Savoie, qu'ils ont illustrée dans les guerres d'Italie, 1848-1859. Ils ont, à Avonay, de proches parents du nom de Perrier (1).

On traverse le village, on passe devant l'auberge *Au Soleil levant*, et, laissant à gauche la route nationale, on prend en écharpe, dans le coteau, le chemin qui monte à la montagne de Loy. On laisse à droite le *Mont*, village entouré de beaux vergers, au pied d'une forêt noire. On atteint l'écart des *Quatre-Vey*, où est né le photographe François Delintraz, élève du célèbre Nadar, à Paris. On côtoie une belle terrasse qu'on laisse à gauche, on serpente parmi les hêtres et les coudriers, après quoi on débouche, *au Laquey*, vers les premiers chalets. On laisse à droite le sentier qui, par les *Linières*, la *Biolle*, etc., se dirige vers le centre de la montagne, et l'on prend à gauche le chemin qui domine le ravin du Foron. On passe

(1) Louis-François a été cadet garde du Corps du roi de Sardaigne en 1826, lieutenant en 1831, capitaine en 1842, major en 1848, colonel du 2e régiment dans la Brigade-Savoie en 1856, major-général commandant cette brigade en 1850 ; a fait les campagnes d'Italie, s'est distingué au combat de la Sforesca et à Novare. Officier de l'Ordre militaire de Savoie pour valeur dans le combat du 24 juin 1859, à la Madona delle Scoperte, puis commandant du même Ordre ; créé le 11 décembre 1859 officier des SS. Maurice et Lazare, et, le 12 janvier 1860, commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur. (Etat de services du général Perrier, d'après un Mémoire imprimé, en nos archives.)

au *Saix de Loy*, près d'un banc ardoisier, jadis exploité. Ces ardoises, comme celles du Pradelis, blanchissent vite ; mais, contrairement aux prévisions des géologues, elles ont duré longtemps sur nos toits. Aujourd'hui la carrière est abandonnée. Après avoir traversé la combe des *Mex*, on atteint, sur une motte, un beau chalet couvert d'ardoises appartenant à M. Jean Puthon, à la Rosière (altitude 1,400 mètres). Jolie vue sur le val des Gets et sur le massif du Pradelis.

Le nom de Loy, *Luex*, *Lueys*, est peut-être une variante de *Lex* ou *Lée* (pâturage) ou de *Lesche*, *Lechère* (prairie marécageuse) ; il s'emploie pour désigner l'ensemble de la montagne, celle-ci confinant au levant le sommet de Verchey. La Rosière, qui est le bijou de l'endroit, redit le souvenir de Béatrix de Faucigny. Le 2 novembre 1285, cette princesse donnait à Sadoc de Cellières « trente seyturées de pré en ses bougeries de Luex, au lieu dit Vers Mayes. » Dès l'an 1308, la chartreuse de Mélan y posséda des biens achetés de Laurette de Cellière en 1317, de Marie Rachex en 1384, de Polet Maniguet en 1572, etc. (Inventaire des arch. de Mélan, fol. 19, 21.) Mais la merveille de la Rosière a trait à la géologie et à la minéralogie. Ici, comme à la montagne des Gets, on trouve, dans un terrain tertiaire éocène, des roches en place des premiers âges, serpentine, stéatite, euphotide, hypersthène, ophite, porphyre, granit, etc. Nous en parlerons dans une notice

spéciale, en attendant la solution scientifique des questions que soulève la présence de ces pierres si variées et si rares à cette distance de la chaîne des Alpes (1).

(1) Roches cristallines dans le canton de Taninge, par H. Tavernier. — Annecy, Abry, 1888, in-8°, 15 pages.

VII

Rivière-Enverse. — Premier coup d'œil. — Village de Seillères : chronique féodale. — Le gros Fayard et Nicodex. — Le village de Morty et l'église : origines paroissiales. — La pierre des Fontaines et moraine quaternaire. — Les Marvel. — Le général Henriod. — Anciennes familles. — Laboureurs et horlogers. — Emigration. — Le bonheur champêtre.

Lorsque du bourg de Taninge on se dirige vers le Giffre, on a devant soi une colline s'élevant en pente douce au-dessus de la plaine de Mélan. C'est le territoire de Rivière-Enverse, ainsi appelé à cause de sa situation sur la rive gauche du Giffre. Point de nudités rocheuses ni de ravins : hameaux, champs et prairies alternent avec les massifs arrondis des fayards, zone d'émeraude enchâssée entre la ligne argentée de la rivière et un long ruban de sapins noirs.

Après avoir franchi le pont d'Etaisières on prend à gauche la grande route, on traverse le hameau d'Arsenay, on laisse en amont, caché dans les hêtres *du Saix*, un rocher nummulitique et, en 30 minutes, on arrive à Seillères. Seillères ou Cellières, en patois Seillires (du celtique *seille*

ou *ceille*, bois). Village assis sur un tertre qui, par un tronçon de vieux chemin, vient baigner ses pieds dans le Giffre. Séjour d'une antique famille, bienfaitrice de l'abbaye d'Aulps, et qui compta parmi ses membres Rodolphe de Cellières, Aimé son frère, Pierre et Girod ses neveux, en 1235 ; Vuillerme, Henri et Bonne de Cellières, en 1243 ; Jacques et Mermet, en 1362 (1). Souvenir de Pierre, comte de Savoie, qui, en 1259, achète de Martin de Samoëns, la rente en blé que ce dernier possède à Seillères (2). Viennent ensuite les Saddod ou Saddoz, famille originaire de Bonneville, qui donna à la paroisse de Flérier des notaires et des instituteurs ecclésiastiques, recteurs de la chapelle de Sainte-Anne ; Pierre Saddod était notaire en 1531. Enfin, un chevalier de Gascogne, noble Jean-Louis Delarieu, ou de la Ruz, épouse, à la fin du XVI^e^ siècle, demoiselle Etienna, fille de Laurent Saddod, et fait souche de seigneur à Seillères pendant plus d'un siècle. Les Delarieu s'allient aux familles nobles de Bellegarde, de Sauvage, de Comnène ; celle-ci, d'après M. A. de Foras, « appartenant aux grands Comnène de Chambéry ; » ils possèdent, en l'église de Flérier, la chapelle de Saint-Sébastien. Une branche demeura à Bonneville où naquit, en 1682, Jacques-

(1) Inventaire des titres de l'abbaye d'Aulps, à la mairie de Saint-Jean d'Aulps. Mermet, « curé de Cellière. »

(2) Document, I.

François Delarieu, marié à noble Jeanne-Gasparde de Lucinge. François-Hyacinthe, officier d'armée, mourut à Turin en 1708, après avoir vendu au comte de Taninge la rente de Coindier, au mas de Seillères. Jacques-Philibert, en 1688, avait fondé et doté la chapelle sous le vocable de Saint-Grat. Tombé à la fin de l'autre siècle, le petit édifice fut relevé par les habitants du hameau, suivant acte Orsat notaire, en 1818. En 1556, le village avait son notaire, M^e^ Jean Mogenier (1).

Au-delà de Seillères la route passe sous des hêtres à Fargot, longe, à Evagny, une jolie terrasse avec des maisons sacrifiées aux arbres fruitiers trop touffus, et atteint le *Gros-Fayard* (1 h. de Taninge). Ce hêtre est plein de vigueur, il donne déjà cinq mètres de tour et monte à plus de vingt mètres. Il abrite, depuis le 15 août 1884, une grotte artificielle dédiée à la Mère du Sauveur ; joli oratoire fondé par M^me^ veuve Humbert née Larmaz et ses enfants. Un touriste, M. P. Trabaud, désirerait voir construire au pied de ce bel arbre une grille circulaire pour le protéger contre les injures des passants qui se plaisent à

(1) Ils eurent Gaspard Delarieu, officier de cavalerie, mort en 1665 ; marié à noble Jaqueline de Bellegarde, dont sont nés noble Jacques-François, seigneur de Bellecombe, Philiberte et Jeanne, religieuses à Milan ; François, né en 1635, mari de Péronne-Gasparde de Sauvage. (Arch. du presbytère de Taninge.)

graver leurs noms sur l'écorce. En amont se voit un petit hameau où, jadis, avant l'établissement de la commune, en 1738, se tenait, suivant la coutume, l'assemblée des chefs de famille. Résidence du notaire Nicolas Nicodex qui y fonda, au XVII^e^ siècle, la chapelle sous le vocable de l'Annonciation. Vient ensuite *Brochère* où, laissant à gauche la grande route, on prend, à droite, le chemin qui monte au chef-lieu.

Mortier ou *Morty*, de *mor* (grand) et de *ty* (habitation), soit le *Grand-Village*, médiocrement bâti et trop encombré de pommiers ; centre communal avec une église constituée en paroisse séparée de Flérier en 1770, sous le vocable de saint Pierre, apôtre. L'angle du cimetière montre une croix dont la pierre vient d'un bloc erratique gisant à mi-côte dans les environs. Ce bloc, appelé la *pierre des Fontaines*, est situé près du village de *les Montées* ou *les Montex*, à trois cents mètres au-dessus de la plaine ; depuis un siècle, il donne de la bonne pierre de taille, calcaire urgonien venu du fond de la vallée, et cube encore près de cent mètres. Cette pierre sert de point de repère pour étudier la moraine glaciaire dont les tronçons s'étendent à partir du col de Châtillon jusqu'à Vercland. Cette moraine est composée de débris plus ou moins volumineux, calcaires noirs ou bleus, gault pétri de fossiles, et ce grès moucheté, sorte de mollasse éocène, vulgairement appelé *fornau*, dont est formée en partie cette chaîne

de montagnes. Jadis fort nombreux, ces blocs sont entrés dans la construction des maisons et des murs de clôture. Longtemps obstacle à l'extension de l'agriculture, les blocs de grande dimension n'ont cédé qu'à la poudre de mine. Un de ces témoins du passé, qu'on aurait dû respecter, c'est la pierre de Cuvin, ancienne limite paroissiale entre Flérier et Morillon. Il y eut débat au sujet des confins de ces deux paroisses, débat qui s'est reproduit plus tard entre la paroisse de Morillon et celle de Rivière-Enverse. (Voir les ordonnances des évêques d'Annecy sur cette question, aux archives du presbytère de Rivière-Enverse.)

Du chef-lieu on descend au *Petit-Marvel*, hameau qu'animent un moulin et une auberge, *à la Croix-Blanche*. Patrie de M. Félix Bergoin, né en 1806, docteur en droit, ancien intendant du Faucigny, chevalier des SS. Maurice et Lazare (1). La route, rectifiée en 1884, longe un petit biez, traverse le village du *Grand-Marvel* d'où elle atteint, au lieu dit *en Plan*, une jolie plaine où demeure M. Apollinaire Orsat, maire actuel. Vue sur plusieurs petits hameaux : la *Biolle*, *Cravarin*, *les Tattes*, *les Prats*, etc. C'est dans l'un de ces modestes groupes d'habitation qu'est né, le 23 octobre 1763, Jean-François Henriod, fils de Jean-

(1) Ses fils, MM. Aristide et Agénor Bergoin, sont, le premier, conseiller d'Etat, le second, docteur-médecin, en Italie.

François et de Michelle Burtin ; maréchal de camp, baron militaire et chevalier de Saint-Louis. Ce général de brigade s'est distingué surtout à la bataille d'Heilsberg, le 10 juin 1807, où il fut blessé. Le 3 mars 1810, il reçoit une dotation de quatre mille francs de rente. Commandeur de la Légion d'honneur, il portait pour armes : « d'azur au lion armé d'or issant d'une rivière en fasce d'argent et accompagné en chef de deux fleurs de pensée de même ». Mort aux eaux de Néris (Allier), le 20 juin 1825 ; compatriote et ami de M. Jean-François Orsat, notaire. Un neveu du général Henriod, M. Victor Dénarié, fut capitaine de gendarmerie à Genève.

Si l'on excepte le fief seigneurial de Seillères et sa maison-forte, cette côte ne forma que de petites rentes féodales appelées du nom de ses possesseurs, Marcossay, de Thoire, Pobel, etc., rentes qui passèrent plus tard aux comtes de Taninge. Les papiers terriers mentionnent des familles aujourd'hui éteintes ou absentes du pays, savoir : Bebey, Bel, Cherbod, Fillod, Syndique, Chappuis, de Cuvin, Nachon. Un nom patronymique ancien, Bourgoin, présente une signification parlante avec le souvenir d'un ancêtre bourguignon.

Dans ce territoire de 860 hectares, on est laboureur, économe, pacifique et doux. Le sol, sable-schisteux dans la plaine, est meilleur dans la côte où il est formé d'une épaisse couche d'ar-

gile glaciaire. Dans la vallée, on récolte le froment, l'orge, l'avoine, et, comme partout, la pomme de terre pour la consommation des ménages. Un temps fut où l'on exerçait à la Rivière l'art de l'horloger, ce qui se devine à l'ampleur des croisées dans quantité de maisons. Cette industrie, commencée à Cluses vers 1720, et qui, en 1807, occupait dans le canton de ce nom près de mille ouvriers, s'est étendue jusqu'aux bords du Giffre (1). Ces horlogers de la Rivière sont allés s'établir en Valais, à Aoste, à Turin, etc. L'habitant, que son domaine morcelé par les partages ne fait plus vivre, quitte le pays. En 1868, cent hommes et treize femmes demeuraient à Paris, vingt-neuf hommes et douze femmes à Genève et dans les autres départements ; sept jeunes gens, en Amérique. Cependant, restés fidèles à l'amour du toit natal, plusieurs d'entre eux reviennent pour ne plus quitter ces choses que vantait déjà le poète romain : « Une campagne de médiocre étendue avec un jardin, une source d'eau vive près de la maison, et, en outre, un petit bois. » (2). La population qui, en 1831, comptait 906 âmes, n'en a plus aujourd'hui que 596. Les familles anciennes de l'endroit, familles qui y existent encore

(1) Grillet, *Diction.* II, 231.

(2) Hoc erat in votis ; modus agri non ità magnus,
Hortus ubi, etc.
(*Horace,* Sat. II, 6).

aujourd'hui, sont : Baudier, Besson, Bourgoin (qui tend à prendre la forme de Bergoin, Bergoën), Buffet, Delesmontex, Dénarié, Desbois, Gay, Granger, Maniguet, Mauris, Mogenier, Mouchet, Nicodex, Orsat, Pel, Revillod, Richard, Vallet. Furent notaires : Jean de les Montex, 1550; Claude Nicodex, 1644; Rolet Mogenier, 1645.

VIII

De la ville au Pradelis. — Le Pontet : la vie en montagne. — Ascension du Marcelly. — Le Pradelis : aspect général. — Cirque de Grons. — Du lac de Roy au pic de de Chalune. — La prairie des Munes et la corne d'Uble. — Val de Butigny. — Chronique alpestre. — Derniers grands animaux sauvages. — Du village de Fry à la croix des Combes. — Jadis et aujourd'hui. — Adieux.

Au sortir de la ville, par le faubourg de Croyère, on suit le chemin pierreux qui escalade le flanc sud-oriental du Marcelly. On passe à *Chez-Magnin*, hameau jadis appelé *Luaz*, on traverse le creux de *Nonfet* ou *Nant-Sec*, on laisse à gauche un sentier forestier qui, lorsqu'il sera amélioré, deviendra la voie la plus courte pour gravir la *Grand'Pointe*, et, après avoir franchi le pas de *Leschaux*, on atteint (35 minutes) l'oratoire des *Combes* (altitude 925 mètres).

Ici le chemin se bifurque : on laisse à droite le chemin qui, par les Combes, Rons et Fry, monte aux sources du Foron, et l'on prend à gauche. L'écart de *Chenally* dépassé, la voie rapide et caillouteuse se recourbe en S au bas d'un grand

rocher vertical ; on traverse la *Lapiaz*, bancs de calcaire ardoisier dans lequel les Dames de Mélan ont fait tailler le passage; on aperçoit les cascatelles du *Bruinant ;* enfin, voici une échancrure du rocher décrivant, sur le fond du ciel bleu, comme les deux branches d'une fourche. Bientôt, tournant le dos au val du Foron, vous abordez, au souffle d'une brise plus fraîche, *le Pontet* (1 h. 40 min.). Bon gîte chez Pierre Grange.

Le Pontet (altitude 1,393 mètres) a sa petite histoire toute récente ; voici le maître de céans qui vous la contera. « En 1859, j'ai acheté, dit-il, de M. Rochat, vingt-trois hectares de terre, prés, pâturages et bois, cinq mille francs ; le tout, d'un revenu annuel de 109 francs, pouvait nourrir deux vaches. J'ai miné et défriché sept hectares qui ont été ensuite cultivés en céréales, orge, avoine, pommes de terre, trèfle, fenasse, sainfoin, etc. Douze ans plus tard, la même ferme nourrissait quinze vaches, sans compter du menu bétail. Jamais céréales n'avaient été vues en ces lieux. J'ai essayé même la culture du froment. » Le récit est long ; pour abréger, retranchons bien des détails attestant l'infatigable activité de cet homme qui, malgré ses soixante ans, conserve la verdeur de la jeunesse. Lauréat de concours cantonaux, il vient d'obtenir, au concours régional de Grenoble, pour ses irrigations, une médaille et un prix de sept cents francs. Les commissaires experts, venus à cette occasion et que nous avons accompagnés,

furent MM. du Peyrat, inspecteur général d'agriculture, son secrétaire Rougane de Chanteloup, A. Tavan, Arnoux, Genin et Eugène Raspail, lauréats de concours régionaux. En quittant le Pontet, M. du Peyrat donnait à Pierre Grange ce sage conseil : « Ne faites pas de céréales à cette altitude, c'est trop chanceux ; desséchez encore vos prés et fumez-les dru, dru ! » Le climat est très variable ici ; en 1879, on y a semé du froment le 20 mai ; l'année suivante, trois ouvriers en bras de chemise labouraient une pièce de terre avec la pelle carrée, le 18 mars. Pendant l'hiver, notre montagnard, pour tuer le temps, fait des observations météorologiques. Un ruisselet à truites coule au bas de la maison. Panorama de la chaîne du Mont-Blanc.

Vue d'ici, la Pointe de Marcelly n'a plus ce grand air offert au spectateur qui la contemple de la vallée, elle est comme ramassée sur elle-même et vieillie ; mais cet aspect est passager. D'ailleurs, le Pontet n'est pas le belvédère que vous aurez tout à l'heure ; la vue est bornée par des plans qui s'inclinent en entonnoir entre le chalet élégant de M. le juge Vulliez et les bougeries du Planay aux arêtes verdoyantes. Ces frêtes vont se souder à la Pointe et c'est par là qu'on y monte ordinairement, même sans guide, pour ceux qui ont l'habitude de la montagne. Un sentier y est presque partout tracé. A mesure que vous approchez du sommet, la pente devient plus forte. Avec le bâton de l'alpi-

niste, cette troisième jambe, vous ne craignez pas le vertige. Enfin, le vide se fait autour de vous, vous êtes arrivé (2,009 mètres suivant les uns, 2,166 mètres suivant d'autres). Le point culminant a sept mètres de largeur sur quatorze mètres de longueur. Cette pyramide est triangulaire et, au sud-est, elle plonge à pic jusque dans le vallon de Flérier. Asseyez-vous sur le tapis des fleurs, primevères odorantes, dryas à huit pétales, alchimilles aux folioles de satin, trolles d'or, etc., et, tandis que les hirondelles au croupion blanc cinglent dans les airs, vous contemplez le panorama. La dent de Marcelly est, entre le Jura et les Alpes, un observatoire de premier ordre. Un géologue, doublé d'un alpiniste, en parle en ces termes : « De Saussure, en contemplant la vue du Cramont, a été saisi d'un enthousiasme que j'ai peu partagé ; la vue de la Pointe de Marcelly m'a captivé bien davantage. L'isolement dans lequel on se trouve ajoute au charme du spectacle, et de ce belvédère élevé, j'ai reconnu la structure du pays avec une clarté et une précision dont les cartes ne m'avaient jusque-là donné aucune idée » (1).

Revenons au Pontet pour suivre, en le quittant, le grand chemin. On gravit la rampe de *Canevet*, on laisse à droite les sapins du Jorat et, en vingt-cinq minutes, on aborde un plateau où sont campés des chalets avec une chapelle minuscule. C'est

(1) A. Favre, *Recherches géologiques*, II, 41.

ici, à proprement parler, le Pradelis, *pratum de lieys* (1,510 mètres). Pradelis ! doux nom qui chante comme la mélodie du *Ranz des vaches*. Très vivant est, en effet, l'endroit : partout des chalets, des troupeaux à la pâture, des yolements de bergers mêlés au carillons des clochettes. La chapelle dédiée aux saints Jacques et Christophe a été fondée et dotée par Pierre Jay, en 1660. Ce chef-lieu pastoral avait, autrefois, sa *vogue*, bruyant rendez-vous des pâtres.

Orientons-nous. La région dont le Pradelis fait partie est creusée dans un massif de rochers d'un aspect particulier. Le sol est moutonné. Elle forme deux bassins irréguliers et d'inégale grandeur, l'un et l'autre débouchant au sud-est et versant leurs eaux dans le Foron. Ce cirque a plusieurs lieues de tour ; il est dominé par des cimes que relie entre elles une chaîne ovale, à partir du Planay, passant par le pic de Marcelly, les crêtes de Roy, le mont Fleury, Veran, Craz, par les rocs de Vesine, de Chalune et par la corne d'Uble, pour se terminer aux *Têtes* du Pontet. L'aspect général est déterminé par la nature pétrographique du sol. C'est une brèche, espèce de conglomérat, dit M. Alphonse Favre, tantôt fin, tantôt grossier, composé de roches variées, en général calcaires, et de grès contenant des fragments de dolomie jaunâtre, de parcelles de schistes talqueux et de schistes argilo-micacés. Avec cela on voit des espèces d'ardoises noires, grises, rou-

ges et verdâtres, etc. Les couches sont plissées, bouleversées. De là des excavations et des bosses, des combes et des monticules, le tout entremêlé de brusques déchirures ; il y manque cette harmonie des lignes, ces crêtes bien dessinées qui se voient ailleurs dans les montagnes crétassiques. Cependant le paysage a ses attraits tour à tour riants et sévères.

En amont du plateau de la chapelle, il y a trois plateaux encore : les Bétais, Grons et Roy. Des Bétais (étable), ancienne bougerie des Dames de Mélan, on traverse les granges du Brésil et l'on monte *en Grons*. Grand cirque à pâturages sans chalets, Grons est adossé à des éboulis de rochers plaqués de névés jusqu'en août. Le fond est en partie tourbeux, montrant des fragments de sapins fossiles ; il paraît avoir été formé par le comblement d'un ancien lac, comme l'*im Grund* de l'Hasli, dans l'Oberland. Les pentes sont tapissées d'une riche flore, rosages, daphnés, anémones, etc. On cueille, dans le terreau frais avoisinant les blocs, une petite pensée jaune et cette douce et frêle compagne des neiges, la soldanelle aux yeux bleus. Les accenteurs, fauvettes des déserts alpins, gazouillent leurs *tirits, tirits,* en volant parmi les fougères et les raisins d'ours. Effrayée à votre approche une gélinotte s'enfuit d'une aile lourde au-delà des crêtes. Ces roches éboulées, au nord-est de la pointe de Marcelly, prouveraient que celle-ci a perdu de son ancienne élévation. Grons

a son histoire qui remonte au dauphin Humbert. Le 28 juin 1329, ce prince albergeait à la chartreuse de Mélan et aux consorts de Flérier « l'alpe de Grons et sa jore depuis la Forcla jusqu'au pré de l'Evêque, tendant vers les *mouilles* d'Alève et de là aux Mones jusqu'à l'entrée de Fruyez par le nant de Butigny d'en bas et dès ladite entrée tendant en la Forcla » (1). A cette jouissance indivise qui dura des siècles, succéda le partage entre les albergataires. Cette division ne se fit pas sans peine, et l'on plaida longtemps. Le différend portait, entre autres choses, sur les confins ; on ne savait où prendre la *Forcla* et l'entrée de Fry (2). Un arrêt de la Cour d'appel de Chambéry, du 18 mars 1861, fixe le premier de ces confins à certain roc situé à l'angle nord-est de la combe de Grons, là où commençait la forêt albergée, et le second à l'endroit où se termine le bois de l'*Intria*. Enfin, le débat prit fin au contrat de partage du 10 janvier 1867, Jacquier, notaire à Bonneville (3).

En quittant Grons on escalade une côte herbeuse et, par un petit col, on pénètre dans un nouveau cirque, celui de Roy. Beau chalet au toit d'ardoises en avant d'un laquet. L'alpe de Roy, séparée du Pradelis par des escarpements rocheux,

(1) Inventaire des titres de la chartreuse de Mélan, fol. I.

(2) Forcla, gorge, col, *fourche*.

(3) Mémoire imprimé de l'avocat R. Perrier de la Bâthie (procès de Grons. Arch. de la mairie).

est un petit bassin à part. Elle comprend trois parties : la combe du chalet, la combette du lac, et un troisième cirque appelé *Bellecombe*. Le lac est de forme ovale (altitude 1,674 mètres). Il avait, en 1738, une contenance de onze journaux, 254 toises. Ses bords sont peuplés de ménianthes, gracieux trèfles d'eau qui montrent, à la fin de juin, leurs fleurs roses et blanches. Des poissons minuscules fendent l'onde avec la rapidité d'une flèche. Ces pâturages, *Roeis, Ruex,* donnés par Béatrix de Faucigny à la chartreuse de Mélan, sont aujourd'hui la propriété de MM. Ferrier, de Genève. Ces derniers, accompagnés de quelques amateurs du pays, viennent chasser dans ce massif ; en septembre 1874, ils ont tué neuf chamois adultes et capturé vivant un chevreau de l'année.

Au midi du lac s'étend un chaînon secondaire d'où se détachent deux cimes jumelles d'un aspect agréable. La plus élevée, la pointe de Roy, a été prise quelquefois pour la dent de Marcelly ou pour le mont Fleury. Celui-ci doit son nom à la richesse de son tapis végétal, orchis noir à senteur de vanilles, gnaphales aux pattes de chat blanches ou roses, immortelles des pacages, lis martagon, et cette délicate plante, à la corolle de neige, inclinée sur sa tige et qu'on appelle d'un nom virginal le *lis de saint Bruno*. Au bas du Fleury s'ouvre un col d'où on peut descendre aux chalets de Rogepalud.

Le cirque de Roy débouche au nord, dans la

direction des eaux du lac. Celles-ci vont, après avoir fait le saut du *Nandan,* se perdre dans une gorge profonde. Laissons-les courir. Le chemin longe des combes retranchées dans l'épaisseur du chaînon qui sépare le bassin du Pradelis du bassin de Somens, serpente sous les sapins à barbe grise de la *jore du Ban,* et l'on arrive au bas d'une aiguille qui figure une mitre, au *Pré-l'Evêque.* Avant d'aller plus loin, envoyons une bonne *efficlée,* comme on dit à la montagne, aux échos de ces lieux ! Un jour d'octobre 1669, les officiers de la chartreuse de Vallon étaient venus *aux Munes* avec les procureurs du *Tiers-d'Aval* pour une question de limites, lorsque tout à coup on voit venir par le Pré-l'Evêque une troupe d'hommes armés. Les uns portent des haches, les autres des pistolets ou des fusils, tous faisant grand tapage. Heureusement, il n'y eut pas de sang versé ; les manifestants, au nombre de soixante-douze, furent condamnés par le juge de ce couvent à payer chacun dix livres d'amende (1).

Du Pré-l'Evêque on descend, pour le traverser, dans une espèce de vallon-col qui mène à Somens ; on laisse à droite le chemin qui, par les *Mouilles-d'Alève,* mène aux chalets des Munes, et l'on passe le long d'un massif rocheux et boisé. Puis, laissant à gauche le sentier qui, par les *Rochers-*

(1) Archives de la chartreuse de Vallon, d'après l'abbé Brand.

Rouges, monte au col de *Vésine* pour descendre aux chalets de *Petétaulps*, on arrive au *Chalet-Blanc*. Roches grisâtres ou rougeâtres, d'aspect dolomitique ; herbages plantureux, encombrés de lapiaz et de blocs éboulés.

A partir du Chalet-Blanc on commence l'ascension du pic de *Chalune*. On prend en écharpe un sentier frayé par le bétail, ensuite, faisant un coude en avant du col de Foron, on s'élève le long d'un précipice à droite et bientôt on arrive au sommet (2,123 mètres). Il y a, comme au Marcelly, place pour plus de dix personnes. Vue circulaire très belle au nord et à l'est, trois sections du lac Léman avec ce qu'on a appelé « le drame embrouillé des monts chablaisiens, » Alpes du Valais, les Dents-du-Midi, etc. La pointe de Chalune, d'une dolomie grise, est taillée verticalement du côté de Bellevaux. Il faut descendre par où l'on est monté et c'est en se gardant du précipice à gauche. Par le brouillard, le danger est grand. Nous en fîmes un jour l'expérience avec nos collègues de la section du Mont-Blanc du Club alpin français. Pendant que nous déjeunions tranquillement sur la cime, celle-ci fut soudain enveloppée par un nuage épais. Descente à tâtons. Par bonheur, une éclaircie de quelques secondes nous tira d'affaire, au moment que nous allions tomber dans l'à-pic qui plonge dans le bassin de *Souvroz*.

On passe aux *Munes* (Monnes, Mornes), « pasquérages et jories » que les chartreux de Vallon

albergèrent, en 1275, à Pernet de Bussy et, en 1465, à plusieurs hommes de Mieussy, pour seize florins d'introge et l'ociége d'un jour. Ils devaient « tenir close de pierres et de bois la montagne de Chalonna » (1). Tous ces pacages, Vesine, Chalune, les Munes et Foron, sont situés dans le bassin du Giffre. Les seigneurs de Faucigny en firent donation, ainsi que nous l'avons dit, aux moines de Vallon. C'est pourquoi, de nos jours, ce territoire fait partie de l'arrondissement de Thonon.

Ces riches prairies dépassées, on descend le long d'un rieu qui sautille sur des bancs de roches moussues ; on a, à gauche, le cône penché d'Uble. Uble, *Oubles* (mons Oblarum), est une haute pelouse ornée à sa base d'une ceinture de forêts. On monte, en foulant l'herbe des gazons fleuris, au sommet (1,900 mètres). Le long des bois s'échelonnent les granges à foin et les bougeries. Une charte d'Amédée VI, du 2 décembre 1355, donne en emphytéose la jouissance commune de cette montagne à divers chefs de famille des paroisses de Flérier, de Châtillon et de Thiez, pour cinquante florins d'introge et six sols genevois de cense. Cette indivision subsiste encore entre les successeurs de ces premiers albergataires et le titre précité (à l'exception du domaine direct du prince), est encore en vigueur pour l'ensemble de ses dis-

(1) Arch. de Vallon

positions (1). En 1776, l'alpe d'Uble voyait pâturer dix brebis, trente-quatre chèvres, vingt-trois chevaux, deux cents vaches.

On descend ensuite par les granges de *Folliet* et de *Rosset,* à *Butigny,* vallon encaissé entre une épaisse forêt noire, l'*Intria,* et une paroi rocheuse; on laisse, à droite, une mine d'ardoises jadis exploitée, mais non épuisée, et, par une gorge sombre et froide, on débouche, à l'entrée de Fry, dans le val du Foron (2).

Mais loin de nous la pensée d'avoir tout vu et tout signalé ; l'excursion du Pradelis n'est jamais finie; chaque fois que vous allez là-haut vous trouvez de l'inattendu et de l'inédit. Du reste, ainsi que l'écrivait avec raison W. Coxe, un alpiniste de l'autre siècle, à propos de certains endroits de la Suisse, « sous la plume tout se ressemble, au lieu que dans la nature il n'est pas une alpe, un roc, un précipice, une cascade qui ne soient distingués de tout autre objet de même espèce par une infinité de modifications et par toutes sortes de nuances. » Bref, il n'y a pas en Faucigny un bassin alpestre où la population soit plus dense, où, dans le passé comme aujourd'hui, la vie estivale soit aussi variée, aussi animée. Si donc, aux avantages tirés de la nature on ajoute l'intérêt

(1) Arch. d'Alexis Baud, de Châtillon, et copie en nos archives.

(2) Ancien chemin du Pradelis.

qu'offre l'histoire humaine, avec tout le mouvement qu'apporte aux chalets cette république de pasteurs, on s'explique assez la juste renommée dont jouit le Pradelis.

On quitte le val de Butigny et, descendant par le val du Foron, on laisse à gauche le plateau de Bonneval et sa cascade où les religieuses de Mélan avaient un domaine alpestre que Perret de Bussy leur avait légué en 1361, sous la désignation de « jorie et près de Bonneval », don qui fut ratifié par le Comte-Vert (1). Bientôt on arrive *aux Côtes*. Un jour, suivant la tradition orale, dans la forêt voisine, un sieur Emonet coupait du bois. Tout à coup il sent comme deux pesantes mains s'abattre à la fois sur ses épaules ; il se retourne et se trouve nez à nez avec un ours de belle taille. Impossible de refuser le duel ; l'homme et la bête s'empoignent et roulent à terre. Le bucheron parvient à se saisir de sa hache, il en porte un coup solide à son adversaire, il crie au secours, des hommes arrivent. Ce que voyant, le compère bat en retraite et disparaît, non sans laisser sur ses pas une trace sanglante, vers le haut de la montagne. C'était au commencement du siècle ; oncques, depuis, on n'a revu ours au pays. Un lieu dit la *Plata-à-l'Ors* se voit aux environs. En 1641, le conseil de ville, à Taninge, paya dix florins à

(1) Inventaire de la chartreuse de Mélan.

Etienne Duret qui avait tué un ours (1). Le dernier cerf fut pris à la forêt de Loy, par un nommé Ducrot, il y a cent ans. Depuis cinquante ans, les loups ont disparu de la vallée du Giffre.

On franchit le *Vuépi*, mauvais pas que corrige un projet rectificatif de ce chemin, on laisse à droite une crête boisée, à gauche la *Provence* ou *Provenche*, un roc formidable au pied duquel le *Recard* fait angle entre les deux torrents, et l'on atteint le plateau de *Fry*. Fry, *Froes*, *Frueys*, porte un nom sauvage comme son site ; bien campé toutefois à l'embranchement de trois gorges, en face du Pont-des-Gets, ce village est pittoresque. Peuplé, en 1523, par des familles Burtin, Grange, Derons, Dufour, Fert, Roget, etc., il a perdu ces trois dernières pour garder les Grange et les Burtin. Des branches de ses derniers sont allées prendre domicile à Flérier et dans les environs où elles ont formé autrefois, avec les habitants de cette plaine, une communauté connue sous le nom de *Tiers d'aval et de la Côte*. Suivant la tradition, Fry serait le berceau de nos Burtin (2). Ce village avait, en 1820, 105 âmes.

(1) Arch. de la mairie, comptes des syndics.

(2) On trouve, au *Journal officiel*, MM. Burtin, major, officier de la Légion d'honneur, et M. Burtin, élève de la Maison d'éducation de Saint-Denis (1871) ; Burtin, président honoraire de la Société de géographie de Paris (1872) ; Burtin, juge de paix à Haroué (Meurthe-et-Moselle), (1874) ; Burtin, commandant dans le 16e corps d'armée, à Montpellier (1876).

A partir de Fry, le chemin serpente entre des bois de hêtre et les bords escarpés du Foron, le long d'une côte cultivée, et l'on atteint *Rons*. Ce village qui, à la même époque, avait 118 habitants, est peuplé, de nos jours, par des Burtin et des Grange encore, et par des familles Deront ou Derons, Dorier, Humbert. Il eut des familles répondant aux noms de Baud, Curton, Genod, Robert, etc. Suivant une légende, les premiers habitants de Fry et de Rons furent des bûcherons venus d'Italie. A ce propos, notons le penchant qu'on a, dans la campagne, à se créer une origine étrangère. Les uns viennent de l'Espagne, les autres de la Suisse ou des divers départements de France. Par exemple, les Jacquier-Picard viennent de Picardie. Cependant c'est là presque toujours une erreur, erreur due à l'émigration, dans ces contrées, de quelques membres de nos familles indigènes ; le voyageur, une fois rapatrié, reçoit bien vite, pour surnom, le nom national du pays où il a demeuré pendant un certain temps. Ainsi, de nos jours, M. Basile Deront, qui revient du Missouri, est volontiers appelé l'*Américain*. Peut-être aussi la forme du génitif donné souvent par les chartes latines aux noms patronymiques comme *Burtini* pour Burtin, *Deronis* pour Derons, *Rubei* pour Rouge, etc., aura-t-elle contribué à répandre ce dit-on de l'origine italienne ?

Au-delà de Rons on traverse le Bruinant ou *Brid-Nant*, aux eaux rapides et tapageuses, et l'on ar-

rive aux *Combes,* petit hameau abrité contre les avalanches par un bouquet de grands fayards. Patrie de M. Humbert, notre millionnaire, qui a fondé là et doté une école primaire. En quittant les Combes l'on atteint bientôt, au débouché du Pradelis, l'oratoire creusé dans le rocher et l'on vient se reposer sur son banc de pierre. Vue sur la ville et sa banlieue.

Ici, récapitulant les âges, vous songez au temps où, dans les cabanes rondes au toit conique, on parlait allobroge au pied du Marcelly ; où l'on portait les *braies* et la *saie,* pantalon et blouse des Gaulois ; vous rencontrez sous sa casaque en peau de bête fauve le pâtre-chasseur burgonde à la haute taille ; vous regardez, sous sa veste de laine blanche et son large chapeau de feutre, le serf du moyen âge défricher une lande déserte, et, dans sa maison étroite et sombre, manger son pain noir. Enfin, après avoir vu la terre affranchie passer aux mains du paysan, vous arrivez à notre siècle où l'on est mieux vêtu, mieux logé, mieux nourri, plus libre et plus lettré.

Mais trêve de ces pensées et de ces douces promenades ; il faut retourner au métier qui fait vivre. Adieu donc à tous ces morts de la patrie locale ! aux vivants, salut cordial, et souhaitons longue prospérité au beau pays de Taninge-Flérier !

DOCUMENTS

I.

Pierre de Savoie achète de Martin de Samoëns le revenu en blé que celui-ci possède à Sellières.

(Juillet 1259).

(Texte inédit).

Nos henricus abbas de Syz. notum facimus universis presentem litteram inspecturis. quod martinus dictus de Samoyn. in nostra presentia non ui non dolo. non timore constitutus. Vendidit pensata utraque voluntate dno petro de Sabaudia omne bladum quod habebat vel habere debebat apud Sesleres. sive in villa dicta Sesleres infra parrochiam de flerier tam in censu. quam decimis. territoriis. excepta decima Vgonis de Sesleres. Et tradidit dicto dno petro de Sabaudia et posteritati sue dictum bladum sub titulo expresse venditionis in posterum pacifice possidendum. de qua vendicione bladi prefati dictus martinus recepit a dicto dno petro de Sabaudia viginti et quinque libras bonorum geben. de quibus denariis se tenet dictus martinus integre pro pagato. abrenunciavit siquidem dictus martinus omni exceptioni super hoc sibi competenti. et omni juri tam canonico quam civili. hujus rei sic geste. testes sun Nos henricus abbas de Syz. lianrers de eodem loco. Nantelmus tunc temporis castellanus de castellione. petrus cappellanus de bareye. sive presbiter. benedictus de clusis dictus

Ruphus. et multi alii. ut autem istud non posset ab aliquo p calumpnia in posterum inpediri presentem litteram ad peticionem utriusque partis sigilli nostri munimine tradidimus confirmataun. Actum mense julii anno dni milesimo ducentesimo quinquagesimo nono.

Original sur parchemin avec le sceau pendant de l'abbé de Sixt.

(Arch. de Turin, sect. 1. Province de Faucigny, n° 1, paquet 6).

II.

Remise faite par le duc de Savoie à ses hommes de la paroisse de Flérier.

15 octobre 1445.

(Inédit).

Ludovicus, dux Sabaudie, etc.

Universis serie presentium fiat manifestum Quod cum Joh. et Jaquetus de Grangia alias Dessuetz fratres habitatores de Suetz. Laurentius, Aimo, Johannes, Mermetus et Jaquetus de Moliis fratres. Johannes de Antart. Laurentius et Jaquetus Platelli fratres. Rodulphus filius Stephani Montens et Roleta ejus uxor filia quondam petri de Grangia. Jaquetus et Steph, Balli fratres filii quondam Rodulphi Balli. Aimo Balli. Perretus Greon et Guill. Greon. Mermetus Generis et Huguetus ejus filius. Lorentius Rubini alias Maruglerii et Roleta ejus uxor. Petrus de Dompnus. Rodulphus Alliodi de flerier. Johan. Garini de Pompagnier. Petrus, hugoninus,

Nycodus et Claudius Goudardi fratres filii quondam Laurentii Goudardi. Johan. et Rodulphus Burtini fratres. Henricus, petrus et aymo Burtini. Peroneta relicta Johan. Burtini, Petrus Vulliodi. N. de Monte, N. de Calcibus. Petrus filius Andree Joly. Petrus et Claudius filii Guill. de Furno. Johan. des Combes. Rodulphus de Rons, Guill[a] et Marg[ta] filie quondam Ansermi Ruphi de Rons, N. de Sersonay. — de Decimaria Fleriaci.

Rod. et Johan. de Grangia habitatores de Chissins. Petrus de palude. Johan. Jacobus et... Geyat fratres de Chissins. Johan. de facoz de Tagningio. Petrus, aymo, Jaquetus et Johan. de Vernex fratres. Catharina filia Petri Johodi de Monte. Petrus et aymo Delintraz de avonay. Johan filius ansermi Floret. Joh. filius quondam Rod. Floret. Petrus filius quondam Aym. Floret. Petrus filius quondam petri Floret. Rodulphus Messat. Rodulphus Pereon. Johan. Germez de Monte. Ansermetus Guilliot. Johan. Aymo et Jacobus Mulaterii, Anserm. Guilliot. Hugonetus et Jaquetus Guilliot. Johan. Galliardi de Plonnay. Mermetus de Passu. Francesia Guffaz. Petrus filius quondam Jaqueti Michallat. Petrus Buffet. Petrus Michallat de Verdevens. Petrus Pictet. Nicoletus et henricus Mugnerii de Jutigningio. — de Tercio de Medio.

Omnes de parrochia et de Salteria Fleriaci mandamenti nostri Castellionis et Clusarum homines nostri tam talliabiles franchi quam censati a nobis teneant ex vendicione permutacione affrancamento donacione inter vivos donacione contractus matrimonii quam aliis donacionibus quibuscumque tam in feudum taillabile franchum censitum quam censale certas res et possessiones quas nuper recognoverunt in manibus Aimonis Barberii Commissarii nostri.

(Suit le narré des faits, après quoi, dans un court dispositif, le prince les tient quittes moyennant la finance de 66 flor. d'or p. p.)

Arch. de Turin, sect. 1. *Jean de Clauso,* tom I, f° 139

III.

Quittance du droit du sceau des Lettres-Patentes relatives à la création d'un marché et d'une foire dans la paroisse de Flérier.

12 octobre 1457.

(Inédit).

Recepit ab hominibus et communitate fleriaci pro sigillo litterarum per quas dominus eisdem concessit mercatum in die jouis et nundenas in festo Sancti Georgii pro et mediantibus quadraginta florenis p. p. habitis manibus G. de Cardona thesaurarii qui computare habet ut per litteras ipsas datas Chamberiaci die duodecima octobris millesimo IIIILVII° signatas per Lestelley.

Arch. de Turin, sect. 3, registre n° 70, intitulé : « Computus Cancellarie Sabaudie unius anni integri novem septimanarum et unius diei finitorum die 8° Januar. 1458. »

IV.

Lettres patentes de Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, accordant le titre de bourgeoisie et des franchises municipales à la ville de Taninge.

10 mai 1543.

Charlotte d'Orlean duchesse de Nemour, comtesse

douairiere de Geneve et de Genevois baronesse de Foucigny et Beaufort, tutrice ayant la garde noble gouvernement et administration des personne et biens de notre tres cher et bien aymé fils illustre Jacques de Savoye duc de Nemour comte de Geneve et Genevois baron de Foucigny et Beaufort et Seigneur, etc.

Scavoir faisons comme nos chers et bien aymes sujets les manants et habitants de Taninge Nous ayant requis leur voulloir octroyer et accorder titre de Bourgeoisie dans les limites sous escrites avec aucune franchise et liberté plus à plain ci dessous specifiées et annotées mesme pour ce que plusieurs leurs circonvoisins ont par cy devant obtenu de nos ancestres et predecesseurs telles franchises et libertés au moyen desquelles ont été edifiés plusieurs bourgs et ville tres utiles et profitables pour la retraite des pauvres sujetz en temps de guerre et pour demeures en seurté leurs personnes et biens Pour ce est il que Nous consideré que cest chose de prince et princesse d'accomoder les sujetz en cas non derogeants ny prejudiciantz a noz autorités et Sefgniories et d'elever ceux qui par leurs merites doivent etre en recommandation comme sont lesdits de Taninge qui a Jamais et de tout temps se sont si bien acquités a l'obeissance de Nous et de noz predecesseurs en tous actes et debvoir de subgection si quils meritent obtenir choses dont eux et les leurs a perpetuité s'en puissent ressentir De la requete et tres humble supplication desquels veuillant obtempérer, desirant le bien commodité et proffit de noz dits sujets de Taninge nous humblement requerant leur volloir sur ce impartir notre grace ;

Pourquoi Nous ces choses considerées liberalement à leur dite requete, en faveur memement des bons services que esperons ils nous feront et à notre tres cher et

tres aymé fils, pour ces causes et autres à ce nous mouvants Nous les avons par ces presentes faitz créez erigés et establis, faisons creons erigeons et establissons de notre grace speciale et plcine puissance bourgeois, et voullons que à perpetuité de titre et bourgeoisie ils usent Jouissent et gaudissent aussy des franchises libertés et preheminences cy sous par articles annotés même les manants et habitants dudit Taninge et que pour l'advenir habiteront et feront residence dans les confins et limites cy sous specifiés.

1. Premierement Nous ordonnons et vollons les limites et confins du dit Bourg de Taninge estre des le pont d'Eteysieres tendant aval suyvant la reviere de Giffre Jusque à l'endroit du chemin public tendant du dit pont à la croix de Platel ou des Beaulx, et des ladite croix droit par le chemin tirant Jusques au Bachaix de la Chenal sus le clos Corthey, et des le dit Bachaix Jusques à la grange appartenant à Rond Goudard de Nales, et des la dite grange tirant au moulin damont les Espinettes en la forge de Vuavres, et des dits Vuavres tirant par dessus Brion à la croix de Chissin et des la croix tirant aux verneys de Melan, retournant des dits verneys de Melan droit au pont d'Eteysieres.

2. Plus, que les habitants dans lesdits confins puissent et doivent toutes les années et à Jour par eux esleu et ordonné eslire deux sindicques et les conseillers necessaires il assistants le Chatelain de Chatillon ou son lieutenant quils seront tenus y appeler Lesquels sindics auront pouvoir de faire pour les affaires de la ville ainsy que aux autres lieux est accoustumé A scavoir pour leurs negoces et bien des bourgeois ils puissent avec tous les habitants du dit lieu s'assembler pour tenir leur con-

seil et conferer par ensembles de ses negoces y assistant le dit chatelain ou son lieutenant qu'ils seront tenus comme dessus appeler et le dit chatelain pour affaires urgens et necessaires y assister.

3. Plus, ils auront plain pouvoir de tenir et achepter tous fiefs francs, rentes censes et directes comme les bourgeois des autres villes.

4. Plus, qu'ils puissent tester et disposer à la fin de leurs Jours de tous leurs biens comme les hommes lieges et francs.

5. Plus, que lesdits sindics aient pouvoir d'eslire et constituer audit lieu un serviteur de ville pour les affaires de la ville lequel ils presenteront au chatelain de Chatillon pour faire le serment en ses mains.

6. Plus, que nul des dits bourgeois ne soit ny doive estre tiré hors dudit lieu pour respondre pardevant le châtelain ny pour cas meritant détention corporelle, ains soient tenus les officiers tenir la Court en la banche dudit lieu tous les Jours de marché le Jeudy d'une chacune semaine comme il est accoutumé et les autres Jours necessaires.

7. Plus, que nul des dits Bourgeois ne soit emprisonnés pour dettes civiles, ains soit contraint tenir l'arrest en la ville de Taninge et en aultre lieu qu'en sa maison et de ses parens et illec demourer à ses despends sans aultre coustance sinon qu'il rompit l'arrest et le débiteur fust obligé à prinse de corps.

8. Plus, que le châtelain du lieu doive marquer toute mesure et poids Justes et raysonnables de nos armes estans evocqué et requis de ce fere par les sindics dudit lieu.

9. Plus, que les dits sindics aient pouvoir d'amoindrir les mesures de vin que l'on vendra au dit lieu d'un quarteron pour chacune chevallée et ce qui s'exigera du dit amoindrissement convertir au profit de la dite ville.

10. Plus, que nulle personne puisse vendre du vin aux dites mesures sinon les Bourgeois ny aussi hors lesdites limites de leur bourgeoisie.

11. Plus, que les dits sindics aient le pouvoir de constituer bochiers à la dite ville et defendre aux aultres de n'en vendre point de chairs que lesdits bochiers esleus, réservant les langues a Madame ou à qui elle les a donnez.

12. Plus, que le châtelain ne doive fere point de visitation en la dite ville sans la presence des dits sindics mesmes ès choses concernant les affaires de la ville.

13. Plus, que les dits sindics aient le pouvoir de visiter les maisons dudit lieu et de contraindre les habitans à icelles réparer tant pour dangers de feu qu'autres.

14. Plus, que les dits sindics puissent fere les égances de toute la paroisse de Fleyrier pour les negoces et supportation des charges d'icelle du consentement des conseillers esleus, mesmement pour les réparations de l'esglise ou affaires du commun de la ville et non aultres.

15. Plus, que les dits sindics avec leurs conseillers aient plain pouvoir de recevoir et admettre en leurs libertés et franchises des aultres bourgeoys lesquels Jouiront des dites libertés.

16. Plus, que tous ceux qui habiteront dans la dite ville un an et un Jour ou riere les limites d'icelle estre

premierement receuz bourgeoys par les dits Sindics, Soyent lieges et francs et participants en toutes libertés accoustumées à la dite bourgeoisie.

17. Plus, que tous bourgeois et habitans dedans les dites limites et Jurés de la dite ville tant leurs personnes que leurs biens soient mis et reduits maintenus et gardé perpétuellement sous notre protection et sauvegarde.

18. Plus, que tous les bourgeois et Jurés puissent de leur velonté tester codiceller, donner par donation à cause de mort ou autrement et que leur derniere volonté soyt tenue et observée.

19. Plus, que si un bourgeois venait à mourir sans enfans de son propre corps sans tester ou disposer de ses biens, que les plus prochains parents puissent succeder es biens du dit deffunct.

20. Plus, que tous ceux et celles qui feront le pain pour vendre puissent seulement gagnier un sol pour octane luy estre deduis ses despends et labeurs, et fesant le contraire, que le dit pain soit levé par les dits sindics et donné aux pauvres.

21. Plus, que les sindics dudit lieu appellent le chatelain dudit lieu qui assiste avec eulx puissent et doivent visiter les poids et mesures des marchands et hostes de la dite ville quand bon leur semblera pour fere punir les personnes qui se trouveront tenir faulx poids et mesures et que les sindics du dit lieu puissent mettre ordre ès affaires de la ville concernant le bien public.

22. Plus, que nul ne soit osé de vendre en menu en la dite ville à poids ny à mesure quilz ne soyent marqués et signés de nos armes.

23. Plus, qu'en l'asle dudit Taninge les bourgeois puissent fere des banes environs tant quilz voudront et les banes ascenser et convertir au proufit de la dite ville a la charge quilz seront tenus maintenir ladite asle à leurs propre cousts et despends et icelle ensemble les banes recognoistre es mains dés commissaires de noz Extentes de Chatillon, nous rendantz de servis annuel trois gros quils seront tenus payer es mains de notre Chatelain du dit lieu à chascune feste de S^{t} Michel archange.

24. Plus, quilz ayent au bourg de Taninge et dans les limites de leur dite Bourgeoisie toutes les années une foyre le Jour de la veille de S^{t} François.

25. Plus, que les dits Bourgeois manants et habitans soyent francs des leydes de leur Bourgeoisie et aussy en notre ville de Cluses tant les Jours de marchés que aultres.

26. Plus, quilz ne puissent accepter à bourgeois aulcung taillable de main morte et que ne soit franc et liege, et desquelles susdites franchises libertés et preheminences sus annotées et par articles escripts nous voulons que tous manants et habitans dans les susdits confins et y fesant residence doresnavant et doivent et puissent Jouir user gaudir plainement et pleseblement et sans contredicts quelconques.

Si donnons en mandement aux gouverneurs de Genevois, gens de notre Conseil et de la Chambre des Comptes de Genevois, ballits, Juges, procureurs chatelains officiers et à tous nos autres officiers et sujets et à ung chascun d'eux respectivement à peine de cent livres genevoises pour ung chascuns des dits gouverneurs du Conseil et de la Chambre moindres, que de la dite Bour-

geoisie et libertés franchises preheminences prerogatives authorité droit profit et emolument d'icelles ils mettent les dits de Tagninge en possession et saisine, les facent et souffrent Jouir et user plainement paisiblement et sans contredicts et à eulx obeyr et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses touchant la dite Bourgeoisie et franchises, Car tel est Notre plaisir. En témoin de quoy Nous avons signé ces présentes de notre main, faict sceller du scel de Nos armes et contresigner par lung de nos Secretayres. Donnes a Chambéry le dixieme de may en l'année mil cinq cent quarante trois. Signé : Charlotte, et au replis : par Mad[e] la duchesse en son Conseil : Granier.

Arch. de Turin, section 3, registre n° 9 : « Contrats passés en la Chambre des Comptes de Genevois. » — Et copie aux arch. du château du Wache. — Publié par la Soc. sav. d'hist. et d'arch., tome XXIII.

V.

Liste de Châtelains et Vice-Châtelains du Mandement de Châtillon et Cluses.

(1259-1552.)

CHATELAINS	VICE-CHATELAINS
1259. — Nantelme, « castellanus de Castellione. »	»
1328. — Jacquet G.	»
1347. — Nob. Vuillelme de Compeys.	»
1355-1370. — Nob. Pierre d'Ameysin.	1359-1360. — Nob. Guillaume de Cors.
1375-1392. — Nob. Jacques de Mouxy.	1365. — Nob. Nicolas de Cheyney.
1392-1398. — Nob. Humbert de Savoie.	1371-1374. — Nob. Jean Gaillard.
1398-1403. — Nob. Jean de Clermont.	1375. — Nob. Pierre de la Ravoire.
1404-1408. — Nob. Wiffrey de la Croix.	1377. — Nob. Guyonnet de Cusy, de Mecoras.
1408-1410. — Nob. Etienne Boudry de Bonne.	1391. — Nob. Jacques de Fillillieu.
1410-1419. — Nob. Hugonin, seigneur de Lucinge.	1396. — Nob. Aimon de Lugrin.

1419-1429. — Nob. Gasp. de Montmayeur.
1429-1433. — Nob. Claude du Saix, seigneur de la Ravoire.
1433-1440. — Nob. Boniface du Saix.
1441. — Nob. Guillaume de la Forest.
1445. — Nob. Jacques de Challende, seigneur d'Aymeville.
1446. — Nob. Humbert de la Ravoire, seigneur d'Yvoire.
1449. — Nob. Guillaume de Genève.
1450. — Nob. Pierre de la Frasse.
1451. — Illustre Pierre de Bourbon.
1456. — Philibert-Philippe, feu nob. François de la Pallud.
1458. — Nob. Guillaume de Genève, seigneur de Lullin.
1461. — Spectable François de Langin, seigneur de Veyzier.
1462-1463. — Magnifique François, comte de Gruyères.

1410. — Jean Gay.
1415. — Nob. Jean de Cohendier.

1419. — Nob. Pierre Guersi.
1422. — Nob. Jean de Marigny.
1423. — Pierre Gaillard.

1425-1429. — Nob. Pierre de la Frasse.

1430. — Nob. Pierre d'Oche.
1436. — Nob. Jacques de Bellegarde.
1440. — Nob. Robert Mareschal.
1444. — Nob. Guillaume Servage.

1445. — Nob. Mermet Provana.

1446. — Jean de Verney.

1456. — Nob. Antoine du Mollard.

1477. — Nob. Bernard de Menthon.	»
1479. — Nob. Amed de Viry.	»
1493. — Nob. Jacques de Mandollaz.	»
1496. — Nob. Amed de Viry.	»
1502. — Nob. Louis Bonivard.	»
1503. — Spectable Claude de Balleyson.	»
1528. — Nob. Antoine de Bellegarde.	»
1530. — Nob. Claude de Bardonenche, seigneur de Folliet.	»
1552. — Nob. Charles François, de la Frasse.	»

Il y eut ensuite, jusqu'à 1530, pour vice-châtelains, les suivants : nobles Eustache de Crans, Pierre d'Avril, Antoine d'Avril, Pierre de Bellegarde, Jacques Suchet, Jean Favre de Bignins, Antoine Burdin d'Aiguebelle, Jean de Vosérier, Humbert de la Croix, Claude Verboux, Pierre Gavet, Charles de Cerise, etc.

(Arch. de Turin, sect. III. — Compte des châtelains et receveurs des revenus de la châtellenie et Mandement de Châtillon et Cluses.)

VI.

(Inédit.)

Concession d'une marque de fabrique à Jacques Dumoulin, fabricant de faux, à Taninge.

24 septembre 1578.

(Arch. de Turin. Sect. III. « Lettres de dons et constitutions d'offices. » Genevois. Reg. nº 17, fol. 223).

Jacques de Savoie, duc de Genevois, etc. A tous ceux qui ces présentes verront salut.

Receu avons l'humble supplication et requeste de hon^ble^ Jacques Du Molin l'un des faucheurs de Tagninge riere notre mandement de Chastillon et Cluses contenant comme tant lui son pere que ayeul paternel auroient exercé et continué en l'estat et mestier de faucheur Et que pour descerner leur besongne et ovre d'avec celles des aultres faucheurs du dit lieu auroient toujours accoustumé mettre et graver aux daulx et dallies par eulx faites l'impression et marque dung rasoer et du pirasset, et encoures le suppliant dempuis quelque temps en ça pour obvier à la fraude que se pouvait fere par aultres faisant et usans de tel mestier de faucheur et marquant leur besongne de semblables marques que les susdites auroit adjouxté a icelles la marque ou figure du soleil dont il auroit use des et dempuis le dit temps jusqua ce Jourdhuy Et pour ce que se doubte que quelques aultres pour donner cours et vente à leur marchandise que ne se trouverait de telle bonté et si bien faite que

celle dudit suppliant ne usent des dites marques Et affin de cognoistre ceux qui travallieront et besongneront plus fidelement Nous auroit très-humblement requis et supplié luy volloir donner en abergement les des marques de rasoer de pirasset et celle du soleil afin den user pour descernement de sa besongne et ouvrage comme dict est A laquelle requeste comme Juste et raisonnable nous inclinant ensuyvant sur ce ladvis et deliberation des gens de Ne Chambre des Comptes et procureur fiscal auquel la de requeste auroit esté communiquee, de notre certaine science pour Nous et les nostres hoiers et successeurs quelconques audt Jacques Du Molin et aux siens perpetuellement avons donne et alberge donnons et albergeons par ces presentes les des marques du rasoer de pirasset et figure du soleil avec plein pouvoir authorité et faculté de marquer et engraver les daulx et dallies que par eux seront des hores faictes des des marques du rasoer du pirasson et du soleil tant pour luy que pour ses entremetteurs et en user comme le suppliant et ses entremetteurs en ont par cy devant use de telles ou semblables marques..... faisant inhibition et déffense a tous riere notre obeissance a peyne de cent livres et de confiscation de leur marchandise de ne user de telles marques Et ceey avons fait et faisons tant libéralement et de grace speciale et pour ce que a plen faire moyennant la somme de six escus d'or pistollets par Nous dudt du Molin heu et receu par les mains de notre bien amé Delespine recepveur de nos parties casuelles qui nous en demeurera comptable comme aussy moyennant la somme de trois deniers genevois de servis annuel et perpetuel que sera tenu païer a chaque feste de St André apporter ès mains de nte chatelain fermier ou recepveur de notre mandement de Chastillon et Cluses lequel servis et

marques susd^es^ led^t^ du Molin suppliant et les siens seront tenus nous recognoistre entre les mains de notre bien amé le comm^re^ de notre dit mandement present et qui sera pour ladvenir.

Si donnons en mandement, etc. (Clause de formule exécutoire.)

En foy de quoi avons octroyé ces d^es^ Patentes. Annessy ce 24^e^ Jour de septembre 1578. Signé : « Jacques. »

VII.

Lettre adressée à Noble Bernard d'Avonay par le Conseil d'Etat de Chambéry.

31 mai 1591.

A M^r^ d'Avonay, des capitaines de son Altesse, aux Allinges. Nous avons heu advis de la prinse de M^r^ le le baron d'Harmance dont nous avons esté tres deplaisant, et parce que cela porroit donner plus de veue a l'ennemi d'entreprendre chose nouvelle tant sur le fort des Allinges qu'autres lieux de ce Gouvernement là, Nous avons estimé convenable vous faire la presente pour vous dire que le service de son Altesse requiert en cette occasion que vous usiez de la même vigilance et fidelité que vous avez usé par ci devant, vous conduisant en bonnes gardes et autres choses requises pour la conservation de cette forteresse avec le meme ordre que l'on a tenu par ci-devant, attendant plus ample commandement de Son Excellence, et laquelle nous mande en diligence et aussi pour vous faire pourvoir d'argent de vivres de munitions de guerre et autres choses neces-

saires, et sur l'assurance que nous avons en votre valeur et fidelité.

Vos meilleurs amis à vous faire service
Les Gens tenant le Conseil d'Etat
Signé : De la Court.

P. S. Si par mechanceté ceux de Geneve font escrire quelque chose de contraire au service de Son Altesse, ne croiés pas mais usez de vertu.

(Archives de la famille d'Avonay, à Besançon.)

VIII.

Patentes portant confirmation d'anciens privilèges au bourg de Taninge et concession de nouvelles foires.

20 novembre 1598.

(Arch. de Turin. Sect. III. V° Patentes. Reg. n° 23, fol. 126 - 127).

(Inédit).

« Charles Emanuel par la grâce de Dieu duc de Savoie, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront scavoir faisons avoir receu la tres humble supplication de nos chers bien amés et feaulx les sindiez manantz et habitantz de notre ville de Taninge Mandement de Chatillon sur Cluses en Faucigny contenant comme leurs predecesseurs auroient obtenu plusieurs priviléges des sérén^mes^ dues de Savoie nos progéniteurs mesme entre autres ung marché le Jour de Jeudi toutes les semaines et deux foires l'année a tenir le Jour et feste de S^t^. George et

l'autre aujour de S^{t}. André comme résulte des dits Privileges à eux faicts par le duc Louis en l'année 1457 12 octobre despuis confirmés par Dame Blanche duchesse de Savoye tutrice du duc Charles son fils le 1er Juin 1492. Autre confirmation faite par le duc Philibert le 18 février 1500, et finalement par le duc Charles notre ayeul le 9 Juin 1508. Desquels privileges droits et aultres choses en deppendants iesdits supp^{ts} ont Joui et Jouissent et usent encore de présent. Nous suppliant par ce très humblement qu'il soit notre bon plaisir leur vouloir octroyer nos Lettres de confirmation et en outre leur voulloir accorder deux aultres foyres lune a la feste des Roys et lautre à la Magdeleine estant icelles comme les deux autres deux ensemble leur marché les voulloir déclarer franches et libres au moyen de quoy les circonvoisins et tous aultres et puissent venir librement pour doultant plus se prevaloir en cela de notre bonté et grace et dailleurs se pouvoir par là remettre des grandes charges miseres et desolations que le malheur de la guerre leur apporte.

Sur quoy ayant fait voir a notre Conseil d'Etat residant pres notre personne les privileges libertes franchises et aultres droits a eux concedés par nos predecesseurs et faite due consideration sur iceux au rapport que nous en a esté fait en l'assemblée de notre Conseil et veuillantz gratifier les suppliantz en consideration principalement de la tres louable fidelité et obeissance quils ont toujours porté et tout ce que leur a esté commande pour notre secours et ayant egard aux grandes charges et depenses quils ont supportés pendant la guerre et pour leur donner moyen de se remettre a ladvenir.

A ceste cause inclinant liberalement a la requete que nous a esté faite par Nobles philibert de Mandolla Seig^{r}

de Bouchillies, Bernard d'Avonay, Mes pierre Mermet et Michel Danthon dudt lieu, Avons de notre certaine science plaine puissance et authorité souveraine confirmé et approuvé et par ces presentes avec ladvis de notre Conseil confirmons et approuvons aux dits sindics bourgeois manantz et habitantz de notre ville de Taninge et leurs successeurs a perpetuité tous les dits privileges de foires marché franchises libertés et exemptions a eux concedés par nos Seigrs predecesseurs de point en point selon leur forme et teneur avec declaration que nous faisons que le changement qui a ete fait ci-devant de la foire a eux concedee le jour de St. André a celle de St. Barthelemy continuera attendu que le dit Jour St. André la ville de Cluses voisine des suppliants dune lieue se trouve avoir obtenu de nos predecesseurs une foire audit Jour. Et pour démonstration de la bienveillance que Nous avons à l'endroit diceulx et en rendre témoniage a la posterité au benefice desdits suppliants et de leurs successeurs comme aussy en consideration de la pauvreté où ils se trouvent constitués pour les grandes charges quils ont supportees comme dit est pendant la guerre De quoy nous sommes tres certain et asseurés et de la fidelité quils ont toujours demontré a nostre obeissance Nous leur avons semblablement concedé et octroyé de nre grace speciale et authorité souveraine des aultres foires outre les deux susdites qui se tiendront les jours et festes des Roys et Ste Magdeleine Lesquelles 4 foires ensemble le marché susdit nous déclarons libres franches avec entière permission a tous circonvoisins et aultres quelconques dy pouvoir venir librement et en toute seurté avec leurs marchandises et denrées et le jour des dites foires le jour auparavant et subsequent comme aussy celuy du marché aulcuns des dits etran-

giers et aultres venantz auxdites foires et marché ne puissent etre emprisonnés de leur personne ny leurs marchandises bestail denrees quelconques detenues pour aleungs debtes civils Veullants quils en soient et demourent immunes et exemptz par privilege special a jamais irrevocable Et ce avons fait et faisons de nre grace speciale et afin de les relever de la pauvreté en laquelle ils ont été par le moyen des ravages et ruynes par eulx souffertes aux presentes guerres tant par diverses courses de l'ennemy sur iceux que sejours de nos armées tant en garnison que de passage et sans aussy quils soient tenus nous payer aulcune finance pour raison de ce soit a notre Chambre des Comptes ou ailleurs de laquelle en tant que de besoing nous leur avons fait et faisons par ces presentes don pur et irrevocable en consideration des choses susdtes Ed pour principalement en cela leur impartir nos graces et faveurs pour doresnavant des susdts privileges foires et marché a eulx concedés comme dessus ensemble des aultres deux foires que nous leur avons de plus augmenté les Jours et festes des Roys et de Ste. Magdeleine toutes les annees et marché susdit franches et libres de tous emprisonnements detentions de leurs dtes marchandises bestails ny aultres choses quelconques les Jours des des 4 foires ung auparavant icelles et lautre ensuyvant comme cely dudt marché pour debtes civils comme dit est Jouyr et user plainement et paisiblement tout ainsy quils ont fait ci-devant deuement et Justement et en jouissent encore de present En ce neanmoins quils ne se trouveront contraires aux bonnes mœurs edicts reglements et Status tant nostres que de nos predecesseurs et sans préjudice du droit du tiers.

Si donnons en mandement a nos tres cher bien ames et feaulx conseillers les gens tenant notre Sénat et

Chambre des Comptes de Savoie et tous aultres nos Ministres Justiciers officiers vassaux et Subjects quil appartiendra que de nos p^tes^ lettres de confirm^on^ et concession des dits privileges et franchises ils fassent laissent jouyr et user lesd^ts^ supp^ts^ et leurs success^rs^ a perpetuité sans permettre ny souffrir leur estre fait mis ou donne ors ou pour ladvenir en maniere que ce soit aulcuns destourbies ny empeschement nonobstant quils nayent rapporté la confirmation des privileges susdits de feu Monseig^r^ et pere le duc Em^l^ Philibert et toutes autres difficultés qui leur pourraient être opposees au contraire A quoy de notre grace speciale et autorité souveraine avons dérogé et derogeons comme aussy a tous Statuts edicts reglement arrests et toutes autres choses mesmes à la derogatoire de la derogatoire y contenus Car tel est notre plaisir. En tesmoing de quoy avons signé ces presentes de n^re^ main et a icelles fait aposté le scel de nos armoiries.

Donnees à Thonon le 20 9^bre^ 1598. Signé. C. Emanuel. V. Rochette P^r^ M^r^ le Grand chancelier soussigne Roncaz Scellees en scel pendant. »

IX.

Lettres de Bourgeoisie de Taninge en faveur de Jean Roget.

25 mars 1607.

« L'an courant mil six cent et sept et le vingt cinquième Jour du mois de mars, Pardevant moy notaire ducal soussigné et présents les témoings soubs nommés, Soy

sont establis en leurs personnes hon^bles Jehan Michallat et Fran^s Dumullin le jeune Scindicqs modernes de la ville de Tagninge agissant au présent acte par l'advis et consentement de Noble George de Chignyn, Noble Bernard d'Avonay, égrége François Dumullin l'ainé, hon^ble Claude Dumullin son frère, hon^ble Jehan Parchet, Jehan Bidal, Jehan Pavy et égr. Estienne Durier, leurs conseillers de la d^e ville ; Lesquels scachant et bien advisés de leur bon gré pour eux et les leurs, font, creent, constituent reçoyvent et admettent par la teneur du présent acte en bourgeoys et habitant de la dite ville de Taninge, Scavoir honneste Jehan fils de feu Philibert Roget mercier icy present acceptant stipulant et recepvant avec condignes remerciations pour soy ses hoirs et successeurs quelconques, Lequel a presté le serment en tel cas requis et accoustumé.

Promectant ledit hon^ble Jehan Roget estre loyal à Monseigneur et aux scindicq et bourgeois de la d^e ville procurer de tout son pouvoir le proufit et utilité de mondit Seigneur et de la d^e ville éviter leur dommaige.

Luy donnant plein pouvoir lesdits S^rs Scindicqs et constituent audit Jehan Roget de Jouir et gaudir doresnavant des libertés, franchises, priviléges, comme les autres bourgeoys de la d^e ville, a la charge qu'il payera et suportera toutes charges comme les autres bourgeoys selon ses moyens et facultés de ses biens. Et ce ont fait les dits S^rs Scindicqs et conseillers avec promissions de serments respectivement faits et prestés d'avoir aggré tout le contenu au présent acte et a iceluy ne contrevenir en Jugement ni dehors. Renonciations de tous droits à ce contraires et autres clausules icy necessaires et requises.

Fait et passé au dessoubs lasle de Taninge, présents Claude Robert du villaige de Rond et Jehan feu Jeanyn

de Marcillier du lieu des Combes p^sse de Fleyrier tesmoins requis, et moy dit Notaire soubsigné requis. »

« Par commandement des dits
S^grs Scindicqs et Conseillers. »

Signé : Guicguet notaire.
Jean.

Et plus bas :

« Je soussigné Jean Guicguet atteste que le devant nommé Jean Roget bourgeoys a realement livré aux devant nommés Sindicqs sept ducatons pieces quil a financees pour la bourgeoisie ensemble les drulleries accoustumées, cejourd'hui 25^me mars 1607. En foy de quoy a signé cette Recognoiss^ce aud^t Jean Roget. »

Ainsi est : Guicguet.
(Archives de la famille Roget, de Taninge.)

X.

Inféodation et érection en comté de la Terre de Taninge
22 avril 1700.
(Inédit).

Victor Amé II, par la grace de Dieu duc de Savoie, prince de Piémont, etc. A tous ceux qui ces présentes verront Salut. Aïant été obligé d'aliéner nos domaines de Savoie pour le paiement des dépenses qu'il nous convient de faire pour les fortifications de nos places et pour acquitter partie des dettes que nous avons contractées pendant la dernière guerre, pour ne pas surcharger nos sujets Nous avions fait un Edit le 22 novembre 1698 vérifié par notre Chambre des Comptes de Savoie le 28

du même mois dont les publications auraient été faites dans les lieux accoutumés de nos Etats delà les monts, et sur la remontrance de notre très cher et bien amé et féal conseiller d'Etat procureur patrimonial, le bourg de Taninge et la paroisse de Fleyrier leurs appartenances et dépendances ayant été publiés et assignation donnée de la première enchère par deux fois, les miseurs renvoyés au 10 mars année courante pour comparoir au Buteau de notre d^e^ Chambre pour être expédiés au plus offrant et dernier enchérisseur, la chandelle été allumée par trois différentes fois à la manière accoutumée. Le dit bourg de Taninge paroisse de Fleyrier et dépendances auroient été expédiés le même Jour à l'extinction de la dernière chandelle à notre très cher et bien amé féal Noble R^d^ M^re^ Prosper de Gex de S^t^ Christophe doïen de Sallanche agissant au nom de notre très cher et bien amé féal Noble Paul Joseph de Gex de S^t^ Christophe son neveu baron du dit lieu de S^t^ Christophe, de Couvette, Vallon et Morillon, pour la somme de 55,000 florins le 17 du dit mois par le tiercement au sieur La Grange pour 56,500 et finalement par autre arrêt du 24 dudit mois sur le doublement au dit sieur doïen de Sallanche faisant au nom dudit baron de S^t^ Xphe son neveu pour le prix de 72,500 florins sous notre bon plaisir, lequel auroit eu recours à Nous pour obtenir des L. P. portant ratification et confirmation de lad^e^ vente faite sous les réserves portées par notre Edit et sous les conditions insérées en son parti d'ériger led^t^ bourg de Taninge et paroisse de Fleyrier en Comté à la forme ci-après.

A cette cause par les présentes signées de notre main de notre certaine science pleine puissance et autorité souveraine, eu sur ce l'avis de notre Conseil Résident près de notre personne, Nous avons confirmé approuvé

ratifié, rattifions confirmons et approuvons ladᵉ vente et expédition et en tant que de besoin vendons de nouveau audit Noble Paul Joseph de Gex le dit bourg de Taninge et paroisse de Flérier appartenances et dépendances, ensemble le droit de fiefs, de leyde, poids, dixme, hommes, hommages, emphitéoses, domaines, directes, rentes, censes, servis, soufertes, commises, échutes, pensions, plaids, gardes, courvées, laods et vends, laods d'indemnité, taillabilités réelles et personnelles, bans, clames, cours d'eau, rivages, moulins, foulons et autres artifices et droit d'en faire construire, banalité de fours et moulins, péages, messeleries, sauveries, charriages, maisons, terres, prés, bois, montagnes, affouages, aussieges, pêches, chasses, chemins, droit de geole et de marque, boucheries, langues bouvines, mines, mineraux, Juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, mere et mixte empire, avec pouvoir d'établir Juges chatelains, curial, métral et autres officiers pour l'administration de la justice et police, droit de percevoir les amendes et, généralement, tous les droits qui nous appartiennent et peuvent appartenir dont Nous avons Joui et pu Jouir dans toute l'étendue du dit bourg de Taninge, paroisse de Flerier et dépendances, sans rien nous réserver aux choses sus vendues sauf le droit de Souveraineté et d'arrière-fief, les personnes nobles, leurs domestiques, maison et pourpris d'icelle en conformité de l'Edit d'aliénation du Domaine et arrêt de vérification d'icelui.

Est c'est pour et moyennant la somme de 72,500 florins avec manutention à la forme du droit, laquelle somme a été païée entre les mains de notre Trésorier général de là les monts pour être emploïée suivant la disposition dudit Edit.

Donnant à ces fins pouvoir audᵗ noble Paul Joseph de

Gex de tirer droit cédé de notre procureur patrimonial auquel nous mandons de ce faire et de remettre audt acquéreur tous les titres et terriers pour l'exaction des droits et revenus susvendus et qu'il est en droit de percevoir avec pouvoir de rechercher toutes les usupations faites à notre préjudice riere ladc terre et ses dépendances et généralement exercer tous les droits et actions que notre patrimonial a et peut avoir, pour avoir jouir gaudir et posséder à l'exclusion de tout autre tout ce qui Nous appartient ou pourroit nous appartenir dont nous avons joui et den jouir à cause de ladc terre et ses dépendances et, généralement, tous les droits et devoirs seigneuriaux portés par les livres terriers tant anciens que modernes stipulés à cause de ladc terre et ses dépendances de quelle nature et espèce qu'ils soient et en quel lieu qu'ils soient dus et situés, le subrogeant en tout et pour le tout en notre propre lieu droit et place avec entière cession de droit et clause de constitut Desquelles choses sus vendues ledt acquéreur pourra prendre possession réelle et actuelle quand bon lui semblera dont nous sommes devêtus et l'avons invetus sans que l'on puisse demander aucuns laod de la présente vente duquel nous le libérons de même que ceux qui achetteront de lui le tout ou partie pendant l'année de la vérification des présentes lesquels ne seront non plus tenus de nous en payer aucuns, étant compris dans la présente vente les revenus dès le paiement de ladc somme, avec pouvoir de faire ériger fourches patibulaires à 4 pilliers et piloris dans les endroits que bon lui semblera et bancs de Cours, les appellations toutefois des juges qui seront par lui établis réservées à notre Juge-Maje de Foucigni.

Est voulant témoigner audt Noble Paul Joseph de Gex

la considération que Nous avons pour les bons services de ses prédécesseurs, Nous avons érigé et érigeons lad° Terre de Taninge et Flérier en titre de comté qui s'appellera le Comté de Taninge, Voulant qu'il jouisse des honneurs dignités prééminences prérogatives et privilèges dont jouissent les autres comtes de nos Etats delà les Monts, le libérant pour ce sujet de donner aucun dénombrement de ses biens et des autres astrictions prescrites par l'Edit du dernier octobre 1576 et autres semblables, auxquels nous avons dérogé et dérogeons et à la dérogation de la dérogation, étant informé qu'il en a suffisamment.

Si donnons en mandement à nos très chers bien amés et féaux conseillers les gens tenants notre Chambre des Comptes delà les Monts, de vérifier et entériner les présentes de point en point selon leur forme et teneur sans aucune limitation ni restriction quelleconque, dérogeant à toutes lois et édits qui pourraient y estre contraires, voulant que la présente vente sorte son plein et entier effet, mandant à ces fins à nos patrimoniaux de tenir main à l'observation et exécution des présentes que nous voulons servir aux uns et aux autres de 1re, 2me et 3me finale et péremption jussion et commandement précis. Car ainsi nous plait. Donné à Turin ce 22 avril 1700.

Signé : Victor Amé. Vu : Bellegarde, Gropelly, etc.

(Scellé au grand sceau pendant et contresigné : Lanfranchi.)

Arch. de Turin. Reg. des Patentes n° 56. p. 344, 345.

XI.

(Inédit).

Le roi Charles-Albert accorde le titre de ville au bourg de Taninge.

29 décembre 1835.

Les habitants de Taninges, province de Faucigny, Nous ont representé que leur Commune avait été érigée en titre de ville par Lettre Patentes en date du 11 avril 1562 par lesquelles Jacques de Savoie duc de Nemours, comte de Genevois, avait approuvé et ratifié les privilléges que leur avait précédemment accordés sa mère Charlotte d'Orléans duchesse de Nemours par Lettres Patentes du 10 mai 1543.

Ils nous ont en conséquence supplié d'ordonner que le bourg de Taninges sera considéré comme ville et jouira des priviléges attachés à ce titre.

Le dévouement de ses habitants envers Nos augustes prédécesseurs, l'importance de ce bourg sous le rapport de son étendue et de son aisance, Nous ont déterminé à accueillir favorablement ses demandes :

C'est pourquoi par les présentes de notre certaine science Royale autorité et notre Conseil entendu, Nous avons accordé ainsi que Nous accordons le titre de ville au bourg et territoire de Taninge avec les honneurs prérogatives et prééminences attachés à ce titre dont nous l'autorisons à se décorer à l'avenir, ce que nous avons fait et faisons de notre grace spéciale pour et moyennant la finance de cinq cents livres que la commune payera en notre trésorerie générale.

Mandons à notre Chambre des Comptes d'entériner les présentes.

Données à Turin ce vingt-neuf du mois de décembre l'an de grâce mil huit cent trente cinq, et de notre règne le cinquième.

Signé : C. Alberto.

Vu Barbaroux g^de des Sceaux.

Signé : di Pralormo.

Enregistrées au Contrôle gén^l
ce 29 mars 1836
R^e 79. Patentes C^a 279.
Le M^e auditeur chef Div^on
Signé Traggia.

Enreg^ées à la Roy^le Chambre des Comptes
le 11 avril 1836.
Enreg^ées au Sénat de Savoie
le 7 mai 1836.
Le M^e auditeur Bellemin

N^o 572.

Emolument livres 237. 50.
Sceau — 39. 58.
Finance — 500.

Le 24 mars 1836.

P^r le M^e auditeur émolumentateur royal
Signé : Moris

Lettres Patentes par lesquelles V. M. accorde le titre de Ville à la commune de Taninges.

Enreg^ées au Ministère des Finances
R^e 7^e Patentes Etat C^es 206.
Signé : Vigliotti.

XII

L'ancien conseil de ville. — Conseil communal de 1732 à 1793. — Le Budget. — Quinte et Leyde. — Administration. — Maires et Syndics.

Avant la création de la commune et d'un conseil unique pour toute la paroisse, le territoire se partageait en quatre districts : le bourg et Tiers du Milieu, le Tiers d'aval et de la Côte, les Six-Villages, Rivière-Enverse. Ces districts, ayant chacun une espèce de communauté, parfois nommés *dixains*, *dizaines*, *dimeries*, *hameaux*, avaient à leur tête un syndic élu par les chefs de famille, un rôle ou cottet de taille, et un procureur pour exiger les quartiers d'impositions levés pour le prince. Mais toute la vie municipale était concentrée dans la partie franche du territoire, au bourg et dans l'enceinte des Franchises. Chaque année, les bourgeois et contribuables « excédant en nombre les deux parts de trois, les trois faisant le tout, » réunis sous la halle, nomment les deux syndics et les conseillers (1). Le chatelain, sorte de *defensor* de la cité, agent du pouvoir central, assiste aux élections. Les syndics procèdent aux réceptions des nouveaux bourgeois. Le 12 avril 1627, Jean Vuy, cordonnier, est reçu par les syndics assistés du secrétaire de la ville. La ville a son petit budget. L'actif dérive de trois sources principales :

(1) Deux syndics : imitation des *duumvirs* romains, deux magistrats chargés, avec le conseil municipal, de l'administration de la ville.

l'impôt sur la boucherie, sur les bancs, sur la vente du vin en détail. Pour recouvrer ces taxes, on mettait la recette aux enchères : elle était adjugée à ceux qui « faisaient la meilleure condition, » depuis le 4 0/0 au-dessous. Les fonds sont remis par les exacteurs par moitié aux syndics, qui en font l'emploi convenable. La ville entretient le pont, les digues, la halle, l'horloge ; elle paie le salaire du serviteur de ville et des gardes-foires, les frais du prédicateur de Sainte-Anne, etc.

Parfois, les syndics acquittaient certaines dépenses à la charge de la paroisse entière. Mais, à la réception des comptes, ces articles étaient rejetés, sauf aux syndics leur recours contre tous les habitants. A côté des dépenses normales, il y a des dépenses extraordinaires ; mais il n'y avait pas bien de quoi faire avec si peu de ressources. Le compte rendu par chaque syndic est reçu par deux procureurs à ce députés, en l'assistance de deux auditeurs ; il est apuré par le juge de Faucigny qui vient à Taninge accompagné de son scribe. (Document XIII.)

Voici quelques noms de syndics : Jean Saddo et Humbert Montemps, 1565 ; François de Chignin, 1619; Jean Roget et Pierre Laurat, 1626 ; Jean Bel, syndic du Tiers du Milieu, 1631 ; Bernard Durier, syndic du Tiers-d'aval, 1641 ; Nicolas Duperrier, 1645 ; Claude Desbois et François Michallat, 1653 ; Jean-Baptiste Pel, syndic du bourg et Tiers du Milieu, 1667 ; Claude-François Guyat, 1673 ; Claude-Antoine Bovet, 1674 ; Jean-François Pralon, 1696 ; Jean-Jacques Richard, 1608 ; George Pittet, syndic du Tiers-d'aval, 1698.

Le revenu principal était la *Quinte*, impôt levé sur les cabaretiers et sur les débitants de vin excepté les bourgeois vendant en détail le vin de leur crû. Or, la

quinte, remontant aux franchises de 1543, fut d'abord d'un quarteron ou deux pots, puis de trois et même de quatre pots par chevallée, celle-ci étant de 64 pots (1). Ainsi cet impôt a été successivement de $\frac{1}{32}$, de $\frac{1}{21}$, et de $\frac{1}{18}$. Ce dernier, le plus lourd, n'était pas toujours perçu sans opposition, témoin cette requête adressée par François-Joseph Jacquier à sp^ble^ Bastian, juge à Taninge : « Que « le 27 mars 1763, la quinte du vin qui se débite par les « cabaretiers rière Taninge lui a été expédiée à raison « de 4 pots par chevallée soit de 16 pots par tonneau, « comme il est de coutume de l'acenser et de la faire « payer au cabaretiers, sauf qu'ils ne soient abonnés « avec le fermier. Le suppliant alla chez M^e^ Messy no- « taire et chatelain, chez Claude Rouge, Jacques Bo- « sonnet, Aimé Lacroix, François Joëgne, Joseph Du- « pont et Jean Derons, pour faire la visite et leur donner « les *ouches* qu'ils refusèrent en disant qu'ils ne paye- « raient qu'à raison de deux pots par chevallée. Ce n'est « pas le cabaretier qui paie la quinte, mais celui qui va « boire chez lui ; tout le monde sait que le pot de quinte « est d'un verre plus grand que le pot de débit du caba- « retier. Le défendeur le reconnait en s'offrant de payer « 8 pots par tonneau, soit cinq livres pour le prix de « huit pots. »

Le fermier, percepteur de la quinte, se présentait chez le débitant où il se livrait à certaine opération dont le détail nous échappe, mais qui paraît à peu près indiqué dans la plainte de Jean Derons, au banc du chatelain, en 1762 : « Que le 26 octobre, il s'est présenté chez Joseph « Dupont aubergiste, muni des *ouches* usitées pour « marquer le vin qu'il avait à marquer (un tonneau en

(1) A Taninge, à Samoëns, à Saint-Jeoire, le pot de quinte tenait 2 litres 25 c., le pot de débit 2 litres 05 c.

« mou), lequel répondit qu'il n'avait aucun vin à mar-
« quer. Sur quoi le plaignant, qui ne peut pas forcer
« les caves ni les personnes, s'est retiré avec les ou-
« ches sans rien marquer (3). » Le 5 février 1764, le Conseil décide qu'il sera fait un pot de quinte en cuivre et un pot *vendant*, le premier devant être à la mesure d'un quarteron de Genève, le second, d'un verre moins. La quinte, toujours payée en nature, finit par se payer en argent, à raison de 6 deniers par pot. En 1780, la ferme de cette taxe fut adjugée à Joseph Rouge pour 350 livres et 50 pots de bon vin, savoir, 30 pots pour ceux qui se mettent sous les armes le jour du « Corps Dieu » et 20 pots pour les Capucins qui prêchent le carême.

Une autre taxe, *la leyde*, frappait les denrées et marchandises, au moment de leur mise en vente. On la percevait les jours de foire et de marché de tous les marchands excepté des bourgeois non forains, suivant un tarif qui, à l'origine fut le suivant : pour une vache, 3 deniers ; pour un animal de race chevaline, 4 deniers ; pour un mouton, 1 denier ; pour un cuir de vache, 3 deniers ; pour un porc hiverné, 2 deniers ; pour l'aunage du drap et de la toile, chaque pièce, 9 deniers, etc. Sur les objets de consommation ou sur certaines marchandises, le leydier levait une pièce à son choix, après que le vendeur en avait levé deux : « de aliis rebus que
« in foro venduntur, veluti solutaribus, ustensilibus et
« ferraturis, leyderius levabat unam peciam illius mer-
« cancie quam volebat, levatis prius per venditorem ip-
« sarum duabus peciis » (1). La leyde appartenait au prince ; on l'affermait jusqu'à 510 florins. Le fermier

(1) Arch. du château de Wache.

tenait sur la place du marché un commis mum des poids et mesures nécessaires. On ne pouvait ni vendre ni acheter hors du lieu du marché.

L'édit royal du 15 septembre 1738, de la péréquation générale, porte « qu'il y a un conseil dans toutes les paroisses pour la conservation des droits et des intérêts d'icelles. » Une lettre de l'Intendant du Faucigny aux syndics de Taninge, du 17 novembre, trace ainsi les règles touchant l'élection du syndic et des conseillers : « Le conseil doit être pris parmi les plus aisés et plus « apparents, les plus intègres et les plus capables. » Puis, dans ses instructions au châtelain, il ajoute : « L'élection sera faite à la pluralité ; le syndic aura un « gage convenable et réglé par nous. Celui qui aura été « syndic sortira du conseil l'année de son syndicat ré- « volue. Le plus âgé des conseillers de cette nomination « sera syndic l'année suivante ; il sortira de même en « son temps du conseil, et, à la place du syndic qui « sortira chaque année du conseil, le même avec les « conseillers restants nommeront un autre sujet chaque « année, et les sujets ainsi nommés seront syndics à leur « tour par ordre de réception. Si la paroisse a plusieurs « hameaux, chaque hameau donnera un sujet, s'il y en « a de capables ; et, s'il y a plus de hameaux que de « conseillers, ils en auront un chacun à son tour » (1).

L'édit royal est publié, ici, le 23 novembre. Le châtelain convoque aussitôt les chefs de famille en assemblée générale au son de la cloche, sur la place publique, pour le 26 même mois. Là, vérification faite qu'ils sont au nombre de plus des deux tiers, Me Joachim Jacquier écrit les noms de chacun d'eux et recueille les suffrages.

(1) Arch. de la mairie.

Il y a 193 électeurs : 40 pour le bourg, 25 pour la dizaine d'Avonay, 43 pour les Six-Villages, 40 pour la Côte et 45 pour le Tiers-d'aval. Plusieurs femmes, des veuves, sont de ce nombre. Le résultat donne pour syndic M. Joseph Pralon, pour conseillers Jean-Claude Montant, François Bel, Jean - Baptiste Emonet, Joseph Bon, Etienne Mugnier et Joseph Bernaz (1). On voit par là que les fonctions de syndic et de conseillers étaient obligatoires, plus redoutées que recherchées. Il en fut de même sous les Romains : chaque ville avait un conseil municipal appelé *Curie*.Ceux qui possédaient 25 arpents de terre étaient forcément *curiales ;* ils ne pouvaient s'en dispenser.

Pour délibérer, le conseil de Taninge s'assemblait après midi, au son de la cloche. Le châtelain, sorte de ministère public, nommé par l'Intendant du roi, assistait de droit aux séances. Cette organisation municipale dura jusqu'à 1792.

SYNDICS

1739. — Joseph Pralon.
1741. — François Bel.
1742. — Et^ienne Mugnier.
1743. — Joseph Bon.
1744. — Laurent Derons.
1745. — François Messy.
1746. — Franç^s Perrier.
1747. — P^re Bosonnet.
1748. — Franç^s Derons.
1749. — J^n-B^te Boëjat.
1750. — Franç^s Burtin.
1751. — J^n-C^de Michallat
1752. — J^n-C^de Rouge.
1753. — Joseph Jacquier.
1754. — F^s-J^h Richard.
1755. — Joseph Burtin.
1756. — J^ques-F^s Burtin.
1757. — Franç^s Roullet.
1758. — Franç^s Chatel.
1759. — Joseph Grange.
1760. — Franç^s Jacquier.
1761. — J^n-B^te Boëjat.
1762. — Nicol^s Humbert.
1763. — Jacques Nachon
1764. — Etienne Rouge.
1765. — J^h Bosonnet.

(1) Arch. de la mairie.

1766. — C^de-J^h Avril.
1767. — Joseph Dessuet.
1768. — Joseph Coppel.
1769. — J^n-F^s Garin.
1770. — J^n-F^s Derons.
1771. — Nicol^s Derons.
1772. — J^ques Bosonnet.
1773. — J^n-B^te Baud.
1774. — Bernard Rouge.
1775. — M^l-F^s Douillon.
1776. — J^n-C^de Derons.
1777. — J^n-B^te Devant.
1778. — J^n-B^te Claret.
1779. — Franç^s Nachon.
1780. — Jean Dupont.
1781. — Joachim Bel.
1782. — Joseph Burtin.
1790. — D^que Lavanchy.
1791. — C^de-J^h Coppel.
1792. — C^de-J^h Roget.

MAIRES

1792. — François Messy.
1793. — P^bert Curton.
1794. — F^s-J^im Jacquier.
1795. — François Bel.
1800-1805. — Jean-Franç^s Orsat.
1805-1814. — C^de-Franç^s Jacquier.

SYNDICS

1815-1839. — F^s Martin.
1839-1848. — J^n-B^te Andrier.
1848-1849. — L^s Orsat.
1849-1854. — J^n Guebey.
1854-1858. — J^n-J^h Rouge
1858-1860. — B^asile Orsat.
1860. — C^de-M^ie Garin, président de la Junte municipale.

A partir de 1860 ont été maires : MM. Humbert Laurent-Marie, 1860-1863 ; Garin Claude-Marie, 1863-1865 ; Anthonioz François, 1865-1878 ; Tétaz Joseph-Alfred, 1878-1879. M. Humbert Jean-Claude est maire depuis 1879.

M. Joseph Jacquier, notaire, fut pendant 43 ans secrétaire de la commune.

XIII

Compte que rend hon^te Estienne Dollion Scindicque du tier du Millieu l'annee mil six cent quarante un du maniement quil a heuz de la moitié des recenus du Bourg de Taninge A M^r Hugonin Peron M^r Jean Dessuet procureurs de la Communauté du dit Bourg.

(Inédit).

1641.

Produit et affermé par le comptable en présence de M^r Hugonin Perron et Jean Dessuet et en l'assistance d'honorable François Delesmontex et Pierre Clerc, auditeurs respectivement convenus et assermentés.

Premierement se charge de la moitié du revenu de la quinte de l'admodiation quil ha passe a fran. Michallat le 30^e mars 1641 receu par M^e De la Grange not^re et S^re audit lieu tout compris.....fl. 197 6

Plus se charge de la moitié du revenu de la Bocherie de la dite annee a forme de l'admodiation a Nicolas Jacquet dict daulz le 25^me mars de la d^e annee receu par qui dessus tout compris.....fl. 32

Plus se charge de la moitié du revenu des Bancs dudit Tagninge de lad^e annee a forme de l'admodiation passee a M^e Hugonin Perron soubs la caution d'hon^te Claude Nachon tout compris.....fl. 75

Plus se charge davoir receuz de l'exacteur du tier de la Reuiere p^sse de fleyrier la somme de

A reporter.....fl 304 6

Report.....fl. 304 6

dix florins p^r^ la moitié part compétant audit tier de la despense des Pères predicateurs delad^e^ annee.....fl. 10

Plus se charge dauoir retiré des exacteurs de la Coste d'Avonay et des six villages de chacun deulx un ducaton p^r^ leur part de la d^e^ despence.....fl. 21

Total.....fl. 335 6

(En marge de chaque article est écrit : *accepté).*

Descharge du présent compte.

Premierement demande estre descharge de la Somme de cent six florins trois sols quil a payé p^r^ sa moitié part à hon^te^ Robert Chastel pour la despence des peres predicateurs de la d^e^ annee.....fl. 106 3

Plus demande luy estre alloue demy ducatton quil a paye p^r^ un disne à l'arrivée des R^ds^ Peres predicateurs, presents M^es^ Gonin Peron, Jean Dessuet et Jean Bel.....fl. 3 6

Item pour avoir fourny un pain de sucre aud^t^ R^d^ Pere predicateur et p^r^ la moitié.....fl. 3 6

Plus demande estre descharge de quatre florins quil a paye pour sa moitie part a ceux qui ont descharge la neige qui accablait le couvert de lhasle du d^t^ bourg (alloué pour 2 florins)..fl. 2

Item demande luy estre alloue deux florins six sols quil a fourny pour sa moitié part pour auoir fait accomoder le pont dud^t^ Tagninge a la foire de S^t^ George en lad^e^ année.....fl. 2 6

Item demande luy estre alloué la somme de vingt six florins quil a paye p^r^ sa moitié part a

lacquis et façon dune robbe p^r^ le vallet de ville.....fl. 26

Plus six florins six sols p^r^ les despens de presbtres et altres servans a lesglise valet de ville estans en procession à Cluses (alloué pour 4 florins).....fl. 4

Plus sept florins quil a paye a lacquis dune douzaine d'hais que pour les appliquer à la reparation du pont de Tagninge a la foire de la Magdeleyne de lad^e^ année (alloué pour 6 florins)..fl. 6

Plus cinq florins payé pour sa moitié part à Etienne Duret qui auoit tué un ours.....fl. 5

Pour avoir fait raccomoder la Croix estant au devant la chapelle de Tagninge.....fl. 0 9

Item pour auoir faict mettre une colonne au pont et iceluy redresser en sa moitié part trois florins six sols.....fl. 3 6

Item cinq florins payé en sa moitié part p^t^ lacquis du beurre envoyé à S^t^ Julien au R^ds^ peres Capucins.....fl. 5

Item vingt florins quil a payé au S^r^ Recteur de la chapelle de S^te^ Anne pour la moitié de la cense ann^lle^ qui luy est due en telle qualité.....fl. 20

Item sept florins quil a paye p^r^ sa moitié part p^t^ les despens des presbtres et autres officiers de lesglise que p^r^ les conseilliers estant en procession es Giets (alloué pour 3 florins six sols)..fl. 3 6

Item trois florins p^t^ sa moitié part p^r^ avoir faict porter au lieu de S^t^ Julien les hardes des R^ds^ pères predicateurs.....fl. 3

Plus deux ducattons quil a paye à ceulx qui onz sonné l'Aue Maria et fait battre l'horloge la d^e^ annee.....fl. 14

Item dix sept florins six sols quil a paye en sa moite part p^r le disne du S^r Recteur presbtre et et aultres quonz assisté au disne le jour de S^te Anne (alloué pour 14 florins).....fl. 14

Item huit florins quil paye aux gardes quil a establis aux quatre foires de Tagninge.....fl. 8

Item trois florins qu'il a paye le jour de S^t Nicolas tant pour luy que p^r la moitié du disné du valet de ville.....fl. 3

Item quatre florins quil a paye tant pour luy que p^r la moitié des vacations du vallet de ville faisant nettoyer les cheminées (alloue pour 2 florins six sols).....fl. 2 6

Item dix neuf florins quil a paye a deux soldats des gardes de S. E. au logis de la Croix Blanche p^r sa moitié part (non alloué, sauf au comptable recours sur le général de la paroisse).

Item cinq florins p^r la dresse du present compte.....fl. 5

Pour la despence de bouche faicte a la redition du present compte.....fl. 10

Pour Vous Monsieur le Juge quauez ouy et examiné le present compte.....fl. 10

Pour M. Joliuet v^re scribe.....fl. 5

Pour les auditeurs p^r chascun deulx un florin.....fl. 2

(En marge de chaque article est écrit : *(allouė* ou *alloué pour...)*

La recepte du present Compte se monte trois cents trente cinq florins six sols et la despense deux cents

soixante huit et par ce le comptable débiteur de soixante sept florins six sols.

A Tagninge ce 7 avril 1653.

Signé : Meclard (1).

XIV

Acte d'élection de Syndic et conseillers en la paroisse de Taninge.

(Archives municipales, paquet nº 38.)

Du 26 novembre 1738.

(Inédit).

L'an mil sept cent trente huit et le vingt six du mois de novembre, au milieu de la place publique du Bourg de Taninge, paroisse de fleyrier, etant ainsy qu'apres avoir publié le vingt-trois du courant, l'édit de la Perequation generale du 15 septembre dernier, J'aye en meme tems fait lecture aux Communiers assemblés pour lors à l'issüe des offices divins, de la Lettre de Mr de Favier Intendant de la province du faucigny en exécution delaquelle j'aurois notifiés aux dits communiers qu'ils eussent à s'assembler ce jourd'hui à une heure aprés midy, et aprés le son de la cloche, sur le lieu accoutumé à tenir les assemblées, pour procéder à l'election d'un Syndique et de six conseillers marqués dans la susdite lettre, et intimé à tous les chefs de famille de se trouver à ladite assemblée a peine de désobéissance, et de cinq écus d'or d'amende. Pour ce, est-il qu'après

(1) Arch. de la mairie de Taninge. — Compte de 1641, nº 7.

auoir fait sonner la cloche quelque tems auparauant, je me serois rendu cejourdhuy a la dite heure dans le susdit lieu où étant auroient comparus pardevant moy Joachim Jacquier chatelain soussigné de la présente paroisse :

(Suivent les noms de 193 chefs de famille des divers hameaux. Les *veuves* remplacent leurs maris défunts) (1).

Et tous ensemble chefs de famille possedant biens dans la susdite paroisse, en nombre excedants les deux tiers, les trois faisant le tout, lesquels apres avoir entendu la lecture que je leur ai de nouveau fait du susdit Edit, et de la susdite Lettre, dont je leur ai bien expliqué le contenu, apres auoir pris le suffrage d'un chacun, ont nommés ainsy qu'ils nomment tous unanimement pour le syndique de ladite paroisse le sieur Joseph Pralon, et pour conseillers les sieurs Jean Claude Montant, Joseph Bernaz, M^e^ françois Bel, Jean Baptiste Emonet, Joseph Bon d'Auonex et Estienne Mugnier, tous natifs et habitants de la présente paroisse, en déclarant que parmi les plus aisés d'entre eux ils ont reconnus les dits élus, et les plus capables et plus en état d'agir et mieux seruir la Communauté, ensuite de laquelle nomination, Je chatelain susdit ai notifié aux dits Syndiq et Conseillers qu'ils ne doiuent s'assembler, faire aucunes fonctions, ny prendre possession de leurs charges qu'auparauant le Conseil ainsy formé n'aye été approuué par ledit Seigneur de Favier Intendant.

Fait et passé au lieu que dessus en présence d'hon^ble^

(1) C'était alors un usage général dans les assemblées des communautés paroissiales. (Voir notamment Mugnier, *Les Evêques de Genève-Annecy*, p. 279, note 3.)

Bernard Anthonioz natif et habitant de la paroisse des Gets, Joseph Bufflaz natif de Pellionex habitant dudit Taninge, témoins requis. » —

(Suivent les signatures au nombre de 51, et les marques au nombre de 142.)

« Les deux témoins étant illitérés enquis par Je chatelain soubsigné recevant le sudit jour. » Signé : J. Jacquier châtelain.

XV

Chronique du comté de Taninge.
1700-1762.

Dans la paroisse de Flérier le domaine du prince, remontant aux seigneurs de Faucigny, était le plus considérable d'entre les fiefs du territoire ; il n'avait pas cessé d'être de la dépendance immédiate de la Couronne. Voici en quoi il consistait : outre la juridiction et les émoluments qui en dérivaient, il y avait la leyde, le poids public, les langues de boucherie, le quart et demi de la dîme appelée la *grande dîme*, l'ociège d'Uble et de Planajoux, le péage de Saint-Jean d'Aulps, la chasse et les cours d'eau, ainsi que les diverses prestations en nature et en argent dues par les possesseurs des terres domaniales.

Mais les finances ducales étaient épuisées ; d'un autre côté, le fief rendait assez peu, surtout à cause des frais de perception. C'est pourquoi Victor-Amédée prend le parti de l'aliéner. L'acquéreur est un riche gentilhomme de Samoëns, Paul-Joseph de Gex, baron de Saint-Christophe ; le prix de vente est de 72,000 flo-

rins ; le fief est érigé en titre de comté (1). Le 12 juillet suivant, la Chambre des comptes entérine la vente en disant : « Qu'il sera permis au nouveau comte de planter des fourches patibulaires à quatre piliers, au pont d'Etézières, et un pilori en place publique du bourg en bas de la maison de Nicolas Rouge où il a toujours été, à la charge par ledit seigneur de reconnaître le comté de l'arrière-fief du prince et de lui prêter l'hommage, fidélité et tous autres devoirs auxquels sont tenus les autres vassaux » (2).

Cet évènement fut mal accueilli ici. Sans doute les franchises du bourg restaient intactes. Mais, et chacun le comprit bien, le vassal ne pouvait être aussi *bon prince* que le Souverain. Si le fief rendait peu au Trésor, ne devait-on pas craindre que le comte ne lui fît rendre davantage ? Le juge, le chatelain, jusqu'ici choisi par le prince, allaient être nommés par le comte. Un parti hostile, le sien, n'allait-il point se former au détriment de la paix publique dans le pays ? Ces craintes étaient fondées. La tenue du sire de Gex dura quinze ans. A l'exception d'un recours à la Chambre des comptes pour la leyde qu'on cherchait à éluder, ce début ne fut pas signalé par de grands orages. Du reste le baron de S^t^. Christophe ne tenait pas beaucoup à son comté. Un enfant de l'endroit le convoitait.

Dès l'an 1711, Joachim de la Grange et Paul-Joseph de Gex échangent une promesse de vente du comté, promesse qui est réalisée à Chambéry, le 5 septembre 1715 par acte du notaire Girerd. Le vendeur cède la terre de

(1) Voir Document X.

(2) Arch. de Turin. Sect. I. Province de Faucigny. Taninge, paquet 10, n° 3.

Taninge telle qu'il l'a acquise lui-même du Domaine. Il cède, en outre, tout ce qu'il y possède de son patrimoine propre, en fiefs et hommages ; le tout pour le prix de 82,000 florins (1). Mais la couronne du comte aura bientôt ses épines. Pas plus que *bon prophète* l'on est *bon seigneur* dans son pays. Les rapports entre M. de la Grange et ses compatriotes ne tardent pas à s'aigrir.

Le 4 octobre 1725, quinze individus de Rivière-Enverse déclarent, par serment, à Taninge, devant le sénateur Sclarandi Spada, que le seigneur comte les a menacé de procès par ses sergents ; qu'il leur a fait *renouveler* au-delà de la juste valeur, payer des arrérages mal à propos et promettre de payer des droits non dûs. Des plaintes non moins vives partent de la rive droite. Le comte, disait-on, poursuit les échutes, les lods, à la dernière rigueur ; il fait exécuter des bans champêtres inusités ; il empêche le chapelain du bourg d'assister le curé de Flérier les fêtes et dimanches ; enfin, il gâte avec excès les récoltes en chassant avec ses chiens. On plaide. Il existe, en effet, aux archives de Turin, certaines pièces démontrant que, entre les années 1726 et 1731, la bataille était engagée sur toute la ligne devant le juge-mage et au Sénat. Le récit de cette première phase de la lutte offre peu d'intérêt.

Voici des détails plus amples sur les revenus de la terre de Taninge ; on les trouve dans la consignation qu'en dut faire le président Joachim à la délégation royale le 1er août 1734. Il déclare : « Que les biens annexés à la dite comté, rentes, fiefs et revenus, déclarés féodaux par arrêt de la Chambre de délégation générale du 10 décembre 1733, consistent, savoir : 1° deux

(1) Arch. de la mairie.

journaux 230 toises, rière Taninge, rendant 4 quarts et demi de froment, 2 quarts d'orge, 13 quarts d'avoine, un quart et deux douzaines d'autres ; 2° 76 sols genevois, une livre et deux onces poivre ; 3° le quart et demi de la dîme qui rend 300 livres ; 4° le droit de leyde qui s'exige les jours de foire et de marché, ainsi que le droit de poids, le péage qui s'exige dans la paroisse de S^t^. Jean d'Aulps, l'ociége dans les montagnes d'Onion, le tout rendant 400 livres ; 5° langues des bovines qui se tuent à la boucherie, 10 livres ; 6° plus les rentes et fiefs que ledit comte a acquis du baron de S^t^. Christophe et déclarés féodaux, lesquels consistent en servis annuels, savoir : 14 quarts et demi de froment, 1 quart d'orge, 15 quarts et deux tiers avoine, 1 quart et demi et un douzain féves ; 76 sols genevois, 1 chapon et onze parts d'autre ; et de tous lesquels servis ledit seigneur dit n'en percevoir que les trois quarts, eu égard aux frais d'exaction, minutie ; partie brisée et insolvabilité d'icelles. Il déclare, de plus, qu'il est obligé, pour regard des autres revenus sus-spécifiés, de payer tous les trois ans vingt livres pour l'établissement des juges ; et, à l'égard des biens-fonds, ledit seigneur s'en rapporte à l'estime qui en sera faite, déclarant que tous les droits, biens et revenus, relèvent du direct domaine de S. M. et ne sont tenus à aucune redevance » (1).

Cependant le roi venait d'établir le cadastre et de transformer les paroisses en autant de communes ; deux institutions considérables, l'une qui établissait l'égalité des maîtres du sol devant l'impôt, l'autre qui appelait les mandataires du peuple à gérer, dans des réunions périodiques, les affaires de la généralité des habitants. Ces

(1) Arch. de Turin *(ibid.)*.

deux institutions portent un coup mortel à ce qui restait du régime féodal ; elles seront d'un grand secours pour aider les Taningeois à saper le comté.

Malheureusement l'invasion espagnole vient pour plusieurs années suspendre ces efforts. La déclaration des hostilités est annoncée, ici, le 8 septembre 1742, à cinq heures du soir, Le Conseil assemblé délibère : « Au nom de Dieu, à tous soit notoire que S. A. R. dom Philippe, infant d'Espagne, par son ordre général du 6 septembre, a ordonné à tous les bourgs,villes et lieux de ses Etats de Savoie d'élire et députer une personne pour comparaître au camp de S^t. Jean de Maurienne et se présenter dans cinq jours à S. A. R. pour luy prester serment de fidélité ; — en exécution duquel s'étant assemblé dans la maison de *Je* secrétaire lieu accoutumé à tenir le Conseil, après avoir fait battre la cloche, suivant l'usage, Etienne Mugnier, syndic, Joseph Bernard, François Messy, Jean-Baptiste Bidard, conseillers du bourg, Joseph Bon, conseiller d'Avonay, Laurent Derons, conseiller de la Coste, Joseph Burtin, conseiller du Tiers-d'aval, représentant tous le conseil ordinaire de la paroisse, lesquels ont élu et député François à feu M^e Pierre Bel, et c'est pour se transporter à S^t. Jean de Maurienne pardevant S. A. R. dom Philippe pour luy prester hommage et fidélité en l'âme des susnommés syndic et conseillers, comme dès à présent ils le jurent au nom que dessus, moy notaire et secrétaire acceptant pour sérénissime dom Philippe, de promettre d'estre à jamais bons et fidèles sujets de S. A. R. » (1).

Le sieur Bel étant parti, on apprend que le marquis d'Ensenadaz a levé en Faucigny une contribution de

(1) Arch. de la mairie.

mille vaisseaux de froment et de 600 vaisseaux d'avoine. Taninge doit pour sa part 25 coupes. Nouvelles réquisitions, le 22 septembre : cette commune est taxée 62 coupes froment, 57 coupes orge, 48 coupes seigle et avoine. Le conseil décide que la taille de la paroisse étant de 4,613 livres, chaque livre de cadastre paiera deux livres trois quarts de froment, etc.

1743, fév. 10. — Deux compagnies de cavalerie du régiment de Séville sont logées à Taninge. Le Conseil délibère que M. Duclos donnera sa grange pour magasin de fourrages. On fournit du bois et de la paille. Les soldats sont logés dans les maisons du bourg, ainsi que les chevaux. Chaque dragon a quatre onces d'huile, le commandant, deux chandelles par nuit.

1747, août 3. — Ordre de loger 16 cavaliers du régiment de Séville. Le capitaine, M. d'Aguila, est logé chez Etienne Rouge.

Le 17 novembre 1743, le Conseil avait notifié que la commune était taxée pour la contribution de guerre à la grosse somme de 613 livres par mois. Bref, après six ans de cette funeste occupation étrangère, le pays est délivré, 17 octobre 1748. Le souvenir n'en est pas encore perdu tout-à-fait : on parle encore des courses que faisaient les soldats pour ramasser des œufs de poule dont ils étaient friands. L'un d'eux est resté à Taninge, le nommé Rodriguez, dont la descendance a subsisté jusqu'à nos jours.

On va reprendre la lutte contre le président de la Grange et le comté ; l'affaire ira vite. Suivant l'Edit du 22 avril 1445, le domaine de la Couronne était inaliénable. Cette règle de notre droit public dut fléchir plus d'une fois. Dans tous les cas le prince, malgré la vente de son fief, conservait le droit de rachat et ce droit pou-

vait être cédé à des tiers. Or, si nos deux communes, Taninge et Rivière-Enverse, se font céder par le roi le droit de racheter le comté, elles forceront le comte à le leur revendre. La voie était trouvée ; on s'y jette avec ardeur, et un recours dans ce sens est adressé à la Cour de Turin. La requête articule les griefs ; elle ajoute ceci : « Le comte veut se faire payer la centième partie de tous les biens pour doter sa fille mariée il y a 18 ans. Pour fixer cette somme, le seigneur demande une déclaration assermentée de la valeur de ces biens. L'exaction de ce droit met le peuple dans la consternation et va obliger beaucoup de personnes à quitter le pays pour aller chercher un asile dans des Etats où ils pourront se mettre à l'abri de la taillabilité. Ils prendront ce parti plutôt que de donner au public une note de leurs dettes et affaire de commerce, ou de se rendre parjures en ne donnant pas cette note juste » (1).

Enfin, par lettres du 25 octobre 1754, le roi accorde la faculté de racheter le comté. Dès que le rachat sera exercé, y est-il dit, le comté demeurera éteint ; les communautés rétrocèderont à la Couronne la juridiction des dits lieux ; elles rembourseront au comte le prix de son acquisition, avec les dommages ; elles verseront au Trésor la somme de 24,000 livres.

Opposition, mais la Cour des comptes l'en déboute cependant. Les formalités à remplir viennent retarder le moment heureux où l'on pourra signer l'acte du rachat. Huit années se passent à attendre. Dans l'intervalle, le président Joachim passe de vie à trépas. Son fils, Joseph, jaloux de ne pas déchoir, achète du marquis de Lescheraines, pour 116,000 livres, la seigneurie du Wa-

(1) Arch. de la mairie.

che qu'on venait d'ériger en marquisat, 3 septembre 1758 (1).

Quatre ans plus tard, le roi supprime en Savoie la taillabilité personnelle, par édit du 20 janvier 1762. Le 15 septembre suivant, le marquis du Wache revend aux communes de Taninge et de la Rivière la juridiction et fief de ces lieux pour 49,000 livres, prix payé comptant (2). Ces communes s'empressent d'affranchir leurs communiers. A lui seul le Conseil de Taninge passe 375 contrats, la plupart pour taillabilité personnelle. Chaque affranchi paie une somme en rapport avec sa fortune et sa cotte de tailles. Cette opération produit 25,191 livres. Puis, en 1763, on vend aux enchères, les choses ci-après détaillées : au notaire Jean-Claude Delagrange, le quart et demi de la dîme du Tiers-d'aval et de la Côte ; au notaire Joachim Jacquier les leyde et poids. 9,000 livres ; au Sr Boëjat, le péage de St. Jean d'Aulps et l'ociège d'Uble et d'Onion, 900 livres ; au sieur Jean-Aimé Rouge, le droit des langues de boucherie, 420 livres. Le premier article fut expédié pour 7,500 livres. Les vingt-quatre mille livres dues au Trésor furent levées par mode de capitation sur la base des ressources de chaque habitant. C'était, en tout, une somme de 73,000 livres qu'il fallut débourser presque dans le même temps. Si à ce gros chiffre on ajoute les frais de procès, on voit quels lourds sacrifices le pays a dû s'imposer.

Ce grand acte de l'affranchissement du peuple recevait, en Savoie, depuis deux siècles un commencement d'exécution. Par son Edit du 18 octobre 1561, Emma-

(1) Arch. de la mairie.
(2) Arch. du château du Wache.

nuel Philibert avait déclaré la taillabilité personnelle éteinte et rachetable à des conditions modérées. Ce mouvement d'émancipation sociale se termina avec les Edits des 19 décembre 1771 et 10 décembre 1773, autorisant les villes et communes à tenir des assemblées générales pour demander l'affranchissement de toute taillabilité. Ici, on fut donc libéré du régime féodal avant la Révotion. La terre était passée sans secousses politiques aux mains de ceux qui la cultivent.

Ainsi finit le comté, dernier soupir de la féodalité mourante, après une courte durée de 62 ans.

GÉNÉALOGIE
DE LA FAMILLE DE LA GRANGE

De la Grange, *de Grangia*, nom fort ancien à Taninge, est, aujourd'hui encore, le nom de famille le plus répandu après celui de Burtin dans cette commune. Il y est resté sous la forme *Grange* tout court. Le *de* s'est conservé dans les deux branches des notaires de la Grange.

1303, nov. 24. — « *Io. de Grangia de Flérié clericus*, » est témoin au testament de Martin de S^{t}. Germain, évêque de Genève (1).

1339, juin 29. — *Peronetus de Grangia* est au nombre des albergataires de l'alpe de Grons, à Taninge.

Plus tard, on trouve des notaires, avec la suite des générations comme suit :

I. — *Jean de la Grange* dit *la* « *Tesse,* » notaire et commissaire d'extentes du duc de Nemours, rière Flé-

(1) Chartes d'Ed. Mallet, Genève, p. 318.

rier et Scionzier ; ép. *Théveneta Mogenier* dont il a : 1° Philiberte, ép. n. Guillet ; 2° Nicolarde, ép. François Pittet, puis Jacques Rouge ; 3° Angeline, ép. Jean Pittet ; 4° autre Philiberte, ép. Jean Pellis ; 5° Aima, ép. Me Claude Bailly ; 6° Pierre, dont l'alliance est inconnue, eut plusieurs enfants, entre autres, Humbert et Jean, prêtres, et Pernette, ép. Me Guillaume Henrioux ; 7° le suivant :

II. — *Jean*, notaire et commissaire d'extentes. En 1597, le procureur fiscal procède contre lui pour l'obliger à la réception des Reconnaissances et Terriers des Saulteries de Flérier et de Scionzier. (Arch. de Turin.) De son mariage avec Claude-Urbaine, fille de Me Gonin *Mermet* et de Pernette Martin, il eut :

1° Rd Jean, premier vicaire de Vaise, aumônier de St. Pierre, à Lyon ; 2° Rd Claude Dr en théolopie, vicaire à la Collégiale de Lyon, aumônier de S. A. R. le duc de Savoie (Besson, p. 320), le désigna pour un évêché de ses Etats ; il refusa et mourut doyen de la Collégiale d'Aix le 7 juillet 1658, âgé de 76 ans ; 3° Laurent ; 4° Etienne ; 5° Jean-Baptiste ; 6° Clauda-Louise ; 7° Me Aimé, notaire, auteur de la branche de Bresil ; 8° le suivant :

III. — *Nicolas, marchand,* ép. *Annable Dumullin,* dont il a entre autres enfants : 1° Claude, bapt. le 27 mars 1625 ; 2° François ; 3e Jeanne-Philiberte ; 4° le suivant :

IV. — *Jean, notaire,* décédé à Taninge en 1702, à 78 ans, a de son mariage avec Dlle Andréanne, fille des nob. Claude Duboin et Guillermine de la Pérouse : 1° Rd François, Dr en Sorbonne, chanoine d'Annecy ; 2°

Nicolas, en 1652 ; 3° Françoise, en 1656 ; Claudine, en 1668 ; 5° Jean-Gaspard, en 1659 ; 6e Josephte, en 1660 ; 7° Marie, en 1665, ursuline, à Thonon ; 8° Jean-Baptiste, en 1667 ; 9° Michel, en 1669 ; 10° Anne, en 1672 ; 11° Joseph, en 1676 ; 12° Balthasarde ; 13° Françoise-Gasparde ; 14° Péronne, à Jean-François Bel ; 15° le suivant :

V. — *Joachim*, baptisé à Flérier, le 4 août 1674 ; sénateur et président de Chambre au Sénat de Savoie ; comte de Taninge (1) ; ép. Antoine-Marguerite d'*Arestel*, dont il a :

1° Thomas-François, né à Taninge le 26 septembre 1709 ; 2° François-Nicolas, né à Taninge en 1710, mort en 1731 ; 3° Françoise-Marguerite, née à Taninge en 1712, ursuline, à Thonon ; 4° le suivant :

VI. — *Joseph-Nicolas*, Dr en droit, né à Chambéry, décédé à Taninge le 13 septembre 1799, âgé de 86 ans ; comte de Taninge, marquis du Wache et de Chaumont, ép. Georgine-Françoise de la *Fléchère de Châtillon*, dont il a :

1° Augustin-François-Marie, né à Chambéry, recteur de la chapelle de St. Pierre, à Flérier (6 nov. 1771) ; 2° Xavier-Françoise-Marie, dite *Jeanne* ; ép. à Taninge

(1) Le père du président Joachim de la Grange « pour aider celui-ci à soutenir avec plus d'éclat les frais qu'il est obligé de faire dans son emploi, lui donne les biens qu'il avait hérités des nobles Jean et Michel de la Grange, biens appelés la *rente de Taninge*. (Arch. de Turin.) Cette dénomination donne à croire que la rente dont il s'agit ici, comprenait l'emplacement où s'éleva plus tard le château des comtes de Taninge, emplacement qui aurait appartenu à l'antique famille des nobles dits de Taninge, prénommés.

le 10 novembre 1800, Marie Perrier, chirurgien. « avec dispense de disparité de conditions ; » 3° Joseph-Marie, bapt. à Flérier le 14 mars 1753, officier d'infanterie, appelé le « chevalier Bourbonge, » ép. Marthe Favre de S^t^. Etienne, sans enfants ; 4° Joséphine, à M. de Cevins (veuve le 26 ventôse, an V) ; 5° le suivant :

VII. — *François-Marie* (1), né à Taninge le 3 juillet 1751, mort à Carouge en 1842, marquis de Chaumont et du Wache, chambellan du roi de Sardaigne, colonel ; ép. en 1^res^ noces Marie-Antoinette Favre de S^t^. Estienne, de Bramans ; 2^mes^ noces ép. Charlotte-Françoise *de Grailly*, dite *Caroline*, dont il a un fils qui suit :

VIII. — *Gaston Louis-Marie-Joseph*, né à Carouge le 1^er^ janvier 1822, marquis de Chaumont et du Wache, connu sous le nom de *Gaston de Chaumont*, ép. Henriette Esther d'Arces.

Les de la Grange portent : « d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois gerbes d'or » (2).

(1) Par son testament du 9 mars 1839, Bouchet notaire, le marquis du Wache a légué aux écoles de Taninge plusieurs créances en motivant ce don par un mot gracieux : « Je fais cette libéralité à la commune de Taninge, dont ma famille est originaire, en reconnaissance de la bonne conduite des habitants envers mes parents dans des temps critiques, de l'attachement qu'ils m'ont toujours témoigné et que je les prie de conserver à mon fils. » Ici, M. de la Grange vivait dans l'intimité de son notaire, M. Jean-François Orsat, celui-ci père de M. Alexandre Orsat, président à la Cour de Grenoble.

(2) Arch. de la mairie de Taninge.

— Livres de comptes des sires de la Grange.

— Registres des baptêmes, mariages, sépultures de la paroisse de Flérier.

TABLE

		Pages.
I.	De l'étroit d'Antart à Taninge. Le bourg; ses origines; familles, institutions et commerce.	3
II.	Industrie et mœurs; émigration	26
III.	Mélan; aspect, origine. — Le collège; pourpris et paysage	29
IV.	Châtillon et ses ruines; chronique du château; la pointe d'Avy	49
V	Flérier et ses alentours; Vallon de Suets	57
VI.	De Taninge à Verchey; la montagne de Loy	68
VII.	Rivière-Enverse et ses hameaux	84
VIII.	Le tour du Pradelis	92

DOCUMENTS

I.	Un achat de Pierre II de Savoie à Sellières	108
II.	Concession par le duc Louis aux hommes de Flérier (1445)	109
III.	Quittance de droit de sceau (1457)	111
IV.	Franchises de Taninge (10 mai 1543)	111
V.	Liste des châtelains et vice-châtelains	119
VI.	Concession d'une marque de fabrique de faux (1578)	122

VII. Lettre du Conseil d'Etat à Bernard d'Avonay (1591) 124
VIII. Confirmation de privilèges à Taninge (1598)... 125
IX. Lettres de bourgeoisie à Taninge (1607) 129
X. Erection de la Terre de Taninge en comté (1700). 131
XI. Concession du titre de *ville* à Taninge (1835)... 136
XII. Les conseils; le budget; administration 138
XIII. Comptes d'un syndic (1641) 145
XIV. Election d'un syndic et de conseillers (1738)... 149
XV. Chronique du comté de Taninge (1700-1762)... 151
Généalogie de la famille de la Grange 159

CORRECTIONS

Page 40, ligne 18, au lieu de Vestevent, lisez Vertevent.
Page 52, ligne 13, au lieu de 1263, lisez 1268.
Page 68, ligne 15, au lieu de Anthelme, lisez Anselme.

DÉDIÉ

A LA VILLE DE CHAMBÉRY

LETTRES

DES

PRINCES DE LA MAISON DE SAVOIE

A LA VILLE DE CHAMBÉRY

(1393 à 1528)

LES FILIGRANES DES PAPIERS EN SAVOIE

PAR

François MUGNIER

Conseiller à la Cour d'appel de Chambéry,
Correspondant du ministère de l'Instruction publique,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de la Couronne d'Italie, etc.

LETTRES

DES PRINCES DE SAVOIE AUX SYNDICS DE CHAMBÉRY

(1393 à 1528)

Les archives de la ville de Chambéry sont fort riches. Elles contiennent la charte originale des franchises qui lui furent accordées en 1232 par le comte Thomas I de Savoie. On y trouve les *comptes des Syndics*, — souvent avec les pièces à l'appui. Ils forment une série presque ininterrompue allant du milieu du quatorzième siècle jusqu'à nos jours. Ces comptes et une foule d'autres pièces intéressantes ont été consultés et mis à profit par les érudits savoisiens, Léon Ménabréa, Timoléon Chapperon, François Rabut, etc. Depuis quelques années, grâce à un classement complet de tous ces documents et à une table raisonnée et méthodique des matières exécutée par les soins de M. Charles Guillermin, ancien président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, les recherches sont devenues faciles. A notre tour nous avons puisé dans ce riche trésor de notre histoire politique et municipale. Nous y avons recueilli de précieux renseignements pour notre

Histoire du Théâtre en Savoie; aujourd'hui, nous publions une série de lettres de princes et de princesses de la Maison de Savoie adressées à leur *bonne ville* de Chambéry. Elles commencent à 1393 et s'arrêtent au règne de Charles III.

Nous les ferons précéder de quelques notes et éclaircissements. Celles d'Amédée IX et de sa femme Yolande de France, sœur de Louis XI, étant en nombre bien supérieur aux autres, nous donnerons un précis des événements auxquels elles se rapportent, et nous y joindrons les délibérations prises à leur occasion par les syndics et conseillers de Chambéry (1).

Nous terminerons notre travail par l'indication des divers filigranes servant de marque aux papiers sur lesquels les lettres sont écrites, ainsi que de ceux que nous avons rencontrés sur les papiers employés en Savoie aux mêmes époques.

(1) A propos de ces lettres et des documents semblables non datés, nous signalons l'utilité du bel ouvrage de M. P. Vayra : *Autografi dei Principi sovrani della Casa di Savoia*. Les fac-simile qu'on y trouve de l'écriture et de la signature des princes et des princesses de la Maison de Savoie, depuis Bonne de Berry, et de celles de leurs divers secrétaires, aident souvent à retrouver l'auteur de pièces d'une lecture difficile ainsi que la date des documents.

Lettres de Jean, duc de Berry et d'Auvergne et de Bonne de Berry, sa fille, comtesse de Savoie.

Amédée VII, dit le *Comte Rouge,* était devenu comte de Savoie en 1383; il mourut à Ripaille le 1er novembre 1391, laissant pour héritier et successeur son fils Amédée VIII, âgé d'environ neuf ans. La tutelle du jeune prince fut disputée par sa mère, Bonne de Berry, et par sa grand'mère, Bonne de Bourbon, veuve d'Amédée VI, le *Comte Vert.* Les deux lettres qui suivent sont relatives aux difficultés survenues à cette occasion.

La première est du 7 novembre; la seconde du 12. L'année n'étant pas indiquée, nous allons essayer de la déterminer à l'aide des énonciations des lettres elles-mêmes.

Le 8 mai 1393, un accord était intervenu entre les deux princesses et leurs partisans réciproques. Le mariage d'Amédée VIII, qui avait alors onze ans, devait être conclu le 28 septembre, à Châlon-sur-Saône, avec Marie, fille du duc de Bourgogne, Amédée conduit au château de Chambéry, et la régence exercée par Bonne de Bourbon. Au jour désigné, une partie seulement de ce programme fut réalisée. Il semble que Bonne de Berry garda encore quelque temps son fils auprès d'elle, à Mehun-sur-Yèvre *(près de Bourges),* où, le 8 janvier suivant, elle se remariait avec Bernard, comte d'Armagnac; — à moins que l'enfant ne soit resté

à Paris à l'*hostel de neelle* avec son grand-père. Le duc de Berry dit, en effet, dans sa lettre du 7 novembre qu'il l'amènera lui-même en Savoie.

Un autre indice, que les lettres sont de 1393, résulte de ce que Jean de Berry rappelle aux syndics que le comté de Genève doit appartenir à son petit-fils, et il y avait, précisément alors, des contestations à ce sujet. Humbert de Thoire-Villards, fils d'Humbert, sire de Thoire-Villards, et de Marie de Genève, était en instance auprès de son oncle, Robert de Genève (l'anti-pape Clément VII), pour qu'il lui cédât ses droits sur le Comté de Genevois. Le 19 novembre 1393, le Pape lui en faisait la donation authentique, au Palais d'Avignon, dans la chambre du *Cerf* (1).

La lettre du duc de Berry, écrite à Paris, semble avoir été envoyée d'abord à Bonne de Berry, à Melun-sur-Yèvre, où la comtesse y joignit la sienne propre.

I.

Suscription :

A nos chiers et bien amez les nobles bourgeois et communité de la ville de Chambéry.

De par le Duc de Berry et dauvergne conte de Poitou de boulongne et dauvergne

(1) Guichenon. *Hist. généal.*, tome II, p. 15 et Preuves. Arch. de Turin. *Duché de Genevois.* Toutefois, le comté ne passa définitivement à Amédée VIII que par la vente qu'Odon de Villards, oncle et héritier d'Humbert, lui en fit à Paris, le 5 août 1401.

Bonne de Bourbon gouvernait à Chambéry en mars 1393.

Chiers et bien amez nous avons sceu par lres que nous ont envoyees aucuns des marches de Savoie de morienne de tharente et de faucignie que on seme parolles au pays de Savoye que belle cousine de Savoie doit briesvement retourner au dit pays de Savoie (2) et y estre restituee et avoir son bien comme elle souloit avoir. Si vueilles savoir que de ce il nest riens et vous en tenir tous seurs. Car beau frère de bourgne est charge de ceste matiere Et se ne fust que luy et nous avons este occupes d'aucunes grosses besongnes dont monsr le Roy nous a charges p deca espescialement beau frere qui encore est augure pour mon dit seigneur, nous des la feste de toussains derniere passee eussions este p dela pour mectre en ordenance le fait de nre dit fils especialement le fait touchant ceste matiere. Et au plaisir de dieu, beau frere venu p deca nous partirons pour y aler ou au moins lun de nous et amenerons avec nous nre dit fils pour demourer a Chambely ou il a du tout son desir daler — Pourquoy nous vous prions et neantmoins mandons que ce pendant vous ayez toujours nre dit fils et ses faiz et besoings pour bien recomande ainsi que de tous tems aves et dont nous vous mercions. Et monsr vous ait en sa garde. Escrit a paris en nre hostel de neelle le vije jour de novembre.

Et si vous estes requis par les gens du conseil de nre tres cher ame fils sur *quoy ?* nous sommes bien informez si vous y emploirez de fait et ainsi que vous y estes tenus et que toujours len avez aide a garder et acroistre sa chevance et honneur Escrit comme dessus.

Signé : Jehan.

(2) Il y a tantôt *Savoie,* tantôt *Savoye.*

II.

Copie de lres (1) *de la Comtesse* de Savoie.

Suscription : A nos tres chers et bien amez les nobles bourgeois et hommes de Chambéry.

Tres chers et bien amez nous avons receu lres que mons^r^ mon pere nous a envoyees p le porteur de ces presentes tochant *le* fait de nre *tres cher et... fils le* conte de Savoye et de son pais. Et aussi mon dit s^r^ mon pere vous en escript par le porteur. Sy *vous prions bien* affettueusement et sur tout le plaisir que fere nous voulez que le contenu des lres que mon dit s^r^ *mon pere vous* envoye veuillez acomplir, que comme vous savez mon dit s^r^ mon pe ne vouldroit riens escripre ne *mander* qui ne fust profitable et au pffit de nre dit fils et de son pais. Et se chose voulez que fere puissions escripvez *le nous* car nous [*le*] ferons voluntiers. mess. vous ait en sa garde. Escript à Mehun le xij^e^ jour de novembre.

(Pas de signature.)

(1) L'humidité a altéré cette lettre et en a rendu une partie presque illisible. Les mots en italiques sont ceux que nous avons restitués.

Lettres d'Amédée viii.

I.

Nous plaçons ici une lettre qui semble provenir d'Amédée VIII, et se rapporter aux mêmes affaires. Elle est de 1396 à 1400.

Suscription :

A noz bien amez et feaulx les sindiques de nre ville de Chambéry

Le conte de Savoye

Nous vous saluons. Nre trescher seigneur et pere le Duc de bourg^ne^ nous a hastement escript que dimanche dernierement passee il partit davignon pour seu venir a mascon ou a tournuez *(Tournus)* pour soy aider à mectre bonne conclusion en nre fet. Si est nre entencion au plaisir de dieu de nous traire p devers lui au lieu ou il sera. de mascon ou de tournuez. pour ce vous mandons et vous prions expressement q vehues *(vues)* ces lres vous enveuilles venir p devers nous pour nous accompagner et conseller a cest voyage. A dieu soes. Donne a bagie le xuj^e^ jour de juillet.

(Sans aucune signature.)

II.

Amédée VIII invite les villes de Chambéry, Montmélian, Moûtiers et St-Jean de Maurienne à lui envoyer à Thonon, le 30 août 1431, des délégués ayant pleins pouvoirs pour qu'ils assistent à un fiancement. Il s'agissait de celui de Margue-

rite de Savoie, fille du duc et de Marie de Bourgogne avec Louis, duc d'Anjou et du *don gratuit* à donner à cette occasion.

Aux mêmes.

Le duc de Savoye. *Copia* (1).

Nous vous saluons pour certain fiancement quavons presentement affaire pour le bien de nous et tout nre pays vous mandons et prions tant expressement que plus povons que le dernier jour de cest moys vous soyez a thonon par devers nous ou la ou lors serons en amenant avecques vous un des sindiques de nos lieux et bonnes villes de chamberi de mont melian de moustier en tarenthayse et de chescung lieu dyceulx ayant pleyne puyssance des scindics de leur dit lieu de faire pour nous ycelluy fiancement Si vous garde bien qu'il nyait faulte entant quames nre honiour et estat.

adieu soyes Escript a chambéri le x[e] jour daoust mil cccc et xxxi.

Datum pro copia facta collatione cum originali. Item n. l. philippi.

(1) Copie du temps.

Lettres du Duc Louis.

Louis, associé au pouvoir dès 1434 par son père Amédée VIII, et devenu duc de Savoie en 1440, lorsque son père fut intronisé pape sous le nom de Félix V, régna longtemps, mais sans gloire. Les conseils de son père, qui ne mourut qu'en janvier 1451, puis le souvenir de ce grand homme préservèrent la Savoie de maux pires encore que ceux déjà bien considérables qu'elle eut à supporter.

Anne de *Lusignan* ou de *Chypre,* femme de Louis, avait amené à sa suite une quantité de gentilshommes cypriotes dont l'influence fut pernicieuse. Ces étrangers étaient odieux au pays et ce sentiment rejaillissait un peu sur le duc et la duchesse. Il semble même que les voisins de Louis cherchaient à profiter du désaccord entre les villes et le souverain pour s'attirer leur amitié à son détriment. On peut lire à ce sujet une lettre fort curieuse adressée, le 4 avril 1455, par Charles VII à la ville de Bourg (1).

Louis et Anne avaient de nombreux enfants. Suivant l'habitude, les fils furent apanagés, au grand détriment de l'État, et il fallut doter les filles. Les finances étaient gaspillées et obérées ; l'on devait donc recourir au peuple pour obtenir ce qui s'appela, longtemps encore, un *don gratuit ;* mais qui, en réalité, était un impôt forcé.

(1) Bollati de Saint-Pierre ; *Comitiorum,* pars prior ; colonne 253, note, dans Monumenta patriæ, XIV.

Louis, ayant marié sa fille avec Jean, comte de Montferrat, s'adressa à ses sujets qui firent la sourde oreille. La dot de Marguerite de Savoie ne fut pas la seule cause des demandes de Louis. Il voulait que les villes l'indemnisassent des dépenses qu'il avait faites en se rendant auprès de Charles VII à Saint-Pourçain et à Gannat, et surtout qu'elles ratifiassent le traité qu'il avait conclu avec le roi de France. Les villes trouvaient la demande de subsides trop lourde et le traité attentatoire à leurs franchises. Elles refusèrent. Louis eut alors recours à la menace. Il envoya, dans les cités récalcitrantes, des commissaires armés du droit de frapper les syndics et bourgeois d'amendes considérables et du pouvoir de les emprisonner en cas de résistance. Devant de tels arguments, les villes durent céder. Les États généraux, tenus à Chambéry avant avril 1457, accordèrent un *don gratuit* de 25 deniers gros par chaque homme faisant feu. Les barons et bannerets ne furent taxés qu'à 14 deniers (1).

I.

Le duc reproche aux habitants de Chambéry l'opposition qu'ils font au traité conclu avec Charles VII et les invite à le ratifier.

(1) États généraux de Turin. — Lettre du duc Louis, du 21 juillet 1456, à Jean des Costes et à Jacques de Sandillane, commissaires pour Montmélian ; *Comitiorum*, pars prior ; col. 253, 257 et suiv.

LE DUC DE SAVOYE

Nous vous saluons. Vous avez sceu et entendu les choses que dernierement de nre part et en vre present furent exposees aux trois estatz de nos pais tant de ca que de la les montz Et par principal touchant les ratifications et scelez qui sont a faire par aucunes de nos bonnes villes entre lesquelles estes lune sur le fait des ailliances et autres choses accordees entre Monsieur le Roi et Nous. tenes aussy lassignacion faicte auxdits trois estatz au premier jour de Juilliet prouchain a revenir devers nous a puissance souffisante pour acomplir les choses dessus dictes selon la promesse quen avons faicte a mondt sgr le Roy. Sy nous a este rapporte comme nagueres entre vous et en vre conseil avez prinse sur ceste matiere aucune asses estrange deliberacion et conclusion toute contraire a ce que nous avons ordonne et commande. Dont veritablement avons este et encore sommes et a bonne cause bien merveilleux et desplaisant et a piece ? neussions pense que vous qui estes lune des principales de noz bonnes villes en laquelle avons eu et en laquelle encore avons tant de fiance amour et dilection et qui ca devant avez este des premiers qui tousiours et en toutes choses avez oubey a nos commandements que maintenant soyez en cause de donner aucune probacion en ces matieres qui si grandement touchent le bien honneur et estat de nous et de nre maison et de tout le pays aussy. Sy sumes tous certains que ces choses ne viennent pas de la voulonté de plusieurs bons et loyaulx qui estes la. Ames daucuns a petit nombre qui plustout ont regard a leurs affections passionnees quils nont au bien du pays et de la chose publique et qui bien petitement entendent le poys de ces matieres. Pourtant voulontiers vous escri-

vons toutes ces choses afin que soyez advertiz de nre intencion et ayez bon advis sur tout et mesmement que au joor assigne aucuns notables a povoir souffisant pour ratifier et faire ce que de nre part vous a este ordonne et commande. Et ce sans aucune faulte en tant que vous aurez le bien et honneur de nous de nre maison et de tout le pays. Et en tant que doubtez encourir nre indignacion perpetuelle vous advertissant que se aultrement le faictes Nous y ferons telle provision quil en sera memoire en temps advenir et exemples aux aultres. Sy vous mandons et aussy pryons tres acertes que maintenant ne veuillez faillir ames feaux et oubeyr comme jusque cy avez fait et comme en vous en avons nre parfaite fiance Et a dieu soyez Escript a bourg le xxxiij^{e} (*sic* pour xxviij^{e}) jour de iuing mil ccccLvj.

Signé : Loys ; et *plus bas Lestelley.*

Suscription : a nos bien amez et feaulx les sindiques conseillers et communauté de nre bonne ville de Chambery.

II.

Envoi de Claude Perlet à Chambéry pour intimer aux Syndics l'ordre de se soumettre.

Dux Sabaudie, etc.

Salute premissa. miramur displicenter ferentes cur ratifficationem confederationum inter Regiam magestatem hinc inhitarum et nos inde nedum transmictere curastis quare ad hoc vobis destinaverimus dilectum fidelem secretarium nostrum *Claudium perleti.* Volentes circa hec expeditionem celerem fieri nec rem hanc ad morosa vota vra prochelari cum ea exosa censeamus.

Vobis hoc ideo per expressum mandamus hac dilatione pro phentoria. ut sine ulterioris more dispendio ratiffi-cacionem ipsam illico nobis mictatis. Eciam intentum circa hec nrm est de opportune excogitare valeamusque remediis nec defficiatis in quesitum. disgraciam nostram incurrere formidatis. Et valete. Scriptum gebennis die XVJ octobris milº cccº LVJº.

Signé LOYS et *plus bas de Clauso.*

Suscription, au dos.

.....scindicis et Communitati ville nre Chamberiaci.

Lettres d'Amédée IX, d'Yolande de France et de leur fils Philibert Ier.

Le 14 août 1436, Amé, prince de Piémont, fils aîné de Louis et d'Anne de Chypre, avait épousé Yolande, fille de Charles VII, roi de France. La mariée avait trois ans ; l'époux, né à Thonon le 1er février 1435, avait un an et demi. On ne les mit toutefois en ménage qu'en octobre 1452, à Feurs en Forey, lorsque Amédée eut atteint sa dix-septième année.

L'année précédente, le dauphin Louis avait épousé la sœur d'Amédée, Charlotte de Savoie. Le mariage eut lieu à Chambéry le 8 mars 1451 ; l'on s'y passa du consentement de Charles VII.

La duchesse Anne mourut à Genève le 11 novembre 1462 ; le duc Louis, à Lyon, le 29 janvier 1465, à son retour d'un voyage auprès de son gendre Louis XI, qui aurait voulu l'entraîner à faire avec lui la guerre contre la ligue si improprement dite du *bien public*.

A la mort de son père, le prince de Piémont, qui vivait à Bourg, devint souverain sous le nom d'Amédée IX. La faiblesse de sa santé, de son intelligence aussi, peut-être, l'obligea à abandonner à sa femme le soin du gouvernement. Elle eut comme conseillers prépondérants trois gentilshommes savoyards : Antelme de Miolans, Louis de Bonnivard, seigneur de Greiller, et Antoine d'Orlyé.

Amédée avait de nombreux frères ; tous fort alertes de corps et d'esprit, si ce n'est Louis, l'indolent roi de Chypre. Les autres étaient : *Janus de Savoie*, comte de Genève (1) ; *Jacques de Savoie*, comte de Romont, baron de Vaud (2) ; *Philippe de Savoie*, comte de Baugé, dit *Philippe-Monsieur* (3) ; *Pierre de Savoie*, évêque de Genève à huit ans et archevêque de Tarentaise, qui mourut à l'âge de 18 ans et fut remplacé dans ses charges ecclésiastiques par son frère *Jean-Louis de Savoie*. C'est ce dernier qui est l'évêque de Genève dont le nom revient si souvent dans l'histoire de cette époque (4). Il y avait enfin *François de Savoie*, qui fut aussi évêque de Genève, puis archevêque d'Auch (5).

Les comtes de Genève, de Romont, de Baugé et l'évêque Jean-Louis étaient fort mécontents de n'avoir pas dans l'Etat l'autorité qu'ils se croyaient en droit d'y exercer ; ils résolurent de l'obtenir par la force.

(1) Décédé à Annecy, le 22 décembre 1490.

(2) Mort à Ham, le 30 janvier 1486.

(3) Mort à Chambéry, le 7 novembre 1497.

(4) Mort à Turin, le 11 juin 1482. Il avait d'abord été connu sous le nom de *protonotaire de Savoie*. Il était en effet *protonotaire apostolique*.

Louis et Anne de Chypre avaient eu 15 enfants dont deux seulement moururent en bas âge.

(5) Après la mort d'Yolande et de Philippe, il fut à son tour gouverneur de Savoie et de Piémont ; il avait eu un fils naturel nommé Jean-François de Savoie qui fut aussi évêque de Genève.

En juillet 1471, Philippe entra en Savoie avec une armée et tenta de s'emparer du château de Montmélian où la duchesse et Amédée s'étaient enfermés. Le comte de Genève arriva et imposa au duc un traité léonin que la duchesse accepta, mais avec l'intention de ne pas l'exécuter. Elle profitait des leçons de duplicité qu'elle recevait de son frère Louis XI; les traités servant alors à se tirer d'un mauvais pas avec le moins de dommage possible.

Le château de Montmélian ayant été livré aux comtes, ils s'emparèrent de la personne d'Amédée. Yolande, prétextant quelque dévotion à faire à la chapelle de la Vierge de Myans, au moment, sans doute, où on les conduisait à Chambéry, réussit à s'enfuir au château tout voisin d'Apremont. De là, elle dépêcha des messagers au gouverneur du Dauphiné et à Louis XI. Le roi de France lui envoya une troupe d'hommes commandée par le gouverneur Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, et qui devait être placée sous les ordres de Charles, fils aîné d'Amédée et d'Yolande (1); mais le jeune prince mourut de la dyssenterie à Orléans, au moment où il venait de se mettre en route.

Le comte de Comminges rejoignit Châteauneuf, maréchal du Dauphiné, qui était cantonné à la

(1) Mort à l'âge de 15 ans. Le jeune prince avait été élevé à la cour de son oncle Louis XI.

Bussière, assez près d'Apremont, et auprès duquel se trouvait Jean-Louis de Savoie. Guichenon, à qui nous empruntons la plupart de ces détails historiques, raconte qu'il vinrent *assiéger* le château d'Apremont et qu'ils emmenèrent Yolande *aux flambeaux*. Il n'y eut certes pas besoin de siège. Au moyen d'une marche rapide, ils franchirent dans la soirée les deux ou trois lieues qui séparent la Bussière d'Apremont (1), et dès que leur présence fut signalée, on dut s'empresser de leur en ouvrir les portes. Bien que la duchesse eût écrit le 12 août aux syndics de Chambéry que son intention n'était pas de *se retirer en Dauphiné, à savoir à la Bussière,* elle n'hésita pas à prendre cette résolution. Elle y fut peut-être déterminée par les nouvelles que son fourrier, *Claude d'Ambel,* rapporta de Chambéry, où elle l'avait envoyé (2). Les lettres que Claude d'Ambel porta *aux chers et biens amés syndics* sont empreintes de confiance et d'affection.

A l'exemple encore de son frère, elle s'appuyait sur les villes ; mais moins heureuse que lui, la mort ne la débarrassa pas des turbulents adver-

(1) Malgré son nom significatif, le château d'Apremont n'est élevé que de quelques mètres au-dessus de la plaine, un peu accidentée, qui s'étend de Chambéry aux Marches. L'anecdote du voyage à N.-D. de Myans doit peut-être se placer plus tard.

(2) Voir la lettre IV ci-après.

saires qu'elle comptait dans sa propre famille (1). La férocité que, six ans auparavant, le comte Jacques de Montmayeur avait montrée dans ce même château d'Apremont en faisant décapiter Guy de Fésigny, le chef de la justice de Savoie, devait lui faire redouter de tomber entre les mains de Philippe et de ses amis. Elle pouvait se souvenir de l'exécution sommaire du chancelier de Savoie, Jacques de Valpergue, jeté dans le lac de Genève en 1452 ; et si, à ce moment, Louis de la Chambre manifestait déjà les instincts de violence et de rapacité qu'il satisfit en 1481, l'on comprend que la duchesse cherchât partout l'appui des bonnes villes. Il semble que Chambéry, Montmélian, Thonon, Rumilly (2) lui furent toujours dévoués. Nous ne parlons pas d'Annecy parce que cette ville était de l'apanage du comte de Genevois, qui y résidait fréquemment et y imposait sa volonté. Les comptes des syndics de Chambéry font foi des efforts qu'ils firent pour aider à la pacification du pays. Cependant, l'on était près de se battre, lorsqu'il y eut au château de la Pérouse, près de Montmélian, une entrevue entre les députés des deux partis et les ambassadeurs de Berne et de Fribourg. Elle amena une paix mo-

(1) Charles, duc de Guyenne en dernier lieu, frère d'Yolande et de Louis XI, l'un des pires ennemis du roi de France, mourut à Bordeaux, le 24 mai 1472.

(2) Yolande était dame de Rumilly, du Bourget et de Villefranche.

mentanée, conclue à Chambéry le 5 septembre, et en vertu de laquelle les ambassadeurs des ligues furent chargés de garder Chambéry et Montmélian.

Les conseillers ordinaires des souverains furent changés. Guichenon rapporte que les sceaux furent enlevés à Humbert Chevrier, de Rumilly, et donnés à Sibuel de Loriol, président de Savoie, c'est-à-dire du Conseil résident, successeur de Guy de Fésigny. Nous pensons qu'il se trompe en rapportant que le chancelier était prévenu de crime, car nous retrouvons bientôt Humbert Chevrier avec ce titre, en possession duquel il paraît être mort au mois de mai 1473, à Turin. Ses obsèques, du moins, y furent faites à cette époque (1). Disons, en passant, qu'une clause du traité réduisait à douze le nombre des secrétaires du duc.

Amédée et Yolande s'en allèrent en Piémont. Le duc résida surtout à Verceil où il mourut la veille de Pâques 1472 (28 mars), laissant deux fils, Philibert âgé de moins de six ans et Charles qui n'en avait que quatre.

Le jour même de sa mort, l'on écrit aux syndics

(1) Ménabréa. *Chroniques de Yolande de France*, p. 99. Humbert Chevrier avait des vignes près de Chambéry et vendait son vin en détail dans cette ville. C'est à lui que les syndics s'adressèrent pour fournir le vin livré aux ambassadeurs suisses ; on lui en paya 28 sommées, de 135 litres l'une environ, en 1471-1472. La ville était aussi dans l'usage de lui faire chaque année des cadeaux, en remerciement des facilités, qu'en sa qualité de chancelier il lui accordait pour l'exécution des lettres et ordonnances qu'elle sollicitait

de Chambéry au nom du nouveau duc (1) ; mais bientôt la tutelle est donnée à Yolande qui, depuis ce moment, 11 avril, administre en son propre nom, et ne rappelle que rarement sa qualité de tutrice. Les beaux-frères de la duchesse voulurent de nouveau avoir leur part d'autorité. Yolande, s'étant rendue en Savoie, dut encore s'enfermer au château de Montmélian. Les comtes de Romont et Baugé l'y assiégèrent. Elle capitula, laissa son fils entre leurs mains et s'enfuit à Grenoble (2). L'on traita ; la régence fut confirmée à Yolande, mais on lui imposa, comme premier conseiller, Jean-Louis de Savoie, l'évêque de Genève. En 1474, les beaux-frères de la régente essayèrent encore, mais sans succès, de s'emparer du gouvernement.

L'on était à l'époque des grandes luttes d'influence entre Louis XI et le duc de Bourgogne, Charles le *Terrible* ou le *Téméraire*. Yolande avait pris le parti de Charles, entraînée peut-être par son beau-frère, le comte de Romont qui voulait recouvrer son apanage dont les Suisses lui avaient enlevé une partie. C'est alors, 2 mars 1476, que Charles et Romont furent battus à Granson. Cette défaite fut suivie, le 22 juin, du désastre de Morat dont Charles ne se releva pas.

(1) Voir lettres XV et XVI.

(2) C'est peut-être alors qu'eut lieu la simulation d'une visite à N.-D. de Myans.

Il dut s'enfuir à Morges, où il arriva avec une escorte réduite à douze cavaliers. La duchesse était à Lausanne où elle attendait les événements. Elle rejoignit Charles à Gex. Après quelques conférences, le prince et la princesse se séparèrent. Charles devait rentrer en Bourgogne, et la duchesse dans ses états. Le duc s'aperçut sans doute que, ne consultant que ses propres intérêts, Yolande allait s'allier à Louis XI ; aussi fut-elle à peine sortie de Gex, qu'il donna l'ordre à Olivier de la Marche, l'un de ses capitaines, de s'emparer d'elle, de ses enfants et de son escorte. Olivier s'embusqua près de Genève, et, profitant de l'obscurité de la nuit, fit la duchesse prisonnière avec ceux qui l'accompagnaient Quelques-uns réussirent, toutefois, à s'échapper et parvinrent même, grâce au désordre de ce coup de main nocturne, à se saisir de Philibert. Olivier mit la duchesse en croupe sur son cheval, et ne s'avisa de la disparition du petit duc que lorsque celui-ci était déjà en sûreté dans Genève. Le sieur de la Marche emmena Yolande à travers la Comté et la conduisit au château de Rouvres, près de Dijon, où elle fut retenue par Charles jusqu'au mois d'octobre suivant. Les affaires du duc de Bourgogne allaient de mal en pis ; la surveillance exercée sur la prisonnière se relâcha, et ses amis purent, du consentement de Louis XI, aller la délivrer et l'amener à Tours, auprès de lui.

Dans ces circonstances douloureuses, la bonne

ville de Chambéry n'avait pas abandonné la duchesse. Elle lui adressa à Rouvres divers messagers et envoya de véritables ambassades à Louis XI qui résidait alors à Plessis-les-Tours.

En décembre 1476, Yolande est de retour en Savoie. Elle convoque les Etats généraux à Chambéry et leur fait connaître qu'elle a dû jurer de former amitié avec Louis XI et de renoncer à toute alliance qu'elle aurait formée en son nom ou en celui de ses enfants avec le duc de Bourgogne.

Sur le rapport présenté à l'assemblée par Antoine Lambert, doyen de Savoie, les Etats approuvent la conduite de la régente ; et, le 14 décembre, ratifient sa promesse. Le procès-verbal est signé par le comte de Genevois, par Urbain Bonivard, évêque de Verceil, Pierre de St-Michel de St-Cyr, chancelier de Savoie, Louis, comte de la Chambre, l'abbé de Tamié, Urbain de Chivron, protonotaire apostolique, Gabriel de Seyssel, seigneur d'Aix, et plusieurs autres. (*Comitiorum*, pars prior, dans MONUMENTA HISTORIÆ PATRIÆ.)

Yolande se retira ensuite en Piémont et mourut au château de Moncaprel le 29 août 1478, au moment où son pouvoir commençait à n'être plus discuté. Rassurons-nous d'ailleurs sur ses malheurs. Personne plus qu'elle ne sut s'entourer de fêtes et de jeux (1).

(1) *Chronique de la duchesse Yolande.*

Aussitôt après sa mort l'on convoqua les Etats-généraux. La peste étant à Chambéry, on annonça que la réunion se tiendrait à Rumilly et serait ouverte le 26 septembre. Des hérauts furent envoyés dans tous les pays de la domination de Savoie : le Piémont, Aoste, Gex, le pays de Vaud, Gruyère, la Bresse, le comté de Villars, etc.

La convocation avait pour but de signifier le décès de la duchesse-régente et de pourvoir au gouvernement du pays et de la personne de Philibert Ier qui était encore mineur.

Le 29 septembre, les Etats assemblés résolurent d'envoyer un ambassadeur auprès de Louis XI et élurent le magnifique seigneur *Etienne Morel*, président du Conseil résident. Morel s'acquitta de sa commission, et Louis XI, après l'avoir entendu à Tours, chargea, le 27 novembre 1478, M. d'Espergery (ou d'Orprangery), président de Toulouse, qu'il avait envoyé en ambassade à Rome, de s'arrêter en Savoie et de faire connaître ses résolutions aux trois Etats. Le roi déclare dans ses instructions qu'il veut le bien du duc, « son neveu, et de ses états, de la même « façon qu'il désire le bien de son fils le dauphin et de la « France » ; puis, dans le dernier article : *in cauda venenum*, il annonce « qu'il a délibéré « d'aider le duc et ses sujets dans toutes leurs « affaires ; qu'en conséquence ceux-ci pourront « recourir à lui. »

Les Etats comprirent ; après avoir entendu les

ambassadeurs du roi, ils déclarèrent : « que aux « dits estas ne soit fait autrement senon ainsi « comme le Roy a déclairé son vouloir et son « bon plaisir... car selon son avis et son bon « plaisir veuillent proceder et que autres n'ayent « entremise ne autrement senon comme le Roy le « dit et declaire aux dits ambassadeurs. Ils prient « le roi d'autoriser les alliés (1) à assister à leurs « conferences. non par maniere d'estats mais pour « avoir conseil. » Ils terminent en décidant de dépêcher un homme auprès du roi pour le supplier « d'envoyer par devers mon dit seigneur (*le duc*) « un ou deux nottables personnaiges a estre au « temps et avec les dits estats a conduire les « matieres et traictier pour le faire venir à bonne « fin et conclusion au bon vouloir du Roy hon- « neur et utilite de mon dit seigneur et de ses « pays. »

Ils profitent de la circonstance pour prier le roi d'amener les comtes de Genève et de Baugé à payer leur part de la dette de Savoie envers les Ligues et les Fribourgeois.

Ces seigneurs paraissent avoir voulu rejeter sur les villes et les provinces les frais qu'ils avaient faits pour eux-mêmes. C'est ainsi que Louis de la Chambre réclamait aux *patries* de Tarentaise et de Maurienne 1,200 florins p. p. qu'il avait

(1) Les ligues de Berne et les Fribourgeois.

dépensés en se rendant auprès du roi (1). Les Etats généraux, réunis en janvier 1479, à Chambéry, rappelèrent que le seul envoyé des Etats de Rumilly avait été le président Etienne Morel, et que le Comte de la Chambre n'avait reçu aucune mission; ils décidèrent, en conséquence, que les provinces ne devaient payer que leurs propres frais (2).

Louis de La Chambre était allé à Tours dans son intérêt particulier; il parvint à y gagner la confiance de Louis XI, qui le nomma lieutenant-général des Etats de Philibert. Il ne conserva pas longtemps cette situation. Les oncles du roi la convoitaient; ils réussirent à la lui enlever.

Philibert mourut à Lyon, le 22 avril 1482. Il eut pour successeur son frère Charles Ier qui règna environ 7 ans, et mourut à Pignerol, le 13 mars 1479, laissant pour héritier son fils Charles-Jean-Amé qui n'avait pas encore un an. Les mêmes compétitions pour la régence et l'administration du royaume se renouvelèrent. L'on se battit pour

(1) Les députés de Chambéry, aux Etats généraux de Rumilly, restèrent absents 14 jours. Il y avait entre autres Guigon Banderet, *S^r de Ravorée*, docteur en droit, avocat de la ville de Chambéry et Jean Michot, avec leurs gens. (Comptes de Chambéry de 1478, f° 28.) En novembre, la ville de Chambéry fit faire des cérémonies religieuses à l'occasion de la mort de la duchesse Yolande.

Louis XI mourut le 30 août 1483.

(2) *Comitiorum pars prior.*

toutes sortes de choses et même pour l'évêché de Genève. Le jeune duc mourut à Montmélian, le 16 avril 1496.

Philippe-Monsieur, âgé alors de 58 ans, put enfin réaliser ses désirs de souveraineté. Devenu duc de Savoie, il oublia les injures reçues par le comte de Bresse (1) et usa du pouvoir avec modération. Il eut pu vivre encore de longs jours et se faire pardonner, en rendant le pays fort et prospère, les maux qu'il lui avait occasionnés. La fortune ne le lui permit pas. Il mourut à Chambéry, le 7 novembre 1497.

I

Lettres d'Amédée IX.

Suscription : a nos très chers bien ames et feaulx les conseillers et syndics de n^re^ bonne ville de Chambéry.

Le duc invite les syndics à se rendre auprès de lui à Albin *(Arbin*, près de Montmélian).

I

Le duc de Savoie

Tres chers bien ames et feaulx pour aulcunes choses que lung vous dira de n^re^ part vous mandons et neantmoyns prions que incontinant verres ces presentes venes par devers nous en cette ville dalbin et ny veuillez faillir

(1) C'est à son exemple qu'en 1498 Louis XII dut oublier les injures faites au duc d'Orléans.

en tan que noz vouldres obeyr et doubtes desplayre. Et a dieu que vous ayt en sa saincte garde. Escript albin le xxvi[e] jour d'aoust [1471 ?].

II

Aux mêmes.

Relative à une contestation entre le prieur des Bénédictins de Lémene et la ville de Chambéry au sujet du recteur de l'hôpital de Paradis, situé vers la porte du Reclus. Pour diverses raisons qu'il énumère, mais principalement à cause des services de *Benoit* frère de Jacques Tortellet, le duc ordonne à la ville de ne pas maintenir l'élection qu'elle avait faite de m[re] *Antoine Robert.*

Le duc de Savoye,

Chers bien ames et feaulx aulcune difference est entre R n[re] tres cher et bien ame orateur le prieur de *lemens* et vous à cause de lospital quest assis aupres dune des portes de Chambery par ausi que lung noz a rappourte sur ce que le dit prieur contre celly a qui affiert du dit hospital a pourveu n[re] bien ame orateur messire *guigue tortellet* quest home vertueux de bonne vie a ce propre. Et auquel tan par consideracion de ce que est comme aussi pour les services que touiours sans cesser noz fetz n[re] bien ame serviteur *benoyt* son frere (1) avons singullier amour. Toultefois vous pretendant en ce avoyr droyt par faveur aussi daulcunes lettres a la poursuyte de messire Anthoine Robert enoncees aves fectz dicelluy ou daultre election. Mes a celle fin que tochant cette

(1) Il était secrétaire ducal.

matiere soyes anpleyn de nre voloir informes, ne volons et a bonne cause que personne que a noz ne soyt bien confidente du dit hospital en ayt ladministration a cause du lieu la ou il est assis pour les griefz esclandre et domages que a ladite ville pourroyent avenir. Et tant avons le dit messire *guigue tortellet* par la confidence quant au rectorage du dit hospital pour ce mement quest dycelle ville et pour ce aussi que violence ne n... es droitz du dit prieure ne soyt fecte a pillement pour le bien de pays vous prions et affectueusement que au dit messire guigue veuilles par contemplacion de noz ceder et remettre le droyt que au dit hospital tant pour regard delection comme aultrement pourries avoir en le benignement mantenant et faysant juyr paysiblement de la possession dudit hospital que sera a nous chose aggreable laquelle cognoystrons en temps et lieu Et a dieu soyez. Escript a Vercel le xxvie jour de janvier.

Signé : Amed, et plus bas *Beczon* (1).

Lettres d'Yolande de France, duchesse de Savoie.

I

A nos chers bien amez les sindiques de Chambéry (l'humidité a détruit quelques parties de la lettre).

Relative au prédicateur du carême.

La duchesse de Savoye

Chers et bien amez vous saves comme ca devant dejà long temps passe a este et sy est accustume que au

(1) Nous avons publié, au tome XXIII, page xxii, des *Mémoires* de la Société sav. d'hist. et d'arch., une autre lettre d'Amédée IX, datée de Morges, alors qu'il n'était que

temps de caresme l'on fait predicacion a Chambéry cest ascavoir l'une des caresmes au couvent de Sainct Franczois et laultre des freres precheurs. Neantmoins avons entendu combien que la dite predicacion vienne de fere (1) ceste prochaine caresme au couvent de Sainct Franczois la veuilles faire sermonner oultre lusance en leglise de Sainct Legier. Pour quoy vous prions et mandons que ensuyvant la d. usance ne souffries fere la d. predicacion ceste caresme [ailleurs que] au couvent de Sainct Franczois.

[Escript a] Rumillier le... 1471 ?

Signé : YOLANT et plus bas *Lestelley.*

Cette lettre et toutes les autres d'Yolande de France étaient fermées par un petit sceau sur hostie au armes de la duchesse : *France* et *Savoie.*

II.

Envoi de Pierre Lambert, secrétaire de la duchesse, aux syndics.

Aux mêmes.

Chers et bien ames nous vous saluons Nous envoyons nre cher et bien ame pierre lambert p devers vous lequel vous dira certaynes choses de nre part auquel veuilles croyre come a nous. Et non aultre pour le presens.

prince de Piémont (6 mars 1461). Il y prie le juge du Chablais, le seign. de Blonay, d'accorder un sursis à Louis Bouvard, seigneur de Chastel.

(1) C'est-à-dire : *doive se faire.* Il y avait deux carêmes, celui de l'*Avent* et celui qui commençait le mercredi des Cendres et qui est resté en usage.

Dieu soyt garde de vous. Escript a Montmelian le IXe jour de juing [1471[.

YOLANT.

(Le secrétaire n'a pas signé.)

III.

Lettre écrite après l'accord de Montmélian, en 1471, annonçant l'arrivée à Chambéry des comtes de Bagé et de Romont et de leurs troupes, ainsi que le prochain départ de la duchesse pour assister à un mariage.

Aux mêmes.

La Duchesse de Savoye,

Chers et bien ames. Mon tres redoubte seigr et mes freres les contes de Bagie et de Romont (1) sen vont a Chambery et mont promis mes dits freres que les alciers ? *(archiers ?)* nentreront point en la ville ne feront aulcun desplaisir. pourtant nous vous mandons et prions tant expressement que pouvons q incontinent le *(les)* receves et loges comme gens a cheval car au plaisir dieu se tout (*si tot*) que serons venus d'espouser nous nous en irons de p de la et ferons ensemble comme est, aydant nre sgr que vous ait en sa ste gde. Escript a Montmelian le xvje jour de juing [1471].

Nous y envoyons nre ecuyer Jehan Faure avecques le forier de nre fre le conte de Bagie pr y aider a fere les logis.

YOLANT. et plus bas *Floret.*

(1) Philippe comte de Bagé ou Baugé, de Bieugey ou Beugey, et de Bresse ; Jacques, comte de Romont.

IV.

La duchesse déclare que son intention est de résider à Chambéry et non en Dauphiné.

Aux mêmes.

La Duchesse de Savoye

Chers et bien amez nous envoyons pntement par dela notre cher et bien ame fourrier glaude dambel pour là pparer les logis de mon tres redoute segr et de nous. Or est voicy que avons sceu que lon vous a rapporte que nous voulions encoures retirer au Dauphine Cest assavoir a la buxer *(La Bussière)* que na pas este de nre intencion Vray est que hyer fusmes au chasteau de Montmelian mais pour ce que le logis nest pas bien adorne sumes venue cy Et car nre intencion tout ellememe est de resider a Chambery avec mon dit tres redoute seigr. Pour tant vous mandons que faictes ....ture au dit fourrier : ladrecez : le tenez seur et en oultre vous prestez tellement en ceste matiere ainsi quen vous nous confions. Et a dieu soyez. Escript a Aspremont le xij[e] jour d'aoust [1471 ?].

Yolant et au bas *Lestelley.*

V.

La duchesse rappelle aux syndics qu'ils ont nommé M[re] *Ant. Robert,* recteur de l'hôpital de Maché et leur recommande de faire sortir à effet cette nomination.

A nos chers et bien ames les sindiques et bourgeois de Chambery.

La duchesse de Savoye

Tres chers et bien ames vous saves come a nre reques-

tre et faveur nous estants de par dela vous donnattes a venerable nre bien ame chantre et chapellain messire Anthoine Robert lospital de mache et despuys obstants aucuns empechemens q en ycelly luy ont estes fais nen a heu aucune jouyssance combien quen signe de possession luy eussies [*remis*] les clefs Et car nre intencion est de luy ayder a garder ce q a nre requeste luy aves done nous vous mandons et prions tres acertes q en observacion de ce q par deliberacion de tout vre conseil nous aves promis luy veuilles fere avoir plainne jouyssance dud hospital et de ses appartenances Et tellement lavoir pour recomande quil cognoisse que pour amour de nous la chose sortisse bon effait ce que reputerons a bien grand plaisir lequel recoignoistrons quant choses vouldres que puissions Sy ny veuillez faillir car nous nous confions du tout a vre promesse Et a dieu. Escript a Verceil le nj^{e} jour de novembre [1471 ?].

Yolant et au bas *Floret.*

VI.

La duchesse remercie les habitants de leur empressement aux fortifications, leur envoie la confirmation de leurs privilèges et leur dit de suivre les instructions dont elle a chargé pour eux le seigneur de la Barre.

Aux mêmes.

Chers et bien amez Nous avons sceu et cogneu le bon vouloir quavez a la fortificacion de la d ville de Chambéry dont en verite sommes tres contente. Veu mesmement que mon tres redoubte seigr et nous sommes icelle fortificacion tres fort desirans. Sy avons mon dit seigr et

nous este meuz a vous octroyer et vous conceder les privileges chapitres et mandemens en faveur de tenure ? contenus es lettres patentes sur ce faictes lesquelles vous baillera nre tres cher et bien ame le seigr de la barre porteur des presentes Pour ce vous mandons et prions le plus acertes que pouvons que veuilliez monstrer par effaict le bon vouloir que dessus. Et mectez en ceste matiere tel ordre et telle dilligence quen vous il y puisse apparoir. Et que rien ne se perde de ce que est des des tenure ? ains dilligentement submissez a execution les sud lres ainsy que monseig et nous en avons parfaicte fiance Par ainsy quavons commis au dit seigr de la barre toutes ces choses plus a plain vous dire de part nous Auquel veuillez feablement croire comme a nous mesmes. Et a dieu chers et bien amez qui soit garde de vous. Escript a Verceil le xvje de novembre mil cccclxxj.

Yolant et au bas *Lambert*.

VII

La Duchesse envoie à Chambéry Léonard de Gourt (1), maître de l'artillerie, et lui donne une mission pour les syndics.

Aux mêmes.

La Duchesse de Savoye

Chers et bien ames nous envoyons presentement de par della nre cher et bien ame Lyonnard du Gourd auquel avons donc charge vous dire aulcunes choses de

(1) Léonard de Gord, ou du Gourt, possédait une tour à Chambéry. Il y eut dans cette ville une *Monstre* le 1er juillet 1471, dans l'emplacement situé entre cette tour et celle de Donat Farfin. (Comptes des syndics.)

nre part tant pour auleunes vos afferes comme pour la fortifficacion de la ville pour laquelle escrivons a nre cher et bien ame cosin le mareschal de Savoye (1). Sy vous mandons et neantmoins prions que incontinent faictes et accomplisse tout ce que vous comandons Et aussy croyes le dit lyonard de ce qui vous dira de nre part et ses rapports mectez a bon et brefz effectz et quand qque chose vouldres de nos voulontiers noz le ferons. chers et bien ames nre sgr soyt garde de vous. Escript a Verceil le XXVIJe jour de novembre [1471 ?]

Yolant et au bas *Tortellet.*

VIII

La duchesse recommande de nouveau aux syndics de mettre mre Ant. Robert en possession de l'hôpital de Maché, le prieur des Bénédictins de Lémenc ayant échoué dans la contestation qu'il avait soulevée à ce sujet.

Aux mêmes.

La duchesse de Savoie,

Chers et bien ames dernierement nous estans a Chambery pour contemplacion et a la requeste de nous fut delibere par vous de pourveoir de recteur en lospital de mache nre cher et bien ame orateur et chantre de la chapelle de mon tres redoute seigr. messire Anthoine Robert. Et perseverant en vre bonne volonte et desir nous fere playsir a la contredicte du prieur de lemens vous estes submiz a lordonnance de deux docteurs les-

(1) Il y avait deux maréchaux de Savoie. En 1471, les maréchaux étaient le comte de Gruere et le comte de Seyssel.

quels ont ordonnes et pronunces sur ce comme avons et sumes informez Et que par vous na este ne reste que vre promesse a nous en faveur du d messire Anthoine faicte naye lieu. ames p. led prieur contrediseur a lordonnance et prononciacion desd docteurs eslitz combien que point ou bien peu aye auctorite et le droit aud hopital. Si vous mercions vre bon vouloir et desir et vous prions que vre dite promesse veuillez mectre a effert et pourveoir au dit messire Anthoine du dit hospital en mantenant vos droitz lesquels cas avenant voulons soultenir et defendre avecques vous. au plaisir dieu chers et bien amez qui vous ait en sa sainte garde. Escript a Verceil le V^e^ jor de decembre mil cccclxxi.

Yolant et plus bas *Lestelley*.

IX

La duchesse recommande aux syndics les habitants du faubourg dit de Montmélian, auxquels le duc a fait don de ses droits sur le revenu du four et du commun du vin dans ce faubourg. Elle prie la ville de leur donner de son côté une somme annuelle pour les aider à rebâtir.

La duchesse de Savoye

Chers et bien amez. Les requestes envoyees par vous en faveur des habitans au bourg dit de la porte Montmeliant ont este presentees à mon tres redoulte seigr et a son conseil et pour le present y a este pourveu comme verrez escript appres une chascune requeste et y a deux points qui principalement touchent toute la communité cest le four situe et le commun du vin qui se prend en ce bourg. lesqueulx en tant que touchent a mond dit

seigr il a oultroyé es dits de ce bourg. Mais appres mond seigr a vous tous en comun touche principalement la reparation du dit bourg quest lung des bons membres et principalx de la ville et bien peu fera cela a celle reparation de laquelle bien et asses plus avant vous debvez employer et mon dit seigr pour faveur dicelle nagueres vous a donne des privileges grands bons et prouffitables que pas ne nous desplait. Mais de ce nous fait fere commemoracion la pitie quavons des bons habitants dudit bourg qui assez voluntairement sont ainsy gouvernes? Et pour ce vous prions de bon cuer que oultre les dits four et partie du commun Entre vous ordonnes quelque annuelle somme dargent debvoir a payer et expedie es dits du bourg pr la reparacion seulement des maisons et ediffices. Et cela faisant mond seigr et nous adviserons d'aulcuns aultres biens fere a ceste mesme matiere Et vous en general et en particulier aurons tousiours en singuliere memoyre. Sy vous prions de richief q ceste nre requeste soit mise a bonne et brieve exequicion et telle q bien nous doive estre agreable ; chers et bien ames nre seigr vous ait en sa ste garde. Escript de Vercell le xiiie jor de decembre mcccclxxj.

Yolant et plus bas *L. peclet.*

X

La duchesse recommande la vigilance dans la garde de la ville et annonce un succès prochain.

Aux mèmes.

La duchesse de Savoye

Chers et bien amez nous vous voulons advertir et prier que ayes loeil a fere fere bon guet et bonne garde tant

en la ville come es portes dicelle et sil vous en va trop a garder advises de bien garder les principales et clore les aultres (1). Et surtout vous gardes doubles en ayant lœil au boys come aves faict jusques cy. Car en briefs jours nous esperons que aydant nre sgr et nos bons amys nous vous et tous les bons subgetz garderons de force et violence Et cognoistrons ceulx que nous auront bien servye. Au plaisir dieu qui vous ait en sa garde. Escript a Rivolles le viij^e^ jour de janvier (1472?)

YOLANT et plus bas *Ducheri.*

XI

La duchesse remercie les syndics de la nomination d'Antoine Robert au rectorat de l'hôpital de Maché; elle les prie de lui accorder un délai pour se rendre à son poste, parce que son absence de la chapelle du duc, dont il est chantre, serait nuisible (2).

Aux mêmes.

La duchesse de Savoye

Chers et bien amez Nous avons sceu et cogneu laffection et vouloir de complayre quavez heu envers de nous en pourvoyant de lospital de machie a venerable nre chier et bien ame serviteur et chantre de la chapelle de

(1) On suivit le conseil de la duchesse et pour diminuer le fardeau des gardes, l'on mura la porte du Reclus : « *murando de grossis lapidibus et contra pontem levatorium porte Reclusi ad evitandum periculum guerre.* » (Comptes des syndics.)

(2) Guigue Tortellet et Antoine Robert n'avaient obtenu ni l'un, ni l'autre, semble-t-il, le rectorat de l'hôpital de Paradis; ils sont encore concurrents l'année suivante pour l'hôpital de Maché.

mon tres redoucte seigr messire Anthoine Robert selon la promesse dernierement sur ce a nous faicte nous vous mercions de tres bon cuer Et pour tant que le dit hospital requiert du dit recteur ou souffisant lieutenant la résidence ainsy quest accoustume, voulait le dit messire Anthoine aller par devers vous p fere son devoir et obeir a ce q. par vous seroyt ordonne. Sy nest possible pour le present l'envoyer car son absence a la dite chapelle seroit nuysible et sa presence est moult necessaire. Neant moins avons delibere le plus tout que fere se pourra donner licence au dt messire Anthoine. lequel singulierement vous recomandons Et quant auleune chose vouldrez que puissions nous la ferons de tres bon cuer ainsy que plus a plain vous informerons nos tres chers et bien amez pierre Lambert, estienne Rosset et girardin esquelx avons donne sur ce charge, et a ung chacun deux; Sy les veuillez croyre Et a dieu chers et bien amez qui vous ait en sa garde. Escript a Verceil le xie jor de janvier mil cccclxxij

Yolant et plus bas *Toltems* (*L. Totems*?) (1).

XII

La duchesse abandonne Mre Antoine Robert et recommande pour le rectorat de l'hôpital de Maché, Mre Guigue Tortellet, le candidat même du prieur de Lémenc ; elle prie le conseil de renoncer aux droits qu'il prétend avoir de faire l'élection.

Aux mêmes,

La duchesse de Savoye,

Chers et bien ames nagayres que vous avons rescript en

(1) Il y avait à Rumilly, au xvie siècle, une famille de ce nom.

faveur de mess. Anthe Robert sur ce que le vousise (pour voulussiez) avoir pr recomande es elections et rectorage de l'Ospital appelle hospital de Machies car alors nestoys pas informee des droys que aud hospital a nre bien ame orateur messire guigue tortellet par vigueur de la colation aly du d hospital fecte par R. nre t. cher et bien ame orateur le prieur de Saint pierre de lemenc Toutefoys noz a este rapourte que vous pretendans aud hospital avoyr droyt delection aureries dones turbe aud messire guigue en la possession dicelluy hospital et cart nre intencion nest pas que soubz lombre et colleur de nos d. lres ce droys dud prieur vreynet? a ceux dud. messire guigue soyt fecte quecunques lesion ne violence Mes ayns par vigueur dicelles soyent mantenu et pserve Pourquoy aussi pr le bien du pays et aultres raysons desquelles plus au pleyn vous rescript mon tres red. sgr Vous prions que deshorsmays aud. messire guigue ne veuilles au rectorage du d. hospital dones impeschement mais ce queque droyt en ycelluy aves, pr contemplacion de nos le luy remectes en le benignement maintenant en la possession dud. hospital et feysant juyr dicelle poysiblement. que a noz sera chose bien agreable laquelle recognoystrons en temps et lieu. Et adieu soyes. Escript a verceil le xxvj jour de janvyer 1472.

Yolant et plus bas *Beczon*.

XIII

Envoi de Léonard de Gourt à Chambéry.

Aux mêmes.

La duchesse de Savoye,

Chers et bien amez nous envoyons par dela nre cher

et bien ame escuyer leonard du gort maistre de nos artillieries. Auquel avons donne charge de vous dire aucunes choses de nre part, desquelles le croies comme nous mesmes et ses rapport mectes a execusion. Et a dieu soyes escript à Rivolles le x jour de fevrier [1472]

YOLANT et au bas *Lestelley*.

XIV

Louis Charrier, organiste de la chapelle ducale, est envoyé aux syndics de Chambéry pour l'affaire du rectorat de l'hôpital de Maché.

La duchesse de Savoye

Chers et bien ames nous avons charge aucunes choses a nre cher et bien ame messire loys charrier chantre et organiste de la chapelle de monsgr touchant le fait de lhospital de Machy vous dire de nre part. Sy vous prions et mandons que sur ycelles fiablement le croyez et les desnie (daignez) mectre a bon effaict. Et chers et bien amez dieu soit garde de vous. Escript a Verceil le xij[e] jour de fevrier [1472].

Signé : YOLANT et au bas *Lestelley*.

LETTRES DE PHILIBERT I[er].

Bien qu'émanant du *duc de Savoie*, les deux lettres qui suivent proviennent évidemment d'Yolande, sa mère.

XV

Aux mêmes.

Notification de la mort d'Amédée IX et recommandation de s'approvisionner de vivres et d'artillerie.

Le duc de Savoye

Chers bien ames et feaulx. Il a pleu a dieu fere son commandement A mon tres red sgr et pere monsgr le duc ame que dieu absolve laquelle chouse vous avons vouslu fere savoir. Comme a nous bons feaulx subgectz et vollons que en la ville et es passages et lieux de garde faictes et ordonnez fere jour et nuyt bonne garde et aussy provision de vivres et artilleries avisant nen mectre dedans plus fort q vous savez m *(mieux)* fere. Et a ce ne faictes faulte en tant q nous ames et redoubtez. Et A dieu soyez.

Escript a Verceil le lendemain de pasques mil cccc LXXII *(30 mars)*.

Signé au bas, PECLET.

XVI

Envoi de Léonard de Gourt à Chambéry avec des instructions pour la Ville.

Le duc de Savoye

Chers bien ames et feaulx Apprès ce q vous avons escript. touchant le bon gueyt et garde comme verres par noz lectres. Nous avons avise et par conseil delibere. voz. dire et commander ancoures chouses de nre part lesquelles avons comises a nre : bien ame feal serviteur leonard de gourt porteur des pntes. Et vollons que es rappours quil vous fera et a ce v dira de nre part aioustiez pleine foy et creance Et preniez poyne dacomplir comme vous prions et en vous avons une parfaicte fiance Et A dieu quil... vous ait en sa gd. Escript a Verceil le dernier jour de mars mil cccc LXXII.

Signé au bas, PECLET.

XVII (1)

La duchesse revient à Antoine Robert pour le rectorat de l'hôpital de Maché.

Aux mêmes.

La duchesse de Savoye

Chers et bien ames pour ce que soyes informes du vouloir quavons au fait de lospital de Machy lequel aves donne a nre requeste a messire Anthoine Robert nous vous signiffions que sumes deliberee de ly tenir la main en son bon droit encontre tous non obstant toutes aultres lettres faisans au contraire que pourrions autrefois avoir escriptes. Pourtant vous mandons et prions ceste foys pour toutes que semblablement vous veuillez ayder et maintenir et garder le bon droit du dit messire Anthoine. Et en oultre faire vre devoir a preserver les droyts du dit hospital come pourres plus a plain voir par le contenu des lettres patentes que sur ce vous seront adrecees. Et a dieu soyez. Escript à verceil le xxie jour davril MCCCCLXXII.

YOLANT et au bas, *f. de Puteo* (Dupuis).

XVIII

Le duchesse recommande la vigilance dans la garde de la ville et ordonne de n'y recevoir personne si ce n'est les députés de Berne et de Fribourg qu'il faudra loger au château et défrayer.

La duchesse de Savoye

Chers et bien ames pour certaines causes dont avons este avverti nous vous mandons et prions le plus acertes que povons quayez continuellement bon advis sur la

(1) Suite des lettres de la Duchesse Yolande.

garde de la dite ville de Chambéry faisant bon guet jour et nuyt et en manieres du monde ne souffrez entrer dedans personnes quelconques de quel estat ou condition que ce soit plus puissant de vous Ames se quelcung il vouloit entrer a puissance dictes luy questes assez puissant pour la garder. Et vous y portes tellement que nul inconvenient, que dieu ne veuille, ny puisse survenir ainsy quen vous en avons fiance. En oultre l'advoyer de berne et panillard (*ou* Pavillard) Boursier de fribourg sen vont presentement par dela. Sy vous prions que les veuilles pourvoir et les faire bonne chiere et accueil et encoure les mectez dedans le chastel. et se quelque affaire vous survenoit, conseilles vous par eulx come ceulx en qui avons toute fiance. Et a dieu tres chers et bien ames que soit garde de vous. Escript a Verceil le XXIe jour davril mil CCCC LXXII.

YOLANT et au bas, *Lambert.*

XIX

La Duchesse remercie la ville de son dévouement et lui adresse des instructions par les députés de Chambéry retournant chez eux.

Aux mêmes.

La duchesse de Savoye

Chers et bien amez Nous avons veu ce que nous avez escript par nos chers et bien amez guigonet mareschal (1) et pierre lambert. Et ouy bien au long ce quils nous ont dit de part vous. Sy vous mercions vos bonnes offertes ensemble le bon et grand vouloir quavez envers

(1) Guigonnet Mareschal, trésorier des guerres.

nous et nre tres cher et tres ame fils Philibert duc de Savoie. prions tres affectueusement que tousiours y veuillez perserver come jusques cy l'avez faict et en vous en avons parfaicte fiance. Veuillez aussy continuellement avoir bon advis sur la garde de la sd ville come bien faire le sperez. Et ne souffrez en aucune maniere entrer dedans icelle personne quelconque plus puissant de vous. tellement que aucun inconvenient que dieu ne veuille nen puisse survenir. Par aussi quavons charge auxd guigonet et pierre et a chun d'eulx plus a plain le vous dire de nre part Auquelx veuillez sur ce fiablement croire comme a nous mesmes Et a dieu chers et bien amez qui soit garde de vous. Escript à Verceil le XXIe jour d'avril mil CCCCLXXII.

YOLANT et au bas *Lambert.*

XX.

La duchesse annonce qu'elle recourt au comte de Nemours (1) et dit de recevoir les soldats qui seront envoyés à Chambéry.

Aux mêmes.

La duchesse de Savoye

Chers et bien ames et fealx. Pour les occurans desja a vous assez notoires, il est expediant come d'aultre part rescourons a nre trescher et ame cousin le conte dennemours quon face bon gueyt et garde en la ville et au

(1) Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, ennemi de Louis XI, qui le fit décapiter aux Halles de Paris, le 4 août 1477. Les fils du condamné furent, a-t-on dit, placés sous l'échafaud afin que le sang du père coulât sur leur tête.

chasteau. Sy vous mandons que faictes et ordonnez en la ville fere tout ce quappartiendra a la bien garder et venant la les advoyers de berne et de fribourg ou aultres mandes par eux en armes ou aultrement a la garde et preservation de la ville et du chasteau honnorablement les recepvez et loges come sappartient au nom de nre tres cher et tres ame fils le duc Philibert votre seigr. Et gardez quil ny ait faulte. Et a dieu soyez. Escript a Verceil le xxj^e^ d'avril MCCCCLXXIJ.

Signe : YOLANT et au bas *Peclet.*

XXI.

Mission à Pierre Lambert auprès de la Ville.

Aux mêmes.

La duchesse de Savoye

Chers et bien ame nre cher et bien ame pierre Lambert pourteur des presentes sen va presentement par dela auquel avons comis aucunes choses vous dire de nre part sy vous prions et mandons tres a certes que sur ycelles le veuilles croire feablement come nous mesmes et ses rapports mectre a bon effect ainsy que en avons en vous nre pfaite fiance. A dieu soyes. Escript a Verceil le VIJ^e^ jour de may [1472].

YOLANT et au bas *Beczon.*

XXII.

La Duchesse envoie, par Georges d'Ivonne, des lettres patentes relatives aux fortifications de Chambéry. Elle ordonne de suspendre les travaux afin que le peuple ne soit plus mécontent.

A nos tres chers et bien ames les seigrs de Grellyer et

de la barre, conseiller de Lescheraine et pierre carion, escuyer, capitaine et sindiques de Chambery.

La duchesse de Savoye

Tres chers et bien amez Nous avons concede lettres pour les fossaulx fortifficacions et aultres choses mentionnees en ycelles lesquelles pourte nre cher et bien ame escuyer georges dyvone present pourteur que ne voulons au present mectre a execucion affin que le peuple ne soit mal content Sy vous mandons que ne permectez ycelles mectre a execucion de present Et sur ce croes le dit george comme nous mesme a dieu tres cher et bien amez que vous ait en sa ste garde. Escript à Montcallier le xe jour de may [1472].

Yolant et au bas *Beczon.*

XXIII.

La duchesse remercie les syndics et charge d'un message, pour eux, Antoine Lambert, doyen de Savoie (1), qui retourne à Chambéry.

Suscription : A nos tres chers et bien ames les sindiques conseillers hommes et communite de Chambéry.

(En marge de cette suscription, on lit : la lectre resceue le xxviije jor de may de mosr le doyen de Savoye ; — et d'une écriture plus récente : lettre escritte et signee de la main de dame Yolant a la ville de Chambery).

La duchesse de Savoye

Chers et bien amez. Nous sumes bien pleinement in-

(1) Le territoire formant la plus grande partie du diocèse actuel de Chambéry faisait partie du diocèse de Grenoble et formait le *décanat de Savoie*, dont Antoine Lambert était alors le chef.

formee des bons vouloir amor si affection quavez envers nous et nre trescher et ame fils le duc Aussi quest garde et fortiffications que faictes continuellement au dit Chambery. Dont vous scavons tres bon gre et seurement le recougnoistrons et ferons recougnoistre par nre dit fils p maniere que cougnoistrez quaurez servy nous et ly. Reverend pere en Dieu nre trescher et bien ame conseiller messre anthe Lambert doyen de Savoye sen va p dela Auquel avons comis aucunes choses vous dire de nre part crees le come nous mesme. Et ses rapports mectez a bon effect comme en avons en vous nre parfaite fiance. Chers et bien amez nre sgr soit garde de vous. Escript a Montcalier le xxje jor de may.

Puis, ces lignes de la main de la duchesse :

« Jay entendeu vre bon voir dont je vous mersie et « vous prie que veulies continuer et garde en maniere « que la puises rendre vous a quy cela doit estre et que « venant, veres sa dieu plet et au regart de moy. pryes « ames que je ly plaise a cors et bien pour vous garde « et de fandre et ecrit de ma mein. »

Yolant et au bas *Beczon.*

XXIV.

Lettre de crédit adressée aux Syndics de Chambéry pour Léonard du Gourt.

Aux mêmes.

Yolant de France duchesse
Et Philibert duc de Savoye

Chers et bien amez Nre cher et bien ame lyonnard du Gours pnt pourteur sen va presentement p dela auquel

avons comis aucunes choses vous dire de nre part sy vous prions et mandons tres acertes que sur icelles le veuillez croire feablement comme et nous mesmes et ses rapports mectre a bon effect ainsy que en vous en vous (pour *avons)* nre parfaicte fiance Chers et bien ames nre sgr soit garde de vous. Escript a Verceil le xxix[e] jor de may MCCCCLXXIJ.

YOLANT et au bas *Beczon.*

XXV

La duchesse adjure les habitants de Chambéry d'achever les fortifications et menace d'amende et de peines dont on gardera mémoire ceux qui y mettront obstacle (1).

A nos bien ames tous les défenceurs de la ville de Chambéry.

La duchesse de Savoye

Bien ames Nous avons entendu q lorsque *fut prins* de diligence a prefaire les fauses brayes (2) du dit lieu de Chambery et autres ordres concernant la fortification messire Claude de Seyssel feu mareschal de Savoye sur fortification de ce dit lieu de Chambéry. Et ce pour le deffaut daucuns de vous qui vous rendez lens et négligens a ceste œuvre tant louable dont sumes fort merveilleuse Et ne pouvons aucunement comprendre dont cecy vient si non pour ce que ceulx de vous qui se rendent lens et negligens a lœuvre vouldroient come pensons que survinst quelque inconvenient a la ville en

(1) Voir la lettre XXII.
(2) *Fausses brayes,* espèces de bastions avec porte.

quoy navons point de bonnes suspicions. Vous savez combien lœuvre est necessaire et urgente et quelle acceleration elle requiert (1), sy desirons de tout nre cuer et surtout noz autres desirs briesve expedicion dicelle. Pourquoi nous vous mandons et comandons et expressement soub nre indignacion perpetuelle et paine de cent marcz dargent por ung chun de vous que incontinent veues ces presentes faictes mectre œuvre es dits fauses brayes a toute puissance et par plusieurs ouvriers continuellement jusqu'a la perfection dicelles. tellement quelles soient briesvement acomplies et que nayons cause destre mal contente de vous et seurement se ny diligentez nous sumes deliberee de scavoir a qui de vous y tiendra Et en apres ceux par qui la chose restera ou retardera pourveoir tellement quil en sera memoire Faictes doncque bonne diligence a ce quaions cause de nous contenter de vous Et a dieu soyez. Escript à Yvree le xx^e^ jour de Janvier mil cccc^e^ lxxiiij.

Yolant et au bas *Luhidon.*

XXVI

La duchesse recommande de travailler aux fortifications et annonce un secours prochain.

Aux syndics, etc.

Tres chers et bien ames Nous avons comis au sgr daix la fortificacion et creacion des fossez de Chambéry. Sy vous mandons et expressement q de vre couste et en tant que vous touche veuillez diligenter et vaquer en cest œuvre tellement quelle soit mise a chef le plus tost que fere se pourra pour plus legiere garde de vous et du pays. touchant les gens darmes nous esperons que ne

(1) Remarquer cette phrase toute moderne.

vous en souffrez mais vous tenez fors et faictes bon guet et bonne garde car se chose que surement dieu ne veuille nous sumes deliberee de vous donner et mender incontinent tel secours que leur resisterez et pourrez resister a laide nre sgr qui soit garde de vous. Et a dieu soyez. Escript a lausanne le penultieme jour de mars mil CCCC LXXVI.

YOLANT et au bas *Robin*.

XXVII

La Duchesse est partie pour se joindre à Charles *le Téméraire*. Pendant son absence, elle a confié la garde de Chambéry au seigneur d'Aix. Elle notifie sa nomination aux syndics de la ville.

Chers et bien amez Nos avons constitue nre très cher et bien ame cousin le sgr days cappitaine des chastel et ville de Chambéry Sy voulons et commandons tres acertes que lui assistiez et obeissiez come a noz propre daultre part sumes informes des paynes fraicts et labeurs quaves prins et procures tous les jours a la garde fortifficacion et gueyte de la ville de Chambéry dont vous savons bon gré vous priant que y veuillez perseverer Et noz le recoignoistrons en temps et lieu a laide dieu chers et bien ames que vos ait en sa Sainte garde. Escript à lausanne le XXIII jor de may [1476].

YOLANT et au bas *Beczon*

XXVIII

LETTRE DE CRÉDIT AU S^R^ DE VERCHAMP, FRÈRE DE LA COMTESSE D'ENTREMONT

Aux mèmes.

La duchesse de Savoye

Tres chers et biens ames le sgr de Verchamp senva

presentement par delà por visiter la dame dentremont auquel avons comis et prie qu'il veuille prendre la payne daviser la fortifficacion tant de la ville que du chastel Sy Vous mandons et prions que le recepviez honnorament Et ly délivres bon logis car il est personnaige que vault beaucoup Semblablement quon ly baille des vivres et autres choses a ly et a ses gens necessaires moyennant salaire competent Et ny faicte aucunement faulte come plus a plain vous dira Glaude dambel pnt porr A dieu soyez Escript a lausanne le xxvie jor de may [1476].

Yolant et au bas *Rocherij*

XXIX

Nouvelle lettre pour le sieur de Verchamp.

Aux mêmes

La duchesse de Savoye,

Chers et bien amez nous avons veu ce que nous avez appris par Valyer (1) et entendu sa creance Et au regart des diligences que faictes aux susd. castelle et fortiffications de Chambéry vous en savons tres bon gre priant quen icelle veuillez tousiours tr diligement perseverer ainsi que vees que est mesti *(mestier*, besoin). Au regart des gens du sgr de Verchamp comme nous aves adverty, seurement il ne s'en va a Chambery sy non pour visiter sa seur la dame d'Entremont, layder et conforter ainsy que parait au cas. Et de ce avons adverty le gouverneur du dauphine par dambel. Et por plus monstrer ceey estre vray lui mandasmes icy ..... (*lettres ?*) por

(1) Procureur de la ville de Chambéry envoyé auprès de la duchesse à Thonon.

faire renvoyer toutes ses gens desquelx il se porra passer a son simple estat Et ainsi naura cause personne quelconque de soy irriter a la cause de la venue dud sgr de Verchamp lequel toutefois vous recommandons comme nre trescher amy et serviteur priant en oultre que faictes fere procession presentement? en grande devocion por la conservacion de ..... nou ..... Et adieu soyes. Escript a Thonon le XXIX? de may.

YOLANT et au bas *Rocherii*. (1.)

XXX.

La duchesse remercie les syndics et bourgeois des processions qu'ils font pour le bien de l'État et les prie de continuer.

Elle est à Gex, après la défaite de Morat.

Aux mêmes.

La duchesse de Savoie,

Chers et bien ames Nous avons sceu la peyne que prenez a faire fere processions et aultres prieres pour la conservacion et accroissement de nre estaz. et vous mercions. Si vous prions que tousiours en celly bien veuillez continuer sans cesser... indhuyses le peuple a plus devotement le bon commencement ensuyvre Et a dieu chers et bien ames qui soyt garde de vous. Escript a Geys le XVIIJe jour de Juing [1476].

YOLANT ; et au bas *Tortellet*.

XXXI.

La duchesse envoie de Gex un messager aux syndics de Chambéry.

(1) Des taches d'humidité empêchent de lire certains passages de cette lettre.

Aux mêmes.

Chers et bien ames Nous envoyons presentement pdevers vous le juge de Tharentaise auquel avons donne charge vous dire aucunes choses de nre part Si vous mandons et prions que le croyes Et ces raports mectez a brefs effectz. Chers et bien ames nre sgr soit garde de vous. Escript a Geys le xxiiij[e] jour de Juing [1476].

Yolant ; et au bas *Tortellet.*

XXXII.

La duchesse écrit de Montereau ?, lorsqu'elle est conduite au château de Rouvres ; elle remercie la Ville, prie de veiller aux fortifications et de faire contribuer tout le monde aux frais, même les ecclésiastiques.

Aux mêmes.

La duchesse de Savoie

Chers et bien ames pour avons veu vos letres et ouy ce que nre bien ame glaude Vallier (1) procureur et bourgeois de Chambery nous a dist de vre part touchant la response quavions charge franco bourgeois de Chambery dont sumes et avons este bien contente de vous et de vos bons vouloyr et avons fort agreable lad response. Nous vous prions et mandons que en suyvant vos predecesseurs veuilles fere come dites p manyere quentretenes toujour ce don vosd. predecesseurs ont heu sy bonne reputacion entre tous les aultres des pays de mon tres cher et tres ame fils le duc que quant mon dit fils sera de age quil puisse cognoistre vos bons services et fidelite Et quant aussy le ferons come le tenons seure-

(1) Procureur de la ville.

ment et sans doubte vous nous trouverez tousiours deliberee de fere pour vous ce que nous sera possible. nous avons parle plus largement aud. glaude Vallier lequel vous rapportera nre intencion sur cecy Au regard de la fortifficacion nous vous prions et mandons que la despesche et le plus tot que fere se pourra nous avons asses pourveu contre tous ceulx qui estoient resistens faictes executer nos lettres contre tous sans nul exception Et se aucun contredit signifies le nous par nom et nous y pourvoyrons en maniere quil cognoystra quil na pas fait son devoir. Au regard des gens deglise nous leur rescupérons ? Et ce p. cestes *(fois)* ne font leur devoir nous y pourvoyrons p maniere quils cognoistront quils ne sont pas bien advises ne ceulx quils doivent estre et sy feront leur devoir. nre sgr chers et bien ames vous ait en sa ste garde Escript a Mont eraud (1) le xxix jour de Juing [1476].

Yolant et au bas *Monyer*.

XXXIII

La Duchesse remercie le commandeur de Saint-Michel, président du conseil résident, le révérend prieur de S[t]-Antoine et Amed Amber (2) de la peine qu'ils prennent pour *son cas (sa délivrance)*, malgré les menaces que ses ennemis leur adressent.

(1) Il semble que la duchesse a été détenue quelques jours à Mont Eraud (Montereau ?) avant d'être renfermée au château de Rouvres.

(2) Nous n'avons pas retrouvé ce nom dans les comptes des syndics. Quant aux deux autres et à Boniface de Laze ou de Laczio, nous allons voir ce que leurs missions coûtèrent à la ville.

A Reverend : noz tres chers et bien amez conseillers et commandeur de Sainct Michel et amed Amber envoyes par nre ville de Chambery et cheun deulx.

(En note, d'une écriture du temps : *ibi detinebatur illus^ma Dna cum duobusque filijs excepto duci nostro a duce burgondie).*

Reverend. Chers et bien amez conseillers par le rapport de nre cher et bien ame boniface de lase avons sceu la dilecte vre peyne et travail quaves prins et prenes po^r la poursuyte de nre cas. dont ne vous pourrions a suffisence mercier. Et combien que par nos adversaires de par dela en ayes a cause de noz malveulliances par plusieurs menasses. Neantmoyns vous prions tres acertes que pourtant ne laisses de continuer et perseverer pour diligenter de plus en plus nre d. cas ainsy quil nous est bon besoing sy quen avons en vous parfaicte confiance A divertissence que nous experons bien avoir des bonnes nouvelles lesquelles heues vous signiffierons incontinent Et par temps et lieu cognoistrez envers vous les services que nous aurons receuz de vos en ce temps de tribulacion. Ainsy quavons plus a plain commis vous dire aud. boniface, lequel crees come nous mesme. priant nre sgr que reverend tres chers et bien amez conseillers ait en sa digne garde. Escript à Rouvres le xxvij^e jour de septembre [1476].

Yolant et au bas *Rocherii.*

Nous avons dit que la ville de Chambéry se montra fidèle à Yolande. Voici les divers messagers qu'elle lui adressa alors.

Le 30 juin, elle lui dépêche Galvand Piocheti, docteur ès lois, *pro certis arduis negociis.*

Le 12 juillet, Jean Dompnier, docteur ès lois, et Léonard *dou Gourt*, lui sont envoyés à Gex.

Le 1er août, l'on a appris à Chambéry l'enlèvement de la duchesse par Olivier de la Marche ; aussitôt on mande auprès d'elle, *ad partes Burgundie,* Boniface de Laczio. Il met onze jours pour faire son voyage, aller et retour.

« Item libraverunt, *disent les comptes des* « *syndics*, nobili Bonifacio de Lazcio destinato « parte dicte communitatis ad illustrissimam « dominam nostram duchissam ad partes Bur- « gondie (ad ipsam visitando ex ordinatione super « hoc facta die prima Augusti), ad que vacavit « cum duobus equis spatio undecim dierum tam « eundo, stando, quam redeundo ratione septem « denariorum grossorum pro persona et equo et « die qualibet, que sunt simul. XII fl. X d. g. « pro locagio equorum. II fl. IX d. g.

Le 11 août au soir ou le 12, Boniface put rendre compte de sa mission. Sans doute, la Duchesse l'avait chargé de demander à la ville d'implorer en sa faveur le concours de son frère. La ville s'y décide immédiatement, et le 14 août elle envoie à Louis XI revd père en Christ, le prieur de St Antoine, avec Philippe Chevrier (1), Jean Malet et Antoine Royal.

Les ambassadeurs ont à se rendre à Tours, à

(1) Il sera encore envoyé en Piémont, au mois de novembre 1478, époque à laquelle la ville fait célébrer un service funèbre pour la duchesse défunte.

Rouvres et auprès du duc de Bourgogne, aussi leur voyage est-il long; il dure 39 jours, à compter du 16 août.

« Libraverunt die 14ª Augusti (1476) ex ordi-
« natione facta in magno reffectorio fratrum mi-
« norum per nobiles et burgenses dicte communi-
« tatis ambaxiatam ad serenissimum regem Fran-
« cie, ill. dominam nostram duchissam sabaudie
« et ducem Burgundie cum licteris credencie et
« informationibus ad requirendum festim expe-
« ditionem ad patriam sabaudie ipsius domine
« nostre que occupabatur armis per armigeros
« prefati domini ducis Burgondie (*sic*). »

La Duchesse est délivrée et arrive auprès de Louis XI; alors, nouvelle ambassade et plus solennelle encore. Elle est composée du prieur de S^t^-Antoine, avec 6 chevaux et 5 personnes; du Président du Conseil résident avec 5 chevaux et 4 personnes, de Jean Millet avec 3 chevaux et 2 personnes, de Boniface de Lazcio avec 2 chevaux et 1 personne et d'Antoine Maître avec 2 chevaux et 1 personne; le total des 18 personnes et 18 montures coûta à la ville 320 florins. L'ambassade fut de retour à Chambéry le 1^er^ décembre.

Signalons encore deux députations envoyées par la ville de Chambéry auprès de la duchesse : celle de Boniface de Lazcio qui, le 25 avril 1477, va à Annecy où Yolande s'était rendue pour *l'appointement avec les Allemands* (Suisses), et celle de Pierre Carrion, capitaine de ville, en 1478.

Lettre de Charles Ier (1482-1490).

Le duc recommande aux syndics de Chambéry de convoquer les chanoines du *chapitre de* la Ste Chapelle *et aultres* aux processions, si nombreuses alors, et pour lesquelles la Ville payait chaque année de grosses notes chez le fournisseur des torches de cire que les syndics y portaient. Les *aultres* sont la suite du chapitre : sa chapelle, *innocents* ou enfants de chœur, bedeaux, etc. Le prince n'indique pas la place que le chapitre devra occuper ; il prévoit que celui-ci n'obtiendra pas, sans lutte, la prééminence.

Le duc de Savoye

Chers bien amez et feaulx. Nous avons sceu que souventes foys aves fait fere processions generales et particulieres pour la paix et le bien publique. Et aussy pour la preservation et la prosperite de nostre estat. De quoy vous scavons tres bon gre. En lesquelles naves point evoques sellon quavons entendu les chanoines et aultres de nre chapelle collegiale de Chambery dont sommes esmerveilles. Si vous mandons que en toutes les processions que desormais fere les evoquies et les y faictes venir en leur lieu et place deue en observant leur prerogative preheminences et privileges, car tel est nre vouloir. Et si par aventure esdites processions a point de difficulte et deffense entre les ecclesiastiques le nous rescripves affin que puissions pourvoir de remede oportune et a dieu Escript à Savillian le ne jour de juing.

Signé : Charle ; et plus bas *Lestelley.*

Lettres de Philippe de Savoie, comte de Baugé.

Nous rencontrons d'abord deux très courtes lettres en latin datées de Thonon le 14 janvier, sans millésime. La façon pressante dont le comte de Baugé y invite les syndics de Chambéry à se rendre à Genève auprès de lui, le 28 du même mois, nous fait croire qu'elles sont de 1462, ou, surtout, de 1463. On sait qu'en octobre 1462, Philippe réussit à s'emparer du chancelier Jacques de Valpergue qu'il fit juger à Morges par des hommes de loi du pays qui le condamnèrent à mort. Valpergue fut jeté au lac; d'autres de ses parents et amis furent tués aussi, ou durement rançonnés. Le duc Louis voulut se venger du meurtre du chancelier et eut recours à Louis XI. Philippe, s'étant rendu en France au printemps de 1463, fut arrêté à Vierzon (1) et resta détenu au château de Loches pendant trois ans environ.

Avant l'expédition contre Valpergue et les Cypriotes à Thonon, le comte de Baugé avait cherché à nouer amitié avec la Ville de Chambéry. Nous relevons, en effet, dans le *Comptes des syndics* qu'en août 1462, elle avait député *Claude Valier*

(1) Philippe fut arrêté le 12 avril 1463, suivant les uns; 1464, suivant d'autres. Cette divergence tient peut-être à ce qu'en France l'année commençait à Pâques tandis qu'en Savoie elle commençait à Noël.

auprès de Philippe, à Genève, en même temps qu'elle envoyait une ambassade au duc Louis.

Le 20 septembre une nouvelle députation se rendit dans cette ville auprès du duc. Parmi les délégués se trouvait l'avocat de la Ville qui eut, le 23 ou le 24, une entrevue secrète avec un émissaire de Philippe : « Pro duobus pastis quos « huic dominus advocatus cum ipsis ambaxiatori- « bus uno alio quem huic Johannes Amadulphi « qui veniebat a loco ubi erat dominus Philippus « de Sabaudia (1), qui venit ad conferendum cum « ambaxiatoribus *(sic)* ». En janvier 1463, Philippe qui s'était aperçu de la colère de son père cherchait sans doute quelque combinaison pour y échapper et c'est, vraisemblablement, dans le but d'obtenir leur aide, qu'il appelait les syndics de Chambéry auprès de lui (2).

(1) Philippe était à Romont. Voir *la Ribellione di Pilippo Senza terra,* publiée par M. E. Bollati, dans le tome XVI des *Miscellanea di storia patria,* p. 487. C'est une chronique française fort curieuse de la révolte de Philippe.

(2) En 1467, la ville de Chambéry offrit à Philippe en *don de joyeuse arrivée* six vases d'argent pesant 12 marcs et 2 onces et demie ; le marc valant 16 florins.

I

Lettre de créance a Claude du Saix (1).

Dilectis nostris sindicis ville Chamberiaci.

Comes Bagiaci

Salute premissa quedam comisimus dilecto consiliario nostro Glaudio de Saxo vobis refferenda nostra parte Eius relationibus credere velitis fiducialiter tanquam nobis Valete Scriptum Thononij die xviij Januarij.

Signé au bas Dyvona (2).

II.

Aux mèmes.

Comes Bagiaci

Salute premissa mandamus vobis rogando quantum plus possumus expresse qts *(quatenus)* die vigesima octava mensis huius Januarij ad nos apud gebennas infallibiliter intersitis quedam audituri per nos vobis exponenda nobis mandata p. illustrissimum dnum meum metuendissimum vobis exponenda. Nec deflicere velitis quomodolibet in premissis Valete Scriptum Thononij die xiij Januarij.

(Pas de signature. L'écriture est celle du secrétaire d'*Yvonne*).

(1) Claude du Saix avait été maître d'hôtel d'Amédée VIII ; Jean du Saix partagea à Loches la captivité de Philippe.

(2) Les d'*Yvonne*, de Chambéry, étaient appelés aussi *du Bourget*.

III.

Donation d'une maison a la ville de Chambéry.

Cette troisième lettre de Philippe-Monsieur, n'a pas de millésime non plus; mais il est facile de le trouver, car les archives de Chambéry contiennent l'original de l'acte authentique qui fut passé, quatre jours après, le 7 septembre 1491, pour régulariser la donation contenue dans la lettre (1). La maison était celle que le comte de la Chambre possédait à Chambéry et qui avait été confisquée avec ses autres biens après la défaite que Philippe lui avait infligée à Lancy, près de Genève.

A noz t chiers et bien amez les sindiques et conseillers de Chambery.

Chiers et bien ames le clavaire *(greffier)* present porteur a este ycy qui ma requis de vre part q je vous voulusse faire don de la maison du seigneur de la chambre estant a Chambery pour vous aider tant a tenir vre conseil loger vre artillerie et servir a vos affaires Et pour ce que je vous ai trouve bons et loyaulx subgets et debvoues de vous acquiter et rendre vre devoir Je vous octroye et donne lad maison Et quant bien me requerreries de plus grant chose cognoissant vre bon vouloir vous deves estre asseures quil ne vous seroyt pas reffuse Comme pr nre sgr qui vous ayt t. chiers et bien ames en sa saincte garde Escript a la chambre *(en Maurienne)* le IIIe jour de septembre.

Le conte de beugie lieuten gnal et gouverneur de Savoie

Phil de Savoie ; et au bas *Sauvage*.

(1) Archives municipales. L'acte est signé par Philippe Chevrier, devenu président de Savoie, etc.

Lettre de Philibert II le Beau.

Le duc convoque les Etats généraux à Genève pour le 31 juillet.

Cette lettre n'a pas de millésime. Il est possible qu'elle soit de 1498. Cette année-là, et le 19 mars, Philibert II avait donné un tournoi à Genève. Nous n'avons pas trouvé, dans le grand ouvrage de M. Bollati de St-Pierre, d'Etats généraux tenus à Genève le 31 juillet.

A nos chers bien ames et feaulx les sindiques bourgeois et habitans de Chambéry

Le duc de Savoie

Chers bien ames et feaulx Pour aucunes choses qui presentement nous occurrent touchent grandement a la preservation de nos estats et pays avons ordonne dassembler les gens des estats de ce pays de Savoye en ceste ville au dernier jour du prochain moys de Juillet pour avoir leur advis ayde et conseil si vous prions et mandons que y veuillez envoyer au dit jour ung ou deux de vous pour ouyr conseller et conclure sur ce que lors de nre part sera propose A quoy ne faictes faulte. Et a dieu soyez Escript a Geneve le xxi Juing

Signé Philibert; et au bas *Buctet*.

La signature du duc est à peu près illisible; mais elle est semblable au fac-similé publié par M. de Quinsonnas, dans *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche,* tome III, planche II; c'est donc bien celle de Philibert II.

L'une de ces deux lettres, étant adressée au seigneur de Dérée, président du Conseil résident, les deux pièces s'emplacent de 1513 à 1528, époque durant laquelle Louis Dérée exerça cette fonction.

Le Saint-Suaire était alors déposé à la Chapelle du Château. Nos lettres prouvent que le souverain emportait dans ses voyages les clés du meuble qui renfermait la relique. La fête du Saint-Suaire étant proche, le Conseil de ville délègue l'un des syndics pour aller les demander au duc, et celui-ci les fait porter par son aumônier au président de Dérée. Il a soin de charger la ville de défrayer le messager qu'il lui envoie.

Les lettres sont écrites d'Annecy où le duc s'était rendu peut-être afin d'éviter la peste qui sévissait à Chambéry.

I.

Le duc de Savoye

Tres chers bien amez et feaulx nous avons receu vre lre par le sindique pnt porteur et pour ce que nre intention est se doive monstrer le Sainct Suayre le jour de sa feste Et que a ceste cause envoyrons R^d nre haulmosnier labbe de Cavor qui portera les clefs vous prions donner ordre sur les vivres et demeurant suivant vre bonne coustume de sorte que inconvenient ny advienne Et vous nous feres plaisir vous disant adieu tres chers bien amez et feaulx que vous ait en sa garde. dannessy ce xxvii jour davril.

Signé Charles ; et plus bas *Roquier*.

Suscription : a nos tres chers bien amez et feaulx les scindiques hommes et communaute de Chambery. — Petit sceau sur hostie ; écusson avec la croix de Savoie surmonté d'une couronne ducale.

II.

Le duc de Savoie

Tres cher bien ame et feal conseiller nous avons receu vre lettre que la communaute de Chambery nous at envoye par lun des scindiques dicelle pnt porteur pour scavoir nre intention de monstrer le Sainct Suayre le jour de sa feste Et pour ce que comme leur escripvons nre intention est telle se doit monstrer le dit jour pour ce quoy envoyrons R^d^ nre haulmosnier labbe de cavor qui portera les clefs A ceste cause vous prions faire venir les sindiques et principaulx conseillers de la ville pdevant vous pour donner ordre sur le tout tel que vous verres estre necessaire de sorte que nul inconvenient de peste ny aultre y advienne. Et vous nous feres plaisir vous disant a dieu tres cher bien ame et feal conseiller que vous ait en sa garde de Annessy le xxvn davril.

Charles ; et plus bas *Roquier.*

Suscription : A nre tres cher bien ame et feal conseiller président en Savoye le s^r^ de Deree. *(Il n'y a pas de millésime).*

RELATION DE L'AFFAIRE D'APREMONT-LA BUSSIÈRE, tirée des archives de Grenoble (1).

I. *De obsidione Montis Meliani et capcione Dom*i *Sabaudie ducis facta per ejus fratres.* — Anno Domini M° IIIJ° LXXJmo a Nativitate sumpto et de mense jullii, illustris et magnificus dom*s* Philippus de Sabaudia, dominus Bressie, associatus multis Burgondis, Alamanis et Sabaudiensibus, vi armorum obsidionem firmavit ante Montem Melianum, ubi se retraxerat serenissimus dom*s* *(Amédée IX)* dux Sabaudie, ejus frater, et illustrissima dom*a* Yolanda de Francia, duchissa ejus uxor, et eorum liberi, et taliter ipsos terruit quod se reddiderunt et fuit captum castrum cum villa predicta Montis Meliani; dictus dom. dux fuit translatus et captivatus ad voluntatem et beneplacitum dicti domini Breyssie, et per diversa loca ducatus Sabaudie ductus.

II. *De decessu dom*i *principis Pedemontis.*

L'annaliste y rapporte la mort de Charles fils aîné d'Amédée IX, à Orléans.

III. *De capcione dom*e *duchisse Sabaudie captivate in castro Asperimontis.* — Dictus vero dom. comes Comenarum *(de Comenges)*, volens exequi preceptum regium sibi factum, se transtulit ad hanc patriam Dalphinatus et, congregato toto exercitu armatorum pos-

(1) Nous croyons utile de publier ici cette relation peu connue que nous avons extraite de *Choix de documents historiques sur le Dauphiné*, par l'abbé C.-U.-J. Chevalier, Lyon, Auguste Brun, 1871, p. 392 et 5. (Ce précieux ouvrage est tiré du t. VI de la 3e série du Bulletin de la *Société de statistique* de l'Isère.)

sibili, accessit apud Buxeriam, ubi jam certa pars armate aderat sub conductu magci domini Castri Novi, marescalli dicti Dalphinatus; qui una cum domo episcopo Gebennensi *(Jean-Louis de Savoie)*, qui cum dicto dom. comite venerat, accesserunt ad castrum Asperimontis, ubi dicta dom. duchissa Sabaudie et sui liberi fuerant repositi et captivati (1). Quibus ibidem applicatis circa mediam noctem, *aliquo forte* (2) *priori tractatu habito cum custodibus dicti castri*, ipsum castrum fuit in manibus dicti dom. comitis Comenarum traditum; qui eum custodiendum commisit domo Francisco de Viennesio, militi, et ipsa dom. duchissa cum fassibus tota nocte fuit ducta honoriffice, cum dictis suis liberis, dominabus et domicellis sue domus, usque ad villam Buxerie ubi applicuerunt circa solis ortum.

IV. *Qualiter doma duchissa intravit honoriffice civitatem Gracionopolis.* — In crastinum vero dicta dom. duchissa, associata dictis dnis comite Comenarun, episcopo Gebennensi, domino Castri Novi et aliis magnatibus et nobilibus dicti Dalphinatus, venit ad hanc civitatem Gracionopolis, ubi fuit recepta honorifice : sicut factum fuit prefato domino nostro regi, tunc dalphino, quando primo eandem civitatem intravit; que fuit hospitata cum statu suo in domo thesaurarie dalphinalis, ubi mansit per spatium unius mensis vel circa.

(1) Erreur de l'analyste. La duchesse s'était réfugiée elle-même à Apremont.

(2) Au lieu de *forte* l'on aurait pu écrire *certe*. Ceci confirme nettement ce que nous avons dit plus haut de l'accord entre Yolande et le comte de Comenges. Elle le reçut, non en ennemi, mais comme un libérateur.

V. *De obsidione firmata ante villam Chamberiaci.* — Qua dom[a] duchissa in ipsa civitate Gracionopolis, existente, prefatus dominus noster rex in succursum suum mandavit certos capitaneos cum magna comitiva armatorum, videl. dominum Crusseoli, capitaneum centum lancearum, dom[m] Ruffetum, senescallum Belli Cadri, capitaneum IIIJ[m] francorum archeriorum; item dom[s] Acquitanie dux *(Charles, duc de Guyenne)*, frater dicte dom. duchisse, pariter mandavit in ejus succursum dominum de Corton necnon senescallos Armagniaci et de Agenneys cum centum et quinquagenta lanceis. Qui omnes transitum fecerunt per hanc civitatem Gracionopolis et, una cum dictis dnis comite Comenarum, episcopo Gebennensi et domino Castri Novi, marescallo Dalphinatus, arrociaverunt prefatam dom. duchissam cum suis liberis et eorum statu usque ad dictum castrum Asperimontis; et tandem totus exercitus armatorum predict., circa principium mensis augusti anno predicto, obsidionem firmaverunt ante villam Chamberiaci, ubi circa par octo dies steterunt : in quo loco Chamberiaci erant in garnisione intrusi dominus de Romon *(Jacques)*, frater dicti domini Bressie *(Philippe)*, necnon dominus du Lau, cum magna quantitate Alamanorum.

VI. *Qualiter totus exercitus intravit villam Montis Meliani.* — Paulo post dictos octo dies dicti dom. comes Comenarum et alii capitanei et armigeri prefati, habentes ut dicebatur super hoc speciale mandatum a prefato domino nostro rege, qui nolebat quod terre suorum nepotum destruerentur, se retraxerunt in foresta Sancti Geo·rii (*St-Jeoire*) ad unam leucam prope Chamberiacum, ubi steterunt circa per alios octo dies; et postmodum

iverunt et se hospitaverunt infra villam Montis Meliani, ubi steterunt circa per quindecim dies et donec castrum dicti loci fuit redditum obediencie dicte dom. duchisse, mediante certo tractatu pacis facto inter dictam dom. duchissam et prefatum dominum Breyssie : quo tractatu mediante dictus dom. dux Sabaudie fuit relaxatus et in suo libero arbitrio positus, et ipsa dom. duchissa fuit reintegrata in possessione regiminis dicti ducatus Sabaudie, de consensu prefati domini nostri regis; que tandem recessit ad principatum Pedemontis, ubi residenciam fecit spatio duorum annorum continuorum.

SYNDICS DE CHAMBÉRY, DE 1459 A 1505.

1459 - 1460. — Claude Testi.
1461. — Claude Robert.
1460 - 1461. — Maurice Candie ; Antoine Rapié.
1461 - 1462. — Pierre Carion ; Guigues d'Andace.
1462 - 1465. — Claude de Verel ; Jehan de Charansonnay.
1465 - 1466. — Vincent Oddinet ; Antoine Oddinet.
1466 - 1468. — Pierre Mareschal ; Claude Veronèse.
1468 - 1469. — Antoine Maczonet, docteur ès lois ; Pierre de Verel, *alias* Brûlefer.
1469 - 1470. — Pierre Castellan ; Claude Garrel.
1470 - 1471. — Pierre Castellan ; Jean de Clairvaux.
1471 - 1472. — Jacques Vilard ; Guigues d'Andace. Après la mort de Vilard, Jean de Clairvaux.
1472 - 1474. — Jean de Clairvaux ; Guigues d'Andace.
1474 - 1475. — Lambert Oddinet ; Jehan de Leschaux (De Calcibus).
1475 - 1476. — Antoine Mietre ; Gallois Jacquemard.
1476 - 1477. — Michel Maczon ; Jehan de Truc.
1477 - 1478. — Peronet Emeric ; Pierre Lomet.
1478 - 1479. — Pierre Verel ; Claude Honoflier.
1480. — Antoine d'Andace ; Georges de Pradel.
1481. — Claude Perlet ; Pierre de Verel.
1482. — Jean de Clairvaux ; Galliac Gruet.
1483. — Guigues Banderet ; Gallois Jacquemard.
1484. — Claude Garrel ; Pierre Brûlefer.
1485 - 1486. — Jacques Lambert ; Etienne Camellin.
1487. — Philippe Allegret ; Antoine Janin.
1488. — Jean Lestelley ; Claude Honoflier.

1489. — Martin de Sutriac; Benoît Lancri.
1490-1491. — Antoine de Belletruche, seigneur de Gerbaix; Georges Anterni.
1492. — Etienne Camellin; Jean Ginod.
1493. — Pierre Lambert; Claude Paquelet.
1494. — Jean de Lestelley; id.
1495. — Jean de Leschaux; Jean d'Yvonne.
1496. — Pierre Salteur, docteur en médecine; Antoine de Trève, *alias* Janin.
1497. — Pierre Tenand; Antoine de Trève.
1498. — Ponet Emeric; Antoine de Trève,
1499. — Pierre de Feysigny; Antoine de Trève.
1500. — Etienne Camelin; Pierre Dieulefils,
1501. — Etienne Camelin; Louis Carrion.
1502. — François Mercier, docteur ès droits; Pierre Millanès.
1503. — Etienne Camellin; Antoine de Trève.
1504-1505. — Aymon Gringalet, docteur ès droits; Ginet de Rognas.

LES FILIGRANES.

Les lettres qui précèdent sont toutes écrites sur du papier de chiffons dont l'usage à la Cour de France remontait à Philippe VI de Valois (vers 1330). Le papier fut sans doute employé à la Cour de Savoie à la même époque, peut-être même un peu auparavant à cause du voisinage de l'Italie où les battoirs de papiers étaient déjà assez nombreux au commencement du XIVe siècle (1).

(1) Il s'agit de l'*usage courant*. En réalité, le papier de *chiffe* ou de chiffons est employé dans nos pays depuis le XIe siècle. On consultera avec fruit, à ce sujet, l'étude de M. C.-M. Briquet, de Genève : *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du Xe au XIVe siècle*, Paris, 1886; dans le tome XLVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. Le savant auteur publiera, incessamment, dans les *Atti della Società ligure di Storia patria*, un nouveau Mémoire intitulé : *Papiers et filigranes des Archives de Gênes* — 1154 à 1700 — avec 593 dessins de filigranes.

MM. Midoux et Matton ont publié chez Dumoulin à Paris, en 1868, une excellente *Etude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIVe et XVe siècles*. Elle contient environ 1,800 dessins. Voir aussi : au *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, numéro 1 de 1888, un article de M. J.-M. Richard : *Filigranes de papiers de la première moitié du XIVe siècle*, — avec dessins; — Samuel Leigh Sotheby, *Paper-marks in the early block-books of the Netherlands and Germany* (première partie de *Principia typographica*), Londres, 1858; — enfin Jansen, *Essai sur l'origine de la gravure en bois et en taille-douce;* Paris, 1808, 2 volumes. Les filigranes y tiennent une place importante.

Le parchemin n'en continua pas moins à servir pour les actes authentiques et pour les pièces destinées à former titre. Dans notre pays, les copies et les extraits des actes publics ne commencent à être écrits sur papier que vers 1540; l'usage du parchemin est même prépondérant jusqu'en 1570.

Les fabricants de papier ont, dès l'origine, apposé leur marque sur leurs produits, au moyen de figures ou dessins appelés *filigranes* placés dans la pâte, et qui apparaissent plus ou moins extérieurement. Plusieurs de nos lettres ont un filigrane ; un plus grand nombre n'en porte pas, parce que la feuille de papier étant coupée en divers morceaux la marque ne se rencontrait que sur l'un d'eux.

Beaucoup parmi les signes les plus employés de nos jours existaient déjà au moyen âge et au xv^e^ siècle, le *raisin* (c'est plutôt, d'abord, une *pomme de pin*), *le pot, la cloche*, etc.

Les syndics avaient été établis à Chambéry en 1330. En 1344, leurs employés écrivent les détails des comptes sur du papier ayant pour filigrane un dessin ressemblant vaguement à une *corne d'abondance*.

Nous rencontrons ensuite les filigranes suivants : en 1374 : *trois ronds au bout de trois tiges (branche d'arbre avec fruits?)* autre *branche d'arbre avec fruits* (c'est le numéro 51, de l'article de M. Richard) ; une espèce de *casque léger*. Plus tard ce filigrane, plus accentué, se rencontre souvent. En 1393, un *cercle traversé par une tige surmontée d'une étoile à 5 rais* ; — une *rosace à 5 branches (papier un peu grossier)* ; une *dague* ; 1394, *rosace à 6 branches* ; 1397, *grande cloche* ; 1398, *croix de Malte*.

Au XIVe siècle, le filigrane qui se rencontre le plus souvent est la *rosace à 6 branches*.

En 1403, nous trouvons, sur beau papier, des *ciseaux ;* 1407, une *roue* avec ornements à la circonférence ; 1409, *étoile à 8 rais ;* — à *11 rais*. Une patente de 1412 d'Amédée VIII aux syndics de Chambéry a une *tête d'homme* sans barbe, coiffée d'un bonnet (seul exemplaire de filigrane à tête humaine, dessin bien plus correct que celui des *têtes* de l'article de M. Richard, nos 8, 15 et 40); 1414, *fleur de lys* héraldique ; 1420, un *cercle surmonté d'une croix*, lettres gothiques I. P. ; 1426, *2 cercles concentriques surmontés d'une croix ;* 1427, *tête de bête à cornes* avec une *tige ornée au-dessus de la tête* (nombreux types de ce genre de filigrane) ; *fleur de lys sur tige contournée* (divers types) ; — *raisin ;* espèce de *nœud* surmonté d'une *croix de Malte ;* une *main ouverte*.

1430, 1431, 1432, 1437 ; jolie *feuille d'arbre*, une *roue ;* un *raisin ;* une *tête de vache ;* un *chien ;* une *main ;* une *feuille de trèfle* avec tige droite ou en spirale (le papier au trèfle est le plus grossier de tous) ; 1463, *rosace à 8 pans ; pot ; couronne ; balances ; dague ;* 1473, *pot sans anses ;* 1493, 1496, *tête très allongée de vache ;* — *tête plus large ;* un *cercle* ; — *fleur de lys ;* joli *pot avec une anse ;* un *triangle ;* une *herse à labourer ;* un *cœur ;* dessin en *spirale ; raisin* ; une espèce *d'écu surmonté d'une croix ornée ;* trois dessins différents fort confus. Les filigranes à la *fleur de lys* sont en grand nombre. On peut en conclure que l'on se fournissait volontiers de papier en France, vraisemblablement en Dauphiné.

En 1498, *grand raisin* sur papier de grand format ; 1500, *fleurs de lys, triangle, trèfle ;* 1504, *main, mar-*

teau, *raisin*, *trèfle*, *quadrupède ressemblant à une chèvre* (à jambes courtes), divers dessins rappelant vaguement une *raquette ;* 1505, *cœur allongé* surmonté d'une croix; 1507 , *petit pot ;* espèce de *petite lyre ; calice, verre à pied*, *chien ;* 1512, une *coquille* avec *un manche à jour et un ornement au-dessus* , d'un joli dessin, ressemblant à un miroir à main ; — ornement supérieur d'un *sceptre ; trèfle ;* 1514-1517, sur une procédure de l'officialité de Genève pour l'église de Rumilly, une *licorne,* une *fleur de lys ornée surmontée d'une croix;* une *croix à branches diagonales* sur un socle en *losange contenant une croix ;* autre *croix* à branches diagonales sur un *socle* en forme de croix ; en 1592, à Rumilly, sur un *terrier* un *écu surmonté* d'un *diadème* et contenant les lettres M. B. reliées par un signe s'élevant au-dessus d'elles ; en 1568 à Annecy, les *armes de Genève, aigles et clef ;* en 1580, à Montmélian, un cœur dans lequel on lit les lettres T (?) C ; en 1581, à Bourg, deux *triangles superposés en sens inverse* et surmontés d'une *couronne ;* en 1598, à Chambéry, dans un carré long la lettre P avec un quatre-feuille à droite et à gauche ; etc., etc.

Les archives départementales d'Annecy possèdent un rouleau sur papier, très étroit et fort long (12 à 15 mètres), sur lequel est écrite une enquête faite à *Ugines* (à 2 petites lieues de *Faverges)* en 1339. Le papier, assez blanc, soyeux, a été découpé en bandes que l'on a cousues les unes au-dessus des autres. L'on a ainsi coupé le filigrane en deux parties inégales. Ce filigrane se compose d'un *cercle* en renfermant un *second de moitié moins grand,* traversés l'un et l'autre par une *raie horizontale,* avec des appendices un peu triangulaires se terminant par des renflements ou petites bou-

les ; il y a aussi deux petits ronds à droite et à gauche de la base de l'appendice supérieur.

Dans les lettres que nous publions, l'on trouve les filigranes suivants :

Lettres d'Amédée VIII : 1° *fils entrelacés sans dessin précis ;* 2° une *main ouverte* vue de dos, avec *broderie simulant la manchette.* La lettre d'Amédée IX, du 26 janvier, a pour filigrane un trait *en spirale,* sur du papier presque fin.

La lettre II de la duchesse Yolande, écrite à Montcalier (Piémont), porte un *trèfle ;* ses lettres V, VI, VII, XVI, XXV, ont une *pomme de pin ;* la lettre VIII, trois *cercles concentriques* avec des dessins confus à l'intérieur ; la lettre X, un *croissant* léger sur une tige ; la lettre XVIII, un *quadrupède* paraissant supporter 2 oiseaux superposés, dessin confus.

La lettre de Philippe-Monsieur, de 1491, porte une *cloche ;* celle de Philibert II, une *tête de bœuf surmontée d'une tige terminée par un ornement ;* celles de Charles III : la première, une *tête de bœuf ;* la seconde, une espèce de *siphon.* L'on rencontre encore une assez grande quantité de filigranes à dessins qui semblent faits au hasard tant ils sont confus et qui ne peuvent être décrits.

Nous pensons, avons-nous dit, qu'en Savoie l'on tirait du Dauphiné une partie des papiers employés, ceux *à la fleur de lys,* notamment. Il en devait venir aussi beaucoup du Piémont et de Genève. Ce n'est pas, toutefois, que notre province ne possédât pas de *battoirs à papiers.* Grillet *(Dict. hist.,* II, p. 269) rapporte qu'il en existait un à Faverges en 1352. M. Briquet a bien voulu nous faire connaître que, sur un parchemin du 15

décembre 1436, il a lu le nom de *Jean de la Pérose*, PAPIRIER, habitant alors à Annecy. M. Briquet ajoute que le battoir d'Arenthon en Faucigny fonctionnait en 1551 et, qu'en 1668, il était la propriété de N. César et Jean Diodati. La papeterie de *Cran*, près d'Annecy, était exploitée en 1685; il est possible qu'elle soit bien plus ancienne.

La papeterie de *Leysse*, près Chambéry, aurait, suivant Grillet, été fondée en 1740. Un peu plus tard et à l'époque de l'invention des aérostats, elle appartenait aux *Montgolfier*, d'Annonay. C'est son directeur-propriétaire actuel, M. Charles Forest, conseiller général du département de la Savoie, qui a fourni le beau papier, dit *japonais*, sur lequel ont été tirés cent exemplaires de notre ouvrage.

On pourra y voir ce filigrane : dans un carré long formé par *quatre morceaux de bambou*, les mots, *Bambou-Japon Leysse* suivis d'un *signe japonais* de fantaisie, et au-dessous MARQUE DÉPOSÉE.

Autrefois, les papiers *à la cuve* fabriqués dans les papeteries de Leysse avaient, au milieu de la feuille, un filigrane représentant, ordinairement, l'objet donnant le nom du format, tel que : *cloche, coquille,* etc...

Depuis, les papiers faits *à la machine* n'ont reçu d'autre filigrane que le nom du fabricant.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Avant-propos. Archives de la ville de Chambéry.... 169

Lettres de Jean, duc de Berry et de Bonne de Berry..... 171

Lettre du duc de Berry aux syndics de Chambéry, relative au prochain retour du jeune comte Amédée VIII à Chambéry..... 173

Lettre de la comtesse Bonne de Berry..... 174

Lettres d'Amédée VIII.

I. Il prie les syndics de venir à Mâcon pour lui donner conseil..... 175

II. Convoquant les syndics au fiancement de sa fille Marguerite, à Thonon..... 176

Lettres du duc Louis.

Notice..... 177

I. Lettre du 27 juin 1466, réclamant la ratification du traité conclu avec Charles VII..... 179

II. Intimation pour le même objet..... 180

Lettres d'Amédée IX, d'Yolande de France et de leur fils Philibert Ier.

Notice historique..... 182

I. Lettre d'Amédée IX invitant les syndics à se rendre à Arbin..... 194

II. Relative à la nomination du recteur de l'hôpital de *Paradis*..... 195

Lettres de la duchesse Yolande.....

I. Lettre relative au prédicateur du carême..... 196

II. Envoi de Pierre Lambert aux syndics..... 197

III. Avis de l'arrivée des comtes de Baugé et de Romont..... 198

IV. La duchesse écrit qu'elle ne se retirera pas en Dauphiné..... 199
V. Lettre en faveur de M^re^ Antoine Robert pour le rectorat de l'hôpital de Maché..... 199
VI. Envoi d'instructions relatives aux fortifications de la ville (16 novembre 1471)..... 200
VII. Pour le même objet..... 201
VIII. Nouvelle recommandation pour M^re^ Antoine Robert (5 décembre 1471)..... 202
IX. Recommadation en faveur des habitants du faubourg de Montmélian à Chambéry (12 décembre 1471)..... 203
X. Avis de faire bonne garde..... 204
XI. Remerciements de la nomination d'Antoine Robert et demande d'un délai en sa faveur (11 janvier 1472)..... 205
XII. Demande de remplacement de M^re^ Antoine Robert, par Guigue Tortellet, au rectorat de l'hôpital de Maché (26 janvier 1472)..... 206
XIII. Envoi à Chambéry de Léonard du Gourt, maître de l'artillerie..... 207
XIV. Envoi de Louis Charrier pour l'affaire du rectorat de l'hôpital de Maché..... 208
XV. Lettre du 30 mars 1472, écrite au nom de Philibert I^er^, notifiant aux syndics le décès d'Amédée IX..... 208
XVI. Envoi de Léonard du Gourt..... 209
XVII. Lettre de la duchesse du 16 avril 1472, recommandant de nouveau Antoine Robert..... 210
XVIII. La duchesse recommande la vigilance aux syndics, et les invite à recevoir les envoyés suisses (21 avril 1472)..... 210
XIX. Lettre du même jour relative à la garde de la ville..... 211
XX. Lettre du même jour annonçant l'arrivée de gens de guerre qu'il faudra recevoir..... 212

XXI. Envoi de Pierre Lambert auprès des syndics. 212
XXII. Avis de surseoir aux travaux des fortifications afin de ne pas mécontenter le peuple..... 213
XXXIII. Lettre *autographe* de remerciements aux syndics et mission à Antoine Lambert, doyen de Savoie. *(Autographe de la duchesse)*.... 214
XXIV. Lettre de créance pour Léonard de Gourt (29 mai 1472)..... 215
XXV. Ordre d'achever les fortifications (29 janvier 1473..... 216
XXVI. Ordre de travailler aux fortifications ; avis d'un secours prochain (de Lausanne, le 30 mars 1476)..... 217
XXVII. Le seigneur d'Aix est chargé de la garde de Chambéry..... 218
XXVIII. Lettre de crédit pour le s^r^ de Verchamp.... 218
XXIX. Lettre pour le même..... 219
XXX. Demande aux syndics de continuer les processions (de Gex, le 18 juin 1476)..... 220
XXXI. Envoi d'un message aux syndics (de Gex, le 24 juin 1476..... 220
XXXII. Lettre de la duchesse détenue aux syndics (29 juin 1476)..... 221
XXXIII. Remerciements au président du conseil résident et au prieur de St-Antoine (de Rouvres, le 27 septembre 1476)..... 222
Missions de la ville auprès de la duchesse en Bourgogne, et auprès de Louis XI..... 224
Lettre du duc Charles I^er^.
Elle est relative à la convocation du chapitre de la Ste-Chapelle aux processions..... 226
Lettres de Philippe-Monsieur.
Notice..... 227
I. Lettre de créance à Claude du Saix..... 229
II. Il demande aux syndics de se rendre à Genève auprès de lui..... 229

III. Don à la ville de Chambéry d'une maison confisquée sur Louis de la Chambre..... 230

Lettre de Philibert II

Il convoque la ville de Chambéry à des Etats généraux..... 231

Lettres du duc Charles III.

Notice..... 232

I. Lettre relative au Saint Suaire..... 232

II. Lettre pour le même objet à Louis, seigneur de Derée, président du conseil résident..... 233

Relation de l'affaire d'Apremont-La Bussière, tirée des Archives dauphinoises (1471)..... 234

Liste des syndics de Chambéry de 1459 à 1505..... 238

Les Filigranes

Filigranes des papiers employés en Savoie au XIV^e^ et au XV^e^ siècles..... 240

Quelques anciennes papeteries savoisiennes..... 245

Filigranes de la papeterie actuelle de *Leysse* près Chambéry..... 245

LOI des 30-31 mars 1887, relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique.

CHAPITRE I^er^. — IMMEUBLES ET MONUMENTS HISTORIQUES OU MÉGALITHIQUES.

ARTICLE 1^er^. Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

2. L'immeuble appartenant à l'Etat sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en cas d'accord avec le ministre, dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire, et avis conforme du ministre, sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

3. L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêt déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sauf recours au Conseil d'Etat statuant au contentieux.

4. L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts n'y a consenti.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

5. Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

6. Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au § 2 de l'article 2.

7. Les disposition de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés après sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'Etat n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

CHAPITRE II. — OBJETS MOBILIERS.

8. Il sera fait par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements pu-

blics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

9. Le classement deviendra définitif si le département, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé, dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. En cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

10. Les objets classés et appartenant à l'Etat seront inaliénables et imprescriptibles.

11 Les objets classés et appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

12. Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'Etat, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ou des parties intéressées.

13. L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pen-

pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280, C. civ. La revendication pourra être exercée par les propriétaires, et, à leur défaut, par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

CHAPITRE III. — FOUILLES.

14. Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet, et après avis de la commission des monuments historiques, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

15. Les décisions prises par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la commission des monuments historiques.

CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS SPÉCIALES A L'ALGÉRIE ET AUX PAYS DE PROTECTORAT.

16. La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'Etat ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans des terrains militaires, est réservée à l'Etat.

17. Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN

Pages.

I. Travaux de la Société (1887-1888)..... v

Séance du 6 novembre 1887. Réception de MM. Joseph Collonge et baron Auguste Angleys, en qualité de membres effectifs..... v

Contrat de rachat de droits féodaux par la communauté de Saint-Jean-de-Chevelu en 1784. (Communication de M. Fuzier, avocat.)..... v

Rapport de M. Mugnier sur la bibliothèque de l'ancien Collège des Jésuites à Chambéry, annexée en 1887 à la Bibliothèque publique de Chambéry. vi

Mort de M. Spencer Fullerton Bair, secrétaire de la *Smithsonian Institution*..... ix

Séance du 18 décembre 1887. Réception de MM. Guillaume Tardy et J. Martin-Franklin..... x

Don de livres..... x

Description d'une épingle romaine trouvée à Saint-Just, Lyon, par M. Laurent Rabut..... x

Renseignements sur l'ancienne église du Bourget-du-Lac, par M. Lathoud..... xi

Communication, par M. Revillod, secrétaire général de la mairie de Saïgon, d'un acte de vente d'une terre à Cognin, en 1562, par les Dominicains de Chambéry..... xi

M. Marie-Girod présente une copie manuscrite du rarissime poème de Nouvellet, *les Divinailles;* citations..... xvi

Vente de fiefs au Vivier et dans les environs, par Charles-Emmanuel I^er^ à la famille de Sonnaz. (Communication de M. Charles Cabaud.)..... xvii
Séance du 29 janvier 1888. Demande d'estampages d'inscriptions romaines par le Ministère de l'instruction publique..... xviii
Affiche d'un concert franco-italien à Chambéry vers 1835. (Communication de M. A. Boget.)..... xix
Présentation du manuscrit de M. Tavernier : *Taninge et ses environs*..... xix
Mission envoyée par la ville de Bourg en 1442 auprès du pape Félix V à Bâle..... xix
Testaments de Catherin Pobel, premier président du Sénat de Savoie au xvi^e^ siècle; de Reymond Pobel et de Claude-François Pobel, comte de Saint-Alban. (Communications de M. Mugnier.)..... xx
M. Charles Schefer, membre de l'Institut, est élu membre honoraire de la Société..... xxvi
Notice sur *Borèe,* auteur dramatique, par M. Antony Dessaix..... xxvi
Séance du 19 février 1888..... xxix
Comptes du trésorier..... xxx
Election du bureau de la Société..... xxx
Lettre à cachet de Victor-Amédée II, au premier président Gaud (vers 1716), relative au squelette d'un juif exposé par le chirurgien *Virginè*, dans sa boutique, à Chambéry, (Communication de M. Mugnier.)..... xxxi
Analyse, par M. Mugnier, de deux testaments de Louise de la Chambre, veuve du comte de Montréal, 1623 et 1628..... xxxii
Bulle du pape Benoit xiv, présentée par M. A. Finet. xxxv
Carte de membre du Club de Crusilles vers 1793, présentée par M. Carle..... xxxvi
Traité de logique; manuscrit ayant appartenu à François-Amé Milliet, archevêque de Tarentaise.

(Communication de M. Marie-Girod.)..... XXXVI
Patentes de confirmation de noblesse en 1605, pour Etienne Gentil. (Communication de M. Lathoud.)..... XXXVII
Etude de M. Mugnier sur une ordonnance de taxe des denrées à Chambéry, promulguée par le prince Thomas de Savoie, en janvier 1632..... XXXVIII
Séance du 11 mars 1888. Réception de MM. Victor Roche et François Pelaz..... XLI
Avis relatif au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne..... XLII
Présentation de chartes, par M. Charles Cabaud : quittance par Barthélemi de Boczosel, 1478; vente par Guiguet de Bergin, de St-Jean-de-Chevelu, 1482; vente de la maison de Bellegarde, rue Juiverie à Chambéry, et échange de biens aux Marches, entre les Bellegarde et les Deville, mai et août 1564; nomination de Jean-François Gabet au sous-secrétariat des affaires étrangères à Turin le 7 août 1773..... XLII
Lettre du 3 décembre 1737, de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, au roi de Sardaigne, relative à la succession du savoisien Claude Burnet, mort à Stettin. (Communication de M. Mugnier.)..... XLIV
Communication du même, sur des lettres et un sceau de M^me^ de Warens..... XLV
Séance du 22 avril 1888. Réception de M. Eugène Levet..... XLVI
Dons de livres à la Société..... XLVII
Le 1^er^ volume des *Mémoires de l'Académie chablaisienne*..... XLII
Affiche électorale du collège d'Annecy présentant la candidature du comte de Cavour; —mariage d'Espagnols à Chambéry en 1745; — d'*Aïcha*, captive dotée par Victor-Amédée II; reconnaissance de fiefs sous le mont Nivolet, par la famille Cartier,

à la fin du XVI^e^ siècle. (Com^ns^ de M. Mugnier.).. XLVIII
Séance du 20 mai 1888. Réception de M. Paul Bertulus. Dons de livres à la Société..... L
Analyse et publication, par M. Mugnier, d'une charte de 1311, relative aux possessions de l'abbaye de Vallon ; nombreux personnage désignés. LI
Séance du 24 juin 1888..... LVII
Traduction française, par A. de Gumoëns, du t. 1^er^ de la vie de Pierre II, comte de Savoie, de Wurstemberger..... LVII
Traité de combourgeoisie de la ville de Seyssel en Bugey, avec la ville de Rumilly en 1619. (Communication de M. Croisollet.)..... LVIII
Le prieuré de Saint-Bernard et de Saint-Clair, et charte de 1293 relative à un droit d'affouage accordé à ce prieuré par le comte de Genevois. (Lecture de M. Mugnier.)..... LX

II. Membres de la Société et Sociétés correspondantes. — Bureau et Commissions... LIV

Mémoires. — Première partie.

Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états..... 1
Les Médecins, par feu le docteur Louis Guilland et M. François Rabut..... 5

Deuxième partie.

Taninge et ses environs, par Hippolyte Tavernier. 1
Lettres des Princes de la Maison de Savoie à la ville de Chambéry. — Les Filigranes des anciens papiers en Savoie, par François Mugnier..... 165
Loi pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique... 251

FIN DU TOME VINGT-SEPTIÈME

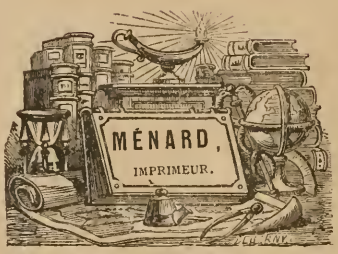

63 1914

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00694 6434